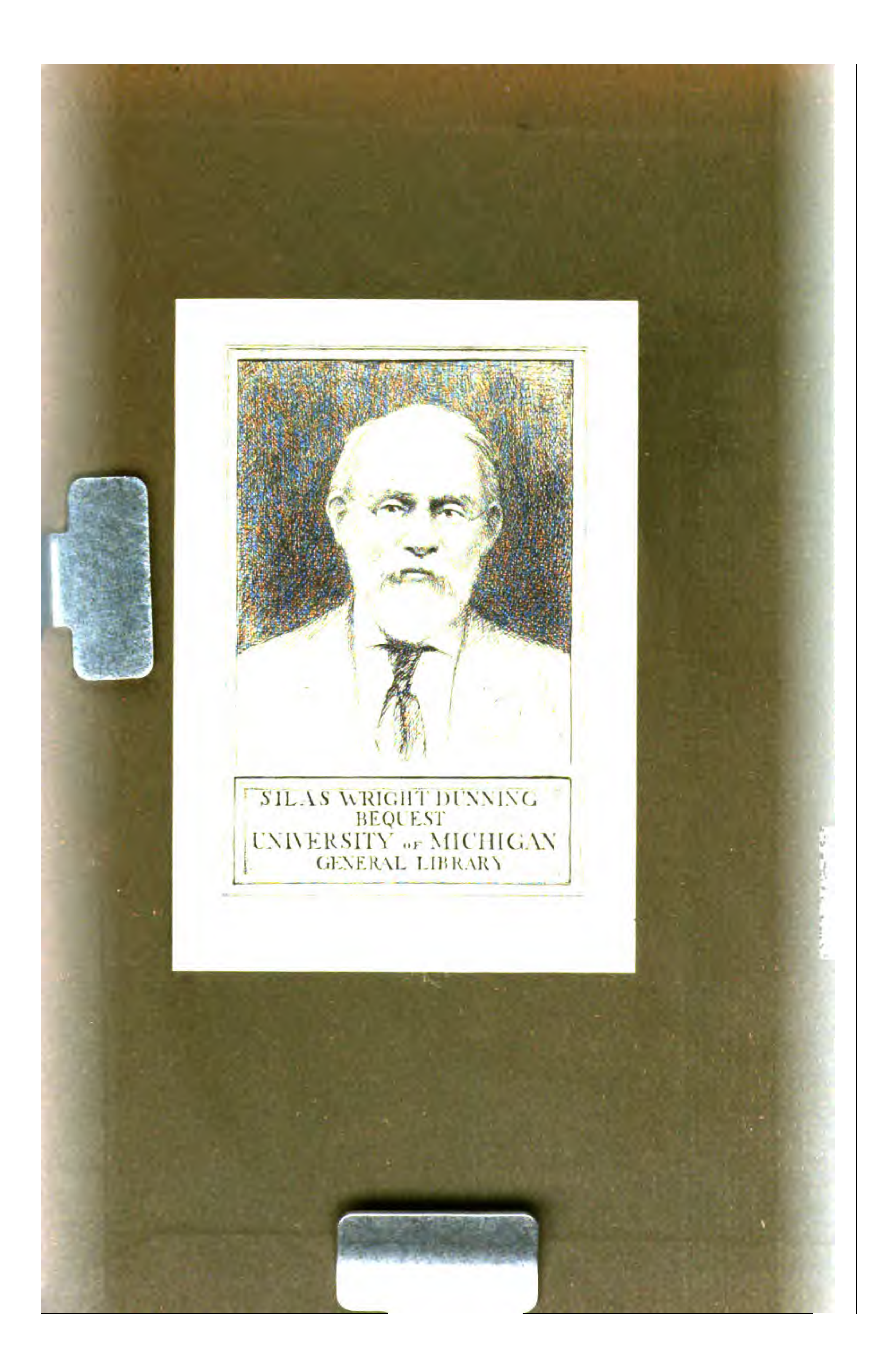

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

D'AVRANCHES & DE MORTAIN

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

DES ARRONDISSEMENTS

D'AVRANCHES & DE MORTAIN

TOME XI

(Années 1892 — 1893)



AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE JULES DURAND

RUES BOUDRIE, 2, ET QUATRE-ŒUFS, 24

MAI 1893

MONOGRAPHIE

DE LA PAROISSE DE LA MANCELLIÈRE

AU DIOCÈSE D'AVRANCHES

LA MANCELLIÈRE

SITUATION PASSÉE ET PRÉSENTE

Il existe deux communes de ce nom (en latin : *Mancellaria*, l'habitation de Mancel), dans le département de la Manche.

Celle qui nous occupe se trouve dans l'arrondissement de Mortain, et le canton d'Isigny-le-Buat, *olim:* Isigny-les-Bois ou Isigny-Pain-d'Avaine (1).

Avant la Révolution, cette paroisse était du doyenné de Cuves, de l'archidiaconé de Mortain et du diocèse d'Avranches.

Le doyenné de Cuves comprenait les 23 paroisses suivantes :

Boisbenâtre (réunie à Coulouvray en 1850), Boisyvon, la Boulouze, Brécey, la Chapelle-Urée, Chasseguey, Coulouvray (Coulouvray-Boisbenâtre depuis 1850), les Cresnays (Saint-Pierre-de-Cresnay et Notre-Dame-de-Cresnay, celle-ci aujourd'hui détruite; leur réunion ne date que de 1835), Cuves, le Grand-Celland, Lingeard, les Loges-sur-Brécey, la Mancellière, le Mesnil-Adelée, le Mesnil-Gilbert, le Mesnil-Ozenne, Montgo-

(1) L'autre est de l'arrondissement de Saint-Lo et du canton de Canisy. Il y a encore une commune de la Mancelière dans l'Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton de Brezolles.

thier, Montigny, Montjoie près Saint-Pois, Reffuveille, Saint-Laurent-de-Cuves, et Saint-Pois *olim* Saint-Paër ou Saint-Pair-le-Silvain ou le Servain.

Au point de vue administratif, judiciaire et financier, la Mancellière faisait partie de la sergenterie Corbelin, district du comté, vicomté, eaux et forêts, bailliage indépendant ou en chef (1) et élection de Mortain, dans la Généralité ou Intendance de Caen, qui établit en 1635 un subdélégué à Mortain.

L'appel du bailliage se portait au Parlement de Normandie à Rouen appelé, avant Louis XII, l'Echiquier.

Les élus de chaque élection formaient un autre tribunal qui s'occupait exclusivement de la répartition des impôts connus sous les noms de tailles, aides, etc., et des contestations financières. Ses appellations ressortissaient à un second tribunal supérieur nommé Cour des Aides de Normandie, établie aussi à Rouen.

En 1463, lors de la Recherche de la Noblesse, par Montfaut, la première connue en Normandie, le diocèse d'Avranches ne formait qu'une seule élection ayant son siège dans la ville épiscopale ; mais, bien avant la Recherche suivante, par Roissy, en 1598-99, il y avait deux élections distinctes : celle d'Avranches et celle de Mortain. Dès 1486, il est question de l'élu de Mortain et de son lieutenant sur des lettres patentes du Roi, en date du 16 février de ladite année, concernant Jean Tesson, écuyer, Seigneur de la Guérinière, au Grand-Celland.

La sergenterie Corbelin ou de Saint-Hilaire-du-Harcouët, son chef-lieu, comprit jusqu'à 28 paroisses, savoir :

La Bazoge, les Biards, la Boulouze, le Buat, Chalandrey, la Chapelle-Urée, Chasseguey, les Chéris, Chevreville, Fontenay, Isigny, la Mancellière, Marcilly, Martigny, le Mesnil-Bœufs, le Mesnillard, le Mesnil-Ozenne, le Mesnil-Rainfray, le Mesnil-Thébault, Milly, Montgothier, Montigny, Naftel, Parigny, Reffuveille, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Vezins et Virey.

---

(1) Louis, duc de Montpensier, obtint en 1551, lors de la création des présidiaux, des lettres patentes pour l'indépendance du bailliage de Mortain qui ne se connut de supérieur que le Parlement. Il fut entièrement distinct et séparé de celui du Cotentin, sauf en ce qui concernait l'appel des gentilshommes pour l'arrière-ban.

Le fief de la Corbelinière, à la possession duquel était attachée la fonction de sergent, était assis dans la paroisse de Naftel, près d'Isigny, la moins importante de la sergenterie. Les Corbelin avaient aussi le château et la seigneurie de Marcilly où ils résidèrent. Au commencement du XVIe siècle, la sergenterie de leur nom passa aux de Bordes, famille dans laquelle ils étaient tombés en quenouille par suite du mariage de Pierre de Bordes, capitaine du château d'Avranches, Gascon de naissance, dit-on, avec Jacqueline Corbelin.

« La sergenterie, dit un mémoire généalogique des Hérault, sergents de Genest, approuvé par d'Hozier, était un fief mouvant du roi pour un huitième de fief de haubert, selon l'idiome de la coutume de Normandie. La possession ne pouvait appartenir qu'aux nobles à cause des fonctions qui y étaient attachées, telles que celles d'accompagner les vicomtes à la guerre, d'assembler par leurs ordres le ban et l'arrière-ban, faire payer ce qui était imposé soit sur les contribuables à ces assemblées, soit sur ceux qui étaient sujets à la partie des tailles dites taillon, destinée à la solde de la gendarmerie, veiller à la garde des châteaux et forteresses, et conserver un si bon ordre dans l'étendue de leur sergenterie, que personne n'y fut molestée. »

De 1718 à 1749, La Mancellière fit partie de la vicomté de Saint-Hilaire qui ne dura que ce laps de temps. Vingt-sept paroisses avaient été détachées de la vicomté de Mortain pour former celle de Saint-Hilaire : ce sont celles que nous venons de citer comme étant de la sergenterie Corbelin, moins Fontenay, le Mesnil-Rainfray, Milly, plus le Grand-Celland et les Loges-sur-Brécey.

FORME ET LIMITES

La commune de la Mancellière a à peu près la forme d'un losange et 4.500 mètres dans sa plus grande longueur. Elle est comprise entre celles de la Chapelle-Urée au nord et à l'est, de Montigny à l'est, du Buat au sud, et de Montgothier à l'ouest et au nord. De l'autre côté de Montgothier se trouve Marcilly dont nous venons de parler.

La limite entre les communes de la Chapelle-Urée et de la Mancellière est toute artificielle. Un ruisselet qui prend les

noms de la Vallée-Auberge en amont, où il alimente le petit étang du Marabout établi en 1842, et du Gué-Daugeu en aval, où il va se jeter dans l'Oir, sépare la Mancellière de Montigny. Ce ruisseau d'Oir sépare lui-même la Mancellière du Buat. Enfin, les ruisselets de la Rubinière au nord-ouest et du Laisir à l'ouest, qui tombent aussi dans l'Oir, au pont de ce nom, servent, le premier en partie, le second dans tout son cours, de limite naturelle, mais non continue, entre la Mancellière et Montgothier.

L'Oir, qui prend sa source à Reffuveille et traverse Montigny, sépare aussi Montgothier, Marcilly et Saint-Quentin au nord, de Chalandrey, les Chéris et Ducey au sud, et se jette dans la Sélune au Val-d'Oir entre Saint-Quentin, Ducey et Poilley.

Dans l'étang dont nous venons de parler, vu de la rive de la Mancellière, se reflètent un charmant petit bois et une délicieuse retraite, un *marabout* au dôme de mosquée construit en Montigny par M. Alfred-Gabriel de Tesson du Bois-Adam, en la Chapelle-Urée, au retour d'un voyage en Afrique.

SUPERFICIE ET POPULATION

La superficie de la commune de la Mancellière est de 750 hectares, dont à peu près les 3/4 étaient des terres nobles qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, furent possédées entièrement, en tant que fiefs, par les seigneurs de la Mancellière du nom de Tesson.

En 1891, année du recensement quinquennal, sa population était de 510 habitants, soit d'un habitant pour 1 hectare 1/2 environ.

Dans le Mémoire (1) sur la généralité de Caen, dressé vers 1698 par M. de Foucault, intendant, il est dit qu'il y a à la Mancellière 157 familles et environ 900 personnes, et que le sieur Robert Tesson (mon 4e aïeul) en est seigneur et patron. Chaque famille se serait donc composée de 5 personnes 3/4. Mais, il est impossible de croire à une diminution si grande et si rapide de la population.

(1) Manuscrit de la bibliothèque municipale de Caen.

Les registres paroissiaux n'indiquent qu'une seule fois le nombre de feux ou ménages qui était de 163 en l'an 1710. Voltaire compte quatre personnes et demie par feu en 1751 ; d'autres autorités quatre seulement. — 163 feux représenteraient donc de 652 à 733 habitants, nombres bien inférieurs à celui donné par Foucault et se rapprochant davantage du chiffre actuel de la population.

D'autre part, nous avons vu par hasard sur une note que cette population était de 555 habitants en 1790. Il ne se serait donc produit dans l'espace de cent ans qu'une diminution de 45 habitants. Cela permettrait d'évaluer avec assez de vraisemblance la population à environ 600 âmes lors de la tournée de l'intendant Foucault.

Ce serait donc tout au plus *quatre* personnes qu'il faudrait compter par feu.

ITINÉRAIRE

Prenant à Avranches la route de Saint-Hilaire, l'on se trouve, au bout de 13 kilomètres, au Pont-d'Oir qui forme l'extrémité sud-ouest de la commune de la Mancellière. Ce hameau du Pont-d'Oir a l'avantage de posséder une gare de son nom située à 1.500 mètres de là, du côté de Ducey, bien que la voie ferrée arrive presque à le toucher. Les grandes compagnies omnipotentes des chemins de fer ont parfois de ces ironies. Cette ligne est celle d'Avranches à Vire par Pontaubault, Ducey, Isigny, Saint-Hilaire, Mortain et Sourdeval.

Quittant alors la route de Saint-Hilaire pour suivre à gauche le chemin qui vient de Ducey et se dirige sur Saint-Pois, par Reffuveille et Cuves, on arrive, après deux kilomètres de montée, au bourg même de la Mancellière.

Ce chemin de grande communication, entré comme nous l'avons dit au sud-ouest de la commune, en sort tout à fait à l'extrémité nord-est, au Petit-Bois-Clérice, et, après avoir parcouru deux ou trois cents mètres sur le territoire de la Chapelle-Urée, il aboutit sur la route départementale de Villedieu à Ernée, entre Brécey et Saint-Hilaire, et à un kilomètre et demi environ au sud de l'embranchement de cette route et de celle d'Avranches à Mortain.

L'ancien chemin vicinal de Brécey à Saint-Hilaire passe auprès de l'église de la Chapelle-Urée, entre à la Mancellière par les bois taillis, y traverse le Bois-Clérice, et va au Pontesson, en Montigny. La route départementale qui l'a avantageusement remplacé un peu plus à l'est a été ouverte vers 1840. Quant au chemin de grande communication que nous avons suivi, il date seulement du milieu du siècle, et remplace l'ancien petit chemin de Reffuveille au Pont-d'Oir que l'on voit encore descendre et remonter le ravin de la Vallée-Auberge entre ces deux belles routes modernes.

ÉGLISE

Le chemin dont nous venons de parler a entamé le cimetière en terrasse de la Mancellière, de sorte que l'église se trouve tout près du bord de la route.

Elle est sous le vocable de Saint-Pierre dont la fête arrive le 29 juin.

M. Charles-Alexis-Adrien Le Hérissier de Gerville (1769-1853), l'illustre archéologue et historien de la Manche, ami intime de M. Louis-Auguste de Tesson de la Mancellière, mon grand-oncle, avec lequel il s'était lié dans l'émigration, visita l'église de la Mancellière, le 29 avril 1820. Il en dit, du reste, fort peu de chose :

« Petite église à peu près neuve ou refaite, simple, sans croisée.
» Petite flèche en bois couverte en aissantes.
» Quoique dans une vallée, la vue est magnifique. »

Cependant, la façade qui doit dater du XVe siècle est fort belle. Toute en granit, elle est percée d'une porte cintrée couronnée d'une accolade et d'un larmier, et surmontée d'une magnifique rose à bordure engrêlée. Le fronton triangulaire se termine par une croix. La petite porte médiane du septentrion est aussi cintrée et ornée d'un larmier. Les murs formés du petit appareil peuvent remonter pour partie au XIIe siècle ; mais, le millésime du linteau d'une des grandes fenêtres indique que celles-ci ont été pratiquées en 1781. Toutefois, il reste au centre deux petites fenêtres anciennes ; ce sont celles qui éclairent les autels de la Vierge et de Saint-Gerbold. La première au septentrion est

carrée, voûtée en dedans et à large ébrasement ou éveil ; la seconde au midi est ogivale.

Le chœur est plus étroit que la nef et leur raccordement a lieu par un arc triomphal du xv[e] siècle appuyé par de larges et puissants contre-forts.

L'église n'a point de tour. Celle-ci est remplacée par un simple clocher en charpente que l'on voit osciller au branle des cloches au-dessus du portail d'entrée. Il a été transporté du haut au bas de la nef en 1813.

A l'intérieur, on remarque un bon tableau de descente de croix placé au maître-autel en 1801.

Dans les coins de la nef formés par l'arc triomphal se trouvent deux autres autels consacrés à la Vierge et à saint Gerbold, évêque de Bayeux et confesseur, dont la fête tombe le 5 décembre.

La voûte est lambrissée. Celle du chœur est à pans coupés ; celle de la nef circulaire et soutenue par des tirants et des poinçons à cause de sa plus grande largeur.

Avant la Révolution, on disait toujours l'église Saint-Pierre de la Mancellière. Cette paroisse était ce que l'on appelait un prieuré-cure.

Saint Gerbold, Gerbaud ou Gérébaud, étant en grande vénération à la Mancellière où on l'a invoqué en temps d'épidémie, notre devoir est de lui consacrer quelques lignes, d'autant qu'il n'est pas étranger à l'Avranchin où il a sans doute séjourné et que l'on chercherait en vain des éclaircissements sur sa vie dans les Bollandistes puisque leur recueil n'est arrivé qu'aux premiers jours de novembre et qu'il est honoré, comme nous l'avons dit, le 5 décembre.

D'après une tradition toute locale qui remonte aux temps les plus reculés, ce saint serait né sur le territoire même de la paroisse du Petit-Celland, au hameau de la Berrière où, dans le pré de l'une des fermes de ce nom, on voit encore une source abondante connue de temps immémorial sous le nom de Fontaine-Saint-Gerbold. De nombreux pèlerins qui venaient autrefois invoquer le bienheureux contre la dyssenterie ne manquaient jamais d'y aller boire à longs traits et d'y remplir de grands vases pour satisfaire la piété de ceux qui n'avaient pu entreprendre le pèlerinage. Cette fontaine n'est plus aujourd'hui qu'un simple lavoir mal entretenu.

Dans l'Avranchin, saint Gerbold a encore sa statue en l'église de Bacilly.

Saint Gerbold était venu au diocèse de Bayeux d'un pays appelé dans les vieilles légendes *Scithia* qui n'est point la Scithie, mais qui pourrait bien être Scissy ou Saint-Pair-sur-Mer. C'est du moins l'opinion de M. le chanoine Niquet, du chapitre de Bayeux, qui incline à penser que l'on prononçait autrefois *Scithia* comme le *th* anglais, c'est-à-dire comme s'il était écrit *Scissia*.

Quoi qu'il en soit, calomnié dans la *Scithia*, qui, pour d'autres, serait un nom commun à tous les pays septentrionaux et pourrait être l'Angleterre, saint Gerbold fut précipité dans les flots, une meule de pierre au cou ; par un prodige merveilleux, la pierre surnage ; le jeune saint porté comme sur une nacelle vogue sans danger sur les eaux ; soutenu par la main de Dieu, il aborde sur le rivage de la paroisse de Ver, à environ quatre lieues de Bayeux. Cette pierre était encore en vénération au XVI[e] siècle ; on le constate par le témoignage de l'historien Robert Cénalis, évêque d'Avranches. Elle s'appelait le Perron-Saint-Gerbold. Une petite peinture en forme de médaillon représente ce miracle sur l'autel même de saint Gerbold dans l'église de la Mancellière.

Saint Gerbold vécut en ermite au bord de la petite rivière du Crépon, dans un vallon solitaire de Ver qui s'appelle encore le Val-Fleuri, en souvenir des fleurs qui tout-à-coup parurent au milieu de l'hiver lorsque saint Gerbold y arriva. Plus tard, acclamé comme évêque de Bayeux, il entra dans cette ville entouré d'un peuple enthousiaste qui le conduisit jusqu'à la cathédrale, et le nom de la rue voisine porte encore aujourd'hui le nom de rue Bienvenue, c'est-à-dire rue du Bienvenu. Il mourut accablé de travaux et d'austérités en 695. Le précieux corps de cet illustre Pontife est conservé à Saint-Exupère de Bayeux.

Saint Gerbold est invoqué dans le temps des maladies contagieuses et surtout contre la dyssenterie, cet effroyable fléau qui s'était emparé de tous les quartiers de Bayeux où l'on ne voyait plus que morts ou mourants, ayant miraculeusement cessé après son retour dans cette ville dont les habitants, revenus de leur première allégresse, l'avaient indignement chassé à cause de son

inflexible rigidité ; mais, ils ne tardèrent pas à le rappeler pour apaiser la colère de Dieu.

M. Hipp. Sauvage s'est grandement trompé en indiquant saint Gerbold comme évêque d'Evreux et comme patron de l'église de la Mancellière.

PIERRES TOMBALES

Dans le chœur de l'église se voient quatre grandes dalles sépulcrales : deux au milieu, l'une au-dessous de l'autre, et les deux autres à toucher les précédentes du côté de l'évangile. La première, sans aucune inscription, est magnifiquement armoriée. Les armes, trois fois reproduites au milieu d'un encadrement artistement sculpté, sont celles des Rommilly, anciens seigneurs de la Mancellière, qui portaient : *d'azur à deux léopards d'or*. Elles figurent seules en tête, et, accolées, mi-partie de l'une et de l'autre, à des armes d'alliance au centre et au bas.

Cette pierre n'est nullement fruste, bien que le dernier Seigneur de la Mancellière du nom de Rommilly (René) soit mort de 1600 à 1602, comme nous le verrons à l'article de sa famille.

Le premier écu d'alliance est *fascé de six pièces, au chef chargé de deux rangées de losanges ;* le second porterait en son entier : *cinq oiseaux volants rangés en fasce*, 3 et 2, car on en voit un et demi en chef et un en pointe. Aucun de ces blasons n'est celui de la compagne de René, Charlotte Le Gager, dont les armoiries étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes au vol abaissé de même*.

Mais Julien de Rommilly, père de René, avait épousé dans la première moitié du XVIe siècle Renée de Mesenge dont les armes parlantes devaient être des mésanges. Nous trouvons, en effet, dans l'armorial de Chevillard reproduit par Magny : de Mesenge, élection d'Argentan : *de gueules, à trois merlettes d'or, à la bordure de sable*. (Il ne faut pas confondre cette famille avec les Mesange du comté de Mortain). On aura sans doute pris à tort des mésanges pour des merlettes. Nous pensons donc que les armes du bas sont celles de l'avant-dernier seigneur de la Mancellière du nom de Rommilly et de sa compagne.

On pourrait s'étonner du relief encore considérable d'écus

aussi anciens si l'on ne savait qu'ils furent longtemps préservés de l'usure par un renversement qui avait permis d'utiliser sans façon l'autre face de la dalle pour une inscription étrangère à la famille de Rommilly. On s'en aperçut au cours de l'année 1868, en refaisant le pavage du chœur, et l'on opéra le retournement convenable pour rendre à ces anciens Seigneurs l'antique honneur de leurs armes et rétablir ainsi les choses dans leur état primitif.

La seconde pierre funéraire, située au-dessous de celle que nous venons de décrire, porte simplement un calice. Le seul prieur dont les anciens registres paroissiaux marquent l'inhumation dans le chœur de l'église est Messire de la Villejosse à la date du 16 juillet 1738.

Quant aux deux autres pierres tumulaires placées auprès des précédentes, du côté droit (1) de l'église, et ornées d'un encadrement très simple sans armoiries, leurs inscriptions assez facilement déchiffrées furent refaites ou repiquées la même année 1868, de sorte que l'on peut lire aujourd'hui bien distinctement les épitaphes en relief qui suivent :

Ci-Git le corps de Germain-René Tesson, seigneur patron et présentateur de cette paroisse, décédé le 8 juillet 1745.

Ci-Git le corps de Noble Dame Charlotte-Jeanne du Bosc, épouse de Messire Germain-René Tesson, décédée le 20 janvier 1737.

Ledit Germain-*René* Tesson, mon trisaïeul, était le troisième seigneur de la paroisse de la Mancellière de son nom. Huit générations de la famille de Tesson dont quatre de seigneurs de la Mancellière sont ensépulturées sous les dalles du chœur. Trois autres générations reposent déjà dans le cimetière.

---

(1) Par le côté droit d'une église, il faut entendre le côté de l'évangile, autrement dit le côté droit du Christ en croix sur le maître autel, de même que dans une assemblée parlementaire on désigne par la *droite* les groupes placés à droite du Président.

Dans une église régulièrement orientée comme celle de la Mancellière, le côté droit est donc au Septentrion et le côté gauche au Midi.

CLOCHES

Le 24 juillet 1710 eut lieu le baptême de deux cloches. La grosse cloche fut nommée *Renée* par Robert Tesson, écuyer, seigneur de la Mancellière (mon 4e aïeul), et par Renée de Pontault, dame du Mesnil-Bœufs et autres lieux. La petite cloche : *Susanne* par Etienne Tesson, écuyer, seigneur du Mesnil-Bœufs, accompagné de Madame de la Mancellière, parrains et marraines.

Robert et Etienne étaient frères; chacun nommait avec sa belle-sœur.

Ces cloches n'existent plus ; mais c'est sans doute l'une d'elles qui a été refondue et a servi avec le produit d'une quête à confectionner les deux nouvelles qui portent les inscriptions suivantes :

LA GROSSE CLOCHE

Je m'appelle Monique-Louise-Armand. Marraine : Mme Monique-Louise-Bonne de Tesson, épouse de M. du Buat, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie. Parrain : M. Armand-Louis de Tesson de la Mancellière. Bénite par M. François-Charles Lericolais, curé de la Mancellière. M. E. Savary, vicaire.

Fondue par Paul Havard, à Villedieu.

LA PETITE CLOCHE

Je m'appelle Sophie-Marie-Rosalie. Marraine : Mme Marie Decherencey, veuve de M. Danguy. Parrain : M. Jacques-Etienne Guilmin, maire de la Mancellière. Bénite par M. François-Charles Lericolais, curé de la Mancellière. M. E. Savary, vicaire, en 1843 (millésime indiqué par une main).

Fondue par Paul Havard, à Villedieu.

A l'occasion du baptême de ces cloches, mises en place le 16 février 1843, un ornement en drap d'or fut donné à l'église par la famille de Tesson qui, de concert avec Mlle Emilie de Lorgeril, chanoinesse, sœur de Madame de la Mancellière,

douairière, donna encore un ostensoir en argent et fit dorer l'autel du chœur. Madame du Buat, née de Tesson, donna les fonts baptismaux qui existent aujourd'hui.

M. Guilmin et Mme Danguy donnèrent deux chapes.

Par une singulière distraction, M. l'abbé Pioline, avant-dernier curé de la Mancellière, a été enterré, en 1885, revêtu dudit ornement de drap d'or.

CIMETIÈRE

Il était jadis ombragé de pommiers, ce qui n'était point fait pour déplaire au bonhomme Normand, bien au contraire. Nous avons trouvé dans les registres paroissiaux ès années 1735 et 1745 l'adjudication des pommes du cimetière, après trois bannies des dimanches précédents, pour 7 livres 8 sols et 13 livres 10 sols.

Autrefois, les nobles étaient inhumés dans le chœur de l'église, les notables dans la nef, parfois sous leurs bancs suivant fondation de droit de sépulture. Le cimetière était pour le commun des martyrs.

La vieille croix biseautée du cimetière est élevée sur un piédestal cylindrique entouré de marches circulaires.

Auprès se dresse une autre belle croix de granit de plus grandes dimensions, donnée à l'occasion du Jubilé de 1875 par la famille Méril-Cherel.

MM. Aubry et Pioline, ante-pénultième et avant-dernier curés de la Mancellière, ont des tombeaux de granit au pied de ces croix.

L'angle nord-est de ce champ du repos, fermé par une grille, forme, depuis 1855, la nouvelle sépulture de la famille de Tesson.

Dans ce coin eut lieu, en juillet 1793, devant très peu de paroissiens, une *fouée nationale* de toutes les statues de l'église qui sont présentement au nombre de six : saint Pierre, patron de la paroisse et saint Jean-Baptiste au maître-autel ; la sainte Vierge et saint Joseph ; saint Gerbold ou Gérébaud et sainte Anne aux autres autels ; seul, l'enfant Jésus fut sauvé et caché par des petits garçons, et c'est le même que l'on voit encore dans

les bras de la sainte Vierge. Les pieds de la statue de saint Pierre une fois brûlés, celle-ci ne pouvait rester debout. Elle fit alors une culbute plus qu'extraordinaire. Tombant par dessus toutes les autres, elle s'en alla hors du feu. D'abord décontenancé, L........, l'agent municipal enragé dont nous reparlerons, s'écria : *Vas-tu nous fout' un miracle ;* puis, il rejeta l'image du saint patron dans les flammes.

PRESBYTÈRE

Avant la Révolution, le presbytère s'appelait le manoir prioral.

Le 28 juillet 1791, les aumônes ou terres anciennement données à la cure furent vendues et adjugées pour prix et somme de dix-sept mille livres à J. A., tant pour lui que pour le sieur Charles-François Touroul, curé constitutionnel, R. P., R. H. et J. D.

M. Jean-Baptiste Lericolais, qui fût curé de 1804 à 1825, racheta de Touroul et autres les biens que possède encore la cure. C'est à sa générosité que le curé de la Mancellière doit le joli petit temporel dont il jouit et qui rend cette paroisse une des plus agréables du pays.

Ayant trouvé l'église dans un état de pauvreté extrême, M. Lericolais la pourvut des ornements nécessaires et donna la statue de saint Jean-Baptiste, son patron. Il fit encore don à la commune de l'école bâtie par lui pour un instituteur ecclésiastique ou une institutrice catholique qui est aujourd'hui une sœur du Carmel d'Avranches.

C'est le grand bienfaiteur de la paroisse.

PATRONAGE

Au XIIe siècle, Raoul Juhel et Raoul Hamelin donnèrent l'église de la Mancellière avec ses dépendances à l'abbaye Augustine de Montmorel, en Poilley, près de Ducey (Charte de Guillaume de Tholom, dit Guillaume III, évêque d'Avranches de 1197 à 1210, confirmant les fiefs et les biens de ladite abbaye).

Située dans une presqu'île formée par la Sélune et le Beuvron,

cette abbaye fut fondée, en 1165, par Jean de Subligny. Il n'en reste plus que quelques ruines.

L'abbé de Montmorel envoyait pour desservir la paroisse un de ses religieux qui prenait le titre de prieur-curé de la Mancellière et était assisté par un vicaire, prêtre séculier.

Les seigneurs de la Mancellière n'avaient donc que le patronage honorifique. Toutefois, dans les registres paroissiaux, les prieurs donnent toujours aux Tesson le titre de patrons sans y ajouter le qualificatif d'honoraires. Nous verrons à l'article du fief au Cocq que la possession de cette vavassorie leur donnait droit aussi au titre de patrons fondateurs.

REGISTRES PAROISSIAUX

Les anciens registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, déposés maintenant à la mairie, commencent à l'année 1580 pour les baptêmes, en 1602 pour les épousailles, et en 1666 seulement pour les mortuaires. On trouve bien déjà, de 1597 à 1599, quelques espousailles et mortuages ou mourtuages; mais, c'est par exception.

Les Rommilly et les Tesson étrennèrent le premier registre. Sur la première page, déchirée et à l'encre décolorée, on trouve, en effet, les baptêmes, le 2 février 1580, d'un Rommilly, et, le 14 du même mois, de Françoise? Tesson, fille de Guillaume Tesson, écuyer, et de damoiselle Anne de Rommilly.

A partir de 1642 l'archidiacre de Mortain vise le registre paroissial au cours de ses visites.

On ne commence qu'en 1668 à faire signer par les témoins et intéressés les actes de baptême, de mariage et de sépulture. Mais, la signature est souvent remplacée par un signe : croix, rond, roue, lacet, carré ou quadrillage, etc., au-dessous duquel le prieur ou son vicaire écrit : le mer, mère, merc ou mercq, autrement dit la marque d'un tel.

Les registres sont tenus en double depuis cette même année 1668; mais, les deux exemplaires restent encore dans la paroisse. Ce n'est qu'à partir de 1699 pour 1698, que le prieur, gardant la minute, remet la grosse, d'abord au prêtre chapelain en l'église

cathédrale d'Avranches, greffier en l'Officialité; puis, à compter de 1708, au greffe du bâilliage de Mortain.

Ils sont établis sur papier libre jusqu'en 1676. A partir de 1677 le papier est fleurdelisé et timbré, avec indication du coût de la feuille pour la Généralité de Caen.

Au XVI[e] siècle, on donne souvent deux parrains ou deux marraines au nouveau-né. Nous avons même relevé, à la date du 21 octobre 1588, les noms de trois parrains pour le même enfant. Il est bien rare que le nouveau-né ne reçoive pas le prénom de la personne qui le tient sur les fonts baptismaux. C'est ce qui explique sans doute pourquoi on voyait fréquemment autrefois deux frères ayant le même unique prénom. On les distinguait alors en ajoutant à ce prénom le qualificatif de *l'aîné* ou *le jeune*.

Nous avons relevé, dans ces registres paroissiaux, une quinzaine de noms de familles plébéiennes commençant par de, du, de la ou des et s'écrivant en deux ou trois mots séparés, tantôt avec une majuscule, tantôt avec une minuscule, ce qui prouve une fois de plus que, contrairement au préjugé courant, la particule n'est pas une marque de noblesse. Cette particule dite nobiliaire n'est souvent qu'une simple préposition. On peut être noble sans particule ou ne pas l'être malgré la particule. Le vrai titre du gentilhomme est celui d'écuyer ou de chevalier.

La bonne signature de la noblesse consiste dans le mot tout court : Tesson. Les seigneurs de la Mancellière de ce nom ne signent jamais avec la particule.

CLERGÉ

PRIEURS-CURÉS

Les prieurs de la Mancellière étaient tenus d'assister aux synodes épiscopaux.

Nous en donnons la liste depuis 1580 jusqu'à la Révolution suivant le relevé que nous avons fait de leurs noms dans les registres paroissiaux. Mais les actes de baptême, de mariage et de

sépulture n'étant signés par eux que de loin en loin au début, et, ensuite, assez irrégulièrement, les dates de l'entrée et du terme de leurs fonctions ne peuvent être qu'approximatives.

1580-1620 Jehan Cornille.

1620-1636 Frère Vincent Cornille.

1636-1664 Frère André Gazengel, chanoine régulier de Montmorel.

(*intérim*) . . . .

1666-1695 Dom Jean de Vechy, chanoine régulier de Saint-Augustin.

(*intérim*) . . . .

1697-1717 Charles Le Noble, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur titulaire de Saint-Blaize en Saint-Hilaire-du-Harcouët, Grand Vicaire de M. l'abbé de Montmorel, Conseiller de Grand Chambre à Rouen, inhumé dans l'église Saint-Laurent de Rouen, le 25 février 1717, âgé de 68 ans.

(*intérim*) Pierre Laurence, prêtre desservant pour le sieur des Fougerets, déportuaire.

1722-1738 Noble et discrète personne, Messire Pierre-Julien-Bertho de la Villejosse, chanoine-régulier de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, décédé le 15 juillet 1738 et inhumé le 16 dans le chœur de l'église de la Mancellière.

(*intérim*) Boudet, prêtre desservant.

1740-1751 Noble personne de Gurye.

(*intérim*) Guillard, vicaire, desservant.

1752-1767 Vénérable et discrète personne Jean-Marie Vatar, chanoine-régulier de la Congrégation de France, mort le 21 décembre 1767 à l'âge de 47 ans, et inhumé, le 23, près de la croix du cimetière de la Mancellière, suivant son désir.

1768-1791 Charles Le Venard, chanoine.

CURÉ INTRUS

1791-1792 Le 5 juillet 1791, première signature de Touroul, prêtre constitutionnel assermenté.

VACANCE DE LA CURE DURANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Ledit Charles-François Touroul, natif du Mesnil-Bœufs, se retira de lui-même dès la fin de l'année 1792. C'était un bon homme, au caractère faible et doux, vivant en paix avec tout le monde. On n'eut rien à lui reprocher sous le rapport de la conduite et de la moralité.

Dès lors, l'église de la Mancellière se trouva veuve de tout pasteur, digne ou indigne de ce nom. Elle fut profanée par deux révolutionnaires effrénés de la municipalité : L........, agent, et G. L......., receveur, auxquels s'associèrent trois ou quatre simples citoyens tout au plus, car, malgré ces scandales; la population resta foncièrement religieuse et attachée à tous les devoirs de sa foi.

Dieu suscita de saints prêtres qui de tous côtés se dévouèrent pour prodiguer les secours de la religion aux bons paysans. On en compte jusqu'à neuf, de 1792 à 1800, dont voici les noms : Le Venard, ci-devant prieur, qui revenait souvent à leur grande joie visiter ses anciens paroissiens, Hamelin, Mondin, Prevel, Chapel, Hardelé, Davalis, Lericolais (Jean-Baptiste), Girois.

Ces ecclésiastiques étaient reçus par madame de Tesson, ma bisaïeule, et par mesdemoiselles de Tesson, ses filles, au château de la Mancellière qui devint ainsi le rendez-vous de toutes les personnes religieuses d'alentour. Le salon servit longtemps de sanctuaire où l'on célébrait la messe et administrait les sacrements.

CURÉS SÉCULIERS

1800-1802 Le Venard, précité, qui signait tous ses actes : prieur-curé non assermenté.

1802-1804 Davalis.

1804-1824 Lericolais (Jean-Baptiste) qui mérite le titre de bienfaiteur de la paroisse.

1824-1848 Lericolais (François-Charles), ami et non parent de Jean-Baptiste qu'il avait d'abord secondé.

1848-1866 Aubry.

1866-1885 Pioline.
Depuis 1885 Brault.

MAIRIE

La salle de la Mairie se trouve dans le bâtiment tout neuf de l'école des garçons, à quelques centaines de mètres au nord-est de l'église, sur le bord du chemin vicinal ou de grande communication, n° 39, que nous avons pris pour venir au bourg et que l'on appelle communément route de Ducey à Brécey.

Voici la liste des agents municipaux dont on a conservé les noms et celle des Maires de la commune :

1793 1ers mois J. Danguy, Maire.

1793-1797	Jacques Anfray, officier public.
1798-1799	René Hamelin, agent municipal.
1799-1800	François Lebougre, id.
1800-1801	Julien Anfray, id.

MAIRES

1801-1805	Julien Anfray.
1805-1817	René Hamelin.
1817-1830	Louis-Auguste de Tesson de la Mancellière, membre du Conseil d'arrondissement de Mortain.
1830-1840	Toussaint Le Brun.
1840-1848	Jacques Guilmin.
1848-1866	Armand-Louis de Tesson de la Mancellière.
Depuis 1866	Jean Danguy.

Le plan et la matrice du cadastre datent de 1827.

Poursuivant notre route, après avoir dépassé la ferme de la Poulinière *aliàs* Pollinière, nous prendrons à gauche la nouvelle avenue de la Pichetière, ouverte en 1849, pour arriver après une montée assez raide au château qui fut le manoir seigneurial de la paroisse.

CHATEAU

Le château de la Mancellière est situé sur une esplanade par environ 160 mètres d'altitude, à un kilomètre et demi au nord-est et bien en amont du bourg et de l'Eglise. Néanmoins, sa façade nord se trouve adossée à un coteau dont elle est séparée par une tranchée. La cote de nivellement de la route départementale d'Avranches à Mortain est de 200 mètres à deux kilomètres au nord du château de la Mancellière. L'altitude d'Avranches au carrefour de la route de Mortain est de 100 mètres et celle du parvis de l'église collégiale de Mortain de 274 mètres ; mais la chapelle Saint-Michel de Mortain d'où l'on aperçoit le Mont de l'Archange est à 314 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A vol d'oiseau, le château de la Mancellière est juste à égale distance, quatre lieues, d'Avranches et de Mortain, et, à quinze cents mètres au sud de l'alignement de ces deux villes. On y arrive latéralement par de belles chasses ou avenues.

Nous avons pris la nouvelle qui date d'une quarantaine d'années. L'ancienne dite du Bois-Clérice, à l'est, est coupée perpendiculairement par celle dite des chênes (quoiqu'elle soit maintenant plantée de châtaigniers) qui va du bois des Mancellières au chemin vicinal n° 39 précité.

Primitivement, le château se trouvait au fond d'une cour bordée de communs au levant et au couchant et fermée au midi par un mur qui fut plus tard remplacé par une grille à barreaux très épais et à rond-point.

Vers 1852, M. Armand de Tesson, père de M. Gabriel, le propriétaire actuel, fit d'importants changements. Il abattit tous les bâtiments de l'ouest dont l'emplacement forme maintenant un petit square en terrasse sur le bord de l'étang. La grille de la cour, remplacée par un saut de loup, fut transportée à l'entrée du grand jardin disposé aussi en terrasse sur la campagne, du côté du midi. De la sorte, on peut jouir des fenêtres mêmes du château d'une partie de l'admirable horizon qui n'apparaît dans toute son étendue que de la terrasse du grand jardin. Celui-ci se trouve à gauche en sortant de la cour.

De là on aperçoit en examinant ce magnifique panorama de l'est à l'ouest : la flèche de Montigny ; le tertre de Montécot en

Saint-Cyr-du-Bailleul ; les flèches du Teilleul, de Sainte-Anne-de-Buais, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Savigny-le-Vieux ; le château du Bois-Tirel au Mesnil-Bœufs ; la tour en bâtière de Saint-Martin-de-Landelle ; la chapelle de Montault ; le clocher d'Isigny-le-Buat ; la tour carrée des Biards ; la tinterelle de la Chapelle-Hamelin ; la tour de l'église et le château du Mesnil-Thébault ; les hauteurs de Montjoie près Saint-James ; la flèche de Saint-Laurent-de-Terregatte ; les clochers du Buat et de la Mancellière ; la tour carrée couverte en bâtière de Chalandrey ; les avenues des Plantis, aux Chéris, etc., etc.

Derrière le manoir on jouit de la splendide vue du Mont-Saint-Michel, d'une partie de sa baie et de la côte de Bretagne éloignée de plus de douze lieues. On peut aussi voir la merveilleuse et aérienne abbaye de l'avenue même du Bois-Clérice lorsque les arbres le permettent.

Le château est un vaste logis du XVIIe siècle construit vraisemblablement par Jean Tesson du Pontesson en Montigny, mon cinquième aïeul, qui acquit, en 1653-55, le grand fief et la seigneurie de la paroisse de la Mancellière dont son père lui avait légué tous les autres fiefs. La façade nord est flanquée de deux grandes tours carrées, renfermant des escaliers. La plus élevée de ces tours est couronnée d'un petit campanile. La porte d'honneur, surmontée d'un cadran solaire, présente un linteau saillant supporté par deux pilastres de granit. De hautes et massives lucarnes rectangulaires, aussi en granit et à ouvertures cintrées, ont des frontons arrondis et ajourés d'un petit œil-de-bœuf ; ces frontons sont ornés au sommet et sur les côtés de boules en pierre.

A l'intérieur, aucun luxe. Quelques belles boiseries méritent seules d'être signalées.

Les fermes qui l'entourent immédiatement sont celles du Haut-Manoir, du Bas-Manoir ou des Mancellières au nord ; du Bois-Clérice à l'est ; de la Faverie au sud-est ; de la Pichetière et de la Poulinière ou Pollinière au sud-ouest. Elles forment avec le bois et la retenue un seul tenant. Le domaine du château de la Mancellière comprend en outre les moulins et la ferme de la Roche et celle du Chalange à l'ouest. Le tout fait environ 1,200 vergées ou 240 hectares, soit à peu près le tiers de la superficie totale de la paroisse.

La demeure du fermier de la Faverie est un ancien manoir de la famille Le Marié reconnaissable aux *trois mains* sculptées qui sont au-dessus de la porte principale.

CHARTRIER

Les archives du château de la Mancellière n'ont point été brûlées pendant la Révolution. Nous avons vu, dans une notice biographique, citer un fait analogue comme une exception et la preuve certaine que le Seigneur qui en était l'objet était fort aimé dans sa seigneurie.

Cependant, M. Louis-Auguste Tesson de la Mancellière, officier de chasseurs à cheval après avoir été page de Louis XVI, et son frère : le chevalier Jean-Baptiste-Marie de Tesson, mon aïeul, avaient émigré en 1792. Leur mère : Louise de Lorgeril, veuve de Gabriel-Michel Tesson, vivant Seigneur de la Mancellière, était restée en France avec ses deux filles. Mais, elle n'en fut pas moins considérée comme émigrée. Nous voyons, en effet, sur une pièce en date du 2 messidor an IX de la République française, une et indivisible (21 juin 1801), et signée de Fouché, ministre de la Police générale que : Tesson (veuve), de Mortain, département de la Manche, inscrite sur le neuvième volume de la liste des Emigrés, a été éliminée de ladite liste en exécution de l'article IX du règlement du 28 vendémiaire an 9 (20 septembre 1800). En marge de cette pièce est écrit : relevée de surveillance par décision de Sa Majesté, en date du 21 juillet 1806.

Ces archives seraient donc probablement restées intactes sans deux prêts importants qui furent faits en 1778 et en 1787, le premier pour dresser la généalogie du sieur comte de Tesson de la Viéville (1), Seigneur de Monteille (2) et autres lieux, cousin-germain de feu Gabriel-Michel Tesson de la Mancellière ; le second, pour faire entrer de minorité dans l'Ordre de Malte le fils cadet du susdit comte de Tesson, écuyer ordinaire de Louis XVI.

---

(1) La Viéville, aînesse du fief au Cocq, en la Mancellière.

(2) Monteille, paroisse du diocèse de Lisieux

Craignant sans doute que les pièces originales qui sortiraient du chartrier n'y fussent point réintégrées et voulant mettre sa responsabilité à couvert, madame de la Mancellière demanda l'avis des avocats, conseils de ses enfants mineurs. Ils estimèrent que « ladite dame ne pouvait refuser des titres appartenant à » toute la famille. Chacun peut s'en aider et demander la repré- » sentation. D'ailleurs le sieur Tesson étant une fois entré dans » une charge qui exige la vérification des titres, cette vérifica- » tion servira aux mineurs dans le cas où ils en auraient eux- » mêmes besoin pour quelque chose ou employs.. »

Délibéré à Mortain le 3 avril 1778.

Et signé : Guesdon, Lerebours de la Pigeonnière, Lafresnaye.

Le raisonnement était juste. Les preuves faites par le comte Julien de Tesson servirent évidemment à Louis-Auguste Tesson de la Mancellière, son neveu à la mode de Bretagne, pour être reçu page à la cour de Louis XVI, car il ne lui restait plus qu'à établir sa filiation depuis leur commun aïeul, Robert Tesson, grand-père du premier et arrière-grand-père du second, ce qui était facile.

Comme madame de la Mancellière semblait le prévoir, les documents sortis du chartrier à titre de prêt n'y sont point rentrés. Il reste comme compensation de cette perte :

Une généalogie manuscrite de la famille, par Denis-Louis d'Hozier, généalogiste du Roi (Nouveau fonds d'Hozier, n° 7.247).

Et un mémorial complet pour Malte (chartrier du château du Mont-de-la-Vigne, en Monteille, canton de Mézidon, arrondissement de Lisieux (Calvados).

D'ailleurs, nous avons aussi retrouvé au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale dans les *Carrés de d'Hozier*, volume 594, pages 237 à 300, quarante-quatre pièces qui sont évidemment des extraits, quelques-unes même des copies textuelles des originaux envoyés à Paris et disparus pendant la tourmente révolutionnaire.

CHAPELLE

Dans son histoire du diocèse d'Avranches (1888), le chanoine Pigeon cite la chapelle de Sainte-Marguerite du château de la Mancellière comme étant en parfaite conservation et fort bien tenue. Située dans l'angle nord-est de la Cour, elle a un petit campanile et est percée de trois fenêtres, deux grandes à arc déprimé, et une petite carrée au-dessus de la porte. Les linteaux de cette porte et de la petite fenêtre sont ornés d'accolades creuses. Sur les murs sont peintes les armes d'alliance des Tesson et des Lorgeril surmontées d'une couronne de Marquis.

Mais la couronne est un accessoire, un simple ornement de l'écu qui n'implique aucune prétention au titre qu'elle représente. En voici l'explication :

De temps immémorial, les bourgeois ont eu des armoiries. Louis XIV leur a reconnu ce droit en créant le grand *Armorial général* de 1696 ; mais, leurs armes ne devaient pas être timbrées, c'est-à-dire surmontées d'un casque ou d'une couronne.

Néanmoins, durant tout le XVIII[e] siècle jusqu'à la Révolution, il n'y eut pas un bourgeois occupant une charge municipale, un emploi public de quelque importance, ou exerçant une profession libérale, qui n'eût son écu armorié, le plus souvent timbré d'une couronne de comte.

C'est pour cela que les gentilshommes non titrés adoptèrent la couronne de marquis.

Le 17 mai 1496, Jean de Rommilly, écuyer, seigneur de la Mancellière, ratifia une aumône de 3 s. de rente que Guillaume Frazier, écuyer, sieur de la Mancellière, avait faite au trésor de cette paroisse pour avoir des ornements à dire les messes en la chapelle de Sainte-Marguerite.

La procession des Rogations s'y rend régulièrement une fois l'an.

ANCIEN MANOIR

L'acte d'adjudication de la seigneurie de la Mancellière à Tenneguy de Varignières, en 1609, nous montre que l'ancien manoir avec cours, jardins et hébergemens, consistait en un grand logis au bout duquel était vers soleil levant un oratoire ou chapelle, quatre autres corps de logis pour les communs, un colombier à pigeons et plusieurs bâtiments en façon de tours, guérites et éperons, le tout en un enclos de murailles.

En dehors dudit enclos et au haut du jardin se trouvaient les maisons de la métairie contenant le tout ensemble 161 vergées et demie, environ 33 hectares.

FAITS HISTORIQUES

GUERRES DE RELIGION (1)

En 1591, la maison de la Mancellière, alors de Rommilly, tenait pour les Ligueurs ou *rebelles* avec celles de Juvigny, de la Tavelière à Husson, de Saint-Symphorien, du capitaine Tonnerre, du Jardin, de Grihaudière, du Mesnil-Tôve, de Coulouvray, de Marcilly et de la Chaise.

Le parti du Roi et du duc de Montpensier, comte de Mortain, comprenait les châteaux d'Isigny, d'ancienne construction, le Bois, Chasseguey, Moissey en Saint-Jean-du-Corail, Fontenay, Milly, Boussentier à Barenton, Martigny, La Cocherie à Lapenty, L'Estang au Buais, et les maisons du sieur de la Motte, du sieur de Hautteville, les Genestels au Mesnil-Thébault, enfin la maison de Saint-Christophe.

D'un côté onze, de l'autre quatorze châteaux-forts.

(1) Archives de la Manche, série A, liasse 474.

INSURRECTION ROYALISTE (1)

Séguin place au 26 juillet 1799, fête de Sainte-Anne, une affaire singulière qui aurait eu lieu à la Mancellière. Ruays avait établi son quartier général à la ferme des Menus-Houx, sur un plateau élevé qui commandait tout le pays; on poussait, de là, des reconnaissances dans les environs. Le jour de la Sainte-Anne, que l'on célébrait joyeusement à Beauficel (2), en dépit des prescriptions officielles, il se dirige à petit bruit avec sa colonne sur le plant où les buveurs étaient attablés, et parvient à les cerner. Il y avait là une cinquantaine de réquisitionnaires, qui, sans trop se faire prier, le suivent au château de la Mancellière; il voulait les armer et les incorporer dans sa légion. Les républicains d'Avranches, avertis de sa marche, partent en toute hâte, et à leur tour surprennent le cantonnement royaliste. Leur cavalerie s'avance au galop, force la sentinelle, se précipite dans la cour du château en sabrant tout ce qu'elle rencontre. Ruays et ses officiers allaient se mettre à table; ils courent aux armes, et avec quelques soldats, font un feu nourri par les portes et par les fenêtres du château. Mais un corps d'infanterie suivait la cavalerie à petite distance. Pour n'être pas bloqués, ils se sauvent dans toutes les directions, poursuivis par les républicains, qui leur reprennent une partie des réquisitionnaires. On se battit vigoureusement et longtemps dans un champ voisin. L'action fut chaude; les royalistes y perdirent quelques hommes, notamment un pauvre diable qui, grimpé dans un cerisier et n'ayant pas eu le temps de descendre, servit de cible aux balles ennemies. Les républicains eurent aussi plusieurs tués et plusieurs blessés, qu'ils emmenèrent à Avranches sur des voitures. La petite caisse de Ruays et deux sommes de cartouches étaient restées dans une écurie; les républicains, acharnés à la lutte, ne fouillèrent pas le château, et, après leur départ, argent et cartouches furent retrouvés par les royalistes.

---

(1) Louis de Frotté et les insurrections normandes par L. de la Sicotière, tome II, p. 262-263.

(2) Beauficel, commune du canton de Sourdeval-la-Barre.

René-François comte de Ruays, commanda les divisions d'Avranches et de Saint-James, dites des chasseurs royalistes de Basse-Normandie, depuis 1795 jusqu'en 1800. — En 1815, il était chef de brigade et chevalier de Saint-Louis. Nous trouvons ces renseignements sur un témoignage de reconnaissance dont nous extrayons ce qui suit :

« ..... Certifions à tous ceux qu'il appartiendra que pendant
» l'émigration de MM. Louis-Auguste et Jean-Baptiste Tesson,
» frères, Madame de Tesson de la Mancellière leur mère, ainsi
» que leurs sœurs, n'ont cessé de rendre tous les services et
» secours qui étoient en leurs pouvoirs aux deux divisions sous
» nos ordres ; et qu'il est de plus à notre parfaite connoissance
» que les susdites dames de Tesson se sont souvent exposées, au
» péril même de leurs vies, pour procurer du soulagement aux
» blessés, les pansant et soignant elles-mêmes ; et que par suite
» d'un aussi beau dévouement à la bonne cause, elles ont éprouvé
» toutes sortes de persécutions, mises en otages, incarcérées,
» perdu leurs meubles, enfin une partie de leur fortune, etc.,
» ..... »

Nantes, le vingt-quatre janvier mil huit cent quinze.

Signé : le comte de Ruays.

FIEFS DE LA MANCELLIÈRE

Le Terrier du comté de Mortain, dressé par Hauton en 1758, indique cinq fiefs à la Mancellière :

1° Le fief de la Mancellière, dit le Grand Fief ou fief du Bois-Frazier, huitième de haubert, tenu sous le domaine.

2° Le fief du Roy, dit aussi fief de la Mancellière, tenu des comtes de Mortain.

3° Le fief Grimault ou Crépon, tenu du domaine.

4° La vavassorie nommée La Mancellière ou fief Tirel, tenue sous le fief de Montigny.

5° Le fief au Cocq, tenu aussi de Montigny.

Trois de ces fiefs portaient donc le nom de la Mancellière, ce qui les a fait confondre par M. Dubosc, archiviste de la Manche, à l'article A. 1360 de l'inventaire — sommaire des Archives départementales, et par M. Hippolyte Sauvage, l'historien du Mortainais, à la page 14 de l'annuaire de la Manche de 1882.

Au surplus, dans l'Etat tenu, le 7 juin 1610, en la Cour de parlement à Rouen, de la somme de quinze mille livres distribuée à plusieurs créanciers provenant de l'adjudication finale, par décret, du fief, terre et seigneurie de la Mancellière et de la métairie du Bois-Clérice, ayant appartenu à feu René de Rommilly, etc., Mathurin Tesson, écuyer, acquéreur, en 1601, du fief du Roy, proteste contre la dénomination du fief de la Mancellière donnée au fief premier cité et adjugé à Tenneguy de Varignières, dont acte.

Ces noms de Frazier, Grimault, Crépon, Tirel et Le Cocq sont à présent parfaitement inconnus à La Mancellière. Mais les noms des aînesses qui composaient les susdits fiefs se sont maintenus, à l'exception d'un seul que nous n'avons pu retrouver.

Nous donnons ci-dessous l'état de ces fiefs d'après trois liasses de la série A des Archives départementales de la Manche, liasses numérotées de 1360 à 1362 (28 pièces papier, une pièce parchemin), le manuscrit de Pitard et les documents du chartrier de la Mancellière, etc., etc.

Ces cinq fiefs ont, en effet, appartenu à la famille de Tesson, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Elle semble être la première à les avoir tous réunis dans la même main.

GRAND FIEF

Le fief de la Mancellière dit le Grand-Fief ou fief du Bois-*Frazier* portait le nom de la famille qui eut la seigneurie de la Mancellière après les Mancel.

Le franc fief, terre et seigneurie de la Mancellière, se relevait

par un huitième de fief de haubert duquel étaient tenues mouvantes et dépendantes les aînesses ou masures (1) qui suivent :

Le Coudray,	d'une contenance	de 30	acres	ou 120	vergées
La Sauvagère,	—	30	—	120	—
La Buffonnière,	—	30	—	120	—
L'Officière,	—	60	—	240	—
La Pichetière,	—	17	—	68	—
Le Laisir,	—	30	—	120	—
La Pollinière ou Poulinière,		30	—	120	—
La Faverie,	—	30	—	120	—
La Roche,	—	8	—	32	—
	Total.......	265	acres	ou 1.060	vergées

ou environ 216 hectares.

Dans son aveu du 18 mai 1565, René de Rommilly dit que dans le domaine non fieffé il y a manoir, colombier, garennes, bois, taillis, prairies, terres labourables et non labourables, moulin à blé, étangs et écluses, etc., etc.

Ce moulin était celui de la Roche.

AVEUX :

4 septembre 1394, Aveu par Guillaume Frazier.

26 août 1422 — Colin de Signy.

18 mai 1565 — René de Rommilly, écuyer.

En 1700 Hommage par Robert Tesson, écuyer, Seigneur de la Mancellière, mon 4e aïeul.

Le nom de la famille d'Isigny s'est aussi écrit d'Esigney, d'Esigny, et par suite de Signey et de Signy.

Celui de la famille de Signé : de Signey et de Signy. Le fief

(1) La masure était une terre bâtie moins importante que l'aînesse.

ou terre de son nom en Reffuveille est orthographié de Signy sur les cartes modernes.

Il est donc facile de confondre ces deux familles qui n'ont pourtant rien de commun entre elles.

Dans sa courte notice d'une page et quart sur la Mancellière, parue dans l'annuaire de la Manche de 1882, M. Hippolyte Sauvage écrit Colin d'Isigny. Mais c'est à tort sans doute.

Nous en aurons plus loin la preuve à propos de ce fief du Bois-Frazier de la Mancellière, tenu en parage du Seigneur du fief du Bois-Frazier de Chevreville, seigneur du nom de Signé. D'ailleurs, on a bien écrit Colin de Signy dans l'état des fiefs, des terres et villages de la paroisse de la Mancellière, liasse A 1360 des Archives de la Manche, et Gabriel-Michel Tesson, mon bisaïeul, rendant aveu de tous ses fiefs de la Mancellière, dit, en parlant du grand fief, qu'il fut à Guillaume Frazier, Colin de Signy, René de Rommilly, Jean Tesson, écuyer, Robert Tesson, écuyer, qui en fit hommage en 1700.

Toutefois, il est à remarquer que l'aveu du fief du Bois-Frazier de Chevreville, par Charles de Signey, en 1500, suit celui de Nicolas d'Isigny, en 1485, ce qui n'est point fait pour diminuer l'imbroglio. Néanmoins, nous nous en tiendrons pour le Bois-Frazier de la Mancellière à de Signy au lieu d'Isigny, pour toutes les raisons que nous venons d'énumérer.

Le 15 juin 1609, le fief, terre et seigneurie de la Mancellière, décrété sur Marguerite de Rommilly, femme de Daniel de la Mare, sieur de la Chesnaye, fille et héritière de feu René de Rommilly, seigneur de la Mancellière, fut adjugé pour quinze mille livres à Tenneguy de Varignières, sieur de Blainville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.

L'adjudication comprenait : le manoir et la métairie de la Mancellière (contenant le tout ensemble 161 vergées et demie ou environ 33 hectares) ; la métairie du Bois-Clérice (113 vergées ou environ 23 hectares) ; les deux moulins de la Roche (4 vergées = 81 ares 71 centiares). Total 57 hectares ; les aînesses de la Sauvagère, de la Roche et de l'Officière ; les dessus dits héritages tenus pour un huitième de fief de haubert, uni et incorporé ensemble, relevant de Monseigneur le duc de Montpensier à cause de son comté de Mortain.

Le 31 décembre 1653, haut et puissant seigneur messire Françoys de Varignières, chevalier, seigneur marquis de Monfréville, Cabourg, Longraye, La Mancellière, le Quesnay-Guesnon, Méry et de Rouville, Conseiller du Roy en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général pour sa Majesté au Gouvernement de Normandie, bailla par échange pur et simple à Jean Tesson, écuyer, sieur du Pontesson, mon 5[e] aïeul, le fief noble de la Mancellière et Bois-Clérice appelé le grand fief de la Mancellière.

En contre-échange, icelui sieur du Pontesson bailla audit seigneur de Monfréville ses fiefs d'Asnières, de la Fosse et du Bois-Ambroise avec le moulin du même nom, situés en la paroisse de Reffuveille.

Ce fut fait et passé au lieu du Pont, en Montigny.

Le 8 janvier 1654, le même Françoys de Varignières, qui porte les mêmes titres que ci-dessus moins celui de seigneur de la Mancellière, quitte, cède et délaisse pour fin d'héritage à Guillaume de Chérencey-Guesnonnière et Etienne de la Masure, sieur du lieu, en Virey, les maisons du manoir seigneurial de la Mancellière ainsi qu'ils se comportent : colombier, maisons des fermiers, jardins, plans, prairies, terres labourables et non labourables, bois taillis et de haute futaie; ensemble la ferme ou terre du Bois-Clérice, les moulins de la Roche, tous les dessus héritages tenus de la sieurie du grand fief de la Mancellière. La présente vente faite par le prix et somme de 27.000 livres avec 70 louis d'or pour vin, dont 19.000 livres payées comptant. Pour le surplus montant à la somme de 8.000 livres, lesdits de Chérencey et de la Masure, de la paroisse de Montigny, furent cautionnés par les sieurs de la Barberye de Reffuveille. Cette somme de 8.000 livres devait être portée avec l'intérêt au seigneur de Monfréville en sa maison, au Quesnay, vicomté de Bayeux.

6 janvier 1655. — La minute du présent contrat a été comme quitte et vide d'effet à l'instance et requête de Jean Tesson, écuyer, sieur du Pontesson et de la Mancellière.

Autrement dit, Guillaume de Chérencey et Etienne de la

Masure (1) firent remise, sur clameur féodale, à Jean Tesson du Pontesson, mon 5[e] aïeul, du manoir seigneurial de la Mancellière, de la terre du Bois-Clérice et des moulins de la Roche.

Ces messieurs agirent évidemment au mieux des intérêts de leur ami pour lui faire obtenir à sa valeur réelle, par leur intermédiaire, ledit manoir, complément indispensable de tous ses fiefs, qu'il aurait été obligé, sans cette manœuvre, de payer un prix exagéré de convenance.

PREMIER NOTA

Il existe encore un village du Bois-Frazier situé entre ceux de la Marche et des Gondinières dans la paroisse de Montigny, et à moins d'une lieue au sud-est du château de la Mancellière.

DEUXIÈME NOTA

A 9 kilomètres au sud-est du château de la Mancellière se trouvait, dans la paroisse de Chevreville, un autre fief du Bois-Frazier, aussi huitième de haubert, auquel il y avait manoir, domaine et colombier et duquel était tenue et mouvante une vavassorie nommée le fief Gobey (du Boisgobey) (2).

---

(1) Cette famille n'avait rien de commun avec celle du même nom qui posséda la moitié de la seigneurie de Lapenty portée au xv[e] siècle dans la maison de Vauborel par Guillemette de la Mazure. Albert de la Masure dit Saint-Aubert et Etienne de la Masure (1600-1664), frères, premiers du nom, tiraient celui-ci d'une terre de la paroisse de Virey. Guillaume de Chéroncey et Etienne de la Masure étaient peut-être beaux-frères, car à l'époque de l'acquisition de la Mancellière, on trouve dans le premier registre paroissial de Montigny que ce dernier était époux de Catherine de Chérencey. Dans ce même registre, on relève, à la date du 30 octobre 1662, le mariage encore d'Etienne de la Masure, sieur du lieu, avec Anne du Mesnil, fille du sieur du Domaine.

Les du Mesnil s'étaient aussi alliés à un de Chérencey.

(2) Archives de la Manche, série A, liasse 1101 — une pièce papier; une pièce parchemin.

Nicolas d'Isigny, écuyer, rendit des aveux du fief du Bois en Chevreville, en 1481 et 1485. (1)

Charles de Signé, prêtre, dit dans son aveu du Bois en Chevreville, du 1[er] juin 1500, que les hoirs Pierre de Rommilly, écuyer, tiennent de luy en parage le fief de la Mancellière. (1).

En 1774, l'abbé de Saint-Germain, demandant à être confirmé dans la possession des droits qu'il tient de ses prédécesseurs, promet de renoncer à ses prétentions de suzeraineté sur la Mancellière, si le duc d'Orléans lui permet de réunir toutes ses propriétés de Chevreville dans un seul et même fief dont il lui ferait aveu. M. Hauton, notaire du papier terrier de Mortain, dans un mémoire sur les fiefs de Chevreville, y trouve un tel labyrinthe de questions présentes et futures qu'il conseille à l'abbé de Saint-Germain de demander, en effet, la réhabilitation de ses possessions par l'érection d'un demi-fief de haubert. (2)

L'abbé Louis-Philippe de Saint-Germain, seigneur de la paroisse de Parigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët, mourut le 3 mars 1788, doyen de l'Eglise cathédrale d'Avranches, après avoir été chanoine et archidiacre de Mortain dans la même église, vicaire général, official et grand-vicaire de ce diocèse qu'il administra au nom de Mgr Durford-Léobard, avant-pénultième évêque d'Avranches (1764-1766).

L'abbé de Saint-Germain était l'oncle maternel du contre-amiral comte Jean-François-Toussaint de Lorgeril (1751-1825), seigneur patron de Parigny, Chevreville, etc., chevalier de Saint-Louis.

Gabriel-Michel Tesson, seigneur de la Mancellière, mon bisaïeul, ayant épousé une sœur du contre-amiral de Lorgeril, était aussi le neveu de l'abbé de Saint-Germain.

M. Emile de Lorgeril (1802-1877), quatrième et dernier fils dudit contre-amiral, a élevé, en 1837, le château dit de Chevreville sur la terre du Bois-Frazier.

Les Saint-Germain, seigneurs de Parigny depuis la fin du

---

(1) Manuscrit de Julien Pitard déposé à la bibliothèque de Mortain.

(2) Archives de la Manche, série A, liasse 1100 — 2 pièces papier.

xve siècle par alliance avec les de Percy avaient pour auteur commun avec ceux de Juvigny : Pierre de Saint-Germain, qui acquit en 1351 le fief du Bois-Flipot, à Isigny-les-Bois, s'étendant sur Parigny. Le fils aîné dudit Pierre fut seigneur de Naftel et souche des seigneurs de Parigny, et, son fils cadet, seigneur d'Isigny, dans la paroisse de Courson, près Saint-Sever, élection de Vire.

Ce sont ces Saint-Germain d'Isigny-Courson qui devinrent seigneurs de Juvigny (Juvigny-le-Tertre), vers 1530, par alliance avec la famille de ce nom.

Julien Pitard n'a pas su distinguer entre ces deux Isigny (il ne connaissait que la paroisse de ce nom dans le comté de Mortain), de sorte que son article Saint-Germain est fort embrouillé. Ce n'est pas le seul, hélas !

Les Saint-Germain de Parigny portaient leurs armes plaines : *de gueules à trois besants d'argent.*

Les Saint-Germain de Juvigny brisaient ces armes d'un ongle en abîme par allusion à ce proverbe : *ex ungue leonem*, on connaît le lion à l'ongle. Ils affectaient, en effet, le prénom de Samson, probablement à cause du lion mis en pièces par cet ancien preux. Leur griffe fut terrible, soi-disant par représailles, pendant les guerres de la Ligue. Ainsi le voulait le malheur des temps. Les de Francière succédèrent par alliance aux Saint-Germain de Juvigny.

Cette ancienne et illustre maison est encore représentée dans le Mortainais par les Saint-Germain de la Bazoge de la même branche que les Saint-Germain de Parigny. Mais la parenté n'est plus qu'au onzième degré entre les châtelains de la Mancellière et de la Bazoge.

Un Saint-Germain de Parigny avait pris alliance, en 1602, dans la nouvelle maison de la Bazoge, fondée par un Sauvé, anobli en 1593, dont le nom fut commué en celui de son fief. Ces de la Bazoge étaient aussi seigneurs de Chevreville. Par suite de l'extinction de cette famille, et après un procès gagné contre les Maxeul-Varignières (1) qui prétendaient aux

(1) Maxeul, Marceul ou Marceuil. Charles de Marceul, seigneur d'Eron, en Sourdeval, avait épousé en 1707, Julienne de Saint-Germain, tante de

mêmes droits de parenté, la seigneurie de Chevreville passa par héritage, au siècle dernier, à l'abbé de Saint-Germain de Parigny, et celle de la Bazoge à ses collatéraux qui étaient devenus, par une alliance, seigneurs hauts-justiciers de Trénon, dans la paroisse de Beslé, commune et canton de Guéméné-Penfao, arrondissement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Le château de Trénon est habité par M. Godefroy de Saint-Germain, chef de nom et d'armes, oncle de M. Emile de Saint-Germain de la Bazoge.

M. Hervé de Saint-Germain du Houlme, qui a été député d'Avranches pendant toute la durée de l'empire et après la guerre de 1870-71, puis sénateur, appartenait à la branche de Sainte-Cécile, dans le canton de Villedieu-les-Poêles, qu'il a longtemps représenté au Conseil général. Cette branche cadette, bien éloignée sans doute de la branche aînée de Parigny, brisait ses armes d'un chevron.

Un de Saint-Germain figure au tableau des défenseurs du Mont Saint-Michel en 1423 ; mais ses armes sont : *d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout de sinople, et, en pointe, d'un arbre terrassé, aussi de sinople.*

M. Emile de Lorgeril, précité, acheta, pour s'arrondir, la terre du Boisgobey, qui touche au nord celle du Brois-Frazier.

En 1538, Nicolas Abraham rendit aveu, en partie, du fief du Boisgobey, acquis, dit-il, de Fabien Le Moine, écuyer, et qui rend le patronage de Chevreville alternatif entre lui et Colas d'Isigny. (Pitard — Art. Abraham).

Les descendants de l'acquéreur s'appelèrent Abraham du Boisgobey jusqu'à l'époque de la Révolution, où ils jugèrent à propos de raccourcir leur nom et d'en faire Abraham-Dubois. Comme nous l'avons déja expliqué dans la *Revue de l'Avranchin*

---

l'abbé de Saint-Germain, laquelle, devenue veuve, convola en secondes noces avec Mathieu de la Faucherie, du Mesnillard, et Marguerite de Marceul, huguenote, était femme de Jacques de Varignières, seigneur de Digny, en Marcilly, et autres lieux.

de 1891, page 293, le fécond romancier Fortuné du Boisgobey n'avait fait que reprendre le surnom oublié de sa famille, qui passa dès lors pour un pseudonyme d'écrivain.

A une époque où la charte générale des francs-fiefs avait encore son plein effet, c'est-à-dire où les fiefs anoblissaient leurs possesseurs, à la condition toutefois qu'ils vécussent noblement et suivissent les armes, les Abraham possédaient non seulement le Boisgobey, mais encore le fief au Cocq, en la Mancellière, comme nous le verrons à cet article, et la Seigneurie de la paroisse de Montgothier. Si donc ils ne prirent point de lettres de noblesse, c'est apparemment qu'ils ne voulurent point se soumettre aux charges militaires. Julien Pitard dit, en parlant d'eux, que leur famille est bonne entre celles qui ne sont pas nobles. D'Hozier inscrivit dans l'Armorial général de 1696, Guillaume Abraham, sieur du Boisgobey, conseiller du Roi, enquesteur et commissaire examinateur en la juridiction de Mortain, avec ce blason : « *Porte d'or à un bélier de sable.* » Connaissant le goût de d'Hozier pour les armes parlantes, on peut être sûr que ce bélier est une allusion au sacrifice d'Abraham. Martin Tesson, écuyer, sieur de la Retournerye, frère aîné de Julien Tesson du Plessis, mon septième aïeul, prit alliance dans cette maison, voisine de celle de la Mancellière.

On a pu remarquer dans l'aveu de 1538, mentionné par Pitard, que Nicolas Abraham cite Colas d'Isigny comme patron alternatif de Chevreville, c'est-à-dire seigneur du Bois-Frazier. Voilà donc pour le même fief un d'Isigny qui paraît 38 ans après un de Signy, lequel vient lui-même 15 ans après un d'Isigny, ce qui est bien fait pour augmenter la confusion dont nous avons déjà parlé pages 28 et 29.

Mais Julien Pitard, si sujet aux anachronismes, se trouve encore là en contradiction avec lui-même ; car, à l'article de Brécey, il dit que le seigneur d'Isigny, en 1533, était Jean de Brécey (1), appelé cette année à la vérification de Julien d'Amphernet, époux d'Anne de Brécey, héritière des seigneurs de Brécey, et, à l'article d'Isigny, que cette maison s'est fondue

(1) Pitard dit même à l'art. Angis, qu'en 1528, ce seigneur était Martin de Brécey.

en celle de Brécey. Il n'admet donc pas de branches collatérales de la famille d'Isigny à Chevreville ou ailleurs. D'après cela, il semblerait qu'en 1538 il s'agirait plutôt d'un de Signy, car nous n'avons vu nulle part que les de Brécey se soient jamais fait appeler d'Isigny. Leur nom était trop noble pour en changer. Il n'y a que les hobereaux, imités d'ailleurs en cela par certains bourgeois, qui suppriment volontiers leur nom patronymique pour prendre exclusivement celui de leur lopin de terre. Nous en connaissons qui ne savent même pas où se trouve la sieurie dont ils portent si orgueilleusement le nom légué par des *sieurs* qui ne remontent pourtant pas à la nuit des temps.

D'ailleurs, dans sa notice de trois pages sur Isigny, parue dans l'annuaire de la Manche de 1882, M. Hippolyte Sauvage dit que Nicolas d'Isigny, mort à l'étranger pendant la guerre de Cent Ans, ne vit point son domaine érigé en comté par la faveur de Charles VII, vers l'année 1449 ou dans les premiers mois de 1450, au profit de son gendre, Jean, sire de Brécey. Les d'Isigny, seigneurs de la paroisse de leur nom, étaient donc éteints au milieu du XV[e] siècle, et à moins que d'admettre des collatéraux on doit penser qu'il faut aussi plutôt lire de Signy que d'Isigny, pour l'aveu du fief du Bois-Frazier, en Chevreville, en 1481 et 1485, page 32. De même que le nom de la famille du Buat s'écrivait autrefois le plus souvent Dubuat, celui de Signy, pouvait être écrit Designy comme celui de la famille d'Isigny (voir page 28), ce qui les a fait confondre par la suite l'une avec l'autre.

FIEF DU ROY

Le fief du Roy, dit aussi fief de la Mancellière, se relevait par 100 acres de terre (400 vergées ou environ 82 hectares) contenus, comme domaine fieffé, dans les cinq aînesses ou tènements de :

La Hersandière
La Forgerais
La Gendrée
La Bretonnière
et La Petite-Mercerie

Cette dernière située dans la paroisse de la Chapelle-Urée.

Le domaine non fieffé consistait dans le moulin de Mancel.

Dans un recueil de notes historiques sur le département de la Manche, manuscrit de l'abbé Bernard, en notre possession, nous voyons qu'en 1235 Louis IX se réserve la Mancellière. C'est peut-être là l'origine du fief du Roy.

Le 24 décembre 1601, par acte passé devant les tabellions de Rouen, le fief du Roy fut vendu à Mathurin Tesson, écuyer, sieur de la Hersandière, gendre de Gilles de la Broïse, sieur de la Goutelle en la Chapelle-Urée, par Henri de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain.

Le 7 juin 1610, lors de la distribution à plusieurs créanciers du prix de l'adjudication, par décret, du fief, terre et seigneurie de la Mancellière, ledit Mathurin Tesson était opposant pour emporter à son bénéfice le treizième du prix de l'adjudication de ladite terre comme relevante du fief du Roy à lui vendu par le duc de Montpensier. Mais il ne persista pas dans son opposition et s'arrêta à protestation, seulement, pour la dénomination dudit fief de la Mancellière, protestation dont il lui fut octroyé acte par la Cour de Parlement à Rouen.

Le 16 janvier 1623, par contrat d'échange, le fief du Roy fut cédé par ledit Mathurin à Jean Tesson, écuyer, sieur de la Pollinière, son cousin-germain et mon 6e aïeul.

FIEF GRIMAULT OU CRÉPON

Les Grimault qui donnèrent d'abord leur nom à ce fief étaient une ancienne famille du comté de Mortain.

Guillaume Grimault fit foi et hommage à Philippe-Auguste des fiefs qu'il y tenait en 1203. On trouve, en 1274, Guillaume Grimault des Chéris où existe encore le moulin Grimault sur la rivière d'Oir, qui sépare cette paroisse de celle de Marcilly. Pour relier cette dernière à Saint-Quentin, il y avait le Pont-Grimault marqué sur la carte de Cassini. Une chartre de 1294 rappelle l'oblation de Robert Grimault, à la Mancellière, en

faveur de Montmorel (1). Grimault de Montgothier était, en 1295, patron de cette paroisse voisine de la Mancellière. A la même date, Guillaume Grimault reconnut que le patronage de Saint-Pierre de la Boulouze avait été donné à l'abbaye de Montmorel par ses ancêtres. En 1309, il est question des héritages de Guillaume Grimault au Mesnil-Ozenne. Les sept paroisses que nous venons de citer sont contiguës.

Thomas de Crépon et sa femme, vivant en 1381, héritèrent à cause d'elle de feu Jean Grimault.

Leur famille distinguée entre les plus nobles et les plus anciennes devait son nom à la paroisse de Crépon, siège d'une baronnie dans le diocèse de Bayeux.

Osbern de Crépon, tuteur et gouverneur de Guillaume-le-Conquérant pendant sa minorité, était petit-fils d'un chevalier danois et fils d'Herfaut dont la sœur Gonnor épousa Richard Ier, duc de Normandie, veuf en premières noces d'Agnès, sœur de Hugues Capet dont il favorisa l'élévation au trône.

De la duchesse Gonnor sortit Richard II, père de Richard III, frère de Robert-le-Diable, père de Guillaume-le-Bâtard.

Osbern de Crépon était donc le grand-oncle à la mode de Bretagne de celui qui devait devenir roi d'Angleterre. En 1039, au Vaudreuil, il fut assassiné par Guillaume de Montgommery dans la chambre même de son pupille alors âgé de 12 ans.

Cette illustre maison a produit des grands sénéchaux de Normandie, un bailli de Caen, des vicomtes de Bayeux, de Carentan, de Valognes et de Vire, etc.

Thomas de Crépon, vicomte de Vire en 1348 après l'avoir été de Valognes, et fils d'un bailli de Caen, succéda à la famille de Celland dans la possession d'une partie de ses biens de la paroisse de Saint-Médard-de-Celland, aujourd'hui le Grand-Celland, qui n'est séparée de la Mancellière que par la Chapelle-Urée ou par Montgothier.

C'est pourquoi, il y avait aussi à Saint-Médard un fief de Crépon dont Jean, fils dudit Thomas, rendit aveu au comte de

(1) Annales de l'abbé Desroches, page 247.

Mortain, le 27 juillet 1392. Jean le possédait encore l'an 1401. Il fut père de Richard, père de Jeanne, dame des Moulins.

En 1463, Montfaut assit à la taille Jean de Crépon de la paroisse de la Folie, dans la sergenterie d'Isigny-sur-Mer. Mais, Thomas, son fils, obtint un arrêt aux Aides en janvier 1520.

On sait combien le rôle dressé par Montfaut est erroné et incomplet. Aussi, Louis XI s'empressa-t-il d'annuler, à peine fini, un travail si défectueux, et la conséquence de cette fameuse Recherche fut la charte générale de 1470 qui anoblissait ou réanoblissait tous les possesseurs de fiefs *pourvu qu'ils vivassent noblement et suivissent les armes.*

La première recherche complète et officielle de la noblesse dans la généralité de Caen est donc, par le fait, celle de Roissy en 1598-99. Aucun Crépon n'y est mentionné.

Mais, lors de la recherche des nobles de l'élection de Bayeux faite par les élus en qualité de Commissaires du Roy, en l'année 1523, il y avait encore des Crépon demeurant dans la paroisse de leur nom et dans celle susdite de La Folie.

L'écu des Crépon gravé dans le texte de l'histoire de la maison d'Harcourt par André de la Roque (1662) est « *de gueules à une quintefeuille d'hermines.* »

La Chesnaye-Desbois a blasonné de même leur écusson.

Mais, dans un manuscrit intitulé *Les Antiquités de Normandie*, on donne pour armes à Guillaume de Crépon, seigneur de Breteuil, fondateur de l'abbaye de Cormeilles dans l'arrondissement de Pont-Audemer et fils dudit Osbern « *d'argent, à un cerf d'azur et passant.* »

D'après le dictionnaire historique de l'Eure par Charpillon, les armes que l'on voyait sur son second tombeau dans cette abbaye étaient : « *de sable à un cerf d'or.* »

Le fief Grimault ou Crépon tenu sous le Domaine s'étendait en deux aînesses fieffées et nommées :

Le Chalange,	d'une contenance de	60 acres	ou	240 vergées
et La Provostière,	—	26	—	104 —
	TOTAL.......	86		344

ou environ 70 hectares.

AVEUX

1er décembre	1496	Hommage par Jacques de Luisière.
3 août	1518	— Enguerrand d'Argennes.
26 février	1551	Aveu rendu au Roy et à Louis de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain par Thomas Tesson, écuyer, sieur de la Hersandière, mon 8e aïeul.
août	1565	Acte de foy et hommage du même aux mêmes.
en	1700	Hommage par Robert Tesson, écuyer, seigneur de la Mancellière, mon 4e aïeul.

Le 13 février 1623, par contrat d'échange, le fief Grimault ou Crépon fut cédé par Mathurin Tesson, sieur de la Hersandière, petit-fils du susdit Thomas, à Jean Tesson, écuyer, sieur de la Pollinière, son cousin-germain et mon 6e aïeul.

La famille de Luisière qui n'est point dans Montfaut (1463) fut cependant reconnue d'ancienne extraction par Chamillart, au Buais où l'avait déjà trouvée Roissy, le 5 février 1599. A la fin du susdit xve siècle, elle possédait aussi le fief de Montécot en Saint-Cyr-du-Bailleul de moitié avec les Doynel; celui de Nantrey à Heussé en commun avec les de Goué auxquels ils finirent par le céder entièrement, et enfin, celui de la Vallée à Savigny. Ces quatre paroisses étaient du doyenné du Teilleul.

Les d'Argennes avaient été anoblis en 1471. Enguerrand d'Argennes, sieur de la Chatière, rendit aveu du fief Crépon, de la paroisse de Saint-Médard-de-Celland, en même temps que du fief Crépon ou Grimault de la Mancellière. A cette époque, les d'Argennes possédaient le fief du Jardin en Saint-Jean-de-la-Haize. Les 5 et 6 février 1599, Roissy reconnut nobles : Jean d'Argennes, sieur de la Champagne à Plomb; Pierre d'Argennes, sieur de Crépon, demeurant à Juilley; et, Didier d'Argennes, sieur de la Chatière, cousin-germain du précédent, demeurant à Avranches. Nous pensons qu'il s'agit de la Chatière en Marcey,

où Chamillart trouva encore des d'Argennes, sieurs de Montmirel, en 1666.

En 1603, Pierre d'Argennes vendit son fief de Crépon en Brécey et Celland à Françoise d'Amphernet, veuve de Louis de Vassy, pour l'aider à la formation de sa baronnie de Brécey érigée en 1613.

Les d'Argennes, sieurs de Crépon, ont été confondus avec les d'Argence par Julien Pitard et avec les d'Argouges par M. Hippolyte Sauvage. Ce sont pourtant trois familles bien distinctes.

Dans son aveu du 26 février 1551, Thomas Tesson précité ne fait point connaître la provenance de son fief; mais, dans un projet d'aveu sans date de Jean Tesson, sieur de la Pollinière, son petit-fils et mon 6e aïeul, celui-ci dit que ce fief jadis fut à Grimault, échut à de Crépon et à ses prédécesseurs et à lui par succession.

Il est à remarquer que le susdit Thomas Tesson, marié en premières noces, en 1535, à Michelle Lucat de la Retourneryе, avait épousé en secondes noces Françoise d'Argennes.

D'autre part, ledit sieur de la Pollinière croyait descendre des Crépon par sa 4e aïeule de Tesson. En effet, dans une pièce de 14 pages en parchemin, dressée, le 23 novembre 1641, pour faire droit à une de ses requêtes, les Présidents, lieutenants et élus Conseillers du Roy en l'élection de Mortain, subdélégués de Nos Seigneurs les Commissaires généraux de la subsistance des gens de guerre pour les différents de ladite subsistance en ladite élection, citent un acte de Mgr de la Potherie, Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant de la Justice, Police et Finances de Normandie, Généralité de Caen, donné à Bayeux, le 22 août de la même année 1641, de la comparution et représentation des titres, papiers et enseignements justificatifs de la noblesse dudit Jean Tesson, écuyer, sieur de la Pollinière, et de ses consanguins suivant la carte de leur généalogie, laquelle ils avaient commencée à Jean Tesson, écuyer, fils de Thomas Tesson, écuyer, sieur de Cellant et de la Guérinière (mon 11e aïeul) et de damoiselle Marguerite de Crépon, lequel Jean vivait en l'an 1479.

Mais, Denis-Louis d'Hozier qui a dressé, le 1er mai 1778, la généalogie de la famille pour la réception, comme écuyer ordi-

naire de Louis XVI (il fallait 200 ans de noblesse pour cette charge), du comte Julien de Tesson, cousin - germain de Gabriel-Michel Tesson, chevalier, seigneur de la Mancellière, mon bisaïeul, ne cite point le nom de la femme dudit Thomas, ce qui prouve qu'on ne lui fournit aucune pièce établissant positivement cette alliance.

Ces preuves de noblesse se faisaient très rigoureusement par titres authentiques et originaux tels que contrats de mariage, actes de partage, testaments, etc. On n'admettait aucunes copies collationnées de quelques formalités qu'elles fussent revêtues. Chaque degré de la généalogie devait être établi par trois actes. Toutefois, on n'en exigeait que deux pour le xve siècle où vivait Thomas Tesson.

Les Tesson de la Mancellière étaient d'ailleurs des cadets de famille. Si, en cette année 1778, la tige de la Guérinière n'existait plus à Saint-Médard-de-Celland, elle était encore représentée par la branche aînée du Buat et par le rameau de la paroisse de Champcervon issu de la branche intermédiaire du Mesnil-Balisson en Lolif.

Julien Pitard cite comme étant l'unique héritière de Richard de Crépon, seigneur du fief de ce nom dans la paroisse de Celland, Jeanne de Crépon, épouse du chevalier Guillaume des Moulins qui figure dans la Chambre des Comptes de Paris aux revues des années 1387 et 1388, et qui fieffa avec sa femme, vers 1392, le moulin de Celland, dit moulin Richard, à un nommé Corbet dit d'Isigny.

Thomas de Crépon précité, bisaïeul de Jeanne, avait eu deux frères dont l'un fut vicomte de Bayeux.

Nous avons vu plus haut qu'il existait encore des Crépon, en 1523, dans l'élection de Bayeux.

FIEF TIREL

La famille qui lui a donné son nom était très ancienne. Gautier Tirel, sire de Poix, courtisan de Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et fils de Guillaume-le-Conquérant, tua son maître

à la chasse, l'an 1100, d'un coup de flèche destiné à un cerf. Il s'embarqua aussitôt pour la Palestine.

Il y avait un fief du Bois-Tirel, nom qui s'est conservé, dans la paroisse du Mesnil-Bœufs, dont les Tirel furent les premiers seigneurs. Ils possédaient un autre fief à Saint-Cyr-du-Bailleul.

Le *castrum* ou vieux castel du Bois-Tirel a été remplacé par un château tout moderne, situé juste au midi et à 3 kilomètres de celui de la Mancellière qui le domine de sa position élevée et auquel il fait pour ainsi dire vis-à-vis en contre-bas dans la plaine. Il appartient par achat des Le Brun de Blon aux Gaudin de Villaine, anciens Seigneurs, après les Tesson et par alliance avec eux, de la paroisse du Mesnil-Bœufs.

Dans sa recherche de 1463, Montfaut ne cite que Richard Tirel au Mesnil-Thébault près Isigny. Dans la recherche suivante de Roissy en 1598-99, ce nom n'existe plus; mais, il continua à subsister en Angleterre.

Cette noble et franche vavassorie nommée La Mancellière, laquelle jadis fut Richard Tirel, écuyer, était tenue sous celle de Montigny.

Son domaine, entièrement fieffé, se composait de :

l'aînesse du Bourg de la Mancellière	24	acres ou	96	vergées
— de la Moustière	30	—	120	—
— de la la Miltière	30	—	120	—
— de l'Estonnardière ?	32	—	128	—
— de la Martinière (en Montigny)	18	—	72	—
La Corvée (en Montigny)	4	—	16	—
TOTAL.......	138	acres ou	552	vergées

ou environ 113 hectares.

L'église de Montigny se trouve précisément entre ces deux terres de la Martinière au nord-est et de la Corvée au sud-ouest. Près de la Corvée, qui s'étend jusqu'au Pont-Tesson, se trouve une maison très ancienne appelée le Manoir.

Dans ses recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain, M. Hipp. Sauvage donne, pages 208 et suivantes, la liste complète des fiefs nobles tenus en fiefs et en arrière-fiefs du

Roi, l'an 1401. Il cite comme étant co-propriétaires d'une franche vavassorie à la Mancellière, Guillaume Tirel, écuyer, et Henri de Toux, sieur de Toux. Ce dernier nom nous est inconnu. D'après le manuscrit de Pitard, ce serait plutôt Henri de Crux qui avait aussi par hommage le fief d'Asnières, à Reffuveille, l'an 1393. Colin de Crux tenait après 1397 le fief de Lingeard et la Seigneurie du Mesnil-Balisson, en Lolif. L'abbé Desroches, p. 336 de ses Annales, dit aussi Henri de Crux de qui, paraît-il, Guillaume Tirel tenait sa vavassorie en parage. Il arrive souvent que l'on déchiffre mal sur les vieux parchemins les noms propres qui ne peuvent être devinés. Le savant abbé a bien lui-même écrit René Rouillière pour René Roumilly, p. 399.

Le 15 mars 1493, le fief Tirel, appartenait aux enfants sous-âge de Richard Tirel.

Le 1er mars 1528, dit Julien Pitard à l'article Angis, Guillaume Angis, écuyer, tenait de Martin de Brécey le fief Tirel, en la Mancellière ; il pouvait bien avoir épousé la fille et héritière de Richard Tirel.

Le 21 avril 1558, il était à Julien de Rommilly, seigneur de la Mancellière, époux de Renée de Mesenge.

Le 5 juin 1565, à Julien Mesenge, écuyer, sieur de la Trocherie.

Le 5 décembre 1569, à Guillaume Gosselin, écuyer, époux de Renée de Mesenge.

Le 3 mars 1572, au même. (Archives de la Mancellière).

19 mai 1579. — Il appert d'un contrat fait et passé au manoir seigneurial d'Isigny qu'à cette date, René de Rommilly, sieur de la Mancellière, tenait nuement le fief Tirel en foi et hommage de Jean de Brécey, seigneur et patron d'Isigny, Montigny, etc., à cause de son fief, terre et sieurie de Montigny.

Le 9 avril 1620, pour s'acquitter de partie de plusieurs dettes dudit René de Rommilly, son père, demoiselle Marguerite de Rommilly, veuve de Daniel de la Mare, écuyer, sieur de la Chesnaye, céda et abandonna le fief Tirel à Mathurin Tesson, écuyer, sieur des Demaynes et de la Hersandière.

Dès le 30 juillet 1626, Jean Tesson, sieur de la Pollinière,

mon 6[e] aïeul, recevait un aveu des filles héritières de défunt Louis Duhamel pour l'aînesse de la Martinière. Il est donc probable qu'il acquit le fief Tirel dudit Mathurin Tesson, son cousin-germain, en l'année 1623, au commencement de laquelle celui-ci lui avait déjà cédé les fiefs du Roy, Grimault ou Crépon, et le moulin Mancel.

Le 12 mars 1635, ledit Jean Tesson, sieur de la Pollinière, en rendit aveu à Messire Henry de Brécey, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur patron d'Isigny.

Le 12 juillet 1655, Jean Tesson, écuyer, sieur du Pontesson, seigneur et patron honoraire de la paroisse de la Mancellière, mon 5[e] aïeul, en rendit aveu à haut et puissant seigneur Messire Roger de Brécey, chevalier, seigneur patron et marquis d'Isigny, Apilly, seigneur et patron de Saint-Sénier, La Gohannière, Saint-Brice-sous-Avranches et Saint-Brice-de-Landelle, Montigny, etc.

La maison d'Isigny tomba en quenouille dans celle de Brécey au milieu du xv[e] siècle. Cette famille de Brécey, d'ancienne extraction, est aussi éteinte. C'est un de Brézé et non un de Brécey, comme l'ont écrit tous les historiens de l'Avranchin, qui figure au nombre des 120 défenseurs du Mont-Saint-Michel, en 1423. (Voir notre article sur Brécey dans la *Revue de l'Avranchin*, tome v, page 448).

Les Brécey, sieurs de la Sémondière en Brécey, ont été anoblis en 1616 et confirmés en 1670. « Il ne faut pas confondre, dit Julien Pitard, les seigneurs de Brécey, avec une autre famille du nom de Brécey, née et élevée dans la paroisse de Brécey même, et fort différente de l'autre. » La recherche de Chamillart fait voir que François, anobli, était l'aïeul de Cosme, sieur de la Sémondière, confirmé. Julien Pitard, qui se trompe souvent, est donc une fois de plus dans l'erreur lorsqu'il écrit : « Cosme de Brécey, sieur de la Sémondière, capitaine de cavalerie, fils d'une demoiselle de la Broïse, fut anobli pour ses services au mois de janvier, l'an 1610 ; il est mort dans le service, et a laissé des enfants dont l'aîné suit les traces de son père. » Puis il ajoute : « Ces de Brécey ne possèdent point de fiefs. » Effectivement, la Sémondière n'était qu'une aînesse du fief de la Bourserie ou de

Launay, en Brécey, fief dépendant de l'abbaye de Savigny-le-Vieux.

Les premiers portaient : *d'or à la croix de sable, cantonnée de quatre merlettes de gueules*, suivant Chamillart pour les Brécey d'Isigny ; *d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre merlettes de sable*, d'après Julien Pitard, aussi bien pour la branche aînée des seigneurs de Brécey que pour la branche cadette des seigneurs d'Isigny. Leurs armes anciennes devaient être *d'hermine à un lion de gueules rampant*, car ce sont celles que Gabriel Dumoulin (1575-1660) curé de Menneval, donne dans son histoire générale de Normandie à Monsieur Iean de Bressay qui fut en la conqueste de Hierusalem sous Robert Courte-Heuze, duc de Normandie, et Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine.

Les seconds : *de gueules à deux badeleires d'argent placés en sautoir*. Les Brécey de la Sémondière sont tombés en quenouille, au siècle dernier, dans Ruault-Coutances. Leur manoir fut acquis en 1815, d'un membre de cette dernière famille, par M. François du Buat, époux de Monique de Tesson de la Mancellière. M. Louis de Tesson, mon père, en devint virtuellement propriétaire après la mort de sa tante en 1853. M. du Buat y décéda en 1860. Ce manoir est devenu ma propriété en 1887 par avancement de succession. J'en ai fait la description et l'historique dans le tome x des Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain.

Toutefois, le nom de Brécey se retrouve encore à la Brisolière, en Brécey.

FIEF AU COCQ

Richard Le Cocq, qui donna son nom à ce fief, le possédait en 1393 et en rendit hommage à Fraslin d'Isigny, seigneur de Montigny. Il possédait aussi celui du Bois-Ferrant dans la paroisse de Moulines, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Le 25 septembre 1402, probablement le même Richard Le Cocq, écuyer, de la paroisse de Lapenty, voisine de celles que nous venons de nommer, céda et engagea pour deux ans à Guillaume Frazier le fief au Cocq.

Cette noble et franche vavassorie assise en totalité dans la paroisse de la Mancellière était aussi tenue sous Montigny.

Son domaine, entièrement fieffé, se composait de :

		ACRES		VERGÉES
L'aînesse	de la Dorée	20	ou	80
—	de La Fournerie, près La Faverie	30		120
—	de La Vieuville ou Viéville	10		40
—	du Bourg de La Mancellière (prévot fieffé)	7,5		30
—	du Clos au Blanc, joignant au prieuré	2		8
—	des Champsiars ou Champsières	3		12
	Total......	72,5	ou	290

ou environ 59 hectares.

En 1470, Colin Le Maignen possédait le Coq-en-la-Mancellière (Dictionnaire des fiefs par Gourdon de Genouillac).

En 1528, Jean Roussel prend les titres de seigneur de Montchouet et de la Mancellière à cause de ce fief au Cocq, comme on le verra plus loin. En 1572, le même ou un autre Jean Roussel est aussi dit seigneur de la Mancellière (Annales de l'abbé Desroches, page 367).

Le 26 mars 1576 — Guillaume Abraham était seigneur de la paroisse de Montgothier (voisine de celle de la Mancellière) et du fief au Cocq.

Le 25 mars 1641 — Guillaume Lucas, sieur de La Chesnaye, et Antoinette Abraham, son épouse, cédèrent le fief au Cocq à Jean Tesson, écuyer, sieur de la Mancellière et de la Pollinière, mon 6e aïeul, contre une rente foncière remplacée, par accord du 5 janvier 1650, par les héritages dudit sieur de la Mancellière en la paroisse de la Bloutière, près de Villedieu et de la forteresse de La Roche-Tesson, en La Colombe.

Dans un projet d'aveu sans date, ledit Jean Tesson, écuyer, sieur et patron fondateur et honoraire de La Mancellière, de Reffuveille, sieur d'Asnières, du Bois-Ambroise et des fiefs de la Mancellière, en la portion qui fut au Roy, Grimault, Tirel et

au Cocq dit que l'église et le cimetière de la Mancellière sont situés en partie dans son dit fief et vavassorie qui fut au Cocq et que, dans ladite église, il a place particulière et banc prohibitif devant l'autel de la Vierge pour lui et sa famille à cause de son dit fief et vavassorie (Le banc de la famille de Tesson est maintenant situé du côté opposé).

En effet, d'après la coutume de Normandie, le Patronage suit la glèbe, et les honneurs y sont attachés. Celui qui a doté l'église, celui qui l'a fondée et celui qui l'a bâtie ont part au patronage. Le patron est celui qui a la nomination et les honneurs de l'église ou les honneurs seulement quand il n'est point présentateur.

Le 12 juillet 1655, Jean Tesson, écuyer, sieur du Pontesson, seigneur et patron honoraire de la Mancellière, fils du précédent et mon 5[e] aïeul, confesse et avoue tenir et relever noblement par foy et hommage de haut et puissant seigneur Messire Roger de Brécey, chevalier, seigneur patron, marquis d'Isigny et Apilly, seigneur et patron de Saint-Sénier, la Gohannière, Saint-Brice-sous-Avranches et Saint-Brice-de-Landelle, Montigny, etc., une noble et franche vavassorie qui jadis fut Richard Le Cocq et par succession échut à Bertrand Roussel, écuyer, sieur de la Bazoge, et encore par succession échut à Guillaume Abraham, sieur de Montgothier à cause de demoiselle Cécile Payen, son épouse, demeurant héritière de Jean Roussel, écuyer, sieur de Montchouet en Chalandrey, son oncle maternel.

C'est cette famille Roussel qui a donné son nom à la sergenterie Roussel ou de Cuves et à la paroisse de Chérencé-le-Roussel dans le canton de Juvigny-le-Tertre.

UNION DE FIEFS (1)

Pour prévenir les divisions qui pourraient arriver dans sa famille au sujet du partage entre ses enfants, et pour ne faire qu'une seule et même terre d'un revenu convenable, Robert Tesson, écuyer, seigneur de la Mancellière, mon 4e aïeul, demanda la réunion, en un seul, de ses cinq fiefs de la Mancellière et de celui du Roy, en la Chapelle-Urée, sous la dénomination de Grand Fief de la Mancellière.

Il avait le consentement du sieur Jacques Doynel (2), marquis de Montécot, depuis le 11 novembre 1720, pour les fiefs au Cocq et Tirel tenus de celui de Montigny.

Le 5 mars 1721, il eut aussi celui de Philippe de Bourbon, duc d'Orléans et comte de Mortain, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, sans préjudicier aux droits et à la mouvance de son Altesse Royale.

Robert Tesson mourut trois mois après, le 6 juin 1721. Un projet de lettres royales avait été dressé pour lui à fin d'érection desdits fiefs en un seul et même fief de haubert.

Nous donnons ci-après l'état et la composition de ce fief de la Chapelle-Urée, uni et incorporé à ceux de la Mancellière.

---

(1) Archives de la Manche, série A, liasse 536.

(2) Le fief de Montécot, dans la paroisse de Saint-Cyr-du-Bailleul, près Barenton, fut érigé en marquisat, en 1695, pour René-François Doynel, chevalier. Ce marquisat comprenait les seigneuries de Cuves et de Montigny, la terre de Boucéel, en Vergoncey, etc., etc., celle-ci dans la sergenterie de Saint-James.

FIEF DU ROY EN LA CHAPELLE-URÉE (1)

UNI A LA MANCELLIÈRE

Il se relevait par 93 acres de terre (372 vergées ou environ 76 hectares);

Son domaine fieffé se composait des quatre aînesses ou tènements de :

la Janière,
la Picotière,
la Mercerie
et la Bourgerie ou Bougrerie.

Il fut aliéné, le 31 décembre 1601, sous le titre de fief de la Chapelle-Urée, par Henri de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, à Gilles de la Broïse, écuyer, sieur de la Goutelle en la Chapelle-Urée, beau-père de Mathurin Tesson, écuyer, sieur de la Hersandière.

Le 22 juin 1669, Gilles Morel, sieur des Forges, tuteur naturel de ses enfants mineurs, héritiers de défunt André de la Broïse, sieur de la Goutelle, en fit vente et cession à Jean Tesson, écuyer, seigneur de la Mancellière, mon 5e aïeul.

Le 27 novembre 1700, Robert Tesson, écuyer, seigneur de la Mancellière, mon 4e aïeul, en fit foi et hommage devant messire François de Cheverue, vicomte, à son Altesse Royale Philippe de Bourbon, duc d'Orléans et comte de Mortain, frère unique du Roy Louis XIV.

Messire Gabriel-Michel Tesson, chevalier, seigneur de la Mancellière, mon bisaïeul, se mettant en devoir de vassal pour

(1) Archives de la Manche. Série A. Cahier 1014. (In-folio, 4 feuillets, papier). Liasse 1015 (3 pièces papier et un plan).
Urée est une corruption d'Uslée, *Uslata*, brûlée.

ce fief et portant les foy et hommage dus à Monseigneur le Duc d'Orléans, mentionne à part *La Bourgerie* comme fief qui fut au prieur du Rocher-lès-Mortain.

Les personnes comme il faut disent La Bourgerie. La Bougrerie est peut-être une corruption de La Bagorie, nom maintenant inconnu à La Chapelle, mais qui y a cependant existé autrefois, car le cartulaire de l'abbaye de Marmoutier fait mention qu'un certain chevalier nommé Olivarius de Malo Noërio (il y a eu en Normandie une famille Malenoue qui portait *d'azur à trois canettes d'argent*) donna à l'église et aux moines, en présence du comte Estienne, une terre nommée *La Bagorie* dans la paroisse de la Chapelle-Uslée, 1126, le 12 may.

Mais, dans les registres paroissiaux, on trouve en 1746 le décès, au village de La Bougrerie, de Jacques Le Bougre dont le fils et les petits-fils naquirent et moururent au même lieu.

Dans notre enfance, nous avons encore entendu le curé Pelchat, de désopilante mémoire, recommander au prône beaucoup de membres de cette famille qui ne compte plus de représentants dans la commune, et ajouter un beau dimanche : mes frères, nous allons réciter un *pater* et un *ave* en particulier pour tous ces Bougre-là.

Puis, comme ses paroissiens riaient encore de sa boutade, il s'écria d'une voix vibrante à faire trembler les vitres : Bougres ! fichus bougres ! non d'un bougre ! — Stupeur générale, personne n'a plus envie de rire ; bien au contraire, l'anxiété et la consternation sont peintes sur tous les visages. — Est-ce jurer cela, mes frères ? Non, ce n'est pas jurer, puisque le saint nom de Dieu n'est point blasphémé. Et il s'ensuivit un sermon bien senti sur l'observation rigoureuse du deuxième commandement du Décalogue :

Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.

La principale ferme du village de la Bougrerie, qui appartient aujourd'hui aux enfants de feu Charles Sauvé, cultivateur, est un ancien manoir seigneurial dont la porte d'honneur est cintrée ; une autre est à arc droit en encorbellement. Sur le manteau de la cheminée monumentale en granit de la principale pièce,

se trouve un écusson à croix cantonnée en chef de deux fleurs de lis et en pointe de deux fers à cheval.

LES TROIS FIEFS DE LA CHAPELLE-URÉE

Il y avait à la Chapelle-Urée trois fiefs du même nom inscrits dans l'ordre suivant sur l'Etat au XVIII[e] siècle des fiefs et des villages de cette paroisse :

1° — Fief de la Chapelle-Urée ou fief du Roy, tenu du domaine aliéné appartenant à M. de la Mancellière.

2° — Grand-fief de la Chapelle-Urée, extension du fief de Chasseguey (1) à M. de Bois-Adam.

3° — Fief de la Chapelle-Urée ou du Boullevert, auquel on prétend attacher le patronage, propriétaire : M. de la Broïse-du-Boullevert, tenue de Vezins pour un huitième de fief.

Quand dans une paroisse — nous citons la Coutume de Nor-

(1) Le quart de haubert qui s'étendait sur Chasseguey et la Chapelle-Urée et donnait droit de patronage et de présentation à l'église paroissiale de Chasseguey s'appelait autrefois le fief Chaergne. Jean d'Orenge à cause de Jeanne de Chasseguey, sa femme, veuve de Jean Carbonnel, chevalier, rendit aveu, le 6 septembre 1399, des fiefs de Chasseguey et de la Chapelle-Urée, de la Bazoge, du Bois-Ambroise en Reffuveille, et du premier fief de Barenton. Il les possédait encore au même droit en 1401 et 1414. Jeanne d'Orenge, dame de Barenton en partie, fille desdits Jean d'Orenge et Jeanne de Chasseguey, épousa M. de Tréal, écuyer, seigneur de Laventure en Bretagne. Jean de Tréal et ses frères, leurs fils, vendirent ce fief de Barenton en 1478. C'est sans aucun doute ce Jean de Tréal, seigneur de Laventure, qui fit aveu au duc de Bretagne, le 1er septembre 1469, et qui épousa Guillemette de Beaubois laquelle apporta, vers 1480, la seigneurie de Beaubois en Bourseul dans la famille de Tréal; d'où elle passa aussi par alliance, en 1610, dans celle des Névet. Cette terre de Beaubois, située dans l'arrondissement de Dinan et le canton de Plancoët, appartient, depuis 1854, à M. Alfred-Gabriel de Tesson du Bois-Adam. J'ai fait sur Beaubois et ses seigneurs une étude qui a paru dans le tome III de la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest* (1891, p. 122-303), et que M. Le Héricher avait aussi fait insérer, mais moins complète, dans le tome X des Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain.

mandie — il y a deux fiefs qui ont la même dénomination et qui appartiennent à deux seigneurs différents qui n'ont aucune prérogative l'un sur l'autre, à cause de leurs fiefs, chacun d'eux peut se qualifier en partie.

C'est pourquoi les Tesson, seigneurs de la paroisse de la Mancellière, avaient encore le titre de seigneurs en partie de la Chapelle-Urée.

Le mémoire de l'intendant Foucault sur la généralité de Caen, en 1698, dit, en parlant de la Chapelle-Urée, que Julien de la Broïse en est le seigneur et que l'Evêque d'Avranches présente au bénéfice.

Le château du Boullevert près de l'église appartient encore à la famille de la Broïse.

LE GRAND FIEF DE LA CHAPELLE-URÉE

ET LE BOIS-ADAM

Le Grand-Fief de Chasseguey, en la Chapelle-Urée, fieffé l'an 1726 par Philippe de la Bazoge à Jacques-René Adam, seigneur de Bois-Adam, écuyer, Garde du Corps du Roy (1), comprenait deux terres nommées chacune la Grande-Epelengère ; deux autres appelées la Haute-Epelengère et la Petite-Epelengère ; le Haut-Bois, le Bas-Bois, les Granges, la Masure.

Ledit Jacques (Jacobus) Adam, époux d'Anne de Launay de la Pasturelière, en Reffuveille (2), prenait, en 1737, sur les registres paroissiaux de la Chapelle-Urée, lors de la naissance de son fils, les titres d'écuyer, ancien Garde-du-Corps et officier de l'Hôtel Royal.

Les gardes du corps avaient le droit de prendre la qualité d'écuyer (Arrêt du Conseil du 30 mai 1656).

(1) Archives de la Manche, série A, liasse 1016.

(2) Cette famille de Launay n'est point noble ; mais elle possède depuis 1597 le fief et terre de la Pasturelière acquis par Jean de Launay, de Guillaume Tesson de la Hersandière, en la Mancellière, second frère aîné de Julien Tesson du Plessis, en Virey, mon septième aïeul.

C'est pour lui si ce n'est par lui que fût bâti à la Grande-Epelengère, auprès du vieux bourg et de l'ancienne église de Reffuveille (abattue vers 1846 et remplacée par une nouvelle près de la grande route d'Avranches à Mortain), aux limites aussi des paroisses de Montigny et de la Mancellière, le manoir dit du Bois-Adam, du nom de son fondateur et à cause des deux petits bois qui se trouvent de chaque côté ou du surnom déjà pris par son père pour un autre bois plus au sud.

C'est aussi pour lui que son ami François Deulin, de Rennes, bachelier en l'un et l'autre droit, construisit en 1759 sur une table d'airain le magnifique cadran astronomique si complet et si remarquable dont nous avons donné la description détaillée dans le tome VII des Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain. Un cadran sidéral, annexe du premier, que cet article fit renvoyer par un collectionneur d'antiquités à son légitime propriétaire a été encore décrit par nous dans le tome suivant.

M. François-Georges-Jacques Adam de Bois-Adam, ancien capitaine de gendarmes de la garde du Roi, chevalier de Saint Louis, pensionné de Sa Majesté, veuf de Jeanne-Maria Payen (1) fils du précédent et dernier du nom, décéda en son manoir du Bois-Adam, le 6 avril 1821, à l'âge de 84 ans.

Nous n'avons trouvé nulle part l'anoblissement de cette famille Adam. Malgré son fief de la Chapelle-Urée, elle ne figure point au catalogue des gentilshommes de Normandie qui prirent part ou envoyèrent leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789. Mais elle passait, à tort sans doute, pour avoir été anoblie par ses services militaires et la croix de Saint-Louis. Il lui aurait fallu pour cela trois générations successives d'officiers et nous ne lui en connaissons que deux.

---

(1) Payen sans surnom de sieurie, comme il arrive ordinairement pour les femmes, sur l'acte de décès de son mari dans les registres paroissiaux de la Chapelle-Urée ; Payen de la Fresnaye suivant M. l'abbé Masselin pour qui cette dame de Bois-Adam était sœur de la mère de M. du Buat de la Sémondière. Nous savions, en effet, qu'il y avait parenté entre les maisons du Bois-Adam et de la Sémondière, mais nous n'en connaissions point la proximité.

En se donnant ce surnom de Boisadam, elle avait sans doute cherché à se faire confondre avec la famille du Boisadam que Chamillart trouva d'ancienne extraction, en 1666, à Sainte-Cécile et à Beslon, près de Villedieu-les-Poêles, avec ce blason : *de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois hermines de sable et cotoyée de six molettes d'éperon d'argent*. Celle-ci compte encore un représentant à Tirepied dans le même canton de Brécey que la Chapelle-Urée et ses armes sont semblables à celles des Boisadam de Bretagne, ramage des Lorgeril, dont la seigneurie du Bois-Adam était assise dans les paroisses de Plorec et de Bourseul, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord) : *de gueules à la bande d'hermines, accostée de six molettes d'or*.

Les de Boisadam de la Chapelle-Urée venaient de Reffuveille où ils habitaient le Tertre, non loin de la Grande-Epelengère et où ils possédaient la Chollière. D'après M. l'abbé Masselin qui a dépouillé les anciens registres paroissiaux de cette dernière commune lorsqu'il en était curé, Charles Adam (1661-1741), d'abord sieur des Fontaines, puis de la Fontaine-Adam, puis du Bois-Adam, père de Jacques précité, avait épousé en premières noces Catherine de Launay, et en secondes noces Gillonne Tesson, fille de René Tesson, sieur de la Châtaigneraie, en la Mancellière, et de Renée de Launay de la Pasturelière, et les de Boisadam seraient issus de ce second mariage que nous n'avons point trouvé dans les registres paroissiaux de la Mancellière, mais on y voit, le 25 février 1721, celui de Françoise Adam, fille desdits Charles Adam et Gillonne Tesson. Cette alliance est donc certaine. Dans les registres paroissiaux de Montigny on trouve encore, comme marraine dans un baptême du 29 mai 1696, Gillonne Tesson, femme de la Fontaine-Adam, et la mention, le 26 janvier 1713, du mariage de Henri du Mesnil, sieur de la Cochardière, fils du sieur de la Gondinière avec Susanne Adam, fille de Charles et de Gillonne Tesson. D'après cela, le dernier Boisadam aurait été parent au onzième degré de mon aïeul qui lui succéda dans son manoir quelque temps après sa mort.

En effet, le 4 avril 1823, le chevalier Jean-Baptiste-Marie de Tesson, mon grand-père, acheta des héritiers du défunt cette propriété du Bois-Adam dont le manoir, situé à deux kilomètres

au nord-est du château de la Mancellière se trouve dans une situation pittoresque presqu'aussi belle et par une altitude supérieure d'une trentaine de mètres. Aussi, dès l'année suivante, en 1824, (une pierre centrale porte ce millésime) faisait-il construire l'agréable terrasse du jardin d'où l'on jouit d'une partie de la même vue qu'à la Mancellière. Moins dégagée de la terrasse même, on l'étend beaucoup en passant dans la pièce d'à côté. Ce jardin a encore l'avantage de posséder un très beau cèdre rapporté du Liban à l'état embryonnaire, en 1847, par M. Alfred-Gabriel de Tesson, chevalier de l'ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, mon oncle.

Ledit chevalier de Tesson mourut au Bois-Adam, dans sa 90e année, le 4 janvier 1859, et fut inhumé le surlendemain dans le carré réservé du cimetière de la Mancellière. Il était veuf depuis 43 ans de Julie de Lorgeril qui trépassa à Avranches, le 2 décembre 1815, dans la maison et propriété dite du Champ-de-la-Croix, sise à l'angle de la chasse Saint-Martin, aujourd'hui boulevard du Sud et de la route de Pontorson ou de Bretagne, appelée maintenant rue de la Constitution, qu'ils avaient acquise en 1811. Elle fut enterrée dans le cimetière de la ville.

LE CHAMP DE LA CROIX, A AVRANCHES

Le 5 vendémiaire an IV de la République Française (26 septembre 1795), la terre dite du Champ-de-la-Croix, dépendant du Séminaire d'Avranches, avait été vendue comme bien national au citoyen Denis Mauduit, de la commune d'Avranches.

Le 9 fructidor an VIII (27 août 1800), la pièce de terre labourable nommée le Champ-de-la-Croix, d'une contenance d'environ 80 ares, bornée au nord par le chemin tendant de l'école centrale de la Manche (1) à la grande route de Pontorson,

(1) Créée vers 1797, cette école centrale départementale dont l'enseignement était intermédiaire entre celui des collèges et celui des Facultés, reprit, dès 1802, le nom de Collège. C'est pour cette école qu'a été ouvert le jardin botanique ou jardin des plantes de la ville, ancien jardin du Couvent des Capucins.

fut de nouveau vendue par expropriation forcée sur la citoyenne Charlotte Chancerel, veuve Mauduit, Denis et Jacques Mauduit, ses fils, aubergistes à Avranches, et adjugée au citoyen François-Jean Le Clerc, demeurant à Avranches, qui fit construire sur cette pièce deux maisons et établir un jardin.

Le 17 janvier 1806, les deux maisons, terrain et dépendances du Champ-de-la-Croix furent vendus par ledit Le Clerc à Pierre Etienne Le Masson, percepteur, demeurant à Montviron.

Le 24 octobre 1811, ledit Le Masson, alors receveur à cheval de la Régie des droits réunis à La Haye-Pesnel, vendit à mes grands parents sa propriété dont la maison manable se composait des deux habitations autrefois distinctes et alors réunies en une seule.

Acheté longtemps après le Concordat (1801), le Champ-de-la-Croix et les bâtiments construits par les précédents acquéreurs n'étaient plus entachés d'aucun vice d'origine. Madame de Tesson voulut néanmoins, pour cette acquisition, faire au Séminaire de Coutances un don de six cents francs.

Tout ce quartier avait appartenu au Séminaire d'Avranches (rue Belle-Etoile, à partir de la rue Saint-Martin, rue du Séminaire et partie du boulevard du Sud).

A la fin de 1839, M. et Mme Louis de Tesson, mes père et mère, quittant le Bois-Adam, vinrent s'établir dans cette maison où je suis né. Ils y sont décédés, après y avoir fêté leurs noces d'or en 1885, ma mère le 23 janvier 1887, et mon père le 6 avril 1889. Ils reposent dans le cimetière de la ville. Leur colonne funéraire, surmontée d'une croix, porte cette brève et consolante devise : *Sursum !*

Quant à la propriété du Bois-Adam, elle revint par avancement de succession, en 1854, au frère cadet de Louis, précité : M. Alfred-Gabriel de Tesson qui la céda et abandonna à des conditions avantageuses, en 1879, à son neveu, Raoul de Tesson, (1842-1890). Le manoir est alors passé à l'état de ferme.

MOULINS DE LA MANCELLIÈRE (1)

Ils sont au nombre de quatre : le Moulin Mancel et les trois moulins de la Roche.

MOULIN MANCEL

Le moulin Mancel, appelé aussi moulin Grimault sur certaines pièces, est situé à un demi-kilomètre au sud-ouest du bourg, sur le bord du chemin rural qui descend de l'église de la Mancellière à celle du Buat. Il est mis en mouvement par une dérivation de l'Oir.

20 janvier 1381 — Lettre donnée à Evreux à la requeste de Thomas de Crépon et de sa femme, héritiers à cause d'elle de feu Jean Grimault sur l'état en quoy sont à présent les moulins du Mancel, en la Mancellière, et celui de Cellant, assis en ladite paroisse de Cellant.

En 1401, Jean de Crépon possédait le moulin de la Mancellière (Annales de l'abbé Desroches, page 329).

10 février 1441 — Par contrat passé devant les tabellions de la vicomté de Valognes, messire Guillaume des Moulins, chevalier, et madame Jeanne de Crépon, sa femme, dernière héritière, d'après Pitard, des Crépon, seigneurs de Celland, cèdent sous titre de fieffe à un paroissien du Buat, le droit qui leur appartient en un moulin appelé le moulin Mancel, en la Mancellière.

En 1481, le moulin Mancel appartenait à l'abbé et aux religieux de l'abbaye de Montmorel.

---

(1) Archives de la Manche, Série A, Liasse 1362 (5 pièces papier) et chartrier de la Mancellière.

11 mai 1546 — Jean d'Argennes, écuyer, sieur de Crépon, garantit l'abbé et les religieux de Montmorel de la poursuite du receveur du domaine de Mortain pour le paiement des arrérages de rente dus pour la fieffe, tant du moulin Mancel en la Mancellière que du moulin Richard (1) en la paroisse de Cellant.

9 avril 1620 — Pour s'acquitter de partie de plusieurs dettes de son père, damoiselle Marguerite de Rommilly, veuve de Daniel de la Mare, écuyer, sieur de la Chesnaye, céda et abandonna à Mathurin Tesson, écuyer, sieur des Demaynes (puis de la Hersandière), tous les droits à elle appartenant au moulin Mancel fieffé à ses prédécesseurs par les sieurs abbé et religieux de Montmorel.

25 janvier et 13 février 1623 — Reconnaissance d'un contrat par lequel Mathurin Tesson, écuyer, sieur de la Hersandière, a vendu à Jean Tesson, écuyer, advocat du Roy, à Mortain (son cousin-germain et mon 6me aïeul), les droits en fonds d'une maison, cour, bâtiment, jardin et écluse du moulin Mancel avec tous les droits, sujétions et redevances de banalité, moutes et moutans dus audit moulin par les habitants et sujets de ladite paroisse de la Mancellière et du fief au Cocq et autres en ladite paroisse, ainsi qu'il a été accoutumé selon les anciens droits et chartes dudit moulin anciennement cédé sous titre de fieffe par les sieurs abbé et religieux de Montmorel aux sieurs d'Isigny, de Rommilly ou de La Mancellière, ensuite cédé audit sieur de la Hersandière par damoiselle Marguerite de Rommilly, fille et héritière de feu René de Rommilly, écuyer, seigneur de la Mancellière.

Vers 1810, le moulin Mancel fut aliéné par MM. Louis-Auguste Tesson de la Mancellière et le chevalier Jean-Baptiste-Marie de Tesson, frères, mon grand-oncle et mon aïeul, comme il appert sur un papier du 31 mars 1810.

---

(1) Le moulin de Cellant s'appela moulin Richard, à cause de Richard de Crépon, fils de Jean de Crépon, qui rendit aveu de Celland, le 27 juillet 1392.

MOULINS DE LA ROCHE

Les moulins de la Roche étaient sous la mouvance du fief du Bois-Frazier, autrement dit le Grand-Fief de la Mancellière.

Ils sont situés en un point central dans un délicieux vállon qui traverse la paroisse du nord au sud et au fond duquel coule le ruisseau appelé le Gué-de-la-Mancellière, prenant sa double source à la Chapelle-Urée et à Montgothier, pour se déverser dans l'Oir. C'est un charmant but de promenade pour les hôtes du château ravis d'entendre le doux murmure de ce ruisselet, qui se transforme bientôt en bruit de cascade accompagné d'un joyeux tic-tac. On est émerveillé et de la beauté du site et du génie du maître qui a conçu une disposition aussi grandiose.

Autrefois, il y avait le moulin de la Roche-de-haut et celui de la Roche-de-bas. Ces deux bâtiments ont été détruits. La nouvelle et unique construction qui les remplace plus en aval a été faite, en 1859, par M. Armand de Tesson, qui fut lui-même, en toute circonstance, son propre architecte. Elle est des plus remarquables. Une immense muraille appuyée contre le coteau porte trois roues étagées l'une au-dessus de l'autre en ligne oblique. Chaque étage de la maison a son arrivée particulière en pente très douce pour les voitures. L'eau est amenée au moulin par un canal bordé d'une fraîche avenue et dérivé d'un étang alimenté par le ruisseau du vallon. Elle tombe de chute en chute sur les trois roues et les fait tourner ainsi simultanément.

Naturellement inventeur et surtout mécanicien, feu Armand de Tesson, père du châtelain actuel, avait tout renouvelé, tout modifié autour de lui : chemins, bâtiments, terrains, ustensiles, aménagements ; et il trouvait moyen de satisfaire, sans grands frais, ce goût d'innovation qui ne s'arrêtait jamais. Le résultat était presque toujours avantageux. Toutes les industries qui s'exercent à la campagne lui étaient également familières ; il pouvait diriger également bien le charpentier, le charron, le meunier, le serrurier, etc.

C'était véritablement l'homme de la campagne identifié aussi bien avec le champ qu'avec le cultivateur. Culture, construction,

viabilité, commerce, soins des animaux, plantations, législation agricole, tout lui était également familier. Personne ne connaissait mieux que lui le paysan bas-normand dans toutes les variétés de son caractère et ne le maniait avec plus d'habileté. C'était un très bon administrateur. Son fils Gabriel, très versé dans la science hippique et fondateur du haras du Domaine, à Montgothier, a hérité de ses goûts, de son savoir-faire et de sa popularité.

TRANSMISSION DE LA SEIGNEURIE

DE LA MANCELLIÈRE (1)

Les seigneurs connus de la Mancellière après les Mancel, qui donnèrent leur nom à la paroisse, furent, probablement par alliances successives, les Frazier au XIV[e] siècle, de Signy au XV[e], de Rommilly au XV[e] et au XVI[e], de la Mare de 1600 à 1609; puis, par décret, les de Varignières de 1609 à 1653, et, enfin, par acquêt et clameur féodale, les Tesson depuis 1654 jusqu'à la Révolution.

En 1586-87, René de Rommilly, sieur du lieu et de la Mancellière, et Charlotte Le Gager, son épouse, s'étaient obligés en 200 livres de rentes envers Marie Le Provost, veuve de Messire Françoys du Parc, chevalier, sieur de Cresnays et Morfreville.

Au commencement de l'année 1607, le détenteur de ces titres de rentes était Tenneguy de Varignières, sieur de Blainville, époux d'Antoinette du Parc, fille et héritière de ladite Leprovost, et, le débiteur : Daniel de la Mare, sieur de la Chesnaye, époux de Marguerite de Rommilly, fille et héritière de René de Rommilly et de Charlotte Le Gager.

---

(1) A la page 69 de ses Annales, l'abbé Desroches cite la Mancellière au nombre des localités du pays d'Avranches données au seigneur de Fougères par Guillaume-le-Conquérant, à l'époque de la conquête d'Angleterre (1066). Et à la page 276, il dit que le seigneur Louis Le Convers, bailli du Cotentin, prit à ferme les domaines de Céland et de la Manselliére au mois de novembre 1310 (pour mémoire).

Le sieur de Blainville ayant vainement réclamé cinq années d'arrérages fit saisir par décret le fief, terre et sieurie de la Mancellière et Bois-Clérice, pour être vendus et adjugés par-devant le bailli de Mortain ou son lieutenant.

Mais, Daniel de la Mare ayant à différentes reprises obtenu des lettres de répit, l'adjudication finale n'eut lieu que le 13 novembre 1609 au prix de 15.000 livres, dont 10.500 au profit commun des créanciers et 4.500 au profit particulier de l'acquéreur : Tenneguy de Varignières.

Nous avons vu, à l'article du Grand Fief, comment Jean Tesson du Pontesson, mon 5e aïeul, après avoir acquis ce fief, par contrat d'échange, de Françoys, fils du susdit Tenneguy de Varignières, le 31 décembre 1653, acquit ensuite, par clameur féodale, le manoir seigneurial de la Mancellière, le 6 janvier 1655 pour compter du 8 janvier 1654.

SEIGNEURS DE LA MANCELLIÈRE

MANCEL OU MANSEL

Cette famille a laissé son nom à la paroisse, à un moulin et à la terre des Mancellières située près du château. Trois fiefs sur cinq portaient aussi le nom de la Mancellière.

Au XIIe siècle, dans les comptes de l'Echiquier, apparaît un Roger Le Mançel.

En 1206, Guillaume Mansel, l'un des seigneurs du comté de Mortain, prêta serment à Philippe-Auguste.

Geoffroy Mansel est cité parmi les anciens chevaliers renommés en Normandie.

En la montre de Tours, en 1272, comparurent ceux qui devaient le service militaire pour l'armée du roi de France : Jean de Juvigny, écuyer, « *armiger* » comparut également et envoya pour lui un chevalier, savoir : Guillaume Mansel (de la Manselière) ; il observa néanmoins qu'il était redevancier seulement pour le comté de Mortain ; le chevalier qu'il envoyait devait seul et pour lui-même, pour l'armée du Roi, la quatrième

partie d'un fief de haubert. (Annales civiles et militaires du pays d'Avranches par l'abbé Desroches, p. 257).

FRAZIER

Cette famille n'a laissé aucun souvenir dans la paroisse. Le bois qui s'étend au nord-est du château s'appelle le bois des Mancellières et non le Bois-Frazier.

Son nom s'est au contraire maintenu dans la commune de Chevreville où le château moderne, habité par madame Emile de Lorgeril, née de Tollemer, est encore appelé officiellement du Bois-Frazier.

Les Frazier succédèrent aux Mancel avant 1334, année où Guillaume Frazier, écuyer, seigneur de la Mancellière, donna une sentence comme arbitre du désaccord entre Gervaize Frazier et Guillot du Buat.

Jean et Philippot du Vauborel furent appelés à la vérification d'un aveu du fief de la Mancellière par Guillaume Frazier, l'an 1394. Il possédait encore cette seigneurie en 1401.

DE SIGNY OU DE SIGNEY

Julien Pitard dit dans son manuscrit que Jean de Rommilly, écuyer, vivant en 1496, avait épousé la fille et héritière de Guillaume Frazier, écuyer, seigneur de la Mancellière, qui donna une rente à cette église, ou bien qu'il était fils de cette fille, qui apporta la seigneurie de la Mancellière dans la maison de Rommilly.

Il n'en donne aucune preuve. C'est, évidemment, une simple conjoncture fondée sur ce que ledit Jean de Rommilly ratifia, le 17 mai 1496, une aumône faite par Guillaume Frazier pour la chapelle de son manoir. Il en conclut par suite que Jean de Rommilly était le gendre ou le petit-fils de Guillaume Frazier.

Julien Pitard ne connaissait donc point l'aveu du 26 août 1422 de Colin de Signy, qui porte plutôt à croire que c'est celui-ci qui épousa une Frazier, et que Pierre de Rommilly, et non Jean, aurait épousé une fille de Colin de Signy.

Le parage ou frarage dont parle Charles de Signey, prêtre, dans son aveu du fief du Bois-Frazier, en Chevreville, en date

du 1er juin 1500, ne finissait qu'au sixième degré (coutume de Normandie).

Le fief de Signy était assis dans la paroisse de Reffuveille, à un peu plus d'une lieue au nord-est du château de la Mancellière. Il était tenu de celui de Fontenay-le-Husson et, pour cette raison, le seigneur de Signy devait tous les ans au seigneur de Fontenay un épervier prêt à mettre sur le poing à la Magdeleine et un chapeau de roses au jour du Saint-Sacrement. Leurs armes semblent indiquer cette sujétion ; elles étaient *d'azur à l'épervier d'or, tenant une perdrix de même.*

Les de Signy sont les fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Mortain, dont ils présentaient le Chapelain administrateur.

Cette famille existait encore à la réformation de 1666. Chamillart trouva deux de ses membres à Maigney, en Brécey, et à Cuves.

La chapelle de Signy a été conservée. On y vient en pèlerinage d'assez loin, et processionnellement aux Rogations, de l'église de Reffuveille.

DE ROMMILLY OU DE ROUMILLY

Montfaut trouva à la Mancellière, en 1463, Pierre de Rommilly, qui fut sans doute le premier seigneur de la Mancellière du nom de Rommilly.

Montfaut reconnut aussi six autres membres de cette famille à Saint-Martin-de-Landelle et un huitième aux Loges-sur-Brécey.

Dans la recherche de Roissy, on trouve à la date du 4 février 1599 : « René de Rommilly, demeurant à la Mancellière, âgé de soixante ans, paralytique de sept ans, sans hoirs mâles, a justifié de quelques titres dont quelques-uns sont en copies dont les originaux sont au Parlement sur controverse avec le Procureur Général sur la tenue de son fief. »

Les Rommilly de la Mancellière tombèrent en quenouille dans la famille de la Mare, après avoir produit le rameau du Bois-Tirel, qui tomba aussi en quenouille dans celle de La Faucherie. Julien Cordon, fils de Guillaume, anobli en 1593, épousa, en effet, Anne de Rommilly, en 1616, et obtint des lettres de commutation de son nom en celui de La Faucherie en 1627.

René de Rommilly, dernier seigneur de la Mancellière de son nom, fils de Julien et de Renée de Mesenge, épousa en premières noces, par contrat du 21 septembre 1564, Simonne de Houssemayne dont il eut Claude, mariée à Jacques de la Villette, sieur de Boisadvenel à qui elle ne donna point d'hoirs mâles.

On trouve celui-ci, le 1er février 1599, dans la recherche de Roissy :

« Jacques de la Villette, fils Ollivier, sieur de Bourg-Avenel, demeurant à Saint-Martin-de-Landelle, sergenterie de Saint-James, élection d'Avranches, veu ses titres, jouira. »

Il y a bien un Bois-Avenel à Saint-Martin-de-Landelle dans le canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët, comme il y en a un autre aux Chéris, près de Ducey.

René de Rommilly est dit aussi sieur du lieu. Par contrat d'échange passé devant les tabellions de Mortain, le 17 décembre 1583, il céda cette terre de son nom à son gendre, de la Villette.

Ce fief de Rommilly ne peut être que celui assis dans ladite paroisse de Saint-Martin-de-Landelle. Mais il en existe un autre du même nom à Vassy, dans l'arrondissement de Vire.

Devenu veuf, René de Rommilly convola, le 18 juillet 1574, avec Charlotte Le Gager, dont Marguerite, dame de la Mare.

Très endetté, il fit avance de succession, le 19 septembre 1600, et mourut peu après, car sa veuve était remariée, avant le 9 avril 1603, à Isaac du Buat, sieur de la Vallée, à qui le défunt avait dû de grandes sommes de deniers.

Nous avons trouvé la plupart de ces renseignements dans les actes de liquidation qui suivirent la vente par saisie de la Mancellière.

L'antique famille de Rommilly est encore représentée dans l'Avranchin, au château de la Chapelle-*Hamelin*, où Roissy la trouva le 12 février 1599, dans la sergenterie de Saint-James.

Elle porte « *d'azur à deux léopards d'argent, couronnés d'or.* »

Ces armes se voient en triple sur une pierre sépulcrale, dans le chœur de l'église de la Mancellière.

DE LA MARE

Le 14 janvier 1599, Daniel de la Mare, écuyer, sieur de la

Chesnaye, de la paroisse de Caligny (1), sergenterie de Vassy, élection de Vire, fils de Guillaume de la Mare, élu de Condé, épousa Marguerite de Rommilly, née le 28 février 1582, fille de René, seigneur de la Mancellière, et de Charlotte Le Gager.

Le 13 novembre 1609, la seigneurie de la Mancellière, décrétée sur ladite Marguerite, dame de la Mare, fut vendue et adjugée à Tenneguy de Varignières, l'un des nombreux créanciers de son père. Nous en avons relevé une vingtaine appartenant en majorité à la noblesse.

Cette famille de la Mare était originaire du Perche.

Daniel de la Mare et Marguerite de Rommilly eurent cinq enfants, à la Mancellière, de 1600 à 1611.

Daniel mourut avant le 13 mars 1611, date de la naissance d'une fille posthume.

Sa veuve se remaria, le 1er février 1613, avec honorable homme Thomas de la Marche, de la paroisse de Clitourps, élection de Valognes.

On trouve des de la Mâche, à Clitourps, dans Roissy et Chamillart (1666). Le 22 octobre 1598, le premier impose Jacques se prétendant exempt à cause de la pucelle d'Orléans; mais, le second les reconnait comme anoblis en 1576.

Julien de la Mare, fils aîné de Daniel, épousa, le 26 octobre 1628, Marguerite Hérault, de Champeaux, qui lui donna sept enfants, à la Mancellière, de 1629 à 1650. On ne voit point ce qu'ils devinrent.

DE VARIGNIÈRES

Julien Pitard dit que les Warigniez vinrent de Flandre en Picardie et de là en Normandie. Le chanoine Pigeon écrit leur nom de Varigny. Nous adoptons l'orthographe de la recherche de Chamillart où ils ne figurent d'ailleurs que par la mention des mariages de quatre filles de leur maison.

Robert de Warigniez, chevalier, était bailli et capitaine de Caen en 1346 et 1364.

---

(1) La commune de Caligny fait maintenant partie du canton de Flers dans l'arrondissement de Domfront (Orne).

Montfaut trouva, en 1463, André de Varrinieres à Audrieu, dans l'élection de Caen.

Roissy, le 28 juin 1599 : « Remigny, dans notre copie, (pour Tenneguy) de la Varinière, sieur de Blainville, baron des Biards, fils Jacques, demeurant audit lieu, sergenterie d'Estreham, élection Caen, a pour fils Jean, mineur, ancienne noblesse, jouira. »

Ledit Tenneguy de Varignières, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, était devenu titulaire de la célèbre baronnie des Biards (1), près Isigny-le-Buat, par son mariage avec Antoinette du Parc, fille du seigneur de Saint-Pierre-des-Cresnays.

Il acquit le grand fief et la seigneurie de la Mancellière, le 13 novembre 1609.

Son fils aîné, Françoys de Varignières, chevalier, seigneur marquis de Monfréville, Cabourg, Longraye, La Mancellière, Quesnay-Guesnon, Méry et de Rouville, Conseiller du Roy en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général pour Sa Majesté au Gouvernement de Normandie, vendit La Mancellière à Jean Tesson du Pontesson, en 1653-55.

Julien Pitard a confondu le père et le fils, l'acquéreur et le vendeur; mais nous n'en finirions point si nous nous avisions de relever toute ses erreurs.

Les Varignières ont dû peu résider à la Mancellière. Nous avons vu ci-dessus et dans les actes de vente que Tenneguy et Françoys avaient des habitations à Blainville et au Quesnay, dans les arrondissements de Caen et de Bayeux.

On ne rencontre leurs noms que trois fois dans les registres paroissiaux de la Mancellière :

Le 2 avril 1619, damoiselle Jacqueline de Varinières tient un

(1) Des Avenel qui la possédèrent jusque vers la fin du XIV[e] siècle, la baronnie des Biards passa par mariages aux Le Sotrel, bourgeois de Mortain avant d'être barons des Biards, aux de Tardes et aux de Moy ou de Mouy *olim* Goulard.

Charles, baron de Moy, fils de Charlotte de Chabannes, vendit cette baronnie vers 1575 aux Le Provost, d'où elle passa par alliances successives aux du Parc, de Varignières, de Pierrepont, pour qui elle fut érigée en marquisat en 1690, et d'Oilliamson.

enfant de la paroisse sur les fonts baptismaux avec Marin Gauchet, prêtre, de la paroisse des Chéris, stipulé pour monsieur de Montferville.

Le 7 août 1623, furent espouzés haut et puissant seigneur messire Philippe d'Espinay, seigneur de Broons en Bretagne, et damoiselle Magdaleine de Varinies, fille de haut et puissant seigneur messire Tenneguy de Varinies, seigneur de Blanville.

Le 12 décembre 1644, baptême de François Tesson, fils de Guillaume Tesson, escuyer, sieur de la Hercendière, et de Charlotte du Mesnil. Parrain : Noble homme François de Varinière, escuyer, sieur de Montferville. Marraine : Damoiselle Jacqueline de la Broïse.

En 1740, Jean-Thomas-Baptiste de Lorgeril, alors jeune officier de marine, oncle de ma bisaïeule de Tesson, née de Lorgeril, épousa Madeleine-Marie de Varignières, fille de feu Jacques de Varignières, seigneur de Digny, à Marcilly, et autres lieux, et de Marguerite de Marceul, qui prenait les titres de dame de Chevreville et de la Bazoge (1), demeurant à Rouen. Mais cette union resta stérile. Devenu bientôt veuf, et capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, ledit Jean épousa en secondes noces, à l'âge de soixante ans passés, Mlle de Kermarec de Traurout. Il est l'auteur de la branche de Lorgeril, dite de la Motte-Beaumanoir, en Pleugueneuc, dans l'arrondissement de Saint-Malo, aujourd'hui représentée par ses petits-fils : Léon de Lorgeril, ancien page de Charles X, capitaine d'état-major plusieurs fois blessé en Afrique, chevalier de la Légion-d'Honneur, chef d'état-major du général de Lamoricière, à Rome ; le docteur Paul de Lorgeril, maire de Cancale ; et, par son arrière petit-fils : Charles de Lorgeril, agronome et député, fils d'autre Charles, officier de marine, chevalier de la Légion-d'Honneur, second frère des précédents.

La maison de Lorgeril fut une famille de vaillants marins. Ledit Jean était le frère cadet de mon trisaïeul de Lorgeril, aussi capitaine de vaisseau, qui eut pour fils aîné mon bisaïeul de Lorgeril du Chalonge, enseigne de vaisseau pensionné du Roy

(1) Voir l'article du Bois-Frazier, en Chevreville.

par suite de seize blessures reçues en combattant, et pour fils cadet, l'amiral de Lorgeril de Parigny, mon arrière grand-oncle.

Les de Varignières eurent donc dans l'Avranchin : la baronnie des Biards, les seigneuries de la Mancellière et de Marcilly, le fief de Digny dans cette dernière paroisse, et celui de Luce, à Parigny.

Ils portaient : « *de gueules à trois chevrons d'argent.* »

Dans les Annales civiles et militaires du pays d'Avranches (1856), M. l'abbé Desroches dit, page 153, qu'on vient de trouver, au château de la Mancellière, un écusson sur un granit gris qui porte trois chevrons.

Il ignorait l'origine de ces armes que l'on n'a pu nous montrer et qui avaient sans doute été placées par les de Varignières sur l'ancien manoir.

Les du Mesniladelée portent les mêmes armoiries avec inversion des émaux : « *d'argent à trois chevrons de gueules.* » Gabriel-Michel Tesson de la Mancellière, mon bisaïeul, était seigneur en première partie de la paroisse du Mesnil-Adelée.

TESSON

SEXTAYEUL

Jean Tesson, écuyer, né en 1571, à Virey, près Saint-Hilaire-du-Harcouët, fils de Julien Tesson, écuyer, sieur du Plessis et de la Pichardière-des-Bois, en Virey, et de la Pollinière, en la Mancellière, et, de Marguerite Le Gager, des seigneurs de Virey, est le plus souvent simplement qualifié sieur de la Pollinière qui fut sans doute sa première sieurie et qui était une aînesse du grand fief de la Mancellière.

Mais, sur plusieurs actes, il porte les titres de seigneur et patron de Reffuveille et de la Mancellière. Sur le traité de mariage, notamment, de sa fille Léonore avec Odet d'Auray, en date du 20 juin 1632, il est constamment appelé sieur de Reffuveille, et sa femme damoiselle de Reffuveille. Il possédait dans cette paroisse les fiefs d'Asnières, de la Fosse et du Bois-

Ambroise (1). Or, il y existait une douzaine d'autres fiefs (2) et le titre seigneurial de Reffuveille paraît, selon M. Hippolyte Sauvage, avoir été divisé. Quant au patronage effectif, il appartenait à l'abbaye de la Luzerne et Jean Tesson ne pouvait avoir que le titre de patron honoraire. Cependant, sur le contrat de mariage de son fils, en date du 7 novembre 1646, il est qualifié seigneur et patron honoraire de la paroisse de la Mancellière et patron *présentateur* (3) de celle de Reffuveille. Julien Pitard dit que c'est le fief des Touches qui donnait le patronage de cette dernière église, et il ne cite avec ce fief que ceux du Bois-Ambroise, des Balles, de la Blanchardière et des Fosses. Nous avons vu d'ailleurs que, dans son projet d'aveu sans date du fief au Cocq, Jean Tesson s'intitule seulement sieur et patron *fondateur et honoraire* de la Mancellière, de Reffuveille, sieur d'Asnières, du Bois-Ambroise et de quatre fiefs de la Mancellière.

En effet, Jean Tesson avait acquis par contrats d'échanges, du moins pour trois d'entre eux, les fiefs du Roy ou de la Mancellière, en 1623 ; Grimault ou Crépon, la même année ; Tirel ou de la Mancellière, vers la même époque, et au Cocq, en 1641. Il avait donc le droit de porter le titre de seigneur de la Mancellière, puisqu'il possédait deux fiefs de ce nom.

La Coutume de Normandie dit, en effet, que chaque seigneur se peut qualifier de son fief, en une même paroisse, quand même ils auraient le même nom.

De plus, nous savons que son fief au Cocq lui donnait le titre de patron fondateur de l'église de la Mancellière où il avait place particulière et banc prohibitif. Dans les Annales du pays d'Avranches par l'abbé Desroches, on voit, page 367, qu'en 1520 et 1528, Jean Roussel était qualifié seigneur de la Mancellière ; il n'y possédait pourtant, comme nous l'avons vu, que ce fief au Cocq. Enfin, grâce à ses quatre fiefs, les possessions féodales, à la Mancellière, de Jean Tesson, étaient plus considérables que

(1) On a aussi écrit du Bois-en-Broïse pour approprier ce fief à la famille de la Broïse, qui l'a effectivement possédé.

(2) Archives de la Manche, série A, liasses 1532 et 1533.

(3) L'abbé de la Luzerne avait le droit de présentation, mais il était tenu de faire agréer le religieux qu'il présentait par le seigneur à qui revenait ainsi la nomination définitive.

celles du seigneur titulaire, le plus souvent absent. Il était donc bien seigneur, en partie, de la paroisse et même de la plus grande partie.

Jean Tesson, sieur de la Pollinière, fut à coup sûr le personnage le plus populaire et peut-être même aussi le plus remarquable de son temps, dans le comté de Mortain.

« Depuis l'aage de 16 à 17 ans jusqu'en celui de 28, il porta continuellement les armes pour les services des Roys Henry IIIme et Henry IVme sans avoir quitté leurs armées, en quoy faisant, il reçeut trois coups de picque dans le visage, un dans le ventre, cinq coups de mousquet et plusieurs autres coups sur diverses parties de son corps. »

« La guerre de la Ligue finie en 1598, il servit le Roy en qualité de son Conseiller et Advocat au bailliage, vicomté, eaux et forests du Comté de Mortaing au contentement du public employant tout son revenu pour soustenir l'exercice de ses charges par les grandes traverses qu'il y a reçeues par personnes autant puissantes qu'oppressantes le peuple dont il s'estoit rendu protecteur. Son inclination fut tousiours de servir le Roy et au delà de son pouvoir. Luy et ses predecesseurs ont tousiours vescu noblement suivant les armees, etc. »

De 1609 à 1614, il exerça la charge de lieutenant vicomtal ou de Lieutenant-Général du vicomte de Mortain ; on dit parfois aussi plus simplement Lieutenant du Roy à Mortain.

Cette même année 1614, il fut député, *d'une commune voix par les trois ordres* pour représenter le tiers-état aux Etats Généraux tenus à Sens et qui furent transportés à Paris. M. Hippolyte Sauvage, dans ses Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain, page 297, cite tout au long l'acte de la délibération prise le 2 août comme singulièrement remarquable en ce que, d'un côté, il constate que les trois ordres délibérèrent ensemble pourdéléguer, et que, de l'autre, il établit que le gentilhomme qui fut député pour le tiers ne le fut qu'à la demande, prière et sollicitation des personnes composant cet ordre.

Au surplus, nous consignons ici la délibération elle-même :

Nomination des députés du bailliage royal de Mortain aux Etats de 1614

« En extraordinaire de baillage tenu à Mortain, par nous
» Gilles Fortin, écuyer, licencié aux droits, sieur de Beaupré,
» lieutenant général civil et criminel de M. le bailli de Mortain,
» le deuxième jour d'août l'an mil six cent quatorze.

» Se sont présentés les ecclésiastiques, nobles, gens de la
» justice, état commun et populaire, pour délibérer et aviser
» entre eux pour le bien public et du pays, lesquelles personnes
» ils devaient élire et députer pour comparoir en l'assemblée et
» séance générale des Etats-Généraux de ce Royaume, termés
» au dixième de septembre prochain en la ville de Sens ; lesquels
» pour l'état ecclésiastique ont député vénérable et circonspecte
» personne Me Thomas Gallot, prêtre, docteur en la faculté de
» théologie à Paris, et chanoine théologal en l'église collégiale
» et chapelle royale de Mortain ; et pour l'état de la noblesse,
» Messire Sanson de Saint-Germain, chevalier, gentilhomme de
» la chambre du Roi, sieur de Juvigny.

» Et ce fait, d'une commune voix, TOUS LESDITS ETATS ONT
» CONVIÉ Maître (1) Jean Tesson, écuyer, sieur de la Poulinière,
» lieutenant vicomtal en ce lieu, de prendre la charge pour le corps
» de la justice, état commun et populaire, ce qu'il a accepté
» sans préjudice de sa qualité et sans déroger à la noblesse :
» dont du tout acte accordé aux dessus dits, pour leur valoir de
» procuration et députation pour se trouver auxdits Etats-
» Généraux, avec plein pouvoir et puissance d'y proposer,
» remontrer et conclure comme ils verront en leurs âmes et
» consciences être expédient pour le bien du pays, en outre les
» cahiers, mémoires et instructions dont ils seront chargés ; ce
» que les députés ont promis faire, et s'y comporter sur le tout
» bien et fidèlement : dont ils ont obtenu acte. »

. . . .

Mais, les députés du bailliage de Mortain n'assistèrent pas aux Etats de 1614, leur prétention fut alors repoussée comme elle le fut encore en 1789.

---

(1) On donnait le titre de Maître aux gradués et aux avocats.

Le 1er juin 1621, ledit Jean Tesson assista en qualité d'avocat du Roy, avec les autres officiers du bailliage et de la vicomté, à l'ouverture faite par François de Pericard, évêque d'Avranches, du tombeau primitif de saint Guillaume Firmat, ermite de Mantilly près de Passais, né à Tours en 1026, patron, après Saint-Evroul, de l'église collégiale de Mortain où il mourut le 24 avril 1103, pour la translation de ses reliques, consistant en ossements, habit de bure, linge et morceaux de sandales, dans un nouveau tombeau élevé sur de petites colonnes, aujourd'hui disparu, ayant été détruit pendant la révolution.

En 1632, Jean Tesson, écuyer, sieur de la Pollinière, résigna ses charges et offices, et se retira dans son manoir du Pontesson, en Montigny. Il n'en continua pas moins à faire partie du Corps de Justice Royale, car nous le retrouvons à Mortain, le 4 août 1640, juge dans une affaire criminelle. Il fut nommé avec Isaac du Buat, escuyer, seigneur de la paroisse de ce nom, « comme vieux et antiens gentilshommes ayant l'expérience des armes, pour faire faire, en la présence des officiers du bailliage de Mortain, la monstre des gentilzhommes qui se présenteroient et seroient ordonnez pour servir au baon et arrière baon. »

Sur son apologie (1) faite en 1642, par M. Le Grand, Commissaire de la Chambre souveraine des Monnoyes, à Paris, on voit que « ledit Tesson a toujours vescu en homme » d'honneur, né et extraict d'ancienne noblesse, a toutes sortes » de preuves que depuis cinquante-cinq ans il ait esté employé » continuellement aux services des Roys et du publicq, tant dans » les armes, *en bonnes qualités et conditions*, que dans la justice, sans » que personne luy ait fait reproche, calomnie ny accusation, » etc. »

Par contrat du 3 septembre 1609, passé audit lieu du Pont, en Montigny, il avait épousé Anne du Mesnil (1592-1669) alors âgée d'environ dix-huit ans, fille unique et héritière de feu Jean

---

(1) Factum apologie pour Jean Tesson, escuyer, sieur de la Pollinière, cy devant Conseiller et Advocat pour le Roy au balliage, vicomté, eauës et forests du comté de Mortain par M. Le Grand, rapporteur. — Anciens fonds d'Hozier, Tesson, n° 16.745 — Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres.

du Mesnil (1), en son vivant sieur du Pont, et d'Eléonore Le Maignen de la Maignennerie, terre aujourd'hui appelée la Mignonnerie, dans le Mesnil-Thébault, et dont les derniers restes du Manoir ont disparu en 1825. Sa femme lui apporta donc en dot cette terre du Pont, qui a pris depuis, sans doute à cause de la grande popularité dont il jouissait, le nom de Pontesson, et est ainsi marquée sur les cartes. C'est donc à tort que le chanoine Pigeon cite Mauger du Pontesson, en Montigny, au XII[e] siècle. L'abbé Desroches, dans ses Annales du pays d'Avranches, page 217, mentionne aussi ce Mauger du Pont-Taisson, versant au receveur de la baillie de Coutances cinq sols d'amende pour deffault de record. Il s'agit donc bien d'une autre localité.

Le manoir du Pontesson, situé au bord de l'Oir, à 1.200 mètres au sud-ouest de l'église de Montigny, et à deux kilomètres au sud-est du château de la Mancellière, existe encore à l'état de ferme. Il appartient toujours aux Tesson de la Mancellière, mais après rachat des Gaudin de Villaine en 1841. Il se compose actuellement d'un corps de logis flanqué au septentrion d'une tour renfermant l'escalier et de deux pavillons détachés du bâtiment central du côté du midi. Le linteau d'une fenêtre du pavillon occidental est décoré d'une accolade creuse. Sur celui d'une porte intérieure du logis figure le millésime de 1634. Un mur rejoignant ces trois constructions, mais qui n'existe plus, devait former une cour intérieure. Le jardin s'étend entre les pavillons et l'Oir.

Le portrait de Jean Tesson, en costume de magistrat, de couleur grise, existe encore à la Mancellière, avec cette inscription :

Anno 1645
Ætatis 74

Et aussi celui d'Anne du Mesnil, sa compagne, en toilette de veuve, reconnaissable à ses armoiries qui sont « *de gueules, à trois croissants d'argent.* »

(1) Les du Mesnil, de Montigny, anoblis en 1544, ne possédaient point de fiefs.

Anno 1652
Ætatis 60

Jean Tesson mourut avant le 1er novembre 1651, date à laquelle commençent les registres paroissiaux de Montigny et où il ne figure point. Cet homme éminemment populaire nomma une grande quantité d'enfants dans toutes les paroisses du pays.

FRÈRES CADETS DE JEAN TESSON

Jean Tesson du Pontesson, sieur de la Pollinière, était l'aîné des deux frères qui suivent :

1° Julien, sieur de la Bliaye, en Virey, continuateur de cette branche de Virey, fondée par son père et tombée en quenouille à la quatrième génération, marié en premières noces à Suzanne du Buat, et, en secondes noces (1627) avec Renée de Gouvetz, fille du seigneur de Vernix.

2° François, aussi appelé sieur de la Poulinière, en la Mancellière, marié en 1620 à Marguerite de la Broïse.

En toutes aînesses, dit la coutume de Normandie, les puînés sont tenus bailler à l'aîné ècroë ou déclaration signée d'eux de ce qu'ils tiennent sous lui, afin que l'aîné puisse bailler ècroë entière de l'aînesse au Seigneur.

Le 12 novembre 1659, René Tesson le jeune, sieur de la Chastaignerays, fils de François, sieur de la Poulinière et du Rocher, vendit tout ou partie de ce qu'il possédait à la Poulinière, le tiers environ, à Anne du Mesnil, veuve de Jean Tesson, son oncle.

La ferme de la Poulinière est située à environ un demi-kilomètre au nord-est de l'église de la Mancellière, à moins d'un kilomètre au sud-ouest du château, et à deux kilomètres au nord-ouest du Pontesson. Le linteau de la porte de la maison du fermier porte la date de may 1772.

QUINTAYEUL

Jean Tesson (1625-1694), écuyer, sieur du Pontesson en

Montigny, devint seigneur et patron honoraire (1) de la paroisse de la Mancellière, le 31 décembre 1653 ; propriétaire du Manoir seigneurial, le 8 janvier 1654; et, seigneur en partie de la paroisse de la Chapelle-Urée, pour le fief du Roy, en 1669.

Dès l'âge de seize ans, il prit part volontairement au pénible siège d'Aire, en Artois, par le maréchal duc de la Meilleraie (1641). L'année suivante, il servit en qualité de *volontaire* (officier volontaire) sur le vaisseau la *Lycorne*, commandant de Saint-Torpès de Vaugrenier, pendant que l'armée navale de Sa Majesté, sous les ordres du Marquis de Brézé (2), tenait la mer. [Certificats donnés à Toulon, le 6 octobre 1642, par lesdits de Saint-Torpès, sieur de Vaugrenier, capitaine et lieutenant garde-port dans l'escadre de Provence; marquis de Brézé, général des armées navales du Roy, et, par messire Nicolas Arnoul, écuyer, conseiller du Roy, commissaire général et Intendant de l'armée navale de Sa Majesté au Levant (3).] C'est le 30 juin de cette année 1642, que ledit marquis de Brézé vengea l'échec du blocus maritime de Sourdis devant Tarragone, par une grande victoire remportée en vue de Vineroz, entre Tarragone et Barcelone, sur une flotte espagnole de quarante-huit vaisseaux.

27 septembre 1643 — Certificat et passeport donné par le seigneur des Hameaux, Commissaire et Ambassadeur du Roy à Venise, permettant à Jean Tesson, écuyer, sieur du Pontesson, de se retirer.

Le 3 août 1665, les Directeurs de la chambre générale de la compagnie du commerce des Indes Orientales cédèrent et inféodèrent à Jean Tesson, seigneur de la Mancellière, étant alors à Paris, rue de Bétizy, à l'image Saint-Pierre, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, et à Robert, son fils, le nombre de douze

---

(1) Nous avons dit, page 14, que les Tesson, seigneurs de la Mancellière, n'avaient droit qu'au patronage honorifique, mais que les prieurs-curés leur donnaient le titre de patrons de cette paroisse. Il est donc probable que l'abbé de Montmorel devait faire agréer par le seigneur, avant sa nomination définitive, le religieux qu'il présentait pour desservir l'église.

(2) Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Caumont, marquis de Graville et de Brezé, fut nommé, aussi en 1642, grand maitre, chef et surintendant de la navigation, gouverneur du Brouage, des îles de Ré et d'Oléron, de la Rochelle et du pays d'Aunis.

(3) Il y avait à cette époque la marine de Levant et la marine de Ponant.

mille arpents (six mille hectares) de fond, en toute propriété, dans l'île Dauphine (Madagascar), à charge d'y conduire, en mars ou avril de l'année suivante, trois cents colons, et, pour en composer quatre terres, l'une desquelles, de la moitié de la concession, aurait le titre de baronnie, et les trois autres, chacune du sixième, celui de châtellenie, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Et, pour aider aux dépenses à faire pour la levée et conduite desdits colons, ledit sieur de la Mancellière devait être payé, le même jour, de la somme de six cents livres.

Le 7 du même mois et an, lesdits Directeurs étant informés de la capacité et intelligence de Jean Tesson, écuyer, sieur de Pontesson et la Mancellière, le commirent, sous le bon plaisir du Roy, suivant le pouvoir à eux donné par Sa Majesté, pour se transporter dans les provinces du royaume à lui indiquées et y faire la levée de tel nombre de personnes, tant hommes que femmes, aux conditions portées sur ses instructions, icelles faire mener et conduire au port destiné pour l'embarquement dans le temps préfixé pour passer dans l'île Dauphine, ci-devant nommée, de Saint-Laurent et auparavant de Madagascar. MM. les Gouverneurs de Province, Lieutenants-Généraux, Gouverneurs de Place et autres officiers de Sa Majesté étaient tenus de lui prêter protection, faveur et assistance tant à la levée qu'à la conduite desdites personnes, cette levée étant conforme à l'intention de Sa Majesté.

Six jours après, le 13 août 1665, Jean Tesson entra dans ladite compagnie des Indes Orientales, pour la somme de six mille livres, dont il versa immédiatement les deux tiers à M. de Label, caissier général de la compagnie.

Nous voyons encore sur des parchemins de 1665 dressés pardevant les notaires, garde notes du Roy au Châtelet de Paris, que le 27 du même mois, Jean Tesson inféoda à son tour cent arpents, à compter cent perches par arpent, aux nommés Jean Magneux et René Dufeu.

Les papiers ne nous en apprennent pas davantage et nous ignorons absolument ce qui fut fait, en réalité, pour l'entreprise de ce beau projet de colonisation. Ce qui paraît certain, c'est que Jean Tesson et son fils ne se transportèrent point de leurs personnes à Madagascar.

En effet, le 7 mars 1668, les Directeurs généraux répondant à une lettre qui leur marque son dessein de servir cette campagne prochaine dans l'armée navale de Sa Majesté, l'informent qu'à cela il n'ont rien à dire ; cependant, qu'ils attendent incessamment des nouvelles de l'île Dauphine, et, lorsqu'ils en auront, ils lui feront savoir les résolutions de la compagnie. On sait par ailleurs que tous leurs efforts pour faire prospérer l'établissement fondé dans cette île importante, achetée des héritiers du maréchal de la Meilleraie, demeurèrent infructueux, tant à cause de l'infidélité des agents que de la haine des naturels qui étaient en butte à leurs violences.

Effectivement Jean Tesson fit campagne cette année sur le vaisseau le *Tigre*, de trois cents hommes d'équipage, avec Robert, son fils, Jacques Tesson de la Chasteignerays, son neveu à la mode de Bretagne, et un domestique du nom de Le Héricé. — Certificat délivré, le 12 août 1668, en rade de la Palisie, ou Palissée (1), probablement la Palisse, située à la pointe sud de l'île de Ré, sur la côte orientale (il y a aussi le port de la Palice, récemment inauguré sur la terre ferme à Laleu, près de la Rochelle), par Henri Micheau, capitaine dudit vaisseau, et scellé du cachet de ses armes, dont le chef est chargé de trois étoiles (famille de Guyenne et Gascogne). Ce certificat ne dit point en quelle qualité servaient nos trois gentilshommes, mais Littré nous apprend qu'autrefois, dans la marine, toute personne ayant un emploi ou office, et n'étant ni matelot proprement dit ni soldat, avait le nom et la qualité d'officier. — Dans la guerre que Louis XIV fit à l'Espagne, en 1667-1668, au sujet de la Flandre, réclamée comme appartenant à Marie-Thérèse, en vertu du droit de dévolution, sa marine de guerre n'eut point l'occasion de livrer de combat naval.

Jean Tesson reçut de Chamillard un certificat de maintenue de noblesse, daté de Bayeux, le 27 mars 1671. Il eut donc à faire ses preuves devant Monseigneur l'Intendant qui, par ordre de Colbert, commença ses opérations de recherche des nobles et des usurpateurs de noblesse pour la généralité de Caen en

(1) La Palisie dans les carrés de d'Hozier, vol. 594, page 268 ; la Palissée dans le Mémorial pour Malte.

1666. Nous avons retrouvé dans le chartrier du château de la Mancellière le bordereau des titres justificatifs qu'il produisit à cette occasion, tant pour lui que pour Guillaume Tesson de la Hersandière, son cousin issu de germain ; René Tesson, sieur de la Perrière (en la Chapelle-Urée), son cousin-germain ; Isaac et François Tesson, mineurs, ses neveux à la mode de Bretagne, tous de la paroisse de la Mancellière ; Jacques et Gauvain Tesson, ses cousins-germains, de la paroisse de Virey.

Cet Etat comprend cent trente pièces, dont vingt-quatre certificats de services militaires formant neuf liasses.

« L'on ne voyait rien que d'la noblesse
» Le long des chemins.
» Chargés de sacs et remuant sans cesse
» Tous leurs vieux parchemins. »

Sur ce certificat, Chamillart a ainsi blasonné les armes de Jean Tesson, seigneur de la Mancellière :

Porte d'argent à trois fasces de sinople chargées chacune d'une chaîne d'or accompagnées de treize hermines, cinq, quatre, trois et une.

Dans le manuscrit de cette Recherche à l'Hôtel-de-Ville de Caen, manuscrit publié en 1887 par M. du Buisson de Courson-Cristot, elles sont blasonnées : *d'argent à trois fasces de sinople, chargées d'une chaîne d'or chacune, accompagnées de douze hermines de sable, cinq, quatre et trois.*

Les Tesson de la Guérinière (tige de la Mancellière), qui figurent aussi dans Chamillart, ne portaient bien, en effet, que douze hermines, mais leurs armes étaient fascées et non à fasces. On ne peut pas dire effectivement : d'argent à trois fasces de sinople *accompagnées* de douze hermines, cinq, quatre et trois ; car, alors, la dernière fasce de sinople ne serait *accompagnée* d'aucune hermine en pointe. Il y a donc erreur de blason, *accompagné*, en terme héraldique, voulant dire entouré.

Chérin, dans sa généalogie des Tesson, leur donne avec raison douze ou treize hermines, suivant les branches ; mais il commet la même faute de blason que ci-dessus, et il s'est trompé en indiquant treize mouchetures pour ceux de la Guérinière, car les aînés conservaient toujours les armes les plus simples ; les cadets qui, jadis, n'avaient point le droit de porter identique-

ment le même écusson que le chef de leur maison étant obligés d'y ajouter une pièce quelconque pour brisure.

D'ailleurs, les armes des Tesson de la Guérinière, telles qu'on les voit encore très distinctement sur leur pierre tombale, dans l'église du Grand-Celland, sont bien fascées de six pièces d'hermine et de chaînes, les mouchetures d'hermine, disposées au nombre de cinq sur la première fasce, quatre sur la troisième et trois sur la cinquième. Cette disposition décroissante provient sans doute de ce qu'autrefois l'écu français était triangulaire.

Il y a donc lieu, pour les Tesson de la branche de la Mancellière, seule survivante, de reprendre les armes de leurs ancêtres, c'est-à-dire de supprimer la dernière fasce d'argent à une hermine ajoutée sur le brevet de Chamillart.

Remarquons enfin qu'un véritable héraldiste (MM. les Intendants ne l'étaient guère), aurait dit : porte d'hermine à trois fasces de sinople, etc., et non : d'argent à trois fasces de sinople, etc., accompagnées de douze ou treize hermines ; car il est extravagant, dit Vulson de la Colombière, de compter les mouchetures que les peintres mettent sur les armoiries, de la façon qui leur plaît et en nombre tel que le hasard ou le caprice le leur permet, étant certain que ceux qui veulent assujétir la noblesse à en user autrement, embrouillent plutôt la science des armes qu'ils ne l'éclaircissent. L'hermine (panne ou fourrure), fait la pièce de l'armoirie et non les mouchetures, qui ne servent que de lustre et d'enjolivement à cette fourrure.

Les registres paroissiaux existant depuis la Recherche de Chamillart, nous possédons, à partir de cette époque, notre filiation établie par actes de l'état civil délivrés en titres authentiques par les greffes des Tribunaux. Il est donc assez facile, quoi qu'on en dise, de faire ses preuves depuis la grande réformation.

Le 7 juin 1674, le duc de Roquelaure, Chevalier des Ordres du Roy, Commandant en chef pour Sa Majesté dans la province de Normandie, étant pleinement informé de la valeur, expérience, vigilance et bonne conduite au fait des armes et de la fidélité et affection au service du Roy de Jean Tesson du

Pontesson, seigneur de la Mancellière, le choisit pour commander les compagnies de la milice de l'élection de Mortain.

Sur une liste, sans date, des officiers et des gentilshommes du bailliage de Mortain composant cette milice, Jean Tesson est porté en tête avec les titres de colonel de ladite milice et de capitaine desdits gentilshommes.

Il n'en fit pas moins quelques jours après, par suite de la convocation du ban et de l'arrière-ban, campagne contre les Impériaux allemands, dans la compagnie du marquis de Fontenay (de Saint-Germain) (1) en qualité d'officier maréchal-des-logis, député et élu par la noblesse du bailliage de Mortain. Il était accompagné d'Isaac Tesson de la Chasteignerays, son neveu à la mode de Bretagne. — (Certificat et congé délivrés, le 22 novembre 1674, à Verdun, avec l'autorisation du prince de Turenne, donnée au camp d'Estuville, en Alsace, le 8 du même mois, par Jacques Le Doulcet de Pontécoulant, capitaine commandant les gentilshommes de la vicomté de Vire et du bailliage de Mortain, certificat scellé du cachet de ses armes qui sont une croix fleurdelisée, l'écu entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel).

Jean Tesson s'était marié, à l'âge de 21 ans, par contrat du 7 novembre 1646, passé au château de Grandchamp, avec Marguerite Le Prévost (1624-1692), fille de feu messire Nicolas Le Prévost, écuyer, seigneur et patron de ladite paroisse de Grandchamp, au diocèse de Lisieux, Conseiller du Roy et son premier Avocat général en la Cour des Aides de Normandie, et de Gillonne Salet du Repas, dont la famille, de l'élection de Falaise, alliée aux d'Harcourt, possédait de ce chef, dans le comté de Mortain, le fief de Moissé, en la paroisse de Saint-Jean-du-Corail.

Le château de Grandchamp existe encore ; mais il appartient aujourd'hui à la famille des marquis de Montault, dans laquelle s'est fondue celle des Le Prévost.

M. de Caumont, dans le tome v de sa statistique monumen-

---

(1) Les de Saint-Germain de Fontenay brisaient leurs armes d'un chevron.

tale du Calvados, cite ce château, de la fin du XVIe et du XVIIe siècle, comme l'un des plus remarquables et des plus considérables de la contrée. On en trouve le dessin dans son abécédaire d'archéologie, page 643, 3me édition.

Les Le Prévost, anoblis en 1544, portaient : « *de sinople, au faucon d'or, empiétant une perdrix du même ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent,* » sans doute à cause de leur marquisat de Saint-Julien-le-Faucon, paroisse voisine de celle de Grandchamp.

Ce sont aussi, selon les apparences, les portraits de Jean Tesson et de Marguerite Le Prévost, sa compagne, que l'on voit dans la salle du château de la Mancellière à côté de ceux dont nous avons parlé précédemment. Mais, ces autres portraits ne portent aucune inscription ni armoirie. Seulement, les hautes coiffures à boucles des personnages sont à la Louis XIV, et le seigneur est revêtu d'une partie de son armure.

SŒUR AINÉE DE JEAN TESSON

Jean Tesson de la Mancellière, né seize ans après le mariage de ses parents, était fils unique ; mais il avait une sœur aînée : Léonore de Tesson, mariée, par traité du 20 juin 1632, à Messire Odet d'Auray, chevalier, sieur des Abbayes, quatrième fils et héritier en sa partie de feu haut et puissant seigneur messire Beuves d'Auray, vivant chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Saint-Pois, Montjoie, etc., et de Jeanne du Mesnildot(1). Devenue veuve, Léonore de Tesson épousa

(1) Léonore de Tesson, dame d'Auray, était donc fille de Jean Tesson du Pontesson, sieur de la Pollinière, et d'Anne du Mesnil. L'histoire généalogique des sires du Buisson qui mentionne son mariage la dit fille d'Etienne Tesson, seigneur de la Vieuville et du Mesnil-Bœufs, et de Renée de Pontault qui se marièrent plus d'un demi-siècle après elle, et qui étaient ses neveu et nièce, comme nous le verrons plus loin. M. de Courson dit avoir extrait cette filiation de la généalogie de la maison d'Auray, actuellement (1876) entre les mains de son chef, le baron de Saint-Pois. C'est assez surprenant. Odet d'Auray et Léonore de Tesson eurent trois fils et une fille appelée aussi Léonore, qui épousa, le 23 août 1673, à la Mancellière, Jacques de la Barberie, sieur d'Avalis, fils de Joachim de la Barberie, écuyer, sieur de la Barberie, et de Jacqueline Avenel, de la paroisse de Reffuveille.

en secondes noces, avant le 2 septembre 1645, Jean du Saussey, écuyer, sieur du lieu. Chamillart trouva cette famille à Saint-Aubin-de-Terregatte.

Odet d'Auray, époux de Léonore de Tesson, était arrière-petit-fils de Jean d'Auray et de Béatrix de Vauloger qui comptait saint Louis et Charlemagne parmi ses ancêtres.

Les d'Auray, qui venaient de la ville de ce nom, en basse Bretagne, et qui sont encore représentés à Saint-Pois, devinrent barons de ce lieu, en 1459, par suite du mariage de Jean d'Auray avec Jeanne de Meulent ou de Meulan, dont un ancêtre avait épousé la fille et héritière de Robert Servain *olim* Silvain, Chevalier, baron de Saint-Paër-le-Servain (Saint-Paër, Saint-Pair ou Saint-Paterne, évêque d'Avranches au VIe siècle), aujourd'hui Saint-Pois. Les de Meulan prétendaient aussi descendre de Charlemagne.

QUARTAYEUL

Robert Tesson (1647-1721), écuyer, devint, par succession, en 1694, seigneur et patron de la Mancellière, et seigneur, en partie, de la Chapelle-Urée, pour le fief du Roy.

Nous avons vu qu'en 1668 il fit, avec son père, la campagne du vaisseau le *Tigre*, au Ponant.

En 1674, il était capitaine de l'une des compagnies de la milice dont son père était colonel.

En 1688, nous le retrouvons « bon et bien équipé (1), » lorsque, par les ordres de Jacques de Matignon, Lieutenant-Général de la Basse-Normandie, la noblesse du bailliage de Mortain monta précipitamment à cheval pour voler jusqu'aux frontières (2) (guerre contre l'Allemagne).

L'extrait des titres qui furent prêtés au comte Julien de Tesson, écuyer de Louis XVI, et qui n'ont point reparu à la Mancellière, mentionne en bloc seize certificats de services don-

(1) Annales civiles et militaires du pays d'Avranches, par l'abbé Desroches, page 417.

(2) Isigny par M. Hippolyte Sauvage. La convocation de Matignon était datée de Cherbourg, le 30 octobre 1688.

nés à Jean Tesson, écuyer, sieur de la Pollinière, au sieur du Pontesson, son fils, au sieur Robert Tesson et au sieur son fils (évidemment Etienne-Julien Tesson, sieur de la Viéville, en la Mancellière, père du susdit écuyer de Louis XVI).

Nous n'avons retrouvé aucun certificat concernant le sieur de la Pollinière et Robert, son petit-fils, simplement mentionné sur celui délivré à son père pour le *Tigre*. Cette perte est infiniment regrettable. Les certificats que nous avons cités précédemment pour Jean Tesson du Pontesson sont conservés dans les carrés de d'Hozier, à la Bibliothèque Nationale.

En avril 1718, messire Robert de Tesson, sieur de la Mancellière, se rendit à Caen avec sa belle-sœur, Dame Renée de Pontault, veuve de messire Etienne de Tesson, chevalier, seigneur de la Vieuville-Pontesson, tutrice de ses enfans mineurs, pour exercer des poursuites conte la Dame Marie Exmelin de Marly, épouse du sieur du Mesnil-Patry, Procureur du Roy au bailliage de Caen, coupable du crime d'assassinat, commis en la personne de leurs enfants.

Voici d'ailleurs les faits tels qu'ils sont racontés dans le mémoire rédigé par M. Maboul, rapporteur, contre ladite de Marly, Dame du Mesnil-Patry, demanderesse en cassation de l'arrêt du Parlement de Rouen, rendu entre les parties, le 12 septembre 1718, mémoire conservé à la Bibliothèque Nationale, Factum in-folio, volume 401, coté F. 3, n° 16.747.

. . . .
. . . .

« Il s'agit, dans le fond, du procès extraordinaire de l'assassinat qui a été commis par les ordres et en la présence de la Dame du Mesnil-Patry, en la personne du fils de la Dame de Tesson et des excès et voies de fait aussi commis en la personne des fils de la Dame de Varaville (1), et du sieur de la Mancellière.

» Le 21 avril 1718, sept jeunes gentilshommes, dont le plus

(1) Dame Anne Le Cordier, marquise de Varaville, veuve du sieur de Varaville

âgé n'avoit pas dix-huit ans (1), et du nombre desquels étoient les fils des Dames de Varaville et de Tesson, et du sieur de la Mancellière, entrèrent dans la ville de Caen par la porte Milet, dans la grande rue Saint-Jean, dans laquelle il y avoit plusieurs matériaux propres à bâtir, qui en occupoient la plus grande partie.

» Le carrosse de la Dame du Mesnil-Patry, conduit par un cocher qui la servoit depuis longtemps et qui avoit déjà commis plusieurs désordres dans la ville de Caen, passoit dans la même rue et, pressa si fort ces jeunes gentilshommes, que l'un d'eux, qui vit qu'il y avoit un petit enfant prêt à être écrasé entre les pieds des chevaux, le détourna avec une petite baguette qu'il avoit à la main, et, dans le même instant, le cocher de la Dame du Mesnil-Patry eut l'insolence de frapper de plusieurs coups de fouët ces jeunes gentilshommes, il descendit aussitôt de son siège, le laquais de la Dame du Mesnil-Patry descendit pareillement, elle descendit de son carrosse, se mit dans une boutique et excita la populace, en sorte que plusieurs particuliers armés de différents instruments, se jetèrent sur ces jeunes enfans, les excédèrent grièvement et blessèrent plusieurs d'entr'eux et assommèrent à coups de levier le fils de la Dame de Tesson, qui mourut de ses blessures quatre jours après; le fils de la Dame de Varaville et celui du sieur de la Mancellière furent très grièvement blessés.

» La Dame du Mesnil-Patry fit faire un haro sur ces gentilshommes, ils furent conduits chez le sieur le Gardeur, lieutenant criminel, et envoyés dans les prisons de la ville de Caen par ordre du sieur le Gardeur, et le même jour, elle donna sa plainte aussi au sieur le Gardeur, lieutenant criminel, quoiqu'elle n'eût été ni frappée, ni insultée, et qu'elle ne put se plaindre que de ce que l'un de ces jeunes gentilshommes eut empêché avec une canne qu'un jeune enfant et ceux avec qui il était fussent écrasés par la brutalité du cocher de la Dame

(1) Jean-Baptiste Tesson, fils de Robert, naquit à la Mancellière le 24 novembre 1699. Il avait donc 18 ans et près de 5 mois le jour de l'assassinat. Il mourut 2 ans et un mois après, le 26 mai 1720, à la Mancellière, peut-être des suites des blessures très graves qu'il avait reçues. Son cousin-germain, assommé à coups de levier, mourut, lui, quatre jours après la perpétration du crime.

du Mesnil-Patry. Les Dames de Varaville et de Tesson, et le sieur de la Mancellière n'étaient pas pour lors dans la ville de Caen, mais sitôt qu'on leur eut donné avis de l'assassinat qui avait été commis en la personne de leurs enfants, ils se rendirent à Caen où ils donnèrent aussi leur plainte au sieur le Gardeur, lieutenant criminel, qui fut suivie d'une information malgré tous les obstacles qui furent suscités de la part de la Dame du Mesnil-Patry, dont le mari étant revêtu de plusieurs charges de judicature dans la ville de Caen y a un crédit considérable non-seulement parmi les ouvriers et artisans, mais aussi parmi les officiers de judicature.

» La Dame du Mesnil-Patry n'a rien omis pour empêcher les témoins de déposer; les Dames de Varaville et de Tesson et le sieur de la Mancellière ont été obligés de recourir à la voie du Monitoire. Et ayant été avertis que les enquêteurs, qui sont presque tous gens notés et dans la dépendance du sieur du Mesnil-Patry, ne faisoient pas leur devoir dans la rédaction des dépositions des mémoires, qu'ils favorisoient les coupables dans la vue de leur procurer l'impunité de leur crime, les Dames de Varaville et de Tesson et le sieur de la Mancellière se pourvurent au Parlement de Rouen et y obtinrent un arrêt le quatorzième juin 1718, par lequel il fut ordonné que le sieur le Gardeur, lieutenant criminel, serait présent à l'audition des témoins qui déposeroient sur leurs plaintes.

» Cet arrêt, dont la Dame du Mesnil-Patry eut avis, déconcerta les mesures qu'elle avoit prises pour diminuer les charges qu'il y avoit contre les auteurs et les complices de l'assassinat et des excès commis en la personne de ces jeunes gentilhommes.

. . . .
. . . .

» Au surplus, il est aisé de concevoir que la Dame du Mesnil-Patry ne veut introduire une demande en Cassation au Conseil que pour arrêter le jugement d'un procès instruit à l'extraordinaire, dans lequel il s'agit de crimes les plus capitaux, puisque le fils de la Dame de Tesson a été cruellement assassiné et ceux de la Dame de Varaville et du sieur de la Mancellière blessés et excédés de plusieurs coups.

» Il y a près d'une année que tous ces crimes ont été commis.

Les Dames de Varaville et de Tesson et le sieur de la Mancellière ont donné leur plainte quatre jours après ; ils poursuivent la vengeance de l'assassinat commis en la personne de leurs enfans. La Dame du Mesnil-Patry traverse l'instruction par toutes sortes de voies ; elle a eu si grand crédit dans le Présidial de Caen que par une première sentence dans laquelle on a adjugé des provisions très modiques à la Dame de Tesson dont le fils a été assassiné, au sieur de Varaville et au sieur de la Mancellière fils qui ont été grièvement blessés, on adjuge aussi trois cents livres à la Dame du Mesnil-Patry pour médicaments et aliments, qui n'a été ni frappée ni insultée, ce qui prouve la prévention des juges, etc., etc. »

. . . .
. . . .

Nous avons vu qu'en 1721, Robert Tesson demanda et obtint la réunion, en un seul, de tous ses fiefs de la Mancellière, et de celui du Roy, en la Chapelle-Urée.

Le 6 juillet 1690, en l'église du Mesnil-Adelée, Robert Tesson avait épousé Susanne Caillot (1669-1737), fille de Germain Caillot, seigneur et patron présentateur de cette paroisse et de feu Léonore Legeard, de la Bélonzerie, aussi du Mesnil-Adelée.

La seigneurie du Mesnil-Adelée, qui fut d'abord à la famille de ce nom, était un plein fief de haubert, relevant de la baronnie d'Ardevon aux Religieux du Mont Saint-Michel. Cette seigneurie fut baillée, le 2 février 1658, par Jean de Poilvilain, écuyer, sieur et patron du Mesnil-Adelée et de la Boulouze, Conseiller du Roy et vicomte de Mortain, en pur et loyal échange, à Jean Caillot, sieur des Vallées (1), grand-père de Susanne, contre le fief seigneurie de Cresnay, tel qu'il lui avait été aussi baillé par échange, le 18 janvier précédent, par messire Louis de Madaillan, Chevalier, Seigneur, marquis de Montataire (Picardie), et de Lassay (Maine). — Le 17 août 1752, par suite de la mort de Gabriel-Philippe Caillot (issu du second mariage de Germain), aussi receveur alternatif des tailles de l'élection

(1) Il y a une terre de ce nom au Mesnil-Adelée.

de Mortain, Gabriel-Michel Tesson, seigneur de la Mancellière, mon bisaïeul, devint seigneur en première partie et patron présentateur alternatif du Mesnil-Adelée, comme représentant les droits de la sœur aînée du défunt, Susanne Caillot, sa grand-mère. Il avait droit de banc dans le chœur de l'Eglise, du côté de l'Evangile, et la portion paragère du côté de l'épître. A cette seigneurie était réunie la vavassorie noble des Broises, qui fut longtemps à la famille de la Broïse, avec droit de colombier existant sur ledit lieu. La terre de la Haute-Broïse où était le colombier et celle de la Basse-Broïse ont été rachetées, en 1802-1803, par MM. de Tesson de la Mancellière, émigrés, sur lesquels le Directoire du district de Mortain les avait fait vendre au bénéfice des citoyens Dupont Gasté et Germain. C'est, avec le bois taillis des Oisellières, tout ce qui est resté à la famille de son ancien demi-fief de haubert.

L'autre moitié de ce fief était revenue à Renée-Agnès Caillot, sœur puinée dudit Gabriel-Philippe Caillot, veuve de messire Brice des Landes, écuyer, seigneur du Bois-Josselin (Maine), réprésentée, lors du partage du 17 août 1752, par son gendre, Gilles Guesnon du Voulge, Conseiller du Roy, receveur des tailles alternatif de l'élection d'Avranches, époux de sa fille unique, Françoise-Renée-Thérèse des Landes. Gabrielle-Françoise Guesnon du Voulge, aussi fille unique des précédents, épousa, à Avranches, le 22 novembre 1763, René-Gabriel Doynel, Chevalier, Seigneur, comte de Saint-Quentin, Quincey, etc., capitaine de cavalerie au régiment de Condé, fils de Gabriel Doynel, comte de Montigny, et d'une demoiselle du Bois, de Saint-Quentin.

Gabriel-Michel Tesson eut dans son lot, entre autres terres, celle du Bas-Manoir, près des Broises (de Braia, Bray, boue).

La partie paragère eut dans le sien le logis seigneurial et la terre du Haut-Manoir, sise proche ledit logis.

Du manoir seigneurial du Mesnil-Adelée, qui était situé au midi de l'ancienne église, brûlée en 1837, il ne reste plus qu'un vieux mur qui sert de clôlure au cimetière et qui est terminé par une moitié de tourelle. Quant à la maison de la Belonzerie, au nord de l'ancienne église, elle existe encore en grande partie. La porte d'entrée, les cheminées et les croisées sont assez remarquables.

Bien que sur les titres très nombreux concernant le Mesnil-Adelée et ses seigneurs, titres aujourd'hui entre les mains de Dame Julie de Tesson, les Caillot aient toujours le titre d'écuyer, ils ne passaient pas pour nobles dans la famille de Tesson comme il appert d'une lettre datée de Crouy-sur-Ourcq par May-en-Multien (Seine-et-Marne), le 10 septembre 1787, et écrite à ce sujet par la comtesse de Tesson, née Daguin de Launac, à M. le président d'Hozier, vieille rue du Temple, près le boulevard, à Paris (nouveau fonds d'Hozier, dossier de Tesson, n° 7.247, Bibliothèque Nationale, cabinet des titres). La réponse n'est point indiquée. Elle avait de l'importance pour l'admission de minorité, dans l'Ordre de Malte, de son second fils, Adrien de Tesson. Mais la noblesse de Susanne Caillot, sa bisaïeule, ne semble pas avoir été contestée, car dès le 15 janvier 1788, la vénérable Langue de France trouvait suffisant pour le côté paternel le mémorial présenté. Après un supplément audit mémorial pour le côté maternel, il fut définitivement accepté pour bon et valable, le 2 octobre 1788.

On voit aux Archives départementales du Calvados que Germain Caillot, conseiller du Roy, receveur des tailles de l'élection de Mortain, fut assigné en 1707 par devant l'Intendant, pour justifier de sa noblesse ; mais on ne fait pas connaître la suite.

Non seulement il y avait des roturiers seigneurs de paroisse, mais ils pouvaient même être seigneurs hauts justiciers. On sait d'ailleurs qu'à partir de l'an 1579, l'acquisition des fiefs nobles n'anoblit plus leurs acquéreurs. L'article 258 de l'Ordonnance de Blois est en effet ainsi conçu :

« Les roturiers et non nobles achetant fiefs nobles ne seront pour ce anoblis, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis. »

Germain Caillot, père de Susanne, dame de Tesson de la Mancellière, est inscrit dans l'Armorial général manuscrit de 1696 (généralité de Caen, page 530), comme receveur des tailles alternatif de Mortain, avec ce blason : « *d'azur, à un chevron d'or accompagné de trois cailles de même.* » Mais d'Hozier avait la monomanie des armes parlantes ou soi-disant parlantes, et il en donna d'office à tous ceux qui ne lui présentèrent point en temps voulu les armoiries auxquelles ils avaient droit. Nous croyons donc que

les vraies armes des Caillot sont plutôt celles indiquées par le docteur Cousin (1), dans le 14e volume de ses manuscrits, déposés à la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville d'Avranches. Il dit page 159 : « Caillot, autrefois seigneur du Mesnil-Adelée, élection d'Avranches, *de gueules à deux barres d'or, à la fasce ondée de sable, posée sur les deux barres.*

Dans une liste de familles non nobles ayant droit d'armoiries, publiée par la Société héraldique et généalogique de France (bulletin de 1879 — 1re année), se trouvent, page 179, des Caillot en Champagne, dans le Poitou et en Normandie.

D'après le docte abbé Masselin, actuellement curé de Saint-Brice-sous-Avranches, qui, pendant longtemps, a remué toutes les archives du département pour connaitre les anciens prêtres et les principales familles du pays, les Caillot du Mesnil-Adelée seraient venus du diocèse de Bayeux, en 1596.

Lors du mariage de Susanne, le curé du Mesnil-Adelée était Louis Caillot, sieur de Courtigny.

Germain Caillot, précité, était frère du célèbre chanoine Caillot, sieur de la Besnardière, archidiacre de Mortain dans l'église cathédrale d'Avranches, qui eut beaucoup d'empire sur l'esprit de l'évêque Froulay de Tessé (1669-1689). Caillot de la Besnardière fit bâtir, en 1680, la maison de la Biqueterie sur un petit coteau appelé autrefois la Vallée-ès-Mesjouan, sorte de falaise ou de hague au bord de la grève de Sauguière sur la Sée. Par ses soins, ce sol ingrat et stérile devint un séjour extrêmement agréable : des jardins charmants s'élevèrent en amphithéâtre, des bassins furent creusés, de belles plantations sortirent du sein de la terre inculte et sauvage, et des murs considérables environnèrent cette jolie habitation. Elle était si agréable, la vue en était si magnifique sur la baie du Mont Saint-Michel, l'ameublement si commode et si élégant, que tous les étrangers de distinction et les Intendants y logeaient de préférence, lorsqu'ils venaient à Avranches (voir l'Avranchin monumental et historique par Edouard Le Héricher, tome I, page 57). La Biqueterie

(1) L'abbé Louis-Pierre Cousin (1705-1794), docteur en Sorbonne, curé de Saint-Gervais d'Avranches, mourut de privations, dans un cachot du Mont Saint-Michel. Ses manuscrits forment 20 volumes (1746-1781).

appartient aujourd'hui à M. Louis Millet, le richissisme agent de change, qui n'y fait que de rares et courtes apparitions. Les terrains de la gare d'Avranches arrivent jusqu'au pied du coteau de la Biqueterie.

FRÈRE CADET DE ROBERT

Etienne Tesson, sieur de la Viéville, en la Mancellière, qui devint sieur du Pontesson à la mort de son père, en 1694, et seigneur de la paroisse du Mesnilbœufs, en 1702, par acquêt de Louis Puchot, sieur de la Pommeraye, maître des comptes à Rouen (manuscrit de Julien Pitard, article Tesson).

Marié avant son aîné, il épousa, vers 1686, Renée de Ponthaud (1), qui lui apporta les seigneuries de la paroisse de Saint-Brice et de Villaine, en la vicomté de Domfront, diocèse du Mans. Villaine était un fief de la paroisse de Saint-Front-de-Collières, voisine de celle de Saint-Brice ; mais, la première fait maintenant partie de la commune de Domfront (Orne).

Les Pontault, ou Ponthaud, de la vicomté de Domfront, aujourd'hui éteints, avaient été anoblis par l'édit du Canada, en 1626. Mais les Ponthaud de la paroisse de Villechien, dans l'arrondissement de Mortain, ne sont point nobles. Une autre famille du pays se trouve dans une situation semblable : MM. Laigre-Lessart, non nobles, de l'arrondissement de Domfront, sont parents de MM. Laigre de Grainville, de l'arrondissement de Mortain, anoblis en 1827.

Marguerite-Julienne de Tesson, fille aînée d'Etienne et de Renée de Pontault, ayant épousé René Gaudin, sieur du Plessis, en la Godefroy, près Avranches, les Seigneuries du Mesnilbœufs, de Saint-Brice et de Villaine passèrent, par la mort de ses frères, dans cette famille, qui porte encore les noms de Gaudin de Saint-Brice à Avranches et de Gaudin de Villaine à Saint-Jean-du-Corail, près Mortain. Les de Villaine possèdent aussi,

---

(1) Sur les actes, ce nom est le plus souvent écrit de Pontault, mais Mme de Tesson de la Viéville et du Pontesson signe toujours Renée de Ponthaud sur les registres paroissiaux de Montigny.

dans le Mortainais, les châteaux du Bois-Ferrand, à Moulines, près Saint-Hilaire-du-Harcouët, et du Bois-Tirel, au Mesnil-Bœufs, près la Mancellière.

Le fils d'Etienne Tesson, qui fut assassiné à Caen, le 21 avril 1718, par Marie Exmelin de Marly, dame du Mesnil-Patry, devait être Guillaume-Etienne, né à Montigny, le 27 mars 1700, ayant, par conséquent, juste dix-huit ans, comme le mentionne à peu près le Mémoire précédemment cité.

Etienne dut d'abord habiter le Pontesson, car la plupart de ses enfants furent baptisés à Montigny (deux le furent à la Mancellière), et ensuite le Mesnilbœufs.

SŒURS CADETTES DE ROBERT

1° Gillonne Tesson, mariée, le 2 avril 1674, à Siméon de Gaallon, écuyer, sieur de *Dorière*, de la paroisse de Saint-Laurent-de-Terregatte, fils de défunt Michel de Gaallon, vivant sieur des Carreaux et de Dorière, et de noble dame Ester Avenel.

Par lettres patentes de Louis XIII données à Chantilly au mois de septembre 1633, *Dorière*, uni et incorporé à six ou sept autres fiefs, avait été érigé en baronnie du même nom en faveur de Jacques Advenel, écuyer, seigneur de Chalandrey, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, ses successeurs et ayant cause. Il était veuf de Louise Vivien, de qui il tenait une partie de ces fiefs, les autres provenant de ses propres acquisitions. (Parchemin en notre possession).

2° Léonore Tesson, mariée, le 12 novembre 1680, à Jacques du Mesniladelée, écuyer, seigneur châtelain et patron de Saint-Maur-des-Bois et seigneur, en sa partie, de la Chapelle-Cécelin (ces deux communes du canton de Saint-Pois, mais bien plus près de Villedieu). La famille du Mesniladelée qui ne possède plus, depuis environ cinq cents ans, la seigneurie de la paroisse de son nom, compte encore des représentants dans le Cotentin.

3° Catherine Tesson, mariée, le 21 janvier 1687, à Guillaume Cochard, écuyer, sieur du Pont-Dauphin, fils de Jacques Cochard, sieur de la Cochardière, de la paroisse de Montault au diocèse de Rennes. La Cochardière est le nom de deux fiefs du comté

de Mortain, situés l'un dans la paroisse de Romagny, l'autre sur celles de Husson et du Teilleul. Cette famille est éteinte.

TRISAYEUL

Messire Germain-*René* (1) Tesson (1692-1745), chevalier, fut baptisé à Montigny, le vendredi 16 mai 1692, le jour même où l'on inhumait, au milieu du chœur de l'église de la Mancellière, son aïeule paternelle : Marguerite Le Prévost de Grandchamp, décédée la veille, jour de l'Ascension de Notre Seigneur. Il devint, en 1721, seigneur et patron honoraire de la Mancellière et seigneur en partie de la Chapelle-Urée pour le fief du Roy.

Il épousa, le 17 janvier 1726, au Mesnil-Rainfray, Charlotte-Jeanne du Bosc, (1706-1736), fille de messire Scipion-Philippe-Lanfranc du Bosc, chevalier, seigneur de Bourneville (La Cour-Bourneville dans la paroisse d'Etreville, élection de Pont-Audemer) et aussi seigneur et patron de ladite paroisse du Mesnil-Rainfray par sa femme Renée-Angélique de Savigny (2) qui hérita de son frère, dernier du nom, en 1706. — Leur grand-père avait acheté cette seigneurie, en 1665, à Louise de Péricard, marquise de Molac, qui la tenait elle-même depuis peu de François de la Houssaye, sur lequel elle avait été décrétée.

Avant de se fixer au Mesnil-Rainfray où il mourut, en 1739, à l'âge de 80 ans, et sa veuve, en 1751, âgée de 79 ans, ledit Scipion du Bosc était à Saint-Aubin-de-Terregatte où naquit sa fille Charlotte, dame de Tesson, le 31 mai de ladite année 1706, et où son oncle Philippe du Bosc, époux de Françoise Artur, habitait, lors de la recherche de Chamillart, le château de Dougeru, construit en 1578 par l'abbé Gilles Artur, leur arrière-

---

(1) Les de Savigny, *olim* Gambier, anoblis en 1544, tiraient leur nouveau nom de la paroisse de Savigny (dans l'arr. de Coutances) dont ils furent seigneurs et patrons.

(2) Il signait toujours : G. René Tesson.

grand oncle. Ce château existe toujours avec ses douves, ses pavillons, ses toits en poivrière, sa chapelle et son colombier, produisant un bon effet au milieu de la verdure et des eaux sur la rive gauche de la Sélune, tandis que le manoir seigneurial du Mesnil-Rainfray, près du bourg, est en partie détruit ; il reste un colombier et quelques appartements insignifiants.

Renée-Angélique de Savigny, dame Scipion du Bosc, était fille de Marguerite Artur, sœur cadette de Françoise Artur, dame Philippe du Bosc, dont les biens revinrent du côté de son aînée.

La famille de Tesson possédait encore naguère la terre de Démourette, près de Dougeru, en Saint-Aubin-de-Terregatte, et celle de Larturaye (l'Arturais), berceau de la famille Artur, dans le bourg de Saint-Laurent-de-Terregatte. Ces terres ont été aliénées par M. Alfred-Gabriel de Tesson, mon oncle, par suite de l'acquisition de Beaubois en Bretagne, l'an 1854.

Dans l'état des anoblis, en Normandie, par l'abbé Lebeurier et le nobliaire de Bretagne de Pol de Courcy, cette famille Artur est marquée comme anoblie au milieu du XVII[e] siècle par cinq de ses membres : Gilles Artur, sieur de Dogeru, en Saint-Aubin-de-Terregatte, et Louis Artur, président à Avranches, demeurant à Pontorson, l'un et l'autre en 1643 ; Charles Artur, sieur du Plessis, en Saint-Laurent-de-Terregatte, docteur en médecine à Pontorson ; Philippe Artur, élu à Avranches, et Gabriel Artur, de la paroisse de Saint-Laurent-de-Terregatte, tous les trois, en 1647.

Ces cinq anoblissements dans l'espace de cinq ans indiquent à coup sûr que les ancêtres de ces anoblis vivaient noblement depuis longtemps. Richard Artur paraît comme archer aux revues passées au Mont Saint-Michel, ès-années 1475-83-86-88 (Annales de l'abbé Desroches, page 358).

Julien Pitard, qui parle d'eux à cause de leur fief de la Boulouzière, en Brécey, dit avec Chamillart qu'après avoir été supprimés en 1664, avec tous les autres anoblis depuis 1611, ils furent confirmés en 1666 et 1667.

Ils sont encore représentés en Bretagne par les Artur de la Villarmois, issus des Artur du Plessis, en Saint-Laurent-de-Terregatte. La Basse-Villarmois est le nom d'une terre acquise par eux, il y a deux cents ans, dans la paroisse de Trans, canton de

Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) et celui d'une ancienne famille éteinte. La Haute-Villarmois, dans la même paroisse de Trans, appartenait aux de Launay, seigneurs de la Villarmois et de la paroisse du Luot, dans l'Avranchin.

Messire Gabriel Artur, seigneur de Launai à Plomb, né à Pontorson en 1671, Docteur en théologie, fut un des plus célèbres Doyens du Chapitre d'Avranches de 1704 à 1761. Il fit une foule de fondations pieuses et utiles (1), et établit, en 1743, dans une maison achetée par lui, deux frères des écoles chrétiennes de la communauté de Saint-Yon de Rouen. Cette maison avec cour et jardin, située dans la rue des Prêtres, autrefois rue des Remparts et aujourd'hui rue de Lille (n° 10), a servi au milieu de ce siècle de presbytère à l'église de Saint-Gervais. Il mourut dans sa maison décanale à l'âge de 90 ans, et fut inhumé dans la cathédrale. Son héritier fut Antoine-Victor Artur, seigneur de la Villarmois.

Sur le tableau des 120 gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel en 1423, figure un d'Arthur dont le blason est : *d'azur au croissant d'argent, surmonté de deux étoiles de même.* Ce sont les armes d'une famille Artur, de l'évêché de Saint-Malo, qui paraît à la réformation de 1513 dans la paroisse de Notre-Dame de Dol. Les Artur de l'Avranchin, devenus aussi bretons, portent : *de gueules à la coquille d'or, au chef d'argent.*

Les du Bosc, de la généralité de Rouen, étaient venus dans l'Avranchin par suite du mariage, en 1571, de Martin du Bosc, seigneur de Bourneville et d'Emandreville, avec Isabeau Le Moine, seconde fille et héritière, pour la seigneurie de Sourdeval, de haut et puissant seigneur messire André Le Moine (2),

---

(1) La Bibliothèque Municipale d'Avranches possède le catalogue et sans doute la plus grande partie des livres de la Bibliothèque publique du Chapitre qui avait été établie dans les bâtiments du Doyenné et fondée, en 1738, par le vénérable chanoine Artur avec une rente pour le conservateur.

(2) Mort à Paris en 1597, son corps fut inhumé à Sourdeval et son cœur placé dans l'église collégiale de Mortain dont son frère Jacques avait été doyen de 1570 à 1588. Son gendre Jean, baron de Poilley (Poilley dans l'arrondissement de Fougères en Bretagne et non Poilley près de Ducey), sei-

chevalier, seigneur de Sourdeval, chevalier de l'Ordre du Roi, maréchal de camp de ses armées, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant pour sa Majesté au bailliage de Mortain dont il fut le premier bailli de robe courte, et de Françoise du Bois qui fut dame d'honneur de la Reine Louise, femme du Roy Henri III.

Ce Martin du Bosc était le trisaïeul de Charlotte du Bosc, dame de Tesson de la Mancellière. Il mourut à Rouen, le 18 octobre 1591.

Sa seigneurie de Borneville ou Bourneville, ou plutôt de la Cour de Bourneville, en la paroisse d'Etreville, dans l'élection de Pont-Audemer, lui venait de sa mère, Marie des Planches, dame de Fleury-sur-Andelle et de Breteuil.

Celle d'Emandreville qui forme aujourd'hui le faubourg de Saint-Sever-de-Rouen, sur la rive gauche de la Seine, avait été acquise par Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux en 1374, et auparavant chanoine de Rouen, chancelier de France en 1398, frère cadet de son quatrisaïeul.

---

gneur de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Montault, etc., époux de sa fille aînée Anne, veuve en premières noces de Jean de Brécey, d'Isigny, eut aussi le gouvernement et le bailliage de Mortain et fut gouverneur du fort de Tombelaine-sur-Mer. Ainsi donc, cette illustre famille Le Moine, de Sourdeval, s'est fondue dans Poilley et du Bosc, puis de Bordes, Tesson et du Buat. La maison des Le Moine avait fait une autre branche qui possédait le fief du Boisgobey en Chevreville, lequel fut vendu par Fabien Le Moine, écuyer, à Nicolas Abraham qui en rendit aveu au mois de décembre 1538. Cette maison des Le Moine était éteinte dès la recherche de Roissy en 1598-99, ce qui n'empêche point le Nobiliaire de Normandie de Magny de dire, tome I, page 108, qu'un de ses représentants fut maintenu dans la généralité de Caen en 1667 ; mais il se garde bien de préciser davantage. La Recherche de Chamillart ayant été publiée, tout le monde peut se convaincre de l'inexactitude de cette assertion. Les amis de la vérité seront toujours heureux de semblables publications soigneusement authentiquées. Avec elles, les vérifications deviennent faciles et à la portée de tous. On saura que le nobiliaire qui trompe l'aura fait sciemment et alors il tombera vite sous le discrédit.

De ce que les Le Moine de Sourdeval portaient les mêmes armes que les anciens de Verdun, c'est-à-dire « *d'or fretté de sable* » avec un franc-quartier de sable en plus, M. de la Roque et Julien Pitard en ont conclu que ces deux familles avaient la même origine. Nous avons plusieurs fois répété qu'il n'y a rien à inférer de la similitude des armes.

La seigneurie de Sourdeval passa aux Le Neuf par alliance avec les du Bosc et fut érigée pour eux en comté, en 1764, sous le nom de Sourdeval-le-Neuf qui est aujourd'hui Sourdeval-la-Barre. C'est donc à tort que l'abbé Desroches nomme Aymar du Bosc, petit-fils de Martin précité, marquis de Sourdeval en 1663. (Annales du pays d'Avranches, page 420).

Nous avons pu établir la filiation suivie de Charlotte du Bosc, dame de Tesson de la Mancellière, depuis son 9e aïeul, Martin du Bosc, seigneur de Tendos (paroisse réunie en 1823 à la commune de Fontaine-le-Bourg dans l'arrondissement de Rouen, canton de Clères), lieutenant du grand maître des eaux et forêts de Normandie, mort en 1360.

Jean du Bosc, seigneur de Tendos, son 8e aïeul, mort en 1381, maître des arbalétriers de Normandie, était le frère aîné du célèbre évêque, chancelier de France, dont nous venons de parler, mort à Paris en 1408 et enterré dans le chœur de la cathédrale de Bayeux sous une tombe de cuivre.

André du Bosc, son aïeul, marqué dans la recherche de Chamillart comme demeurant en la paroisse d'Etreville, avait épousé Anne de Médine. La terre de ce nom est située dans la paroisse de Valletot, voisine d'Etreville. Le beau château tout moderne de Médine appartient aujourd'hui, par sa mère, à Madame Armand de Tesson de la Mancellière, née Louise-*Adèle* de la Houssaye et fille d'une demoiselle de la Londe.

Cette illustre maison du Bosc s'est définitivement éteinte avec Aimé-Louis-Victor du Bosc, marquis de Radepont (paroisse du canton de Fleury-sur-Andelle, Eure), ancien officier d'état-major, décédé à Versailles, le 29 mars 1889.

Cette branche de Radepont avait pour auteur Louis du Bosc, seigneur de Radepont et de Fleury, frère cadet de Martin du Bosc, seigneur de Sourdeval, dont nous venons de parler.

Mais il existe encore un représentant des du Boscq de Beaumont, originaires de Bayeux, inscrits dans l'armorial général de d'Hozier avec les armes de nos du Bosc qui sont « *de gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable de trois tires, cantonnée de quatre lionceaux d'or.* » Les d'Hozier avaient l'habitude d'assigner les mêmes armes aux mêmes noms, ce qui a souvent fait confondre des familles toutes différentes.

La généalogie de la vieille famille du Bosc donnée par le Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye-Desbois (1775), est tout à fait défectueuse et incomplète.

Les du Boscq précités furent condamnés par Chamillart en 1667, mais ils furent maintenus en 1669. M. Gaston du Boscq de Beaumont a fait exprès pour le prouver un livre intitulé : Notes et documents pour servir à l'histoire de la Recherche de Chamillart. Seulement, le nobiliaire manuscrit du docteur Olive, à Bayeux, leur donne pour armes : *de gueules à la croix d'argent, cantonnée de quatre trèfles de même.* De cette façon il n'y a plus de confusion possible entre les familles du Bosc et du Boscq.

Charlotte du Bosc, dame de Tesson de la Mancellière, avait deux sœurs : Catherine-Henriette du Bosc, probablement l'aînée, mariée le même jour qu'elle, c'est-à-dire le 17 janvier 1726, à messire Georges-Philippe de Bordes, chevalier, seigneur et patron de Chalandrey, fils de Charles-Philippe de Bordes, sieur du Plantis, aux Chéris, acquéreur de la seigneurie de Chalandrey (1) décrétée sur Jacques de Bordes, son parent, et entrée dans leur famille par alliance avec les d'Avenel,

Et Françoise du Bosc qui épousa Charles du Buat, seigneur et patron du Buat.

Ceux-ci eurent pour fils aînés :

1° Charles-François-René du Buat (1736-1771), seigneur et patron du Buat, marié en 1766 à Louise de Tesson, de la branche de Lestang et des Cours, au Buat, dont un fils : René du Buat, mort en 1801 sans alliance. Louise de Tesson, veuve, hérita seule de son fils en vertu de la loi de succession alors en

---

(1) Les premiers seigneurs du nom de Chalandrey étaient probablement, d'après Pitard, des Avenel, cadets de ceux des Biards, qui ne portaient que le nom de leur seigneurie, de même que leurs aînés n'étaient souvent désignés que par la simple appellation de sires des Biards.

Quoi qu'il en soit, la seigneurie de Chalandrey passa, par alliances successives des seigneurs de ce nom, aux Vaulinges dont on a fait par corruption Beaulinge. (Il y a une terre de Beaulinge à Saint-Ovin que l'on a détachée depuis peu de Saint-Sénier-sous-Avranches), aux Avenel, à qui elle serait ainsi revenue, et aux de Bordes.

vigueur. Jean-Gilles Tesson (1748-1835) devint à la mort de ladite Louise de Tesson, dame du Buat, sa sœur aînée, propriétaire de la terre du Buat qu'il légua par testament à M. Gustave de Clinchamp, d'Avranches, qui après avoir exercé les fonctions de percepteur et de receveur municipal de la ville de Saint-Lo sous le gouvernement de la Restauration, fut quelque temps maire du Buat et suppléant du juge de paix d'Isigny-Pain-d'Avène, puis premier Président de la Société d'Archéologie d'Avranches, fondée en 1835. Ledit Jean-Gilles Tesson des Cours et du Buat n'était parent qu'au dix-neuvième degré de MM. Louis-Auguste et Jean-Baptiste-Marie de Tesson de la Mancellière, mon grand-oncle et mon aïeul.

2° Anne-Philippe du Buat, seigneur de Dougeru, en Saint-Aubin-de-Terregatte. Le château de Dougeru appartient aujourd'hui à M. Hélie, d'Avranches, qui l'a acquis de M. Gardin du Bois-du-Liers, en Bretagne, époux d'une demoiselle d'Estanger, fille d'une du Buat.

3° Louis-Marie-Jacques du Buat, sieur des Cours, au Buat, marié en 1768 à Jeanne Payen (1) de la Fresnaye, aux Chéris, dont il eut entre autres enfants :

François-Jean du Buat de la Sémondière, en Brécey, (1769-1860), capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa, en 1814, Monique-Louise-Bonne de Tesson de la Mancellière (1774-1853), sœur de MM. Louis-Auguste et Jean-Baptiste-Marie précités, sa cousine issue de germain par les du Bosc.

L'antique famille du Buat est la seule du comté de Mortain qui ait possédé de père en fils, jusqu'au commencement de ce siècle, la terre dont elle portait originairement le nom. Le Buat donnait le patronage de la paroisse du même nom. Cette famille n'est plus représentée dans l'Avranchin, mais elle n'est point éteinte.

G.-René Tesson de la Mancellière étant décédé le 8 juillet 1745, et sa femme, Charlotte du Bosc, l'ayant précédé de neuf ans dans la tombe, la garde noble de ses enfants mineurs revenait, pour raison dudit fief de la Mancellière, à Louis d'Orléans,

---

(1) Le fief Payen était assis dans la paroisse de Chalandrey.

premier Prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier et comte de Mortain, qui la remit aux mains d'Etienne Tesson de la Vieuville, leur oncle, par lettres datées de Paris, le 28 août 1745.

FRÈRES CADETS DE G.-RENÉ TESSON

A. — Messire Georges-Robert Tesson (1696-1788), fut inhumé par exception dans le cimetière de la Mancellière. Sur son acte de décès et d'inhumation, 28 et 29 janvier 1788, on l'appelle prêtre religieux, ci-devant de la compagnie de Jésus. Il est donc probable qu'il s'était retiré au château de la Mancellière, après le bannissement de France de l'ordre des Jésuites, en 1762.

B. — Jean-Baptiste Tesson (1699-1720), l'une des victimes de l'assassinat commis à Caen, le 21 avril 1718, par Marie-Exmelin de Marly, dame du Mesnil-Patry.

C. — Etienne-Julien Tesson, sieur de la Vieuville, en la Mancellière (1702-1761), conseiller du Roy et receveur des tailles de l'élection de Mortain, marié, en 1731, au Mesnil-Tôve, à Elisabeth de la Chambre, dont il eut Julien-Jean, comte de Tesson (1745-1824), nommé, en 1778, écuyer ordinaire de Louis XVI. Le comte Julien de Tesson devint, par son premier mariage avec Marguerite Françoise Harel, seigneur et patron des paroisses de Monteille et de Saint-Loup-de-Fribois, au diocèse de Lisieux, et châtelain du Mont-de-la-Vigne *olim* Montfort dans la première de ces paroisses. Il épousa en secondes noces Louise-Marie Dufour, de la paroisse de Saint-Roch, de Paris, petite-fille de la nourrice de feu Monseigneur le Dauphin, père du Roi. Le Roi, la Reine et la famille royale signèrent leur contrat de mariage, le 4 ou le 16 février 1776, d'après le Mercure de France de mars 1776, page 231, ou suivant la *Gazette de France*. Le comte de Tesson de la Vieuville n'eut d'enfants que de son troisième mariage célébré, le 11 mai 1780, en l'église royale et paroissiale de Saint-Paul de Paris, avec demoiselle Anne-Agnès-Catherine Daguin de Launac, fille de

messire Charles-Jean Daguin de Launac, chevalier, conseiller du Roi et maître honoraire en sa chambre des Comptes de Paris, et de Anne-Henriette Legrand de Vaux.

Louis XVI signa aussi à leur contrat. Leurs enfants mâles furent : Alexandre-François, comte de Tesson (1781-1859), garde du corps de Louis XVIII, et Adrien-Charles-Germain de Tesson (1783-1860), chevalier de Malte. Ceux-ci n'ayant eu que des filles, ce rameau de la Mancellière est tombé en quenouille dans plusieurs maisons étrangères à l'Avranchin.

La pierre tombale d'Etienne-Julien Tesson de la Vieuville, d'où est issue cette branche de Monteille, se voit à l'entrée méridionale de l'église du Mesnil-Tôve. Son corps fut rapporté, pour y être ensépulturé, de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Haize, sous Avranches, où il trépassa le 6 janvier 1761.

D. — Gabriel-Joseph Tesson (1707-1762), marié à noble demoiselle Charlotte-Julienne Angot, fille de Jacques Angot, écuyer, sieur du Fresne. — La ville d'Avranches a donné, en 1841, le nom de cette famille à l'une de ses places, en mémoire des services que le député Angot, qui habitait le château de Chantore *olim* de la Rousselière, en Bacilly, rendit au pays, tant comme homme public que comme homme privé. Cet hommage, rendu à un bon citoyen, reçut l'approbation de toute la ville, dit M. Boudent-Godelinière, dans son essai historique et statistique sur l'Avranchin. — Madeleine de Tesson (1747-1839), fille des susdits, née sur la paroisse de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches, épousa, en 1763, haut et puissant seigneur Messire Jean-Louis de Carbonnel, chevalier, baron de Marcey, seigneur d'Anctoville, Belval, Camprond, Marivaux et autres lieux, ancien officier au régiment des gardes françaises, Chevalier de Saint-Louis, fils de Claude-Auguste et de Marie-Jacqueline de Cussy, d'Anctoville. — C'est Madeleine de Tesson et son mari qui ont fait bâtir le château actuel de Marcey-sous-Avranches (1), au frontispice duquel se voient les armes d'al-

(1) Il appartient aujourd'hui à la famille de Sainte-Marie d'Agneaux, dans laquelle se sont fondus les de Carbonnel de Marcey. Il est situé à trois kilomètres d'Avranches sur la route de Granville.

liance de leurs deux familles. — Veuve à l'époque de la Terreur, Madeleine de Tesson, baronne de Marcey, prévenue d'aristocratie et de conspiration, fut comprise dans la Fournée d'Avranches et envoyée devant le Tribunal révolutionnaire, mais, arrivée à Paris après le 9 thermidor (27 juillet 1794), elle fut bientôt relaxée par le Comité de sûreté générale.

SŒUR CADETTE DE G.-RENÉ TESSON

Jeanne-Marguerite Tesson, née en 1698, mariée le 11 février 1722, à Gabriel-Olivier d'Avenel, écuyer, seigneur de Nantrey, à Heussé, près le Teilleul, fils de feu Jean et de Susanne de Vauborel, dame de Longuève, au Teilleul. — Gabriel-Olivier d'Avenel et Jeanne de Tesson sont les bisaïeuls de M. Joseph-Augustin d'Avenel de Nantrey (1810-1891), auteur de *Rome et Jérusalem*, écrit au retour d'un voyage de dix-huit mois en Italie et en Orient, accompli, en 1832-1833, avec M. Louis de Tesson (1805-1889), mon père, qui publia de son côté *Voyage au Mont Sinaï*, ouvrage toujours réédité, ainsi que ses *Contes*, par la maison Mame, de Tours. MM. Louis de Tesson et Joseph d'Avenel, parents seulement au 8e dégré par l'alliance ci-dessus, étaient cousins issus de germain par les Lorgeril.

La maison des Avenel est sans doute la meilleure du comté de Mortain, car il n'y en a point que l'on trouve si souvent dans les titres du pays. Gabriel-Olivier d'Avenel, époux de Jeanne-Marguerite de Tesson, était petit-fils de Jacques Avenel qui acquit, en 1657, le fief de Nantrey, de Gilles Langlois, écuyer, sieur de Fierville, demeurant en la paroisse de Saint-Sénier-sous-Avranches. C'était une partie de la légitime de sa femme née Le Maignen de la Maignennerie. Ce fief de Nantrey avait appartenu jusqu'en 1445 à la célèbre abbaye de Savigny. Ledit Jacques Avenel descendait au 9e dégré de Fralin, frère puîné de Guillaume, dernier baron des Biards du nom d'Avenel. Ce n'est qu'en 1715 que les Avenel de Nantrey songèrent à ajouter la particule dite, bien à tort, nobiliaire, à leur nom patronymique et à s'appeler d'Avenel. Ils en obtinrent facilement l'autorisation par lettres patentes données à Marly au mois de novembre de ladite année. Les grands gentilshommes ont souvent dédaigné

la particule ; ils s'en offensaient même quand on voulait la leur donner. M. de Sémainville, ancien magistrat, cite de ce nombre les Painel, les Tesson, etc., dans son Code de la Noblesse Française, page 521.

La branche des Avenel de Nantrey fut ci-devant celle de la Touche-Boissirard, à Fontenay, de la Saudraye et de la Bourdonnière, à Romagny. Sa filiation, donnée par l'Annuaire de la Noblesse de 1877, est tout à fait fautive pour plusieurs degrés. L'article généalogique de la famille contient, du reste, beaucoup d'autres erreurs que nous n'avons point à relever, l'auteur présumé de cette notice étant M. Georges d'Avenel, lauréat de l'Académie Française pour le grand prix Gobert, neveu de Joseph précité. *Errare humanum est*. M. Georges d'Avenel connaît mieux assurément l'histoire du Ministère de Richelieu que la monographie des comtes de Mortain qui n'ont jamais été des Avenel.

Pour admettre l'exactitude de la filiation de l'Annuaire, il faudrait nier l'authenticité des quatre degrés produits devant Chamillart, ce qui serait très grave. Au reste, les d'Avenel de Nantrey n'étaient représentés, lors de la recherche de cet intendant, que par deux mineurs de 11 et 6 ans ; leur père, Jacques, étant mort le 8 novembre 1666.

Sur le tableau des défenseurs du Mont Saint-Michel, on remarque le nom des Biards avec ce blason : *de gueules à trois aigles d'argent*. Ce sont les armes parlantes des Avenel, diminutif d'*avis*, oiseau. Or le seigneur des Biards, en 1423, était Guillaume Le Sotrel. Son père, bourgeois de Mortain, avant de devenir baron des Biards par son mariage avec Guillemette Avenel, n'ayant pas d'armes particulières, aurait donc pris d'après cela celles de ses prédécesseurs. Si d'Hozier avait été juge d'armes en ce temps-là, il n'eût pas manqué assurément de changer en *sauterelles* les aigles de la baronnie.

BISAYEUL ET DESCENDANCE

Messire Gabriel-Michel Tesson (1729-1776), chevalier, devint à sa majorité seigneur et patron honoraire de la Mancellière, seigneur en partie de la Chapelle-Urée pour le fief du Roy, et,

en 1752, seigneur en première partie et patron présentateur alternatif du Mesnil-Adelée.

Il épousa, par contrat du 30 mai 1761, passé au château de Cadoalan, en Ploumagoar-lez-Guingamp, au diocèse de Tréguier, Louise-Perrine-Françoise-Bonne de Lorgeril du Chalonge en Trébédan, évêché de Dol, née le 5 avril 1743, sur la paroisse de Saint-Sauveur de Dinan, au diocèse de Saint-Malo, fille de messire Louis-François-Nicolas, comte de Lorgeril, chevalier, seigneur de Lorgeril, en Saint-Igneuc, évêché de Saint-Brieuc, dudit lieu du Chalonge, de Trébédan, etc., chef de nom et d'armes, ancien page du Roy, capitaine des vaisseaux de sa Majesté, chevalier de Saint-Louis, qui s'était signalé comme commandant du *Lys*, en résistant jusqu'à la dernière extrémité, avec deux vaisseaux seulement, à une flotte anglaise de quatorze vaisseaux qui l'avait surpris et attaqué, en pleine paix, près du banc de Terre-Neuve (1754), et de Louise-Julienne de Saint-Germain de Parigny.

Celle-ci était fille de Louise Pinart de Cadoalan, et ledit Louis de Lorgeril, fils de Marie-Madeleine de Géraldin Fitz-Gérald, de la plus illustre famille d'Irlande, qui, venue à Saint-Malo en 1684, a produit, au XVIIIe siècle, deux grands baillis d'épée du comté de Mortain; ils y étaient comtes de Lapenty, de Buais et de Saint-Symphorien où était leur château, transformé et habité aujourd'hui par M. de Rougé.

Le mariage de Gabriel Tesson et de Louise de Lorgeril (1743-1826) fut célébré un mois après le contrat, c'est-à-dire le 30 juin 1761, en l'église de Parigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour être béni par le seigneur de cette paroisse, oncle maternel de la mariée, l'abbé Louis-Philippe de Saint-Germain, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, écolâtre, chanoine théologal de l'église cathédrale d'Avranches, vicaire-général et official de ce diocèse.

Les Lorgeril, si nombreux aujourd'hui, sont tous issus de cette demoiselle de Géraldin, fille de Nicolas de Géraldin, seigneur, (en 1708 seulement, par acquêt des Vauborel), de Saint-Symphorien, de Lapenty et de Saint-Anne-de-Buais, et, d'Anne de Malbranek; mariée par contrat du 15 octobre 1705, à Louis-François ou François-Louis de Lorgeril, nommé par les Etats, Doyen de la noblesse de Bretagne, le 12 octobre 1752.

Cette dame de Lorgeril eut pour sœur Hélène-Pélagie de Géraldin, mariée par contrat du 16 janvier 1708, passé devant les notaires de Saint-Malo, à François-Marie de Vassy, marquis de Brécey, seigneur et Patron du Grand-Celland.

Anne de Géraldin fut, de 1748 à 1766, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Blanche, qui est aujourd'hui le petit séminaire de Mortain. Son portrait se trouve dans la bibliothèque municipale de cette ville. Nous l'avons reconnue à ses armoiries et fait connaître au conservateur de la bibliothèque, M. Boulay, qui ignorait le nom de l'abbesse que ce tableau représente.

La seigneurie de Lorgeril, en Saint-Igneuc, située sur la rive gauche de l'Arguenon, s'appelait Follideuc, avant 1643. Le Lorgeril primitif ou Lorgeril-Lambert, berceau de la famille, se trouve en face, sur la rive droite, à l'extrémité nord de la paroisse de Lescouët, ancienne trève de Plorec. Tombé, il y a bien longtemps, entre les mains d'une fille qui en était héritière, il a été racheté, en 1838, du marquis de Langle du Plessis, par les Lorgeril de la branche dite de Beauchêne, à Trédion, près Elven (Morbihan), aujourd'hui du Colombier dans la paroisse d'Hénon, près Moncontour, arrondissement de Saint-Brieuc, issue d'un frère cadet de mon aïeule, Armand, qui alla chercher fortune à la Martinique pendant l'émigration. Tous les Lorgeril actuels sont issus de la branche cadette de Follideuc, venue de la ville de Jugon, la branche aînée s'étant fondue, en 1502, dans Rohan-Landal, puis Maure et Rochechouart. Leurs armes, peintes dans la salle des croisades, au musée de Versailles, sont : *de gueules, au chevron d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermines et accompagné de trois molettes d'éperon d'or*. Le manoir actuel de Lorgeril a été construit, vers 1825, par M. Amédée de Lorgeril (1784-1871), frère cadet de mon aïeule, à une petite distance au sud de l'ancien château, qui existe encore en partie, avec son vaste jardin. A Lorgeril-Lambert, il ne reste plus qu'une ferme. Quant au château de Cadoalan, il a été vendu par Mlle Emilie de Lorgeril, chanoinesse (1), sœur des précédents. Nous parlerons

(1) Morte au couvent de l'Adoration de Rennes, le 17 septembre 1867, à l'âge de près de 92 ans, son corps fut rapporté à la Mancellière, où il repose dans la sépulture de famille.

plus loin de celui du Chalonge, où réside le chef de nom et d'armes de la famille.

L'abbé de Saint-Germain maria dans l'Avranchin, en 1779-1780, deux autres de ses nièces de Lorgeril, sœurs de madame de la Mancellière, l'une à Charles-René de Verdun, chevalier, seigneur patron présentateur de Barenton, ancien officier au régiment de dragons de Monteclair, fils d'un Verdun de Barenton et d'une Verdun de la Crenne, et dont les descendants sont les Verdun de Chasseguey, par alliance avec les Dericq, et de la Crenne, en Aucey, près Pontorson, par succession ; l'autre à M. d'Anjou du Longuay, chevalier, seigneur et patron de Coulouvray, aïeul maternel de M. Joseph d'Avenel de Nantrey dont nous venons de parler.

Ses seigneuries de Parigny et de Chevreville passèrent par héritage à un frère de ces dames, auteur de la branche des Lorgeril du Mortainais : Jean-François-Toussaint de Lorgeril, nommé capitaine de vaisseau pendant la guerre de l'indépendance américaine où il servit avec distinction, emprisonné pendant la Terreur au collège d'Avranches et évadé la veille du jugement qui était toujours un arrêt de mort, promu au grade de contre-amiral avec le titre de comte en 1815, élu député par le grand collège de la Manche en 1816. Ses fils Toussaint (1790-1852), capitaine des cuirassiers de la garde royale (1), Edouard (1801-1877), et Emile (1802-1877) habitèrent les châteaux de Parigny, de La Cocherie en Lapenty, et de Chevreville. Celui de Parigny a été vendu en 1874 au baron Laigre de Grainville par M. Louis de Lorgeril (1842-1891), mort à Dinan, fils de Toussaint. Les autres appartiennent encore à la famille qui n'est plus représentée dans l'Avranchin que par madame Emile de Lorgeril, de Chevreville, née de Tollemer, sans postérité. La Cocherie était une acquisition d'Edouard.

SŒUR AÎNÉE DE GABRIEL-MICHEL TESSON

Susanne-Renée Tesson, née en 1727, mariée dans l'église de la Mancellière par P. *René* Tesson, curé de Sartilly, le 22 octobre

(1) Auguste, second fils de l'amiral de Lorgeril, mourut sans alliance, en 1844, à Chevreville, où il vivait avec son frère Emile.

1755, à messire André de Lancesseur, chevalier, seigneur de la Polinière, à Vains et Bacilly, veuf de Marie-Anne-Susanne de Perci, ancien capitaine d'infanterie, puis capitaine-général du guet de la capitainerie-garde-côte d'Avranches, fils de Jacques-René et de Louise-Françoise Tesson, de la paroisse de Vains-sous-Avranches, où les Lancesseur avaient et habitent encore le château du Neufbourg reconstruit au commencement de ce siècle et situé à une lieue d'Avranches sur la route de Genest.

Les conjoints étaient parents au 17e degré. René Tesson, curé de Sartilly, et Louise-Françoise Tesson, mère du marié, appartenaient à la branche intermédiaire des Tesson du Mesnil-Balisson, en Lolif. Le Mesnil-Balisson avait été apporté par Isabeau Bosquet qui épousa, en 1546, Jacques Tesson, fils de François, sieur du Neufbourg, à Vains. Il fut aliéné, en 1731, par leur descendant au 4e degré, Jean Tesson, qui fut successivement page, écuyer, veneur, gentilhomme ordinaire et commandant de la vénerie de son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, et qui, apparemment, ne s'était guère enrichi dans toutes ces charges; il était fils de François Tesson, chevau-léger de Conti en 1654-57, et n'eut que des filles de son mariage avec Anne Habigan, fille de Robert Habigan, ex-huissier de la Chambre de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Les derniers représentants de cette branche du Mesnil-Balisson ont été les deux frères Adrien et René-Félix de Tesson exécutés à Granville après le siège de cette place par les Vendéens, celui-ci le 5 et celui-là le 13 janvier 1794 (16 et 24 nivôse, an II de la République). Agés de 37 et 36 ans, ils étaient fils d'Adrien Tesson (1689-1767), sieur de Laune, en Champcervon (1), cousin-germain de Jean Tesson, veneur

---

(1) Dans l'*Avranchin monumental et historique*, M. Le Héricher dit que le titre de seigneur de Champcervon passa des Montgommery aux Tesson. Dans son histoire du diocèse d'Avranches, le chanoine Pigeon dit au contraire que les Montgommery, comtes de Ducey, eurent aussi Champcervon qui resta, jusqu'en 1789, au seigneur de Ducey. C'est, croyons-nous, ce dernier auteur qui est dans le vrai. Mais, les Tesson occupaient le premier rang à Champcervon, de sorte qu'ils sont également marqués seigneurs de cette paroisse dans le nobiliaire manuscrit du Dr Olive déposé à Bayeux chez M. de Léonard de Juvigny.

précité. Jadis arrêté et détenu à Avranches comme suspect, René-Félix Tesson-le-Jeune avait pourtant eu la générosité de sauver des mains des Vendéens au moment où ils brisèrent les portes de sa prison, Chevretel, son gardien.

Adrien Tesson, l'aîné, mourut en criant : Vive le Roi ! fidèle au serment qu'il avait fait devant ses juges de mourir en preux. Mgr Deschamps du Manoir dans son sommaire de l'histoire de Granville ; M. L. de la Sicotière dans son magistral ouvrage sur Louis de Frotté et les insurrections normandes ; la *Gazette de France* dans son Histoire au jour le jour, n° du 7 janvier 1890, ont fait d'eux un bel éloge. Une erreur grossière a été commise par les dictionnaires biographiques qui citent, comme un parent de ces victimes de la Révolution, le citoyen Jacques Tesson qui fut administrateur du département de la Manche, en 1790, et député à la Législative, en 1791. Celui-ci, né à Monthuchon, était un bourgeois de Coutances où il exerçait la profession d'avocat. Sa famille, honorablement représentée encore à Monthuchon, dans le Cotentin, n'a jamais eu et ne peut avoir aucune prétention à la noblesse. Ces brigands de la Vendée, comme les appelle le Dictionnaire des individus envoyés à la mort pendant la Révolution, par L. Prudhomme, n'étaient parents qu'au dix-huitième dégré de MM. Louis-Auguste et Jean-Baptiste-Marie de Tesson de la Mancellière, émigrés.

Le Mesnil-Balisson, 8e de haubert, fut donc aliéné le 17 août 1731, par Jean Tesson, à Gabriel Hérault, chevalier, seigneur de la Motte, conseiller au Parlement de Rouen. En 1766, il fut de nouveau vendu par demoiselle Madeleine Hérault à François Boudier de Codeville, dont la fille épousa M. Etienne Davy de Boisroger, aïeul maternel de Madame Léziart de Lavillorée, née d'Auxais, qui habite actuellement ce manoir, situé à six kilomètres d'Avranches, sur la route de Granville.

Gabriel-Michel Tesson, seigneur de la Mancellière, étant mort le 4 février 1776, Louise de Lorgeril, sa veuve, demanda au duc d'Orléans, comte de Mortain, et obtint la garde noble de ses enfants mineurs, qui étaient :

Louis-Auguste de Tesson, né le 26 juin 1766;
Jean-Baptiste-Marie de Tesson, né le 4 août 1769, mon aïeul;
Monique-Louise-Bonne de Tesson, née le 21 mars 1774;

Et Sainte-Susanne-Marie de Tesson, née le 19 mai 1776, fille posthume.

Dans le catalogue des gentilshommes de Normandie qui prirent part ou envoyèrent leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy, on trouve :

BAILLIAGE SECONDAIRE D'AVRANCHES

Messieurs les nobles possédant fiefs :

Tesson de la Mancellière, seigneur en partie du Mesnil-Adelée, absent.

BAILLIAGE SECONDAIRE DE MORTAIN

Messieurs les nobles possédant fiefs :

Noble dame Louise-Perrine-Françoise-Bonne de Lorgeril, veuve de messire Gabriel-Michel Tesson, seigneur de la Mancellière, et messieurs ses fils,
représentés par Charles-René de Verdun, chevalier, seigneur présentateur de Barenton (beau-frère de Mme de la Mancellière).

Noble dame Louise Tesson, veuve de messire Charles du Buat, et messire René du Buat, son fils, chevalier, seigneur et patron de la paroisse du Buat, absents.
(Comme nous l'avons dit précédemment, Louise Tesson du Buat n'était parente qu'au dix-neuvième dégré de MM. Tesson de la Mancellière, précités).

BAILLIAGE DE ROUEN

Le comte de Courcy, chargé des procurations de MM. de

Cairon et de Tesson de Monteille (écuyer de Louis XVI, oncle à la mode de Bretagne de MM. de la Mancellière).

Enfin, au bailliage secondaire de Verneuil, on voit figurer un Tesson de Lonlai que le Nobilaire de Normandie, de Magny, confond à tort avec les Tesson de la Mancellière, dans sa notice sur ceux-ci.

C'est donc le moment de faire connaître toutes les familles nobles du nom de Tesson en Normandie et ailleurs. Nous en avons découvert six distinctes, dont cinq ont disparu. Celle de la Mancellière subsiste seule aujourd'hui.

TESSON, GRANDS BARONS DE NORMANDIE

I° — Les anciens Tesson de Normandie, barons de Thury (aujourd'hui Thury-Harcourt) et du Thuit, en Boulon, dans le pays de Cinglais, au diocèse de Bayeux où ils furent les fondateurs des haras de Cesny, de l'hospice du Bois-Halbout et de la célèbre abbaye de Saint-André de Fontenay-sur-Orne, à deux lieues au sud de Caen, qui attestait tout particulièrement de leur piété et de leur splendeur, car ils lui concédèrent vingt-cinq églises et chapelles. Leurs domaines étaient immenses. Pour leurs seules possessions du Bessin, ils devaient le service de quarante-un chevaliers. Plusieurs paroisses portaient ou portent encore leur nom que l'on a fait dériver pour cette raison de *taxo*, *taxus*, *taxoninus*, et du mot *daxen* qui signifie engraisser, parce qu'*ils possédaient la graisse de la terre et l'abondance des richesses*. Ces paroisses sont : Cartigny-Tesson, Fontenay-le-Tesson, Lépiney-Tesson, Lonlay-le-Tesson, Ouilly-le-Tesson. Dans le Bessin, ils furent encore barons de Trévières, et, dans le Cotentin, barons de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de la Roche-Tesson (paroisse de la Colombe), château-fort dont les ruines imposantes se voient encore sur les bords de la Sienne, à une lieue en aval de Villedieu.

Ces Tesson, compagnons et parents ou alliés de Guillaume-le-Conquérant qui dut à Raoul Tesson 1er de revenir de la bataille

décisive du Val-des-Dunes (1) vraiment duc de Normandie, étaient issus, dit-on, de la maison royale d'Anjou.

Dans l'église de l'hospice du Bois-Halbout, au mur du chœur du côté de l'épître, on aperçoit un encadrement à colonnes avec cette inscription :

ICI
REPOSE LE CŒUR DU
FONDATEUR DE CETTE MAISON
L'ILLUSTRE RAOUL TESSON
DUC DE NORMANDIE

Raoul Tesson n'a jamais été duc de Normandie. Mais, cette épitaphe peut laisser entendre qu'il ne tint qu'à lui de le devenir, dans cette mémorable journée du 10 août 1047, en acceptant, comme ils l'en conjuraient, de se mettre à la tête des seigneurs révoltés contre le Bâtard auquel il voulut rester fidèle.

Li vicuntes le requereint,
E granz pramesses li faseient
. . . .
. . . .
Lores s'émut è chevalcha ;
Assez parut ù il passa.
Ne sai sez granz faiz aconter,
Ni cels k'il abati nomer.

(Le Roman de Rou)

Julien Pitard dit que ces grands seigneurs, du nom de Tesson, furent les bienfaiteurs de l'abbaye de Savigny et que les fiefs de Barenton, dans le comté de Mortain, dépendaient de leur baronnie de Grimbosq aussi dans le pays de Cinglais (leur baronnie de Thury avec Grimbosq et Cinglais, suivant M. Vaultier).

C'est dans la forêt de Lande-Pourrie qui s'étend de Mortain à Barenton, que, vers l'année 1342, Godefroy de Harcourt convia à une grande chasse de bêtes fauves ses amis Jean, sire de la Roche-Tesson, Guillaume Bacon et Richard de Percy pour les

(1) Le Val-ès-Dunes, dans la commune de Vimont, à trois lieues au sud-est de Caen.

entraîner dans sa conjuration, relatée dans le procès-verbal d'exécution ci-dessous :

« L'an de grâce 1344, le samedi veille de Pâques communiant, 3e jour d'avril, messire Jehan, sire de Roche-Tesson, messire Guillaume Bacon, messire Richard de Percy, chevalier, tous du pays de Normandie, qui avaient fait plusieurs assemblées avec monseigneur Godefroy de Harcourt, chevalier, afin de faire ledit monseigneur Godefroy, duc de Normandie, et pour rébellions, séditions et désobéissance, et s'étaient alliés avec ledit messire Godefroy à vivre et mourir avec lui, à venir à ses intentions et à tout ce qu'il voudrait entreprendre, lequel messire Godefroy s'était allié au Roi d'Angleterre contre le roi de France et monseigneur Jehan, son fils, duc de Normandie, et aussi ledit messire Richard était meurtrier et larron, furent par le jugement du Roi et son Conseil, traînés comme traîtres du Châtelet de Paris jusqu'aux halles en Champians, et là, sur un échafaud, à côté de la fontaine, eurent les têtes coupées, et puis les corps pendus au gibet, à Paris, et furent les têtes envoyées, par ordonnance du Roi et du jugement, pour mettre sur une roue, au marché, à Saint-Lo, en Cotentin, où ils avaient fait assemblée et pourparlers et traiter desdites trahisons et alliances. »

Bertrand d'Argentré, dans son histoire de Bretagne (Rennes-1668), dit en parlant de ces trois gentilhommes : « Ils avaient depuis les guerres de Bretagne toujours suivi le parti de France volontairement et fait des armes ce que seigneurs d'honneur et vaillants pouvaient faire, mais leur fin ne fut heureuse. »

En 1346, Edouard III, roi d'Angleterre, étant à Saint-Lo, fit enterrer leurs trois têtes avec pompe au pied du maître autel de l'église Sainte-Croix, où on les retrouva, en 1746, en réparant le pavé de cette église.

Ledit Godefroy de Harcourt était baron de Saint-Sauveur; son trisaïeul, Richard de Harcourt, ayant épousé Mathilde Tesson, baronne de Saint-Sauveur.

Raoul Tesson, époux de Mathilde de la Lande-Patri, nommé sénéchal du duché de Normandie en 1201, mort avant mars 1214, n'avait laissé que des filles : Pernelle, l'aînée (1), femme

(1) M. Le Héricher l'appelle Pétronille, dans son Avranchin monumental et historique, tome II, p. 23, et dit que son fils, Raoul Painel, était seigneur du Grippon vers 1254.

de Guillaume Painel, qui eut les fiefs de Percy et de Hainneville et dont le fils fit revivre le nom de son aïeul, Raoul Tesson (1); Jeanne, la seconde, qui porta la baronnie de Thury dans la maison des sires de Bricquebec, et ladite Mathilde, la plus jeune. Ledit Raoul avait deux frères, Roger et Jourdain II; ils étaient fils de Jourdain I Tesson et de Léticie de Saint-Sauveur. Suivant M. de Gerville, ce Jourdain avait sa résidence au château de la Roche-Tesson; il était arrière-petit-fils de Raoul Tesson I de Cinglais, fils lui-même de Raoul d'Anjou et d'Alpaïde. D'après le tableau de M. Vaultier, Jean-le-décapité serait un descendant de Roger ou de Jourdain II. En somme, on connaît fort peu, ou fort mal, la généalogie de ces Tesson de la Roche-Tesson.

Dans l'Avranchin, ces Tesson, les plus illustres et les plus puissants barons de Normandie, possédaient dès le XIIe siècle, suivant le chanoine Pigeon (2) au Grand-Celland, paroisse d'où les Tesson de la Mancellière tirent leur origine. Au XIVe, ils étaient seigneurs du Châtelier dans la paroisse contiguë du Petit-Celland, et, simultanément du *castrum* royal du Val-de-Sée à Tirepied et des fiefs de la Godefroy et de la Chaise-Baudouin.

Les derniers connus ont été, dans l'Avranchin, les Tesson, sires du Grippon, où ils avaient un *castrum* situé au milieu des eaux, à la jonction des routes de Coutances à Avranches et de Bayeux à Genest. C'étaient des Painel alliés aux Tesson dont ils avaient préféré le nom malgré leur propre illustration. Catherine Tesson apporta, par mariage, la seigneurie du Grippon et le patronage de Lolif à Jehan de Villiers, baron du Hommet, qui, dans une donation faite au chapitre d'Avranches, le 4 mai 1456, rappelle que feu de bonne mémoire, messire Raoul Tesson, chevalier, seigneur de Grippon, oncle de sa femme, était honorablement ensépulturé devant le maître-autel de la cathédrale. Le seigneur du Grippon et ses devanciers étaient, en

(1) Fit revivre le nom de son aïeul, Raoul Tesson, écrit M. Léopold Delisle, page 39 de son histoire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et non pas, releva le nom de l'illustre maison de Tesson, comme le dit, page 93 de sa notice sur Lonlay-le-Tesson, le comte Gérard de Contades qui veut en conclure, bien à tort, que cette famille de Tesson ne comptait plus alors de représentants mâles autre part.

(2) Le diocèse d'Avranches, pages 412, 413, 554.

effet, fondateurs de l'église cathédrale de monsieur Saint-André d'Avranches et y est la liste de ses prédécesseurs en ladite église, et y sont les armoiries des dits seigneurs en la maîtresse vitre. Le Mercure de France de février 1721, pages 38 à 45, dit même que la dignité de connétable héréditaI de Normandie était possédée par les seigneurs du Grippon, avant et après l'époque dont nous parlons.

Raoul Tesson avait fait hommage de sa seigneurie du Grippon au roi Charles VII, en 1430.

La commune du Grippon a été réunie à sa voisine, sous le nom des Chambres, par ordonnance du 22 février 1826. Cette dernière paroisse était une annexe de celle de Champcervon près de La Haye-Pesnel.

M. Léopold Delisle, le savant paléographe, Directeur général de la Bibliothèque Nationale, membre de l'Institut, dit dans son histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, page 301, que les armes des Tesson sont, suivant les anciens héraldistes, *fascé d'hermines et de paille*, ou, comme portent les armoriaux plus modernes, *fascé de diapré et d'hermines*.

Cette interversion de l'ordre des fasces n'est qu'un genre de brisure. En terme de blason, ces armes à fasces interverties seront dites *mal entendues* ou *mal ordonnées* par rapport aux premières et non *mal comprises* comme l'a écrit l'auteur anonyme du manuscrit 8.768 de la Bibliothèque Nationale, anonyme qui n'a été, du reste, qu'un mauvais copiste de Julien Pitard. Nous verrons précisément à l'article des Tesson de la Hersandière, en la Mancellière, que ceux-ci, pour se distinguer de leurs aînés, comme c'était alors de règle, intervertirent aussi, sur leur écusson, l'ordre des fasces du blason des Tesson de la Guérinière, au Grand-Celland.

Cette expression de paillé ou diapré ayant la même signification que brodé, bigarré, damasquiné, etc., admet par conséquent la fantaisie. Aussi, dans les seuls ouvrages des Vulson de la Colombière (Paris 1644 et 1699) trouve-t-on pour cette pièce trois variantes des armes des Tesson qui sont ainsi blasonnées, pages 55, 122 et planche 19 :

Fascé d'hermines et de synople diapré d'or, que quelques-uns nomment paillé d'or.

Fascé d'hermines et d'azur, l'azur paillé ou brodé d'or.

Fascé d'hermines et d'azur paillé d'or qui sont les armoiries de la maison de Tesson, en Normandie.

La seule condition à remplir pour faire une fasce de paillé semble donc être de mettre n'importe quelle figure ou pièce d'or sur un émail quelconque.

Dans le chartrier de la Mancellière se trouvent une demi-douzaine de parchemins de la première moitié du XIVe siècle où sont fixés quatre petits scels des sires de la Roche-Tesson. Sur ceux de 1321 et 1334, très visiblement, les fasces impaires de paillé sont simplement rayées de gauche à droite et de droite à gauche par des lignes diagonales, comme si l'on eût voulu représenter à la fois le pourpre et le sinople, ce qui ferait bien effectivement une bigarrure de deux couleurs; mais c'est ainsi que l'on représente la sanguine, émail qui n'est usité qu'en Angleterre, sous le nom de *Blood-Colour*, et en Allemagne, sous le nom d'*Eisen* (couleur de fer). — Nous verrons plus loin, à l'article des Tesson d'Ancreville, un autre exemple où le diapré des Tesson de Saint-Sauveur ne se compose même que d'un seul émail, le sinople, sans aucun métal. — Les deux autres sceaux ont été trop foulés pour que l'on puisse reconnaître bien distinctement autre chose que les mouchetures d'hermine des fasces paires. Cependant, sur celui de 1317, on peut encore, étant prévenu, soupçonner des médaillons ou des anneaux de chaînes. Celui de 1331 a conservé la moitié de sa légende, où on lit bien en relief Tesson et non Taisson, orthographe adoptée par M. Léopold Delisle.

Nous possédons un carreau de brique armorié trouvé, en septembre 1869, dans les ruines du château de la Roche-Tesson, par M. Delécluse, qui nous l'a gracieusement offert.

Il est très peu fruste, malgré son antiquité, puisque cette forteresse fut confisquée, en 1344, par Philippe de Valois, sur Jean Tesson, décapité pour crime de lèse-majesté, puis donnée en toute propriété à Bertrand Duguesclin, pour l'avoir prise d'assaut sur les Anglais en 1361 ou 1362, en montant le premier sur la brèche. Duguesclin prit même, depuis cette donation, le titre de sire de la Roche-Tesson. Il est à remarquer que le crime de lèse-majesté entraînait non seulement la confiscation des biens du coupable, mais faisait encore perdre la noblesse à sa postérité. Grâce à la bonne conservation de ce carreau de brique, il est

facile de voir que les tasces de paillé sont chargées, chacune, de trois médaillons reliés entre eux de façon à former chaîne ou collier. Ces médaillons portent alternativement des lionceaux et des aiglettes.

Dans sa notice sur la commune de Lonlay-le-Tesson, le comte Gérard de Contades donne le fac-simile du beau scel armorié de Raoul Tesson et il le blasonne : *fascé de six pièces de paillé et d'hermine, les fasces de paillé chargées de besants d'or sur fond de sinople,* ce qui est une erreur. Ce ne sont point des besants, mais des médaillons sans nombre rangés à se toucher et portant tous, semble-t-il, des aiglettes. Ce sceau est précisément celui que signale M. Léopold Delisle, comme se trouvant aux Archives Nationales, n° 3.679, attaché à une charte de l'année 1205 donnée par Raoul Tesson, seigneur de Saint-Sauveur.

De tout ce qui précède, on peut conclure que le diapré des anciens Tesson de Normandie a beaucoup varié, chaque membre de cette famille étant absolument libre de le composer à sa guise, puisque diapré signifie « figuré et tracé à *fantaisie.* » L'imagination des nobles châtelaines dut donc se donner carrière en brodant les bannières de leurs seigneurs et maîtres.

Suivant la *Science héroïque*, l'hermine est un animal particulier à la Bretagne, et il ne s'en trouve point aux autres provinces des Gaules. Or, on a dit que les anciens Tesson de Normandie descendaient des comtes d'Anjou, dont le premier fut Tertule, gentilhomme breton, nommé par Charles le Chauve, à la mort de Robert-le-Fort, en 866. Des historiens, démentis du reste par d'autres, prétendent aussi que le premier auteur connu de cette maison royale d'Anjou était un nommé Torquat, forestier des environs de Rennes. Or *Torquatus* signifie qui porte un collier (*Torquatus miles* dans Pline : soldat qui a reçu un collier pour une action d'éclat), et les armes des Tesson ont été ornées de colliers ou de chaînes de médaillons. Cette remarque, que nous avons déjà faite dans le tome I, pages 324-325, de la *Revue* de la Société d'Archéologie, est assez curieuse.

L'hermine est le symbole héraldique de la loyauté.

Le sinople dénote charité. Ceux qui portent cette couleur dans leurs armes sont obligés de secourir les paysans et laboureurs ; mais particulièrement les pauvres qui sont opprimés (Vulson de la Colombière). Bachelin-Deflorenne et Jouffroy d'Eschavannes

disent que le sinople représente l'espérance, la courtoisie et la joie, la jeunesse et la vigilance, la grâce et la poésie, et que cette couleur est plus commune dans les armoiries italiennes que sur les écus français. D'après le dictionnaire de Trévoux, elle signifie amour, jeunesse, beauté, jouissance, et surtout liberté.

L'or dénote la noblesse, la richesse, la générosité, la splendeur, le courage et la force.

TESSON DE MARTINVAST ET D'URVILLE

IIº — Les Tesson de la paroisse de Martinvast, à une lieue et demie au sud-ouest de Cherbourg, qui furent assis à la taille par Montfaut, en 1463, mais anoblis aux francs-fiefs, en 1470, les descendants de Jean Tesson, renvoyé par ledit commissaire général des monnaies en Normandie, maintenus par Roissi, où l'on trouve, effectivement, le 10 décembre 1598 : Jacques Tesson, fils Marin, demeurant à Urville-la-Hague, sergenterie de Tollevast, élection de Valognes, veu ses titres et sa pauvreté jouira. »

Nous ignorons quelles étaient les armes de ces Tesson de l'ancienne élection de Valognes ; mais, il est probable que s'ils avaient la prétention d'être nobles dès l'année 1463, ils devaient aussi avoir celle de descendre des anciens Tesson de Normandie dont nous venons de parler. Ceux-ci avaient été seigneurs de Henneville ou Hainneville. Il y a une paroisse de ce nom à une lieue à l'ouest de Cherbourg et à cinq kilomètres au sud-est d'Urville-Hague, précité.

Les Tesson d'Urville n'existaient déjà plus au moment de la recherche de Chamillart, en 1666.

Le Docteur Olive a eu le tort de confondre, en un seul et même article, car il n'y a aucun rapport entre eux, lesdits Tesson de Martinvast et d'Urville avec les Tesson de l'Avranchin qu'il qualifie sieurs de la Guérinière (fief du Grand-Celland), du Mesnil (fief de Lolif), de Montchauveau (fief de Céaucé dans l'élection

de Domfront), de Champcervon (paroisse), de l'Etang (1), de la Hersandière (aînesse de la Mancellière), du Pont-Tesson (lieu de Montigny), de la Perrière (lieu de la Chapelle-Urée), de la Bliaye, (lieu de Virey), de la Foulure (mot mal lu et mal orthographié pour Farulière, en Virey), de Montigny (paroisse), de la Poulinière (aînesse de la Mancellière), de la Châtaigneraye (lieu de la Mancellière), de la Mancellière (paroisse), du Mesnil-Adelée en partie (paroisse), de la Viéville (aînesse de la Mancellière), de Virey (paroisse), du Bois-Ambroise (fief de Reffuveille), du Pont (lieu de Montigny), de Grimault, du Roy, de Tirel (fiefs de la Mancellière), du Mesnilbœufs (paroisse).

Cette nomenclature est exacte, sauf que les Tesson, qui habitèrent Champcervon, Montigny et Virey, n'étaient point seigneurs de ces paroisses (Montigny d'ailleurs a été mis pour Martigny, lieu de Lolif); mais elle est bien incomplète, car les Tesson, sortis de la souche de la Guérinière, ont porté les noms d'une soixantaine de sieuries ou seigneuries, assises en plus grand nombre dans le Mortainais que dans l'Avranchin proprement dit.

Le docteur Olive ne cite d'ailleurs que ces deux familles de Tesson de Martinvast et de la Guérinière, dont il ne fait même qu'une seule, et, pour une bonne raison, c'est que son nobiliaire n'est qu'un résumé récapitulatif de toutes les preuves de noblesse faites en Normandie et des participations aux Assemblées de la Noblesse en 1789, de sorte que les familles nobles éteintes avant 1463, ou même, pour beaucoup, avant la fin du XVI[e] siècle, puisque la première recherche a été si incomplète et si défectueuse, et celles qui ont été anoblies après la réformation de 1666 et qui, pour un motif quelconque, n'ont pas comparu aux dites Assemblées de 1789, ne figurent point dans son manuscrit. C'est donc, malgré son grand intérêt et sa valeur réelle, un ouvrage encore très incomplet. Nous n'aurons probablement jamais en Normandie un nobiliaire aussi parfait que celui de Pol

---

(1) Pierre Tesson, sieur de l'Estang, est l'auteur de la branche des Tesson du Buat, où ils habitaient le manoir des Cours. On ne connaît point au Buat de terre du nom de l'Estang.

de Courcy pour la Bretagne, ou aussi remarquable que celui publié en ce moment par M. le comte Régis de l'Estourbeillon, pour la même province.

TESSON DE LA GUÉRINIÈRE

ANCÊTRES DES TESSON DE LA MANCELLIÈRE

III° — Les Tesson, seigneurs de la terre, fief et seigneurie de la Guérinière, en la paroisse de Saint-Médard-de-Cellant, aujourd'hui le Grand-Celland près de Brécey, ancêtres, comme le dit le savant abbé Desroches, à la page 364 de ses Annales si précieuses, de la noble et vénérée famille de la Mancellière, et aussi, ajouterons-nous, de tous les Tesson nobles du diocèse d'Avranches, depuis la seconde moitié du xve siècle.

Voici les passages qui les concernent dans la Recherche de Roissi :

Du lundy 8e mars 1599

Guillaume et Jullien Tesson fils Thomas demeurant ledit Guillaume à la Mancellière et ledit Jullien à Viré, sergenterie Corbelin, élection de Mortain, Jacques Tesson fils Jean demeurant à Saint-Médard de Selland, sergenterie Roussel justifieront dans quinzaine *alias* imposés.

Du dernier jour de 1599

Gabriel Tesson, s^r^ du Mesnil-Balisson, sergenterie Hérault, élection d'Avranches ; Ambroise et Adrien ses fils veu leurs titres jouiront.

Du 21e juin 1599

Jacques de Tesson, s^r^ de Gueraune ou de la Guermude, suivant les exemplaires, pour Guérinière, fils Jean fils Jacques fils Jean fils Jean fils Thomas anobly demeurant au Grand Celland sergenterie Roussel élection de Mortain ; Guillaume cousin dudit Jacques fils Thomas demeurant à la Mancellière sergenterie Corbelin élection Mortain a pour fils Mathurin ; Julien frère dudit Guillaume demeurant à Virey sergenterie et élection susdites a plusieurs fils, veu leurs titres jouiront.

Dans la recherche de Chamillart, les Tesson de la Guérinière et leurs collatéraux, les Tesson des paroisses du Buat, de Sartilly, de la Mancellière et de Virey, sont portés comme anoblis aux francs-fiefs en 1470.

Avant de continuer, nous devons relever les erreurs de cette Recherche, publiée, en 1887, par M. Amédée du Buisson de Courson de Cristot, seulement pour ce qui concerne les Tesson de la branche de la Mancellière, page 731 :

1° Au lieu de Heurtaudière, il faut lire Hersandière.

2° Au lieu de Guillaume 1er (mon 9me aïeul), épousa demoiselle Hélène le Gascoing, il faut lire Hélène Gallouin.

3° Au lieu de Jean (mon 5me aïeul), fils Jean, épousa demoiselle Marguerite Le Prévost, en 1653, il faut lire, en 1646. La date du 26 septembre 1653 est celle d'une reconnaissance des articles dudit mariage par lesquels messire Robert Le Prévost, écuyer, seigneur et patron de Grandchamp, conseiller du Roy et son premier avocat général en la cour des Aides de Normandie, frère unique de ladite demoiselle Marguerite, s'était engagé à payer à sa sœur la somme de quatorze mille livres, et messire Robert Le Prévost, chevalier, seigneur de Cressenville et de Coupesarte, son oncle, celle de deux mille.

Jean Tesson, seigneur de la Mancellière (mon 5me aïeul), est porté âgé de 46 ans. Comme il était né en 1625, cela nous met en 1671, qui est bien l'année où il reçut son certificat de Chamillart.

Voilà pour notre filiation directe.

Mais, voici bien d'autres erreurs :

4° En ladite année 1671, Guillaume III, Tesson de la Hersandière, avait 61 ans et non 55.

5° René, sieur de la Perrière, en la Chapelle-Urée, demeurant à la Mancellière, 57 où 58 ans et non 45.

6° Au lieu de François, fils Julien, épousa demoiselle Marguerite de la Broïse, en 1620, il faut lire : épousa, 1° Marguerite Belin, en 1613 ; 2° Marguerite de la Broïse, en 1620 (1).

(1) Nous avons nous-même omis, page 75, de mentionner ce premier mariage dont nous n'avons pas le contrat, mais qui figure sur les registres paroissiaux de la Mancellière où l'on a parfois consigné les mariages célébrés hors de la paroisse comme celui-là et celui de mon bisaïeul, Gabriel Michel, qui eut lieu pourtant à Parigny.

7° Au lieu de René, fils François, demoiselle Marguerite du Rozel, en 1647, il faut lire : avant 1646.

8° Au lieu de René, fils puîné dudit François, épousa demoiselle Renée de Launay, en 1659, et en deuxièmes noces, demoiselle Renée Guiton, il faut intervertir et lire : épousa, 1° Renée Guiton, en 1652 ; 2° Renée de Launay, en 1660.

Toutes ces erreurs dans un texte de douze lignes ! Encore passons-nous Jacques et Gauvain Tesson, qui étaient de la paroisse de Virey.

Quant au tableau généalogique de la page 730, il serait bon, si l'on avait placé Julien, père desdits Jacques et Gauvain, avant son frère François.

Remarquons en passant qu'un anoblissement par les francs-fiefs, en ladite année 1470, n'implique aucunement la négation d'une noblesse antérieure ou d'ancienne extraction, car voici ce qu'en pensait Charles-Gaspard, vicomte de Toustain-Richebourg, dont l'opinion a été reproduite par messire Labbé de la Roque, dans sa préface à la Recherche de Montfaut :

« Beaucoup de gentilshommes mal en règle du côté des titres « trouvèrent plus économique et plus simple de se faire anoblir, « en payant la modique taxe des francs-fiefs, imposée depuis 1470 « jusqu'en 1492, que de se faire maintenir, au prix de recherches « qui leur auraient comporté beaucoup de temps, de soins et d'ar- « gent. C'est ainsi que de nos jours on a remarqué plusieurs « circonstances où il en coûtait plus à l'ancienne noblesse pour « se prouver qu'à la nouvelle pour s'acheter. »

Il faut se souvenir, en effet, que la Normandie, sous la domination des Anglais, venait d'être, pendant un tiers de siècle (1417-1450), le théâtre de guerres continuelles qui avaient tout bouleversé.

De plus, Thomas Tesson de la Guérinière, dit anobli, se trouvant, lors de la recherche de Montfaut, en 1463, employé au service militaire peut-être hors de la province, eût pu être omis par ce commissaire qui ne s'occupa que des hommes majeurs et domiciliés, seuls imposés à la taille suivant les ordonnances, laissant de coté les sujets en bas-âge ou absents du pays, les veuves et les enfants.

Néanmoins, malgré la similitude du nom et des armes, qui ne signifie d'ailleurs absolument rien comme preuve d'une même origine — nous l'avons déjà vu pour une autre famille et le verrons pour d'autres encore — les Tesson de la Mancellière ne semblent pas avoir jamais eu la prétention de descendre des anciens Tesson de Normandie, quoique dans l'envoi qui fut fait de leurs titres à Paris, en 1787, se trouvaient trois pièces relatives au Tesson de la Roche-Tesson et aux Painel de 1323, 1326 et 1394.

Ils ne sont point ainsi tombés dans cette bizarrerie, dont parle l'abbé Desroches, de faire remonter la noblesse des familles actuelles à la conquête d'Angleterre. Pol de Courcy, dans son nobiliaire de Bretagne, dit que des calculs basés sur des vérifications plusieurs fois renouvelées, dans les chartes historiques, font connaître que les familles qui y sont mentionnées ont disparu à raison de deux cinquièmes par siècle. Les familles d'ancienne extraction sont donc bien clairsemées de nos jours ; mais on a relevé leurs noms, soit que l'on ait contracté des alliances avec elles, soit que l'on se trouve par une cause quelconque en possession de leurs terres. Combien ne connaissons-nous pas, pour notre part, de familles anoblies ou simplement affublées de la particule dite nobiliaire sans être réellement nobles (car l'autorisation de porter un nom noble qui ne doit jamais légalement être séparé du nom patronymique n'anoblit pas pour cela), qui se trouvent dans l'un ou l'autre de ces cas !

En effet, les Tesson de la Hersandière nommés pour représenter leurs titres à Monseigneur du Tillet, seigneur de Beaulieu, Conseiller du Roy en sa Cour des Aides et Finances, Commissaire député par sa Majesté pour la subsistance des gens de guerre et régalement des tailles en la généralité de Caen, aux fins d'être maintenus en leurs qualités et privilèges de noblesse ne commençaient leur filiation qu'à Thomas Tesson, écuyer, vivant noblement l'an 1418, mon 12[e] aïeul.

C'est du reste remonter aussi loin que possible, car le juge d'armes d'Hozier, Chérin, généalogiste des ordres du Roi, et Berthier, adjoint en survivance, seuls commissaires officiels pour délivrer les expéditions des jugements et les certificats de noblesse, arrêtaient les preuves les plus rigoureuses à l'année 1400, dans l'impossibilité où étaient et où sont encore la plupart des

familles d'établir régulièrement une filiation suivie au-delà de cette époque.

Pour ne citer qu'un exemple pris dans une famille avec laquelle les Tesson ont contracté trois alliances, nous dirons que les Lorgeril qui ont leurs armes dans la salle des Croisades, au Musée de Versailles, qui passent pour l'une des plus anciennes maisons de la province de Bretagne et qui furent, à la réformation de 1669, déclarés d'ancienne lignée et d'extraction chevaleresque, ne commencent leur filiation suivie qu'à Guillaume de Lorgeril, écuyer, demeurant dans la ville de Jugon, époux de Jeanne de Boisadam, de la paroisse de Plorec, mort peu de temps avant le 17 mars 1561, date du partage que l'on fit de ses biens (1), tandis que les Tesson de la Mancellière possèdent la leur depuis Thomas Tesson, mon 12e aïeul, qui, étant acquéreur, en 1421, du fief de la Guérinière, était certainement né avant l'an 1400. La filiation des Tesson commence donc, un siècle environ, avant celle des Lorgeril.

Un parchemin du 28 février 1421, malheureusement très détérioré, est assurément, d'après ce que l'on peut encore en déchiffrer, l'acte de vente de la Guérinière par Jehan Le Harel, écuyer, audit Thomas Tesson qualifié aussi sur cette pièce du titre d'écuyer. Julien Pitard dit bien, effectivement, que Jean Harel ou Le Harel, de la paroisse du Mesnil-Ozenne, tenait l'an 1393, le fief de la Guérinière en la paroisse de Celand à foy et hommage de Richard Flourie ou Fleury, et, que l'an 1412, Jean Harel, escuyer, tenait le même fief de la Guérinière, sous Jean Flourie. En ces années 1393 et 1412, lesdits Richard et Jean Flourie rendirent réellement aveu au comte de Mortain d'un huitième de fief en la paroisse de Saint-Médard-de-Celand avec le patronage de l'église qui dépendait du fief de Celand ou de la Sourdière.

---

(1) Armorial général de d'Hozier ou Registres de la Noblesse de France. Registre cinquième, 2e partie, 1764. — Le même Armorial, registre premier, 1re partie, 1738, pages 175-76, fait commencer sa généalogie très incomplète des Cussy à Jacques de Cussy, écuyer, sieur de l'If à Vouilly, vivant avant l'an 1500. Mais nous la possédons établie encore trois degrés plus haut et commençant à Richard de Cussy qui vivait à Caen ou aux environs de cette ville, vers le milieu du XIVe siècle, 11e aïeul de Madame Louis de Tesson, née Maria de Cussy, ma mère.

D'un autre côté, à l'article Tesson, Julien Pitard rapporte que Guillaume Tesson, écuyer, avait acquis le fief de la Guérinière, en la paroisse de Celand, des seigneurs du nom de Crépon qui représentaient le droit de la troisième fille de Guillaume de Celand, et, encore, à l'article Celand, que les héritiers de Thomas de Crépon, écuyer, et les héritiers de Guillaume Tesson, par acquêt, avaient, en 1553, le droit de la troisième fille de Guillaume de Celand.

Le manuscrit de Pitard n'est pas exempt, tant s'en faut, d'erreurs, de contradictions et d'anachronismes. Tout en disant, d'après Chamillard, que les Tesson du comté de Mortain ont été anoblis en 1470 par l'édit des francs-fiefs, il donne le titre d'écuyer à l'acquéreur du fief qui anoblit sa postérité et qu'il appelle à tort Guillaume. Il ne parle que de la Guérinière et ne paraît pas se douter que Thomas II Tesson, vivant en 1471, héritier de ce fief de la Guérinière, avait aussi acquis, pour son propre compte, de Vigor Vivien, un fief du nom de Celland, comme il appert du partage fait, le 7 mai 1506, entre les enfants de Jean-le-Jeune, fils dudit Thomas II (carrés de d'Hozier, volume 594, pages 244-245), et, enfin, que les Tesson de la branche du Mesnil-Balisson, en Lolif, cadette de la Guérinière, furent seigneurs et patrons présentateurs de la paroisse du Grand-Celland à cause du fief de Saint-Médard-de-Celland ou de la Sourdière qu'ils avaient acquis, en 1555, des Fauquet dont ils étaient proches parents et vendirent, en 1594, aux de Vassy pour les aider sans doute à former leur baronnie de Brécey. Ainsi donc, aucun des trois fiefs possédés par les Tesson au Grand-Celland ne fut acquis par eux des Crépon comme le dit Pitard pour la Guérinière.

Ce fief ou vavassorie de la Guérinière tenue de Cellant comprenait le domaine de la Grande-Guérinière, la Petite-Guérinière, la Grande-Guette et la Petite-Guette.

ONZIÈME AIEUL

Thomas II Tesson de la Guérinière hérita donc ce fief de son père et acquit lui-même de Vigor Vivien (1) un fief du nom

(1) Montfaut trouva noble, Vigor Vivien, à Avranches, en 1463.

de Cellant. Comme il y en avait trois de cette dénomination dans la paroisse de Saint-Médard, il n'avait droit qu'au titre de seigneur de Cellant en partie. C'étaient, pour les appeler par leurs seconds noms distinctifs, les fiefs de la Sourdière donnant droit au patronage, Crépon et Pichard (1).

Maintenant quel était celui de ces fiefs Crépon ou Pichard, acquis par Thomas II ? Nos papiers ne le disent point ; mais, on peut inférer du manuscrit même de Pitard, articles Celland, Crépon et Pichard, que ce serait, *en partie* seulement, celui de Crépon qui s'étendait surtout sur Brécey, car il dit :

1° Que Thomas de Crépon, vicomte de Valognes en 1341, et de Vire en 1348, et Guillemette sa femme (probablement de la maison de Celand), acquirent d'une fille de Guillaume de Celand un fief, depuis nommé le fief du Crépon, à cause d'eux.

2° Que ce Guillaume, seigneur de Celand, n'eut que trois filles, desquelles représentaient le droit en l'an 1553, suivant une sentence du bailliage de Mortain, savoir : de l'aînée, noble homme Jean Fauquet, écuyer ; François Pichard, de la deuxième ; et les héritiers dudit Thomas de Crépon, et les héritiers de Guillaume Tesson par acquêt, avaient le droit de la troisième (Le

---

(1) Dans la liste complète des fiefs nobles du comté de Mortain tenus en fiefs et en arrière-fiefs du Roi, l'an 1401, M. Hipp. Sauvage n'en cite que trois au Grand-Celland, pages 208 et suivantes de ses Recherches historiques : 1° Un sixième de fief du nom de Celland, donnant droit de patronage et de présentation sur l'église paroissiale de Saint-Médard, appartenant à Richard Fleurye, de la paroisse de Vernix où était sa terre de la Fleurière proche l'église. 2° Un autre sixième de fief aussi de nom de Celland, s'étendant sur Celland et Brécey, à Jean de Crépon. 3° Une franche vavassorie (la Guérinière) à Jean Harel, de la paroisse du Mesnil-Ozenne.

Dans son aveu du 14 mars 1393, Richard Fleurye dit que son fief joint d'une part à Robert de Brécey, écuyer, et d'autre à Jean de Crépon, écuyer, et aux hoirs Guillaume de Celland. Le 27 août 1496, Pierre Fauquet rend aveu du même fief qui était devenu un quart de haubert. Il parle du patronage, de son droit de présenter à l'église, de son manoir de la Sourdière et du fief ou vavassorie de la Guérinière tenue de lui, en hommage, par Jean Tesson, écuyer, l'aîné, de la paroisse de Celland. (Extraits du Registre A. 288 des Archives de la Manche, f° 64, n°s 768 à 772 — f° 165, n° 1643). En 1392, le fief de Celland à Jean de Crépon est dit huitième de fief, f° 54, n°s 668 à 676. Et, dans un compte de 1519, il est parlé du fief de Celland appartenant à Pichard qui était un quart de fief, f° 34, n° 445.

fief de Celland était échu à Guillaume Tesson de la Hersandière, en la Mancellière, mon 9[me] aïeul, mort entre 1526 et 1529).

3° Que Richard Pichard, écuyer, possédait une portion du fief de Celland dès le 18 mars 1474, et que François Pichard, écuyer, rend encore aveu de Celland, l'an 1584.

Les trois fiefs du nom de Celland firent plus tard partie de la baronnie de Brécey, créée en 1613. Voici quelle était leur composition au siècle dernier, d'après la liasse 895 de la série A des archives de la Manche :

Le fief de Celland en Celland qui donnait le patronage et le droit de présenter au bénéfice cure, comprenait le domaine de la Sourdière en maisons, jardins, prés, landes, bruyères, bois et terres labourables, le moulin Richard, ainsi appelé de Richard de Crépon, un autre moulin en ruine, et les quatre aînesses dis-séminées du Coudray, de la Dodemanière, de la Vaisinière, et du Champ-Meslier et le Tertre. De ce fief était tenue la vavassorie de la Guérinière dont nous avons donné plus haut la composition. La maison de la Sourdière est à quinze cents mètres au nord-ouest du manoir de la Guérinière.

Le fief de Celland, autrement appelé Baudet ou Pichard, s'étendait sur les aînesses de la Moisière, la Grasserie, la Hame-linière, la Haute-Anglaîcherie et la Basse-Anglaîcherie ou des Baudettes qui avoisinent le domaine de la Guérinière.

Le fief de Crépon s'étendait en Brécey aux aînesses du Vivier, la Justière, la Cossère, la Saquetière, Le Familier, La Rivière, La Hamelière, Le Chemin ou Lucerie, Le Cerisier, et, en Cel-land, aux aînesses de la Dodemanière et de la Sourdière. Ainsi donc, ce troisième fief ne comprenait au Grand-Celland qu'une portion de deux terres dont l'autre partie, la principale pour la Sourdière, se trouvait sur le premier fief. La Dodemanière touche la Guérinière au nord-ouest.

De ce qui précède, il résulte que Pitard a, suivant sa coutume, tout confondu ; que les Tesson n'achetèrent point, comme il le dit, le fief de la Guérinière des Crépon, représentant le droit de la troisième fille de Guillaume de Celland puisqu'il leur fut cédé et abandonné par Jean Harel ; mais qu'ils acquirent de Vigor Vivien, l'un des fiefs du nom de Celland qui avait probablement appartenu aux de Crépon.

Le 25 novembre 1460, les Commissaires ordonnés le 23 mars

1457 par le Roy notre sire sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts faits par gens d'église et non nobles ès pays et comtés du Maine, de Mortain, de Gien et autres terres et seigneuries appartenant à monsieur le comte du Maine, assignèrent Thomas Tesson pour leur bailler par déclaration toutes et chacunes les choses immeubles, nobles et noblement tenues par lui et ses prédécesseurs acquises des (mots surchargés) tant au dedans des dites terres et seigneuries pour en avoir telle finance de franc-fief que au Roy notre dit seigneur appartient. Il était tenu payer au Roy le revenu desdites choses de quatre années pour le droit de franc-fief. Néanmoins, eu égard à la fortune des guerres qui longuement ont eu cours audit pays de Mortain à l'occasion desquelles partie des héritages sur quoi étaient dues lesdites rentes étaient en ruine ils modérèrent icelles choses, etc., etc.

Thomas Tesson avait servi le Roy dans la noble profession des armes bien le temps et espace de dix-huit ans ou environ. Néanmoins, après son congé, les paroissiens du Grand-Celland l'avaient assis à payer la taille, por quoi il avait obtenu des lettres de la cour du Roy, notre sire, d'être exempt desdites tailles, voulant que lesdits paroissiens obéissent de bonne volonté. De ce nonobstant Jehan Gieffroy, collecteur en ladite paroisse, l'avait contraint à payer un certain nombre de livres pour le mitan de son assiette et d'icelle avait quevy (peut-être pour chevy, c'est à dire avait traité) de ce faire. Avaient baillé lesdites parties leurs raisons devers justice, et le 7 septembre 1470, lesdites raisons et lettres royales furent vues et lues en jugement. Vu icelles et l'opinion de la Cour, Jehan Grimot ou Guiot (1) écuyer, l'un des élus d'Avranches sur le fait des aides ordonnés pour la guerre déclara que ledit Tesson ne payerait, ne contribuerait ès dites tailles contre les autres paroissiens de ladite paroisse, de laquelle sentence ledit Gieffroy dit qu'il en appelait et de laquelle chose il requit ce mémorial donné comme dessus. Signé : Delabroyse.

Sur ce grimoire, on a altéré le titre de Thomas Tesson. Le mot gent d'armes a été substitué à un autre, de sorte que nous

---

(1) En 1460, Jehan Guiot, bachelier ès-lois, était vicomte de Mortain.

ne savons pas au juste en quelle qualité il accomplit ses dix-huit années de service militaire. Le capitaine, semble-t-il, lui avait délivré son congé par suite d'impotence et de vieillesse.

Thomas Tesson jouissait donc d'une demi-noblesse avant la charte générale des francs-fiefs donnée par Louis XI, au Montil-lez-Tours, le 5 novembre 1470, charte qui l'anoblissait définitivement. Ce vieux brave avait sans doute cherché à se faire anoblir par les armes. On sait, en effet, que Charles VII établit en 1444 ou 1448, suivant les auteurs, une milice de francs-archers, les uns à pied, les autres à cheval, ainsi nommés parce qu'ils étaient francs ou exempts de tailles et de tout impôt. Bouillet dit qu'ils étaient tirés du corps de la noblesse ou conféraient *(sic)* la noblesse, ce qui ne nous semble absolument vrai que pour les archers de la garde du Roi. En tout cas, les descendants des archers ordinaires se prévalurent plus tard de cette exemption de tailles habilement prolongée pour se dire nobles, ce qui leur réussit souvent. Beaucoup de familles reconnues nobles n'ont pas d'autre origine. C'est la noblesse archère. Avant la seconde moitié du XVI[e] siècle, la noblesse s'acquérait principalement par le service habituel dans les armes. Toutefois, la charte des francs-fiefs de 1470 donna la noblesse à plus de huit cents familles, en Normandie (Annales de l'abbé Desroches, page 356). La noblesse par les fiefs est la noblesse inféodée.

Le 22 octobre 1471, les commissaires du Roy sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts s'étant transportés en la vicomté de Mortain, trouvèrent que Thomas Tesson était au temps et auparavant la date des lettres de chartre (des francs-fiefs apparemment), seigneur et ayant droit propriétaire en la terre, fief et seigneurie de la Guérinière assis en la paroisse de St-Médard de Celland ; firent savoir que ledit Thomas Tesson, écuyer, sans déroger ni préjudicier à l'état de sa lignée avait payé ès mains du receveur particulier sur ce ordonné en ladite vicomté la somme à laquelle il avait été taxé et affinancé et donnèrent en mandement par ces présentes à tous les officiers et sujets du Roy, si comme à eux appartiendra que ledit Thomas Tesson, écuyer, ses enfants et postérité nés et à naître en loyal mariage selon le contenu de ladite charte dessus inséré, ils fassent, souffrent et laissent ores et pour le temps advenir jouir et user pleinement et paisiblement sans contredit des privilèges, honneurs

et choses appartenant à honneur et état de noblesse et tout ainsi que font et peuvent faire les autres nobles du pays et que par icelle lettre et chartre le Roy le veult. Du commandement de nosdits seigneurs les Commissaires (signé) Drouart (et scellé).

Chérin et d'Hozier n'ont point indiqué le nom de la compagne de Thomas, dans leurs généalogies de la famille de Tesson, établies au siècle dernier (1), ce qui prouve qu'ils n'eurent entre les mains aucune pièce officielle la faisant sûrement connaître. Dans un Mémoire et un Tableau généalogiques, manuscrits de famille, provenant évidemment de la branche du Mesnil-Balisson et en marge desquels est écrit : *Revoir toute cette généalogie* (2), on a aussi laissé son nom en blanc. Nous avons vu, page 41, que sur une carte généalogique, produite devant Mgr de la Potherie, Intendant de la Généralité de Caen, il était écrit que la femme de Thomas Tesson était Marguerite de Crépon. Nous ne savons donc au juste si cette alliance est réelle ou supposée.

Thomas Tesson eut quatre fils : Jean-l'aîné, Jean-le-jeune, Philippe et Samson. Ces deux derniers moururent sans doute sans alliance ou sans postérité ; du moins, celle-ci nous est inconnue.

Jean-l'aîné épousa Jeanne Fouquet ou plutôt Fauquet, dont la famille possédait la seigneurie du Grand-Gelland, et fut le continuateur de cette tige de la Guérinière, qui s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle, après avoir produit la branche aînée du Buat, la branche intermédiaire du Mesnil-Balisson, en Lolif, et la branche cadette de la Mancellière.

La branche aînée de la paroisse du Buat s'est détachée du tronc au VIIe degré (Thomas Tesson, l'anobli, formant le 1er degré) et s'est éteinte en 1835. Elle habitait le manoir des Cours à un demi-kilomètre à l'ouest de l'église, près de l'Oir, c'est-à-dire à la limite de la commune et à trois kilomètres au sud-ouest du château de la Mancellière. Une autre terre des Cours, au sud de

(1) Collection Chérin, vol. 193, N° 2.820 et nouveau fonds d'Hozier, N° 7.247. — Bibl. Nat. Cabinet des titres.

(2) Pièces originales, vol. 2.812, N° 62,547. — Bibl. Nat. Cabinet des titres.

la première, appartenait aux du Buat. Le château du Buat, près de l'église, revint en 1801 à Louise de Tesson, veuve du Buat et héritière de son fils unique. A sa mort, il passa à son frère Jean-Gilles Tesson, dernier de cette branche ; mais celui-ci ne voulut jamais l'habiter, il resta dans sa maison des Cours. Ayant hérité de la terre du Buat par l'effet d'une loi anormale, il avait toujours dit qu'elle retournerait après sa mort à la famille de ce nom ; néanmoins, son testament en disposa autrement. Ledit Jean-Gilles Tesson du Buat (1748-1835) fut le grand bienfaiteur de sa paroisse dont il fit bâtir le presbytère en 1820 et l'église peu après. Il dota aussi la cure d'un assez beau revenu et décéda le 20 janvier 1835. On chercherait en vain, soit dans l'église, soit dans le cimetière du Buat, le moindre monument, le plus petit souvenir consacré à sa mémoire en reconnaissance de ses bienfaits. Nous avons dit ailleurs qu'il n'était parent qu'au dix-neuvième degré de MM. de Tesson de la Mancellière, émigrés, qui n'entretenaient aucune relation de cousinage avec lui.

La branche intermédiaire du Mesnil-Balisson est issue du second fils de Jean Tesson l'aîné, fils de Thomas, anobli. Ce fils cadet s'appelait François et était seigneur du Neufbourg, en Vains-sous-Avranches ; de la Guette, c'est-à-dire de la Guérinière, en sa partie, au Grand-Celland, et, de la Berrière, au Petit-Celland. Jacques Tesson, fils aîné dudit François, épousa en 1546 Isabeau Bosquet, fille unique et bientôt seule héritière du seigneur du Mesnil-Balisson, huitième de haubert, en Lolif. Cette branche du Mesnil-Balisson a produit les rameaux des paroisses de Sartilly, de Champcervon, etc. Ses derniers représentants ont été les deux frères Adrien de Tesson (1756-1794) et René-Félix de Tesson (1757-1794) guillotinés à Granville en nivôse an II de la République; ils étaient fils d'Adrien Tesson (1689-1767), sieur de Laune, en Champcervon, qui s'était marié en 1753, à l'âge de 64 ans, avec Susanne Le Touzé, âgée de 31 ans. Ce fut elle pourtant qui mourut la première en 1767 ; mais son mari la suivit un mois après dans la tombe, laissant ainsi deux orphelins de 11 et 10 ans dont le sort ne fut pas heureux. Observons en passant que les Tesson de la branche du Mesnil-Balisson eurent la sieurie de Martigny, en Lolif, à la limite de Subligny, sieurie qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait, avec la seigneurie de la paroisse de Martigny dans le Mortainais.

La branche tout à fait cadette de la Mancellière, seule survivante, est issue de Jean Tesson-le-Jeune, second fils de Thomas Tesson, anobli. Elle s'est répandue dans les paroisses de Virey, de Montigny, du Mesnil-Bœufs et de la Chapelle-Urée. Faisons encore remarquer que Virey s'écrivait autrefois Viré, et comme le plus souvent on ne mettait pas d'accent aigu sur l'e, cela faisait Vire, de sorte que plusieurs auteurs s'y sont trompés et ont indiqué les Tesson de cette paroisse de Virey comme étant de la ville de Vire.

Ce ne furent pas les Tesson de la Guérinière, au Grand-Celland, qui devinrent seigneurs et patrons présentateurs de cette paroisse ; ce furent les Tesson du Mesnil-Balisson, en Lolif. Voici comment :

Le 23 septembre 1555, Jean Fauquet, sieur de Roulloux, et Robert Fauquet, sieur de Launay, son frère, vendirent à Jacques d'Amphernet, seigneur de Brécey, et à Renée d'Oissey, sa femme, le fief de Saint-Médard de Celland avec le droit de présenter au bénéfice de la cure. Mais Christophe Tesson, écuyer, se clama comme lignager et proche parent desdits Fauquet vendeurs. Le 14 septembre 1556, il retira donc par sang et proximité de lignage le susdit fief et le rendit à Jacques Tesson, seigneur du Mesnil-Balisson, dont nous avons déjà parlé.

Sur une pièce du 23 janvier 1569 (série A. 980 des Archives de la Manche), on dit simplement comme ci-dessus que Christophe avait rendu le fief acquis par lui à Jacques, et sur une autre pièce du 31 juillet 1571 de la même série, même numéro, qu'il échut par succession à Jacques, fils de Christophe. Or, ledit Jacques était fils de François ; il faudrait donc admettre que ce dernier avait deux prénoms et s'appelait aussi Christophe. Comme on ne donne sur ces pièces aucun titre de sieurie à l'acquéreur, il est difficile de savoir si François et Christophe ne font réellement qu'une seule et même personne. Ledit François Tesson était fils de Jeanne Fauquet précitée.

Le 3 septembre 1565, ledit Jacques Tesson rendit aveu de ce fief de Saint-Médard au prince Louis de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain. C'était un quart de haubert donnant le patronage et le droit de présenter à la cure de l'église, sur lequel se trouvaient le manoir de la Sourdière, la troche (1) de

(1) Troche : foutelaie ; petit bois de hêtres.

bois appelée le Bois-Symonnet, un moulin à blé, etc., et duquel était tenu par hommage un franc-fief ou vavassorie noble appelée la Guérinière.

Ainsi donc, les Tesson de la Guérinière devaient l'hommage de leur fief à leurs cadets du Mesnil-Balisson. Dans son aveu, Gabriel Tesson dit entre autres choses qu'il doit pour ce fief de Saint-Médard-de-Celland le service d'un homme armé en la garde du château de Mortain, sur la tour appelée Boterel, par le temps de guerre publique, et pour l'espace de sept jours à ses dépens, et partant qu'il est quitte d'aller ou envoyer au service de l'ost (armée) du Roy à cause dudit fief et qu'il est dû par chacun an, à la fête de la Pentecôte, huit sols huit deniers d'aide au vicomte qui doivent être cueillis par le prévôt sur les hommes de ladite seigneurie.

Le 5 décembre 1583, Gabriel Tesson du Mesnil-Balisson, fils aîné dudit Jacques, rendit aveu du même fief dans les mêmes termes à Mgr François de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain. Le 20 juin 1594, il le vendit à Louis de Vassy, seigneur de Brécey, chevalier de l'ordre du Roy, époux de Françoise d'Amphernet.

La première vente du fief de Saint-Médard n'avait point eu le don de plaire à Gilles Le Doulcet, sieur de Valazé, et à Renée Fauquet, sa compagne, héritière de Jean Fauquet de Roulloux vendeur pour lui et pour son frère. Les susdits époux prétendirent que ce fief avait été vendu bien au-dessous de sa valeur ; ils obtinrent, le 19 juillet 1566, c'est-à-dire dix ans après cette vente, des lettres royales de clameur révocatoire. Pour éviter les inconvénients d'un procès, la tutrice et aïeule des enfants sous-âge de Jacques Tesson transigea avec les demandeurs. Le 23 janvier 1569, elle leur accorda le supplément du juste prix prétendu et le pouvoir de présenter à la cure de Saint-Médard, la première fois qu'elle écherrait vacante et pour cette fois seulement.

Louis de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, qui avait la garde-noble des enfants mineurs de Jacques Tesson à cause du lieu de Celland, tenu de son comté de Mortain, s'était retenu et réservé en nommant leur tutrice les présentations et collations des bénéfices étant ès terres desdits sous âge. Il ne tint pas compte, par suite, de ladite transaction, dont il ne fut peut-être pas avisé en temps opportun, et, le 18 mars 1569, il

nomma et présenta à la cure de Saint-Médard-de-Celland Jean Dubois, prêtre du diocèse de Poitiers. De leur côté, les époux Le Doulcet de Valazé avaient nommé et présenté, cinq jours auparavant, Julien Yvon. Il en résulta, entre lesdits Dubois et Yvon, respectivement pourvus au bénéfice de la cure, un procès qui dura plus de dix ans. Les pièces de ce procès, déposées aux Archives de la Manche, y forment dix liasses comprenant 131 pièces papier et 43 pièces parchemin. Nous venons de les résumer en quelques lignes. Sur un acte du 26 décembre 1578, on voit qu'à cette date la collusion et intelligence étaient complètes entre Gabriel Tesson du Mesnil-Balisson, fils de Jacques, ledit Yvon et lesdits époux Le Doulcet.

Entre temps, le 28 avril 1570, vénérable et discrète personne François Cholloys, prêtre, procureur spécial et syndic de l'église collégiale de Monseigneur Saint-Guillaume de Mortain, et curé de Lingreville, adjudicataire pour un an des fruits et revenus et toutes choses de ce qui pouvait appartenir à la cure et bénéfice de Saint-Médard-de-Celland, tant aumônes, dîmes que toutes autres choses dépendantes dudit bénéfice, transporta à noble et discrète personne Messire Gilles Tesson, prêtre, sieur de la Berrière, demeurant en la paroisse Saint-Ouen-de-Celland (le Petit-Celland) tout et tel droit lui appartenant auxdits fruits et revenus dudit bénéfice durant ledit temps. Gilles Tesson était le frère cadet de Jacques Tesson du Mesnil-Balisson.

Voici l'acte de présentation de Jean Dubois à la cure de Saint-Médard :

Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, souverain de Dombes, prince de la Roche-sur-Yon, dauphin d'Auvergne, comte de Castres et de Mortain, etc., etc,, à Monseigneur l'Evêque d'Avranches ou ses grands vicaires en spirituel et temporel, salut et dilection avec toute due révérence. Comme à cause de notre comté de Mortain, la garde-noble des enfants à présent mineurs d'ans de feu Jacques Tesson, seigneur de Celland, nous appartient, et pendant icelle la présentation et nomination de tous les bénéfices qui vaqueront au patronage desdits mineurs, et soit ainsi que depuis la garde-noble à nous échue, la cure de Saint-Médard-de-Celland dont la présentation et nomination appartient à iceux mineurs à cause d'icelle seigneurie de Celland, et à vous la collation et toute autre disposition soit

vaquée par la mort et décès de feu messire Pierre Fontaine, prêtre, dernier paisible et immédiat possesseur d'icelle cure. A cette cause et pour la pleine et entière confiance que nous avons de la personne de M[e] Jean Dubois, prêtre du diocèse de Poitiers, capable, suffisant et idoine pour icelle cure avoir, tenir et desservir, vous avons ledit Dubois nommé et présenté, nommons et présentons par ces présentes à ladite cure de Saint-Médard-de-Celland, et vous prions et requérons que à cette nôtre présente nomination et présentation, il vous plaise octroyer vos lettres de provision de ladite cure audit Dubois, en tel cas requises et nécessaires et icelui faire jouir des droits, fruits, profits, revenus et émoluments afférents à ladite cure en vertu de cesdites présentes que nous avons pour témoignage de ce signées de notre main et fait sceller du scel de nos armes.

Donné à Juillac-le-Coq, le 18[e] jour de mars l'an 1569.

Signé : Loys DE BOURBON.

Cette anomalie de deux curés nommés à la même église s'est vue plus d'une fois. Dans certaines paroisses, il y avait deux et même trois curés présentés chacun par des patrons différents et qui exerçaient en même temps les fonctions curiales.

Ce droit de patronage qui peut paraître exorbitant aujourd'hui était cependant parfaitement rationnel. Les seigneurs des paroisses étaient les descendants ou les représentants des fondateurs des églises et à ce titre ils pouvaient choisir le prêtre qui devait y exercer le ministère.

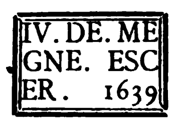
DIXIÈME AIEUL

Jean Tesson-le-Jeune de la Guérinière, seigneur de Celland en partie, second fils de Thomas, épousa Perrine de Maigney qui lui apporta le fief de la Planche ou des Planches situé dans la partie occidentale de Brécey un peu au nord du pont de Bieu. Ce pont se trouve à cheval sur les paroisses de Brécey, de Saint-Georges-de-Livoye et de Vernix. Le Bieu est cette rivière qui, en coulant du N.-E. au S.-O., sépare Brécey de Notre-Dame-de-Livoye et de Saint-Georges-de-Livoye. Prenant ensuite la direction du sud, elle va se jeter dans la Sée et ces deux cours d'eau servent de limite naturelle entre Brécey et Vernix.

Le fief de Maigné, origine de la famille de ce nom, est aussi assis en Brécey, mais dans la partie orientale, à la limite des Cresnays. Dans cette dernière paroisse ou du moins à Saint-Pierre-de-Cresnay se trouve le lieu de la Garlière où Chamillart reconnut Julien de Maigney, nom qu'il orthographie Maigny et dont on a fait aussi Magny. L'auteur du nobiliaire de Normandie s'appelle ainsi; mais son véritable nom est Drigon. Lors de cette recherche, la seigneurie de Maigné était habitée et possédée par François de Signey.

Le manoir seigneurial de Maigné n'existe plus. Les matériaux provenant de sa démolition ont servi à la construction de la ferme actuelle et à l'érection de hautes chaussées sur la Sée qui baigne les prairies sur un certain parcours. Cette ferme, bâtie par M. de la Pérelle, appartient aujourd'hui à son petit-fils M. Belloir, demeurant à La Fulonnière, en Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, notre confrère de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain.

Le manoir des Maigney, à la Garlière, existe encore, et sur le manteau d'une cheminée assez remarquable ornée de fleurs de lis, on lit l'inscription suivante dans un encadrement :



IV. est évidemment une abréviation de Julien.

Les de Maigney sont une de ces nombreuses familles renvoyée par Montfaut, à Brécey, et reconnue néanmoins d'ancienne extraction par Roissy et par Chamillart, au Mesnil-Tôve et à Saint-Pierre-de-Cresnay.

On voit, en effet, les de Maigney figurer sur des chartes du XIIe siècle et sur une bulle d'Urbain III de l'an 1186. Au XIIIe siècle, Hamon de Maigney, chevalier, donna à l'église d'Avranches deux gerbes des dîmes de tout son fief de Maigné.

Leurs armes étaient « *d'argent à trois fasces de gueules.* »

Sur deux attestations des sieurs commissaires ordonnés par le Roy pour la conduite des nobles du bailliage de Costentin pour aller au service de Sa Majesté dans ses armées, il est certifié

sur la première, du 28 mai 1479, que Jean Tesson, écuyer, se présenta en état et fut reçu pour servir le Roy comme du nombre et corps de l'arrière-ban, et sur la deuxième, du 24 avril 1480, signée d'Avaugour, comme ledit Jean Tesson, Philippe et Samson, escuyers, ses frères, se présentèrent pour servir le Roy auxquels fut donné appointement que ledit Jean servirait d'homme monté et armé et les deux autres fourniraient d'un page.

Jean Tesson mourut avant le 7 mai 1506, date à laquelle ses enfants se partagèrent sa succession. Il laissait trois fils : Jean, Guillaume-l'aîné et Guillaume-le-Jeune. Jean eut le bien patrimonial de la Guérinière ; Guillaume-l'aîné, le fief de la Planche en Brécey ; et Guillaume-le-Jeune, le fief de Celland, acquis par son aïeul. Ils étaient chargés d'acquitter les rentes promises à leurs sœurs mariées.

Ce partage fut fait à Brécey, en présence de vénérables et discrètes personnes : Messire Thomas Tesson, prêtre, curé de Crollon, dans le sud-ouest du canton de Ducey, et Jacques de Maigney, écuyer, seigneur dudit lieu de Maigney, témoins.

Guillaume Tesson-le-Jeune, mon neuvième aïeul, est l'auteur de la branche de la Mancellière où nous le retrouverons habitant le manoir de la Hersandière.

Nous avons donné la composition du fief de la Guérinière. Il y en avait un autre du même nom en Notre-Dame-de-Livoye aux limites de Brécey et de Saint-Georges-de-Livoye et mouvant, celui-là, de la Roche-Tesson.

Le manoir des Tesson à la Guérinière existe encore en parfait état de conservation ; il est occupé par deux fermiers relevant de propriétaires différents. Il se compose, en effet, de deux corps d'habitation bien distincts et de styles disparates, n'étant pas de la même époque, la partie du XVIe siècle se trouvant greffée en équerre au nord et au couchant, sur la partie moyen-âge. Celle-ci a donc été bâtie et seule habitée pas les ancêtres des Tesson de la Mancellière ; l'autre fut construite plus tard par leurs collatéraux. Tout à côté se voit un ancien prêche très important : c'est un vaste vaisseau, sans contrefort, ressemblant beaucoup aux granges décimales du pays ; seulement, outre sa grande porte, il présente deux petites portes cintrées qui étaicnt réser-

vées au ministre, d'après M. Le Héricher. L'histoire du protestantisme dans notre contrée étant encore à faire, nous ignorons absolument l'historique de ce temple resté debout pour servir de grange et d'étable.

Les bâtiments de la Grande-Guérinière sont situés à quinze cents mètres au nord-est de l'église du Grand-Celland (1) et à un peu plus d'une lieue au nord-nord-ouest du château de la Mancellière. Le vieux manoir, dont nous avons seul à nous occuper, est orienté de l'est à l'ouest. La façade méridionale présente trois cintres d'une grande pureté, deux portes et une fenêtre. Deux autres fenêtres sont carrées et grillées ; celle du rez-de-chaussée est voûtée en dedans, et dans son ébrasement très oblique descendant jusqu'au sol, on a taillé des sièges de pierre. Dans la pièce principale, on remarque une cheminée de proportions colossales ; le plancher de l'unique étage est soutenu par d'énormes poutres et des poutrelles transversales. On songeait à sa postérité en ce temps-là et on bâtissait en conséquence. Cet antique manoir aux épaisses murailles, qui compte près de cinq cents ans d'existence, est encore plus solide, malgré sa vétusté, que s'il était de récente construction faite à la moderne.

La vieille Guérinière appartient depuis peu à M. Dupont d'Aisy, ancien capitaine d'infanterie de marine, à Avranches.

Au nord de la Guérinière se voient encore les traces d'une large avenue aboutissant à une traverse qui longe le bois Simonnet, sur le mont Joscelin, et débouche à l'est, dans l'ancien chemin de Brécey à Saint-Hilaire-du-Harcouët, passant auprès du célèbre château des Vassy. Le manoir de la Guérinière est à une demi-lieue de ce château et à moins d'une lieue du bourg de Brécey. La Sourdière est située sur la crête de la montagne, à quinze cents mètres au nord-ouest de la Guérinière et à la limite du Petit-Celland.

Les Tesson n'ont point laissé d'armoiries à la Guérinière, mais on les trouve dans l'église du Grand-Celland, dont ils eurent le patronage, sculptées en relief sur leur pierre sépulcrale, placée maintenant, en travers, au pied des marches du chœur, refait en 1732. Elles sont fascées de six pièces d'hermine

---

(1) L'église du Grand-Celland se trouve à trois lieues d'Avranches et à un demi-kilomètre au nord de la grande route d'Avranches à Mortain.

et d'anneaux ronds se touchant ; les mouchetures d'hermine sont disposées 5, 4 et 3. Les anneaux sont au nombre de six sur la deuxième et la quatrième fasce, et de cinq sur la dernière. Il n'est pas plus extravagant de compter le nombre des anneaux que celui des mouchetures.

A un kilomètre à l'ouest de la Guérinière se trouve le village de la Tessonnière ; il existe des localités du même nom dans les paroisses contiguës de Brécey, à un kilomètre au nord du bourg, et de Reffuveille ; il y en a encore une autre dans la commune de Marcilly.

Le parchemin, en très mauvais état, de 1421, qui traite de l'acquisition de la Guérinière par Thomas Tesson, mon douzième aïeul, se trouve malheureusement détérioré, à l'endroit précisément qui devait indiquer le nom de son ancienne sieurie. Ce parchemin est en partie rongé par les souris. Nous avons accompli un véritable sauvetage en dépouillant les archives de la Mancellière et en transcrivant, non sans peine, ce qui offre quelque intérêt, car les pièces les plus importantes en parchemin sont fort altérées par l'humidité, les taches d'eau et la moisissure, tandis que celles en papier tombent en morceaux.

Tout cela, fort négligé depuis longtemps, semble cependant avoir été admirablement classé autrefois par un maître tabellion. Mais on n'y trouve plus guère que des titres de propriété, des baux, des papiers d'affaires, etc. ; il manque les documents les plus essentiels pour le généalogiste, c'est-à-dire les contrats de mariage, les testaments, les partages nobles, etc., que nous avons heureusement retrouvés dans les carrés de d'Hozier à la Bibliothèque Nationale, carrés très précieux qui nous ont permis, avec les actes de l'état civil, d'établir, de la façon la plus précise, notre filiation et généalogie.

La commune du Grand-Celland a une foire qui existe de temps immémorial et se tient, le 22 septembre, à la Forge-Coquelin, aux limites de la Chapelle-Urée et de Montgothier, le lendemain de la grande foire d'Avranches dite des *Etoubles*, du nom du chaume qui reste sur pied après la récolte des blés, chaume que l'on ne coupe qu'à cette époque de l'année. Pour une raison semblable, puisque c'est aussi le moment où l'on vanne, la grande marée de l'équinoxe d'automne dans nos grèves

et nos rivières de la Sée et de la Sélune, s'appelle la marée des *gapas*, nom du mélange d'impuretés et de petites pailles séparées du bon grain par le van.

Brécey et Le Grand-Celland faisaient autrefois partie de la sergenterie Roussel ou de Cuves dans le comté et élection de Mortain. Depuis 1800, le Grand-Celland est du canton de Brécey dans l'arrondissement d'Avranches.

TESSON DE BELLENGAUX ET D'ORGEVAL

IV° — Les Tesson de Bellengaux en la paroisse de Heudebouville, dans l'arrondissement et le canton de Louviers (Eure). M. de la Galissonnière trouva à Houetteville, dans le même arrondissement de Louviers et l'ancienne élection d'Evreux, généralité de Rouen, Charles de Tesson, écuyer, sieur de Bellengaux, qu'il déclara usurpateur de noblesse, le 13 septembre 1666, suppliant toutefois sa Majesté de le passer en considération des services rendus à son Etat. C'était, en effet, une famille d'officiers. Louis de Tesson, seigneur de Bellengaux, père de Charles, était mestre de camp de cavalerie (colonel) du régiment du comte de Bristol. Charles de Tesson appelé aussi seigneur d'Orgeval, avait épousé Jeanne-Marie d'Oinville, fille du seigneur de ladite paroisse de Houetteville. Nous ne lui connaissons qùe des filles et nous ne saurions dire si le Tesson de Lonlai que l'on trouve dans le bailliage de Verneuil, en 1789, appartenait à une branche collatérale de cette famille de l'ancienne élection d'Evreux. Cela paraît pourtant assez probable.

Les Tesson de Bellengaux portaient *d'azur au chevron d'or accompagné de trois tessons d'argent.*

D'Hozier, qui avait la monomanie des armes parlantes, a donné bien à tort, dans l'armorial général, des armes du même genre aux Tesson du Mesnil-Balisson et autres.

Remarquons à ce propos que d'après *Les Etymologies difficiles* du savant philologue Edouard Le Héricher, page 147, la véritable signification du nom de *Tesson* ou du moins sa signification primitive est celle de *crâne* et de *tête*.

TESSON D'ANCREVILLE

V°. — Les Tesson d'Ancreville dans la paroisse de Montfarville, près Barfleur, ancienne élection et arrondissement de Valognes, anoblis en 1701, en la personne de Pierre Tesson, sieur d'Ancreville, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel de l'élection de Valognes, officier d'artillerie dans les armées d'Italie sous le maréchal de Catinat, puis major d'un régiment de la côte.

Charles d'Hozier, chargé par Louis XIV de régler ses armes, lui donna un écu *d'argent à deux fasces de sinople accompagnées de huit mouchetures d'hermines posées quatre, trois et une*. Or, ces armoiries sont exactement celles que M. de Gerville dit avoir retrouvées, figurées en couleur, parmi les plus anciens titres de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte pour les anciens et illustres Tesson, barons de ce lieu (recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche, tome v, page 194, de la Société des Antiquaires de Normandie).

C'est une preuve certaine entre mille que le même nom et les mêmes armoiries n'indiquent pas toujours la même extraction, puisque c'étaient les juges d'armes eux-mêmes qui conféraient le même blason aux familles homonymes n'ayant pourtant, ils le savaient bien, aucune communauté d'origine. Cela se conçoit pour les armes parlantes qui ont dû être les plus communes, car suivant la remarque du Père Ménétrier, jésuite, les anciens guerriers, dont le visage était toujours couvert de leur casque, affectaient avec tant de soin d'exprimer leur nom par leurs armes qu'il faut regarder comme une maxime certaine en matière de blason que tout ce qui peut parler parle. Mais cela ne se comprend plus du tout autrement, si ce n'est pour s'éviter des frais d'imagination.

TESSON DU CAMBRÉSIS

VI°. — Enfin, en dehors de la province de Normandie, nous ne connaissons que les Tesson, originaires du Cambrésis, famille des plus anciennes, qui remontait à Yves de Tesson,

vivant en 1071. Jean de Tesson, chevalier, fut en 1197, bienfaiteur de l'abbaye de Vaucelles, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1132 par Saint-Bernard, sur l'Escaut, à deux lieues au sud de Cambray, en Flandre. *D'azur à la fasce d'or.* (Dictionnaire universel de la noblesse de France, par M. de Courcelles, ancien magistrat, successeur de Saint-Allais).

CHATELAINS DE LA MANCELLIÈRE

RÉVOLUTION, EMPIRE ET RESTAURATION

Mais, revenons à la Mancellière et à l'époque lamentable de la Révolution.

Sur la liste générale des Emigrés qui a été publiée, on trouve :

Tesson (Julien-Jean), noble, Département du Calvados, district de Lisieux, municipalités de Monteille et du Mesnil-Mauger — 1er août 1792.

Tesson (veuve), noble, Département de la Manche, district de Mortain, municipalité de la Mancellière — 28 juillet 1792.

Tesson (les enfants), nobles, — d° — d°.

Par le fait, ces derniers furent seuls à s'expatrier. Mais il est probable que Julien de Tesson, ancien écuyer de Louis XVI, et madame veuve de Tesson de la Mancellière, ayant été obligés de se cacher pendant quelque temps, furent alors considérés comme émigrés.

Sur l'inventaire de son mobilier, réduit à sa plus simple expression, inventaire dressé à Mortain, le 24 vendémiaire an III de la République (15 octobre 1794), nous voyons que la susdite citoyenne veuve Tesson et ses deux filles habitaient cette ville depuis huit à neuf mois, et que leur intention était de retourner à la Mancellière, déclarant ladite veuve que les meubles qu'elle avait en plus outre ci-devant ont tous été vendus comme séquestrés au bénéfice de la Nation, et que les autres appartenaient auxdites ses filles qui se les étaient procurés par leurs économies et bons ménages et de leurs deniers.

Louis-Auguste de Tesson, ancien page de Louis XVI, nommé en 1784 sous-lieutenant de cavalerie dans le régiment de la Marche, officier de chasseurs à cheval Normandie, démission-

naire en 1791, et le chevalier Jean-Baptiste-Marie, son frère, émigrèrent et passèrent à Jersey, en février 1792.

Le 27 messidor de l'an IV de la République (16 juillet 1796), à Saint-Lo, Monique et Sainte, leurs sœurs, partagèrent avec la Nation la succession de feu leur père. La coutume de Normandie accordait aux filles, quel que fût leur nombre, le tiers des biens paternels sous forme de *légitime*. Les deux autres tiers revenant aux fils, furent donc confisqués par la Nation. Ils étaient même déjà vendus en partie au moment dudit partage.

Le 3 novembre 1800, en l'église Sainte-Anne de Liverpool (Angleterre), le chevalier Jean-Baptiste-Marie de Tesson (1769-1859), mon aïeul, épousa sa cousine-germaine : Julie-Louise-Florianne-Félicité de Lorgeril du Chalonge (1778-1815), ci-devant chanoinesse, comtesse du chapitre noble de Largentière, fille de défunt Louis-Pierre-Marie, comte de Lorgeril, chef de nom et d'armes, ex-enseigne des vaisseaux du Roy et son pensionnaire, par suite de seize blessures reçues au combat qui eut lieu, en 1759, entre la flotte anglaise et la flotte française, à la hauteur de Belle-Isle, et que l'inexpérience du maréchal de Conflans rendit fatal à la France, et de feu Julie-Renée Hay des Nétumières de la paroisse Saint-Aubin de Rennes (1). C'est ce vaillant marin qui a édifié, sur l'emplacement de l'ancien, le château actuel du Chalonge en Trébédan (2) au frontispice duquel se voient les principaux attributs de la marine. Il venait de l'achever lorsqu'il prit le chemin de l'exil. Il avait été l'un des douze seigneurs que la noblesse de Bretagne envoya à Louis XVI pour réclamer les franchises de la Province et la mise en liberté des députés envoyés précédemment et retenus prisonniers. Il mourut à Bath (Angleterre), le 29 juillet 1799. Sa femme était décédée le 11 septembre 1791, à Coutances, où elle fut inhumée.

(1) La terre des Nétumières érigée en baronnie, en novembre 1629, en faveur de Hay, est située dans la paroisse d'Erbrée, arrondissement et canton de Vitré (Ille-et-Vilaine).

(2) Dans le canton de Plélan-le-Petit et l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord). Racheté de la Nation par l'ex-capitaine de vaisseau de guerre de Lorgeril de Parigny, resté en France tandis que son aîné avait émigré, le château du Chalonge fut cédé, en 1806, par le susdit acquéreur à son neveu Hippolyte, chef de nom et d'armes de la famille.

Le mariage du chevalier de Tesson et de Julie de Lorgeril fut déclaré à la mairie de la Mancellière, le 22 messidor an XI (11 juillet 1803) — Une constatation ou reconnaissance des clauses et conditions de leur union, dressée le 28 frimaire an XII (20 décembre 1803), leur tint lieu de contrat.

Louis-Auguste de Tesson (1766-1848) ne se maria que douze ans après son frère cadet; il épousa à Parigny les 5 et 6 octobre 1812, aussi sa cousine-germaine, Césarine-Clotilde-Bonne-Colombe de Lorgeril (1788-1873), sœur cadette de Julie.

Cette union fut bénie par l'abbé Louis du Bouays de la Bégassière, qui avait été nommé en 1790 à l'âge de 26 ans, curé de Chevreville, sur la présentation de M. de Lorgeril de Parigny, seigneur et patron de Chevreville. Ayant refusé le serment schismatique en 1791, il émigra à Jersey où il resta tout le temps de la révolution et où il célébra plusieurs mariages et baptêmes (voir les Familles françaises à Jersey pendant la révolution par le comte Régis de l'Estourbeillon, ouvrage considérable de près de sept cents pages et des plus intéressants pour notre pays). Rentré en France, il revint à Chevreville où il resta curé jusqu'à sa mort. C'était un homme remarquable, modestement et volontairement enfoui dans un des plus humbles presbytères du diocèse de Coutances et Avranches. Il devait, du reste, être un peu parent des Lorgeril par les Saint-Germain et les Pinart de Cadoalan.

En ladite année 1812, le château de Parigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët, était encore habité par l'oncle de ces dames de Tesson, Jean-François-Toussaint, chevalier de Lorgeril (1751-1825), alors âgé de 61 ans, ex-capitaine de vaisseau, promu contre-amiral en 1815, élu député la même année par le grand collège de la Manche, député en 1816, époux d'Anne-Louise Le Royer de Forges, décédée en son hôtel, 11, rue des Courtils, à Avranches, le 25 mai 1839, et inhumée à Parigny à côté du beau monument élevé à son mari, près du mur de l'église, derrière le chœur.

Louis-Auguste de Tesson fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1815, et capitaine de cavalerie en 1816.

Les états de service du chevalier Jean-Baptiste de Tesson ont été dressés au ministère de la guerre, le 21 mars 1816, pour l'admission, le mois suivant, de son fils Louis, mon père, à

l'école royale et militaire de Saint-Cyr, qui venait d'être rétablie par Louis XVIII. En 1819, cette école préparatoire était transformée et redevenait l'école spéciale militaire. Par suite de cette transformation, les jeunes Saints-Cyriens furent transférés à l'école de la Flèche.

Les deux frères ayant fait, le 2 fructidor an X (20 août 1802), devant le sous-préfet de Saint-Malo, où ils avaient débarqué, le serment d'être fidèles au Gouvernement établi, avaient immédiatement obtenu la permission de se retirer à la Mancellière, conformément au Sénatus-consulte du 6 floréal an x (26 avril 1802).

Le 8 nivôse an XI (29 décembre 1802), le grand-juge et ministre de la justice leur accorda l'amnistie pour fait d'émigration. En conséquence, ils devaient rentrer dans la jouissance de ceux de leurs biens qui n'avaient été ni vendus ni exceptés par l'article XVII dudit Sénatus-consulte. A cette fin, les dépositaires de titres concernant ces biens étaient autorisés à les leur remettre, sur récépissé, à l'exception toutefois des titres et papiers relatifs à des droits féodaux.

Le tiers des biens laissés par la Nation à Mlles de Tesson comprenait le château de la Mancellière avec ses dépendances, ses avenues, ses bois et sa retenue ; les deux fermes du Haut et du Bas-Manoir, celle du Bois-Clérice, le moulin Mancel et les deux fermes de l'Arturaye et de Démourette, situées en Saint-Laurent et Saint-Aubin-de-Terregatte. De plus, elles avaient racheté de la République les fermes de la Poulinière, de la Pichetière et de la Vieuville.

Voulant donner à leurs frères des témoignages non équivoques de leur attachement et de leur tendresse et réparer autant qu'il était en leur pouvoir les malheurs de la Révolution, qui les avaient privés de leurs biens, lesdites demoiselles donnèrent et délaissèrent en toute propriété à leurs dits frères le château et la retenue, les fermes du Haut et du Bas-Manoir et du Bois-Clérice, se chargeant en outre de leur servir une pension pour que leur mère eût l'usufruit, sa vie durant, desdits logis et retenue, de payer le surplus de son douaire et toutes les charges qu'elles étaient obligées d'acquitter par les arrangements qui avaient eu lieu entre elles et la République.

Cette donation fut d'abord faite sous seing privé, le 28 plu-

viôse an XI (17 février 1803), puis sous forme de vente, évidemment fictive, sans doute pour atténuer les exigences du fisc, le 27 frimaire an XII (19 décembre 1803). Ces demoiselles firent en même temps leurs partages, tandis que leurs frères restèrent provisoirement dans l'indivis.

Il y eut par la suite quelques échanges et contre-échanges qu'il serait fastidieux de mentionner. Du reste, Monique-Louise-Bonne de Tesson (1774-1853), et Sainte-Marie-Susanne, sa sœur (1776-1808), étant mortes, la première sans enfant, la seconde sans alliance, leurs biens sont revenus à leurs frères ou à leur postérité. Monique épousa, le 13 janvier 1814, François-Jean du Buat, qui eut les titres de capitaine d'infanterie et de chevalier de Saint-Louis, et, l'année suivante, ils achetèrent la Sémondière, en Brécey, qu'ils habitèrent.

Le 6 août 1806, le préfet de la Manche, Louis Costaz, adressa à Mme Lorgeril, femme Tesson, Julie-Louise-Florianne-Félicité, mon aïeule, à la Mancellière, la lettre suivante :

« M. le conseiller d'Etat chargé du 1er arrondissement de la police générale de l'Empire me charge, Madame, de vous prévenir que, par sa décision du 21 du mois dernier, Sa Majesté l'Empereur et Roy vous a relevée de la surveillance à laquelle vous étiez assujétie.

« Je me félicite d'avoir contribué pour quelque chose à amener cette décision, qui est une nouvelle preuve de la justice et de la clémence de Sa Majesté. Je suis persuadé, Madame, que vous y verrez de nouveaux motifs de reconnaissance, d'attachement et de fidélité pour son auguste personne. »

MM. de Tesson firent à leur tour leurs lots et partages, le 6 avril 1811. Ce fut l'année où le cadet, qui eut les biens en dehors de la commune de la Mancellière, acheta sa maison d'Avranches qu'il habita quelque temps pour l'éducation de ses enfants. L'aîné, auquel l'événement du sort donna le château et la terre de la Mancellière, se maria l'année suivante.

Dans sa séance du 1er avril 1826, la commission de liquidation de l'indemnité, réglée par la loi du 27 avril 1825, décida qu'il était dû à MM. de Tesson frères, pour les biens fonds situés dans le département de la Manche, dont ils avaient été dépossédés pour cause d'émigration, la somme de cent mille cinq cent

douze francs quarante centimes, dont 53.056 fr. 39 pour Louis-Auguste, et 47.456 fr. 01 pour Jean-Baptiste-Marie.

Ceux de leurs biens qui avaient été confisqués et vendus, de 1794 à 1795, étaient :

La ferme de la Chauvinière et le pré de Villaine, dépendant de la ferme de Larturaye, non vendue, en Saint-Aubin et Saint-Laurent-de-Terregatte.

Les trois fermes de la Basse-Broise, de la Haute-Broise et du Bas-Manoir, au Mesnil-Adelée ; les deux premières rachetées du deuxième acquéreur par MM. de Tesson.

Les quatre fermes du Bourg, de la Poulinière, de la Pichetière et de la Viéville, à la Mancellière ; la première rachetée par Jean-Baptiste-Marie, les trois autres par ses sœurs.

Le prix des ventes en assignats de ces huit fermes se trouvait donc bien réduit en numéraire.

Mme de la Mancellière eut, de son côté, une indemnité de 77.418 fr. 26, pour son sixième des biens de la maison de Lorgeril du Chalonge, vendus révolutionnairement dans les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère. Il revenait bien entendu la même indemnité à MM. Louis et Alfred de Tesson du Bois-Adam, fils de sa sœur Julie, décédée en 1815.

Venue au monde l'année qui précéda la Révolution, Césarine de Lorgeril, dame de la Mancellière, fut laissée en France avec un petit frère, de deux ans plus âgé qu'elle, par leur père qui s'exila avec ses six autres enfants, dont l'un se noya à la Martinique. Césarine et son frère, confiés à des personnes sûres, sauvèrent ainsi, pour le bien commun, une petite partie de la fortune patrimoniale ; celui-ci servit dans la marine, sous l'Empire, et mourut de la fièvre jaune.

NAISSANCES A LA MANCELLIÈRE AU XIXe SIÈCLE

Sont nées en ce siècle, au château de la Mancellière, les personnes ci-après, encore vivantes ou représentées par leur postérité :

1° Le 20 messidor de l'an XIII de la République française (9 juillet 1805), Louis de Tesson, mon père, élève des écoles royales militaires, licencié en droit, écrivain moraliste, fils du

chevalier Jean-Baptiste-Marie et de Julie de Lorgeril, marié les 31 août-1er septembre 1835, à Saint-Pierre-Tarentaine, canton du Bény-Bocage, arrondissement de Vire (Calvados), à mademoiselle Marie de Cussy (1812-1887), fille d'Armand-Raoul (1785-1863), comte de Cussy de Vouilly (1), canton d'Isigny-sur-Mer, arrondissement de Bayeux (Calvados), chef de nom et d'armes, et de Marie-Françoise-*Mélithe* Blanchard de Crennes (1787-1864), dernière héritière des barons de Crennes en ladite paroisse de Saint-Pierre-Tarentaine. Ordonnateur dévoué du Bureau de Bienfaisance d'Avranches pendant 20 ans (1849-1869), M. Louis de Tesson est décédé en cette ville, le 6 avril 1889, âgé de près de 84 ans. — Voir sa notice biographique par MM. Edouard Le Héricher et Sosthène Mauduit dans la *Revue de l'Avranchin*, tome IV, pages 375 et 385.

Le père de madame Louis de Tesson était le filleul et le petit-neveu de Monseigneur Armand-Thomas Hue, chevalier, marquis de Miroménil, commandeur des ordres du Roy, le célèbre garde des sceaux de France qui fit abolir la question et la torture, son grand-oncle maternel. Ledit comte Armand de Cussy était, en effet, fils de Marie-Armande de Bignon, de cette maison si féconde en hommes illustres par leur génie, leur science et leurs vertus, à laquelle on doit le plus grand savant du XVIIe siècle, qui mérita d'être surnommé le Varron français, et dans laquelle ledit marquis de Miroménil avait aussi contracté alliance, lorsqu'il était premier Président du Parlement de Normandie.

Dans sa statistique monumentale du Calvados, tome III, pages 201 et 726, M. de Caumont parle des châteaux de Crennes et de Vouilly. Le premier a été aliéné par Mme Henri de Lancesseur, née Boudier de la Valleinerie, petite-fille de madame de Crennes. Le second appartient à M. le vicomte Xavier de Cussy, frère cadet de madame Louis de Tesson. Les Cussy, compagnons de Guillaume-le-Conquérant, portent : *d'azur, à la fasce d'argent,*

---

(1) Sur les procès-verbaux officiels des Assemblées de la Noblesse pour l'élection des Députés aux Etats Généraux de 1789, son aïeul, Pierre-François de Cussy, l'un des doyens du bailliage de Bayeux, a le titre de **Marquis de Vouilly.**

accompagnée en chef de deux roses de même et en pointe d'une molette d'éperon aussi d'argent. — Devise : *faictes bien.*

2° Le 7 août 1808, Alfred-Gabriel de Tesson, maire de Bourseul, dans l'arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), frère de Louis, qui précède.

M. Alfred de Tesson a restauré le château historique de Beaubois qu'il habite et exécuté d'importants défrichements dans les cantons de Plancoët, de Plélan-le-Petit et de Jugon (Voir mon étude sur Beaubois en Bourseul et ses Seigneurs, parue dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, tome III — 1891).

3° Le 11 juin 1815, Armand-Louis de Tesson de la Mancellière, fils de Louis-Auguste et cousin-germain des précédents, marié à Corneville-sur-Risle, le 31 mai 1847, à Louise-*Adèle* de la Houssaye, de la paroisse de Valletot, fille du comte Hercule de la Houssaye, ancien capitaine commandant les cuirassiers de la Reine, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1820, et de Victorine-Aglaé de la Londe de Médine. — M. Armand-Louis de Tesson, devenu châtelain de la Mancellière, en 1848, y est mort le 14 juillet 1866. Sa veuve devint, par la suite, propriétaire du château de Médine dans la commune de Valletot, canton de Routot, arrondissement de Pont-Audemer (Eure) ; mais elle a toujours continué à habiter celui de la Mancellière qui avait été légué par le testament de son mari à leur fils aîné, Armand-Jean-Baptiste (1849-1871) ; mais celui-ci, après avoir fait la campagne de 1870-71 à l'armée de la Loire, comme officier des Mobiles du bataillon de Mortain, compagnie d'Isigny-le-Buat, fut, quelques mois après, subitement enlevé par une maladie infectieuse et pestilentielle, la variole noire, à La Haye-Aubrée, dans ledit canton de Routot.

Les armes des de la Houssaye, de la Grande-Houssaye, en la paroisse de Hauville, au bailliage de Pont-Audemer (ancienne extraction), sont : *d'argent au houx terrassé de sinople, accompagné en chef de trois merlettes de sable, l'une sur la cime de l'arbre et les deux autres aux flancs affrontés.*

4° Le 18 juillet 1860, Gabriel-Louis de Tesson de la Mancellière, fils d'Armand-Louis qui précède, devenu châtelain de la

Mancellière par suite des partages faits en 1883, nommé le 1er août 1886, membre du Conseil général de la Manche pour le canton d'Isigny-le-Buat.

5° Le 20 janvier 1862, Noémi-Marie de Tesson de la Mancellière, sœur de Gabriel, mariée, le 24 juillet 1883, au comte Joseph de Chabannes, morte à Avranches, le 6 septembre 1889, laissant une fille : Marie-Thérèse.

AUTRES NOBLES QUE LES SEIGNEURS ET PATRONS DE LA PAROISSE

TESSON DE LA HERSANDIÈRE

Le manoir de la Hersandière est situé à quinze cents mètres à l'ouest-sud-ouest du château de la Mancellière. La façade est percée d'une porte surmontée d'une accolade et de larges baies autrefois à meneaux croisés, encore indiqués par les renflements des encadrements.

Ces accolades, que nous rencontrons souvent dans le pays, indiquent le XVe ou le XVIe siècle. Les meneaux se coupant à angle droit sont aussi de l'époque de la Renaissance. Ce manoir a été sûrement bâti par les Tesson.

Dans la principale chambre on remarque, sur le manteau d'une belle cheminée de granit, un écu fascé de six pièces. Les fasces impaires sont chargées de moulures représentant plutôt des câbles que des chaînes, et les fasces paires, chacune de trois mouchetures d'hermine dont il ne reste plus que les traces, car on les a fait sauter pendant la Révolution, les prenant sans doute pour autant de petites croix, puisque le reste de l'écu a été respecté.

Les Tesson de la Hersandière, pour se distinguer de leurs aînés de la Guérinière, avaient donc interverti l'ordre des fasces de leur écu et modifié la disposition des mouchetures dont le nombre, également réparti, n'était plus que de neuf au lieu de douze, 5, 4 et 3. En bonne règle de blason, ce nombre doit

toujours rester indéterminé ; c'est pour chacun simple affaire de caprice. Mais avec la forme moderne de l'écu français en accolade, qui est maintenant un carré long depuis le XVI[e] siècle, ce nombre égal de mouchetures par fasce est fort rationnel. La proportion décroissante n'était logique qu'avec l'ancien écu ogival ou triangulaire adopté pendant les XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles.

La Chesnaye-Desbois a blasonné les armes des Tesson, de l'élection de Mortain, dans le même ordre que celles du manteau de la cheminée de la Hersandière. Leurs armes ont été souvent blasonnées, entre autre par les d'Hozier et le docteur Cousin, et peuvent, en effet, se blasonner exactement comme celles des anciens Tesson de Normandie. L'armorial de Chevillard, dressé pourtant après la recherche de Chamillart, représente les armes des Tesson de la Guérinière, de la Hersandière et du Pontesson, absolument comme celles des Tesson de la Roche-Tesson. Ce qui distingue pourtant le paillé de ces deux familles, c'est que celui des Tesson de la Mancellière se compose d'une chaîne d'anneaux simples, tandis que celui des barons de la Roche-Tesson était formé d'une chaîne de médaillons circulaires décorés d'aiglettes et de lionceaux. Les armes de la Mancellière sont, à proprement parler, celles de la Roche-Tesson simplifiées.

Du Moulin, dans son histoire générale de Normandie, donne pour armes au sire de la Roche-Tesson, qui fut à la conquête de Jérusalem sous Robert Courte-Heuze et Godefroy de Bouillon : *fesse d'hermines et paeslé de sept pièces*. Ce sont des armoiries mal blasonnées, car pour qu'un écu soit fascé, il faut forcément un nombre pair de fasces. Il fallait donc dire pour être exact : *d'hermine à trois fasces de paillé*.

Dans l'armorial manuscrit, dressé en 1746 par Vincent Thomassin, garde armorial de l'ordre de Saint-Lazare (Bibl. de l'Arsenal, n° 4.977), on trouve, page 122, les armes de M. de Tesson du Mesnil-Balisson (branche aussi des Tesson de la Guérinière), chevalier de cet ordre en 1723. Elles sont *d'hermine à trois fasces de diapré ou de paillé*. Les fasces de sinople ont pour paillé des feuilles quelconques, ce qui correspond bien à cette définition du diapré dans *Le Roy d'armes*, par le R. P. Marc Gilbert de Varennes, de la compagnie de Jésus (1640) : « *diapré*, figuré et tracé à fantaisie d'un compartiment de fleurs qui ne

soit que d'un émail. D'autres, au lieu de fleurs, y mettent des animaux. » Diapré veut dire couvert d'ornements, d'arabesques, de guirlandes, de fleurs, de broderies, etc.

Le manoir de la Hersandière n'est plus qu'une ferme appartenant aux marquis de Sainte-Marie d'Agneaux, par suite de leur alliance avec les Carbonnel, barons de Marcey, alliés eux-mêmes aux Tesson de la Mancellière. Ceux-ci avaient donc racheté le manoir de leurs ancêtres après la disparition de cette branche de la Hersandière, que nous allons suivre.

Dans son aveu du fief Grimault ou Crépon, le 26 février 1551, Thomas Tesson, mon 8me aïeul, confesse tenir aussi du Roy, par foi et hommage, les héritages de la Hersandière, y compris le bois au Tellier, la mare à poisson de la Lande, le jardin et le champ du Perier, contenant 47 acres de terre = 188 vergées ou environ 38 hectares.

I

NONAYEUL

Le premier Tesson qui apparaît à la Mancellière est Guillaume-le-Jeune, sieur de la Hersandière et de la Bretonnière, et seigneur de Celland en partie, troisième fils de Jean et de Perrine de Maigney. La Hersandière et la Bretonnière étaient des aînesses du fief du Roy, dit aussi fief de la Mancellière, qui devait être acquis, à la fin de 1601, par Mathurin Tesson, arrière-petit-fils dudit Guillaume-le-Jeune.

Celui-ci ne venait pas de loin, car comme nous l'avons vu, il était originaire du manoir de la Guérinière, au Grand-Celland, situé à un peu plus d'une lieue au nord de celui de la Hersandière.

Il épousa Hélène Gallouin, fille de Thomas, écuyer, seigneur du Mesnil-Tôve. Elle lui apporta, par accord du 3 décembre 1504, passé audit lieu du Mesnil-Tôve, en remplacement de la rente dotale tout d'abord promise, le fief de la Pasturelière, en Reffuveille, dont il rendit aveu, le 30 juin 1506, à messire Gilles Carbonnel, chevalier, seigneur de Chasseguey. Hélène Gallouin était veuve, en 1529, de Guillaume Tesson, qui vivait

encore en 1526, comme on le voit sur un acte notarié (1) du 2 novembre 1529, où il est dit défunt, en son vivant écuyer, seigneur de Celland, en sa partie, et de la Hersandière. Ledit Guillaume n'avait point encore le titre de sieur de la Hersandière à l'époque de son mariage, ni même le 31 août 1518, date d'une donation faite par lui et sur laquelle on l'appelle seulement seigneur de Celland, en sa partie. C'est donc de 1518 à 1529 qu'il faut placer la venue à la Mancellière du premier membre de la famille de Tesson.

Les Gallouin étaient seigneurs, dans le comté de Mortain, des paroisses du Mesnil-Tôve, près Juvigny-le-Tertre, et de Coulouvray, près Saint-Pois, par acquisition des Semilly, en 1458. Cette famille Gallouin, qui a produit un bailli, des procureurs et un lieutenant-général du bailli de Mortain, s'étant éteinte avant la réformation de 1666, son écu ne figure point dans l'Armorial de Chevillart; mais on le voit dans le chœur de l'église du Mesnil-Tôve, sur une pierre sépulcrale de 1603. On distingue assez bien : en pointe, un quadrupède, probablement cerf ou chevreuil, contourné et passant; un franc quartier traversé par une bande, et, mouvant du milieu du flanc sénestre de l'écu, un quart de cercle pommeté en chef.

91 ans après le mariage de Guillaume Tesson, c'est-à-dire en 1595, Jean Gallouin était un ligueur redoutable et capable de tenir tête aux protestants les plus avancés. Dans la plainte portée contre lui, on l'appelle le sieur de Coulouvray se disant aussi sieur du Mesnil-Tôve. C'est ainsi, dit le chanoine Pigeon, que les ligueurs se vengeaient de leur défaite à Avranches, en attaquant les terres et les personnes soumises à l'autorité du duc de Montpensier, vainqueur des catholiques.

Les châteaux-forts des Gallouin à Coulouvray et au Mesnil-Tôve furent rasés et démantelés, leurs douves et fossés comblés par arrêt du Parlement de Paris donné de 1620 à 1626. Sur l'emplacement de leur forteresse du Mesnil-Tôve s'élève à présent un modeste manoir situé à un kilomètre au sud de l'église, près de la route de Juvigny. Il est habité par la famille Herbin.

---

(1) Carré de d'Hozier, vol. 594, pages 247-248.

A environ 600 mètres au nord-ouest de l'église du Mesnil-Tôve se trouve un autre ancien manoir, un vaste logis; c'est le Grand-Aunay, où résida Etienne-Julien Tesson, écuyer, sieur de la Viéville, en la Mancellière, frère de mon trisaïeul. Il avait en effet épousé au Mesnil-Tôve, le 12 décembre 1731, Elisabeth de la Chambre, fille de feu Henry de la Chambre, écuyer, et de Charlotte Guesdon. Or, en 1660, Richard Guesdon, sieur de la Mordelle, fit une fondation sur la terre du Grand-Aunay. La famille de la Chambre fut maintenue noble, par arrêt du Conseil, le 1er avril 1670; elle était de la paroisse du Mesnil-Gilbert, entre le Mesnil-Adelée et Saint-Pois. Aussi voit-on ledit Etienne Tesson, conseiller du Roy et receveur des tailles de l'élection de Mortain, avec le titre de seigneur du Bois-Herbert, en ladite paroisse du Mesnil-Gilbert, et de la Teillaye, en celle de Chérencé-le-Roussel (voisine du Mesnil-Gilbert et du Mesnil-Tôve), où se trouvait la Guesdonnière, autrement la Changellerie. Le fief de Vauborel, origine de la famille de ce nom, fief qui passa aux de la Chambre, est aussi assis dans la paroisse du Mesnil-Gilbert. Le comte Julien-Jean de Tesson, écuyer ordinaire de Louis XVI, fils d'Etienne, naquit au Mesnil-Tôve, le 8 décembre 1745. Etienne fut inhumé dans l'église de cette paroisse, le 7 janvier 1761. La maison et une partie de la terre du Grand-Aunay appartiennent aujourd'hui à M. Lebedel, architecte à Avranches. L'escalier de cette habitation est en dehors du bâtiment, au midi.

FRÈRES AÎNÉS DE GUILLAUME I DE LA HERSANDIÈRE

A. — Jean, Sgr de la Guérinière, en sa partie, époux de Pauline d'Auray, suivant un commencement de tableau généalogique en très mauvais état du cabinet des titres et dont nous ne connaissons point la source. Mais nous pensons qu'il y a erreur. Suivant les carrés de d'Hozier, vol. 594, pages 282-283, Joachine d'Auray était bien veuve, en 1581, de Jean Tesson, sieur de la Guérinière; mais, comme le partage de la succession de celui-ci n'eut lieu que le 10 août de ladite année 1581, ce ne devait pas être le même que celui-là, c'est-à-dire le frère de Guillaume de la Hersandière.

Les d'Auray descendent de Charlemagne par les de Meulan; Joachine est sans doute le nom de Pauline, mal lu et mal transcrit.

B. — Guillaume l'aîné, seigneur du fief de la Planche ou des Planches, en Brécey, auquel nous ne connaissons point d'alliance.

SŒURS

Elles semblent avoir été au nombre de quatre; mais nous ignorons leurs prénoms. L'une d'elles avait épousé Arthur le Panthou, écuyer. La famille de Panthou est dans Montfaut, Roissi et Chamillart, élection de Caen, et il existe encore des Lanfranc de Panthou à Reffuveille.

II

OCTAYEUL

Thomas Tesson de la Hersandière, écuyer, sieur de la Poulinière, seigneur de Crépon, en la Mancellière, et seigneur de Celland en partie, épousa en premières noces, avant le 6 décembre 1535, date d'un accord intervenu à Mortain pour la cession de diverses rentes remplaçant la rente dotale, Michelle Lucat, fille de défunt Georges Lucat, en son vivant seigneur de la Tournerie, *de la Retournerye* ou des Retourneryes, et de Jeanne de Verdun, des seigneurs de Barenton, et en secondes noces Françoise d'Argennes.

Il mourut avant le 15 juillet 1574, date du partage de ses biens entre ses trois fils, issus de son premier mariage avec Michelle Lucat.

Le nom de sieurie de ces Lucat est écrit la Tournerie sur ledit accord du 6 décembre 1535; la Retournerye, dans les registres paroissiaux de la Mancellière et la généalogie manuscrite de la famille de Tesson par d'Hozier; deux fois les Retourneryes et une fois la Tournerye, sur un acte de partage du 7 août 1565. D'après cet acte, les maisons, terres et possessions de Georges Lucat, seigneur des Retourneryes, verdier de la forêt de Lande-Pourrie (fils du précédent), mort sans enfant et dont héritèrent ses neveux de Tesson de la Hersandière, étaient situées à

Mortain, au Neufbourg de Mortain, auprès de ladite forêt de Lande-Pourrie (la Livrée), au Mesnillard (le Fléchet), et, à Virey ? (le Plessis). Il ne s'agit donc pas ni des terres de la Tournerie à cheval sur les paroisses de Saint-Barthélemy et de Saint-Clément, près le Neufbourg et Mortain, ni de la Retourneryе à Saint-Quentin, près de Ducey. La Retourneryе des Georges Lucat, père et fils, devait être plutôt le nom aujourd'hui ignoré de leur habitation à Mortain, de même que le Breil, dont s'intitulait seigneur Vincent Lucat, gardien par justice dudit Georges II Lucat, lorsqu'il était sous-âge, n'était qu'une maison avec vastes dépendances, située au faubourg du Rocher, à Mortain. Cette maison appartient aujourd'hui, par acquêt, à madame Leverdays, et avant 1808, elle était aux Le Bensais de Viéval (1) dans lesquels les Lucat, seigneurs du Breil, étaient peut-être tombés en quenouille.

Vincent Lucat, seigneur du Breil, était Procureur du comté de Mortain, et Georges Lucat, verdier de la forêt de Lande-Pourrie, siégeait au conseil dudit comté. Cette famille Lucat semble n'avoir eu qu'une courte existence à Mortain et dut promptement tomber en quenouille. Elle ne figure point dans le manuscrit de Pitard parce qu'apparemment elle ne possédait pas de fiefs. Evidemment, d'ailleurs, elle n'était pas noble.

Quant aux de Verdun dont descendraient doublement les Tesson, si, comme on le prétend, les Le Moine de Sourdeval formaient une branche des Verdun (voir pages 95, 96), c'était une des plus anciennes maisons du pays qui fut à la conquête d'Angleterre, à la première croisade et à la défense du Mont Saint-Michel.

Elle prenait son nom (2) d'un fief assis dans la paroisse de Boucey, près de Pontorson, et a donné le sien à plusieurs autres fiefs dans les paroisses de Vessey, de Saint-Quentin et de Saint-Martin-des-Champs.

---

(1) Viéval, fief de la paroisse de Ger.

(2) Pour Augustin Thierry, le compagnon de Guillaume-le-Conquérant, tirait son surnom de la ville de Verdun d'où il serait venu ! (Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, tome II, page 27). Cela nous paraît bien invraisemblable, car on trouve un Verdun, chanoine d'Avranches, dès 1056 (Le diocèse d'Avranches, par l'abbé Pigeon, page 421).

D'après l'abbé Desroches, pages 201, 321 et 416 de ses Annales (1); M. Hipp. Sauvage, dans sa monographie de la paroisse de Barenton, parue dans l'Annuaire de la Manche de 1881; le chanoine Pigeon, pages 420, 454 et 470 de son Histoire du Diocèse d'Avranches, cette ancienne famille de Verdun serait éteinte; et les Verdun actuels qui devinrent également seigneurs de Barenton, par acquêt, et dont sont aussi parents les Tesson par les Lorgeril, seraient issus de Jacques de Verdun, anobli en 1588, dans l'élection d'Argentan (Etat des anoblis en Normandie, par l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure, page 192). M. Hipp. Sauvage explique comment Marguerite de Verdun, fille unique et héritière de François de Verdun, ancien, porta, en 1614, Dorière (voir page 92) et Barenton dans la maison Avenel par son mariage avec Claude Avenel, écuyer, seigneur d'Avalis et des Touches. De Claude Avenel, Barenton passa par alliances successives aux de Gouvetz et aux Le Verrier. En 1714, François Le Verrier, écuyer, le vendit à Charles-François de Verdun, écuyer, seigneur de Passais (à Barenton), où les nouveaux Verdun avaient fait bâtir un château en 1610. Les de Verdun de Chasseguey et de la Crenne, à Aucey n'ont point, que nous sachions, protesté contre ces assertions. C'est l'affaire de chaque race de prouver ce qu'elle est; mais nous croyons, par exemple, que le chanoine Pigeon s'est trompé en assignant pour armes aux anciens de Verdun, d'après un manuscrit trouvé au château de Dorière : *d'azur au trèfle d'or*. M. de la Roque et Julien Pitard les blasonnent : *d'or fretté de sable*. Chamillart donna pour armes aux de Verdun actuels : *d'argent fretté de sable*, tout en semblant les confondre avec les anciens, puisqu'il les a marqués sans anoblissement connu, mais ils n'ont pas tenu compte de ce blason, et ils portent le champ d'or fretté comme ci-dessus.

---

(1) Entre les affirmations de l'auteur se trouve une légère contradiction, page 209. L'abbé Desroches a eu le tort d'achever ses Annales si remarquables par ces paroles un peu trop orgueilleuses : « Notre œuvre laborieuse est finie; nous terminons ici cette histoire que nous avons écrite, la Justice assise à nos côtés, la vérité devant les yeux, *personne n'en effacera une ligne.* »

FRÈRE CADET DE THOMAS T. DE LA HERSANDIÈRE

Jacques Tesson, écuyer, prêtre, curé de la Chapelle-Urée, seigneur du fief de la Pasturelière en Reffuveille. Il mourut avant le 21 décembre 1582, date à laquelle Guillaume et Julien Tesson et les hoirs Martin Tesson, frère ainé des précédents, ses neveux, se partagèrent sa succession. Il était sous-âge en 1529.

SŒURS

1° — Denise Tesson, épouse de Gaston de Chasteauvieulx, écuyer, sieur de la Besnardière ; promesse de mariage du 23 janvier 1523.

2° — Gillette Tesson, femme de Jean Le Marié, écuyer, sieur de la Malardière.

III

Guillaume II Tesson de la Hersandière, écuyer, sieur du Fléchet, au Mesnillard, seigneur de la Pasturelière, à Reffuveille, marié à Anne de Rommilly, fille de Mathurin de Rommilly, sieur du manoir d'Huisnes.

Il avait hérité le Fléchet de son oncle maternel, Georges Lucat, en 1565, et la Pasturelière, de son oncle paternel, curé de la Chapelle-Urée, en 1582. En 1578, il céda le Fléchet à Guillaume Carbonnel, seigneur de Chasseguey, et il reçut en contre-échange une autre terre du Mesnillard (1). Le 28 août 1597, il bailla aussi par forme d'échange les héritages de la Pasturelière à Jean de Launay et à Jeanne Le Marchant, sa femme.

---

(1) Inventaire sommaire des Archives de la Manche. p. 185.

FRÈRE AÎNÉ DE GUILLAUME II DE LA HERSANDIÈRE

Martin Tesson, écuyer, sieur de la Retournerye, marié à Françoise Abraham, famille dont nous avons parlé, pages 34 et 35 (1). Dans ses *Recherches historiques*, page 265, M. Hippolyte Sauvage donne le titre d'écuyer à Jacques Abraham, sieur de la Motte, qui était vicomte de Mortain en 1544. Françoise Abraham était veuve et tutrice de ses enfants mineurs, le 15 juillet 1574, date du partage de la succession de Thomas Tesson de la Hersandière, leur grand-père.

Sur le bordereau des cent trente pièces justificatives de noblesse produites devant Chamillart, on trouve la mention d'un certificat du sieur baron de Hestrey, gouverneur et lieutenant pour le Roy au bailliage d'Alençon, du 22 avril 1597, sous le seing et sceau dudit sieur, et signé de son sécretaire, par lequel est attesté que Thomas et Martin Tesson, écuyers, frères, ont servi trois ans à leurs dépens en toutes les occasions qui se sont présentées. Ils étaient fils évidemment de Martin Tesson, sieur de la Retournerye et de Françoise Abraham, car on trouve dans les registres paroissiaux : 1° le 27 décembre 1598, l'inhumation de Thomas Tesson, écuyer, en l'église de la Mancellière, devant nostre Dame ; 2° le 19 juin 1600, comme marraine de Julien de la Mare, damoiselle Katarine Advenel, veuve de Thomas Tesson, écuyer, en son vivant sieur de la Retournerye.

FRÈRE CADET DUDIT GUILLAUME II

Julien Tesson du Plessis, mon septième aïeul, qui suit :

SEPTAYEUL

Julien Tesson, écuyer, sieur du Plessis et de la Pichardière-des-Bois, en Virey, et de la Poulinière, à la Mancellière, seigneur de Celland en partie, marié vers 1570 à Marguerite le Gager.

Dans son *Mortainais historique et monumental*, page 8, et ses *Recherches historiques*, page 262, M. Hipp. Sauvage cite, comme

(1) Les Abraham contractèrent des alliances avec la plupart des familles nobles du pays : les de la Broïse, du Buat, Le Gager, Payen, Tesson, etc.

lieutenant-général du bailli de Mortain, de 1564 à 1573, Martin Le Gager, écuyer, licencié-ès-lois, seigneur de Virey et de la Championnière, au Teilleul.

La seigneurie de Virey était un plein fief de haubert, avec haute justice patibulaire, qui s'étendait sur Buais. Le manuscrit de Pitard consulté, les seigneurs de Virey ont dû être, par alliances successives, les de Virey ; de Saint-Brice, chevaliers bretons du pays de Fougères ; de Scépeaux ; de Porcon de Bonnefontaine, à Antrain ; de la Marzelière (*olim* Giffard), barons dudit Bonnefontaine ; puis, par acquêt, en 1599, les de Chérencey (1), ci-devant sieurs de la Pichardière, non nobles, qui, l'an 1633, en démembrèrent la portion du Buais en faveur des Vauborel, et l'an 1663, vendirent le chef, assis en Virey, aux de Gaallon, ci-devant sieur des Carreaux (voir page 92).

Il n'est pas question, comme l'on voit, des Le Gager qui n'étaient peut-être seigneurs qu'en partie. Ce qui paraît à peu près certain, c'est qu'ils habitèrent la paroisse de Virey, puisque Chamillart condamna à 600 livres d'amende chacun, Jean et Hercule Le Gager, de la paroisse du Mesnil-Thébault (2), et Jacques Le Gager, demeurant à Vire, probablement pour Viré, ou Virey (3) ; mais, sur appel, les mêmes furent maintenus nobles par arrêt du Conseil, le 10 décembre 1667, avec ce blason : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes au vol abaissé de même.* Les Le Gager, qui tenaient le fief de la Championnière, au Teilleul, dès l'an 1499, devaient se trouver nobles, au moins

(1) Il y a à Virey une terre du nom de Chérencey. Nous avons vu, page 30, un de Chérencey-Guesnonnière. Il existe un village de la Guesnonnière, à Montigny, mais il y a aussi une terre de ce nom à Virey, près de la Pichardière.

(2) Au Mesnil-Thébault, les Le Gager, et en dernier lieu du Gager, ne s'éteignirent qu'en 1780. Ils habitaient le logis de la Grande-Bercoisière, qui existe encore en partie avec sa tourelle en poivrière. On y remarque une cheminée à large manteau en granit, et d'énormes poutres ; les croisées étaient jadis à meneaux. Leur domaine comprenait encore la Petite-Bercoisière et le Viel-Oreil. Les Bercoisières appartiennent aujourd'hui, par acquêt, à la famille Guérin. Le château de M. Charles Guérin, notre secrétaire de la Société d'Archéologie pour l'arrondissement de Mortain, est situé sur la terre de la Petite-Bercoisière.

(3) Les tabellions écrivent toujours Vire pour Viré, aujourd'hui Virey.

par la charte des francs-fiefs. Néanmoins, il furent condamnés par arrêt de la Cour des Aides, en 1544, et ne figurent point dans la *Recherche* de Roissi. De nouveau imposés en 1633, ils finirent par obtenir, en 1635, des lettres d'anoblissement *en tant que besoin serait*, ce qui prouve qu'à cette époque on les considérait comme nobles antérieurement. On voit toutefois qu'ils eurent bien de la peine à faire reconnaître leur noblesse, bonne pourtant, car Julien Pitard donne le titre d'écuyer à Gilles Le Gager dès 1499.

Au nombre des héritages laissés par Georges Lucat, héritages que se partagèrent les trois frères Tesson, le 7 août 1565, figure le Plessis, dont on n'indique point la situation, mais qui doit être évidemment le Plessis qu'il habita, en Virey. Julien Tesson n'eut point en réalité les terres qui sont indiquées sur l'acte comme lui étant échues, ce qui prouve qu'après ce partage il y eut des échanges.

Il ne subsiste aucun vestige du manoir et de la chapelle du Plessis portés sur la carte de l'ancien diocèse d'Avranches du chanoine Pigeon. Cette localité est située à une demi-lieue au sud-ouest de l'église de Virey et à neuf kilomètres au sud du château de la Mancellière. En 1135, les seigneurs du nom de Virey voulurent fonder un prieuré de l'ordre Savignien dans leur terre du Plessis, en Virey, non loin de la Sélune. Ils firent pour cette œuvre d'importantes donations. Les religieux de Savigny vinrent alors s'établir, d'abord dans l'église de Virey, puis au Plessis, où ils fondèrent un prieuré en 1156. Ce prieuré devait être élevé au titre d'abbaye; mais les autres revenus qui avaient été promis n'ayant point été donnés, les religieux se retirèrent à Savigny.

Julien Tesson du Plessis fut reconnu noble par Roissi, le 21 juin 1599. Il fit avance de succession à ses enfants, le 1er janvier 1610, et, le 18 juillet 1620, gisant au lit par maladie, au lieu de la Bliaye, aussi dans la paroisse de Virey, il disposa par forme de testament de ses affaires, comme il s'ensuit : En premier lieu, il donne charge à ses enfants que incontinent après la séparation de son âme d'avec le corps, ils fassent inhumer ledit corps en l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais de Virey au proche ou en la même sépulture de défunte damoiselle Marguerite Le Gager, son épouse, à laquelle inhumation ledit seigneur

testateur prie lesdits sieurs ses enfants y assister. (Il paraît que ce n'était pas l'habitude en ce temps-là). Davantage il donne et lègue aux gens d'église et au trésor de ladite paroisse de Virey dix sols tournois de rente foncière, en faveur duquel don et legs au nom desdits gens d'église, ils seront tenus de dire quatre messes à notes par chacun an, savoir deux d'icelles à tel jour anniversaire que ledit sieur testateur sera inhumé.

Le village de la Bliais est situé à un kilomètre à l'O.-N.-O. de l'église de Virey, et à une lieue de Saint-Hilaire-du-Harcouët sur la route de cette ville à Pontorson, dite route départementale d'Alençon à Saint-Malo. De cet endroit de la grande route on aperçoit très distinctement le château de la Mancellière à sept kilomètres au nord.

Julien Tesson du Plessis eut trois fils qui laissèrent postérité :

1° Jean Tesson, sieur de la Pollinière, conseilller, avocat et lieutenant du Roy à Mortain, mon 6me aïeul (page 69).

2° Julien, sieur de la Bliaye, en Virey, qui épousa, en premières noces, Suzanne du Buat, et, en secondes noces, par traité du 27 janvier 1627, Renée de Gouvetz, fille d'Antoine, seigneur de la paroisse de Vernix et d'Anne Le Héricy. De ce second mariage il eut : *A*. Jean, sieur du Teil, près de la Bliais, tuteur naturel de ses frères mineurs, le 12 juillet 1659, mort au service à l'âge de 24 ans, et inhumé le 9 janvier 1661, dans le cimetière de Sainte-Catherine de la Flotte, en l'île de Ré, au diocèse de la Rochelle (1). Il servait sous les ordres de Launay du Maz, maréchal de camp ez armées du Roy, lieutenant particulier dans la citadelle de l'île de Ré, sous l'autorité de Mgr l'éminentissime cardinal Mazarin, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté au gouvernement de Brouage, ville et gouvernement de la Rochelle, Oléron et île de Ré (Congé de deux mois et passeport délivrés, en 1659, par ledit Launay du Maz à Jean Tesson, sieur du Teil, pour s'en aller en son pays vaquer à ses affaires). — *B*. et *C*. Jacques, sieur de la Bliays, et Gauvain, sieur de la Farulière (près de la Pichardière), qui portèrent les armes sous les ordres du capitaine René de Blangy, écuyer, sieur de la Croix, et de M. de la Faye, capitaine commandant les

(1) Certificat délivré par Honoré Prudhomme, prêtre de l'Oratoire de Jésus, curé de la Flotte.

deux compagnies du régiment de Picardie, étant en garnison dans la ville du Havre de Grâce (certificat et passe-port délivrés par les susdits capitaines, le 22 juin et le 8 novembre 1661). Chamillart s'est servi pour indiquer leurs âges, dans sa recherche, d'extraits du registre des baptêmes de l'église de Virey, délivrés en 1666. Jacques fut baptisé le 7 juin 1640 et Gauvain le 15 décembre 1651 ; mais, la mention pour ce dernier de : agé de (resté en blanc) ans ou viron indique suffisamment qu'il ne fut pas précisément baptisé le jour de sa naissance. Autrement, il aurait eu à peine dix ans lorsqu'il quittait la garnison du Havre. Y avait-il donc en ce temps-là des enfants de troupe portant les armes ?

3° François, auteur de la branche de la Poulinière à la Mancellière que nous retrouverons plus loin. Le 2 mai 1610, il avait échangé avec Julien, son frère, ses héritages de la paroisse de Virey qui lui étaient échus en partage par avancement de succession, le 1er janvier précédent, contre la Poulinière et le fief de Celland.

IV

Mathurin Tesson de la Hersandière, écuyer, sieur des Demaines (1), seigneur en partie de la Mancellière pour le fief du Roy et le fief Crépon, marié, par contrat du 18 juin 1598, à Marguerite de la Broïse (2), fille de Gilles de la Broïse, sieur de la Goutelle, en la Chapelle-Urée, et de Françoise Abraham. Sur ce contrat, le père dudit futur le déclare son seul et singulier héritier. Les filles ne comptaient donc pas ! Il ne paraît pas, néanmoins, avoir vécu dans l'opulence.

Le seigneur de Montgommery, gouverneur pour le Roy de la ville et château de Pontorson, délivra, le 24 août 1598, un certificat par lequel il atteste que Mathurin Tesson, écuyer, a servi dans les armées du Roy l'espace de trois ans entiers.

---

(1) Le Domaine, près de Montgothier et du Pont-d'Oir.

(2) Elle était sœur de Charlotte de la Broïse, qui épousa, l'an 1596, Jacques Tesson, écuyer, seigneur de la Guérinière, demeurant au Grand-Celland, cousin au dixième degré de Mathurin qui devint ainsi son beau-frère.

Mathurin Tesson était devenu, à la fin de 1601, par acquêt du duc de Montpensier, seigneur du fief du Roy, qu'il céda au commencement de 1623, à Jean Tesson, conseiller et avocat du Roy à Mortain, son cousin-germain et mon 6e aïeul. A la même époque, il céda aussi à celui-ci le fief Grimault ou Crépon, dont il avait dû hériter de son père, et il lui vendit encore le moulin Mancel, qu'il possédait seulement depuis trois ans. D'après l'acte de partage, en date du 15 juillet 1574, des biens de leur aïeul, Thomas Tesson de la Hersandière, ledit fief Grimault était échu à Julien Tesson du Plessis, mon 7e aïeul; mais il est probable qu'il y eut ensuite un échange et qu'il revint à Guillaume II de la Hersandière, frère de Julien et père de Mathurin. Celui-ci était mort avant le 18 juin 1631, date à laquelle son fils Guillaume III s'occupa de liquider la succession paternelle, qui ne semble pas avoir été brillante.

SŒURS DE MATHURIN

Claude, mariée par contrat du 19 novembre 1595, à David de Guette.

Marthe, mariée le 27 novembre 1608, à Pierre de Signey, paroissien des Cresnays.

Et Renée qui, en 1602, demeurait dans la paroisse de Saint-Quentin.

V

Guillaume III Tesson de la Hersandière, écuyer, né en 1610, marié, par contrat du 3 janvier 1638, à Charlotte du Mesnil. Avant son mariage, il était enrôlé, pour rendre service au Roy, dans la compagnie du marquis de Thury, gouverneur à Falaise (certificat dudit gouverneur en date du 3 octobre 1636).

FRÈRE CADET DE GUILLAUME III DE LA HERSANDIÈRE

Julien, né en 1612, que nous ne connaissons que par les deux pièces ci-dessous :

Certificat du sieur de Pigareau, capitaine de marine, en date du 30 octobre 1630, en forme de congé et passeport, à Julien Tesson, écuyer, soldat dans un vaisseau.

Certificat de M[re] Vincent Cornille, prêtre, prieur-curé de la Mancellière, du 20 juin 1635, par lequel est attesté que Julien Tesson, écuyer, est parti de ladite paroisse, le 16 juillet 1634, pour aller servir le Roy, affirmant par Guillaume Tesson, écuyer, que ledit Julien, son frère, n'est encore de retour et n'a été du depuis dans le pays.

VI

Jacques Tesson, écuyer, né en 1641 à la Mancellière, marié à Catherine Mariette (1), de la paroisse de Saint-Georges-de-Livoye, près de Brécey, (sentence rendue au siège d'Avranches, le 30 mai 1664, en forme de délibération, ladite sentence touchant la conclusion de ce mariage). Une autre sentence fut rendue au même siège, le 24 juillet 1666, entre Jacques Le Brun, écuyer, Guillaume et Jacques Tesson, écuyers, père et fils. En cette année 1666, commence l'enregistrement des mortuaires sur les registres de l'état civil de la Mancellière. On n'y trouve pas les décès desdits Guillaume et Jacques Tesson qui avaient donc quitté la paroisse. Ce dernier ne figure point dans la recherche de Chamillart. Nous ne lui connaissons pas de postérité.

Le 10 juin 1684, on a inscrit dans lesdits registres l'inhumation dans l'église de la Mancellière, de Robert Tesson, fils de Jacques Tesson, écuyer, et d'Anne du Buat, âgé de 8 à 9 ans, en présence de Gauvain Tesson, son oncle et tuteur, de Pierre Dubuat, seigneur et patron du Buat et de Robert Tesson, son parrain, écuyer, seigneur de la Mancellière. Il s'agit donc d'un fils de Jacques Tesson de la paroisse de Virey, fils de Julien de la Bliaye et non de Jacques, fils de Guillaume de la Hersandière.

---

(1) Roissi reconnut à Avranches le 1er février 1599, François Mariette, sieur des Monts, anobli en 1595.

SŒUR AÎNÉE DE JACQUES

Claude Tesson, née en 1638, mariée le 11 février 1660 à André Feré, écuyer, sieur de la Galaizière.

TESSON DE LA POULINIÈRE

I

L'auteur de ce rameau est François Tesson, écuyer, sieur de la Poulinière et du Rocher (1), seigneur de Celland en partie, frère cadet de Jean Tesson, conseiller, avocat et lieutenant du Roy à Mortain, mon 6e aïeul, aussi qualifié le plus souvent sieur de la Pollinière, et de Julien Tesson de la Bliaye à Virey.

Le 17 février 1613, espouza Noble Homme Fransoys Tesson, sieur de la Poullinyere, et damoiselle Margerite Belin fille de Guillaume de la paroisse de St Pierre de Caen. (1er registre des épousailles de la Mancellière). Monfaut avait reconnu Guillaume Belin à Villiers-le-Sec, à la limite des arrondissements de Bayeux et de Caen ; cette famille n'est plus dans Roissi.

Dans la recherche de Chamillart, nous trouvons ce renseignement : Charles Belin, fils de Jacques, anobli en février 1610, épousa demoiselle Judith de la Mare en 1603. On sait d'autre part que Daniel de la Mare, à cause de sa femme, Marguerite de Rommilly, fut seigneur de la Mancellière de 1600 à 1609. Ces derniers Belin étaient du Cotentin.

De ce premier mariage sortirent René l'aîné et Jean.

Devenu veuf, François de la Poulinière épousa en secondes noces, par contrat du 14 janvier 1620, Marguerite de la Broïse (1605-1695), fille de feu Gilles de la Broïse, vivant écuyer, sieur de la Goutelle et de la Chapelle-Urée, et de Jacqueline de la Ferrière.

---

(1) Il y a une terre du Rocher au Grand-Celland, au sud de la Petite-Guérinière.

De ce second mariage, il eut René-le-Jeune, auteur du rameau de la Châtaigneraie que l'on retrouvera plus loin.

II

René l'aîné, sieur de la Poulinière et de la Perrière (1), marié vers 1645 à Marguerite du Rozel, mort en 1675, et sa veuve en 1690 à la Poulinière.

FRÈRE DUDIT RENÉ L'AINÉ :

Jean Tesson, écuyer, sieur de la Perrière, né en 1615, mort en Hollande, en la compagnie de monsieur le comte de Charnacé, étant envoyé par le commandement du Roy pour le service de messieurs les Estats généraux des Provinces-Unies du Pays-Bas soubz la conduite de monsieur le prince Dorenge. — Certificat du marquis de Brécey (Gabriel de Vassy), enseigne colonel de la compagnie dudit comte de Charnacé, délivré à Brécey, le 10 mars 1636, à François, père dudit Jean.

DEMI-FRÈRE

René-le-Jeune, auteur du rameau de la Chasteignerays, qui suivra.

III

Julien Tesson, écuyer, sieur de la Poulinière (1649-1670), mort sans alliance. Avec lui s'éteignit cette branche de la Poulinière.

SŒURS DE JULIEN DE LA POULINIÈRE

1°. — Marguerite Tesson, née en 1652, mariée le 15 février 1683 à Robert de Jouanne ou de Jouënne, écuyer, sieur des Dézerts, à Marcilly.

---

(1) La Perrière, lieu de la Chapelle-Urée.

On trouve dans les registres paroissiaux de la Mancellière, le 18 mai 1724, Etienne de Jouanne, sieur de la Poulinière, témoin, et le 6 mai 1756, l'inhumation dans le cimetière de Joseph de Jouanne, âgé de 65 ans.

2°. — Madeleine Tesson, née en 1659, mariée, le 12 octobre 1694, à Mathieu de Vauborel, écuyer, fils de François et d'Anne Geffray. Ils eurent trois enfants à la Mancellière de 1696 à 1700.

Madeleine Tesson avait dû épouser en premières noces Robert de Gloria, car on trouve dans les registres paroissiaux de la Mancellière l'inhumation dans l'église, le 6 janvier 1690, de Marguerite du Rozel, veuve de feu René Tesson, écuyer, sieur de la Poulinière, décédée le 4 du même mois audit lieu de la Poulinière, inhumation faite par M[re] Daniel Busnel, curé du Mesnil-Ozenne, requête de Robert de Gloria, son gendre, Magdelaine Tesson, sa fille. Ce nom ne nous est connu que par cette mention dans les annales de l'abbé Desroches, page 418 : en 1614, Jean de Gloria, écuyer, du Ménilosanne, abjura le protestantisme. Le mariage Gloria-Tesson ne figure point dans les registres paroissiaux de la Mancellière. D'autre part, des papiers d'affaires ne parlent que de ces deux sœurs : Marguerite et Madeleine.

TESSON DE LA CHASTEIGNERAYS (1)

I

L'auteur de ce second rameau est René-le-Jeune, fils de François Tesson de la Poulinière et de Marguerite de la Broïse.

Ledit René-le-Jeune, né le 31 décembre 1637, épousa, en

(1) On ne connaît plus à présent, ni village, ni maison du nom de la Châtaigneraie, à la Mancellière ; il y a seulement un endroit de ce nom, planté de châtaigniers, à la Vallée-Auberge, près du Bois-Clérice. Dans l'extrait du mesurage de la terre de la Poulinière qui fut fait, en 1659, pour la partie dudit René-le-Jeune, d'une contenance de près de 46 vergées, on mentionne premièrement le jardin, maison et *chasteignerays*, contenant ensemble 4 vergées 5 perches. Un bail pour la Poulinière *de haut* fait voir que cette terre était autrefois divisée. Il est question autre part du *village* de la Poulinière. Il est donc probable que la Chasteignerays était le nom de l'habitation de René-le-Jeune, à la Poulinière.

premières noces, par contrat du 5 février 1652, à l'âge de quatorze ans par conséquent, Renée Guiton, fille aînée et héritière en sa partie de noble homme André Guiton (1), sieur d'Astre, et de défunte Marguerite de la Tuffière, de la paroisse de Macey; en faveur duquel mariage ledit sieur d'Astre fit avancement de succession à ladite Renée et à Marie, son autre fille, de tous ses immeubles, consistant en maisons, terres et herbergemens assis au lieu des Braisselles en ladite paroisse de Macey et au lieu de la Sumelerye en celle de Vessey, donnant en outre tous ses meubles à ladite Renée, son aînée.

Devenu veuf, René de la Chasteignerays épousa en secondes noces, le 30 septembre 1660, Renée de Launay, de la paroisse de Reffuveille, en vertu de la dispense obtenue de Sa Sainteté.

Par contrat du 12 novembre 1659, il vendit à Anne du Mesnil, veuve de Jean Tesson, son oncle et mon 6[me] aïeul, sa terre de la Poulinière.

René Tesson-le-Jeune décéda, en la ville de Pertuis en Provence, dans le régiment du sieur de Grandcé — Déclaration par acte exercé au siège du bailliage de Mortain, le 7 novembre 1665, de Michel Boursin, serviteur domestique dudit défunt René Tesson; dans la seconde page duquel acte est aussi employée la renonciation judiciairement faite par ladite damoiselle Renée de Launay à la succession dudit défunt, son mari — Elle dut d'ailleurs convoler, car l'on trouve dans un baptême du 15 février 1667, Charles des Vaulx et damoiselle des Vaulx, veuve de feu René Tesson, escuier, sieur de la Chastenerays.

II

Isaac Tesson, écuyer, sieur de la Chasteignerays, issu du premier mariage de René-le-Jeune, ne paraît dans les registres paroissiaux de la Mancellière que comme parrain en 1673 et 1683.

---

(1) Le contrat de mariage d'André Guiton et de Marguerite de la Tuffière, fut reçu par les notaires de la ville d'Antrain, duché de Bretagne, le 11 janvier 1634. La famille de Guiton est encore représentée au château de Bonnefontaine à Antrain, et ses armes sont celles qui figurent sur le tableau des défenseurs du Mont Saint-Michel pour Jean Guiton : *d'azur à trois angons d'argent, posés 2 et 1.*

Nous avons vu, page 81, qu'en 1674, il fit campagne contre les Impériaux Allemands avec Jean Tesson, seigneur de la Mancellière, son oncle à la mode de Bretagne, et mon 5e aïeul.

La Recherche de Chamillart ne mentionne comme frère dudit Isaac que François qui suit. Cependant, le certificat collectif de services délivré, en 1668, par le capitaine de vaisseau Micheau, commandant du *Tigre*, et dont nous avons parlé page 78, cite Jacques Tesson, fils de feu René, escuier, le Jeune, sieur de la Chasteignerays. Il est donc probable qu'il y a erreur de prénom et que ce certificat concerne Isaac qui pouvait à cette époque avoir tout au plus 15 ans, bon âge pour débuter dans la Marine sous la conduite, également, dudit seigneur de la Mancellière.

DEMI-FRÈRE D'ISAAC

François Tesson, écuyer, sieur de l'Officière, aînesse du grand fief de la Mancellière, située tout à fait au nord de la paroisse, à la limite de la Chapelle-Urée. Il habitait Reffuveille et n'est mentionné qu'une fois dans les registres paroissiaux de la Mancellière à cause de Madeleine de la Chambre, sa femme, marraine dans un baptême.

DEMI-SŒUR D'ISAAC

Gillonne Tesson, née en 1662, seconde femme, comme nous l'avons vu page 55, de Charles Adam, sieur des Fontaines, auteur des Boisadam de la Chapelle-Urée.

LE MARIÉ

Cette famille fut anoblie par Louis XI, en décembre 1466. Elle portait : *d'argent à trois mains de gueules, une dextre et une sénestre en chef et une dextre en pointe*. Nous avons vu ces armes page 21, sur la ferme de la Faverie, ancien manoir.

Roissi ne cite point de Le Marié à La Mancellière. Nous en avons cependant rencontré sur les registres paroissiaux dès l'an 1595.

Chamillart y trouva les quatre frères : Gilles, Guillaume, René et Julien, fils Michel, fils Jacques, fils Jean, fils Raoul anobli. Il reconnut aussi Robert, leur cousin-germain, à Parigny, et Jacques, sieur de la Garenderie, trésorier-général à Caen, originaire de Bernières-le-Patry, élection de Vire, leur cousin au septième degré.

Maintenant, nous avons relevé les renseignements ci-après dans les registres paroissiaux de la Mancellière :

Jacques Le Marié et Marguerite du Buat sa compagne ont trois enfants de 1595 à 1601.

20 février 1597 — Inhumation de Gillette Tesson, mère de Mathurin Le Marié, époux de Barbé Langelier.

En 1601, Jenné du Sausay était veuve de Jean Le Marié.

Le 27 mai 1632, furent épousés Michel Le Marié, sieur de la Forgerais, et Marguerite Tesson. Ils eurent les quatre fils mentionnés par Chamillart : Gilles en 1634 ; Guillaume, 1635 ; René, 1640 ; Julien, 1642, et deux filles.

Gilles Le Marié, aussi de la Forgerais, frère, sans doute, de Michel qui précède, et Louise Serrand ou Serrant, sa compagne, eurent deux enfants en 1638 et 1640.

René Le Marié de la Forgerais et Anne Heurtault eurent, en 1670, un fils, mort la même année.

La Forgerais était une aînesse du fief du Roy. Ce village est situé à un kilomètre au N.-O. de l'église.

DE LA MARE

Nous avons vu, pages 65, 66, que cette famille continua à habiter la Mancellière pendant toute la première moitié du XVIIe siècle, malgré la perte de sa seigneurie en 1609. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui a déjà été dit.

DE PERCAVAL

Le 9 janvier 1667, Pierre de Percaval, écuyer, sieur des Islets, épousa Madeleine de Vechy, sœur de Dom Jean de Vechy, prieur-curé de la Mancellière, de 1666 à 1695.

Pierre de Percaval et Madeleine de Vechy eurent trois enfants, baptisés à la Mancellière de 1667 à 1680.

Le 31 mars 1693, ledit Pierre de Percaval étant mort, sa fille Louise épousa Jean de Lentaigne, sieur de la Championnière, fils de feu Jean et de Louise Féré, de la paroisse de Virey, en présence de Jean de Percaval, sieur d'Orval, frère de la mariée.

L'année suivante, Jean de Lentaigne et Louise de Percaval eurent une fille baptisée à la Mancellière.

Chamillart trouva la famille de Percaval dans la banlieue de Bayeux, anoblie en 1544. Armes : *de gueules, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre roses d'argent.*

La famille de Dom Jean de Vechy devait être aussi originaire du Bessin ; car l'on trouve dans la Recherche de Roissi, à la date du 4 mars 1599, Jean de Vichy, sieur de Bernières, fils Nicolas, demeurant audit lieu, sergenterie Briquessart, élection de Bayeux ; son père estoit tabellion et s'appelait Nicolas de Vichy, est apparu de deux contrats passés par ledit Nicolas et Guéroult du 14 février 1556 et dernier octobre 1557. — Les notaires, même avant l'année 1560, étaient censés avoir dérogé et exercé une profession roturière. (Arrêt du Conseil d'Etat du 4 juin 1668).

FAUX NOBLES

DE MIRLÉAU

Les membres de cette famille habitaient le village de la Tréchardière (1) au siècle dernier. Ils prennent indûment, à partir de 1774, les titres de messire et d'écuyer. Chamillart condamna, en 1667, Claude Mireleau, de la paroisse de Moulines, élection de Mortain, pour pièces déclarées fausses sur les trois premiers degrés. D'autre part, on trouve dans le Nobiliaire de Bretagne de Pol de Courcy : Mirléau, sieur de la Rousselière, débouté à la réformation de 1670, ressort de Fougères : *D'azur au chevron d'or, surmonté d'une molette de même.*

(1) La Tréchardière est située à un demi-kilomètre au sud-est de l'église de la Mancellière.

MANUSCRITS DÉPOUILLÉS

Archives du château de la Mancellière.
Registres paroissiaux et livre paroissial de la Mancellière.
Registres paroissiaux de Montigny.

La noblesse du Mortainais, manuscrit de Julien Pitard (1642-1714), écuyer, seigneur de Boudé en Saint-Gilles-des-Marais, dans le vicomté de Domfront, et, de la paroisse de Saint-Jean-du-Coural (1) *aliàs* Saint-Jean-du-Corail dans le comté de Mortain. — Ce manuscrit appartient à la bibliothèque municipale de Mortain. La date la plus récente que nous y ayons relevée est de 1706.

Manuscrits de l'abbé Louis-Pierre Cousin (1705-1794), dit le docteur Cousin (Docteur en Sorbonne). — Ces manuscrits forment vingt volumes in-folio s'étendant de 1746 à 1781, déposés à la bibliothèque municipale d'Avranches. — Né à la Hétrière dans la paroisse du Luot, canton de La Haye-Pesnel, le docteur Cousin fut nommé, en 1740, curé de l'église Saint-Gervais d'Avranches. Ayant refusé le serment schismatique, en 1791, il fut enfermé avec plus de trois cents prêtres au Mont Saint-Michel, devenu *le Mont libre !* où il mourut de misères et de privations dans un cachot, le 26 septembre 1794, âgé de près de 90 ans.

---

(1) Cette dernière seigneurie lui venait de sa mère, née Adrienne de Saint-Manvieu. Elle était passée par alliance, avant 1349, des Saint-Jean aux de Saint-Manvieu.

Archives de la Manche :
Série A — Registre 288, grand in-folio.
F^os 10 — 12 — 21 — 34 — 38 — 40 — 43 — 54 — 64 104 — 156 — 165 — 206.
N°s 80 — 101 — 207 — 445 à 447 — 506 — 516 — 668 à 676 — 768 à 772 — 1115 à 1120 — 1643 — 1908.
Série A. — Registre et cahiers, 353 — 421 — 423 — 424 — 428 — 430.
Série A. — Liasses 536 — 895 — 978 à 981 — 984 — 986 à 988 — 990 — 1014 — 1015 — 1360 à 1362.
Série E. — Liasse 1910.

Recueil de notes historiques sur le département de la Manche, manuscrit de l'abbé Bernard en notre possession.

Mémoire de l'intendant Foucault sur la généralité de Caen, manuscrit de la fin du XVIIe siècle, déposé à la bibliothèque municipale de Caen.

Recherches de noblesse de la Généralité de Caen, faites par Monfaut, en 1463, et par Roissy en 1598-99, copies manuscrites en notre possession.

La Noblesse Normande, Preuves et Armoiries, par le docteur Olive, nobiliaire manuscrit appartenant à M. de Léonard de Juvigny, à Bayeux.

Dictionnaire des fiefs de Normandie par Brussel, conservé aux Archives Nationales sous la cote PP. 24.

Documents concernant le comte de Tesson, écuyer ordinaire de Louis XVI (fonctions, appointements et brevet d'assurance). Archives Nationales O1*199, f° 204 — O1*401, n° 269 — O1873.

Armorial manuscrit des chevaliers de Saint-Lazare, par Vincent Thomassin. — Bibliothèque de l'Arsenal, n° 4.977.

Fiefs du comté de Mortain — Fonds français, n° 8.768 — Bibliothèque Nationale — Ce manuscrit est une copie non

identique de celui de Julien Pitard précité, faite environ cinquante ans après.

Armorial Général de d'Hozier — Généralité de Caen — Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres.

DOSSIER DE TESSON

AU CABINET DES TITRES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Collection Chérin — Volume 193, n° 2.820 — Généalogie de Tesson.

Pièces originales. — Volume 2.812, n° 62.547 — quarante-cinq pièces dont quarante-deux pour la branche du Mesnil-Balisson, une seule pour la Mancellière, un mémoire et un tableau généalogiques pour toute la famille.

Anciens fonds d'Hozier, n° 16.745, deux pièces pour la Mancellière.

Nouveau fonds d'Hozier, n° 7.247, sept pièces dont trois pour le Mesnil-Balisson et quatre pour la Mancellière, parmi lesquelles une généalogie de cette branche.

Carrés de d'Hozier, volume 594 — Soixante-deux pièces dont quarante-six pour la Guérinière et la Mancellière, et seize pour le Mesnil-Balisson.

Fonds français. Manuscrits. Volume 11.915, folio 48, pour la Guérinière.

Factum in-folio, volume 401, côté F., 3, n° 16.747, pour la Mancellière.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 31, note (1) — Guillaume de Chérencey et Etienne de la Masure, acquéreurs, en 1654, du manoir seigneurial de la Mancellière étaient beau-père et gendre.

Page 34, 2e §, lire : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'azur, et, en pointe, d'un arbre de sinople.

Page 47, avant-dernier §, 5e ligne, lire : accord du 5 janvier 1650, passé avec sa veuve et son fils,

Page 57, 2e §, ajouter : faisant face au Mont Saint-Michel.

Page 67, 5e §, ajouter : il signe très lisiblement F. de Warignyez deux reçus du prix de cette vente ; mais son nom a été francisé sur tous les actes.

Page 74, premier §, 2e ligne, ajouter en note (2) pour Montigny : Nous avons dit, page 2, que cette paroisse faisait partie de la sergenterie Corbelin. Il en était ainsi à l'époque de la recherche de Chamillart, en 1666. Mais, auparavant, lors de la recherche de Roissi, en 1598-99, elle était de la sergenterie Martin ou de Chérencé-le-Roussel, démembrement de Cuves, sergenterie qui ne comprit un moment, d'après le tableau du chanoine Pigeon, que ces deux paroisses de Chérencé-le-Roussel et de Montigny. Il faut cependant y ajouter le Mesnil-Gilbert à l'époque de Roissi.

L'église Notre-Dame de Montigny, reconstruite il y a une trentaine d'années, possède une jolie flèche en pierres ; elle est située à neuf kilomètres de Saint-Hilaire, près de la route de cette ville à Brécey.

Page 75, premier §, lire : mourut en 1648 ou 1649.

Page 75, 4e §, lire : marié en 1613 à Marguerite Belin et remarié en 1620 à Marguerite de la Broïse.

Page 88, dernier §, lire : Il ne reste rien du logis seigneurial du Mesnil-Adelée qui était situé à l'est et près de l'ancienne église, brûlée en 1837 et dont l'emplacement est indiqué par le cimetière actuel. Le village de la Bélouzerie se trouve à un demi-kilomètre au nord.

Page 93, il faut intervertir les notes (1) et (2).

Page 95, 2e §, lire : figure Guillaume Artur dont le blason est : d'azur au croissant d'or, surmonté de deux étoiles de même.

Page 106, 2e §, 9e ligne, lire : aussi en 1815 au lieu de 1816.

Page 108, 3e §, lire : enfants mineurs qui étaient alors au nombre de six, dont quatre seulement atteignirent et traversèrent l'époque de la Révolution, savoir :

Page 118, note (1), ajouter : Dans les registres paroissiaux du Mesnil-Thébault qui ont été dépouillés par M. Charles Guérin, on trouve, le 23 novembre 1681, comme marraine de Jean Le Gager, damoiselle Charlotte Hulin dite damoiselle des Etangs. Or, ledit Pierre Tesson avait épousé, en 1652, Charlotte Hullin.

Page 143, 4e §, 6e ligne, supprimer ; député en 1816.

ALFRED DE TESSON,
Capitaine de Frégate.



Saint-Laurent-de-Cuves

I

Origines.—Les Vieilles-Cuves.—Gourgou.—Forien. Anciennes Eglises

Au IXe siècle, on appelait les Cuves, *Cuvæ,* le territoire qui s'étend au nord de la Sée, depuis le Mesnilgilbert et Saint-Pois jusqu'aux limites de Brécey. L'ancienne route d'Avranches à Ituvium le traversait et le partageait en deux parties presque égales. Cette route, aujourd'hui abandonnée, était très fréquentée encore il y a moins d'un demi-siècle, et n'a cessé de l'être qu'après l'ouverture de la route de Brécey à Saint-Pois, par le bourg de Saint-Laurent. Sur cette ancienne voie se trouvent trois villages ou hameaux dont l'existence est certainement antérieure à l'établissement des Normands dans cette partie de l'Avranchin. Ce sont les Vieilles-Cuves, Gourgou et Forien.

Les Vieilles-Cuves, comme le nom l'indique, paraissent avoir été la bourgade principale, et le centre du pays qui porte le nom de *Cuves,* quoique cette bourgade, aujourd'hui simple

hameau, soit presque aux limites de Brécey. Les savants ont cherché à trouver l'étymologie de ce mot et ne sont pas tous d'accord, il semble que l'explication naturelle est la meilleure. Or on sait que le mot *Cuva* en basse latinité veut dire cuve, et par extension barrique et tonneau. Le lieu nommé *Cuves* était donc ainsi appelé parce qu'on y fabriquait des cuves, des barriques et des tonneaux. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est le nom de deux hameaux voisins des Vieilles-Cuves; l'un, situé en Saint-Laurent, se nomme la Planchette; l'autre, qui est en Brécey, se nomme les Cuvettes. Cela semble bien indiquer qu'on s'occupait là de tonnellerie. Au IXe siècle, les Vieilles-Cuves étaient l'une des principales bourgades traversées par la voie ancienne dont nous venons de parler, et il est probable qu'il y avait là une église, quoiqu'il n'en reste aucun vestige. Les Normands la renversèrent et il n'en fut pas relevé plus tard dans le même lieu. Le guerrier qui reçut le pays de Cuves en partage se fixa d'abord dans cette bourgade ou dans le voisinage, il en prit le nom et dut y résider quelque temps. D'après d'anciennes traditions, il y aurait eu là un marché; toutefois on n'en trouve aucune preuve; mais il est certain que les habitants conservèrent jusqu'au dernier siècle le droit de bourgeoisie; et on voit par plusieurs anciens titres qu'au XVIe et même au XVIIe siècle, il y avait aux Vieilles-Cuves des tabellions, des avocats, et autres hommes de loi, et qu'on y rendait quelquefois la justice; tout cela s'expliquerait difficilement, si les Vieilles-Cuves avaient toujours été un simple hameau comme aujourd'hui.

A l'est des Vieilles-Cuves et sur la même ancienne voie, à la distance d'un kilomètre environ, se trouve Gourgou, village encore assez populeux, mais qui l'était beaucoup plus autrefois, et où résidèrent jadis plusieurs familles nobles; le nom de ce hameau paraît bien singulier. Cela ne paraît être cependant qu'un mot de la basse latinité qui convenait parfaitement pour désigner en ce lieu la voie ancienne. Ce village est coupé en deux parties inégales par un bas-fond, où les eaux s'amassent de toutes parts en hiver, et d'où elles ne sortent que difficilement, en sorte que la voie dans ce bas-fond bourbeux était absolument impraticable dans la mauvaise saison; les chevaux s'y enfonçaient et souvent y périssaient; de là le nom de Gurgus ou Gourgou, c'est-à-dire gouffre. On y jeta des blocs de pierre, on fit une sorte de

chaussée, sur une longueur d'environ cent mètres; malgré tout, ce passage fut toujours, et avec raison, considéré comme le plus mauvais de tous ceux qui se trouvaient sur la route de Vire à Avranches.

A moitié chemin entre Gourgou et Saint-Pois se trouve Forien, qu'on appelait encore, il y a deux siècles, St-Siphorien. Non loin de la croix qu'on y voit aujourd'hui, il y avait une chapelle sous le titre de Saint-Symphorien. Cette chapelle était petite et tombait en ruines vers la fin du XVIe siècle. Elle fut alors fieffée avec son cimetière à un habitant du village, pour une rente de trente sols, qui devaient être payés au trésor de l'église paroissiale le jour de Saint-Laurent. La chapelle de Saint-Symphorien avait été bien probablement, à l'origine, une église paroissiale. Forien, qui a une extension dans la paroisse de Cuves, et compte encore plus de 100 habitants, passe pour avoir été jadis un ville; rien cependant ne le prouve, mais il semble que ce fut une assez grosse bourgade. Chose assez remarquable, les habitants de Forien comme ceux des Vieilles-Cuves avaient le droit de bourgeoisie, tandis que ceux du nouveau Cuves ne l'avaient pas.

Une autre ecclésiole ou chapelle existait encore au pays de Cuves, avant l'invasion des Normands; elle se trouvait dans un petit cimetière attenant au cimetière actuel de Saint-Laurent, du côté sud-ouest. Le seigneur de Cuves s'étant converti au christianisme, vint habiter à peu de distance, probablement au lieu nommé le manoir des Cours, et fit bâtir l'église qui subsiste encore en partie; peu après, ayant abandonné ce manoir, il alla s'établir définitivement auprès de la rivière de Sée et à peu de distance de son habitation nouvelle bâtit l'église de Saint-Denis-de-Cuves, où un nouveau bourg de Cuves se forma entre l'église et le château.

II

Donation des Eglises de Cuves, de Saint-Laurent-de-Cuves et de la Chapelle à la Collégiale de Mortain (1082). — Ancienne limite des deux paroisses. — Comment elle a été changée suivant la tradition.

L'an 1082, Lorsque le comte Robert fonda la collégiale de Saint-Evroult de Mortain, Robert de Cuves et son fils Raoul, à la prière du comte et avec l'assentiment de Michel, évêque d'Avranches, donnèrent, pour fonder la prébende du chantre, l'église de Cuves avec la terre de l'Aumône et toutes les dîmes; l'église de Saint-Laurent avec la chapelle et les cimetières, la terre de l'Aumône avec toutes les dîmes, et cent vingt acres de terre libre en aumône. Voici le texte latin tel qu'il est cité par l'abbé Desroches : « *Ad instaurandum in eadem ecclesia* (sancti Ebrulphi) » *Cantoris honorem, prefatio Comite Roberto hoc impetrante, assensu* » *quoque Michaelis Abrincensis episcopi Robertus de Cuvis, et Radul-* » *phus filius suus concesserunt ecclesiam Cuvarum cum terra Elemosyne,* » *et totas decimas ejusdem ville, molture, censuum et furnorum,* » *pascue, molendini, piscariæ, pasnagii, et ecclesiam sancti Laurentii* » *cum capella et cimeteriis et terra Elemosyne et tota decima Ville et* » *molendini, et sexies vigniti acras terre in elecmosyna liberas* » .... *dedit eis Comes XXX solidos et II denarios Cenomanenses* » *et unum meterasum de dominico suo in molinis, et staterem quam* » *Radulphus annuatim apud Moretonium debebat, per duos annos* » *dimisit.* »

La chapelle donnée avec l'église de Saint-Laurent est l'église primitive dont nous avons parlé; elle fut abandonnée, tomba en ruines, et son cimetière, dans lequel on cessa de faire des inhumations, resta annexé au cimetière de l'église paroissiale, sous le nom de Champ-du-Divet. Par contrat du 7 juin 1609, il fut fieffé pour 15 sols de rente à un habitant du bourg, nommé Charles Porée.

Les chantres de Mortain, curés primitifs des deux paroisses de Cuves, les firent desservir par des vicaires qui, d'abord, furent amovibles, puis perpétuels, et enfin furent considérés comme curés ; mais les chantres restèrent toujours seuls décimateurs et seuls possesseurs des terres données en aumônes. Comme seuls gros décimateurs, ils étaient tenus d'entretenir le chœur de l'église. Les deux curés furent toujours *à portion congrue*, et comme dans tous les autres cas semblables, la pension qui leur était payée par les chantres ne fut d'abord que de 150 livres, puis de 300. Au XVIIIe siècle, elle fut portée à 500. La pension du vicaire de chaque curé était également à la charge du chantre, et, dans les derniers temps, elle était de 150 livres. Or, au dernier siècle, les revenus de la prébende du chantre de Mortain ne dépassaient guère 2.550 livres. De cette somme, si l'on défalque les charges susdites, et si l'on tient compte des grosses décimes que les chantres avaient à payer, il est bien clair que la Chanterie n'était pas un gros bénéfice, et on comprend facilement que les chantres se soient trouvés dans la nécessité d'aliéner peu à peu presque toute la terre qui leur avait été donnée en aumône. A la fin du dernier siècle, il ne leur en restait, à Saint-Laurent, que trois ou quatre vergées.

On sait que les limites des paroisses ne se fixèrent que peu à peu, et que ce furent ordinairement les habitants qui choisirent celle dont ils voulaient faire partie. D'après une vieille tradition, l'ancienne route d'Avranches à Vire avait été fixée, au moins d'une manière provisoire, comme devant partager les deux paroisses de Cuves. Mais à une époque reculée qu'il est impossible de préciser, une maladie épidémique s'étant déclarée dans plusieurs hameaux qui sont au midi de cette route, les prêtres de la paroisse de Cuves n'allèrent point les visiter, tandis que ceux de Saint-Laurent s'empressèrent de porter aux habitants atteints par le fléau les secours que réclamait leur état ; la maladie ayant cessé, les habitants de ces hameaux ne voulurent plus faire partie de Cuves et se donnèrent à Saint-Laurent.

Depuis 1082 jusqu'à la fin du XVe siècle, on ne trouve aucun fait qui se rattache à l'histoire religieuse de la paroisse de Saint-Laurent ; on sait seulement qu'elle faisait partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Pour le civil, elle dépendait aussi de l'élection et de la vicomté de Mortain, du

siège et du bureau de Cuves, et elle était comprise dans la sergenterie Roussel.

III

Seigneurie de Saint-Laurent-de-Cuves

La seigneurie de Saint-Laurent fit partie de celle de Cuves jusqu'au milieu du XVIe siècle. Vers l'an 1200, Robert de Cuves et son fils Jourdan donnèrent une rente sur le moulin de Saint-Laurent au Prieuré de N.-D.-de-Moutons. La famille portant le nom de Cuves disparut du pays vers la fin du XIIIe siècle, et la seigneurie passa aux de la Ferrière. En 1490, Christophe de la Ferrière rendant aveu de son fief au roi Charles VIII, déclare que dans ce fief il y a plusieurs bourgs et bourgeoisies, « à » savoir, la bourgeoisie des Vieilles-Cuves et la bourgeoisie de » Saint-Symphorien, » et qu'il y a plusieurs sièges de plaids, cours et juridictions.

Au milieu du XVIe siècle, 6 février 1551, François de Montchauveau, seigneur de Cuves, fils et héritier de Jeanne de la Ferrière, dame de Cuves, fit aveu de son fief. Il y déclarait « une » bourgeoisie, nommée le bourg et bourgeoisie de Saint-Sym» phorien, partie en Saint-Denis et tenue de la seigneurie de » Cuves, l'autre partie en Saint-Laurent. » Tous les fiefs qu'il nomme ensuite sont en Cuves. C'est que la seigneurie était partagée, et celle de Saint-Laurent était alors passée dans la famille de Montaigu, qui résidait à Montaigu-les-Bois.

Le 26 mai 1565, Robert de Montaigu, et en 1583, Adrien de Montaigu, frère de Robert, rendirent aveu du fief de Saint-Laurent, lequel fief ils reconnaissaient comme dépendant et mouvant du fief de Cuves. D'après ces aveux, relevaient du fief de Saint-Laurent les aînesses et fiefs qui suivent :

« Le fief ou vavassorerie de la Gesmerie, l'aînesse de la Haute» Garlière, les aînesses des Hautes-Métaieries, le fief de la Blan» cherie, le fief de la Basse-Meslerie, les fiefs de la Halourie,

» de Brisoult, de la Méancerie, de la Davière, de la Guillonnière,
» de la Bouverie, de la Couvrie, de la Fougnaye, du Bas-Tra-
» vigny, du Haut-Travigny, de la Madelinière, Borel, Bailleul,
» du Haut-Saint-Laurent, de la Baudonnière, le Manoir-des-
» Cours, les fiefs de la Patouaisière, de la Hussonnière, de
» Sous-le-Fût, de la Guézardière ou Frésardière, l'aînesse de la
» Vausselmière ou Sémondière en Saint-Denis-de-Cuves, l'aî-
» nesse de la Vieuville, les bois du fief de la Busardière, l'aînesse
» de la Laurentière, le fief de la Couloncière, le fief de Lorgerie,
» la Bourgeoisie des Vieilles-Cuves, l'aînesse de la Basse-Gar-
» lière, les terres de la Garande, l'aînesse de Saint-Symphorien,
» se tenant les unes les autres, et l'aînesse de la Sendrinière,
» plus un domaine non fieffé. »

Le moulin qui était la propriété du seigneur était où il est aujourd'hui, c'est-à-dire à la Patouaisière. Le fief désigné ci-dessus sous le nom de Hautes-Métairies, s'appelle maintenant les Hautes-Mesleries, la Halourie se nomme l'Ouerie. Il y a parmi les fiefs cités plusieurs noms qu'on ne retrouve plus, ce sont la Blancherie, Brisoult, la Couverie, la Fougnaye, Borel, Bailleul, Sous-le-Fût, la Guézardière ou Frésardière, le bois de la Busardière, la Coulonciére et la Sendrinière. Ces noms sont maintenant inconnus; mais beaucoup de hameaux assez importants ne sont pas mentionnés. Il n'est rien dit de Gourgou, de la Vallée, de la Renauderie, de la Bréhairie, de Lallemandière, de la Pilière, de la Plousière, de la Vallette, de la Biclérie, de la Hogue, de la Guérinière, du Coudray, des Corderies, de la Cristière, de la Boulaye, du Genêt, de Huchepie, de la Maison-Neuve, etc., villages assez anciens qui relevaient certainement de la seigneurie.

« La terre de Saint-Laurent, dit un ancien manuscrit cité par
» M. Sauvage dans l'*Annuaire la Manche* (1854), est un demi-
» fief de haubert relevant de son Altesse Serenissime Monsei-
» gneur le duc d'Orléans, à cause de son comté de Mortain.
» Le seigneur en est seul seigneur propriétaire, n'ayant que ce
» seul fief; la paroisse en est considérable par sa grande étendue
» et grand nombre de vassaux. Le seigneur en est patron
» honoraire ; il à son sénéchal et greffier, y fait tenir ses
» plaids et gages-plèges, où les vassaux sont obligés de se
» trouver sous peine d'amende, et doivent aveux, déclarations

» et les troys aides coutumiers de Normandie, et sujets à la » banalité du moulin. Les lots et rentes se paient au huitième.

» Elle est attenante à la terre de Cresnay, n'en étant séparée » que par la rivière de Sée. Elle est réunie au comté de Mon- » taigu dont elle fait partie. Les vassaux ont beaucoup de sugé- » tion envers leurs seigneurs. Le seigneur est en droit d'y avoir » colombiers, garennes, droit de pêche et de chasse. Les reve- » nus de cette terre consistent en ferme, et rentes seigneuriales.

Le fief de Saint-Laurent resta dans la famille des comtes de Montaigu depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Ils avaient dans la paroisse plusieurs terres ; mais il serait maintenant bien difficile de retrouver quelles étaient ces terres. En 1657 haute et puissante dame Marguerite de Rosmadec de Molat, veuve de François de Montaigu, fieffa à Jacques Ruaut écuyer sieur de Rochemer, deux vergées de terre à la Vieuville, en Saint-Laurent, moyennant 6 livres de rente qu'elle donna ensuite à l'église de Saint-Laurent.

Le dernier des comtes de Montaigu fut Sébastien qui mourut en 1715, sans postérité, laissant tous ses biens à sa sœur qui avait épousé Georges de Poilvillain, seigneur des Cresnays. La donation de la seigneurie de Saint-Laurent lui avait été faite plusieurs années avant la mort de Sébastien de Montaigu ; car, dès 1712, on trouve Georges de Poilvillain prenant le titre de seigneur de Saint-Laurent-de-Cuves. Ses successeurs restèrent en possession de la seigneurie jusqu'à l'époque de la Révolution. D'après un état des revenus du comte de Cresnay, la terre de Saint-Laurent, en 1760, lui valait 2.717 livres deux sols ; en 1790 outre le moulin, il y possédait trois fermes, l'Isle, la Hallouerie, et le Haut-Saint-Laurent. Le dernier de Poilvillain qui posséda ces terres, fut Sébastien-Anne-Julien, comte de Cresnay, de Ducey et de Montaigu, marquis de Mesnilgarnier. Il avait deux fils qui habitaient Paris au moment de la Révolution et fréquentaient les fêtes données par Philippe-Egalité. Ils dépensèrent au jeu des sommes énormes et firent des emprunts à la banque de Gênes ; mais ne purent les rembourser. C'est pourquoi leurs terres furent mises en vente vers 1802, et M. de Cambiazo, banquier Génois qui leur avait prêté, les acheta en paiement. Vers 1829 elles furent vendues de nouveau ; ce fut alors que le général Bonnemain acheta les propriétés de Montaigu et de

Mesnilgarnier, et M. le comte de Semalé, celles de Ducey, avec le moulin et les terres de Saint-Laurent-de-Cuves.

IV

Familles nobles et autres familles principales qui ont habité la paroisse de St-Laurent-de-Cuves.

Les plus anciens registres ne remontent qu'à l'an 1700, mais on trouve quelques renseignements antérieurs dans les archives de la fabrique et dans quelques vieux titres.

BRISOULT. — Les rolles de l'Echiquier de 1203 mentionnent Williaume Brisol ou Brisoult, de Saint-Laurent-de-Cuves, qui rend compte de cinq sols pour un gage dénié. — Aux assises d'Avranches, en 1224, paraît Henri Brisoult, doyen du chapitre ; il était de Saint-Laurent. C'est le plus ancien nom mentionné dans cette paroisse. Ce Brisoult habitait probablement le fief Brisoult, mentionné dans l'aveu d'Adrien de Montaigu, en 1583. Le fief Brisoult devait être sur la rivière de Briselle qui descend de Coulouvray, traverse toute la paroisse de Saint-Laurent, la sépare de celle de Brécey et va se jeter dans la Sée. C'est peut-être la Brisolière, qui se trouve bien sur cette rivière, mais qui depuis longtemps fait partie de Brécey.

DE VILLIERS. — Il y a une famille de ce nom très ancienne dans la paroisse ; ils ne portèrent jamais le titre d'écuyer, mais simplement celui de sieur de Travigny, de la Madelinière, de la Valette et de la Méancerie. Un vieux parchemin cité par l'abbé Desroches contient un aveu du fief de la Méancerie, rendu en 1578, à noble homme Adrien de Montaigu, par Jehan de Villiers. Dans cet aveu, il est fait mention du chemin de Chable (aujourd'hui inconnu), du Gué-Allais allant au Moulin de Saint-Laurent, et de la Roche-Aubrée. -- Le Gué-Allais se trouve au nord de la Méancerie ; il est très éloigné du moulin, mais le ruisseau

qui passe là s'y rend. La Roche-Aubrée est un rocher situé dans un bois voisin, d'où l'on aperçoit le Mont Saint-Michel. — D'après cet aveu, les tenanciers du fief de la Méancerie « étaient sujets à aller quérir les meules (du moulin) à Genêts, devaient une journée en août, et au lieu de souper, ils recevaient un denier. »

RAULT, ROUAULT ou RUAULT, est le nom d'une famille très ancienne à Saint-Laurent, et que l'on trouve orthographié de ces trois manières, en 1463 Montfault avait trouvé noble dans l'élection de Vire Thomas Rouault. C'était peut-être un ancêtre de Guillaume Ruault ou Rault sieur des Pallières et de Gourgou, qui vivait à Saint-Laurent dans la fin du XVI[e] siècle. Ce dernier est certainement la souche commune des Raoult, Rault ou Rouault des Pallières et des Rault de Rochemer ou Roquemer, dont la noblesse paraît avoir été contestée par Chamillard. Ils n'habitaient plus alors Saint-Laurent, mais ils y conservaient des propriétés. Les Rouault portaient : Palé d'azur et d'or.

FORTIN. — Pierre Fortin, sieur de Gourgou, 4[e] fils de Gilles-Nicolas Fortin, sieur des Champs, qui fut anobli par Henri IV en 1592, était né à Cuves, et fut vicomte de Mortain de 1632 à 1651. Quoique sa résidence habituelle fût à Mortain, il venait assez souvent visiter sa propriété de Gourgou. Son frère Claude Fortin, prêtre, docteur en théologie, doyen du chapitre d'Avranches et grand-vicaire de l'évêque, se retira dans cette propriété vers la fin de sa vie. Il y mourut et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Laurent. Sa pierre tombale se trouve au milieu du chœur ; on y voyait encore il y a quarante ans un écusson en relief qui fut détruit pour placer plus facilement un tabouret d'enfant de chœur. François Desrues, contemporain de ce doyen, dit que ce fut « un homme des plus célèbres et des plus parfaits de son temps. » Le *Gallia Christiana* le met au nombre des doyens célèbres du chapitre d'Avranches.

DE MARCEUIL. — Originaires de Saint-Aubin-des-Bois et anoblis en 1593, les de Marceuil portaient : d'azur à trois javelines à lames d'argent emmanchées d'or. François de Marceuil, fils de

Robert, celui qui avait été anobli, épousa Julienne Fortin, fille ou sœur de Pierre Fortin, sieur de Gourgou et habita quelque temps Saint-Laurent, puis se retira à Montigny, et sa postérité se maintint assez longtemps à Martigny et au Mesnillard. La dame de Marceuil donna en 1634 à l'église de Saint-Laurent une rente de 11 livres 10 sols.

Nicolas DE POILVILLAIN, fils de Raymond, parent éloigné des de Poilvillain de Cresnay fut reconnu noble par Chamillard en 1666, bien qu'il fût *soupçonné de bâtardise ;* il habitait le manoir de l'Ile au bas du bourg de Saint-Laurent. Il n'était pas riche, et avait des sœurs et des filles d'une laideur légendaire. L'une d'elles, veuve d'un nommé Letestu, mourut à Saint-Laurent vers 1690. Peu de temps auparavant, elle avait été réduite à vendre une petite pièce de terre pour avoir du pain.

DESVAUX, DES VAUX ou DE VAUX. — En 1666 Chamillard trouva nobles à Saint-Laurent-de-Cuves, François Devaux ou des Vaux, sieur des Domaines, il était fils de Julien, fils d'André, fils de Jean, ces des Vaux portaient : « coupé d'argent et de sable, au lion rampant de l'un dans l'autre brochant sur le tout. » Ce François des Vaux eut un fils nommé Henri, qui épousa Julienne de Billeheust. Après 1700 on ne trouve plus à Saint-Laurent aucun membre de cette famille.

DE LA BROIZE. — En 1666, Chamillard trouva nobles à Saint-Laurent, Jacques et André de la Broize, Jacques et Daniel de la Broize. Ces de la Broize portaient comme ceux de Périers, de Beauficel et de Reffuveille : d'azur aux chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'éperon et en pointe de deux fascettes et d'une molette, le tout d'or. » Ces de la Broize avaient disparu de la paroisse avant 1700.

ERNAULT. — Le nom d'Ernault dont on a fait Renault est très ancien à Saint-Laurent-de-Cuves et à Brécey. Les Ernault ont donné leur nom à la Renauderie, qui fut probablement le lieu par eux habité d'abord, mais qui dès le milieu du XVIIe siècle était devenu la propriété d'une autre famille ; ils avaient aussi possédé Lorgerie, car en 1638 on trouve César Ernault,

sieur de la Brisollière (en Brécey), cédant huit vergées de sa terre de Lorgerie à François Jouault-l'Asselinaye. En 1666 Chamillard trouva nobles à Saint-Laurent-de-Cuves, Jean, Gilles, Robert, Blaise, Louis et Antoine Ernault, tous frères et fils de Jacques Ernault, fils de Robert, dont un autre fils nommé Jean, sieur de Roquencourt, habitait le Petit-Celland. Robert était fils de Guillaume, fils d'Olivier, duquel descendait une autre lignée d'Ernault, dont un habitait le fief du Hardouin, en Saint-Sénier-sous-Avranches. Tous ces Ernault portaient : « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent. » A cette famille appartiennent probablement la plupart des Renault de Saint-Laurent, Brécey, Vernix, Saint-Georges-de-Livoye, etc. l'orthographe du nom à changé, mais le peuple a conservé la prononciation primitive. On dit encore souvent Ernault pour Renault, au XVIIIe siècle ce nom avait disparu de Saint-Laurent.

LE BRETON. — Les Lebreton, de Forien et de La Valette, sont très anciens dans la paroisse de Saint-Laurent. Jean Lebreton anobli en 1470 appartenait à cette famille et de lui paraissent être descendus les Lebreton de Lingehard, Rouffigny, Fleury et Saint-Jean-du-Corail; Le Breton porte : « d'argent à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois coquilles de même. »

DE BILLEHEUST, ou DE BILEHEUST. — Nous avons dit que les de Bileheust étaient originaires de Saint-Pois. Deux branches de cette famille habitèrent Saint-Laurent ; celle de Gourgou et celle de Saint-Célerin-La-Renauderie-Braffais. Chamillard, en 1666, reconnut comme noble Jean de Billeheust, sieur de Gourgou; il était fils de Jean, fils de Gilles, fils de Charles, auteur de cette branche, et qui était fils de Jourdan, sieur du Manoir, de Saint-Pois. De Jean II de Billeheust, reconnu par Chamillard, sortit François de Billeheust, sieur de Gourgou ; de François sortit Pierre-Eustache, sieur de Gourgou, qui épousa demoiselle Jeanne Baril de Tirepied, et mourut en 1758, âgé de 84 ans ; il n'avait eu qu'une fille, Jeanne de Billeheust; elle fut mariée à Louis d'Argennes de Tirepied; Louis d'Argennes ne laissa qu'une fille, Anne d'Argennes; elle fut mariée, en 1743, à messire Jacques de Lambert, seigneur et patron de Vengeons et la Graverie. Messire Jacques de Lambert n'eut éga-

lement qu'une fille, Anne-Françoise de Lambert dame de Vengeons. Elle fut mariée à messire Jacques-François Le Harivel, chevalier, baron haut-justicier de Fresne, seigneur de Champoson, Causseville, Bo et autres lieux; maître des eaux et forêts à Mortain (1774-1784), et mourut sans postérité au château de Vengeons, le 28 avril 1821. Par son testament elle instituait ses légataires universels MM. Charles-Louis-Alexandre de la Chambre de Vauborel, et Alphonse-Jacques de L'Oscendière, son neveu et son petit-neveu par alliance; elle les constituait héritiers de tous ses biens, sauf de sa terre de Gourgou, qu'elle donnait à René-Pierre de Billeheust, du Mesnilgilbert, son cousin au quatrième degré.

Chamillart reconnut aussi comme noble Gabriel de Billeheust, sieur de Saint-Célerin ; il était fils de Charles, fils d'Etienne, seigneur de la Chapelle-Cesselin. François-Antoine de Billeheust, fils de Gabriel, fut le dernier qui porta le titre de sieur de Saint-Célerin. Son fils, Henri-Louis de Billeheust, sieur de la Renauderie, épousa Jeanne du Mesnil et mourut à Saint-Laurent-de-Cuves, en 1778, âgé de 80 ans. De lui était sorti Julien-Louis de Billeheust, sieur de la Follais, de Braffais, le Demaine, la Pigatière, la Marzelle, qui avait épousé, en 1758, Angélique-Cécile de Clinchamp, fille de feu René de Clinchamp, seigneur de Montanel. Il eut un fils qui mourut à Braffais sans postérité, et une fille, Caroline-Louise-Angélique, mariée, en 1789, à messire Jean-Jacques de Ruan, de Fougères. De ce mariage sortit Florentine-Marie-Julienne de Ruan, mariée à Montanel, le 23 juin 1812, à M. Emmanuel-Désiré du Quesnoy.

De SAINT-GILLES. — Les de Saint-Gilles portaient : d'azur à l'aigle à deux têtes d'or, bec et ongles de gueules, ils étaient originaires de Saint-Gilles, près Saint-Lo, où ils furent reconnus par Montfault en 1463. Ils vinrent au diocèse d'Avranches dans le cours du XVIIe siècle. Il y en eut qui habitèrent les Loges-Marchis, Navetel, Chasseguey, La Chapelle-Urée, Brécey. Robert de Saint-Gilles, reconnu à Brécey par Chamillard en 1666, fut peut-être le père de Louis de Saint-Gilles sieur de Saint-Martin. Ce dernier épousa Julienne Nicole de Saint-Laurent et se fixa dans cette paroisse vers 1680. Il habitait le Haut-Saint-Laurent où il avait une terre; il en possédait une autre à la Guillonnière.

Louis de Saint-Gilles laissa quatre fils, Georges, Gabriel, Louis et Philippe. Ce dernier entra à l'ermitage de la forêt de Saint-Sever, y vécut et y mourut sous le nom de frère Antoine. Louis entra dans l'état ecclésiastique et il en sera question ailleurs. La postérité de Georges s'éteignit probablement avec son fils Georges qui mourut en 1761, ne laissant que des filles. Gabriel eut beaucoup d'enfants, l'aîné, Louis-François, entra dans l'état ecclésiastique ; le second, nommé Julien, eut une nombreuse famille, mais la plupart de ses enfants moururent en bas âge. L'un des aînés, Louis-Julien-François, habitait Sourdeval en 1774-77 — en 1792 il était à Montebourg, en 1804 il était percepteur à Valognes. Joseph-Louis-François, l'aîné de ses enfants était secrétaire de la Mairie d'Avranches en l'an XII. Ces de Saint-Gilles qui avaient tous disparu de Saint-Laurent avant 1790 n'étaient pas dans l'aisance.

NICOLE est un nom très ancien à Saint-Laurent-de-Cuves et très commun dans cette paroisse aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. On désignait les différentes familles qui le portaient par le nom de leurs propriétés ou de leurs hameaux. Il y avait Nicole, sieur du Vionnais, Nicole-Chaulourie, Nicole-Plousière, Nicole-Blanchardière, Nicole-Garlière, Nicole sieur du Demaine, Nicole des Fontaines, Nicole-Laurentière, Nicole de Souslève, Nicole-Bouverie, Nicole-Soudée, Nicole-Davière, Nicole-Planchette, etc. Il y eut un grand nombre de prêtres et d'avocats appartenant à ces familles. Plusieurs Nicole étaient alliés à des familles nobles.

BRÉHIER. — Les Bréhier, sieurs de la Pilière, des Corderies et du Coudray paraissent être venus originairement de Brécey. Ils étaient moins nombreux que les Nicole ; mais c'était une famille notable. Denis Bréhier-Corderie, fils de Georges, sieur du Coudray, épousa, en février 1732, Marie-Louise de Billeheust, fille de François-Antoine de Billeheust, sieur de Saint-Célerin. Ce Denis Bréhier est l'ancêtre de la famille Bréhier-du-Coudray, de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

La famille des ROUSSEL, bourgeois des Vieilles-Cuves, était très ancienne dans la paroisse, elle a fourni plusieurs prêtres, plusieurs tabellions et avocats.

Le Coq, Lalleman, Mautalent, Jouaut, Bazin, Méance, Porée, Lepeltier, Coulon, Le Testu, Guilloches, Guillard, Pichon, Mochon, James, Peslin, sont très anciens. Quelques-unes de ces familles ont été à certaines époques fort nombreuses, la plupart ont fourni plusieurs prêtres à l'église.

On trouve aussi Lemardeley, Le Rouiller ou Leroyer, Herbin, Lebouteiller, Baillache, Dorière, Vienne, Bryone, mais ce sont des noms qui paraissent moins anciens dans la paroisse ; il en est de même des Lejeté, Rabasse, Feuillet, Vimont, Varin, Loyvet, Muris, Servain, Faguais, Lepertel, Lebas, Langevin, Margerie, Hamel, Coquet. Gilles Coquet de Saint-Laurent-de-Cuves fut condamné à l'amende par Chamillard, en 1666, comme usurpateur de titres de noblesse.

On trouve encore, mais beaucoup plus rarement, dans les registres et les vieux titres, les noms de Robert, Turquetil, Hullin, Delacour, Le Jamtel, David, Aubeut, Fremont, Dumont, Levannier, Leboucher, le Corbiller, le Moutardier, Desfeux, Turpin, Bigorne, Le Bassac, Le Chaptois, Cochard, Daligaut Lottin, Legrix, Lecordier, Pépin, Taphorel, Millet, de Champrépus, Grésille, Bagot, Morel, Maillard, Fossé, de Brécey, Fontaine, Busnel, Gondouin, Maigné, Baudry, Quinemaut, etc.

De tous temps, il y eut dans la paroisse beaucoup de voyageurs : rouennais, parisiens, chaudronniers, colporteurs. En outre, le hêtre y abondait autrefois, surtout dans certaines parties ; par suite, il y avait beaucoup de sabotiers qui venaient s'y établir pour quelque temps, dans des loges qu'ils construisaient eux-mêmes, puis disparaissaient quand ils avaient achevé leur travail.

V

Histoire religieuse de la paroisse de Saint-Laurent-de-Cuves, depuis le commencement du XVIe siècle; confréries anciennes, fondations faites à l'église. — Curés de Saint-Laurent jusqu'en 1790 et notices sur quelques prêtres originaires de la paroisse.

L'église, qui était de construction romane, ne se composait primitivement que d'une nef et d'un chœur plus étroit, terminé probablement par un sanctuaire en cul-de-four. Vers la fin du XIVe ou le commencement du XVe siècle, on commença à la déformer. Sur le côté nord du chœur, on commença une tour qui ne fut achevée que beaucoup plus tard ; on prolongea le chœur. Puis, vers la fin du XVIIe siècle, on refit la côtière du midi du chœur et on ouvrit une grande chapelle en face de celle qui était sous la tour, ce qui acheva de donner à l'église une forme des plus disgracieuses.

Un des plus anciens titres de la fabrique est un titre de 1437, constituant une rente de « deux soulz, six deniers tournois, » au profit de « la Boëte de Notre-Dame. » En 1540, Gilles Picoys, prêtre, fonda 20 sols de rente pour le trésor de Notre-Dame. Un titre de 1602 mentionne encore la confrérie de Notre-Dame-de-Saint-Laurent. A cette époque, comme plus tard, la Sainte-Vierge était invoquée dans l'église de Saint-Laurent, surtout sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié. Mais dès le commencement du XVIIe siècle, la dévotion à Notre-Dame-de-Pitié céda le pas à la dévotion à sainte Anne, et la confrérie de Sainte-Anne fit oublier celle de Notre-Dame. La chapelle bâtie en face de la tour fut assignée à cette confrérie ; beaucoup de fondations se firent à son profit ; son trésor devint aussi riche que celui de la paroisse, et elle eut un chapelain qui pendant près d'un siècle et demi fut toujours un prêtre de la famille Lalleman. Dans la fin du dernier siècle, elle n'avait plus de chapelain particulier

et ses revenus étaient confondus avec ceux de l'église. On célébrait toujours solennellement la fête de sainte Anne et on la chômait comme le dimanche.

Les rentes fondées aux XVIe et XVIIe siècles, à charge de services religieux, ne sont pas bien considérables. On voit à cette époque quelques rentes en blés fondées pour le pain, l'aumône ou la charité de Pâques, rentes qui furent plus tard assignées aux maîtres et maîtresses d'écoles, lorsque l'évêque d'Avranches eut supprimé cet usage vers 1720. Enfin on voit encore que quelques personnes avaient fieffé des bancs dans l'église, avec droit d'enfeu ou de sépulture.

En 1557, Pierre Guilloches, de Cuves, était curé de Saint-Laurent et de Lingeard, c'est-à-dire qu'il était pourvu des deux bénéfices, mais il ne pouvait en garder qu'un, et nous ne savons pas pour lequel il opta.

En 1597, Adrien Frémin était curé de Saint-Laurent-de-Cuves et avait pour vicaire Gilles Guillard, prêtre de la paroisse. Le 11 octobre 1599, André Bouvet, prêtre de Coulouvray, au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Rome, donna à l'église de Saint-Laurent les saintes reliques que l'on y conserve encore aujourd'hui. Précédemment André Bouvet avait donné à la paroisse de Saint-Laurent le pré situé derrière le presbytère et connu sous le nom de pré du Trésor; le curé en devait avoir la jouissance, à charge de célébrer chaque année, le 12 octobre, une messe basse aux intentions du fondateur.

Le 15 juillet 1611, Louis Jouaut, prêtre de Saint-Laurent, de la famille Jouault-les-Cours, fut nommé successeur d'Adrien Frémin. Après Gilles Guillard, il eut pour vicaire Gilles Mochon autre prêtre de la paroisse. Claude Jouaut, son frère qui était également prêtre devint grand-chantre de la collégiale de Mortain, et en 1621 fonda 4 livres de rente en faveur de l'église de Saint-Laurent.

Vers 1635, Jean Jouaut, neveu des deux précédents, fut nommé curé de Saint-Laurent, probablement après le décès de son oncle, il eut pour vicaire Réné Chutant, qui remplit cette fonction de 1631 à 1681 époque de sa mort. Jean Jouaut se démit en 1652 et mourut peu à près.

Le 14 août 1652, François Nicole, fils de Jean Nicole-Planchette avocat, de la paroisse de Saint-Laurent, succéda à Louis

Jouaut démissionnaire ; il mourut le 22 janvier 1677, quelques mois après s'être démis en faveur de Jean de Billeheust, prêtre de la paroisse ; mais Jean de Billeheust n'ayant pas eu le temps de se pourvoir en cour de Rome avant la mort de François Nicolle, la cure de Saint-Laurent lui fut disputée pendant plus de sept ans. Denis de Bellefontaine, prêtre de Brouains, exerça les fonctions de curé pendant six semaines en 1679, puis fut nommé curé de Cuves. Après lui, trois ou quatre nominations successives eurent lieu, mais les curés nommés n'entrèrent point en fonction. Louis Bazin exerça les fonctions de curé pendant deux ans et se démit en 1682, et n'eut point de remplaçant.

Le 8 avril 1684, Jean de Billeheust, pourvu en cour de Rome, obtint enfin sa nomination à la cure de Saint-Laurent, comme successeur de François Nicole démissionnaire en sa faveur. Un nouveau compétiteur, René Langevin qui s'était aussi pourvu en cour de Rome au départ de Louis Bazin, se présenta encore, mais Jean de Billeheust resta en possession de la cure. En 1696, il permuta avec Pierre Maubant, jeune prêtre du diocèse de Coutances, né aux environs de Saint-Sever, qui venait d'être pourvu de la cure de Boisyvon.

Pierre Maubant prit possession de la cure de Saint-Laurent en 1696. Le clergé de la paroisse était alors très nombreux ; outre le curé et les deux vicaires, il y avait au moins dix prêtres sans fonction qui résidaient chacun dans leurs familles ; il y avait en outre un certain nombre d'ordinands ; car l'abbé de la Robichonnière, qui était alors vicaire, consacrait la plus grande partie de ses revenus à faire instruire les jeunes gens de la paroisse qui lui semblaient pouvoir être appelés à l'état ecclésiastique. Les registres d'ordination d'Avranches mentionnent 19 ordinands originaires de Saint-Laurent-de-Cuves de 1694 à 1708. Pour maintenir tout en bon ordre, il fallait un curé actif et vigilant. M. Maubant qui ne manquait pas de fermeté, donna toujours l'exemple d'une vie pieuse, régulière et irréprochable ; il mourut le 30 avril 1718, et fut inhumé dans le chœur de l'église, par Pierre Costil supérieur du séminaire d'Avranches.

Au temps de Pierre Maubant se rattachent la fondation du séminaire de la Garlière, et celle de la maison de Soudée dont nous parlerons plus tard, et la mort de M. Julien Nicole, curé de Carnet, dont il convient de parler un peu.

Julien Nicole, né à Saint-Laurent-de-Cuves en 1629 entra dans l'état ecclésiastique et fut quelque temps attaché à la cathédrale d'Avranches. Vers 1665, sur la présentation de M. Le Bourgeois, doyen du chapitre, il fut promu à la cure de Carnet. Peu après l'évêque le nomma doyen rural de la Croix, ce qui indique qu'il était gradué. A son arrivée à Carnet il trouva déjà florissante une dévotion à laquelle il avait été initié dès son enfance dans sa paroisse natale, la dévotion à sainte Anne. Voulant organiser la confrérie, il s'inspira un peu de ce qu'il avait vu faire à Saint-Laurent, et après s'être entendu avec ses paroissiens, publia un petit livre intitulé : *Statuts de la confrérie de Sainte-Anne pour l'église de Carnet*, renfermant en outre le petit office de sainte Anne et toutes les indulgences accordées en 1667 par le Souverain Pontife Clément IX aux membres de cette confrérie. Ce petit livre fut imprimé en 1668, chez Audran, à Rennes; en 1669 il fit également imprimer à Rennes « l'*Histoire chronologique des évêques et du Gouvernement ecclésiastique et politique du diocèse d'Avranches;* » il dédia cet opuscule à Monseigneur Gabriel-Philippe de Froullay-de-Fessé qui l'honora de son amitié et l'éleva à la dignité de Grand-Vicaire, dignité qui lui fut conservée par M[gr] Daniel Huet, et M[gr] Kerhoënt de Coëtanfao, sans qu'il cessât pour cela d'être curé de Carnet, et de résider en sa paroisse. Quand il arriva à Carnet, un de ses premiers soins fut de mettre de l'ordre dans la maison de Dieu; il soumit les obitiers, qui étaient nombreux, à une règle commune, et leur fit accepter des statuts qui, sans avoir rien de bien onéreux, étaient nécessaires pour le maintien du bon ordre et l'édification publique. Un autre point bien important attira encore son attention; le séminaire d'Avranches n'étant pas encore établi, il ouvrit sa maison aux jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et les y réunit en assez grand nombre pour les instruire et les former à la piété. Quand il avait suffisamment éprouvé leur vocation il les envoyait à l'évêque qui leur conférait les saints ordres; enfin, il fit bâtir une maison et y installa de jeunes personnes qu'il avait fait instruire pour y tenir une école. Cette maison fut une des premières écoles de filles établies dans le diocèse d'Avranches; les maîtresses pouvaient s'adjoindre d'autres filles, pourvu qu'elles fussent de bonne conduite; elles n'étaient liées par aucun vœu;

mais elles devaient garder le célibat, ou, si elles voulaient se marier, elles devaient sortir de la maison, et ne pouvaient emporter que leurs vêtements. La maison, qui a existé jusque vers 1848, était composée d'un rez-de-chaussée où se tenait l'école, et au-dessus, d'une chambre partagée en huit cellules.

Julien Nicole jouissait d'une grande réputation de science et de vertu ; l'évêque de Rennes lui avait donné les pouvoirs de grand-vicaire pour la partie de son diocèse voisine de celui d'Avranches ; il fit des fondations assez importantes en faveur des églises de Carnet et de Saint-Laurent-de-Cuves, et mourut le 9 mai 1702. Son tombeau est dans le chœur de l'église de Carnet.

Le 5 octobre 1718, Julien Gallouin, présenté par le chantre de Mortain, succéda à M. Maubant, et se montra très zélé pour la décoration de l'église. Un de ses premiers soins fut de faire refondre les cloches ; la bénédiction eut lieu le 3 octobre 1726 ; le parrain et la marraine furent M. et Mme de Cresnay. Au sujet des réparations de l'église, il y eut entre M. Gallouin et ses paroissiens, d'une part, et le chantre de Mortain, de l'autre, un procès assez long qui se termina en 1749 par un accord en vertu duquel le chantre, en sa qualité de gros décimateur, s'obligeait à faire certaines réparations auxquelles il reconnaissait être tenu, et consentait à payer la moitié de certaines autres, au sujet desquelles il y avait doute. Sous l'administration de M. Gallouin presque toutes les grandes fenêtres furent ouvertes, les autels furent refaits en entier ; il en fut de même de presque tout l'ameublement de l'église et de la sacristie. Pour tous ces travaux, le curé fut bien secondé par l'abbé Louis de Saint-Gilles dont nous allons parler ci-après. Aussi, lorsque Mgr Durand de Missy donna la confirmation dans l'église de Saint-Laurent le 1er août 1749, il trouva tout en bon état ; le revenu du trésor était alors de 57 livres, et celui des fondations d'environ 500, dont le tiers appartenait au trésor. Il y avait en outre une rente de 25 livres pour l'entretien de la lampe. Les enfants étaient convenablement instruits, les prêtres tenaient des écoles de garçons chacun dans leur quartier, et Jeanne Lejeté tenait celle des filles ; cette école de filles existait depuis 1725. — M. Gallouin mourut âgé de 80 ans, le 21 avril 1754.

L'abbé de Saint-Gilles, que nous venons de citer, mourut

quelques années plus tard, et son souvenir est toujours vivant à Saint-Laurent et dans les paroisses voisines. Fils de Louis de Saint-Gilles et de Julienne Nicole-Laurentière, Louis de Saint-Gilles naquit à Saint-Laurent vers 1711, et alla faire ses études à Paris. Entré dans l'état ecclésiastique, peut-être sans avoir une vocation bien marquée, il adopta beaucoup d'idées jansénistes. Après avoir exercé la médecine dans la capitale, il revint à Saint-Laurent vers 1736. Il y habitait une maison qui était sa propriété, et s'y occupait à des travaux de menuiserie et de sculpture dans lesquels il était fort habile ; mais il était d'un caractère violent, emporté, hautain ; suscitait des procès à ses voisins, se livrait fréquemment à des excès de boisson, et cherchait alors l'occasion de se battre. Les choses en allaient au point que le clergé et les habitants de Saint-Laurent portèrent plainte contre lui à l'évêque César Le Blanc, qui, après avoir reconnu la vérité des accusations portées contre lui, l'interdit par sentence du 25 juillet 1737 et le condamna à passer trois mois au séminaire d'Avranches pour y reprendre l'esprit ecclésiastique. L'abbé de Saint-Gilles se soumit et fit sa pénitence ; on peut le constater par le registre de Saint-Martin-des-Champs qui était alors l'église du séminaire. On y voit, en effet à cette époque, plusieurs actes signés par Louis de Saint-Gilles, prêtre de Saint-Laurent. Après son retour dans la paroisse où il resta constamment jusqu'à sa mort, sa vie fut toujours régulière, quoique cependant, à cause de son caractère toujours un peu excentrique, on ne lui ait jamais permis d'excercer aucun ministère. Sa famille, bien que noble, était dans la gêne ; mais l'abbé de Saint-Gilles en excerçant la médecine à Paris s'était acquis une fortune assez considérable. Une dame de la capitale, abandonnée par les médecins et qu'il avait guérie, lui avait offert en reconnaissance une somme de 60.000 livres. L'abbé de Saint-Gilles trouvant la somme trop forte l'avait d'abord refusée, puis sur les instances de la dame l'avait acceptée pour l'employer aux bonnes œuvres ; car il est juste d'en faire l'observation, si l'abbé de Saint-Gilles avait par ailleurs plusieurs défauts, il n'était pas avare ; sa générosité envers les pauvres est encore aujourd'hui bien connue. Dès son retour de Paris à Saint-Laurent il avait offert au curé de contribuer à la décoration de l'église ; il avait fait la même proposition à plusieurs curés voisins ; mais à cause de sa mau-

vaise conduite tous avaient refusé ses offres. Quand il fut revenu à une vie plus régulière M. Gallouin, curé de Saint-Laurent, et ses paroissiens, les acceptèrent, et l'abbé de Saint-Gilles se mit à l'œuvre. Il commença par donner une horloge qui existe encore avec ses deux cadrans, l'un à l'extérieur de la tour, l'autre à l'intérieur de l'église; il donna une troisième cloche et une autre plus petite avec laquelle on sonnait autrefois les messes basses et qu'on appelait la cloche de M. de Saint-Gilles. Il donna le grand autel avec le rétable, et ce fut lui-même qui le travailla et le sculpta. On peut constater encore que ce travail n'est pas sans mérite. On lisait autrefois entre les deux moulures qui se trouvent au-dessus des corniches et se prolongent d'un côté du rétable à l'autre, l'inscription suivante : *Donné en bois, façon, peinture et dorure par M. l'abbé de Saint-Gilles, prêtre de cette paroisse en 1740*. Les deux petits autels placés la même année, la boiserie de la sacristie et la grande armoire qui s'y trouve furent aussi des dons de sa libéralité. Enfin il fit bâtir une maison dans le bourg, où il résida jusqu'à sa mort; mais avant de mourir il la légua à la paroisse pour servir de maison d'école et donna en même temps une petite pièce de terre pour le maître. Il mourut dans cette maison le 9 mars 1758; ses libéralités ont fait oublier ses défauts et on ne conserve de lui que de bons souvenirs. Son frère Philippe, connu sous le nom de frère Antoine, avait commencé par mener la vie érémitique à Saint-Laurent, où l'on montrait encore il y a peu de temps la maisonnette qu'il habitait. S'étant retiré à l'ermitage de Saint-Sever, il en fut supérieur trois fois 1722-1725, 1728-1734, 1740-1746, et y mourut simple ermite le 20 décembre 1762. Louis-François de Saint-Gilles prêtre, neveu de Louis et de Philippe, n'habita que peu de temps la paroisse.

Le 15 janvier 1755, Jacques Fréminot signa son premier acte comme curé successeur de M. Gallouin. Un an après, une maladie épidémique sévit dans les paroisses de Saint-Laurent et de Cuves; le curé de Cuves et son vicaire, Denis Lecoq, prêtre de Saint-Laurent, furent des premières victimes; cette maladie ne durait qu'un jour ou deux. On voit souvent des hommes signant un acte d'inhumation et qui sont eux-mêmes inhumés trois ou quatre jours plus tard. Dans les années 1756 et 1757, il y eut à Saint-Laurent 101 décès; c'était plus que le double de ce qu'il

y en avait ordinairement. A plusieurs reprises, le fléau sembla cesser, puis il recommençait avec une intensité nouvelle ; il enleva trois prêtres de la paroisse : Gilles Porée, Gilles Lalleman et Jacques Roussel. — Quelques années après Gilles Lepeltier-Saintonnière, syndic de la paroisse, fit faire les bancs qui sont encore aujourd'hui dans l'église. Cet homme de bien, père de quinze enfants, les vit tous mourir avant lui, à l'exception d'une fille, qui lui survécut ; le dernier survivant de ses fils, nommé Gilles, était entré dans l'état ecclésiastique ; il mourut sous-diacre, à l'âge de 23 ans, le 25 février 1772, et fut le dernier qu'on inhuma dans l'église. M. Fréminot était très régulier, mais d'une piété très rigide ; il était bon et charitable, mais d'une sévérité qui parfois dépassait un peu les bornes ; il mourut le 3 janvier 1784, après s'être démis en faveur de son neveu, M. Louis Bazin, prêtre de la paroisse.

Le 14 juin 1783, Louis Bazin, prêtre de 1772, maître-ès-arts en l'université de Caen, et depuis son ordination vicaire de son oncle, fut mis en possession de la cure par M. Godard de Belbœuf. En vertu de son titre de maître-ès-arts, il obtint, le 2 août de la même année, le bénéfice de la chapelle Saint-Georges-de-Bouillé, au Val-Saint-Père, bénéfice dont les revenus s'élevaient à 15 livres environ. En 1787, M. Bazin fit bâtir le presbytère actuel, un peu au-dessous du lieu ou s'élevait l'ancien.

Depuis 1725, il y avait toujours eu des maîtres et maîtresses d'école ; les maîtres avaient été d'abord des prêtres, puis vint un clerc tonsuré, M. Guillaume Masseron, qui après avoir tenu l'école pendant plusieurs années, disparut de la paroisse en 1783. Il fut remplacé par un M. de Saint-Gilles, petit neveu de l'abbé de Saint-Gilles. Il tenait l'école des garçons dans la maison qui avait été donnée par son oncle. L'école des filles avait été construite au milieu du bourg, par M. l'abbé de la Robichonnière, vers 1725 ; il y avait établi une bonne-sœur carmélite, nommée Jeanne Lejeté, qui vivait encore en 1764. — Elle fut remplacée peu après par Anne Legoupil, originaire de Fleury ; la dernière avant la Révolution fut Catherine Guillaume, née dans la paroisse.

Les maîtres et maîtresses d'écoles percevaient de très modiques rétributions mensuelles et recevaient quelques petits cadeaux. Par ailleurs, ils n'avaient que quelques revenus bien insuffisants. Le maître d'école avait un petit champ, une rente de trois livres

et huit boisseaux et quart de froment par an. La maîtresse avait un petit jardin légumier, huit livres de rente et huit boisseaux et quart de froment. Ces rentes en blé avaient été données jadis pour l'aumône de Pâques. Depuis 1750 et avant, les actes sont toujours signés, et généralement ils le sont mieux qu'aujourd'hui.

En 1789, M. Bazin fut un des douze membres de la commission chargée de rédiger les doléances du clergé dans l'Assemblée générale des trois ordres du grand bailliage du Cotentin, qui s'ouvrit à Coutances le 16 mars.

En 1790, la cure de Saint-Laurent était toujours à portion congrue, mais depuis quelques années seulement, le curé recevait 700 francs. Le chantre de Mortain payait un des vicaires, l'autre était à sa charge. Le directoire du district, considérant que la population était alors de 1.500 âmes, porta la pension du curé à 1.500 livres et accorda celle de deux vicaires.

VI

Epoque révolutionnaire (1790-1800). — Conduite du Clergé. — Curés intrus. — Conduite des habitants. — Prêtres cachés. — Vente de l'église et du Presbytère. — Destruction des Croix. — La Croix de la Méancerie.

Jusqu'en 1790, Saint-Laurent avait fait partie du doyenné de Cuves. A cette époque, cette paroisse fut réunie au canton de Saint-Pois. M. Bazin, curé, avait alors pour vicaire M. Vincent Nicolle, prêtre de la paroisse, et Guillaume Robine, prêtre de Notre-Dame-des-Champs; mais au mois de septembre de cette même année, Guillaume Robine fut remplacé par Jacques-Julien Roussel, natif de Saint-Laurent, et qui venait de recevoir la prêtrise des mains de Mgr de Belbœuf. D'après les registres du Directoire du district de Mortain, quand on demanda le

serment à la constitution civile du clergé, M. Bazin le prêta, mais après un long préambule où il faisait toutes les restrictions que réclamait l'orthodoxie; aussi son serment fut-il considéré comme non avenu. Ses deux vicaires le refusèrent absolument; tous trois cependant continuèrent à exercer leurs fonctions, sans opposition, jusqu'à l'arrivée du curé intrus.

Pierre-Jean-François Benoit, natif de Saint-Maur, vicaire à Villedieu, avait malheureusement suivi l'exemple de presque tous les prêtres de cette ville et prêté le serment schismatique. Elu curé de Saint-Laurent-de-Cuves, et en conséquence de la permission à lui accordée par les juges du district de Mortain, il vint prendre possession de la cure au mois de novembre 1791. Prêtre instruit, modéré, de conduite irréprochable, il était parfaitement choisi pour gagner la population. M. Bazin ayant eu un jour une altercation avec lui, se retira en disant : M. Benoît a trop d'esprit pour ne pas reconnaître son erreur; il ne sera pas longtemps ici. En effet, il n'y resta qu'un an, partit vers la fin de 1792, retracta son serment, et dans les plus mauvais jours, alla en se cachant exercer le saint ministère dans la ville même où il avait prêté serment. Un second curé intrus, J.-B. Dubois, de Chérencey-le-Roussel, instituteur à Ger, ne resta pas plus de six semaines, et après lui, il n'y en eut plus. Ce dernier se rétracta aussi plus tard et répara sa faute.

Au mois de septembre 1792, le curé et ses deux vicaires prirent le chemin de l'exil. Un prêtre fidèle, Michel Nicole, avait promis de rester dans les environs pour porter aux habitants de la paroisse les secours de la religion. Tous trois passèrent à Jersey; de là, M. Bazin et M. Nicole se rendirent en Espagne, où ils furent reçus dans le couvent de Sipulveda, diocèse de Ciudad-Rodrigo. M. Roussel passa en Angleterre.

Il n'y eut à Saint-Laurent aucune fête républicaine; on n'y planta point d'arbre de la liberté, on n'y célébra point de décades; deux des cloches et la tinterelle furent enlevées par ordre du district; les vases sacrés et une croix d'argent massif furent également enlevés; les statues disparurent, mais ce furent des paroissiens qui les cachèrent sur la voûte de l'église, où elles furent retrouvées plus tard. L'église resta toujours fermée; on ne l'ouvrit que quelquefois pour y faire des distributions de blé. A l'époque de la restauration du culte, on y trouva tout en bon

ordre ; deux ou trois coups de hache avaient été donnés dans la boiserie d'un autel, on en fit facilement disparaître la trace. La paroisse entière eut le schisme en horreur et les prêtres fidèles y trouvèrent toujours bon accueil. Ce fut en vain que Cuves et Brécey envoyèrent à Saint-Laurent des émissaires pour y implanter les idées nouvelles ; tout fut inutile. Les habitants, attachés à la religion, restèrent aussi attachés à l'ancien régime. Nous en trouvons une preuve incontestable dans la lettre suivante de l'agent national du district de Mortain, envoyé pour épurer les municipalités du canton de Saint-Pois.

« AU CITOYEN BOUREL, REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

« *15 pluviôse, deuxième année républicaine.*

« Citoyen,

« Tu trouveras ci-joint les recherches les plus scrupuleuses » sur les autorités constituées du canton de Saint-Pois, et sur » les Citoyens que je te propose en remplacement, d'après nos » propres connaissances et les lumières de tous les sans-culottes » de ce canton dont je me suis entouré. Sur dix paroisses qui » le composent, huit sont assez patriotes ; mais deux qui sont » le Mesnilgilbert et Saint-Laurent-de-Cuves, sont gangrénées » d'aristocratie, de sorte qu'il est pour ainsi dire impossible d'y » trouver un Citoyen qui ose se montrer partisan de la révolu- » tion. Ces deux communes étaient son mortel poison.

» Je t'observerai qu'il m'a été impossible de trouver deux » assesseurs du juge de paix qui soient dans le sens de la révo- » lution ; car pour cela il faudrait qu'on pût les prendre parmi » les notables, et cela ne se peut pas. Je ne pourrai recommencer » mon opération que dans deux jours, attendu qu'il se trouve » des foires considérables dans cet intervalle. »

« Salut et fraternité. »

(Archives départementales. — Saint-Lo).

Cette lettre n'a pas besoin de commentaire ; elle prouve que le canton de Saint-Pois, tout entier, n'était pas révolutionnaire,

les huit communes que l'agent national dit assez patriotes étaient des communes où l'on avait pu composer une municipalité républicaine, au moins pour l'apparence. L'impossibilité où il se trouve de trouver parmi les notables deux assesseurs du Juge de paix, montre bien que dans ce canton tout n'allait pas au gré de ses désirs.

Les habitants de Saint-Laurent-de-Cuves ne s'étant jamais divisés, jouirent toujours d'une paix au moins relative ; il y eut parmi les jeunes gens un bon nombre de réfractaires et quelques-uns d'entre eux se joignirent aux chouans. La paroisse fut quelquefois visitée par des bandes de pillards, mais on n'y commit pas de grands excès.

M. Michel Nicole, ancien vicaire de Fontenay, non assermenté, retiré à Saint-Laurent dans sa famille depuis 1791, resta constamment dans la paroisse, se cachant tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, célébrant la messe dans des granges ou des greniers que l'on montre encore aujourd'hui. Il avait pour confident un jeune homme de la paroisse, nommé Pierre Lejeté, qui connaissait toujours le lieu de sa retraite, lors même qu'il faisait des excursions dans les paroisses voisines. Plusieurs autres prêtres fidèles y trouvèrent également asile, entre autres, MM. Jean Lair de Boisyvon, Louis Patry, de Brécey, ancien vicaire de Montjoie, Julien Germain, de Coulouvray, Pierre Chasles, de Saint-Pois, et, vers la fin de la Révolution, MM. François Nicole et François Muris, tous deux de Brécey, ordonnés en 1797 par l'évêque de Saint-Papoul, en sorte que les fidèles ne manquèrent jamais de secours religieux. Catherine Guillaume y tint secrètement l'école autant que les circonstances le permirent, et contribua autant qu'elle put à préparer les enfants à la première communion Une ou deux petites pièces de terre, restes des anciennes aumônes appartenant au chantre de Mortain, furent vendues dès 1791, et peu après la maison d'école des garçons, donnée par l'abbé de Saint-Gilles. L'église et le presbytère le furent aussi, mais beaucoup plus tard. Le sacristain Servain acheta l'église dans le but de la conserver, et la paya la modique somme de 15 francs. Denis Bazin, parent du curé, acheta le presbytère avec le pré du trésor, pour la somme de 32 sous ; il l'avait également acheté pour le conserver, et remit plus tard au curé l'acte d'acquisition qui

était en bonne forme ; il semble que la maison d'école des filles ne fut pas mise en vente, ou ne trouva point d'acquéreur.

Il y avait douze croix dans la paroisse, sans compter celle du cimetière ; toutes furent abattues par des compagnies organisées dans ce but, mais dans la suite la plupart furent relevées, et il en est une qui mérite une mention spéciale : c'est la croix de la Méancerie, située dans le bois de ce nom. On lit sur le piédestal ancien : *I. H. S. Gloriosa dicta sunt de te, facta civitas refugii ;* et en avant : *Jesu et Mariæ misericordiæ matri vovit M. P. Lecoq pr.* Elle ne porte aucun millésime ; mais elle avait été élevée selon toute apparence vers le commencement du XVIIIe siècle ; car Pierre Lecoq, prêtre, qui la fit élever en l'honneur de Jésus et de Marie mère de miséricorde, mourut à Saint-Laurent le 28 novembre 1717. Cette croix, qui n'avait d'ailleurs rien de remarquable, était devenue un lieu de pèlerinage assez fréquenté, où l'on allait prier la sainte Vierge. La Révolution ne fit qu'accroître la dévotion que les fidèles avaient déjà pour elle. Après le départ du curé légitime, ils s'y rassemblaient le dimanche aux heures de la messe et des vêpres pour y réciter des prières et y chanter des psaumes. Dès que la croix fut abattue, ils la relevèrent ; ou l'abattit de nouveau, ils la relevèrent toujours, on la brisa ; ils replacèrent le croisillon sur le piédestal et continuèrent leurs réunions au pied de cette croix. Quoique ces réunions n'eussent rien de séditieux, on envoya des hommes armés pour les disperser ; alors les réunions s'y firent pendant la nuit : on apposa des gardes aux environs pour intimider ceux qui voulaient venir prier en ce lieu ; mais les gardes eux-mêmes, soit qu'ils fussent envoyés là contre leur gré, ou qu'ils fussent intimidés par le nombre de ceux qu'ils voyaient venir, se joignaient souvent à ces derniers, et allaient aussi prier au pied de la croix. Dans les dernières années de la Révolution, les réunions y furent plus nombreuses que jamais. Aussi, quand l'ordre fut rétabli et la paix rendue à l'église, M. Dumont, propriétaire de cette croix, en fit faire une nouvelle qui fut placée au même lieu sur l'ancien piédestal, et depuis lors le pèlerinage n'a point cessé. Beaucoup de personnes viennent même de très loin visiter cette croix ; on y apporte souvent de petits enfants qui ont de la peine à se mettre à marcher ; plusieurs y viennent aussi pour d'autres motifs et quand ils prient au pied de cette croix, ils

adressent leurs prières à la sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de Pitié ou de Miséricorde. Le nombre des pèlerins peut bien s'élever à près de 1.500 chaque année; dans le mois de septembre, on y fait une procession solennelle à laquelle assistent les paroissiens de Saint-Laurent et un grand nombre d'étrangers.

VII

Rétablissement du culte catholique Saint-Laurent-de-Cuves depuis 1800

M. Bazin, curé légitime de Saint-Laurent-de-Cuves, y rentra en 1799; M. Vincent Nicole, son vicaire, l'avait précédé de quelques mois; M. Roussel, second vicaire, revint d'Angleterre en 1800. Dès le retour de M. Bazin, M. Henri-Michel Nicole se retira à Saint-Martin-le-Bouillant, dont il rouvrit l'église et devint curé. M. Vincent Nicole devint successivement curé de Ferrières et de Cerisy-la-Forêt, puis devenu malade, se retira à Saint-Sauveur-de-Chaulieu, où il mourut en 1826. M. Bazin rouvrit l'église en 1800; les statues furent alors remises à leur place; il n'y eut par ailleurs pas beaucoup à faire, tout ayant été conservé en assez bon état, sauf ce qui avait été enlevé par ordre du directoire du district. Le pasteur eut d'ailleurs la consolation de retrouver les habitants à peu près tous dans les mêmes dispositions qu'à son départ. Il mourut le 19 décembre 1814, laissant un très bon souvenir. Son vicaire, M. Roussel, lui succéda, décéda en 1826. Puis vinrent MM. Legros, Dubois et Vénisse, curé actuel. — Dès le retour de M. Bazin, l'ancienne bonne-sœur Catherine Guillaume rentra dans son ancienne maison et recommença à tenir l'école; une école pour les garçons fut ouverte peu après dans une maison de loyer. Vers 1820, la maison d'école des filles fut vendue et l'école transférée dans la maison actuelle; l'école des garçons fut bâtie vers 1838. Peu après une route d'Avranches à Vire fut ouverte par le bourg de Saint-Laurent; elle en changea complètement l'aspect et a rendu de très grands services aux agriculteurs, surtout dans la partie de la commune voisine de Saint-Pois. Plusieurs chemins vicinaux ont

été faits depuis et en ont avantageusement remplacé d'anciens qui étaient impraticables. La situation du presbytère était jadis fort désagréable; pour aller à l'église, il fallait monter un escalier en pierre très élevé et fort peu incliné. Devant la porte, à moins de 20 mètres, il y avait une chute d'eau faisant marcher un moulin à papier et dont le bruit continu était fort désagréable. Ce moulin, abandonné depuis quelque temps, ayant été mis en vente vers 1854, fut acheté par M. le comte de Semalé, et un de ses fils le donna peu après, avec un plant qui en dépendait, à la cure de Saint-Laurent, à charge de quelques services religieux. Le moulin ayant été démoli, M. Venisse a éloigné le cours d'eau dont le bruit ne se fait plus entendre, et par-dessus l'emplacement du moulin, tracé une rampe bordée d'arbres verts, par laquelle on arrive maintenant, sans trop de peine, presque en face de la porte de l'église. Cette église était bien laide et bien incommode, mais on vient de l'abattre et on travaille actuellement à la reconstruire.

Terminons par un fait relatif à la Révolution de 1830.

Il n'était bruit que de la fuite du prince de Polignac; un dimanche, en attendant l'heure des vêpres, un groupe d'hommes de Saint-Laurent en parlaient ensemble à l'entrée du cimetière, lorsqu'arrive par le chemin de Brécey un fort beau chien qui n'est précédé ni suivi de personne. L'animal s'arrête près d'eux comme s'il les eût connus et semble réclamer des caresses. Tous alors se mettent à dire : « Oh ! le beau chien ! à qui donc est ce beau chien ! » Nul ne l'avait vu. Survint un exalté du bourg qui dit immédiatement : « Il n'y a pas de chien pareil dans la contrée; c'est le chien de Polignac ! c'est certainement le chien de Polignac ! » et, ce disant, il court chercher son fusil et le tue.

Le propriétaire du chien ne se fit pas connaître, mais ce dont personne alors n'avait le moindre soupçon, le prince de Polignac était en ce moment-là même caché depuis deux jours au moulin de Saint-Laurent, où M. le comte de Semalé l'avait fait conduire, et dès qu'il sut ce qui s'était passé, il eut hâte de partir. Ce fait n'a été connu que fort longtemps après, et nous l'avons entendu raconter par M. de Semalé lui-même.

L. C.

SÉMINAIRE DE LA GARLIÈRE

et Maison-Ecole de Bonnes-Sœurs, à Soudée

DANS LA PAROISSE DE SAINT-LAURENT-DE-CUVES

I

Notice sur l'abbé de la Robichonnière, fondateur de ces deux Maisons

L'abbé de la Robichonnière, dont le nom est à peine connu, fut, au commencement du XVIIIe siècle, un des prêtres qui rendit le plus de services au diocèse d'Avranches. Simple et modeste dans ses goûts, il n'eut jamais d'autre ambition que celle de faire le bien ; son attachement à l'Eglise et l'horreur qu'il professait pour les doctrines nouvelles lui méritèrent les railleries des Jansénistes ; il eut des contradictions à subir de la part des siens, et l'autorité diocésaine elle-même ne le traita pas toujours comme il eût été en droit de l'attendre ; mais rien ne le déconcerta, et il continua toujours avec le même zèle les œuvres qu'il avait entreprises, parce que c'était de Dieu qu'il attendait la récompense, et non des hommes. Voici ce que l'on a pu recueillir sur sa vie.

Gabriel Le Sot de la Robichonnière naquit à Brécey vers 1667. Son père, Jacob de la Robichonnière, avait pris ce nom d'une terre qu'il possédait dans la paroisse de Brécey ; car ce n'était pas

le nom propre de sa famille. Il ne prit jamais d'ailleurs aucun titre de noblesse; mais s'il n'était pas noble d'origine, il l'était de caractère, et une assez belle fortune, dont il était pourvu, lui assurait un rang distingué parmi les habitants du pays. Il avait quatre enfants : Gabriel, qui était l'aîné, et trois filles, lorsqu'il quitta Brécey et vint habiter à Saint-Laurent la terre de la Bréhairie, qui était une de ses propriétés; il y remplissait les fonctions de notaire, pour le siège des Cresnays et du Mesnil-Adelée. Vers 1696, il prenait les titres de conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel en l'élection de Mortain. A cette époque, son fils était prêtre, docteur en droit-canon et vicaire à Saint-Laurent-de-Cuves. Il avait été ordonné à Coutances par permission de l'évêque d'Avranches, aux quatre-temps de Noël 1694. Ses trois filles étaient mariés ; l'aînée, nommée Renée, avait épousé M. Dubois, un des ancêtres de Mme de Saint-Pierre, de Saint-Jean-des-Champs. Le 3 août 1700, Jacob de la Robichonnière eut une quatrième fille, qui fut baptisée par l'abbé de la Robichonnière, et eut pour marraine Mme Dubois, qui la nomma Renée, nom qu'elle portait elle-même. Tout porte à croire que cette quatrième fille était née d'un second mariage. Sa mère, originaire de Cuves, se nommait Françoise d'Auray, de la famille d'Auray de la Fouasserie. Jacob de la Robichonnière mourut à Saint-Laurent, le 24 avril 1705, et fut inhumé dans l'église.

L'abbé de la Robichonnière fut vicaire de Saint-Laurent, de 1696 à 1718. Il n'avait rien de plus à cœur que de catéchiser les enfants et de former les jeunes gens à la piété. Voyant que ceux des familles peu aisées profitaient souvent mieux de ses avis et montraient de meilleures dispositions que ceux qui appartenaient à des familles riches, il pensa que c'était surtout parmi les premiers qu'il fallait songer à recruter le clergé. Si les moyens d'étudier leur manquaient, il pouvait subvenir à leurs besoins et il le fit très largement; aussi ne vit-on jamais autant d'ordinands dans la paroisse qu'à l'époque où il fut vicaire. Pour perpétuer son œuvre, il désirait voir l'établissement d'un petit-séminaire, c'est-à-dire, selon le sens que l'on donnait alors à ce mot, un séminaire pour les ecclésiastiques pauvres. Nous allons maintenant parler de ses deux établissements auxquels il consacra presque toute sa vie.

II

Fondation du Petit-Séminaire de la Garlière

Au mois de mai 1702, Rolland-François de Querhoënt de Coëtanfao, successeur de Daniel Huet sur le siège épiscopal d'Avranches, obtint de Louis XIV des lettres patentes datées de Versailles, qui l'autorisaient à ouvrir dans tel endroit de son diocèse qu'il voudrait, un petit-séminaire auquel seraient annexées une maison de missionnaires et une maison de prêtres pauvres ou infirmes, pouvant enseigner la théologie et donner des retraites aux personnes du monde. Le roi permettait d'unir à cet établissement des bénéfices et même des cures, jusqu'à concurrence de 800 livres de rente annuelle et perpétuelle. Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Rouen au mois de juillet de la même année.

Par acte du 1[er] mars 1705, M. de la Robichonnière, prêtre de Saint-Laurent-de-Cuves, désirant contribuer à la bonne œuvre en projet, pria M[gr] de Coëtanfao de vouloir bien l'agréger aux personnes qu'il établirait dans son petit-séminaire. Il offrait en même temps et donnait pour cette fondation une rente de 800 livres, consistant dans ses terres de la Garlière, de la Bréhairie et de Cuvettes, s'engageant de plus à faire bâtir, à ses frais, une maison convenable sur sa terre de la Garlière. Mais, en cas où pour une raison quelconque cette maison cesserait d'exister, les revenus tourneraient au bénéfice des pauvres de l'hôpital d'Avranches.

L'inventaire fait après le décès de M. de la Robichonnière mentionne l'acte d'acquêt de la terre de la Basse-Garlière, d'un sieur de Rocquemer, écuyer, passé devant maître Lepeigné, notaire au comté, le 14 décembre 1734; cela ne prouve qu'une chose, c'est que cet acte d'acquêt était demeuré longtemps sous seing privé.

L'évêque d'Avranches accepta la donation de M. de la Robichonnière par acte du 1[er] décembre 1705; et, le 20 octobre 1706, il rendit son ordonnance qui établissait le séminaire de la Garlière. Cette ordonnance était motivée d'abord sur ce que les infirmités de

la vieillesse et l'obligation de donner avant tout leurs soins aux paroisses dont quelques-uns étaient chargés, empêchaient les missionnaires de se livrer activement, et d'une manière suivie, aux travaux des missions ; en second lieu, sur ce que la misère des temps empêchait les parents de faire étudier leurs enfants dans les séminaires et d'y payer leurs pensions, ce qui diminuait le nombre de prêtres ; enfin sur ce qu'il est juste de donner aux prêtres âgés et infirmes une retraite honorable ou des moyens d'existence convenables en cas d'insuffisance de leurs bénéfices, et de faciliter aux jeunes gens les études ecclésiastiques.

Il était difficile qu'un seul et même établissement pût atteindre simultanément des buts si différents les uns des autres. Ce qui paraît le plus clair, c'est que l'évêque avait bien l'intention de fonder un établissement, mais était encore incertain sur la destination qu'il devait lui donner. Nous allons bientôt en dire la cause.

Par le même mandement le prélat chargeait de la direction du séminaire des retraites et missions et de l'instruction des jeunes clercs, MM. de la Robichonnière, fondateur et donateur, Jean Lecordier, curé de Saint-Jean-de-la-Hèze, promoteur de l'officialité ; Julien Vaullegeard, curé de Champcey, doyen rural de Genêts ; Thomas Pinel, curé de Braffais, et Pierre Pihan, vicaire de Champcey, qui tous apposèrent leur signature à l'acte épiscopal le 16 mai 1707. L'évêque leur cédait, ainsi qu'à leurs successeurs, les terres et revenus donnés par M. de la Robichonnière ; il permettait aux trois curés de quitter leurs paroisses pour vivre en communauté, de s'adjoindre les ecclésiastiques qui le demanderaient et seraient jugés dignes ; ils éliraient entre eux, tous les trois ans, sans pouvoir le continuer plus de trois nouvelles années, un supérieur pour la direction spirituelle et temporelle du séminaire ; ils dresseraient des règlements pour la conduite de leur société, pour les exercices des missions et du séminaire, et les présenteraient à l'approbation épiscopale.

Par le même acte, l'évêque les autorisait à bâtir une chapelle où ils auraient droit de conserver le Saint-Sacrement, de dire ou chanter la messe, de prêcher, catéchiser, et confesser hors la quinzaine de Pâques, à moins qu'ils n'eussent la permission de leurs curés ou vicaires, tous ceux qui se présenteraient. Ils pourraient en tous temps confesser leurs domestiques, leur faire

faire leurs pâques dans la chapelle du séminaire, leur administrer les sacrements, ainsi qu'à tous les Membres de la communauté, et les inhumer dans le cimetière particulier, qu'il leur permettait d'établir, sans avoir besoin de l'agrément du curé de de Saint-Laurent-de-Cuves. Ils pourraient faire des missions dans tout le diocèse, avec les pouvoirs accoutumés, s'adjoindre pour y travailler avec eux tous les prêtres, mêmes étrangers au diocèse, quand ils y seraient appelés par les curés, ou avec l'agrément de l'évêque, par les supérieurs, donner des retraites dans le séminaire, et y loger les hommes ; quant aux femmes, elles prendraient leur logement dans quelque honorable maison des environs.

Pour ce qui concerne les ordinands, on ne recevrait que ceux qui prouveraient leur pauvreté et justifieraient qu'ils avaient achevé leur cours de philosophie. Le séminaire ne leur devrait que le logement ; deux seulement, qui seraient désignés par l'évêque, auraient droit à leur nourriture. On leur enseignerait la théologie, le plain-chant, les cérémonies de l'église et celles de l'administration des Sacrements, la manière de faire le prône et le cathéchisme. La pension des séminaristes était évaluée à 110 livres par an ; celle des prêtres âgés et infirmes à 200 livres, de sorte qu'on en recevrait plus ou moins, selon les ressources et les revenus de la maison.

Ces dispositions n'étaient pas parfaitement en rapport avec les intentions de M. de la Robichonnière ; et l'évêque semblait presque abandonner l'idée d'un séminaire pour les clercs pauvres, quoiqu'il en tînt encore un peu compte, sans doute pour ménager un peu le fondateur. Le 14 avril 1707, le fondateur s'engagea à payer à la décharge du séminaire une somme de 2.500 livres pour droit d'indemnité de cession de ses domaines sur les terres de la Garlière, de la Bréhairie et de Cuvettes, à messire Georges de Poilvilain, chevalier, seigneur, baron des Cresnays, de la Boulouze et de Saint-Laurent-de-Cuves.

Le 16 mai de la même année, l'évêque d'Avranches approuva le plan des bâtiments du séminaire, présenté par M. de la Robichonnière, et en permit l'exécution. Ils présentaient une façade de 116 pieds à l'extérieur, sur une profondeur de 32. Il y avait dix-huit chambres, sans compter deux pavillons, dans l'un desquels fut placée la chapelle provisoire, que l'évêque alla bénir le

15 mars 1712. Voici comment il s'exprime dans le procès-verbal de la bénédiction : « Nous, en exécution de notre acte du » 20 octobre 1706, à la prière et requête de messire Gabriel de » la Robichonnière, l'un des prêtres de la communauté de la » Garlière, premier bienfaiteur et fondateur d'icelle, nous som- » mes exprès transporté audit lieu de la Garlière, le mardi » 15e jour de mars de la présente année 1712, accompagné de » messsire François de Brebœuf chanoine de notre église cathé- » drale, et de messire Pierre Nicole notre aumônier et secrétaire, » où nous avons fait solennellement la bénédiction d'un autel » et d'une chapelle ou oratoire, dans l'enclos de ladite maison » et faisant partie d'icelle, sous le titre et invocation de la très » sainte Vierge mère de miséricorde, et de son époux saint » Joseph ; ensuite de quoi nous avons célébré la sainte messe » audit autel, présence d'un grand peuple qui s'y est amassé de » tous les lieux circonvoisins ; et en attendant qu'il plaise à la » divine Providence nous fournir des moyens plus abondants, » pour faire bâtir, comme nous l'espérons, une église plus vaste » et plus étendue au dehors de ladite maison, avons permis et » permettons par les présentes, tant aux prêtres de ladite com- » munauté, que de leur consentement, à tous autres qu'ils » jugeront à propos, de se servir dudit autel et chapelle ou » oratoire, pour tous les usages, fonctions et exercices exprimés » dans notre acte mentionné ci-dessus, et que nous confirmons » sans rien y changer.

» Présents à tout ce que dessus Messire Georges de Poilvilain » chevalier, seigneur, baron des Cresnays, Mre Jean Lecordier » curé de Saint-Jean-de-la-Hèze, notre promoteur, Mre Denis de » Bellefontaine, curé et doyen rural de Cuves, Mre Julien Vaulle- » geard, curé de Champcey, doyen rural de Genêts, Mre Gabriel- » François Luce, curé de Brécey, Mre Jacob Nicole, prêtre de » Brécey, et plusieurs autres ; en foi de quoy nous avons fait » dresser le présent acte pour être mis et conservé dans le » registre de notre secrétariat. — Fait ce dit jour, 15e mars 1712. »

M. Maubaut, curé de Saint-Laurent-de-Cuves, avait été invité à la cérémonie ; mais on voit qu'il ne s'y trouva pas. On avait essayé de lui faire signer les lettres d'institution du séminaire, et il s'en était excusé, voulant auparavant prendre connaissance des faveurs et privilèges que le seigneur Evêque accordait à cette maison.

Mandé à Avranches par l'évêque et pressé de donner son consentement, il demanda de nouveau, mais en vain, communication des pièces qu'il désirait voir. Comme il persistait dans son refus, l'Evêque lui adressa quelques paroles assez dures. Alors, dit Pierre Costil, M. Maubant qui menait une vie très régulière et ne croyait pas mériter un pareil traitement, prit congé du prélat en lui disant : « Ce n'est pas ainsi qu'on parle à un prêtre et à un curé. » Mgr de Coëtanfao, piqué de cette réponse à laquelle il ne s'attendait pas, fit droit à ses réclamations. Alors M. Maubant donna son consentement dans les termes qui suivent et qu'il a écrit au bas des lettres d'institution :

« Le 1er jour de septembre 1713, Nous, Pierre Maubant, curé » de Saint-Laurent-de-Cuves, ayant eu communication des » lettres ci-dessus et du contenu en iceluy, dont lecture nous a » été présentement faite, après avoir loué et béni la divine bonté » et rendu nos très humbles actions de grâces à Monseigneur » d'Avranches, notre très digne prélat, d'avoir bien voulu » choisir notre dite paroisse de Saint-Laurent pour l'établisse- » ment de la dite communauté, que nous regardons comme un » bien avantageux à tout le diocèse et singulièrement à notre » dite paroisse de Saint-Laurent et lieux circonvoisins, avons » consenti et consentons, que ledit acte sorte son plein et » entier effet, en tout ce qui pourrait regarder nos intérêts et » ceux de nos successeurs à ladite cure, renonçant à troubler » ni inquiéter d'aucune manière les prêtres de ladite commu- » nauté sur tout le contenu en iceluy, En foi de quoi nous » avons signé le présent, à la réquisition et du consentement » de mon dit Seigneur évêque d'Avranches. — Pierre Maubant, » prêtre, curé de Saint-Laurent.

Au mois de janvier 1710, le roi Louis XIV, par de nouvelles lettres patentes données à Versailles, avait confirmé celles de 1702, permis d'augmenter de 200 livres de rente annuelle les revenus du petit-séminaire, et déclarés amortis les fonds, cours, jardins, enclos et bâtiments, sans qu'on pût à l'avenir en exiger aucune finance. Ces lettres font mention des terres de la Garlière, de la Bréhairie et de Cuvettes, du zèle de l'abbé de la Robichonnière pour cet établissement, et des constructions qu'il y a déjà faites à ses frais. Le 9 décembre 1717, le duc

d'Orléans, comme comte de Mortain, donna aussi son consentement à l'établissement du Séminaire.

Tout était préparé dès 1712 pour recevoir la communauté. Mais malgré les instances réitérées de M. de la Robichonnière, six ans s'écoulèrent encore sans qu'aucun des associés vînt s'y établir ; le fondateur y restait seul. La raison de ces retards paraît se trouver dans la multiplicité des destinations que cet établissement devait avoir ; l'Evêque qui n'était pas lui-même bien fixé, avait réuni dans un même dessein, les desseins particuliers que chacun des associés avait en vue en offrant son concours pour l'établissement projeté. Or, M. Vaullegeard, n'avait en vue que les missions ; M. Lecordier, inclinant un peu vers le Jansénisme, n'aimait pas la direction donnée par les Eudistes au séminaire d'Avranches, et désirait établir un nouveau grand-séminaire, pour y perpétuer, disait-il, les traditions de M. Hantraye ; M. de la Robichonnière avait particulièrement en vue l'instruction des clercs pauvres, et l'Evêque, qui admettait tout cela secondairement, voulait surtout fonder une maison de retraite, ou, comme il le dit lui-même dans une lettre particulière, un hôpital pour les ecclésiastiques pauvres et infirmes. Le moment de mettre le projet à exécution étant venu, chacun des associés comprit qu'il demeurerait seul, et que la communauté projetée n'aurait d'autre lien que les murs de la maison. Le 7 novembre 1717, Mgr de Coëtanfao rappelant dans une nouvelle ordonnance tout ce qu'il avait dit dans les précédentes au sujet du séminaire de la Garlière, confirmant tous les privilèges accordés à cette maison, désigna les associés dont il a été parlé déjà, pour en être les premiers directeurs, leur permit de quitter leurs postes pour aller habiter la Garlière, et les pressa de le faire ; mais une lettre particulière du prélat en date du 2 avril 1718 indique suffisamment qu'à cette époque ses sollicitations étaient encore sans effet.

M. Pinel, curé de Braffais, resta à son poste et y mourut en 1735 ; M. Vaullegeard se décida enfin à venir à la Garlière avec son vicaire M. Pihan, vers la fin de l'année 1718. M. Jacques de la Broïse, prêtre du Mesnil-Tôve, vicaire de M. Lecordier, vint peu après, ce qui porta à quatre le nombre des membres de la communauté. M. Vaullegeard fut élu supérieur.

III

M. Vaullegeard 1er supérieur du Séminaire de la Garlière. — Son testament, sa mort. — M. Lecordier 2e supérieur pose la première pierre de l'église. — Le Séminaire change de destination, au grand déplaisir du fondateur. — Mort de M. Lecordier. — M. de la Robichonnière 3e supérieur.

M. Julien Vaullegeard était né à Sourdeval vers 1657, d'une famille honorable et aisée. Il avait deux frères ; l'un des deux, nommé Pierre, mourut en 1729, curé de Montgothier ; l'autre exerçait la profession d'avocat. Très versé dans l'étude de la philosophie et de la théologie, il avait été promu à la cure de Champcey le 4 août 1682, et, quelques années après, nommé doyen-rural de Genêts. « M. Vaullegeard, dit Pierre Costil, dans » les *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie*, avait l'esprit » fin, un jugement solide, un zèle ardent pour le salut des âmes ; » il gouverna longtemps la paroisse de Champcey, orna l'église » de rétables et l'augmenta d'une sacristie garnie d'ornements » propres et décents. Il fut un des plus habiles ouvriers de son » temps dans les missions, où il se chargeait toujours du » catéchisme, qu'il faisait en maître. Il avait fait une expli- » cation du décalogue qui a passé pour un chef-d'œuvre en » ces matières. Il prêchait encore mieux quand il voulait, il était » très bon casuiste, et consulté dans tout son canton dont il » était doyen. Les vertus intérieures accompagnaient ces grands » talents ; rien de plus humble, de plus modeste, de plus clé- » rical, de plus désintéressé que sa conduite. » Ce saint prêtre avait l'un des premiers manisfesté le désir de voir s'établir la maison projetée par l'évêque ; mais voyant que le projet n'avançait pas, qu'on ne s'entendait ni sur la fin, ni sur le lieu, ni sur le mode de l'établissement projeté, il avait eu l'idée de fonder 800 livres de rente au séminaire d'Avranches, pour l'en-

tretien de quatre prêtres missionnaires qui vivraient sous la subordination du supérieur du séminaire, quand ils ne seraient pas en mission. Le supérieur général des Eudistes ayant été consulté, ne parut pas vouloir accepter cette donation. Alors M. Vaullegeard tourna ses vues vers le séminaire que l'abbé de la Robichonnière bâtissait en ce temps sur la terre de la Garlière, à Saint-Laurent-de-Cuves. « Ceux qui connaîtront la situation du lieu, dit Pierre Costil, seront surpris qu'on ait pu le choisir pour un petit-séminaire, cette terre étant à quatre lieues de la ville épiscopale, sans aucune sortie agréable, ni vue que d'un côté par où l'on découvre quelques montagnes, et ayant la principale entrée sur un chemin presqu'impraticable la moitié de l'année, à cause des eaux qui le remplissent. » Cette remarque est très juste ; le lieu était on ne peut plus mal choisi pour la construction d'un séminaire ; l'accès en était très difficile, mais aujourd'hui on y arrive par un chemin vicinal, qui a rendu la situation beaucoup plus agréable.

M. Vaullegeard fut, après M. de la Robichonnière, le principal bienfaiteur de cette maison, à cause des legs importants qu'il lui fit par son testament en date du mois d'octobre 1714, confirmé le 20 août 1716. Sa supériorité ne dura pas un an ; usé par les infirmités encore plus que par l'âge, il décéda à la Garlière, le 21 août 1719, et fut inhumé dans le milieu de la place que devait occuper le chœur de l'église, par Pierre Costil, alors supérieur du séminaire d'Avranches. Un grand nombre de prêtres et de laïcs assistèrent à son enterrement. Le 23 août, son frère et ses neveux consentirent à l'exécution de son testament, par lequel il leur laissait tout son patrimoine et une somme de 1.750 livres, à condition qu'ils ne s'opposeraient pas à ce qu'il donnait par ailleurs. Les ravages de l'humidité et des mites ne permettent plus de lire entièrement le testament de M. Vaullegeard ; on voit cependant qu'il donnait au séminaire de la Garlière son mobilier, les biens fonds qu'il avait acquis et toutes ses rentes, ce qui formait un legs considérable. Avec l'argent provenant de ce legs, les prêtres du séminaire bâtirent en partie la chapelle, achetèrent et payèrent les terres de la Montaiserie et de la Patience au Mesnilgilbert, et celle de la Bellinière, à Virey. Outre cela, M. Vaullegeard donnait, soit à charges de services religieux, soit en pur don, quelques sommes d'argent aux églises

de Champcey, de Sourdeval et de Dragey, et quatre livres pour les pauvres à chacune des paroisses du doyenné de Genêts.

M. Lecordier, élu supérieur à la mort de M. Vaullegeard, n'avait point encore quitté Saint-Jean-de-la-Hèze, où depuis 1714 il avait commencé un séminaire dans son presbytère. Ses idées n'étaient nullement en rapport avec celles du fondateur de la Garlière, ce qui le faisait toujours hésiter à s'y rendre. Pour l'y déterminer, l'évêque avait ajouté à son titre de promoteur de l'officialité celui de doyen rural de Cuves, le 11 novembre 1718. Mais il n'y vint qu'après la mort de Monseigneur de Coëtanfao, espérant sans doute qu'il ferait entrer plus facilement dans ses vues l'évêque qui lui succéderait. Son premier acte, comme supérieur de la Garlière, fut la bénédiction et la pose de la première pierre de l'église. La cérémonie se fit pendant la vacance du siège épiscopal, en vertu d'une permission de messieurs les vicaires Capitulaires ; elle eut lieu le vendredi 17 novembre 1719, en présence de MM. Pierre Pihan, Jacques de la Broize, Gabriel de la Robichonnière, prêtres du séminaire. C'est la dernière fois qu'on voit paraître M. Pihan. « Il se retira, dit P. Costil, pour » aller travailler dans le lieu de sa naissance, de sorte qu'il ne » resta que trois prêtres dans la communauté, qui eurent en- » suite quelques différends. » Voici quel en fut le sujet.

Le nouvel évêque, César Le Blanc, circonvenu par un des vicaires-généraux, M. Gautier, curé de N.-D.-des-Champs, dont les sympathies pour le Jansénisme n'étaient douteuses pour personne, se montra, dès son entrée dans le diocèse, fort indifférent pour le séminaire d'Avranches ; il le visitait fréquemment, interrogeait les ordinands, assistait aux conférences du professeur, et jamais ne se montrait satisfait. Le professeur de théologie était cependant fort capable, car c'était alors Roger Daon, dont le livre intitulé : *Conduite du Confesseur*, reçut l'approbation de beaucoup d'évêques et fut réimprimé plus de cent fois. L'évêque, en outre, entrait souvent au réfectoire au moment des repas, examinait de quelle manière on traitait les jeunes gens qui y prenaient pension ; cette conduite, jointe à plusieurs autres petits moyens dont usait le prélat, firent très bien comprendre aux directeurs que les bonnes grâces ne seraient pas pour eux. « On crut alors, dit Pierre Costil, que c'était pour dégoûter les » ordinands du grand séminaire et leur inspirer le désir d'aller

» à celui de la Garlière, et l'évêque fit bien voir, peu après, qu'il » y était tout porté, de sorte que, après la première ordination, » qu'il fit à Noël (1720), la plus grande partie des ordinands » prit la coutume d'y aller, voyant que l'on y avait diminué la » pension, et qu'ils y avaient plus de liberté que dans le nôtre. » M. Lecordier, qui était l'un des amis du janséniste Gautier, s'entendait très bien avec lui pour arriver à réaliser son dessein, qui avait toujours été de substituer au séminaire d'Avranches, un séminaire dirigé selon les traditions de M. Hantraye; tout allait par conséquent au gré de ses désirs.

Mais il n'en était pas de même de M. de la Robichonnière; il manifesta hautement son déplaisir lorsqu'il vit le nouveau supérieur attirer au séminaire de la Garlière des ordinands qui n'étaient pas pauvres. Il avait d'ailleurs été toujours en bons rapports avec les Eudistes, approuvait leur enseignement, ainsi que la direction qu'ils donnaient aux jeunes ecclésiastiques, et n'avait jamais eu le dessein de leur faire concurrence. Il vit bientôt que M. Lecordier était soutenu par l'évêque et qu'il n'y avait pour lui qu'un parti à prendre, celui de la résignation. C'est à cette époque qu'il faut sans doute rapporter ces paroles de M. de la Robichonnière, dont on conserve encore le souvenir à Saint-Laurent : « Je suis vraiment sot, doublement sot, car j'ai donné tout ce que j'avais à des gens qui en font un usage tout contraire à ce que je voulais. » En attendant des jours meilleurs il allait quelquefois, comme par le passé, visiter les Eudistes d'Avranches, et au rapport de Pierre Costil, il leur dit un jour « qu'il allait prendre des mesures pour leur faire tomber entre » les mains sa communauté et voyait bien qu'il travaillait pour » leur congrégation dans tout ce qu'il avait fait jusqu'alors. » Pierre Costil ajoute : « C'est ce que bien des personnes d'esprit » ont pensé; la suite nous apprendra si elles ont bien rencon- » tré. » — Le naïf Pierre Costil put voir que M. de la Robichonnière parlait conformément à sa pensée, car la réunion du séminaire de la Garlière à la congrégation des Eudistes eut lieu avant sa mort.

M. Lecordier, dont la supérioriorité avait été prolongée pour trois ans en 1722, mourut à la Garlière le 30 avril 1725 et fut inhumé le lendemain à côté de M. Vaullegeard dans le chœur de l'église qui était alors en construction. Par son testament, en

date du 29 avril, il léguait à la communauté son mobilier et son argent. Les séminaristes étaient alors nombreux ; et il ne restait que trois directeurs, M. Delabroize, M. Julien Nicole et M. de la Robichonnière qui fut aussitôt élu supérieur.

Lorsqu'il fut entré en charge, il entreprit, avec toute la modération que les circonstances exigeaient, de faire revenir la maison qu'il avait fondée à sa destination primitive ; il renvoya peu à peu les clercs qui pouvaient payer leur pension, et reçut des clercs pauvres, ainsi que des prêtres pauvres, vieux ou infirmes, autant qu'il s'en présenta et que les ressources de la communauté le permirent. Une petite maison située près du séminaire fut destinée par lui à servir de logement aux mendiants qui n'avaient pas où passer la nuit. On y recueillait aussi les pauvres infirmes ou malades, et ils y recevaient les soins nécessaires à leur état. C'était ce qu'on appelait l'ôhpital de la Garlière. On voit par le nécrologe du Séminaire, que plusieurs pauvres y moururent.

Les associés du séminaire ne furent pas toujours les mêmes. M. de la Broize fut le seul qui resta toujours. Vers 1730, Siméon Lecrosnier entra dans l'association, et peu après, Jacques Muris, prêtre de Brécey, Louis-Guillaume Nicole, prêtre de Saint-Laurent, entra dans l'association vers 1735, et enfin Michel Hervé, prêtre des Loges-sur-Brécey, qui mourut en 1743. Contrairement au règlement de Mgr de Coëtanfao, M. de la Robichonnière fut réélu tous les trois ans ; ses confrères le regardaient comme le plus capable de gouverner la communauté. Il gouvernait de fait très sagement, et la maison de la Garlière atteignait aussi parfaitement que possible le but de son institution. On y prêchait des retraites ; on y donnait l'instruction à des clercs pauvres, on y recevait même, conformément aux intentions de Mgr de Coëtanfao, des prêtres infirmes, quoique ceux-ci y fussent toujours en petit nombre. Mais le fondateur se souvenait de ce qui s'était passé, et craignant que cela ne se renouvelât à l'avenir, il résolut, en 1743, de mettre à exécution un projet qu'il méditait depuis longtemps, celui de se donner, lui et sa maison avec les dépendances, à la congrégation des Eudistes. Etant donc convenu de cette union, avec le supérieur général des Eudistes, il en passa l'acte qui suit.

IV

Contrat d'union du Séminaire de la Garlière à la Congrégation des Eudistes. — Mort de M. de la Robichonnière. — Son testament.

« L'an 1743, le 30 mai, furent présents M. Gabriel de la
» Robichonnière, prêtre, fondateur du séminaire ou commu-
» nauté établie au lieu de la Garlière, paroisse de Saint-Lau-
» rent-de-Cuves, au diocèse d'Avranches, Jacques Delabroize,
» prêtre, et Jacques Muris, prêtre, associés et composant ladite
» communauté; lesquels pour perpétuer avec plus d'assurance
» les grands biens qu'il a plu à Dieu de faire jusqu'à présent,
» par leur ministère et par celui de tous les saints prêtres qui
» ont été ci-devant associés à ladite communauté, se sont, sous
» le bon plaisir de Dieu et du consentement de Mgr l'illustris-
» sime et révérendissime César Le Blanc, évêque d'Avranches,
» unis et associés, par ces présentes s'unissent et s'associent,
» eux et tous leurs biens, meubles et immeubles appartenant à
» ladite communauté de la Garlière, avec tous les droits et
» privilèges y attachés, à perpétuité et irrévocablement, et de la
» manière la plus parfaite qui se puisse faire entre deux commu-
» nautés pour la plus grande gloire de Dieu, à la congrégation
» de Jésus et Marie, dite des Eudistes, représentée par vénérable
» et discrète personne Pierre Cousin, supérieur général de
» ladite congrégation présent et acceptant, tant en son chef,
» qu'au nom de MM. les assistants, savoir MM. Martine, Daon
» et de Saint-André, porteur de leur consentement par eux
» signé aux fins de ladite réunion, et du consentement aussi de
» M. Hubert, supérieur du séminaire d'Avranches, et de
» M. Frolland, prêtre du séminaire, à condition et non autre-
» ment, que ladite congrégation s'oblige réciproquement à rem-

» plir les fins exprimées dans l'acte de fondation, expliquées comme
» il suit, savoir : Premièrement : d'entretenir au dit séminaire, du
» moins trois prêtres disant la messe et confessant, pour exercer
» leurs fonctions audit lieu de la Garlière, et aller aux missions dans
» le diocèse quand l'occasion se présentera, et que Monseigneur
» ou Messieurs les Grands-Vicaires ordonneront ou consentiront
» pour les endroits qu'ils auront marqués ; secondement, à
» faire faire, par an, un quartier de trois mois de séminaire à six
» ordinands, tels qu'ils sont qualifiés dans l'acte de fondation,
» lesquels ordinands, seront choisis par Monseigneur, et en son
» absence, par les grands-vicaires, et seront nourris comme
» MM. les prêtres du séminaire, lesquels ordinands seront
» reconnus pauvres..... Pourront néanmoins les prêtres de la
» communauté payer la pension desdits six ordinands au sémi-
» naire d'Avranches, s'ils le jugent à propos. Troisièmement,
» s'obligent pareillement lesdits prêtres, de recevoir et associer
» lesdits sieurs de la Robichonnière, Delabroize et Muris pour
» participer à toutes les prières, suffrages et biens spirituels de
» ladite congrégation, de les nourrir et entretenir sains et mala-
» des pendant leur vie, et de leur rendre après leur mort les
» mêmes devoirs et suffrages qu'aux autres sujets de la congré-
» gation dont ils deviennent membres par le présent acte. Et en
» conséquence, lesdits associés renoncent à tous honoraires et
» pensions viagères qui pourraient leur avoir été données ou
» promises par quelques personnes que ce soit, sur les biens de
» ladite communauté, à l'exception de M. Jacques Delabroize,
» qui se réserve la pension viagère de 100 livres à lui données
» par feu M. Lecordier, suivant le titre dont il est saisi, laquelle
» lui sera payée annuellement au cas qu'il juge à propos sortir
» de ladite communauté. Et pour plus grande sûreté du présent
» acte, lesdits sieurs associés ont révoqué et annulé, révoquent
» et annulent toutes autres destinations qu'ils auraient faites en
» faveur de qui que ce soit, ou eux, ou leurs prédécesseurs,
» dudit séminaire et biens y appartenant, se réservent lesdits
» associés, la liberté de demeurer leur vie durante audit sémi-
» naire de la Garlière.

» Le présent fait triple au séminaire de la Garlière, ledit jour
» et an que dessus, à la charge respective des deux parties de
» le reconnaître et ratifier devant notaire, toutes fois et quantes,

» si besoin est. Ce que nous, susdit, avons signé comme mem-
» bres de ladite congrégation. »

» *Signé :* Gabriel DE LA ROBICHONNIÈRE,
» P. COUSIN, J. DELABROIZE,
» J. MURIS, M. HUBERT, J.
» DUFORT. »

L'année suivante l'Evêque d'Avranches donna son consentement et son approbation par l'acte suivant :

« Nous, César Leblanc, par la permission divine évêque d'A-
» vranches, conseiller du roi en tous ses conseils, après avoir
» pris lecture du présent acte, et mûrement examiné les condi-
» tions auxquels déclarent se soumettre tous les y dénoncés, tant
» pour eux que pour leurs successeurs, aux fins de réunion et
» association avec la congrégation de Jésus et Marie dite des
» Eudistes, avons approuvé et approuvons, consenti et consen-
» tons à ladite réunion aux conditions portées et spécifiées par
» le présent acte, sans que les y dénoncés puissent y déroger en
» quelque façon que ce soit.

» Donné à Avranches dans notre palais épiscopal le 8e jour
» du mois d'août de l'année 1744, sous le sceau de nos armes
» apposé par notre secrétaire ordinaire.

» *Signé :* CÉSAR évêque d'Avranches.

» Par le commandement de Monseigneur, Denis. »

Dans l'acte d'union, nous ne voyons figurer que trois associés, MM. de la Robichonnière, Delabroize et Muris ; il y en avait encore cependant deux autres MM. Siméon Lecrosnier et Louis Guillaume Nicole-Garlière. M. Lecrosnier resta à la Garlière, sans entrer dans la congrégation des Eudistes, fut nommé curé de Mesnilrainfray vers 1750, se démit de sa cure en 1761 et revint mourir au séminaire en 1764. M. Louis Guillaume Nicole, entré déjà dans la congrégation des Eudistes, y fut incorporé le jour même ou l'évêque d'Avranches approuva l'acte d'union, et mourut au séminaire de Dol le 7 juin 1749. M. Delabroize, sans se faire Eudiste, resta à la Garlière pendant dix ans, puis se retira définitivement en 1753. M. Muris, incorporé à la congrégation par l'acte d'union, mourut à la Garlière à l'âge d'environ 43 ans, le 4 décembre 1743. M. de la Robichonniére, qui avait

été maintenu supérieur de la maison de la Garlière, l'avait précédé dans la tombe, il était décédé le 22 août précédent. On lit, en effet, dans le nécrologe de cette maison : « Messire Gabriel de » la Robichonnière, prêtre, principal fondateur et supérieur actuel » du séminaire de la Garlière, âgé de 76 ans ou environ, après » avoir reçu les sacrements, est décédé dans ledit séminaire le » 22e jour d'août 1743, et a été inhumé le lendemain dans » l'église du séminaire par M. l'abbé Izé, curé de Saint-Pierre de » Cresnay, en présence de MM. les curés de Brécey, Saint- » Laurent, Mesnilgilbert, N.-D.-de-Cresnay, de M. Jacques » Delabroize, et autres assistants en grand nombre. »

On plaça sur sa tombe une pierre de granit sur laquelle on lisait cette inscription : *Cigist le cps de v^{ble} personne Gabriel de la Robichonnière, p^{tre}, docteur, fondateur de ce lieu, décédé le 22 août 1743 -- Requiescat in pace.*

Peu de temps avant la réunion de la Garlière à la congrégation des Eudistes, il avait fait son testament, le 25 avril 1743, par-devant Pierre Durand, tabellion royal au comté de Mortain pour le siège de Cuves, et Jacques Voisin ci-devant tabellion, pris pour adjoint.

Dans ce testament il déclare 1° entendre que les prêtres du séminaire jouissent de ses terres de la Garlière, de la Bréhaierie et des Cuvettes, aux termes de la donation, à la réserve du pré Bécherel qui est de la terre de la Robichonnière, et sans y comprendre aucuns fossés qui sont de Soudée et du Jardin-Bécherel. 2° N'avoir point rendu à la communauté des sommes qu'elle a fournies pour rembourser les 243 livres de rente qu'il devait au sieur Dubois, son beau-frère ; de sorte que ses héritiers devront en tenir compte à la dite communauté. Cependant pour éviter toute discussion, il prie les sieurs prêtres du séminaire de vouloir bien se contenter de la retenue de la Bréhaierie, avec les pièces d'acquêt y jointes, et les deux mares de Soudée, le tout estimé à la somme de 2.200 livres, supposé que les héritiers veuillent céder le tout, sans quoi lesdits prêtres pourront se faire payer desdites sommes suivant les contrats d'amortissement dont ils sont saisis. 3° Il déclare que lesdits prêtres jouiront des terres de la Bellinière, à Virey, la Patience et la Montaiserie, au Mesnilgilbert, lesdites terres ayant été achetées par le séminaire, particulièrement de l'argent donné par M. Vaullegeard et M. Jean

Lecordier ; mais sur ces terres lesdits prêtres devront payer les rentes qui sont dues, savoir : sur la terre de la Bellinière 72 livres de rente à M. de Brecquigny, et sur les terres de la Montaiserie et de la Patience 183 livres de rente à divers particuliers. 4° Il déclare que tous les meubles qui sont dans le séminaire appartiennent à la communauté, sauf les livres qui sont dans sa chambre et le linge à son usage, le tout estimé 50 livres, et 200 livres en argent. Il donna le tout à la communauté, à charge de faire les frais de ses funérailles et de célébrer à son intention 30 messes hautes et un service au bout de l'an, et 100 messes basses ; de plus les sieurs prêtres du séminaire distribueront 50 livres aux pauvres le jour de son inhumation ; mais il les exigeront du fermier de la Robichonnière, auquel ils donneront quittance. 5° Enfin il déclare avoir joui des terres qu'il a données jusqu'au jour Saint-Michel de l'an 1719, et en avoir employé les revenus à faire bâtir la maison ; quant à l'église, elle a été bâtie aux frais et des deniers de la communauté.

Ce testament paraît avoir eu son entière exécution.

Avant de continuer la notice sur le séminaire de la Garlière, pour terminer ce qui concerne le fondateur, il est nécessaire de parler de sa maison de Soudée.

V

Maison-école de maîtresses à Soudée, en Saint-Laurent-de-Cuves, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression.

A 100 mètres environ du séminaire de la Garlière, à gauche du chemin qui conduit à la Bréhaierie, se trouve une maison d'assez modeste apparence, mais cependant plus grande et mieux construite que la plupart des anciennes maisons de ferme des environs. Au-dessus du rez-de-chaussée est une vaste chambre qui, il y a moins de 50 ans, était partagée en un grand nombre

de petites cellules. Il n'y avait pas de doute possible, cette maison avait été certainement habitée par des personnes vivant en communauté. D'ailleurs, quand on s'informait de ce qu'on y faisait autrefois, la réponse de tous les habitants voisins était la même : « A Soudée on faisait autrefois des bonnes-sœurs. » Or, on sait que dans l'Avranchin le nom de bonnes-sœurs désignait les maîtresses d'école de filles, dont les deux premières furent des filles de la Providence installées en 1686 dans la ville d'Avranches, par messire Jean Fleurye, prêtre de Vernix, attaché à la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Paul, à Paris. Quoiqu'elles se fussent déjà multipliées, ces pieuses filles n'étaient pas encore très nombreuses, lorsque le célèbre missionnaire Jean Dubois, ancien curé de Saint-Jean-de-la-Hèze, les fit entrer vers 1703 dans le tiers-ordre du Carmel qu'il venait d'établir dans le diocèse d'Avranches. L'abbé de la Robichonnière avait compris combien il serait avantageux pour chaque paroisse de posséder une de ces maîtresses. Comme il ne cherchait que l'occassion d'être utile à l'Eglise et à son pays, il acheta vers 1705 la terre de Soudée, et y bâtit la maison dont nous venons de parler pour en faire une école de bonnes-sœurs. Le nécrologe de la Garlière et quelques lignes du testament du fondateur sont les seuls documents authentiques que nous ayons trouvés relativement à cette maison.

La fondation de la maison de Soudée fut certainement antérieure à celle du séminaire, car une des bonnes-sœurs de cette maison donna des sommes assez considérables pour aider à la construire, et de plus il est visible que le séminaire fut construit à la limite même de la terre de la Garlière et tout près de Soudée, pour que la chapelle ou église du séminaire fût commune aux deux maisons, attendu que l'église paroissiale était fort éloignée. Dès que la chapelle provisoire fut construite, elle devint comme l'église paroissiale des sœurs; elles y assistaient aux offices, s'y confessaient, et si quelques-unes d'entre elles ou des personnes de leur maison venaient à mourir, elles étaient nhumées dans le cimetière du séminaire; le nécrologe de la Garlière en fournit la preuve. Elles furent toujours sous la direction de M. de la Robichonnière, et c'est lui qui a écrit presque tous leurs actes de décès. La première qui mourut à Soudée, et qui avait été vraisemblablement la première ou l'une des pre-

mières directrices, fut Jeanne Loyer, originaire de Villedieu. Elle était, dit l'acte de décès, du tiers-ordre du Carmel. Prévenue et comblée de grâce, elle avait vécu et elle était morte dans de grands sentiments de piété; cette fille avait beaucoup contribué à la construction du séminaire. Elle mourut le jour de Pâques, 5 avril 1722, et fut inhumée dans l'église du séminaire, qui était alors en construction. Le nécrologe mentionne aussi le décès de Jeanne Lemonnier, sœur de Soudée, décédée le 3 avril 1741, et celui de Madelaine Voisin, native de Percy, sœur de Soudée, décédée le 27 avril de la même année. Cette dernière fut aussi inhumée dans l'église, et il est dit dans l'acte d'inhumation que ce fut avec la permission du curé de Saint-Laurent-de-Cuves. Ceci semble indiquer assez clairement que l'évêque d'Avranches n'avait point accordé à ces bonnes-sœurs le droit de se faire enterrer à la Garlière, et que ces inhumations ne s'y faisaient que par la tolérance du curé.

Il est probable que les sœurs carmélites, dès leur installation à Soudée, y tinrent une petite école pour les filles de ce quartier de la paroise. La fondation d'une école au bourg ne paraît pas remonter avant l'année 1725. Ce fut encore l'abbé de la Robichonnière qui acheta le terrain en face de la petite porte de de l'église et y fit bâtir une maison qu'il donna aux sœurs, à charge d'y entretenir une maîtresse. La première fut Jeanne Lejeté, originaire de la paroisse; elle y tint l'école pendant près de 40 ans.

C'est une tradition que les retraites annuelles des carmélites eurent lieu pendant quelques temps à la maison de Soudée, mais cela ne put commencer évidemment qu'après la bénédiction de la chapelle provisoire du séminaire, en 1712. et cela ne dut pas se continuer au-delà de 1721, époque à laquelle la maison de Servon, à Cuves, fut fondée dans ce but.

Près de la maison principale, il y avait, comme à la Garlière, une maisonnette destinée à recueillir les femmes pauvres, et où les sœurs leur donnaient les soins nécessaires lorsqu'elles étaient malades. Le nécrologe de la Garlière mentionne Françoise Ami et Marguerite Langevin, décédées à l'hôpital de Soudée.

Enfin, lorsqu'il y avait des retraites pour les femmes au séminaire de la Garlière, plusieurs trouvaient un logement dans la communauté de Soudée.

Dans son testament, M. de la Robichonnière déclare « qu'il » entend que les filles demeurent dans la maison qu'il a fait » bâtir à Soudée, jouissent de la terre de Soudée telle qu'il l'a » acquise, aussi bien que de la maison située au bourg de Saint- » Laurent, avec ce qui en dépend, suivant les contrats dont » elles sont saisies, déclare aussi que tous les meubles qui se » trouvent dans leurs maisons leur appartiennent. »

Malheureusement, la communauté de Soudée ne survécut guère à son fondateur et bienfaiteur. Les héritiers de M. de la Robichonnière contestèrent la validité du legs qu'il avait fait aux bonnes-sœurs, et la terre de Soudée avec la maison leur fut rendue en vertu d'une transaction en date du 12 mai 1744 ; les carmélites ne conservaient à Saint-Laurent que la maison d'école pour les filles, située au bourg.

Vers la fin de 1790, M. Jean Lair, prêtre de Boisyvon, ancien capucin du couvent de Rouen, d'où il venait de sortir, fixa sa résidence dans l'ancienne communauté de Soudée et y tint quelques temps une école, tandis que son frère, venu avec lui, s'occupait à faire valoir la terre. Il avait, dit-on, le dessein d'y établir une maison de retraite pour les prêtres vieux et infirmes, mais la Révolution vint arrêter ses projets. M. Lair, caché quelque temps dans la paroisse de Saint-Laurent, alla ensuite exercer secrètement le ministère dans plusieurs autres paroisses, fut nommé curé de Chérencey-le-Héron vers la fin de 1804 et y décéda en 1839.

Les deux étangs ou mares de Soudée dont il est question dans le testament de M. de la Robichonnière, n'existent plus aujourd'hui ; elles se trouvaient entre le Séminaire et Soudée ; on en voit encore très bien la place.

VI

La Garlière depuis son union à la congrégation des Eudistes jusqu'à la Révolution

Après son union à la congrégation des Eudistes, le maison de la Garlière cessa d'être un séminaire et devint une simple rési-

dence de missionnaires; MM. Delabroize, Siméon Lecrosnier et Louis-Guillaume Nicole, y restèrent seuls et sans supérieur pendant presque deux ans après la mort de M. de la Robichonnière. Enfin, Michel Hubert, supérieur du séminaire d'Avranches et curé de Saint-Martin-des-Champs, fut installé supérieur de la maison de la Garlière, le 28 septembre 1745. La chapelle n'était point encore achevée; M. Hubert la fit lambrisser et vitrer, puis fit paver le chœur, et en vertu d'une permission à lui accordée parM. Artur, grand-vicaire, il la bénit le 29 janvier 1747 et y transporta le Saint-Sacrement. En 1752, M. Delabroize se retira définitivement dans sa famille, au Mesniltôve, et fut remplacé par Jacques-François Touraine, prêtre Eudiste, natif de Saussemesnil, au diocèse de Coutances. M. Hubert décéda à la Garlière, à l'âge de 56 ans, le 25 février 1753; il était né à Saint-Gilles, près Saint-Lo. M. Touraine mourut le 22 mai de la même année.

Le second supérieur Eudiste fut Noël Laisney, natif de Beslon; il prit possession de sa charge le 12 juillet 1753. Peu de temps après arriva comme missionnaire Jean Fresnel, prêtre Eudiste, natif de Pléchatel, au diocèse de Rennes. En novembre 1756, M. Laisney fut rappelé au séminaire de Coutances, où il avait déjà passé plusieurs années, et il y mourut le 23 septembre 1762, âgé de 70 ans.

Son successeur fut Jean Couarde, né à Saint-Léger, diocèse de Coutances, entré dans la congrégation des Eudistes le 9 octobre 1729; il prit possession le 15 décembre 1756 et reçut le titre de Supérieur de tous les missionnaires de Basse-Normandie, titre qui fut porté par tous ses successeurs jusqu'en 1790. M. Couarde avait une assez grande réputation comme prédicateur et prêcha plusieurs stations importantes; il fut supérieur de la Garlière pendant 22 ans. Le 13 mars 1770 mourut Jean Fresnel, dont nous venons de parler. Le 4 avril 1772 mourut Pierre Berthelot, prêtre Eudiste, natif d'Argouges, qui résidait depuis quatre ans à la Garlière. Jean Couarde mourut aussi à la Garlière, le 18 janvier 1778, et fut inhumé dans l'église, à droite de M. de la Robichonnière.

Jean-Charles-François Leroy, né à Vaucelles de Caen, en 1721, s'était rendu très célèbre comme missionnaire, lorsqu'il entra dans la congrégation des Eudistes, en 1762. Nommé supé-

rieur de la Garlière et de toutes les missions de basse-Normandie, il fut installé en cette qualité, le 5 mars 1778, par M. Fouques, supérieur du séminaire d'Avranches. Il trouva la maison dans un assez triste état, et l'église dans une grande pauvreté. Son premier soin fut d'enlever beaucoup de terre autour de la maison, afin de la préserver de l'humidité ; puis il fit réparer les murs, changea notablement la distribution intérieure, meubla la sacristie de plusieurs ornements forts décents, fit faire le tabernacle, acheva le grand autel et commença à décorer l'église, au point que M. Dumont, supérieur général des Eudistes, étant venu visiter la Garlière, en 1781, trouva la maison « comme neuve et dans un bien meilleur ordre qu'elle n'avait été dans le principe. »

En 1782, M. Leroy fut transféré comme supérieur au séminaire de Dol où il mourut le 28 novembre 1788.

Le successeur de M. Leroy fut Jean-Paul-François Desperques, né aux Perques, diocèse de Coutances, le 6 novembre 1747. Entré dans la congrégation des Eudistes et ordonné prêtre en 1771 il professa la philosophie au collège de Valognes en 1772 et 1773, puis fut envoyé au séminaire de Coutances. Nommé supérieur de la Garlière et de toutes les missions de Basse-Normandie, il prit possession de sa charge le 2 décembre 1782. Il bénit le cimetière de la Garlière le 13 juin 1786 ; et, le lendemain, on y inhuma le corps de M. Michel Maubert, prêtre Eudiste, natif de N.-D.-de-Mayenne, qui depuis longtemps déjà résidait en cette maison. Un mois après, le 10 juillet, on y enterra le frère Félix Adam, natif de Brix, qui avait été incorporé à la congrégation dans la maison de la Garlière le 30 novembre 1756. Ce sont les deux seules inhumations qui se firent dans le cimetière ; jusque-là toutes les autres avaient été faites dans l'église.

M. Desperques appelé à Caen en novembre 1786 comme supérieur des missions, fut remplacé à la Garlière par M. Quettier ; mais dès le mois d'octobre 1787, M. Quettier fut appelé au séminaire d'Avranches pour y professer la théologie, et M. Desperques revint supérieur à la Garlière. Il possédait à un haut dégré le don d'instruire ; sa parole était nette et facile ; doué d'une mémoire rare et d'une vaste érudition, il pouvait reparaître devant le même auditoire un grand nombre de fois

sans jamais se répéter, mais il n'entendait rien à l'administration, ni à l'économie. Peu après son retour à la Garlière, il quitta de nouveau cette maison pour retourner à Caen ; puis son oncle, Pierre-François Desperques, curé de Pierreville, au diocèse de Coutances, s'étant demis en sa faveur, il accepta cette cure et sortit de la congrégation des Eudistes. Dès son arrivée à Pierreville, il y fit donner une grande mission par ses anciens confrères et transforma en peu de temps cette paroisse. Ayant refusé le serment schismatique en 1791, il émigra à Jersey et de là en Angleterre. En avril 1803, il fut nommé à la cure importante de N.-D. de Saint-Lo, le grand nombre de prêtres assermentés qui se trouvaient en cette ville et qui avaient entraîné toute la population, rendait sa position fort difficile. Il y fut mal accueilli, eut d'abord à subir plusieurs avanies ; mais sa droiture, sa prudence et sa grande bonté, ne tardèrent pas à lui concilier l'estime et l'affection même de ceux qui l'avaient le plus mal reçu. Le travail continuel et à peine croyable auquel il se livra épuisèrent promptement ses forces ; il succomba le 30 avril 1808, âgé de 60 ans et quelques mois. Sa mort fut un deuil pour toute la ville où sa mémoire est encore en bénédiction.

Pendant que M. Desperques était supérieur de la Garlière, on y voit quelques fois paraitre Jean Bruno Claude Hébert. Né à Brécey le 10 avril 1760, il était entré dans la congrégation des Eudistes en 1779 ; en 1790 il était maître de chœur au séminaire de Caen. Au moment de la Révolution il ne quitta pas cette ville, et Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux avant de partir pour l'exil lui donna les pouvoirs de vicaire-général. Pendant les plus mauvais jours, M. Hébert rendit les plus grands services aux catholiques de Caen et des environs. Il courut souvent de très grands dangers, mais il y échappa toujours. Nommé curé de St-Pierre-sur-Dives en 1807, il fut rappelé à Caen comme curé de Saint-Gilles en mai 1814, et y décéda, le 12 avril 1833, universellement regretté. Peu de prêtres ont exercé plus d'influence que lui dans la ville de Caen. Les pauvres l'aimaient comme un père. Il était en même temps l'ami et le conseiller de toutes les grandes familles.

VII

Epoque de la Révolution. — Personnel de la Garlière en 1789. — Départ des Missionnaires. — Vente du séminaire de la Garlière et des biens qui en dépendaient.

Au départ de M. Desperques, Pierre-Noël Guérard, né à Hottot-les-Bagues, diocèse de Bayeux en 1758, fut nommé supérieur de la Garlière et prit possession le 18 mai 1789. Avec lui se trouvaient MM. Etienne Laurence, né à Rauville-la-Place, en 1758, et Charles Fleury, né à Coudeville en 1556 ; ce dernier était économe de la maison. Il y avait en outre deux frères servants : le frère Gervais, dont le nom était Maincent ; il était originaire de Brécey, habitait la maison depuis plusieurs années et s'occupait du jardin ; et le frère André, dans le monde Claude Vibert, né à Saint-Laurent en 1765, entré dans la congrégation en 1784, employé d'abord à Coutances, puis rentré à la Garlière en 1787 ; c'était le cuisinier. En outre, une vieille fille, nommée Marie Glanon, habitait une petite maison voisine du séminaire et avait le soin des vaches et de la basse-cour.

A cette époque, la chapelle du séminaire, dont la décoration avait été achevée en 1783, passait pour la plus belle église des environs. Ce n'était cependant qu'une simple croix, avec un lambris de bois, mais elle était assez brillante, très sonore et pouvait contenir environ 200 personnes, On y chantait la messe le dimanche à l'heure où l'on célébrait la messe matinale dans les paroisses. L'après-midi, on chantait les vêpres, et en outre, on donnait le soir le salut du Saint-Sacrement. Cette chapelle était très fréquentée ; les curés voisins trouvaient même qu'elle l'était trop. Les missionnaires y donnaient de temps en temps des retraites ; et, dans les dernières années avant la révolution, on vit souvent plus de 200 personnes s'y réunir pour suivre les pieux exercices. Il en venait quelques fois de très loin, qui trouvaient un logement dans les maisons les plus voisines du séminaire. Souvent il n'y avait là qu'un prêtre, les autres étant

occupés à prêcher des missions ailleurs. La dernière mission prêchée par les missionnaires de la Garlière fut celle de Saint-Georges-de-Rouelley, en 1790.

Dans les premiers temps de la Révolution, les Eudistes de la Garlière parurent favorables aux idées nouvelles ; on les vit paraître plusieurs fois dans les fêtes populaires qui se célébrèrent à Cuves, notamment à la fête de la fédération du 14 juillet 1790 ; on y chanta même une chanson civique qui était, dit-on, l'œuvre de l'un d'entre eux. Peu de temps après, M. Fleury présida à la bénédiction du drapeau, qui se fit avec une grande solennité ; mais cela ne dura pas longtemps. Les patriotes de Cuves d'ailleurs, ne se montrèrent pas très reconnaissants, car dès le 15 août 1790, à l'issue des vêpres, la municipalité délibéra sur l'acquisition des biens nationnaux situés dans la paroisse, et en particulier de quelques pièces de terre qui dépendaient du séminaire de la Garliére. Il fut arrêté qu'on mettrait des affiches et qu'on inviterait ceux qui voudraient les acheter à se présenter le dimanche suivant, après les vêpres. Le dimanche 22 août, personne ne s'étant présenté, le conseil délibéra sur leur acquisition ; mais comme il n'avait pas de fonds, il arrêta qu'on s'en rapporterait à la disposition des administrateurs du district de Mortain. La municipalité de Cuves, pour faire preuve de civisme, allait, comme on le voit, plus vite en besogne que les administrateurs du district eux-mêmes.

Les missionnaires de la Garlière n'étant pas fonctionnaires publics, on n'exigea point d'eux le serment à la constitution civile du clergé, et les prêtres constitutionnels des environs, c'est-à-dire les prêtres de Cuves, les curés de N.-D. et de Saint-Pierre-de-Cresnays, le curé de Brécey et deux de ses vicaires, trouvèrent en eux leurs adversaires les plus sérieux. Malgré l'exemple donné par leurs prêtres, un bon nombre de catholiques de ces paroisses ne consentirent jamais à adhérer au schisme, grâce aux instructions qui leur furent données par les missionnaires.

Le 12 novembre 1791, sur un mémoire présenté par le citoyen Roussel, membre du directoire du district de Mortain, tendant à faire vendre les biens du séminaire de la Garlière appartenant aux Eudistes, et concernant la fermeture de leur église, le directoire du département arrêta « 1° qu'aux termes du décret du » 6 décembre 1790, la maison et église de la Garlière avec les

» biens qui en dépendaient seraient vendus sans délai. 2° que
» pour prévenir toute dilapidation des biens mobiliers, qui
» pouvaient être tant dans l'église que dans ladite maison et
» dépendances, le directoire du district de Mortain nommerait
» un ou plusieurs commissaires à l'effet de dresser procès-verbal
» desdits effets, ainsi que des titres et papiers qui s'y trouve-
» raient, si fait n'avait été ; d'apposer les scellés sur les portes
» des armoires, placards, fermetures, maisons et église ; et pour-
» raient lesdits commissaires établir des gardes, s'ils jugeaient
» que besoin fût, en attendant la vente qui se ferait incessam-
» ment des effets susceptibles d'être vendus, aux termes des lois,
» et les formalités préalablement observées. » (*Registre des délibérations du directoire du département*).

Les Eudistes reclamèrent ; mais par arrêté du 1er décembre 1791, le directoire du département maintint que la maison de la Garlière et les biens en dépendant seraient vendus. — Le 6 du même mois, les Eudistes présentèrent une nouvelle requête au directoire du district, aux fins d'obtenir une provision de secours, et par laquelle ils demandaient que la maison, église et enclos de la Garlière leur fussent accordés, pour y demeurer en nombre décrété par l'assemblée nationale. Sur quoi les administrateurs délibérèrent et répondirent le 21 décembre : « Vu la
» présente, nous administrateurs composant le directoire du
» district de Mortain, observons : 1° que sans considérer s'il est
» du une retraite ou traitement aux prêtres de la maison de la
» Garlière (sur quoi nous en référons au directoire du départe-
» ment), nous sommes bien éloignés de penser, d'après un
» arrêté posé dans la sagesse du département du 12 novembre
» dernier, qui a statué que les biens meubles et immeubles de
» cette maison seraient vendus sans délai, que deux ou trois
» prêtres occupant cette maison soient fondés à la réclamer avec
» l'église et enclos pour leur lieu de retraite. 2° qu'en consé-
» quence de l'arrêté du département nous avons nommé des
» commissaires pour procéder à la vente des meubles où ils ont
» même compris, vu l'absence et le défaut de réclamation de
» la part de ces prêtres, les ameublements et ustensiles de leurs
» chambres. 3° Que sur les soumissions faites depuis longtemps
» pour l'acquisition des biens dépendants de la Garlière, nous
» avons fait mettre lesdits biens en affiches pour passer aux

» premières enchères, le mercredi 28 de ce mois, sur les prix
» déterminés par les baux quant à ceux qui étaient affermés ;
» et quant à la maison, église et enclos qui n'étaient pas affermés,
» nous en avons fait faire l'estimation par l'expert estimateur
» du canton, pour les mettre en affiche à part, à moins que le
» directoire du département ne nous prescrive avant l'adjudi-
» cation définitive de la ferme de la Garlière, voisine de cette
» maison, église et enclos, de surseoir à cette adjudication, et
» de réunir ladite ferme avec la maison, église et enclos, dans
» une même adjudication, ce qui pourrait attirer un plus grand
» nombre d'enchérisseurs. » (*Registre des délibérations du directoire du district de Mortain.*)

Le 30 décembre, la requête des Eudistes fut présentée au directoire du département et, après lecture, jetée dans le carton des papiers inutiles.

Ce fut en janvier 1792 que les Eudistes de la Garlière quittèrent définitivement cette maison, et malgré ce qui semble indiqué plus haut, on leur permit, paraît-il, d'emporter chacun ce qui était à son usage. Maincent, Claude Vibert et Marie Glanon reçurent aussi un petit mobilier. Après leur départ, le citoyen Touroul, membre du directoire du district, vint mettre en vente ce qui se trouvait encore dans la maison ; mais personne ne voulut rien acheter. Les terres de Cuvettes, la Brehaierie, la Montaiserie et la Patience au Mesnilgilbert, la Bellinière et la Gesbertière à Virey, étaient déjà vendues à divers particuliers. Restait encore le séminaire avec la ferme de la Garlière, dont l'acquéreur fut le citoyen Pichon-Peillonnière, de Coulouvray. L'acte de vente fut passé le 22 mars. Le tout lui coûta environ 25.000 francs payables en assignats. C'était le prix qu'on payait alors deux moyens bœufs.

M. Pichon fit démolir la chapelle en 1798. Ayant quelque scrupule à ce sujet, il alla trouver le sieur Jouvin, prêtre jureur de Cuves, et celui-ci mit sa conscience en paix en lui disant : « Ce qui a été construit par des hommes peut être démoli par les hommes. » Il essaya ensuite d'utiliser les bâtiments du Séminaire; des industriels y établirent une mécanique à bras pour filer du coton, mais ils filèrent de mauvais coton; un atelier de cordonnerie s'y établit ensuite, et n'eut pas plus de succès. M. Pichon étant venu lui-même l'habiter, fit démolir, en 1826,

les deux cinquièmes de la maison et y mourut peu après. Le reste du séminaire, c'est à dire la moitié de la façade plus le pavillon du milieu, subsistent encore et conservent toujours le nom de séminaire.

Les trois anciens missionnaires de la Garlière survécurent à la Révolution. M. Laurence et M. Fleury revinrent prêcher, en 1820, une grande mission à Saint-Laurent-de-Cuves. M. Fleury mourut curé de Coudeville en 1829; M. Guérard était mort l'année précédente curé de Hottot-les-Bagues, au diocèse de Bayeux. M. Laurence mourut curé de Golleville en 1839. Le dernier survivant de la Garlière fut le frère André, ou Claude Vibert. Il décéda à Cuves en 1854, âgé de 89 ans.

L. C.

CUVES

I

Cuves chef-lieu de doyenné. — Siège d'une Juridiction tenue par le vicomte de Mortain. — Bureau de Cuves. — Origine du bourg actuel. — Donation de l'église à la Collégiale de Mortain.

Cuves était le chef-lieu d'un doyenné dépendant de l'archidiaconné de Mortain, et qui se composait de vingt-trois paroisses, savoir : Boisbenâtre, Boisyvon, Brécey, Chassegué, Coulouvray, La Chapelle-Urée, les Loges-sur-Brécey, la Mancellière, la Boulouze, Montgothier, Montigny, Mesnil-Ozenne, Mesnil-Adelée, Mesnil-Gilbert, Lingehard, Montjoie (Saint-Michel), Reffuveille, Saint-Laurent-de-Cuves, Saint-Médard-de-Celland, Saint-Pierre-de-Cresnay, Notre-Dame-de-Cresnay, Saint-Denis-de-Cuves et Saint-Pois. Mais le titre de doyen n'appartenait pas de droit au curé de Cuves. L'évêque donnait ce titre au prêtre du doyenné qu'il en jugeait le plus digne.

Cuves était aussi le siège d'une juridiction tenue par le vicomte de Mortain : Toustain de Billy écrivait, en 1726 : « Les sièges » de Tinchebray, Cuves, Saint-Hilaire-du-Harcouët et quelques » autres moins considérables dépendent du siège de Mortain, et » ce qui me paraît digne de considération, c'est que l'ancienne » forme de judicature s'observe encore dans tout le comté de » Mortain. Les juges qui résident sur les lieux ne sont que les » lieutenants du vicomte de Mortain, ne jugent qu'en son

» absence; et, lui, vicomte, se rend à certains jours marqués » pour décider des causes qui se présentent. » La potence était dans un champ voisin de la Ponterie, sur la route de Brécey. Ce champ conserve encore le nom de Champ-de-la-Potence.

Il y avait aussi à Cuves un bureau d'enregistrement, un contrôleur, des avocats, des huissiers, des tabellions ou notaires, en un mot tous les fonctionnaires qui se trouvaient ordinairement dans les sièges de vicomtés. Le bureau de Cuves n'avait pas la même circonscription que celle du doyenné; vingt-quatre paroisses en dépendaient : Cuves, Saint-Pierre-de-Cresnay, Notre-Dame-de-Cresnay, Reffuveille, la Mancellière, la Chapelle-Urée, Saint-Médard-de-Celland, Brécey, les Loges-sur-Brécey, Saint-Nicolas-des-Bois, St-Jean-du-Corail-des-Bois, Chérencey-le-Héron, Saint-Martin-le-Bouillant, La Chapelle-Cesselin, Saint-Maur-des-Bois, Boisyvon, Coulouvray, Montjoie, Gathemo, Saint-Pois, Saint-Laurent-de-Cuves, Lingehard, Mesnilgilbert, Mesniladelée.

Si l'on demande à quelle époque remontent ces institutions, il nous semble, jusqu'à preuve du contraire, qu'il faut les faire remonter à l'époque même où les administrations civiles et religieuses purent être réorganisées dans le comté de Mortain, après l'invasion des Normands, et la soumission de ceux de l'Avranchin au duc de Normandie, c'est-à-dire vers la fin du xe siècle. Mais il semble bien certain qu'à cette époque le bourg actuel de Cuves n'existait pas. Il faut donc admettre que le siège de la juridiction du vicomte de Mortain fut d'abord aux Vieilles-Cuves, dont il a été question à l'occasion de Saint-Laurent.

La construction de l'église de Saint-Denis-de-Cuves ne fut probablement pas antérieure à la moitié du xie siècle (vers 1050). Le seigneur de Cuves, n'ayant pas trouvé le séjour des Vieilles-Cuves agréable, alla, comme il a été dit, au bout de quelques temps, fixer sa résidence au manoir des Cours, près de l'église actuelle de Saint-Laurent, et fit lui-même construire l'église, pour en remplacer une autre beaucoup trop petite qui existait déjà. Mais ce lieu, qui était de difficile accès et n'avait rien de bien agréable, ne lui plut pas longtemps; il alla donc se fixer sur le bord de la rivière de Sée, dans un terrain beaucoup plus fertile et plus avantageux sous tous rapports. Près de son manoir,

d'ailleurs, passait une route de Vire à Avranches, un peu plus facile et non moins fréquentée que celle qui passait aux Vieilles-Cuves ; elle s'en détachait au bourg actuel de Saint-Pois, et la rejoignait à Brécey. Une autre voie, qui se détachait de la précédente tout près du manoir, conduisait directement à Mortain. Enfin, une troisième voie traversait en ce lieu la rivière de Sée, et facilitait les communications entre les deux côtés de la vallée. Le seigneur fit bâtir l'église Saint-Denis-de-Cuves près de ce passage de la rivière. Bientôt les habitations s'élevèrent entre l'église et le manoir et ce fut l'origine du bourg de Cuves. Peu à peu ceux qui remplissaient les fonctions administratives quittèrent les Vieilles-Cuves pour venir habiter ce nouveau bourg ; les marchés y furent transférés, on s'accoutuma à y rendre la justice, et les Vieilles-Cuves devinrent un simple hameau qui conserva cependant des avocats et des tabellions, et où l'on rendit encore quelques fois la justice jusqu'au XVIe siècle.

Le bourg de Cuves prit assez vite un accroissement assez considérable qui lui fit donner le nom de ville : la construction d'un pont sur la Sée contribua à son accroissement ; il se forma, au-delà de la rivière, une rue assez longue sur les Cresnays ; comme les maisons étaient construites au bord de prairies basses et sur un chemin également très bas, il arrivait souvent, surtout à l'hiver, que ce chemin et ces maisons étaient envahies par les eaux ; ce qui fit donner à cette rue le nom de rue Marot, nom quelle porte encore aujourd'hui. Mais les habitations y sont maintenant peu nombreuses.

Il a été rapporté, à l'article Saint-Laurent-de-Cuves, qu'en 1082, à la prière du comte Robert de Mortain et avec le consentement de Michel évêque d'Avranches, Robert de Cuves et son fils Raoul ou Rodolphe donnèrent l'église de Cuves, avec la terre de l'Aumône et toutes les dîmes de la paroisse, pour fonder la prébende du chantre de l'église collégiale de Saint-Evroult-de-Mortain. Le curé de Cuves devint par là un simple vicaire du chantre. Les chantres successifs vendirent une grande partie de la terre de l'Aumône pour subvenir aux dépenses qui étaient à leurs charges, mais ils conservèrent toujours les dîmes ; et le curé de Cuves comme celui de Saint-Laurent fut un curé à *portion congrue*.

II

Seigneurie de Cuves. — Son importance. — Diverses familles qui l'ont possédée

Le fief de Cuves était un fief de hauber. Il s'étendait sur les paroises de Cuves, Saint-Laurent-de-Cuves, la plus grande partie de Coulouvray et une partie du Mesnilgilbert.

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, les seigneurs qui le possédèrent portèrent le nom de Cuves. Après l'expulsion de Jean-sans-Terre, Robert de Cuves jura fidélité à Philippe-Auguste. Vers 1260, un autre Robert de Cuves donna l'église de Coulouvray au Prieuré-Blanc, de Mortain, pour la dot de ses deux filles qui étaient entrées dans ce couvent. En 1273, Jean de Cuves rendit aveu du fief de Cuves qui était un fief entier de hauber. En 1280, un seigneur de Cuves vendit la seigneurie de Coulouvray à Jean de Semilly. La famille de Cuves se perpétua longtemps dans l'élection de Bayeux, mais la seigneurie de Cuves ne lui appartenait plus.

Dès la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe, le fief de Cuves était passé, probablement par un mariage, dans la famille de la Ferrière, famille ancienne qui portait : « *de sable à six fers à cheval d'argent.* »

En 1320, Philippe de la Ferrière, seigneur de Cuves, épousa Jeanne de l'Aigle ; leur fils, Jehan de la Ferrière, épousa, en 1354, Jeanne de Malesmains, dame de Saint-Hilaire, Buais et Vire. On trouve, en 1368, Jehan de la Ferrière, chevalier, seigneur de la Ferrière, de Saint-Hilaire et de Cuves ; un autre Jehan de la Ferrière, 3e fils de Jehan I et de Jeanne de Malesmains, fut aussi seigneur de Cuves ; et, en 1401, lors de la confection de la charte de Navarre, fut inscrit comme tenant le fief de Cuves, par pairage de Robert de la Ferrière. Ayant refusé de se soumettre au roi Anglais, en 1418, il vit ses biens confisqués et

donnés à Thomas Bonnet. Mais les de la Ferrière rentrèrent en possession de leurs biens après l'expulsion des Anglais, et à cette époque, on retrouve encore un Jean de la Ferrière, seigneur de Cuves. Ce dernier étant mort sans postérité, le fief de Cuves échut à son cousin-germain, Christophe de la Ferrière, qui rendit aveu et soumission de ce fief, en 1490, au roi Charles VIII. Il déclara dans cet aveu que le fief de Cuves s'étendait dans les paroisses de Saint-Denis et Saint-Laurent-de-Cuves, et encore dans les paroisses du Mesnilgilbert et de Saint-Martin-de-Truchetot, en Caux. Il déclarait en même temps qu'il y avait « mottes anciennes, manoir, pêcheries, garennes, colombiers, » qu'en la dite terre il y avait ville (la ville de Cuves), coutu- » mes, en la dite paroisse de Saint-Denis ; il y avait marché » séant aux champs du dit lieu, et foire le jour Saint-Laurent ; » ytem plusieurs bourgs et bourgeoisies, à savoir la bour- » geoisie des Vieilles-Cuves et la bourgeoisie de Saint-Sympho- » rien, et sont francs nos hommes de payer coutume par » toutes les foires et marchés du roi notre sire, en la comté de » Mortain, et avons certaines coutumes et usages dessus nos » hommes de notre dite terre, et sur les habitants de nos dits » marchés et foires du pays, faire faire et mettre à prix, con- » naissance des mesures et les amendes, d'icelles-choses. Item, » avons toutes les épaves trouvées en notre dite terre et y » avons plusieurs sièges de pleds, cours et juridictions ».

Christophe de la Ferrière devait le service d'ost. Ce seigneur eut deux fils dont le cadet, nommé Bertrand, posséda le fief de Cuves. Jean son fils et successeur n'eut pas d'enfants, et laissa la seigneurie de Cuves à son frère Gabriel de La Ferrière. Celui-ci avait épousé, le 4 juin 1521, Françoise de Montchauveau (de Poilvilain de Montchauveau) ; de ce mariage sortirent trois enfants ; l'aîné des garçons devint prêtre et protonotaire apostolique ; le second, nommé Pierre, mourut sans postérité, en sorte que les biens de tous deux revinrent à leur sœur Jeanne de la Ferrière qu'on trouve, en 1539, propriétaire du fief et du moulin de Cuves. Elle avait épousé en premières noces Jean de Falaise, et en secondes noces M. de Montchauveau. Son fils, François de Montchauveau, hérita de la seigneurie de Cuves ; mais, à cette époque, la seigneurie de Saint-Laurent fut séparée de celle de Cuves et passa dans la famille de Montaigu.

Le 26 février 1551, François de Montchauveau, fils de Jeanne de la Ferrière, fit aveu de la terre de Saint-Denis-de-Cuves. Il y déclarait : « motte ancienne, manoir, colombier, une bour-» geoisie nommée le bourg et bourgeoisie de Saint-Symphorien, » partie en Saint-Denis et tenue de la seigneurie de Cuves, » l'autre partie en Saint-Laurent ; duquel fief est mouvant le » fief et seigneurie de la Motte, en Mesnil-Gilbert, appartenant » à Jean Le Breton, ainsi que la terre de Saint-Martin-de-Tru-» chetot-en-Caux, appartenant à André Cavelier qui doit un » chapel de roses le jour et fête du sacre. Près icelle ville de » Cuves, autres terres sujettes à porter la cire le jour Saint-» Laurent, et sur lesquelles le dit Montchauveau a droit » d'hommage, savoir le domaine de Glanon, le fief de la Besna-» trière, la Chardotière, la Chevrerie, la Brécherie, la Ponterie, » la Haulardière, la Corbinière, la Basse-Busnelière, la Haute-» Busnelière, la Blinière, la Soudaierie, la Lamberdière, le fief » de Layrie et celui de la Couverie, le domaine de la Lande, » le fief de la Confrérie, le fief d'Entre-les-Chemins, le fief des » Portes, le fief de la Bigne, le fief de la Hartellerie, le fief de » la Blanchardière, de l'Estouvière et de la Lorière. » L'aînesse de la Vausselnière ou Semondière, en Saint-Denis-de-Cuves, faisait alors partie de la seigneurie de Saint-Laurent et relevait des de Montaigu.

Les de Montchauveau conservèrent la seigneurie de Cuves jusqu'à la fin du siècle suivant. On trouve encore, en 1686, François de Montchauveau, écuyer, seigneur de Cuves. En 1692, cette seigneurie fut vendue et achetée par René Doynel de Montécot, en faveur duquel la terre de Montécot avec celles de Cuves et de Montigny fut érigée en marquisat de Montécot, l'an 1697.

Vers 1785, la terre et seigneurie de Cuves fut mise en vente par la famille de Montécot, et achetée par J.-B. Piton de la Roussellière, de Bacilly, qui portait, en 1786, le titre de baron et patron honoraire de Cuves. Mais M. Piton se trouva dans des embarras financiers, par suite desquels le château et la terre de Cuves revinrent plus tard aux de Montécot.

Les titres de noblesse des Piton remontent à l'an 1471, quelques membres de cette famille avaient déjà habité Cuves. En 1666 Chamillard y avait reconnu la noblesse de Jean Piton.

III

Autres familles nobles, et autres familles anciennes de la paroisse de Cuves

Une branche de la famille de Signy habita Cuves aux XVIe et XVIIe siècle. Au XVIe, on y trouve Richard de Signy, seigneur de la Chevrerie ; son fils Jean de Signy habitait Les Cresnays, en 1598, mais Gilles de Signy, petit-fils de Jean, habitait Cuves en 1666, et y fut reconnu par Chamillard.

Chamillard reconnut ainsi Georges Hullin, membre de la famille Hullin de Vains, anoblie en 1595, et Charles du Mesnil, de la famille du Mesnil des Gaudinières, de Montigny, anoblie en 1554. Georges du Mesnil habitait le Champ-Donné. Aux XVIe et XVIIe siècles, la branche d'Auray de la Fouasserie, dont l'ancêtre avait été Lancelot d'Auray, fils d'un seigneur de Saint-Pois, habitait tantôt Cuves, tantôt Les Cresnays. En 1666, Pierre d'Auray, seigneur de la Fouasserie, habitait Cuves ; en 1698, son fils, Jean d'Auray, seigneur de la Fouasserie, habitait les Cresnays. Jean d'Auray épousa Marguerite du Homme et mourut avant 1717, probablement sans postérité ; sa sœur Françoise d'Auray avait épousé, vers 1699, Jacob de la Robichonnière, seigneur de la Bréhairie, père de l'abbé de la Robichonnière, et avait eu de lui une fille nommée Renée. Cette fille fut mariée à M. Jean-Baptiste Joseph de La Croix, seigneur du Fay, de Saint-Germain-de-Talvende ; l'abbé de la Robichonnière bénit ce mariage le 29 novembre 1721, dans l'église de la Garlière, avec la permission de l'évêque d'Avranches et du curé de Saint-Laurent.

En 1717, Anne-Angélique d'Amphernet, marquise de Montécot, Jeanne-Marguerite du Homme, veuve de Jean d'Auray, et Françoise d'Auray, veuve du sieur de la Bréhairie, fondèrent, de concert, des 40 heures pour être célébrées à perpétuité dans

l'église de Cuves, le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants. L'Evêque d'Avranches approuva cette donation, et accorda la permission d'exposer le Saint-Sacrement pendant les trois jours, par décret du 15 novembre 1717.

Une autre famille, originaire de Cuves, n'y était pas représentée en 1666. C'était la famille Fortin, dont plusieurs membres acquirent une certaine célébrité. Le chef de cette famille fut Gilles-Nicolas Fortin, seigneur des Champs de Cuves, aujourd'hui Les Champs-Fortin. Il fut anobli, en 1592, par Henri IV, à cause de sa valeur au siège du château de Chanteloup, qu'il soutint contre de Vicques, et du courage dont il fit preuve à la bataille d'Ivry et au siège de Honfleur. Gilles-Nicolas Fortin eut quatre fils qui furent tous des hommes distingués. L'aîné, Jean Fortin, sieur de Cresnays, fut vicomte de Mortain, de 1628 à 1632, et ensuite trésorier de France à Caen; le second, André, fut seigneur de Beaupré, à Cuves, et de Ferrières; le 3e, Claude Fortin, docteur en Sorbonne, fut doyen du chapître et vicaire général de l'évêque d'Avranches; le 4e fut Pierre Fortin, sieur de Gourgou, à Saint-Laurent-de-Cuves, qui fut vicomte de Mortain de 1632 à 1651. Comme le trésorier de France, le vicomte de Mortain et le seigneur de Beaupré se montrèrent fort zélés pour la répression de la révolte des Nu-pieds, en 1639. Ceux-ci, usant de représailles à leur égard, dévastèrent leurs propriétés de Cresnay et de Beaupré. Le nom de Beaupré, qu'ils donnent aux trois frères, figure dans leurs chansons comme un nom désigné à la vengeance. Jean Fortin n'eut qu'un fils, Amand Fortin, qui alla habiter Paris ; Pierre en eut deux, et André cinq qui furent les chefs des familles Fortin de Ferrières, Mortain, Virey, etc., quelques-uns allèrent s'établir jusque dans la haute Normandie. Un membre de cette famille, Gilles Fortin, avocat, donna, dans le siècle dernier, à la paroisse de Cuves, une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres pour y fonder une école de garçons. Cette rente est aujourd'hui réduite à 51 francs.

Le Rouiller, Le Rouyer, ou Le Royer, est le nom d'une famille très ancienne à Cuves. A cette famille appartient Jacques Le Royer, auquel M. Cousin a consacré un long article dans ses *Mémoires* conservés à la bibliothèque d'Avranches. Il était né, vers 1630, au village de la Blinière. En exerçant à Paris la pro-

fession d'avocat, il se livra en même temps à l'étude des sciences physiques et astronomiques, dans lesquelles il acquit une certaine célébrité. Son séjour à Paris ne lui fit point oublier sa paroisse natale. Dans une pétition qu'il adressa, en 1678, au roi et au ministre Colbert, il dépeignait la paroisse de Cuves comme ruinée par les passages de troupes, auxquels elle était fréquemment assujettie à cause de sa situation sur la route de Vire à Avranches, à peu près à égale distance de ces deux villes, et il exprimait le désir qu'on employât des moyens propres à améliorer le sort des habitants. Dans le but de rendre un peu de prospérité à son pays, il avait le projet d'y introduire la culture du murier et des vers à soie; il en fit même l'essai sur sa terre de la Blinière, mais il n'en fut pas très satisfait. Jacques Le Royer a laissé plusieurs ouvrages; un de ses premiers, qui parut avant 1678, avait pour titre : *L'Art des Arts et des Sciences*, dédié au Dauphin ; *Le mouvement perpétuel par le moyen d'une machine hydraulique*. Ayant présenté inutilement son invention par deux fois, il la dédia au roi et la présenta avec cette inscription originale :

REGI, RR, RR, R. R. R. ROYERIUS S. P. Q. R.

Ce qui signifiait : *Regi, Reginæ Regnanti, Reginæ Regenti, rem rejectam restituens Royerius salutem pacem que requirit.*

A la faveur de cette dédicace enigmatique, il fit cette fois agréer son ouvrage. Il publia en outre un traité *sur l'influence des astres et des cieux*, un traité *sur l'influence des êtres terrestres*, spécialement de l'aimant, de l'inclinaison des arbres vers les métaux, les minéraux et les eaux (1677).

Les Lebreton de Cuves étaient de la même famille que ceux de la Valette, à Saint-Laurent, et quoiqu'ils ne portassent point le titre d'écuyers, ils étaient parents des seigneurs de Rouffigny et de Lingehard.

Les familles Jammes, Reffuveille, Jouvin, Lefrancier, Turpin, Busnel, sont très anciennes à Cuves; elles ont fourni beaucoup de prêtres, d'avocats et de tabellions.

Les noms de Jouault, Peslin, Vibert, Nicole, Letestu, Devilliers sont également anciens dans la paroisse ; il en est de même de ceux de Guillard, Fontaine, Leboucher, Gohin, Châles, Bienfait et plusieurs autres. Plusieurs villages ont été cités dans l'aveu de

François de Mont-Chauveau, on peut y ajouter les suivants : Beaupré, la Pesrelle, la Chevrerie, la Françaisière, la Noblerie, les Champs-de-la-Pierre, le Basse-Baudonnière, les Champs-Fortin, les Champs-Jouault, le Champ-Donné, la Jemblerie, la Picaudière, le Champ-Dolent, Forien (en partie), les Perchettes, la Chausserie, la Gouttière, les Eves (les eaux) ; en hiver surtout les eaux y abondent tellement, qu'autrefois, on ne pouvait guère en sortir.

IV

Exactions commises à Cuves par les soldats royaux en l'année 1649. — La foire et les marchés de Cuves tombent, la population diminue de près de moitié.

A la fin du XVIe siècle, la population de Cuves était de plus de 1.500 âmes ; en 1790, elle n'était plus que de 850, diverses causes contribuèrent à cette déchéance. Une des premières furent les odieuses exactions commises dans cette paroisse par quatre compagnies de soldats du roi, depuis le 15 janvier jusqu'au 8 mai 1649. Une enquête fut faite à cette occasion par le président de l'élection de Mortain, accompagné de son élu et de son greffier. Dans un opuscule intitulé : *Les agitations de la Fronde en Normandie*, publiée en 1863, M. Laisné, ancien Président de la Société d'Archéologie d'Avranches, en a donné le compte-rendu et il n'est pas possible de le rapporter ici dans ses détails, il convient de rappeler seulement que ces exactions se commirent après la conclusion de la paix, et non par des frondeurs, mais par des troupes royales accompagnées de leurs chefs qui les encourageaient eux-mêmes au pillage, et qu'il se commit à Cuves et dans les environs, mais surtout à Cuves, des actes de sauvagerie que rien ne saurait expliquer. Il résulte de l'enquête

que les pertes éprouvées par les habitants de la seule paroisse de Cuves s'élevèrent à plus de 15.000 livres. Or, si l'on en juge d'après l'appréciation faite alors de plusieurs des choses qui avaient été détruites ou volées. Cette somme de 15.000 livres équivaudrait aujourd'hui à plus de 100.000 francs, il y a lieu de croire que les habitants de Cuves reçurent quelques compensations ; mais ils furent loin de recevoir ce qu'ils avaient perdu. Du reste l'enquête elle-même fait connaître que la paroisse de Cuves était entièrement ruinée ; beaucoup d'habitants n'ayant plus ni vivres, ni bestiaux, ni blés, avaient été dans la nécessité d'abandonner leurs maisons et leurs terres, pour aller mendier leur pain. D'ailleurs la foire et les marchés étaient tombés et les habitants n'avaient aucun trafic d'où ils pussent tirer quelque profit.

Ces exactions furent la première cause de la déchéance de Cuves ; la chute de la foire Saint-Laurent et des marchés en fut une autre qui se fit sentir plus lentement, mais d'une manière non moins efficace. En 1649 la foire n'existait plus, les marchés se tenaient encore et ils se continuèrent jusqu'à la fin du siècle, mais allèrent toujours en diminuant. L'intendant Foucaux écrivait en 1698 : « Cuves, bourg sur la » Sée contenant 229 familles et 1.300 âmes. René Doynel en » est le seigneur, et le chantre de Mortain présente au bénéfice. » Tous les mardis de chaque semaine il y a, dans ce bourg, un » marché et une juridiction tenue par le Vicomte et les Offi- » ciers de Mortain. »

A l'époque de l'intendant Foucault, les marchés de Cuves dont il parle n'existaient plus qu'en souvenir ; ce n'était plus à Cuves, mais à Brécey que les habitants de Cuves et des environs portaient toutes leurs denrées. Le commerce de Cuves étant devenu complètement nul, les petits marchands et les ouvriers, qui étaient nombreux dans le bourg, le quittèrent peu à peu pour aller trouver ailleurs quelques moyens de subsistance ; beaucoup de maisons devinrent désertes, tombèrent en ruine ou furent abattues. Au milieu du dernier siècle, la population n'atteignait pas 900 âmes, et loin de se relever, elle alla toujours en diminuant.

V

Curés de Cuves depuis 1598 jusqu'à 1792

Jean Corbet, curé de Cuves, assista au synode de 1598, et se demit, en 1623, en faveur du suivant.

Arthur Tesson prit possession de la cure de Cuves, le 24 janvier 1724, et mourut ou se démit vers 1633.

Bertrand Hallier prit possession de la cure de Cuves en 1633. Dès 1649, il était doyen rural; il figure parmi les témoins des déprédations qui se commirent cette année-là dans la paroisse de Cuves.

Gilles Picoys succéda à Bertrand Hallier en 1663, et eut pour successeur, le 9 février 1683, François Le Gallais, qui ne prit pas possession.

Denis de Bellefontaine I, prêtre de Brouains, chapelain de Notre-Dame à la cathédrale d'Avranches, permuta, le 22 mars 1683, avec François Le Gallais, et devint curé de Cuves. Prêtre recommandable par sa science et sa piété, il succéda, en 1694, à Martin Mancel curé de Brécey, comme doyen rural de Cuves. Sous son administration fut construite l'église actuelle (1713), moins la tour et la chapelle de la Sainte Vierge. En 1718, il se démit en faveur de son neveu et mourut quelques temps après.

Denys de Bellefontaine II, prêtre de Brouains, neveu du précédent, lui succéda le 28 septembre 1718. Le 26 juin 1721, Mgr César Leblanc visita l'église et y trouva tout en ordre. Vingt personnes n'avaient pas satisfait au devoir pascal. Jusqu'à ce moment, on avait conservé l'usage de distribuer le pain de Pâques : Cette distribution donnant souvent lieu à des désordres, l'évêque la supprima et ordonna qu'à l'avenir les quatorze boisseaux de froment donnés pour cette aumône seraient

employés à l'entretien et aux réparations de l'église. Le sieur Pierre Fauvel, prêtre, tenait alors l'école des garçons, et Mlle des Bignes celle des filles. M. Denys de Bellefontaine fit bâtir la tour actuelle de l'église (1740) et la chapelle de la Sainte Vierge. Lorsque Mgr Durand de Myssy visita l'église, le 30 juillet 1749, il trouva que les ornements étaient en mauvais état et presque tous à réparer. Le revenu du trésor était alors de vingt livres et de quatorze boisseaux de froment; le revenu des fondations était de plus de 500 livres; l'évêque régla que la fabrique en aurait son tiers. Pierre Fauvel tenait encore l'école des garçons, Louise Doynel et Michelle Bréhier celle des filles. Denys de Bellefontaine fut une des premières victimes d'une maladie contagieuse qui enleva beaucoup de personnes en 1756.

Jean de la Haye, prêtre de Chanu, diocèse de Séez, succéda au précédent, en 1756. — En 1764, l'école des filles était tenue par Michelle Bréhier et Mlle de Gaalon de Surlay. Jean de la Haye mourut curé de Cuves, en 1786.

Jacques-François Anquetil, prêtre de Saint-Aubin-des-Bois, diocèse de Coutances, vicaire à Coulouvray, fut nommé, le 30 octobre 1786, successeur de Jean Delahaye, et prit possession de la cure de Cuves le 13 novembre de la même année. Prêtre moral et même zélé, M. Anquetil avait un caractère faible, se laissait facilement dominer et surtout tenait trop à sa cure, il n'était pas de taille à résister au contrôleur Poulain dont nous allons parler ci-après.

VI

Maison et chapelle de Servon. — Chapelle du Champ-Donné, à Cuves

La maison dite de Servon se trouve à l'extrémité du bourg de Cuves, sur la route de Brécey; elle sert aujourd'hui d'école pour les garçons; cette maison fut fondée en 1721 par Mlle Anne-

Jacqueline Doynel de Montécot, et donnée par elle avec les terrains y attenant, aux Carmélites d'Avranches, afin qu'elles y établissent une maîtresse pour les jeunes filles de la paroisse de Cuves ; Mlle de Montécot y fit adjoindre un oratoire sous l'invocation de la Sainte Vierge, dans lequel les carmélites devaient se réunir pour leurs retraites annuelles ; et cet oratoire ne servait que pendant le temps des retraites. Les retraites des carmélites s'y firent en effet de 1721 à 1731. En 1732 on les transféra dans la chapelle de la congrégation du collège d'Avranches ; mais dès 1740, on recommença à les faire dans la maison de Servon, et on continua jusqu'en 1790, époque à laquelle cette maison fut supprimée. La dernière directrice de la maison de Servon fut une demoiselle de Gaalon de Surlay de Brémorin, de Saint-Laurent-de-Terregatte. Les Eudistes de la Garlière furent appelés quelquefois pour prêcher ces retraites ; mais, dans les derniers temps surtout, Mlle de Brémorin appelait, pour les prêcher, les curés de Saint-James, de Montanel et autres de son pays.

La chapelle du Champ-Donné, située au village de ce nom, avait été bâtie peu d'années avant la Révolution par la famille du Mesnil des Gondinières de Montigny, dans le but de se faciliter l'assistance à la messe quand elle venait habiter le Champ-Donné ; cette petite chapelle était sous l'invocation de sainte Marie et de sainte Anne. Il y avait en outre une petite statue de saint Ortaire qui attira, en assez peu de temps, de nombreux pèlerins, en sorte qu'il s'y fit chaque année une assemblée assez considérable, le lundi de la Pentecôte. Le titulaire de cette chapelle jouissait d'une rente de 30 livres. Le premier et le dernier fut François-Jacques Robert ; il fut nommé le 26 octobre 1788, n'étant encore que sous-diacre. Ordonné prêtre à Evreux en 1790, il prêta tous les serments ; devint, après la Révolution, professeur à Avranches et y mourut sécularisé. La chapelle du Champ-Donné subsista quelque temps pendant la Révolution, puis elle fut abattue ; et aujourd'hui il n'en reste plus de trace.

VIII

Cuves de 1790 à 1800. — Réunion de cette paroisse au canton de Brécey. — Le contrôleur Guillaume Poulain. — Fêtes républicaines, enthousiasme de la population. — Prestation de serment par tous les membres du clergé. — Persécutions exercées contre quelques réfractaires. — Vente des biens nationaux. — Mauvais jours.

La révolution réunit, en 1790, la paroisse de Cuves au canton de Brécey. Pour consoler les habitants, on promit qu'on leur laisserait le contrôleur et un notaire. La promesse fut tenue en effet, mais pendant quelques années seulement ; puis le notaire et le contrôleur furent transférés à Brécey. Mais pendant toute la Révolution le canton de Brécey fit partie de l'arrondissement ou du district de Mortain.

Nulle part peut-être la révolution ne s'opéra plus universellement et avec moins de secousse que dans la paroisse de Cuves. Mais il faut dire qu'elle y était préparée de longue main par les avocats et les hommes du bureau, dont plusieurs étaient membres de sociétés secrètes, et surtout par le contrôleur Guillaume Poulain, qui en fut l'âme et le véritable organisateur. L'histoire de Cuves de 1790 à 1792 n'est que l'histoire du citoyen Poulain, se montrant, dirigeant, saluant, complimentant, haranguant et entraînant tout le monde à sa suite, avec une habileté qui n'est pas contestable.

Ce qui suit n'est qu'un extrait abrégé du livre paroissial de Cuves ; or, ce livre paroissial n'est lui-même que la copie fidèle du registre des délibérations de la municipalité de 1790 à 1793.

La révolution commença par des fêtes, et l'une des premières (dont l'organisateur fut le citoyen Poulain) fut celle de la confédération, qui se célébra le 14 juillet 1790. On en dressa le programme dans l'église à l'issue des vêpres, le dimanche 11 juillet, en présence de tous les paroissiens. Quand on eut réglé les points principaux, il fut convenu qu'on terminerait la cérémonie par un repas *frugal* ; le sieur curé et le sieur vicaire, le sieur Guyon notaire, et le sieur Poulain controlleur, se chargèrent de faire une bourse commune et réunirent environ 20 francs.

Un mai de 70 pieds de haut fut planté au milieu de la place et décoré d'inscriptions splendides en lettres d'or. Pour faire un feu de joie, on choisit un champ triangulaire où l'on dressa un bûcher au-dessus duquel flottaient des rubans et des banderolles portant des inscriptions diverses. Un autel civique de forme pyramidale et très richement décoré fut placé dans le chœur de l'église où devait commencer la cérémonie, et les tables pour le festin qui devait terminer furent dressées dans la maison et la chapelle de Servon.

Dès le matin du 14 juillet la fête fut annoncée par les joyeuses volées des cloches et les roulements du tambour ; à huit heures précises, moment fixé pour la réunion, la place se remplit des habitants en habits de fêtes, et deux cents citoyens armés se rangent par ordre de taille sur deux lignes parallèles, ayant en tête un tambour et deux fifres, six sapeurs et dix piqueurs. Aussitôt ils se divisent en deux compagnies, l'une dite des grenadiers et l'autre dite des fusillers, et, les voix étant recueillies, le sieur Blondel maire, proclame pour commandant en chef le sieur Piton de la Roussellière, ci-devant seigneur de Cuves, et pour commandant en second le sieur Poulain contrôleur. Ensuite sont proclamés les capitaines et autres officiers ; puis la municipalité se place entre les deux compagnies, et le corps entier avec les spectateurs se met en marche vers l'église.

Ici était ménagée une agréable surprise ; dès que la municipalité et la milice bourgeoise eurent pris leurs places, un grand nombre de femmes arrivèrent, et l'une d'entre elles, la dame du contrôleur, s'avança vers le commandant en chef et le harangua en ces termes :

« Citoyen, je viens au nom de toutes les citoyennes de la

» paroisse vous prier de nous laisser assister à la glorieuse fête » de la liberté et à la prestation du serment civique. J'espère » que vous ne refuserez pas ce gage de notre zèle ardent et » passionné pour le bien public, et de notre patriotisme. »

Sur quoi le citoyen maire, demandant le vœu des citoyens, tous répondent d'une voix unanime :

« Il est glorieux pour la nation que les femmes témoignent » ainsi leur civisme et leur dévouement ! Que leurs désirs soient » remplis ! » Et alors tous ceux qui occupaient les premières places les cédèrent aux Dames.

La cérémonie commença ensuite par le chant du *Veni Creator*, qui fut suivi d'une messe haute très solennellement célébrée. A l'issue de la messe, le maire monta dans la chaire, fit un discours en rapport avec la circonstance, puis, se tournant vers l'autel de la patrie, il prononça le serment civique et conjura tous les citoyens qui ne voudraient pas le prêter de sortir de l'église. Personne n'étant sorti, il répéta la formule au nom de tous les citoyens, qui répondirent à haute voix : « Je le jure ! » et les dames patriotes prêtèrent toutes le serment avec le même enthousiasme.

Immédiatement après, on se rendit processionnellement au champ triangulaire. Le clergé précédé de la croix ouvrait la marche ; à sa suite venait la municipalité, la milice bourgeoise, les dames patriotes escortées de douze grenadiers, et enfin le reste de la population rangée sur deux lignes. Arrivés au bûcher, l'officiant et le maire y mirent le feu, et pendant que les flammes le consumaient, on fit quatre décharges de mousqueterie en l'honneur de Dieu, de la Nation, de la Loi et du Roi ; puis on revint dans le même ordre à l'église, en chantant le *Te Deum*, et entre chaque verset, ce refrain : *Domine salvam fac gentem, Domine salvam fac legem, Domine salvum fac regem, Domine salvam fac confæderationem*.

La cérémonie achevée et le clergé ayant déposé les ornements sacerdotaux, on commanda douze hommes pour escorter les dames jusqu'à la maison de M. de la Roussellière et les y garder. Là était une table de quatre-vingts couverts préparée par les dames citoyennes, sous la présidence de Mme de la Roussellière. Les grenadiers restèrent aux portes et se relevèrent de demi-heure en demi-heure.

Pendant ce temps-là, le clergé, la municipalité et la milice bourgeoise s'étaient rendus à Servon ; et avant d'entrer, pour effacer toute marque de distinction, on avait tiré toutes les places au sort, selon l'ordre que les dames elles-mêmes avaient gardé. A cinq heures, on se leva de table, on fit une décharge de coups de fusil en action de grâces, et on défila sur deux lignes vers le château pour aller saluer les dames. Celles-ci donnèrent quelques rafraîchissements ; ensuite on se rendit en bon ordre au pied du mai, où l'un chanta une chanson civique composée pour la circonstance et l'on entremêla chaque verset de quelques coups de feu. La cérémonie achevée, plusieurs se retirèrent, mais la plupart se rendirent chez M. de la Roussellière, où l'on dansa toute la nuit. Le dimanche suivant, il fut réglé qu'on inscrirait la relation de cette fête aux archives de la paroisse.

Le narrateur termine par les paroles suivantes :

« Vous qui lirez ceci, sachez qu'il ne se passa dans cette fête » aucun trouble ni aucune chose contraire au bon ordre et à la » vertu, ni aucune action qui blessât les mœurs et l'honnêteté la » plus sévère. Les esprits semblaient électrisés des mêmes désirs, » de la même volonté, de la même joie. Bacchus ne fit qu'y » apporter plus de vivacité et plus d'ardeur à faire goûter les » charmes de la plus douce société. Les grâces et l'amour n'y » comparurent qu'avec la décence et la modestie les plus pures. » Puissent nos derniers neveux jouir des fruits que notre siècle » nous a préparés ! Puissent-ils nous surpasser en patriotisme, » en fermeté et en désintéressement. L'histoire leur apprendra » quels ont été nos maux, dans un temps où le *despotisme, l'aris-* » *tocratie de plusieurs formes, et le fanatisme au dégré supérieur*, luttè- » rent contre les *sauveurs de la patrie et les régénérateurs de l'âge* » *d'or*. Puisse ce bel âge durer éternellement pour notre posté- » rité !

Le 1er août, sur la démission du sieur Julien-Pascal Blondel, avocat et maire de Cuves, nommé membre du Directoire du district, les électeurs se réunirent à l'église. Après le chant du *Veni Creator*, on recueillit les suffrages et le sieur Guillaume Poulain ayant été élu, accepta avec beaucoup de reconnaissance. C'était un lambeau de la royauté qui arrivait jusqu'à lui.

Le 15 août, après les vêpres, le nouveau maire convoqua la municipalité pour délibérer sur l'acquisition des biens nationaux

situés dans la paroisse, consistant en ce que possédaient le sieur Le Kren de Kerbolo, chantre de Mortain, les dames bénédictines de Vire et le séminaire de la Garlière. La municipalité de Vire avait soumissionné la ferme des Champ-Jouaut, appartenant aux Bénédictines, pour 16.324 livres, et elle l'offrait à la municipalité de Cuves. Cette terre avait été affermée le 21 décembre 1788, moyennant 700 livres en argent et 42 en faisances. Il fut arrêté qu'on mettrait des affiches, et le dimanche 22 août, après affiches et annonces faites au prône, il ne se présenta personne pour acheter ces biens. En conséquence, la municipalité déclara qu'elle les laissait à la disposition de qui il appartenait.

D'après une délibération du 13 novembre 1790 la population était de 870 habitants, dont 150 avaient besoin d'être assistés. 39 ne payaient aucune taxe, et 25 ne payaient que 5 sols.

M. Poulain désirait accroître son royaume, et le 20 novembre 1790 fit demander la réunion à Cuves des deux paroisses de Cresnay. C'était, disait-on, pour entrer dans les vues patriotiques de la nation et diminuer les charges de l'Etat. M. Poulain fut choisi avec le sieur Mauduit chirurgien, pour traiter cette affaire avec les administrateurs du district. Mais le projet échoua.

Une lettre adressée au clergé par l'Evêque d'Avranches à la fin de l'année 1790 scandalisa fort le citoyen maire de Cuves; il alla trouver le curé qui, sur sa demande, lui en fit la remise; puis, le 27 décembre, l'ayant lue devant la municipalité, la déclara *incendiaire*. Oubliant ce jour-là cette mielleuse modération qui lui était habituelle, il s'emporta en invectives contre les *empiètements de l'Eglise sur le pouvoir temporel et les prétentions de la clique non patriote*. Puis, avec l'assentiment du conseil il *décréta* que la lettre de l'Evêque serait envoyée à l'Assemblée Nationale, ce qui eut lieu. On peut juger par une autre scène qui se passa le même jour jusqu'à quel point s'étendait la royauté du citoyen Poulain. M. Anquetil, curé de Cuves, était en désaccord avec son vicaire et voulait le renvoyer. Le sieur Poulain le fit prévenir que cette conduite n'était pas digne, que la conduite du vicaire, M. François Porée, était irréprochable, et ayant pris l'avis de son Conseil municipal, arrêta qu'il s'opposerait à son départ et emploierait tous les moyens légaux pour le retenir jusqu'à ce qu'il eût connaissance du motif de ce renvoi.

Le lendemain, 28 décembre, la municipalité alla notifier l'ukase au curé Anquetil, et celui-ci convint qu'il n'avait rien à répondre.

Le 8 janvier 1791, la municipalité de Cuves demanda 50 fr. au Directoire du district pour les réparations les plus urgentes de l'église. On voit ensuite le citoyen maire paraître plusieurs fois dans la chaire pour y lire les décrets de l'Assemblée Nationale ou prononcer des discours ; mais il était observateur des formes et ne se donnait jamais cette liberté qu'après avoir prié le curé de lire ces décrets et connu son refus formel. Le curé Anquetil, qui était de caractère faible et tenait par-dessus tout à sa cure, était complètement dominé par le maire ; il en était de même de M. Porée, vicaire, et de M. Julien Busnel-Chausserie, qui depuis peu remplissait les fonctions de second vicaire et d'aumônier de la garde nationale. Aussi, dès que le sieur Poulain leur en fit la demande, le 18 février 1791, MM. Anquetil, Porée et Busnel lui déclarèrent qu'ils étaient disposés à prêter le serment, suivant l'esprit et aux termes de l'Assemblée Nationale, et le dimanche suivant, à l'issue de la grand'messe, en présence du conseil municipal et de toute la population, MM. Anquetil, Porée et Busnel prononcèrent le serment (*schismatique*) à haute voix et aux applaudissements des auditeurs. Ensuite, le maire invita le curé à entonner le *Te Deum* en signe d'allégresse. Cette prestation de serment eut lieu le dimanche 20 février 1791.

Le 1er avril, la municipalité de Cuves invita MM. les prêtres de la paroisse à se rendre à l'installation de M. Bécherel, évêque de la Manche ; ceux-ci s'en excusèrent, prétextant les travaux du Carême et du temps Pascal. A leur place, on envoya une députation de la garde nationale, qui revint le 6 avril, munie d'un certificat constatant la présence des députés à la cérémonie et leur conduite digne des meilleurs patriotes.

Le 5 mai, le conseil municipal signa une requête du sieur Poulain aux fins d'obtenir le pré du Trésor pour en faire un cimetière, les matériaux de la grange des dîmes et de la maison de la Chanterie pour réparer le chemin, et la réunion du jardin de la Chanterie à celui du Presbytère ; mais cette requête n'eut point de succès.

Le 11 avril, on célébra avec grande pompe le service du citoyen Mirabeau.

Le 16 du même mois, les fonctions de maire étant incompa-

tibles avec celles de contrôleur et receveur des droits d'enregistrement et de timbre, le citoyen Poulain se démit de ses fonctions de maire ; son étoile d'ailleurs commençait à pâlir, ses démarches n'étaient pas toujours couronnées de succès ; il resta encore quelques temps contrôleur, puis fut appelé au directoire du disctrict.

On donna au sieur Poulain un successeur comme maire, mais ce nouveau maire fut bientôt remplacé par un autre.

Le 21 juin, la municipalité procéda à l'élection d'un commissaire pour assister à la vente des biens de la Chanterie et du pré du Trésor, décrétée par le directoire du district. L'acquéreur qui fut un étranger, avait tout dissipé longtemps avant sa mort.

Le 4 juillet, le conseil municipal, après délibération, arrêta que le sieur Piton, ci-devant seigneur de Cuves, serait prié d'enlever les bancs seigneuriaux et les armoiries qui se trouvaient sur les tombeaux des de Montchauveau, afin qu'il y eût pleine et entière égalité et qu'il ne restât aucune prééminence, *surtout dans le temple du Seigneur*. Le 10 juillet, on annonça au prône la fête de la confédération pour le 14 juillet, et elle fut célébrée avec un peu moins de solennité que l'année précédente, car il n'y eut pas de banquet ; les patriotes allèrent boire fraternellement dans les auberges. La bénédiction du drapeau, la plantation de l'arbre de la liberté se firent encore très solennellement. Les habitants de Cuves aimaient les fêtes et ceux des Cresnays les trouvaient également merveilleuses et venaient les célébrer avec leurs voisins. La garde nationale des Cresnays s'unissait à celle de Cuves; on marchait fraternellement sur deux lignes, et au moment de la soif commune, on allait boire fraternellement. Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1793 ; il y avait encore dans le commencement de cette année quelqu'enthousiasme, et plusieurs jeunes gens s'enrôlèrent pour la défense de la patrie ; mais quand vinrent les mauvais jours, les mesures du district ordonnant la visite des greniers, la République commença à devenir suspecte, même à ceux qui l'avaient le plus acclamée. La municipalité en conçut des inquiétudes et se déclara en permanence dès le 1er septembre 1793. Au mois de novembre, il y eut grande alerte : Au milieu de la nuit, le tocsin sonna et des hommes parcoururent les villages en criant : « Aux armes ! » Vite les patriotes s'arment de fusils, de faulx, de

fourches et se dirigent vers Brécey. Là un courrier arrive en toute hâte et annonce à la bande que la ville d'Avranches est prise et qu'un détachement de Vendéens est sur le point d'arriver à Brécey même. Aussitôt une panique s'empare des patriotes, qui rentrent dans leurs foyers plus vite qu'ils n'en étaient sortis.

Le 16 décembre, on mit en vente les biens dépendant de la maison de Servon. Un étranger acheta les meubles, et quand ils furent enlevés, la municipalité loua la maison et les terrains en dépendant à un homme des Cresnays, pour la somme de 120 francs. Le fermier y trouva encore beaucoup de mobilier qu'il s'appropria, entre autre chose la grande grille de fer du parloir, qui pesait 600 livres et était estimée à 80 francs.

Une des cloches, pesant 700 livres, fut descendue le 16 nivôse an II (1794), sur l'ordre du citoyen Blondel, juge de paix de Brécey, et portée le lendemain au district, avec trois clochettes, un bénitier, deux croix, un encensoir, une fontaine et deux chandeliers : le tout en cuivre. Le 15 germinal, les citoyens Bréhier-Pied-de-fer et Legent, greffier de la justice de paix de Brécey, vinrent lire le décret du représentant du peuple ordonnant la fermeture de l'église.

Jusque-là M. Anquetil, se prêtant à peu près à toutes les exigences, avait continué ses fonctions; son vicaire, M. Porée, avait quitté Cuves dès le commencement de 1792 et avait été remplacé par le citoyen Thomas Lefrais de Fontenay, qui avait reçu tous les ordres des mains de M. Bécherel; mais il s'était retiré dans une maison du bourg dès le mois d'octobre 1793 et n'exerçait plus aucune fonction. Le 22 germinal an II, les citoyens Anquetil, Lefrais et Julien Busnel allèrent déclarer devant la municipalité qu'ils renonçaient à toute fonction ecclésiastique et déposèrent leurs lettres de prêtrise.

On comprend que l'exemple du clergé de Cuves fut très funeste à la population et que la plupart des habitants acceptèrent sans résistance le schisme constitutionnel. Il y eut cependant encore quelques réfractaires, un petit nombre de personnes qui ne voulurent point communiquer avec les prêtres schismatiques. Une vertueuse fille nommée Anne Bataille, ayant refusé d'assister à la messe de M. Anquetil après sa prestation de serment, les patriotes l'y amenèrent de force. Le curé Anquetil lui ayant demandé publiquement de quel droit elle refusait de le reconnaître pour

son pasteur, cette fille lui fit cette simple réponse : « Je vous reconnais si l'Eglise vous reconnaît. » Le pasteur constitutionnel n'insista pas davantage et le bruit se répandit qu'il était demeuré *capot*. Ce fait en apparence insignifiant ouvrit cependant les yeux de plusieurs personnes et leur fit perdre confiance dans les prêtres assermentés. Dans les dernières années de la Révolution, quelques prêtres fidèles y furent parfois appelés, mais ils n'y séjournaient pas, parce qu'ils y auraient été promptement découverts. Comme presque tous les habitants étaient patriotes, il n'y eût pas de grandes luttes entre eux et il ne paraît pas s'y être passé de très grands désordres. Dans les dernières années, la lassitude était générale ; à Cuves comme partout, on désirait le rétablissement du culte et du culte catholique ; la division commençait à se faire sentir, et les catholiques qui d'abord n'osaient se montrer, gagnaient chaque jour du terrain et redevenaient les plus nombreux. Toutes les croix avaient été abattues, mais on commençait à les relever.

VIII

Cuves depuis 1800 jusqu'à nos jours. — Réouverture de l'église. — Rétractation de M. Anquetil. — Son départ de Cuves. — M. Gohin curé et ses successeurs.

Dès 1800, M. Anquetil rouvrit l'église de Cuves et recommença à y exercer le ministère, mais on le savait schismatique et il eut très peu de partisans. Lorsqu'arriva l'époque des rétractations, il ne parut nullement disposé à se retracter. Ses paroissiens lui déclarèrent que s'il ne se retractait pas ils l'abandonneraient complètement. — « Eh ! bien, leur répondit-il, puisque vous le voulez, je le ferai. » Cette réponse leur déplut fort. Il se rendit cependant à Coutances et se retracta, puis il revint comme desservant provisoire de Cuves, et les habitants ne le

reçurent que très froidement. M. Jacques Gohin, prêtre de Cuves, vicaire à Vaux-sur-Seine, diocèse de Rouen, en 1791, étant revenu de l'exil, fut nommé curé de Cuves et y arriva pour Noël 1803. Alors M. Anquetil se retira au diocèse de Séez, où il mourut vers 1840. M. Gohin eut beaucoup à faire pour rétablir la paix et l'union entre les habitants, car des divisions et des haines avaient fini par s'y introduire et elles ne s'éteignirent que très lentement. Il eut pour vicaire M. René-Gabriel Busnel, ordonné prêtre à Paris en 1800 par l'évêque de Saint-Papoul. Nommé successivement curé de Beauficel, puis de Montjoie, M. Busnel fut nommé curé de Cuves à la mort de M. Gohin, en 1814, et administra très sagement cette paroisse jusqu'au 10 janvier 1852, jour de sa mort. Il eut pour successeur son neveu, M. Busnel, dont le curé actuel est le successeur. Peu à peu la paroisse reprit ses habitudes religieuses, la bonne harmonie se rétablit parmi les habitants. L'église d'abord, et ensuite le presbytère, furent réparés, et toutes choses remises en état convenable. L'ancienne maison de Servon est devenue la maison d'école des garçons. On a abandonné le vieux cimetière dans lequel on noyait les morts plutôt qu'on ne les enterrait, et on en a créé un nouveau à la sortie du bourg, sur la route de Saint-Pois.

L'ancien château a disparu ; les dépendances ont été vendues par la famille de Montécot. Plusieurs maisons anciennes du bourg ont été détruites ou bien ont fait place à des constructions de meilleur goût, car l'ancien bourg était fort laid, mais il reste encore beaucoup à faire pour embellir le nouveau. Le sol de Cuves est généralement bon et fertile. Les routes et les chemins vicinaux qu'on y a créés rendent de très grands services à l'agriculture et permettent maintenant de parcourir assez facilement cette commune.

L. C.

LES CRESNAYS

I

Les deux anciennes paroisses de Cresnay
Leur antiquité

La commune actuelle des Cresnays est formée de deux anciennes paroisses qui ont existé jusqu'en 1804, et que la Révolution avait réunies, en 1790, au canton de Brécey. Ces deux paroisses se nommaient Saint-Pierre-de-Cresnay et Notre-Dame-de-Cresnay. On a conservé l'église Saint-Pierre, mais le cimetière et le presbytère sont l'ancien cimetière et l'ancien presbytère de Notre-Dame. Les deux églises n'étaient pas à plus de cinquante mètres l'une de l'autre ; les deux cimetières n'étaient séparés que par le terrain occupé par la maison d'école actuelle et le petit jardin de l'institutrice. Entre les deux paroisses, il n'y avait absolument aucune limite naturelle ; les villages de l'une étaient enclavés dans ceux de l'autre, et souvent les habitations d'un même village étaient partagées entre les deux paroisses. Le même seigneur était patron présentateur des deux églises ; elles jouissaient l'une et l'autre d'un revenu presque égal ; il n'y avait pas non plus une différence notable entre les deux paroisses pour le nombre des habitants. Cependant la cure de Saint-Pierre était considérée comme la plus avantageuse, ce qui fait que plusieurs curés de Notre-Dame passèrent à St-Pierre.

Ces deux paroisses, avant 1790, faisaient partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconné de Mortain ; mais, pour le civil, elles dépendaient de l'élection et vicomté d'Avranches et elles étaient comprises dans la sergenterie Pigache. Elles furent toujours l'une et l'autre soumises à toutes les mêmes administrations, en sorte que leur histoire est inséparable.

Le mot Cresnay est également écrit Cresnet, Craisnet, Craisnay, et en latin *Cresneyum*, *Cresnayum* ; c'est un vieux mot dont

on cherche maintenant en vain la signification. Dire à quelle époque remonte la fondation des deux églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame, cela n'est pas possible; on ne peut faire que des conjectures, mais tout porte à croire qu'elles furent fondées dans le même temps et qu'elles remontaient à une très haute antiquité. On a supposé quelquefois que ces deux églises avaient été bâties par deux seigneurs rivaux, mais cette hypothèse est complètement inadmissible, puisque les deux paroisses de Cresnays ont toujours eu le même seigneur.

D'ailleurs, ce n'est pas un fait isolé; il y a d'autres exemples de deux églises situées près l'une de l'autre et dédiées l'une à Saint-Pierre, l'autre à Notre-Dame : Saint-Pierre et Notre-Dame d'Allonne, qui existent encore dans le diocèse de Coutances, en sont une preuve. Les deux paroisses de Cresnay avaient une semblable origine; tout porte à croire qu'il y eut là un ancien monastère dont les religieux firent le centre d'une chrétienté. On sait que saint Ortaire et ses disciples élevaient souvent dans leurs monastères deux églises, dont ils plaçaient l'une sous l'invocation de Notre-Dame, l'autre sous celle de Saint-Pierre, et ils n'étaient probablement pas les seuls qui agissaient ainsi; les deux églises des Cresnays pourraient donc bien remonter jusqu'au VIe siècle. Il est bien probable que les Normands les renversèrent; mais, après leur conversion, ils les relevèrent. Toutes deux eurent des clercs pour les desservir et peu à peu devinrent églises paroissiales.

II

Seigneurie des Cresnay

La terre des Cresnets dépendait de la baronie d'Avranches, qui appartenait aux évêques. Mais les évêques donnèrent probablement dès le XIe siècle les fiefs et les vavassoreries qu'ils y possédaient à un seigneur qui se chargea d'acquitter à leur place le service militaire. Ce seigneur était un membre de la famille

Avenel des Biards, dont les descendants prirent le nom de Cresnay. Les évêques d'Avranches se réservèrent cependant toujours quelques rentes et quelques redevances seigneuriales.

Les habitants des Cresnays étaient tenus entre autres choses à la garde du château d'Avranches, ce qui était parfois très onéreux. En 1403, Robert de Pelletot, grand bailli du Cotentin, rendit à ce sujet un jugement en leur faveur.

Vers 1195, Gervais de Cresnay, prêtre, fit une charte en faveur de l'abbaye de Montmorel, dont voici la traduction donnée par l'abbé Desroches : « A tous les fidèles du Christ qui liront la » présente charte, Gervais de Cresnay, prêtre, salut dans le » Seigneur, sache votre université que pour le salut de mon » âme et celui de mes prédécesseurs, j'ai donné en pure et per- » pétuelle aumône, à Dieu et à l'abbaye de Notre-Dame de » Montmorel, et aux chanoines qui y servent Dieu, un quartier » de froment assis en la terre de la Rabeudière, que j'ai achetée » de Marguerin et Guillaume Moyse son frère, en la paroisse de » Saint-Pierre-de-Cresnay, pour être tenus librement et paisi- » blement par les dits chanoines. »

Jourdan de Cresnay signe comme témoin dans une charte en 1185. En 1311, on trouve Olivier de Cresnay. Le 8 Juin 1317, le bailli du Cotentin tint les assises à Avranches, et Me Sylvestre Roussel, chanoine de Poitiers, scholastique d'Avranches, y transigea avec Olivier de Cresnay vicomte de Bayeux, au sujet de l'hommage du fief de la Montellerie.

Suivant l'abbé Desroches, le livre vert du chapitre d'Avranches mentionne un aveu, rendu devant Guillaume Martin écuyer, par Morice, « lequel a montré la fieffe à lui faicte par » le dict Seigneur-Evesque et son chapitre du dict lieu d'Avran- » ches, du gaige-plaige juridiction et droits et teneurs du fief » de Cresnay, la teneure et hommage des fiefs et vavassore- » ries de Saint-Georges et de Romillé assises en la paroisse du » dict lieu de Cresnays, et même des vavassoreries non nobles » du Haut-Manoir et du Bas-Manoir pareillement assise en la dicte » paroisse, ensemble l'hommage et teneure des fiefs et vavassore- » ries de Belle-Fontaine, Roncel et Notre-Dame, assises ès » dites paroisses de Cresnay, pour lesquels fiefs icelui Morice » disait et confessait être subjet et faire hommage à Monsei- » gneur d'Avranches. »

Dans ce document, il n'est fait mention ni des seigneurs de Cresnays, ni des seigneurs Avenel; mais cet aveu remonte à l'époque de l'occupation de la Normandie par les Anglais, époque où les seigneurs Avenel, ayant refusé soumission au roi anglais, avaient dû quitter le pays.

Dès 1463, les Avenel étaient rentrés en possession de la seigneurie des Cresnays, et Montfault y trouva nobles Jehan Avenel, et Jean Avenel le Jeune, et Barterain du Parc.

D'après l'aveu rendu au nom de l'évêque d'Avranches Robert Cenau, par son procureur Amaury Regnault écuyer, le 6 novembre 1535, la baronnie d'Avranches s'étendait, dans les Cresnays, sur les fiefs de Saint-Georges, Romillé, Belle-Fontaine et la Montellerie qui devaient le service de la moitié d'un chevalier; sur les vavassoreries de Saint-Pierre et de Notre-Dame, qui payaient 40 sols de rente, à la place du gage-plège auxquels elles étaient primitivement soumises. Et parmi les feudataires de l'évêché qui sont énumérés dans cet aveu, on remarque Berthrand du Parc, représentant le droit de Jean Avenel, et tenant les vavassoreries de Saint-Pierre et de Notre-Dame.

En 1585, François du Parc portait les titres de seigneur des Cresnays, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, et à cause de son épouse, demoiselle le Prévost, était seigneur de Byville, la Rivière, et baron de Biards.

A la même époque Berthrand de Foissy portait aussi le titre sieur des Cresnays. Il avait épousé Goharde Guiton, fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, et sœur du célèbre Jean Guiton, dictateur de la Rochelle. Berthrand de Foissy fut tué à la bataille d'Ivry, et Goharde Guiton, épousa en secondes noces Berthrand de Clinchamp, seigneur de Montanel; elle mourut au château de la Jautée, en 1634. (l'abbé Desroches).

François du Parc était mort en 1596, et sa fille, Antoinette du Parc, avait porté toutes ses seigneuries à Tanguy de Varigny, de Varignies ou des Varignières, seigneur de Blainville et de la Poterye. En 1601, Antoinette du Parc était encore dame des Cresnays; mais en 1608, la seigneurie des Cresnays était passée au baron de Courtenay, qui était peut-être de la famille de Varigny, car, dès 1625, on retrouve demoiselle Jeanne de Varigny dame des Cresnays, mariée à M. Isaac de Madaillau, marquis de Montataire, Lassé, Bellefontaite, etc. En 1656, son fils, Louis

de Madaillau, portait les titres de marquis de Montataire et seigneur des Cresnays.

Dès 1659, on trouve Jean de Poilvilain, écuyer, conseiller du roi, vicomte de Mortain, prenant les titres de seigneur des Cresnays, du Mesniladelée et de la Boulouze.

Les de Peilvilain étaient une des principales et des plus anciennes familles du diocèse d'Avranches. Ils avaient pour berceau le fief de Peilvilain, à Noirpalu, et s'étaient distingués dès le XIIe et le XIIIe siècles. Au XVIIe, ils étaient divisés en plusieurs branches, dont une à cette époque, celle des de Poilvilain de Montchauveau, était en possession de la seigneurie de Cuves, Une autre branche habitait le château de la Rochelle; une autre, dite de Poilvilain de Misoar, habitait Montviron. Tous portaient : « *Parti d'or et d'azur.* » Jean de Poilvilain, qui fut la souche des seigneurs de Cresnay, était parent très éloigné des de Montchauveau, un peu plus rapproché des de Poilvilain de la Rochelle et de Misoar. Cependant il fallait déjà remonter plusieurs générations pour trouver l'auteur commun.

Jean de Poilvilain, seigneur des Cresnays, était fils de Berthrand et petit-fils de Pierre, seigneur en partie du Mesniladelée. Il avait épousé Suzanne des Landes. De ce mariage sortit Georges de Poilvilain, seigneur des Cresnays, qui épousa Gaude de Montaigu, sœur et héritière de Sébastien de Montaigu, et obtint, en 1697, le titre de comte de Cresnay. Dès 1712, Georges de Poilvilain était comte des Cresnets, seigneur et patron de Saint-Pierre et de Notre-Dame, seigneur de la Boulouze, Saint-Georges de Rouelley, Sainte-Marie-des-Bois et Saint-Laurent-de-Cuves. Après la mort de Sébastien de Montaigu (1715), il devint comte de Montaigu et marquis de Mesnilgarnier. Sébastien de Poilvilain, son fils, porta plus tard les titres de chevalier, comte de Cresnay, de Ducey, de Montaigu, marquis de Mesnilgarnier, seigneur de la Breudière et autres lieux; les de Poilvilain conservèrent tous ces titres, avec les seigneuries de l'Orbehaye, Saint-Laurent-de-Cuves et la Boulouze, jusqu'à la Révolution.

Plusieurs seigneurs des Cresnays se distinguèrent dans les armées et surtout dans la marine. On remarque entre autres, Charles de Poilvilain, qui fut vice-amiral de France et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut le 31 mai 1756. On

trouve aussi, en 1769, Louis-Anne de Poilvilain, chevalier de Cresnay, capitaine des vaisseaux du roi, seigneur de l'Orbehaye. Sébastien-Anne-Julien de Poilvilain fut le dernier comte de Cresnay avant la Révolution.

Malgré leurs grandes propriétés, les comtes de Cresnays étaient réellement pauvres, et empruntaient de toutes parts. Cette pauvreté réelle venait de leur prodigalité, de leurs folles dépenses et de leur amour pour le jeu. La révolution les dépouilla de tous leurs titres; mais ce ne fut pas elle qui les dépouilla de la plus grande partie de leurs biens.

Le château de Cresnay, dont une petite partie existe encore, était situé tout près de l'église de Saint-Pierre, et entouré de douves. Il avait été construit par les seigneurs de Poilvilain, sur l'emplacement d'un plus-ancien. Une partie de l'ancien château encore habitée en 1790, menaçait de tomber en ruines; mais des pierres étaient amenées pour la reconstruire. Les terres de la Montellerie, de la Rabeudière, et de Bellefontaine en dépendaient.

III

Autres familles nobles ayant habité les Cresnays, et anciennes familles de la paroisse. — Principaux villages.

Monfault, en 1463, trouva nobles aux Cresnays, Jean de Signy ou de Signey, et Barterain de la Roque.

Jean de Signy était un membre de la famille de Signy de Reffuveille, dont la postérité se perpétua aux Cresnays pendant plusieurs siècles. En 1598 Roissy y reconnut nobles Jean de Signy, fils de Richard de la Chevrerie, Gilles et Pierre ses fils, Rolland son frère, et André fils de Rolland, Pierre de Signy sieur des Bois. Tous demeuraient dans Les Cresnays. Au temps de la recherche de Chamillard (1666), tous les descendants de ces de Signy avaient quitté les Cresnays, mais quelques-uns

étaient alors à Cuves et à Brécey. Ces de Signy portaient : « *d'azur à l'épervier d'argent empiétant une perdrix de même.* »

On ne sait d'où était venu Barterain de la Rocque, ni s'il eut postérité. En 1463, il habitait Saint-Pierre-de-Cresnay.

Une branche de la famille d'Auray de Saint-Pois dont le chet fut Lancelot d'Auray, sieur de la Fouasserie, habita quelque temps Les Cresnays, puis alla fixer sa résidence à Cuves, où Chamillard reconnut comme étant d'ancienne noblesse, Pierre d'Auray. Il était fils de René, fils de François, fils de Lancelot.

Jean de Magny de Saint-Pierre-de-Cresnay justifia 4 degrés devant Chamillard en 1666. En 1698, on trouve aussi à Saint-Pierre-de-Cresnay, Pierre et Gilles Lemaignen, écuyers.

Parmi les noms de famille les plus anciens dans les deux paroisses de Cresnay on peut citer : Pasturel, Laurent, Hédou, Daucé, Hullin, Joly, Ragnet, Voisin, Pichon, Bernard, Moulin, Nicole, Peslin, Geslin, Mancel, Fortin, Jouault, Marin, Cochard, Gesbert, Riout.

Les principaux villages sont : Bellefontaine, la Thourie, la Rattière, la Barberie, la Guesnonière, Chevreville, la Torlière, la Gougeonnière, la Rabeudière, la Fiancerie, les Verdières, la Fouasserie, la Cochardière, la Bretonnière, la Rue-Marot, la Datinière, les Hauts-Vents, la Montellerie, le Bellanger, la Mailletterie, la Chatterie, la Bouverie, la Goupillère, l'Aunouillière, la Droutière, la Bitardière, le Haut-Menet, le Bas-Menet, la Favrie, la Poisnerie, la Saillanderie, la Garlière, la Chevrerie, la Traverserie, etc.

D'après les Mémoires de l'intendant Foucault, en 1698, la taille, pour Saint-Pierre de Cresnay, était de 756 livres, et il y avait 128 taillables. La paroisse de Notre-Dame payait une taille de 630 livres, et renfermait 126 taillables.

IV

Curés de Saint-Pierre de Cresnay de 1589 à 1790
Revenus et charges de la Cure

Michel le Songeur, prêtre de Montigny, était curé de Saint-Pierre de Cresnay en 1589, comme on le voit par son testament en date de cette année.

Jean Joly succèda probablement à Michel le Songeur; il était curé en 1627.

Berthrand Pasturel, succéda probablement à Jean Joly, et décéda le 20 février 1659, ayant quelque temps auparavant donné sa démission.

Guillaume Lemonnier, curé de Notre-Dame, succéda à Berthrand Pasturel en 1659 et mourut vers 1669.

Rolland Guyot succéda à Guillaume Lemonnier en 1669, et mourut en 1675.

J.-B. Lemonnier, prêtre du diocèse de Coutances, curé de Notre-Dame de Cresnay depuis 1653, présenté par Suzanne des Landes, veuve de Jean de Poilvilain, fut nommé curé de Saint-Pierre le 30 septembre 1675, et mourut en 1677.

Jean Lemarchand, prêtre du diocèse, bachelier en Sorbonne, présenté par Suzanne Deslandes, fut nommé le 23 février 1677, et décéda en 1709.

Charles-François de Chevrue, diacre du Mesniltove, présenté par Georges de Poilvilain, fut nommé le 25 mars 1709, et resta peu de temps curé.

Julien-Henri Bourget, successeur de M. de Chevrue après 1712, devint, en 1717, curé de Sainte-Marie-du-Bois; et, en 1743, curé de la principale paroisse d'Alençon, au diocèse de Séez. Julien Bourget était bachelier en Sorbonne.

Gabriel de Bordes, curé de Saint-Germain-de-Chauny, au diocèse d'Orléans, présenté par Charles-Philippe de Bordes, seigneur et patron de Chalandrey, au nom de Georges de Poilvilain, fut nommé le 1er septembre 1717. M. Boucher,

vicaire général, visita l'église en 1721 ; tout était en bon état. M. de Bordes mourut en 1734, et M. Sébastien de Poilvilain présenta Guillaume des Landes d'Avilly, ancien curé de Théville et doyen rural de Gisors, au diocèse de Rouen; mais M. Deslandes n'exerça pas les fonctions de curé.

Charles-Adrien Iset, curé de Notre-Dame-de-Cresnay depuis 1710, présenté par Charlotte-Susanne de la Brousse, épouse de Sébastien de Poilvilain, fut nommé curé de Saint-Pierre le 6 septembre 1735. Le 30 juillet 1749, Mgr Durand de Missy visita l'église et y fut reçu par Charles Iset, curé, Jean Leroyer, vicaire, et François Pasturel, prêtre de la paroisse; il y avait trois calices, deux burettes et un ostensoir, le tout d'argent ; les livres étaient à l'usage du diocèse, les ornements bons et en grand nombre, tout était en très bon ordre. Le revenu du trésor était de 35 livres, celui des fondations de 180 livres. Le vicaire tenait l'école des garçons, mais il n'y avait pas de maîtresse pour les filles. M. Iset mourut en 1758. Jean-Pierre-Anselme de Clavaillon, prêtre du diocèse d'Apt, prieur des chapelles de Saint-Blaise et de Saint-Jean-Baptiste, en la cathédrale d'Aix, habitué en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, présenté par Sébastien de Poilvilain, fut nommé, le 7 août 1758, curé de Saint-Pierre-de-Cresnay, mais il est probable qu'il n'y vint jamais. Cependant il ne se démit que trois ans plus tard.

Noël-Louis Jouenne, prêtre du diocèse, présenté par Sébastien de Poilvilain, succéda, le 12 août 1761, à M. de Clavaillon, démissionnaire. En 1764, L.-Ph. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain, visita l'église; tout était en très bon état. François Vernier, prêtre, tenait l'école des garçons ; Marie Ganné tenait celle des filles. Noël Jouenne résigna, en 1773, en faveur du suivant.

Claude-Henri Cochard, de Notre-Dame-de-Cresnay, ordonné prêtre le 22 septembre 1770, et depuis vicaire de Saint-Pierre, fut nommé curé le 12 juillet 1773. Le 9 octobre 1776, il fit vérifier des reliques extraites du cimetière de Priscille, authentiquées à Rome le 1er février 1755, renfermées dans un petit reliquaire et données par feu Charles-Félix de Poilvilain, chevalier de Cresnay. L'évêque d'Avranches plaça dans un reliquaire les reliques des saints martyrs Félix, Eugenius, Venustus et Crescentius, et dans un autre les reliques des saintes martyres

Victoria, Pompeia et Paulina, et accorda la permission de les exposer à la vénération des fidèles. On les conserve encore aujourd'hui. M. Cochard mourut en 1787.

François-Antoine Lefebvre, prêtre du diocèse de Coutances, vicaire de Saint-Martin-de-Triel au diocèse de Rouen, présenté par Sébastien-Anne-Julien de Poilvilain, fut nommé le 19 octobre 1787.

Le curé de Saint-Pierre-de-Cresnay jouissait de toutes les dîmes et des aumônes. En 1648, le revenu de la cure était évalué à 500 livres; en 1774, à 1.200 livres. Dans sa déclaration du 23 novembre 1790, M. Lefebvre portait le revenu de son bénéfice à 2.000 livres. Le curé avait à sa charge les réparations du chœur de l'église et le traitement d'un vicaire s'il voulait en avoir un; mais il n'y était pas tenu. En 1787 et 1788, il paya 146 livres de décimes, le trésor 4 livres, les obits et fondations 4 livres. Le directoire du district de Mortain fixa son traitement à 1.200 livres, et de plus accorda celui d'un vicaire. La population était alors de 406 habitants.

L'Eglise de Saint-Pierre était celle du château. C'est dans cette église que se trouvait le caveau sépulcral des seigneurs.

V

Curés de Notre-Dame-des-Cresnay de 1596 à 1790

Pierre Lemonnier décéda curé de Notre-Dame en 1596.

Gilles Lefouassier, prêtre du diocèse, présenté par Tanguy de Varigny et Antoinette du Parc, fut nommé le 31 août 1596 et mourut en 1608.

Guillaume Gastebois, prêtre du diocèse, présenté par le baron de Courtenay, seigneur des Cresnets, fut nommé, le 17 juillet 1608, et occupa la cure jusque vers 1620 ou 25.

Berthrand Pasturel, successeur de Guillaume Gastebois, fit bâtir la chapelle de l'église en 1638 et décéda en 1654. Il était né aux Cresnays et probablement l'oncle de Berthrand Pasturel, mort curé de Saint-Pierre en 1659. François Pouchard, prêtre

du diocèse du Mans, présenté par Jeanne de Varigny, veuve d'Isaac de Madaillau, marquis de Montataire, seigneur des Cresnets, fut nommé le 19 mai 1654, mais ne vint pas à Notre-Dame, et donna sa démission au bout d'un an. Louis Chesneau, prêtre du diocèse du Mans, présenté par Louis de Madaillau, fut nommé à sa place le 23 septembre 1655, mais, après examen, il fut trouvé incapable par M. Bétille, vicaire général, en sorte que François Pouchard, qui s'était demis en sa faveur, resta pourvu de la cure; mais il mourut peu de temps après.

Guillaume Lemonnier, prêtre du diocèse d'Evreux, présenté par Louis de Madaillau, marquis de Montataire, fut nommé le 26 janvier 1656 et trouvé capable. Il fut transféré à Saint-Pierre en 1659.

J.-B. Lemonnier, prêtre du diocèse de Coutances, présenté par Jean de Poilvilain, seigneur des Cresnets, fut nommé le 29 août 1659, et en 1675 transféré à Saint-Pierre, où il mourut deux ans après.

J.-B. Lemarchand, prêtre du diocèse, bachelier en Sorbonne, fut nommé le 30 octobre 1675, et en 1677 transféré à Saint-Pierre.

André de Bordes, prêtre du diocèse, présenté par Suzanne des Landes, fut nommé, le 8 août 1677, mourut en 1693.

Adrien Masseron, prêtre du diocèse de Bayeux, curé de Boisyvon depuis 1682, présenté par Georges de Poilvilain, fut nommé le 13 novembre 1694, mourut en 1710.

Charles Adrien Iset, prêtre du diocèse de Coutances et chapelain de l'église cathédrale, présenté par Georges de Poilvilain, fut nommé le 5 septembre 1710. En 1721 le grand vicaire M. Boucher visita l'église et la trouva en bon état, sauf la couverture, qui avait besoin de quelques réparations. Il y avait alors un vicaire, Pierre Pichon, de la paroisse de Saint-Laurent-de-Cuves. En 1737, M. Iset devint curé de Saint-Pierre.

François Bernard, prêtre de Saint-Pierre-de-Cresnay, vicaire de Montgothier, présenté par Charlotte de la Brousse, épouse de Sébastien de Poilvilain, fut nommé, le 15 mars 1737. Le 30 juillet 1749, Mgr Durand de Missy donna la confirmation dans l'église de Notre-Dame et en fit la visite. Les vases sacrés et ornements étaient suffisants, les livres étaient encore tous romains, l'autel Sainte-Anne était en bon état, le revenu du trésor était de

23 livres, celui des fondations de 111 livres. Le vicaire Pierre Desfeux tenait l'école des garçons, mais il n'y avait point de maîtresse pour les filles. — La confrérie du Rosaire établie dans l'église en 1714 était complètement tombée en désuétude. M. Bernard la fit rétablir en 1754; il mourut en 1760.

René-Germain de la Mazure, prêtre de Montigny, présenté par Sébastien de Poilvilain, fut nommé le 24 avril 1760.

En 1763, L.-Ph. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain, trouva bien des réparations à faire à l'église; la couverture de la chapelle Sainte-Anne et toute la côtière du nord étaient en très mauvais état. Le trésor n'avait que 22 livres de revenu, somme insuffisante pour le luminaire de l'église. L'archidiacre ordonna de prendre sur les enterrements et services la somme nécessaire pour l'entretenir. Le vicaire Jean Gauquelin de la Chaise-Baudouin instruisait les garçons; Julienne Le Boucher tenait l'école des filles. Le vicaire Jean Gauquelin, dont il est ici question, vivait encore en 1791 et venait d'être nommé curé de Juilley; il refusa le serment à la constitution civile du clergé, émigra en Angleterre et mourut prêtre habitué à Avranches en 1805. M. de la Mazure se démit, en 1787, en faveur de M. Duhamel, son neveu.

Jean-Charles Duhamel, né à Saint-Pierre-de-Cresnay le 19 octobre 1756, maître ès-arts en l'université de Caen, vicaire de N.-D.-de-Cresnay, succéda à son oncle, René-Germain de la Mazure, le 15 mars 1787. Le père de M. Duhamel se nommait simplement Hamel, et son oncle, curé de Sainte-Marie-des-Bois, signait Hamel.

La paroisse de Notre-Dame était un peu inférieure en population à celle de Saint-Pierre. En 1790, elle était de 360 habitants, mais dans les derniers temps surtout, les revenus étaient beaucoup moindres et l'église était loin d'être aussi bien pourvue que celle de Saint-Pierre. Le curé jouissait de toutes les dîmes et des aumônes, mais les aumônes n'étaient pas aussi considérables que celles de Saint-Pierre. En 1648, les revenus du bénéfice étaient évalués à 400 livres; en 1774, à 1.000 livres. D'après la déclaration de M. Duhamel, en date du 22 novembre 1790, la cure de Notre-Dame valait alors 1.500 livres. Le curé avait à sa charge l'entretien du chœur de l'église, les réparations locatives du presbytère et le traitement d'un vicaire s'il en voulait

un ; mais il n'y était pas obligé. Le directoire du district de Mortain fixa le traitement du curé à 1.200 livres, et en outre accorda celui d'un vicaire.

VI

Les Cresnays, de 1790 à 1800 — Conduite du clerge des châtelains et des habitants

En 1790, M. Lefebvre était curé de Saint-Pierre, M. Duhamel, curé de Notre-Dame. Le premier avait pour vicaire Jacques Lemesle, né à Brécey le 16 mai 1758, prêtre en 1788, et depuis lors vicaire de Saint-Pierre-de-Cresnay ; le second avait pour vicaire Jacques Navet, né à Sainte-Pience le 4 août 1763, prêtre le 8 mars 1788 et vicaire de Notre-Dame depuis le 4 août de la même année. Il y avait en outre 8 prêtres employés ailleurs, dont quatre originaires de Saint-Pierre et quatre de Notre-Dame. Ces prêtres étaient : 1° François-Julien Duhamel, frère aîné du curé de Notre-Dame, vicaire au Teilleul ; Jean-François Daucé, vicaire à Saint-Martin-de-Landelles ; Jean-François Laurent, parti au diocèse de Paris ; Jacques Debraize, parti depuis 1782 au diocèse du Mans ; Pierre Debraize, vicaire à Saint-Brice-de-Landelles ; Georges-Charles Hédou, parti en diocèse étranger ; Jacques Robert, chapelain du Champ-Donné, à Cuves, et Jacques-René Voisin, vicaire au Mesniladelée.

M. Lefebvre, imbu de toutes les idées nouvelles et très chaud patriote, prêta tous les serments qu'on lui demanda ; il remit même ses lettres de prêtrise et acheta le presbytère de Saint-Pierre, mais il ne tarda pas à le revendre alla se retirer à Chamboursy, près de Saint-Germain-en-Laye, et y mourut on ne sait à quelle époque. M. Duhamel, prêtre instruit et de conduite irréprochable, se laissa aussi entraîner par le courant et resta curé constitutionnel. MM. Lemesle et Navet refusèrent absolument le serment schismatique et ne tardèrent pas à se retirer chacun dans leur famille, puis émigrèrent. M. François-Julien Duhamel, frère du curé de Notre-Dame, prêta serment,

devint curé instrus de Barenton, puis se retira au Teilleul, où il persévéra longtemps dans le schisme. M. Laurent, précepteur dans une famille noble à Paris, suivit cette famille en exil. M. Daucé, vicaire à Saint-Martin-de-Landelles, ayant prêté serment, fut élu curé de Montault, dans l'Ille-et-Vilaine, revint en 1794 à Saint-Martin-de-Landelles, y épousa civilement une couturière, puis, au bout de quelques années, partit avec elle et alla mourir à Saint-Servan. M. Jacques Debraize prêta serment, mais ne donna pas d'autre scandale; M. Pierre Debraize resta fidèle, émigra, et en 1815, devint curé de Saint-Martin-de-Landelles. M. Charles Hédou resta aussi fidèle à l'église, émigra en Espagne et mourut à Cadix. M. Jacques Robert devint curé instrus de la Godefroy, puis des Biards, puis se sécularisa, et après la Révolution, fut professeur au collège d'Avranches. M. Voisin, vicaire au Mesniladelée, ne prêta aucun serment. Aucun de ces prêtres, originaires des Cresnays, n'y séjourna pendant la Révolution. Ainsi, sur douze prêtres, il y en eut six qui prêtèrent le serment schismatique, et de ce nombre furent les deux curés, dont l'exemple et les conseils entraînèrent presque tous les habitants des deux paroisses. D'ailleurs, le voisinage de Cuves, les relations fréquentes qu'ils avaient avec les habitants du bourg, et spécialement avec le contrôleur Poulain, étaient bien de nature à leur faire adopter toutes les idées nouvelles. Les fêtes que l'on célébrait à Cuves et auxquelles ils prenaient part leur faisaient entrevoir un avenir bien préférable au passé. Les seigneurs des Cresnays eux-mêmes étaient lancés dans le mouvement, et d'ailleurs ils n'étaient pas là; ils ne faisaient que de rares apparitions; leur séjour ordinaire était la capitale, où ils menaient joyeuse vie sans se préoccuper de l'avenir. Les fils du comte de Cresnay fréquentaient les soirées données par Philippe-Egalité et y contractaient au jeu des dettes énormes; il n'est donc pas étonnant que la Révolution ait triomphé aux Cresnays. M. Bécherel, évêque constitutionnel de la Manche, y vint en 1792 et y donna la confirmation dans l'église de Notre-Dame. Il y eut une affluence très grande des habitants des deux paroisses de Cresnay et de celle de Cuves. Cependant, on doit le dire, plusieurs familles des Cresnays n'adhérèrent jamais au schisme, et beaucoup de ceux qui l'admirent ne le firent que par ignorance et demeurèrent atta-

chés à la religion et aux principes de l'ordre. Aussi, quand ils virent les excès auxquels on se livra, ils ouvrirent les yeux et comprirent promptement qu'ils s'étaient trompés.

Vers la fin de 1792 ou le commencement de 93, l'église de Saint-Pierre, qui était très riche en vases sacrés et en ornements, fut complètement dépouillée, aussi bien que celle de Notre-Dame, et le tout fut porté à Mortain. Les registres furent brûlés et les croix renversées, mais par les mains d'hommes étrangers aux deux paroisses. On voulut célébrer les décades dans l'église Saint-Pierre, mais la population avait déjà perdu son enthousiasme; on ne put réunir que quelques rares patriotes, et bientôt elle fut fermée comme celle de Notre-Dame, mais ni l'une ni l'autre ne furent dévastées. Les aumônes des deux paroisses furent vendues par ordre du district. Le patriotisme du seigneur de Cresnay ne le mit pas lui-même à l'abri; on vendit son château et les terres qu'il possédait dans les deux paroisses, mais les habitants ne voulurent pas s'enrichir de ses dépouilles. Ce fut un homme de Juvigny qui acheta le château. Ceux qui dans le principe avaient montré le plus de zèle pour la République devinrent en peu de temps très modérés et se gardèrent bien d'attirer l'attention sur eux; il n'y eut pas de très grands désordres. Les chouans et aussi les faux chouans y parurent cependant quelquefois et y exercèrent quelques déprédations, mais ce fut en somme une des localités les plus tranquilles de la contrée. Quelques prêtres fidèles cachés à Reffuveille et à Saint-Laurent-de-Cuves vinrent de temps en temps aux Cresnays et y trouvèrent asile dans plusieurs maisons. M. Duhamel resta presque toujours aux Cresnays, se retracta dit-on dès 1795, et après cette première rétractation, qu'il fit en secret, il fut autorisé à administrer les sacrements à ses paroissiens.

VII

Les Cresnays depuis 1800. — Réunion des deux paroisses et des deux communes en une seule

Vers 1800, M. Duhamel, déjà rétracté en secret, fit une nouvelle rétractation publique et rouvrit son église. Il resta desservant de Notre-Dame jusqu'en 1804. En cette année, M. Xavier-Joseph Férandel, de Notre-Dame-des-Champs, ancien vicaire de Saint-Gervais d'Avranches, non assermenté, émigré, fut nommé curé de Saint-Pierre-de-Cresnay. Le presbytère avec toutes les dépendances avait été vendu, l'église était complètement dépouillée; M. Férandel, qui d'ailleurs n'avait pas grand désir d'occuper un poste, voyant les choses dans cet état, pria Mgr Rousseau de le remplacer par un autre, et se retira dans la ville d'Avranches. Ce fut l'occasion de la réunion des deux paroisses, car elles étaient restées séparées jusque-là. Les habitants de Saint-Pierre, qui avaient toujours vécu en bonne intelligence avec ceux de Notre-Dame, proposèrent à ceux-ci de se réunir avec eux en une seule paroisse. La proposition fut acceptée; et Mgr Rousseau ratifia la réunion des deux paroisses en une seule, sous le titre de Saint-Pierre-de-Cresnay. La réunion pour le civil se fit un peu plus tard. M. de Cresnay l'obtint du Gouvernement en 1809. Dans l'intervalle, l'église de Notre-Dame avait été abattue.

Après la réunion des deux paroises, en 1804, M. Duhamel fut nommé curé de Cresnay et eut pour vicaire Thomas Lefrais, prêtre de M. Bécherel, ancien vicaire intrus de Cuves, rétracté à

Coutances en 1802. Trois ans après, M. Lefrais fut nommé curé de Saint-Georges-Montcoq, où il mourut en 1814. M. Duhamel, resté seul, excepté dans ses dernières années, administra la paroisse jusqu'au 15 juin 1841. Alors vieux et infirme, il donna sa démission et mourut le 13 janvier 1842, laissant beaucoup à faire à son successeur, M. Queslier. Le presbytère n'était guère habitable et l'église était très pauvre. Bientôt le presbytère fut restauré convenablement ; un peu plus tard, l'église fut en partie refaite, l'intérieur bien décoré, la sacristie bien pourvue d'ornements surtout par la générosité d'une famille Roussel ; enfin le clocher fut bâti et garni de trois belles cloches, et grâce au zèle de M. Queslier, la paroisse des Cresnays ne se reconnaît plus aujourd'hui.

L. C.

MONTJOIE

(SAINT-MICHEL)

I

Antiquité de l'église. — Seigneurie et patronage

Cette paroisse, aujourd'hui du canton de Saint-Pois, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Pour le civil, elle dépendait aussi de Cuves et de Mortain ; elle était comprise dans la sergenterie Roussel ; et, en 1764, elle comptait 160 feux.

Montjoie, *Mons Jovis* suivant Robert Cenau, est constamment appelé *Mons Gaudii*. La nomenclature des paroisses, faite en 1598, désigne Montjoie sous le nom de *Sanctus Michaël de Monte Gaudii*, et tous les registres de l'ancien évêché d'Avranches le désignent de la même manière. Qu'il y eût eu là jadis un temple ou une statue de Jupiter, c'est possible, mais très invraisemblable. A l'époque romaine, Montjoie était peu habité et les Romains d'alors n'avaient pas assez de dévotion à Jupiter pour lui élever des temples et des statues sur toutes nos collines. Trois localités de l'ancien diocèse d'Avranches portent le nom de Montjoie : celle dont nous parlons ; le rocher de la Montjoie, à Mortain, et Montjoie près de Saint-James. Or, il est à remarquer que, de ces trois Montjoie, on aperçoit le Mont Saint-Michel. On sait d'ailleurs que les pèlerins anciens, quand ils apercevaient le lieu qui devait être le terme de leur pèlerinage, élevaient des

monceaux de pierres sur lesquels ils plantaient des croix en signe de leur joie et qu'ils donnaient le nom de *Montjoie* à ces sortes de monuments. Le nom de Montjoie est donc d'origine chrétienne; il fut donné au lieu qui nous occupe, par les pèlerins du Mont Saint-Michel. Une croix y fut plantée et un oratoire y fut élevé et placé sous l'invocation de l'archange, probablement dès le temps de saint Aubert, et cet oratoire fut l'origine de la paroisse actuelle de Montjoie. L'église primitive fut probablement renversée par les Normands, mais elle fut relevée par les seigneurs Servain, à qui la terre de Montjoie appartenait.

La seigneurie de Montjoie fit toujours partie de la baronie de Saint-Pair-le-Servain, et des seigneurs Servain passa avec elle dans la famille d'Auray.

On lit dans la charte de Navarre (1401) : « Une demye baronye, nommée la baronye de Saint-Pair-le-Servain, la quelle » s'extend en plusieurs paroisses, appartient à messire Robert » Servain, chevalier............. et au droict de la dicte baronye » appartient au dict chevalier le droict de présenter à l'église » de Montjoie, c'est assavoir une fois, et le prieur de Saincte » Barbe l'autre. »

On voit que le patronage de l'église de Montjoie était partagé entre le seigneur de Saint-Pois et le prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, et qu'ils jouissaient alternativement du droit de présentation. Ce prieuré, de l'ordre de Saint-Augustin, situé dans le diocèse de Lisieux, avait été fondé en l'année 1128. La moitié du patronage de Montjoie paraît lui avoir été donnée vers le milieu du XIIIe siècle par un seigneur Servain, qui, étant entré dans l'état ecclésiastique, devint alors chanoine de la cathédrale de Lisieux. Dans le dernier siècle, il n'y avait plus de prieuré de Sainte-Barbe; les revenus dont jouissait le prieur commandataire avaient été donnés aux Jésuites de Caen; cependant l'acte de nomination de M. Lalleman à la cure de Montjoie, en 1780, porte encore que la présentation est à l'alternative entre le seigneur de Saint-Pois et le prieur de Sainte-Barbe.

II

Fiefs mentionnés à Montjoie. — Familles anciennes dans cette paroisse. — Principaux villages

Le plus ancien document que nous ayons vu citer pour la paroisse de Montjoie est une charte du XIIIe siècle par laquelle Adam Servain, fils de Richard Servain, donne aux moniales de Mortain, en perpétuelle aumône, pour le salut de Jeanne, sa mère, une rente de 10 sols tournois à prendre annuellement sur le fief de Henri Dodeman de Montjoie (de Monte Gaudii), pour la pitance des religieuses le jour de la fête Saint-Michel, jour anniversaire de la mort de sa mère, et une autre rente de 10 sols à prendre annuellement sur le même fief, pour la pitance des mêmes religieuses le jour anniversaire de sa mort. Cette charte, qui ne porte point de date, n'est guère postérieure à l'année 1.200.

La charte de Navarre (1.401) mentionne : « Un fief noble à » cour et usage, en Saint-Pair et en Montjoie, à Jehan de Tal- » vende, écuyer, tenu de la baronye de Saint-Pair-Le-Servain, » lequel fut un don de mariage donné par les prédécesseurs de » Robert Servain, seigneur de la dicte baronye, aux prédécesseurs » de Jehan de Talvende, valant de revenu XIX livres, XIV sols, » III deniers. » — Les de Talvende, dont il est ici question, occupaient, aux XIIe et XIIIe siècles, un rang très distingué dans la paroisse de Brécey. Au XVIe siècle, il y en avait encore au Mesniltôve qui conservaient le titre d'écuyers.

La charte de Navarre mentionne encore « un 8e de fief en Saint-Michel-de-Montjoie, masure contenant 70 acres, appartenant à Robert Vallon, écuyer, tenu de Robert Servain, chevalier, la moitié en la vicomté de Vire, valant XXXIX sols II deniers, l'autre moitié en la vicomté de Mortain, valant XXXIV sols I denier. »

Ce sont les seuls fiefs dont nous ayons trouvé mention dans la paroisse de Montjoie.

Monfault, Roissy et Chamillart ne citent aucune famille noble habitant Saint-Michel-de-Montjoie.

Parmi les noms de famille les plus anciens de cette paroisse, on peut citer : Chardin, Le Sage, Viel, Denys, Davy, Fouquet, Lelandais, Legoupil, Delarue, Bouillet, Laisné, Caraby, Bécherel, Lemarre, Tyrel, Dodeman, Robillard, Porée, Lemardeley, Reffuveille.

Les principaux villages sont : la Mancellière, la Couverie, la Hardonnière, la Mondraire, la Boële, Les Noëttes, La Corbière, l'Amfrière, l'Aubrière, Leuderie, la Renardière, la Chardinière, l'Oyselière, l'Andouillère, la Foresterie, la Talvandière, la Dodemannière, la Gervaisière, la Goderie, la Naiserie, la Coudraie, les Bourdonnières, la Verrerie, le Passage, la Petite-Andouillère, le Cassel, la Ferme, la Murière, Beaumoncel.

III

Curés de Montjoie de 1700 à 1790. — Revenus et charges de la cure

Louis Le Pannetier décéda curé de Montjoie en 1596.

Nicolas Coquelin prêtre du diocèse, présenté par Beuves d'Auray, fut nommé le 5 août 1595 . . . .

L'église, moins la tour, fut reconstruite en 1651.

. . . .

Pierre Mabire résigna, en 1708, en faveur d'Olivier Bruslay.

Olivier Bruslay fut nommé le 30 juin 1708 et prit possession, mais se démit vers 1715.

Charles d'Auray, fils de Pierre d'Auray, baron de Saint-Pois, fut nommé curé vers 1715. En 1721, il avait pour vicaire Berthrand Chastel. Charles d'Auray ne brillait pas, dit-on, par sa science et, quoiqu'on ne lui reproche pas d'immoralité, sa conduite n'avait rien de clérical, il s'occupait fort peu de son ministère.

Georges-Gabriel d'Auray, neveu du précédent, lui succéda vers 1736. Celui-ci était un prêtre instruit, zélé, régulier, d'une

piété exemplaire, il fut un des principaux bienfaiteurs de la paroisse. En 1749, le 21 juillet, Monseigneur Durand de Missy donna la confirmation dans l'église de Montjoie pour les enfants de cette paroisse et de celle de Gathemo. L'abbé d'Auray avait alors pour vicaire Etienne Blondel. Le grand-autel, ceux de la Sainte Vierge et de saint Eutrope (jadis saint Barthelemi) étaient en bon état; les vases sacrés, les ornements, le mobilier de l'église et les papiers, tout était en bon ordre; les fondations étaient exactement acquittées; mais les livres liturgiques étaient encore tous romains, le revenu du trésor était de 30 livres, celui des fondations de 80 livres. Les enfants interrogés parurent instruits. Le sieur vicaire tenait l'école des garçons et il n'y avait point encore d'école pour les filles. M. d'Auray fit bâtir la tour de l'église en 1756. On ne mit, dit-on, que 37 jours à la construire, mais les pierres étaient apportées et taillées d'avance. La science et la réputation de vertu dont jouissait ce curé, le firent nommer doyen rural de Cuves. Dans ses dernières années, devenu très infirme, il se démit en faveur du suivant en 1771 et mourut en 1772, comme on le voit sur l'inscription de sa pierre tumulaire placée au milieu du chœur de l'église. L'église de Montjoie lui doit un beau calice en argent qu'elle possède encore.

Marin Fouquet fut nommé le 7 septembre 1771, et mourut le 16 octobre 1780.

Jacques Lallemand, prêtre de Saint-Laurent de Cuves, ordonné le 14 avril 1770, chapelain du château de Saint-Pois, présenté par le marquis d'Auray, fut nommé curé le 9 novembre 1780.

Le curé de Montjoie jouissait de toutes les dîmes et des aumônes qui, dans les derniers temps, s'étaient beaucoup accrues. En 1648 le revenu était évalué à 600 livres, en 1774 à 1.100 livres, en 1787 et 1788 la cure fut imposée à 140 livres, le trésor à 3 livres, les obits et fondations à 4 livres. En 1790 le revenu devait s'élever à près de 2.000 livres; mais le curé avait à sa charge l'entretien du chœur de l'église et le traitement d'un vicaire, car il y en avait un de droit. Alors la population était de 1.000 habitants.

IV

Montjoie pendant la Révolution. — Conduite du clergé. — Esprit de la population

En 1791, M. Jacques Lallemand, curé, avait pour vicaire Louis-Marie-François Patry, prêtre de Brécey, ordonné en mars 1785.

Guillaume Le Sage, natif de Montjoie, ordonné prêtre le 20 mars 1790, était depuis lors sans fonction et résidait dans sa famille.

Il y avait, en outre, quatre prêtres de Montjoie qui n'y résidaient pas : Eugène-Beuves Le Sage et son neveu Gilles-Julien Le Sage étaient : le premier curé, le second vicaire de Saint-Pois, et il a été déjà parlé d'eux. Pierre Chardin, ordonné prêtre en 1780, était curé au diocèse du Mans. J.-B. Davy, dit la Croix, prêtre depuis 1780, était vicaire à Bion depuis 1790. De tous ces prêtres ce dernier fut le seul qui prêta serment à la constitution civile du clergé, et encore, sa rétractation fut très prompte. Ayant eu un entretien avec M. Cahours, curé de Romagny, il rentra dans la bonne voie quelques mois après sa prestation de serment, et cessa dès lors d'exercer les fonctions de vicaire.

Guillaume-François Le Chaptois de Boisbenâtre, vicaire à Gathemo, ayant prêté le serment exigé, fut élu curé de Montjoie et prit possession au mois de juillet 1791. Il y fut mal reçu et, pensant que cela venait de M. Lallemand curé légitime, il le dénonça au Directoire du district au mois d'octobre. La présence de M. Lallemand et de M. Patry dans la paroisse n'était pas, en effet, de nature à le faire bien accueillir ; car tous deux étaient fort estimés. Les patriotes étaient peu nombreux à Montjoie et, malgré tous leurs efforts, les offices de M. Lechaptois ne furent jamais fréquentés que par un très petit nombre des habitants. Il venait d'être installé, lorsqu'arriva dans la paroisse un jeune homme dont nous aurons plusieurs fois à parler ; c'était Pierre-

Michel Le Sage, dit les Nouëttes, du nom du village où il était né. Elevé dans une famille très chrétienne, il était parti à Paris depuis quelques années lorsque les événements le firent revenir à Montjoie vers le mois de septembre 1791. Le dimanche qui suivit son retour, ne se rendant pas compte de la différence qu'il y avait entre les prêtres constitutionnels et ceux qui avaient refusé le serment, il se rendit à la grand'messe célébrée par M. Lechaptois. Surpris de voir un si petit nombre d'assistants, il le fut plus encore de ce que personne ne se présentait pour servir la messe; et comme avant son départ pour Paris, il avait coutume de la servir, il s'offrit lui-même et fut très bien accueilli. Mais ce fut un grand scandale; le pauvre jeune homme n'était pas encore rentré chez lui, que déjà sa mère en était informée et, à son retour, elle lui fit une très sévère réprimande. Pierre Le Sage, dont la foi était très simple et très naïve, n'eut plus de paix qu'après s'être confessé à M. Lallemand et, comme sa faute avait été publique, il résolut de la réparer publiquement. C'est pourquoi le dimanche suivant, au moment où l'on sonnait la grand'messe il se rendit à l'église, engageant à l'accompagner tous ceux qu'il rencontrait et, au moment où le curé intrus sortait de la sacristie, il monta sur un banc et dit à haute voix : « M. Lechaptois est un intrus; c'est un loup dans la bergerie; M. Lallemand me l'a dit. Celui qui assiste à sa messe est excommunié; laissons-le seul et allons chanter les louanges de Dieu dans le bois. » Aussitôt il partit et presque tous les assistants le suivirent; il allèrent dans le bois où ils chantèrent le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*. Pour ce fait, Pierre Le Sage fut arrêté et incarcéré à Mortain. Interrogé pourquoi il avait conduit les habitants dans le bois, il répondit : « J'ai lu dans le prophète David qu'on doit chanter les louanges du Seigneur toujours et partout même dans les bois quand on ne peut le faire ailleurs » Remis en liberté au bout de quelques mois, il revint dans sa famille et fut un intrépide protecteur des prêtres fidèles pendant toute la Révolution. Il exposa plusieurs fois sa vie pour sauver la leur, subit trois emprisonnements et la crainte des plus mauvais traitements ne ralentit jamais son zèle.

La conduite de Pierre Le Sage nuisit beaucoup au curé Lechaptois. Les femmes de Montjoie le prirent en aversion; une fille trop zélée alla plusieurs fois jusqu'à le frapper et, un jour,

en se rendant à l'église, il aperçut un écriteau suspendu par un lien aux branches d'un arbre placé à l'entrée du cimetière, et y lut ces paroles : *Arrêté des femmes de Montjoie : Si Lechaptois ne décampe, les femmes le pendront.* On lui fit toutes sortes d'avanies ; et, ce qui acheva complètement de le perdre, ce fut la conduite de deux de ses plus chauds partisans. L'un d'eux étant tombé sérieusement malade refusa ses services et fit demander un prêtre fidèle ; l'autre étant sur le point de se marier pria M. Lallemand de bénir son mariage au moment même où il se disposait à partir pour l'exil.

MM. Lallemand, Guillaume Le Sage et Chardin quittèrent Montjoie au mois de septembre 1792 et passèrent à Jersey. Peu après M. Le Sage mourut dans cette île et M. Lallemand émigra en Espagne où il fut reçu pendant quatre ans au couvent de Sipulvéda, diocèse de Ciudad-Rodriguo.

Guillaume Lechaptois resta à Montjoie jusqu'au commencement de 1793, sans y donner d'autre scandale que celui de son intrusion. Il se retira alors dans sa famille à Boisbenâtre où ses frères le firent rentrer dans la bonne voie. Après son départ quelques patriotes entrèrent dans l'église et brisèrent les statues, ce dont l'agent municipal les reprit fortement. Quand le Directoire du district envoya l'ordre de dépouiller l'église, quelques habitants s'emparèrent des vases sacrés et des ornements et les cachèrent dans leurs maisons ; ensuite l'église fut fermée ; mais elle ne fut ni profanée, ni dévastée, ni vendue. Le presbytère resta propriété de la commune. Plusieurs croix furent brisées, mais la plupart furent simplement abattues et cachées pour être relevées dans des temps meilleurs.

La paroisse ne resta pas dépourvue de secours religieux. M. Patry s'y cacha souvent. Il faisait quelquefois des excursions d'assez longue durée à Lingehard, Saint-Pois, Saint-Laurent-de-Cuves, Brécey, Mortain, etc. Un très grand nombre de paroisses furent visitées par lui, et il fut un des plus intrépides ouvriers évangéliques de l'arrondissement. Merveilleusement servi à cette époque par son caractère moqueur et sans gêne, qui lui fut très nuisible en d'autres temps, il voyageait sous des déguisements de toutes sortes. Chantant des airs bachiques ; et, contrefaisant très habilement l'imbécile ou l'ivrogne, il traversait les bandes qui le poursuivaient en leur jetant de grosses injures à la face.

Il se moquait des patriotes en leur présence, leur disait qu'il était prêtre, mais il en avait si peu l'apparence que personne ne le croyait. Très actif d'ailleurs, toujours en voyage, entrant partout, voyant tout ce qui se passait, il rendit incontestablement de très grands services aux catholiques de la contrée pendant les plus mauvais jours.

M. Jean Lepeltier, prêtre du Gast, et M. Carré, autre prêtre de la même paroisse, ancien curé de la Dorée, au diocèse du Mans, restèrent à peu près constamment cachés dans Montjoie, et se portèrent avec zèle partout où les besoins des fidèles réclamèrent leur présence.

M. Davy, vicaire de Bion, assermenté d'abord et puis bientôt retracté, passa aussi plusieurs années dans la paroisse. Quelques autres prêtres y parurent de temps en temps. Les habitants montrèrent un grand zèle pour recevoir chez eux les prêtres fidèles. On cite plus de quinze villages où la messe fut souvent célébrée dans des greniers ou dans des granges, et presque toujours il s'y trouvait une nombreuse assistance.

Parmi les personnes qui donnèrent le plus souvent asile aux prêtres, on cite : Marie et Julienne Le Sage, à la Couverie, Catherine Fouquet à la Hardonnière, Julien Le Sage à l'Amfrière, Madelaine Le Sage, à La Boële, Lemarre, à la Mondraire, Jacques Bécherel, etc. Ces deux derniers portaient dans les lieux convenus ce qui était nécessaire pour la célébration de la messe et prévenaient les fidèles, afin qu'ils puissent y assister. Mais quand des malades réclamaient l'assistance des prêtres fidèles, on s'adressait surtout à Pierre Le Sage ou les Nouettes. Il savait toujours où les trouver, et c'était leur guide le plus sûr. M. Lallemand étant revenu d'Espagne au mois de juillet 1797, recommença à exercer très activement le ministère dans sa paroisse, et ce fut pour lui une grande consolation de voir que les défections y avaient été très rares. En 1798, il avait célébré solennellement la messe dans une grange, au village de la Hardonnière. Pendant qu'on y chantait les vêpres, une bande de mobiles de Sourdeval, conduite par un patriote de Saint-Pois, arrive à la porte de la grange et se prépare à l'enfoncer. Catherine Fouquet, propriétaire de cette grange, s'arme d'une faucille et en donne un coup au premier qui essaie d'entrer, et tandis que M. Lallemand disparaît, Pierre Le Sage se présente en habit de chœur, et

laissant croire qu'il est le curé, se remet aux mains des mobiles. Ceux-ci le saisissent et l'emmènent, très satisfaits de leur capture. Mais à peine s'étaient-ils éloignés de la grange que le patriote de Saint-Pois, revenant avec eux, reconnaît que le prétendu curé n'est pas M. Lallemand, mais les Nouettes. Les mobiles en colère faillirent l'assommer. Cependant, sans perdre de temps, ils revinrent à la grange et longtemps y cherchèrent en vain M. Lallemand qui était caché dans un tas de gluis. A la fin, un mobile enfonce de tous côtés sa baïonnette dans les gluis et un cri se fait entendre ; M. Lallemand venait d'être percé entre deux côtes. Vaincu par la douleur, il se rend, et les mobiles le conduisent à Mortain avec les Nouettes et Charles Legoupils. Ces deux derniers en furent quittes pour quelques semaines de prison, mais M. Lallemand fut envoyé au Mont-Libre (Mont Saint-Michel) et y fut détenu pendant vingt mois. De là, il écrivait souvent à ses paroissiens, par l'entremise du fidèle Pierre Le Sage, et les encourageait à demeurer fermes dans la foi. Le jour de l'Assomption 1799, MM. Lepeltier, Patry et Carré célébraient solennellement la messe dans une grange non loin de la route de Vire. Les Nouettes, placé en sentinelle sur cette route, s'était approché d'un ruisseau et regardait de petits poissons qui s'y jouaient, quand tout à coup il aperçoit la garde mobile arrivée tout près de lui. Il jette le cri d'alarme, mais trop tard ; les trois prêtres furent saisis; conduits à Mortain, et les Nouettes avec eux, ainsi que plusieurs autres. M. Lepeltier et Carré furent envoyés à Caen ; M. Patry au Mont-Libre, les Nouettes et ses compagnons restèrent prisonniers à Mortain, mais tous furent mis en liberté au bout de quelques mois. MM. Lepeltier et Carré revinrent au Gast et y moururent, le premier en 1805, le second un peu plus tard.

V

Montjoie depuis 1800. — Réouverture de l'église. — Réparations et reconstructions du presbytère, des écoles et de l'église elle-même.

Relâché au mois de mai 1800, M. Lallemand revint aussitôt à Montjoie, rouvrit l'église et y célébra solennellement l'office le 1er juin, jour de la Pentecôte. Le jour de la Toussaint il fit une première communion à laquelle furent admis plus de 80 enfants et jeunes gens. C'était Les Nouettes qui leur avait fait apprendre le catéchisme. Depuis lors, M. Lallemand ne fut pas inquiété dans l'exercice de ses fonctions et décéda curé de Montjoie le 6 avril 1809. M. Patry fut d'abord vicaire de Brécey, puis curé de Buais et enfin curé de Vieuxvy au diocèse du Mans où il décéda en 1826.

Le successeur de M. Lallemand fut M. Chasles, prêtre fidèle, qui était resté caché à Saint-Pois et y était resté vicaire, il mourut en 1813, laissant une mémoire vénérée. L'église de Montjoie resta longtemps bien pauvre. Le presbytère et les écoles étaient aussi dans un triste état. Enfin, vers 1850, sous l'administration de M. Becherel maire, et de M. Pierre Gautier curé, le presbytère fut en partie refait. Les écoles furent construites ; plus tard on rebâtit toute l'église, moins la tour ; mais ces constructions ou reconstructions, faites à la hâte et trop économiquement, en outre assez mal dirigées, laissent à désirer sous bien des rapports. Ce qu'il y a de mieux, à Montjoie, c'est la si-

tuation de l'église et du presbytère; de là et des environs on jouit d'un très beau point de vue sur toute la vallée de la Sée.

Le sol de la commune de Montjoie est assez accidenté et n'est pas partout bien fertile; mais on y trouve de très beaux granits, et l'exploitation des carrières de granit occupe un assez grand nombre d'ouvriers.

L. C.

LINGEHARD

I

Antiquité de cette paroisse. — Seigneurie de Lingehard

Lingehard, réuni en 1790 au canton de Saint-Pois, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Pour le civil, Lingehard dépendait aussi de l'élection et de la vicomté de Mortain. On trouve le nom de cette paroisse diversement écrit, Linghard, Lingehart, Laingehard, Livehehart, Langehardum. On voit cependant que c'est toujours le même nom; quelques-uns prétendent que ce mot signifie petite forêt; nous ne le contesterons pas. Ce qui paraît certain, quelle que soit la signification de ce nom, c'est qu'il est fort ancien et qu'il semble y avoir eu dans ce lieu un oratoire ou église avant l'invasion des Normands, soit qu'ils ne l'aient pas détruit, soit qu'ils l'aient relevé après leur conversion ; ce qui semble en être une preuve, c'est que Lingehard fit partie des domaines directs du comte de Mortain, dès l'érection du comté, et passa avec le comté lui-même dans le domaine direct du roi. Or, il n'est pas bien admissible que le comte de Mortain ou le roi aient fait construire l'église de Lingehard, d'autant plus qu'elle n'était réellement pas bien nécessaire ; l'église de Lingehard existait donc avant l'érection du comté de Mortain.

Cette église est toujours désignée comme étant sous le patronage de la Sainte Vierge; dans les registres de l'ancien évêché d'Avranches, elle est appelée *Beata Maria de Lingehardo :* Notre-Dame-de-Lingehard. Cependant, depuis longtemps déjà, la fête

de la Transfiguration, ou la Saint-Sauveur, est regardée comme la fête patronale.

Au commencement du xv[e] siècle, la terre de Lingehard était aliénée, mais il n'y avait pas encore longtemps; on lit dans la charte de Navarre (1401): « une franche vavassourerie assize » en la paroisse de Lingehart, appartenant à Jehan de Crux qui » la tient par pairage de Messire Robert Servain et icelui cheva- » lier la tient par hommage du Roy, notre Sire, vault de re- » venu par an 10 livres tournois, 11 sols, 9 deniers.

» Et à cause de la dicte vavassourerie appartient au dict Jehan » de Crux le patronage et droict de présenter à l'église parois- » siale du dict lieu de Laingehart, laquelle est au taux de 8 li- » vres tournois. »

Jehan de Crux était de la famille de Crux Tirepied; il fut probablement dépossédé en 1418 pour refus de soumission au roi anglais. A la fin du xv[e] siècle la seigneurie de Lingehard appartenait à Jehan le Breton ou Lebrethon, anobli en 1470, peut-être même précisément à cause de ce fief qu'il avait acquis. En 1598, Roissy trouva noble à Lingehard Jean Lebrethon, seigneur de Lingehard et de la Guelipière. Il était petit-fils de Jehan Lebrethon anobli en 1470. Cette famille Lebreton portait « *d'argent à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois coquilles de même* ». Jehan Lebreton était parent des Lebreton de la Trinité et de ceux de Périers, que Roissy trouva également nobles. Jean Lebreton seigneur de Lingehard, eut pour fils François Le Breton, seigneur de Lingehard. De ce dernier sortirent Georges et Louis Lebreton. Georges était mort en 1666, Louis vivait encore. Chamillard le trouva noble, ainsi que Charles de Saint-Pol à qui, dans ce temps, la seigneurie de Lingehard était passée. Charles de Saint-Pol était venu de l'élection de Vire. La seigneurie de Lingehard resta dans cette famille.

Davy, Frémin, Lesage, Adelée, Vimont, Delabrousse, Madeleine, Bécherel, sont des noms de familles anciens à Lingehard. Les principaux villages sont la Delinais, la Graffardière, les Mazures, la Réauté, Verbois, le Moulin, les Vesières.

II

Curés de Lingehard depuis 1660. — Revenus et charges de la cure

Jacques du Fossey était curé de Lingehart en 1606. . . .
. . . .

Jean Marie décéda curé de Lingehard en 1659.

Julien Pihan présenté par Charles de Saint-Pol le 20 janvier 1660, occupa la cure de Lingehard jusqu'en 1670; le 1er septembre de cette année, Michel Juhel, prêtre du diocèse de Bayeux, lui fut donné pour successeur et se démit aussitôt.

Jean Lebreton, prêtre de Saint-Laurent-de-Cuves, fut nommé curé de Lingehard le 19 juin 1771, et décéda en 1705.

Alexandre Levallois, prêtre du Neufbourg, nommé le 9 mars 1705, fut curé pendant 44 ans. En 1721, M. Boucher, vicaire-général de l'évêque d'Avranches, visita l'église de Lingehard. Il y avait alors dans la nef, du côté droit, un petit autel dédié à Saint-Antoine. L'église était en état convenable; mais il n'y avait ni maître ni maîtresse d'école. M. Boucher pria le curé d'instruire les enfants, ou de charger de ce soin quelqu'un de ses paroissiens. En 1749, Mgr Durand de Missy visita Lingehard, où il fut reçu par M. Levallois, curé, et Guillaume Danguy, vicaire. M. Danguy instruisait les garçons; mais personne ne tenait d'école pour les filles. Tout était dans un état convenable, sauf deux statues que l'évêque ordonna d'enterrer. Les livres étaient encore romains. Le revenu du trésor était de 15 livres, et celui des fondations de 50 livres. M. Levallois mourut peu après cette visite. On voit encore son tombeau dans le cimetière près de la croix.

Julien Jamin, curé de Brouains, présenté par Charles-Eugène de Saint-Pol, succéda à M. Levallois le 30 décembre 1749, et mourut en 1753.

Pierre Angué, prêtre du diocèse de Bayeux, présenté par Charles-Eugène de Saint-Pol, succéda au précédent en 1753.

M. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain, visita l'église en 1764, et trouva que les livres étaient encore tous romains. Il y avait alors du côté gauche de la nef un petit autel dédié à Saint-Contest. Le revenu du trésor était de 18 livres. Pierre Angué mourut en 1780.

Jean-François Delanoe, prêtre de Périers, vicaire de Savigny, présenté par Charles-Eugène de Saint-Pol, chevalier seigneur de Lingehard, fut nommé curé le 29 mars 1780; il avait été ordonné prêtre à Dol en septembre 1775.

Le curé de Lingehard jouissait de toutes les dîmes. En 1648, le revenu était évalué à 300 livres, en 1774 il était de 6 à 700 livres, déduction faite des dépenses auxquelles le curé était tenu comme gros décimateur pour l'entretien du chœur de l'église. Cette augmentation des revenus provenait d'une belle terre dont les aumônes, jadis peu considérables, s'étaient accrues par la libéralité de deux demoiselles. En 1787 et 1788, le curé paya 50 livres de décimes, le trésor 2 livres, les obits et fondations 3 livres. De droit il n'y avait pas de vicaire.

D'après la déclaration de M. Delanoe faite au Directoire du district de Mortain le 9 novembre 1790, la cure de Lingehard valait alors 1.500 livres et la population était de 255 habitants. Le Directoire fixa le traitement du curé à 1.200 livres.

III

Lingehard de 1790 à 1800

Le curé de Lingehard, M. Delanoe, était de conduite irréprochable au point de vue moral, mais très peu cléricale ; il s'occupait beaucoup de sa terre, était très bon laboureur, donnait pour la culture de bons conseils à ses paroissiens ; mais ne s'occupait guère du reste. Par là même il jouissait d'une certaine popularité et n'était pas sans quelque influence sur la population. En 1791, quand on l'invita à prêter le serment exigé, il le prêta sans aucune difficulté pour avoir la paix et rester en possession

de sa cure et surtout de la terre qui en dépendait ; peut-être même n'en comprenait-il pas toute la portée. Son exemple fut très funeste aux habitants de Lingehard. La population, encouragée par le curé lui-même, se montra très patriote dans les premiers temps surtout. A Lingehard on célébra toutes les fêtes républicaines avec grande solennité, l'arbre de la liberté y poussa à merveille et on le voit encore aujourd'hui à l'entrée du cimetière. C'est un beau chêne qui couvre de ses rameaux toute la *place publique*, il était assurément planté en bonne terre. Le curé prenait part à toutes les fêtes et tant qn'il n'y eut que des fêtes, les habitants se montrèrent tous partisans du nouveau régime ; mais quand on en vint aux spoliations, aux dévastations, les honnêtes gens, dont la population se composait, commencèrent à comprendre qu'on les avait induits en erreur, et leur zèle se ralentit.

La belle terre des Aumônes, déclarée propriété nationale, fut vendue à un citoyen de Juvigny, pour la modique somme de 7.000 livres payable en assignats. Or un assignat de 1.000 francs ne valait pas alors 5 francs en argent et cette terre vaudrait aujourd'hui plus de 30.000 francs. A l'époque de la vente, M. Delanoe était déjà parti et s'était retiré dans sa famille, à Périers. L'église avait été spoliée et fermée dès le commencement de 1793. Elle fut cependant ouverte de nouveau pour la célébration des décades. Les habitants de Lingehard n'y auraient probablement guère songé ; mais un nommé Le Sage, natif de Lingehard, et habitant alors la commune de Périers, vint pour les organiser. Il monta dans la chaire, y lut le bulletin des lois et harangua ses concitoyens en termes qui excitèrent l'hilarité de ses auditeurs ; on le surnomma Mirabeau, nom qui lui resta toute sa vie ; quelques-uns allèrent l'écouter, mais uniquement pour se procurer un moment de récréation et, au bout de peu de temps, il cessa de pérorer par défaut d'auditeurs. L'église fut alors vendue et Mirabeau l'acheta pour 24 sous. On avait eu la précaution de descendre les statues de Saint Sauveur et de la Sainte Vierge, et un des paroissiens, François Frémin, les cacha dans ses appartements ; il y avait alors quatre croix dans la paroisse, elles furent toutes renversées.

Si la municipalité de Lingehard en se montrant patriote avait cru se concilier les faveurs de la République, elle eut lieu de

voir qu'elle s'était trompée, et que les administrateurs de cette époque ne se montraient pas bien plus indulgents au regard de leurs amis qu'au regard de leurs ennemis. Lingehard n'est pas une commune très abondante en fourrages; l'hiver de 1794-95 ayant été long et rigoureux, cette commune ne put fournir à la fin de l'hiver son contingent de foin et de paille pour les magasins de la République. La municipalité, pressée de le fournir, chercha à s'en excuser, en disant que les rigueurs de l'hiver avaient rendu les fourrages très rares; elle reçut aussitôt la lettre suivante :

« L'agent nationnal du district de Mortain aux officiers mu-
» nicipaux de la commune de Lingehard, 1er ventose, 3e année
» de la République Française une et indivisible.

» Citoyens, nous sentons comme vous que la rigueur de l'hi-
» ver a rendu les fourrages rares; mais cette rareté ne vous met
» point à l'abri de fournir votre contingent en foin et paille
» pour les magasins militaires. Ce versement devait être effectué
» il y a au moins trois mois; vous avez du adresser des réqui-
» sitions en conséquence, et les particuliers obéir, et ne pas
» pousser le mépris jusqu'à laisser consommer les denrées sur
» eux requises. Aucune espèce d'excuse ne sera reçue. Les arrêtés
» de l'administration doivent avoir leur pleine et entière exécu-
» tion. Si vous avez laissé consommer les foins et pailles par
» les propriétaires de ces fourrages, sans les forcer à les voiturer,
» c'est de votre part une insouciance sans exemple. Sur vous
» reposera la responsabilité des inconvénients qui pourraient
» résulter de la cessation du service militaire. Si vous n'avez
» plus de fourrages, achetez-en. Il faut que votre commune verse
» son contingent. On ne compose point avec les arrêtés du
» représentant du peuple, on doit s'y soumettre. Nous venons
» de recevoir du citoyen Bollet représentant du peuple, une
» lettre très pressante pour le versement des fourrages; nous
» allons lui écrire que vous êtes en retard et que vous n'avez
» aucune activité à faire effectuer les réquisitions. Votre con-
» duite répond peu à l'idée que nous avions conçue de votre
» patriotisme. Faites-voir que vous êtes de vrais amis de la
» Chose publique. Employez les mesures de rigueur exigées
» pour le bien public et donnez-vous de garde de favoriser l'é-
» goïsme. Nous vous requérons de faire verser les foins et four-

» rages dont votre commune est en retard, sous trois jours pour
» tout délai, faute de quoi nous serons forcé de vous y con-
» traindre par tous les moyens qu'on a mis en notre pouvoir.
» Nous vous requérons en même temps de nous dénoncer ceux
» qui n'ont pas obéi à vos réquisitions et de nous présenter
» votre registre des réquisitions pour cet effet.

» Salut et fraternité. »

Quelle aimable fraternité ! Si les bêtes fauves écrivaient, leur style serait-il bien différent ? Les municipaux de Lingehard ne s'étaient certainement pas attendus à une fraternité si tendre. Mais il leur fallut bon gré malgré faire preuve de dévouement fraternel. Les habitants de Lingehard, qui s'étaient crus à l'âge d'or, regrettaient déjà le temps passé. Quoique les prêtres fidèles ne pussent séjourner longtemps parmi eux, ils ne furent pas complètement privés de secours spirituels. M. Chasles, caché dans la paroisse de Saint-Pois, et M. Patry, ancien vicaire de Montjoie, vinrent assez souvent à Lingehard, surtout dans les dernières années de la République.

IV

Lingehard depuis 1800

M. Delanoe recommença à paraître à Lingehard en 1799. A l'époque du concordat, il fit sa retractation et fut maintenu en cette paroisse par Mgr Rousseau. Mais la paroisse de Lingehard était supprimée et annexée pour le culte à Montjoie, en sorte que le curé n'était plus que vicaire de Montjoie et ne recevait rien des habitants de Lingehard. Il voulut cependant y rester; mais il n'y venait que le dimanche et passait le reste du temps dans sa famille à Périers. L'église, complètement dépouillée, resta longtemps délabrée et dans un état misérable. La nef était presque découverte, les oiseaux de nuit venaient se percher sur le rétable du grand autel, et l'on ne comprenait pas comment le curé osait y célébrer la messe; quelques pauvres ornements dont

on ne reconnaissait plus la couleur, une aube de grosse toile et un rochet semblable, un calice et un ostensoir de fer-blanc, furent pendant longtemps tout le mobilier de cette église. Enfin en 1819, par l'entremise de M. Le Sage, curé de Saint-Pois, et de M. de Saint-Pol, Lingehard fut érigé en succursale. M. Delanoe mourut en 1820 et, sous ses successeurs, grâce à leur zèle et à celui des habitants, tout fut remis peu à peu dans un état convenable. Sous l'administration de M. Restout, dernier curé, transféré depuis au Fresne-Poret, on a construit le chœur et les deux transcepts de l'église, qui est aujourd'hui l'une des mieux de la contrée ; le presbytère est également en assez bon état, tout cela est dû en grande partie à la générosité de la famille de Saint-Pol et à celle de M. Davy.

L. C.

MESNILGILBERT

I

Monastère existant dans cette paroisse avant l'invasion des Normands. — Fondation de l'église par un seigneur nommé Gilbert. — Donation de l'église et autres donations dans cette paroisse faite à la collégiale de Mortain

Mesnilgilbert, uni au canton de Saint-Pois en 1790, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortàin. Pour le civil, cette paroisse dépendait aussi de l'élection et vicomté de Mortain, du siège et du bureau de Mortain. Elle était comprise dans la sergenterie Halley et, en 1764, comptait 105 feux.

Si les noms anciens ont quelque signification, il faut reconnaître qu'il y eut, sur le territoire actuel du Mesnilgilbert, une chrétienté bien antérieure à l'invasion des normands. Trois fermes voisines les unes des autres portent des noms qui en sont une preuve certaine. Ces trois fermes sont la *Montaiserie* ou le *Moutier*, la *Moinerie* et la *Patience*. Montaiserie ou Moutier vient évidemment de monasterium. Le mot *monasterium* signifie souvent une église; cependant la signification propre est monastère ou habitation de solitaires vivant dans des cellules séparées. Moinerie à la même signification, et le nom de Patience semble bien avoir été donné par des moines à une terre qui leur avait coûté beaucoup de travail pour la mettre en culture. On dira peut-être que les mots *Moinerie* et *Moutier*, désignent simplement des propriétés de moines et non de vrais monastères. A cela

nous répondrons que, le plus souvent, il y a eu dans les lieux qui portent ces noms, soit une chapelle ou oratoire, soit même un commencement de monastère qui n'a pas eu de suite. Du reste il est certain que depuis le XIe siècle, ces trois terres n'ont jamais appartenu à aucun monastère, mais toujours à des séculiers. Les noms de Montaiserie et Moinerie sont donc antérieurs à l'invasion des Normands, c'est-à-dire au IXe siècle. Le monastère de la Montaiserie dut être fondé dès le Ve ou VIe siècle par des disciples de saint Martin qui unissaient la vie active à la vie contemplative, se retiraient dans des solitudes et en sortaient souvent pour prêcher l'évangile aux populations des environs. Ce monastère dut être le centre de la première chrétienté de cette contrée et ce fut à l'église de ce monastère que les fidèles des environs se réunirent pendant longtemps ; mais il n'échappa point à la fureur des Normands, qui le dévastèrent de fond en comble.

Vers le 10e siècle un seigneur nommé Gilbert, qui habitait peut-être le lieu appelé La Motte, s'étant converti au christianisme, bâtit, à peu de distance de son manoir, une église sous le vocable de la Sainte-Vierge et qui de son nom fut appelée l'église du Mesnilgilbert, mais ce seigneur ne laissa point de postérité, et dès la fin du XIe siècle La Motte appartenait au seigneur de Cuves. Le reste de la terre de Mesnil-Gilbert appartenait, partie au comte de Mortain, partie aux seigneurs de Saint-Pois. Nous en trouvons la preuve dans les donations faites en 1082 dans le Mesnilgilbert à la collégiale de Saint-Evroult de Mortain.

On lit en effet dans la charte de fondation de cette collégiale, que le comte Robert donna pour la prébende d'un chanoine l'église de Mesnilgilbert avec la terre de l'Aumône et celle du presbytère. Il y ajouta la dîme du Moulin et de tout le village. Le vicomte Guillaume donna pour la même prébende 240 acres de terre qu'il possédait au même lieu. Voici le texte de cette donation :

« *Ad aliam quoque prebendam comes idem (Robertus) concessit* » *ecclesiam Maisnilli-Gilberti, cum terra elemosine et terram presby-* » *terii et decimam Molendini et totius ville et omnium que ad decimam* » *pertinent et in eadem villa Willelmus vice comes dedit eidem prebende* » *CC et XL acras terre.* »

Richard Servain donna 40 acres de terre dans le Mesnilgilbert pour une autre prébende qui fut appelée la prébende de Condé : « ad unam prebendam..... addidit..... Richardus Sylvanus in Mænilgilberto XL acras terre. »

Les seigneurs à cette époque promettaient souvent plus qu'ils ne donnaient et, souvent encore après avoir donné, ne se faisaient pas faute de reprendre. Les bénéficiers de leur côté considéraient trop les revenus de leurs bénéfices comme leur bien propre, les vendaient ou les fieffaient comme bon leur semblait, de sorte que, quelquefois peu de temps après la donation, les biens donnés à une église ou à un monastère ne lui appartenaient plus. Nous ne savons pas comment l'église de Mortain perdit les possessions qui lui avaient été concédées dans le Mesnilgilbert ; nous voyons seulement par le pouillé du diocèse fait au commencement de 18e siècle et cité par l'abbé Desroches, que la prébende de Condé dont le chef était assis dans la paroisse du Mesnilgilbert, n'y possédait plus à cette époque que 6 sous de rente seigneuriale et 60 œufs, estimés 10 sous ; mais elle avait conservé des dîmes dans la paroisse de Proussy au diocèse de Bayeux.

En 1648, le chanoine de la prébende du Mesnilgilbert ne possédait plus en cette paroisse que les deux tiers des grosses dîmes. A cette époque, c'était encore lui qui avait le patronage de l'église et nommait le curé. Mais avant la fin du XVIIe siècle, il fit concession de ce droit au seigneur de Saint-Pois.

II

Seigneurie du Mesnilgilbert. — Principaux fiefs situés en cette paroisse. — Familles anciennes

Le plus ancien fief de Mesnilgilbert était probablement celui de la Motte, situé à peu de distance de l'église et non loin du moulin. C'était là probablement que se trouvait le manoir du seigneur Gilbert. Mais dès la fin du XIe siècle, ce fief de la

Motte était passé au seigneur de Cuves, et le reste du Mesnilgilbert appartenait au comte de Mortain et au seigneur de Saint-Pois. L'église était sur le domaine du comte. Peu à peu le comte de Mortain aliéna son domaine, et finit par concéder au seigneur Servain pour 80 livres de rente toutes les possessions qu'il conservait en cette paroisse, et tous les droits qu'il avait sur elle ; en sorte que dès le xv[e] siècle et peut-être avant, tous les fiefs du Mesnilgilbert, à l'exception de celui de la Motte et de quelques autres, relevaient de la baronie de Saint-Pair-le-Servain. Le seigneur y avait droit de chasse à cor et à cri ; il y tenait ses plaids dans la grange des dîmes.

Le tenancier d'une terre qui relevait de la baronnie devait annuellement au seigneur la moitié d'un chapon maigre. C'était comme beaucoup d'autres redevances de ce genre, une rente qui ne se payait pas, mais que le tenancier devait reconnaître en signe de vassalité. On dit que dans le dernier siècle, M. Lemardeley de Courval, qui tenait la terre chargée de cette rente, apporta un jour au seigneur de Saint-Pois, en présence de tous les autres vassaux, un chapon maigre vivant, et que prenant son couteau il le fendit par le milieu dans le sens de la longueur, et en offrit la moitié au seigneur en jetant l'autre à son chien. Le seigneur piqué au vif mit la main à son épée ; M. Lemardeley, qui s'y était attendu, fuyait déjà. Le seigneur se mit à sa poursuite et l'atteignit légèrement. De là un procès, par suite duquel le seigneur fut condamné à ne plus jamais paraître au Mesnilgilbert l'épée au côté. On lui permettait seulement d'y venir avec un couteau de chasse. Cette condamnation toutefois était personnelle.

Dans le dernier siècle, le seigneur de Saint-Pois était patron de l'église du Mesnilgilbert et présentait à la cure. Le chanoine avait vendu ce droit.

Le fief de la Motte relevait de la seigneurie de Cuves et plus tard de celle des Cresnays ; il appartenait au xvi[e] siècle à une famille Lebreton, dont plusieurs autres branches habitaient Lingehard, la Trinité, Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, etc. On lit dans le dénombrement de la noblesse par Roissy, en 1598 et 1599 : « Jacques Lebreton, sieur de la Motte, au Mesnilgilbert, » a pour fils André, Jean-Baptiste, Louis et Henry, veu ses » titres, jouira. » De la famille Lebreton cette terre passa plus

tard dans une branche de la famille de Pontavice, et le dernier membre de cette famille qui ait habité la Motte est M. Charles-Alexandre de Pontavice décédé le 3 janvier 1849. La Motte appartient aujourd'hui à M. le comte de Gibon, de Saint-Nicolas-de-Granville.

D'après un aveu de François de Montchauveau, le fief de la Hartellerie, dans le Mesnilgilbert, relevait aussi de la seigneurie de Cuves.

La Montaiserie releva longtemps du comte de Mortain. On lit dans la charte de Navarre (1401), « une franche vavassorerie » en Mesnilgilbert, à Jehan de Crux, tenue par parage de Henry » de Crux, qui la tient par hommage du roi, vault de revenu » XVIII livres, XI sols. » Or on voit par un aveu rendu le 12 octobre 1394, par Henry de Crux, que ce fief était la Montaiserie; et il confesse être tenu, à cause de ce fief, d'aller à la rencontre du roi, quand il va au Mont Saint-Michel, étant armé en temps de guerre jusqu'au pertuis de Saquépée dans la forêt de Lande-Pourrie.

Le Bois-Herbert releva aussi directement du roi au moins pendant longtemps. En 1398, Guillaume du Mesniladelée rendit aveu de ce fief au roi Charles VI. La charte de Navarre (1401), le mentionne encore parmi les fiefs nobles relevant directement du roi à cause du comté de Mortain : « un huitième de fief au » Mesnilgilbert, nommé le fief du Bois-Herbert, à Thomas de » la Broize vault de revenu x livres. — Le dernier possesseur » de ce fief avant la Révolution fut M. Lepeltier de la Pelleterie. » M. Desroches, dans ses *Annales civiles et militaires*, dit que dans le commencement du XII[e] siècle Guillaume d'Isigny, chevalier, faisant les préparatifs de son départ pour Jérusalem, constitua une rente en faveur de l'église d'Avranches sur le fief Bossart, au Mesnilgilbert; par le fief Bossard, il faut peut-être entendre la Boussardière.

Le Vauborel appartenait à une famille de la Chambre qui est fort ancienne au Mesnilgilbert. On trouve dès 1203 dans les rôles de l'Echiquier le nom d'un Girard de la Chambre; dans une revue de Duguesclin en 1370 parurent Geoffroy et Jean de la Chambre. Cependant en 1403, Montfault imposa Guillaume de la Chambre, ne trouvant pas ses titres valables. En 1604 il est question des héritiers de Robert de la Chambre, écuyer, sei-

gneur du Vauborel. En 1598, Roissy imposa par provision à 2 livres à Mortain et à 50 sols au Mesnilgilbert, Guillaume de la Chambre, avocat à Mortain, et Jacques son fils, qui étaient en procès depuis 20 ans aux aides. On voit dans l'église de Mesnilgilbert le tombeau de René de la Chambre, seigneur du Vauborel, décédé en 1637, et, dans le cimetière, celui de Jean-Baptiste-Louis de la Chambre, écuyer, seigneur de Vauborel, décédé le 7 juillet 1724; auprès de ce dernier celui de Henri de la Chambre, curé du Mesnilgilbert, décédé le 12 septembre 1702. La terre du Vauborel est toujours restée dans cette famille, elle appartient aujourd'hui à Madame de Chambray, née de la Chambre de Vauborel.

En 1666, Jean-Baptiste Levannier, seigneur de la Patience, fut condamné à 500 livres d'amende par Chamillard comme usurpateur de titres de noblesse; son bisaïeul, dit Chamillard, était collecteur des tailles au Mesnilgilbert en 1584; cependant on voit en juillet 1694 le même Jean-Baptiste Levannier prenant le titre d'écuyer et sieur de la Patience et épousant demoiselle Renée de Minier, veuve de Jean Flambart, écuyer, seigneur de Cendres, au diocèse de Dol.

Les terres de la Patience et de la Montaiserie furent achetées vers 1730 par la communauté du Séminaire de la Garlière. Les Eudistes étant devenus propriétaires de la Garlière en 1743 devinrent par là même possesseurs de ces terres.

Vers 1707 Etienne de Belleheust, sieur de Gourgon en partie, fils de François et de Michel Duval, né à la Chapelle-Cesselin ou à Saint-Laurent de Cuves, épousa Françoise du Fossey, fille de Jacques et de Catherine de Quernel, née au Mesnilgilbert, et vint habiter cette paroisse; et ses descendants y restèrent jusqu'après la Révolution. Catherine de Quernel, native de Virey, après la mort de Jacques du Fossey, beau-père d'Etienne de Billeheust, avait épousé en secondes noces Gabriel Lemardeley, seigneur de la Haurie, et elle était devenue mère de Gabriel Lemardeley, sieur de Courval, qui, comme il a été rapporté, eut procès avec le seigneur de Saint-Pois.

Parmi les plus anciennes familles du Mesnilgilbert, on doit signaler les familles Lemardeley, Delabroize, Dufossey, Lecomte, Cosnard, Gontier, Reffuveille, Delabrousse, Delarue, Guesdon, Guesnon, Giroult, Lechevallier, Gastebois, Grézel, Payen, Fou-

quet, Nicolle, Chancé, Dodeman, Giffaut, etc. La famille Hérambourg n'y apparut qu'au siècle dernier et elle venait des environs d'Argouges. La famille Legoupils n'y parut qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Aux villages déjà cités, on peut ajouter : la Sémondière, l'Oisellière, la Cosnardière, la Bruyère de Mont-Buon, le Crépon, la Vallette, la Saulnerie, le Buisson, le Fossé, la Croix, la Hallotière, le Chesnot, la Herthe, le Champ-Gaillard, la Marcellière, la Boussardière, la Brousse, la Corbettière.

III

Curés de Mesnilgilbert de 1610 à 1790. — Revenus et charges de la cure

Noël Chevalier était curé de Mesnilgilbert en 1610.

Jean Roupnel résigna en 1654 en faveur du suivant,

Sanson Grihaud pourvu en cour de Rome, nommé en 1654 décéda en 1657.

Henri de la Chambre, prêtre du Mesnilgilbert, présenté par Georges Regnault, chanoine de la prébende de Mesnilgilbert en l'église collégiale de Mortain, fut nommé le 13 février 1657. Il fut le dernier curé présenté par le chanoine, tous les suivants furent présentés par le seigneur de Saint-Pois.

Henri de la Chambre mourut le 12 septembre 1702.

Robert Joubin, présenté par Charles d'Auray baron de Saint-Pois fut nommée le 26 septembre 1702, et en 1707 transféré à Saint-Pois, où il mourut en 1736. Après son départ du Mesnilgilbert, la cure resta vacante pendant plus d'un an.

Jean-Baptiste Le Vannier, prêtre, chanoine de la collégiale de Mortain, presenté par Messire Charles d'Auray, fut nommé curé le 26 mars 1709. Il était né au Mesnilgilbert et connu, dans la paroisse, sous le nom d'abbé de la Patience.

Olivier Robbes, prêtre de Ger, succéda en 1716 à Jean-Bap-

tiste Levannier probablement décédé. C'est lui qui fit bâtir le presbytère actuel, comme on le voit par l'inscription suivante gravée sur le linteau de la porte : F. F. P. M. O. R. C. 1746, Mgr César le Blanc visita l'église en 1721. Il n'y avait point de sacristie. Outre le grand autel, il y en avait deux petits dans la nef, dédiés l'un à saint Jacques, l'autre à saint Sébastien. En 1749, la visite fut faite par M. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain. Il ordonna d'enterrer les statues de saint Sébastien et de sainte Anne. Le revenu du trésor était alors de 29 livres 10 sous, celui des fondations de 60 livres. Le vicaire Etienne Guesdon tenait l'école des garçons ; personne n'instruisait les filles ; tout d'ailleurs était en bon état. En 1764, le même archidiacre visita encore l'église et trouva les deux petits autels très convenablement réparés. Le vicaire, qui était alors Pierre-Henri Lemardeley, tenait l'école des garçons, et Marie de la Brousse celle des filles. M. Robes fut curé pendant 57 ans et mourut le 11 janvier 1773. Son tombeau est dans le cimetière.

Georges-Gabriel Leclair, prêtre de Saint-Pois, ordonné en 1761, d'abord vicaire à Vezins, et pourvu depuis quelque temps de la cure de Notre-Dame-des-Champs à Avranches, présenté par le seigneur de Saint-Pois, fut nommé curé du Mesnilgilbert le 20 février 1773, et doyen rural de Cuves le 17 mai 1776. M. Pierre-Henri Lemardeley resta avec lui, vicaire-maître d'école, jusqu'au moment de la Révolution.

La curé du Menilgilbert jouissait d'un tiers des grosses dîmes et de toutes les menues dîmes ou verdages. Le chanoine avait les deux autres tiers des grosses dîmes, à charge d'entretenir le chœur de l'église. En outre, le curé jouissait des aumônes. En 1648, le bénéfice-cure était évalué à un revenu de 500 livres. En 1774, le revenu était de 1.600 livres. D'après la déclaration de M. Leclair, le 23 décembre 1790, la cure du Mesnilgilbert valait environ 1.710 livres. Mais, sur ce revenu, le curé devait fournir le traitement d'un vicaire et payer les décimes ; or, en 1787 et 1788, la cure était imposée à 90 livres, le trésor à 2 livres, les obits et fondations à 4 livres. Le directoire du district de Mortain reduisit le traitement du curé à 1.200 livres et accorda celui d'un vicaire. La population était alors de 600 habitants.

En 1790, les aumônes ayant été déclarées propriétés natio-

nales, M. Leclair fit quelques réclamations, le 8 février 1791, au sujet du pré des Iles, qui était chargé de 12 livres de rente au profit du trésor. Par arrêté du 7 juin de la même année, le directoire du département décida que ce pré serait vendu comme tout le reste, sauf remboursement de 12 livres de rente appartenant à la fabrique. On lui permit seulement de prendre les 50 perches de terre à lui accordées pour former son jardin; tout le reste appartenant à la nation devait être vendu et le fut en effet.

IV

Mesnilgilbert de 1791 à 1800. — Conduite du clergé Esprit de la population

Au commencement de 1791, il y avait trois prêtres au Mesnilgilbert : M. Georges Le Clair, curé, et doyen-rural de Cuves; Pierre-Henri Lemardeley, vicaire et maître d'école; Pierre-Louis Lemardeley, neveu du précédent, ordonné prêtre en 1784, vivant dans sa famille. Enfin Pierre-Marie Lemardeley, frère-germain du précédent, ordonné prêtre le 20 mars 1790, était depuis quelques mois vicaire à Périers; tous quatre refusèrent le serment schismatique. Il restèrent cependant dans la paroisse jusqu'au 15 septembre 1792, époque à laquelle ils partirent ensemble pour Jersey; de là ils passèrent en Angleterre, où ils vécurent du travail de leurs mains. M. Le Clair, qui n'était pas habile à travailler, leur faisait la cuisine.

Le curé intrus fut J.-B.-Alexandre Legrand, prêtre du Rocher-lez-Mortain, vicaire assermenté de Villechien. Il arriva au Mesnilgilbert vers la fin de juin 1791. Quatre ou cinq patriotes, les seuls qu'il y eût dans le Mesnilgilbert, consentirent à assister à ses offices. Excellent joueur de violon, il usa en vain de cet instrument pour faire venir les paroissiens; on le laissa presque

seul. Aussi ne fit-il pas un long séjour dans la paroisse ; il partit peu de temps après les prêtres fidèles, et s'en alla prendre possession de la cure de Saint-Jean-des-Bois dans l'Orne, où il s'était fait nommer par le suffrage des électeurs. Mais en quittant le Mesnilgilbert, il crut sans doute que c'était son devoir de dénoncer la population, ce qui lui attira bien des persécutions, mais ne la changea pas. Le 15 pluviôse an II, l'agent national du district de Mortain écrivait au citoyen Bouret représentant du peuple, que *le Mesnilgilbert était gangrené d'aristocratie, qu'il était pour ainsi dire impossible d'y trouver un citoyen qui osât se montrer partisan de la révolution et que cette commune était, avec Saint-Laurent-de-Cuves, le* [illegible] *du canton de Saint-Pois.*

Un certain nombre d'habitants du Mesnilgilbert furent incarcérés ; plusieurs prirent les armes pour le roi, et deux d'entre eux périrent au combat de Villechien ; des bandes républicaines et en particulier les bandes connues dans le pays sous le nom de [illegible] du Gast, qui dans plusieurs lieux se disaient chouans, mais n'étaient que des pillards soudoyés par la République, vinrent souvent le Mesnilgilbert, [illegible] et saccagèrent l'église, renversèrent les autels, [illegible] les croix, pillèrent les maisons particulières et se signalèrent par toutes sortes de cruautés [illegible]. Mais la population conserva [illegible] son attachement à la foi. Quelques prêtres fidèles venaient de temps en temps exercer le saint ministère. [illegible] M. Pierre Charles, de Saint-Pois, [illegible] à Tirepied. Il se cachait chez [illegible] ses parents. Plusieurs actes de baptême et de mariage signés Charles, prêtre catholique, [illegible]

V

Mesnilgilbert depuis 1800

Des quatres prêtres partis pour l'exil, deux seulement revinrent au Mesnilgilbert. M. Pierre-Marie Lemardeley, vicaire de Périers, mourut en Angleterre en 1798. M. Le Clair y décéda en 1801, âgé de 70 ans. M. Pierre-Louis Lemardeley parti du Mesnilgilbert le 14 septembre 1792, y rentra le 14 septembre 1800 et rouvrit aussitôt l'église, célébrant la messe sur un autel provisoire jusqu'à ce qu'on eût relevé l'ancien. M. Pierre-Henry Lemardeley, ancien vicaire, était resté près de M. Le Clair, il revint peu de temps après sa mort et reprit ses anciennes fonctions, mais il mourut dès le mois d'avril 1803. M. Pierre-Louis Lemardeley, nommé curé de Mesnilgilbert par Mgr Rousseau, rentra en possession du presbytère dont on avait fait une boucherie, et travailla activement à réparer les ruines temporelles et spirituelles causées dans sa paroisse par la Révolution. Dans le temps même où il fut nommé curé, M. Rondel, prêtre du diocèse de Coutances, qui s'était plusieurs fois caché dans le Mesnilgibert pendant les mauvais jours et depuis s'était rangé parmi les anticoncordataires, vint dogmatiser dans quelques maisons et mit les habitants en défiance contre leur nouveau curé. M. Lemardeley parut d'abord très suspect à plusieurs. Mais il ne tarda pas à faire tomber les préjugés, et en peu de temps les partisans de M. Rondel, ou Rondellistes, furent réduits à un très petit nombre. M. Lemardeley fit refleurir la piété dans la paroisse; il fut nommé plus tard président de la Conférence de Saint-Pois et chanoine honoraire. Il mourut au Mesnilgilbert plein de jours et de mérites, le 31 janvier 1844. Il était universellement respecté.

Son vicaire, M. Anquetil, lui succéda; sous son administration l'église a été restaurée, les deux chapelles ont été bâties. Sous la chapelle du nord est le tombeau des trois abbés Legoupil frères, natifs de Mesnilgilbert. Pour compléter l'église il faudrait encore un clocher neuf.

On a bâti une maison d'école dans le goût moderne; enfin l'ouverture de la grande route et de plusieurs chemins vicinaux a notablement changé l'aspect de cette commune.

L. C.

MESNILADELÉE

I

Donation de Mesnilranger au Mont-Saint-Michel. — Le seigneur Adelée, fondateur de l'église, donne son nom à la paroisse. — Seigneurie de Mesniladelée.

Mesniladelée, commune du canton de Juvigny depuis 1790, faisait autrefois partie du Doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Mais, pour le civil, cette paroisse dépendait de l'Election et Vicomté d'Avranches, et elle était comprise dans la sergenterie Pigache.

L'église était sous le titre de Notre-Dame et sous le patronage de saint Blaise ; elle est appelée dans la nomenclature des paroisses dressée en 1598, et dans tous les registres de l'ancien évêché d'Avranches : *B. M. de Mesniladelée.* Dans la fin du siècle dernier, on commença à confondre le patron avec le titulaire, et on ne parla plus que de saint Blaise. C'est en 1749 que l'on trouve pour la première fois l'église de cette paroisse indiquée dans les registres de l'évêché comme étant sous le titre de Saint-Blaise.

Mesniladelée, *Mesnillum-Adelée* ou *Mesnillum adelæi*, signifie évidemment demeure, habitation ou maison d'Adelée. Mais ce n'est pas le nom primitif de ce lieu. Au xe siècle, Mesniladelée se nommait Mesnilranger, *Mesnillum Rangerii* ; et on voit qu'en 917, Guillaume, fils de Rollon, donna plusieurs terres au mo-

nastère du Mont Saint-Michel, au nombre desquelles se trouvait le village du Mesnilranger, dans le val de Mortain. Le comte Robert enleva ces propriétés au monastère ; Mais Richard II, duc de Normandie, les lui rendit par une charte de 1022. Or il est à remarquer que, dans ces deux chartes, il n'est question que du village du Mesnilranger, et qu'il n'y est fait aucune mention de l'église ; c'est une preuve à peu près certaine qu'alors il n'y en avait pas, soit qu'il n'y en eut jamais eu en ce lieu, soit qu'ayant été détruite, elle ne fût pas encore relevée.

Les religieux de Saint-Michel donnèrent le fief de Mesnilranger à un seigneur Adelée ; ce fut lui très probablement qui fit bâtir l'église, et à cause de cela Mesnilranger commença à s'appeler Mesniladelée. Il y avait un seigneur Adelée au temps de la conquête d'Angleterre ; on ne le cite point au nombre de ceux qui accompagnaient le duc Guillaume ; mais il est probable qu'il passa en Angleterre après la bataille d'Hastings, et s'y établit. Parmi ceux qui reçurent des terres en ce pays, on remarque Adelemus, et Guillaume Adelaia ; rien ne prouve que l'un des deux soit le seigneur Adelée dont il est ici question ; il y a cependant quelque lieu de le supposer ; car dès la fin du XIe siècle on ne voit plus paraître dans le pays aucun seigneur Adelée. Les religieux du Mont Saint-Michel étaient rentrés en possession du fief du Mesniladelée, et le donnèrent à Guillaume Avenel, qui dès lors dut le service militaire à leur acquit. Mais Guillaume Avenel de son côté fit bientôt concession de ce fief à un autre seigneur qui prit le nom de du Mesniladelée, et devint le chef d'une famille nombreuse qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

On trouve au XIIe siècle Gislebert du Mesniladelée, chevalier, confirmant aux moniales de Mortain la masure de l'Isle ou de la Hurelaye, que Robert de Fresnay donna, pour la paix faite sur la mort de Willaume de Serlant, à Richard de Fontenay et aux autres amis du dit Willaume. Richard Servain, seigneur de Saint-Pair, confirma aussi cette donation : ce qui prouve qu'à cette époque les seigneurs de Saint-Pair avaient quelques droits sur le Mesniladelée. Les roles de l'échiquier de 1195 font mention de Gilbert du Mesniladelée. Guy du Mesniladelée paraît aux assises d'Avranches en 1225 et 1251. Raoul du Mesniladelée paraît dans une charte en faveur de l'abbaye de

Lonlay en 1240. Ce Raoul du Mesniladelée était le frère de Guy ; on le voit par une charte de 1269, par laquelle ils s'obligent tous deux à payer à Guillaume Servain, seigneur de Maherbe, deux deniers tournois de monnaie courante. Guy du Mesniladelée comparut à l'ost de Foix en 1271, et à Paris en 1272 ; il servait pour Gilbert de Malesmains.

En 1289, Geoffroy du Mesniladelée, seigneur du lieu, rendit hommage aux religieux du Mont Saint-Michel du fief de Mesniladelée, et consentit à leur payer xv livres tournois pour fin de relief, à l'acquit de Robert Avenel des Biards. On voit par là que les seigneurs du Mesniladelée n'étaient que sous-tenanciers de ce fief.

En 1376, Agnès du Mesniladelée épousa Richard de Carbonnel et lui porta en dot une partie du fief du Mesniladelée, en sorte qu'à partir de ce temps la seigneurie fut partagée entre deux familles. La partie de la seigneurie qu'Agnès du Mesniladelée avait portée en dot à Richard de Carbonnel, appartenait au xve siècle à une famille Rouault et de cette famille passa par un échange à Thomas Aze que Montfault trouva noble en 1463 ; il habitait alors le Mesniladelée. Dans la seconde moitié du xvie siècle, cette partie de la seigneurie appartenait à Pierre de Poilvilain. Ce Pierre de Poilvilain que Roissy trouva noble au Mesniladelée en 1598 était fils de Jean et neveu de Berthrand de Poilvilain, seigneur de la Rochelle. De Pierre de Poilvilain descendent les de Poilvilain qui devinrent seigneurs des Cresnays, Saint-Laurent-de-Cuves, Montaigu, etc. Dans les guerres de religion, treize seigneurs de Poilvilain se signalèrent par leur zèle pour le parti catholique. Pierre de Poilvilain, seigneur de Mesniladelée, en fut un. C'est ce qui valut à la paroisse une visite de Montgommery. Il vint au Mesniladelée avec ses huguenots (1562), qui incendièrent et pillèrent un grand nombre d'habitations.

Pierre de Poilvilain, seigneur du Mesniladelée, eut pour fils Berthrand, du quel sortit Jean de Poilvilain, seigneur et patron du Mesniladelée, de la Boulouze et des Cresnays, conseiller du roi, bailli de Mortain de 1652 à 1669. Jean de Poilvilain habitait quelquefois le Mesniladelée, mais plus souvent Mortain. Il était mort avant 1674. Son fils Georges était seigneur des Cresnays, et la seigneurie du Mesniladelée était passée alors à Germain

Caillot venu depuis peu des environs de Bayeux. Germain Caillot eut pour fils Gabriel-Philippe Caillot, écuyer, qui fut seigneur du Mesniladelée. Il épousa en 1726 Michelle Lebigot, mais il mourut sans postérité; en sorte que la seigneurie de la Frictière et du Mesniladelée retourna du côté de sa sœur Suzanne Caillot mariée à Robert Tesson, seigneur de la Mancellière, et passa ainsi dans la famille Tesson qui la conserva jusqu'en 1790.

L'autre partie du fief du Mesniladelée resta dans la famille du Mesniladelée. Vers 1550, elle appartenait à Richard du Mesniladelée; mais la famille du Mesniladelée avait quitté la paroisse depuis déjà plus d'un siècle. En 1463, Montfault avait trouvé nobles Guillaume du Mesniladelée, et Richard son fils à Brouains, Barterain et Guillaume du Mesniladelée à Chérencey-le-Roussel, et aucun seigneur de ce nom n'habitait alors le Mesniladelée.

En 1598, Roissy trouva nobles: Richard du Mesniladelée, seigneur de Brouains et de Saint-Maur, demeurant à Brouains; Charles, Samson et André du Mesniladelée, fils de Guillaume, qui fut fils de Richard demeurant à la Chapelle-Cesselin; Jean du Mesniladelée, seigneur de la Provotière, à Chérencey-le-Roussel, Gilles, fils de Christophe, cousin du dit Jean.

Une branche de cette famille alla s'établir dans l'élection de Coutances et s'y est perpétuée. Les du Mesniladelée appartenant à cette branche devinrent seigneurs de Dragueville et de Lanlue. On les trouve alliés à de très illustres familles et, en particulier, aux Davy-du-Perron et aux Hellouin de Moncuit.

Au temps de la recherche de Chamillard, 1665, il existait encore trois branches de cette famille dans le diocèse d'Avranches: celle de Chérencey-le-Roussel, représentée par Jacques du Mesniladelée; celle de Brouains, représentée par Richard, et enfin celle de Saint-Quentin, où Chamillard trouva nobles Jean, Robert, Jacques et François du Mesniladelée. Ce fut la branche de Saint-Quentin qui conserva la seigneurie du Mesniladée. M. du Mesniladelée de Saint-Quentin était encore avec M. Tesson de la Mancellière, seigneur et patron du Mesniladelée en 1764, on le voit sur le cahier contenant les procès-verbaux des visites faites en cette année dans l'archidiaconé de Mortain par Louis-Philippe de Saint-Germain.

Quoique la seigneurie et le patronage fussent partagés, il semble que le droit de présentation ne l'était pas dans les der-

niers temps. Ce droit de présentation n'est, en effet, exercé depuis 1612 que par les familles de Poilvillain, Caillot et Tesson.

Les du Mesniladelée portaient : « *d'argent à trois chevrons de gueules.* »

Outre les familles dont nous venons de parler, il y avait au Mesniladelée une famille de la Broize qui était très ancienne. Pierre de la Broize, du Mesniladelée, se soumit au roi anglais Henri V en 1418. En 1463, sa noblesse fut contestée par Montfault, mais elle fut reconnue peu de temps après, et un de ses descendants, Jean de la Broize, justifia en 1666. Les de la Broize du Mesniladelée étaient de la même famille que tous les de la Broize du diocèse d'Avranches, cependant ils avaient des armoiries un peu différentes ; ils portaient : « d'azur à deux chevrons d'or, accompagnés de trois molettes d'épron de même. »

Sachet, Riout, Mahias, Vaullegeard, Gautier, Guesdon, Legeard, Muriel, Escroignard, Blondel, Aguiton, Anfray, Delafontaine, Legentil, Toufflet, Faudet, sont des noms de famille anciens dans le Mesniladée.

Les principaux villages sont : La Teurtrie, la Geslinière, Sursée, la Beslière, la Chénaye, la Prevetière, l'Aumondière, le Tertre-Robert, le Bois-Brûlé, les Ruettes, Valmenchon, la Bruyère, l'Epine.

Le sol de la partie du Mesniladelée qui s'étend du côté de Juvigny sur le versant nord de la colline n'est pas très fertile.

II

Curés de Mesniladelée depuis 1596. — Revenus et charges de la cure

Charles du Mesniladelée mourut curé de cette paroisse en 1596.

Pierre Guesdon, présenté par Richard du Mesniladée, fut nommé le 3 décembre 1596 et décéda au bout de quelques années.

François Boursin lui succéda vers 1602 et mourut en 1612.

Pierre Boursin, présenté par Pierre de Poilvillain, fut nommé le 7 janvier 1612 ; on ne connaît pas l'époque de son décès.

Guillaume Caillot de la Besnardière était curé de Mesniladelée depuis quelque temps lorsque vers 1674 il fut nommé archidiacre de Mortain et chanoine de la cathédrale d'Avranches. C'est lui qui fonda et dota la chapelle Saint-Gabriel et Saint-Guillaume de la Biqueterie, dans la Vallée-Joce, près de la ville d'Avranches. M. Caillot était l'ami intime de Mgr de Froullay de Tessé.

Louis Caillot, clerc du diocèse de Bayeux, présenté par Germain Caillot, seigneur de la Frictière et du Mesniladelée, fut nommé curé du Mesniladelée le 7 mai 1674 et mourut en 1707.

Gilles Bourdon, prêtre de Saint-Martin de Condé-sur-Noireau, diocèse de Bayeux, présenté par Gabriel-Philippe Caillot, seigneur de Mesniladelée, fut nommé curé en 1707. Le 29 juillet 1749, Mgr Durand de Missy donna la confirmation dans l'église du Mesniladelée et en fit la visite. Elle était en bon état, outre le grand autel il y en avait deux petits dont l'un était dédié à la Sainte Vierge et l'autre à sainte Anne. L'évêque ordonna d'enterrer les statues de saint Fiacre et de saint Sebastien qui étaient mutilées et déclara le cimetière interdit sous trois mois s'il n'était clos. Les livres liturgiques étaient encore tous romains. Le revenu du trésor était de 18 livres, celui des fondations de 90 livres. Le vicaire Germain Adelée tenait l'école des garçons et Jacqueline Laîné tenait celle des filles. M. Bourdon décéda en 1752.

Jacques de Boisadam, prêtre de Bourguenolles, fut nommé le 30 décembre 1752. M. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain, visita l'église en 1764 et trouva tout en bon état. Le pavé de la nef et du chœur avait été réparé, la chaire et les confessionnaux étaient neufs. Les petits autels changés de situation étaient mieux tournés ; mais le lambris de la nef était encore à faire et le cimetière n'était pas bien clos. Le revenu du trésor était de 21 livres 20 sols. Le vicaire Jean Blondel tenait l'école des garçons, et Jeanne Riout celle des filles.

Jacques de Boisadam mourut vers la fin de 1770.

Jean-Baptiste Menard, prêtre de Notre-Dame-des-Champs, vicaire à la Mancellière, fut nommé curé du Mesniladelée le

27 janvier 1771 ; il était en même temps titulaire d'une des chapelles de la cathédrale d'Avranches.

Le curé du Mesniladelée était seul décimateur et de plus il y avait environ 70 vergées de terre attachés à la cure ; mais il était chargé de l'entretien du chœur de l'église et du presbytère, et devait le traitement d'un vicaire. En 1648, le revenu de la cure du Mesniladelée était évalué à 700 livres. C'était alors la cure la plus lucrative de tout le doyenné de Cuves. En 1774, le revenu est évalué à 16 ou 1700 livres, en 1787 et 1788 le curé paya 190 livres de décimes, le trésor, 3 livres, les obits et fondations, 4 livres. D'après la déclaration faite par M. Menard au directoire du district de Mortain, le 6 novembre 1790, le bénéfice-cure valait 2.100 livres, et en outre, la chapelle dont il était titulaire lui valait 150 livres, le Directoire fixa son traitement à 1.318 livres 15 sous, et accorda en plus celui d'un vicaire. La population en 1790 était de 480 habitants.

III

Mesniladelée de 1790 à 1800. — Conduite du clergé. — Esprit de la population. — Combat de Lillemanière.

Au moment où l'on exigea le serment à la constitution civile du clergé, il y avait trois prêtres dans la paroisse, M. Menard curé, M. Jacques-René Voisin, de Notre-Dame-des-Cresnays, vicaire depuis 1787, et M. Julien Mahias, prêtre en 1768, et depuis lors habitant dans sa famille. Ce dernier n'exerçant aucune fonction publique n'était pas tenu au serment et n'en prêta aucun. M. Menard et M. Voisin refusèrent de le prêter d'une manière absolue.

François-Jean Voisin, prêtre de la Chapelle-Cesselin, et depuis deux ans vicaire à Brouains, ayant prêté le serment requis, fut élu curé du Mesniladelée et y arriva vers le mois de juin 1791.

Il commença par se réserver le droit de faire sonner la cloche et de célébrer l'office public ; mais, malgré tout son zèle, il ne vit jamais plus de trois personnes à sa messe, tandis que l'église était remplie lorsque les prêtres fidèles la célébraient. MM. Menard et Voisin, dont le maire Pierre Faudet rendait un excellent témoignage aux directeurs du district, restèrent au Mesniladelée jusque vers la mi-septembre 1792. A cette époque, ils crurent nécessaire de s'éloigner, se rendirent à Granville et de là passèrent dans l'île de Jersey. M. Mahias, qui était infirme, resta dans la paroisse et n'y fut pas inquiété. Le curé intrus qui se livrait à la boisson, voyant qu'il n'avait aucune autorité et que ses paroissiens le méprisaient, s'en retourna peu de temps après dans sa famille à la Chapelle-Cesselin, y passa le reste de la Révolution sans se faire remarquer, se retracta vers 1801, mais resta toujours sans fonction, et mourut en 1817 dans un état voisin de l'idiotisme.

A peu près tous les habitants du Mesniladelée restèrent constamment et fermement attachés à la foi catholique. On n'y célébra point de fêtes civiques. Ni l'église, ni le presbytère ne furent vendus ; l'église fut simplement dépouillée de ses vases sacrés après le départ du curé intrus. Les autels furent respectés, les statues conservées ; rien n'y fut dérangé ; on se contenta de la fermer. On la rouvrit un moment et on essaya d'y faire du salpêtre, mais il n'y eut qu'un essai. Les 14 hectares de terre appartenant à la cure de temps immémorial furent vendus révolutionnairement. Mais trois hommes consciencieux : MM. Blondel de Cresnay, Sachet du Mesniladelée et Lemardeley du Mesnilgilbert s'entendirent pour les acheter, dans le but de les conserver à la paroisse. Après le concordat il les rendirent en effet, ne réclamant que ce qu'ils avaient déboursé, et la fabrique les possède encore.

M. Mahias, malgré ses infirmités, exerça dans la paroisse un ministère assez important pendant les plus mauvais jours et y décéda avant 1801. Plusieurs autres prêtres fidèles y firent de fréquentes apparitions et même y trouvèrent souvent asile ; ce furent : MM. Jean-Baptiste Le Ricollais, vicaire de Reffuveille, Louis-Noël Chapel, prêtre de Notre-Dame-de-Livoye, assermenté d'abord, mais très promptement rétracté ; enfin M. Dary de Barenton, ordonné prêtre à Paris en 1797 par Mgr de Maillé de la

Tour Landry, évêque de Saint-Papoul. Les prêtres fidèles furent bien secondés par les sœurs Rioult et Pichon des Cresnays, maîtresses d'école au Mesniladelée et qui ne cessèrent presque pas de tenir l'école au village de l'Aumondière. Avant la réouverture de l'église, le catéchisme se faisait au vieux logis, qui alors existait encore et se trouvait non loin de l'ancienne église..

Toutes les croix furent abattues et plusieurs brisées, mais par des bandes étrangères à la paroisse, qui parcouraient le pays et recevaient un salaire pour cette œuvre de destruction.

Il n'y eut dans la paroisse qu'un très petit nombre de patriotes et encore ils n'étaient pas ardents ; mais il y avait un très grand nombre de royalistes. Les paroisses de Mesniltove, Juvigny, Les Cresnays, comptaient au contraire un très grand nombre de patriotes, ce qui occasionna parfois des troubles ; il y eut des vengeances personnelles et même quelques assassinats. Les Bleus ou soldats de la République, les Chouans et même plusieurs bandes de pillards qui n'étaient que des malfaiteurs plus partisans du trouble que du bon ordre, visitèrent assez souvent le Mesniladelée. Les bleus et les chouans s'y rencontrèrent un jour sur le chemin du Mesniltove ; le principal théâtre du combat fut Lillemanière dans cette dernière commune, mais le chef des royalistes fut tué à la Croix-Plumet dans le Mesniladelée. On lit sur sa pierre tumulaire : « *Ci-gît M. R.-F.-G. vicomte d'Olliamson, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, commandant l'armée royale de Normandie, seigneur de Corday, Nauphe, Oceagne, né à Coulibœuf le 4 mars 1740, mort pour la cause catholique et royale en novembre 1799.*

IV

Mesniladelée depuis 1800

M. Dary rouvrit l'église du Mesniladelée en 1801 et y fit solennellement la cérémonie de la première communion. Plus de 40 enfants et jeunes gens y furent admis ; mais M. Dary ne resta

pas dans la paroisse et aucun prêtre n'y résida habituellement avant le retour de M. Menard. Etant passé de Jersey en Angleterre, il avait quitté l'Angleterre et s'était rendu en Belgique dans les dernières années de la Révolution. Rentré en France en 1802, il revint au Mesniladelée dans le mois de septembre et y fut reçu en triomphe. Quoique l'église fût bien délabrée, il la remit promptement en état de servir au culte et pendant trois ans desservit seul la paroisse.

Son ancien vicaire, M. Voisin, rentré dès 1800, était resté quelque temps dans sa famille, puis avait rouvert l'église de Chérencey-le-Roussel. Nommé curé de cette paroisse en 1802, il fut transféré à Sourdeval en 1815. Nommé chanoine titulaire en 1839, il mourut à Coutances en 1845, dans sa 87e année.

M. Menard ne quitta point son ancienne paroisse. Il eut successivement pour vicaire M. Lesage, ancien vicaire de Saint-Pois, puis M. Jacques Chonnaux, prêtre de Saint-Pois. Il mourut le 27 mai 1812, laissant son patrimoine à sa famille et faisant trois parts de ce qu'il avait par ailleurs, une pour les pauvres, une pour l'église et la troisième devant être employée à faire prier pour le repos de son âme.

M. Chonnaux son vicaire, prêtre de M. Bécherel, mais très sérieusement revenu de ses erreurs, et de conduite exemplaire, succéda à M. Menard et décéda en 1837. Cette année-là même, l'église fut brûlée avec tous les registres postérieurs à la Révolution ; une partie des anciens avaient été brûlés pendant la Révolution même. Ceux qui restent s'arrêtent à 1774. On rebâtit l'église immédiatement, mais pas au même lieu ; elle était à une extrémité de la paroisse ; on la rebâtit à 500 mètres environ de l'ancienne et près du presbytère où elle est mieux placée à tous égards ; mais on conserva l'ancien cimetière et on y fait toujours les inhumations.

L. C

COULOUVRAY

I

Antiquité de la paroisse. — Donation de l'église de Coulouvray au Prieuré-Blanc. — Ce que possédait l'Abbaye-Blanche à Coulouvray.

Robert Cenau appelle cette paroisse *Colubrarium, vel Colubræum,* qu'il fait dériver comme on le voit de *Coluber,* couleuvre ; mais cette étymologie n'a rien de vraisemblable. Richard Séguin fait venir ce nom de *Colou,* ou *Coulou,* lieu rocailleux. On pourrait dire encore que Coulouvray vient de *Collis apertus,* colline découverte ; mais dans toutes ces étymologies, il n'y a rien de certain.

Coulouvray faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Pour le civil, cette paroisse dépendait aussi de Cuves et de Mortain ; elle était comprise dans la sergenterie Roussel.

L'église est sous le patronage de la Sainte Vierge. Coulouvray est certainement fort ancien. Cette paroisse étant attenante à celle de Saint-Sever, le Christianisme dut y être implanté dès le temps de saint Sever, si même il n'y avait pas été prêché auparavant. Ainsi, dès le sixième siècle, une ou même plusieurs églises s'élevèrent sur le territoire actuel de Coulouvray, et celle qui fut construite par les Normands, après leur conversion, n'était certainement pas la première.

Le territoire de Coulouvray fit partie pendant plusieurs siècles des domaines du seigneur de Cuves.

D'après le cartulaire de l'Abbaye-Blanche, Robert de Cuves donna, en 1260, ses deux filles au Prieuré-Blanc, et, pour leur dot, fit présent à ce monastère de l'église de Coulouvray, avec

ses dépendances, tant en terres qu'en autres choses. Son fils, Jourdan de Cuves, confirma cette donation. Le fief aumôné avec l'église s'appelait le fief de la Motte, et renfermait entre autres masures celle de la Pilière, qui contenait 34 acres de terre. Il touchait d'un côté aux terres qui appartinrent plus tard aux seigneurs de Pontbellanger, et d'un autre côté aux fiefs de Cottigny et de Melvitonne. La donation susdite fut confirmée au Prieuré-Blanc par l'évêque d'Avranches, Richard Laisne.

Dans un aveu fait, le 18 avril 1654, à Mlle de Montpensier, comtesse de Mortain, l'abbesse de l'Abbaye-Blanche reconnut tenir « en la paroisse de Coulouvray un petit fief noble à gaige-
» plège, court et usage, tenu par main-morte, nommée le fief
» de Coulouvray ou de la Motte, sur lequel sont deux rentes en
» deniers, droits de lots, vente et reliefs, droict de brébiage de
» trois ans en trois ans, droict de patronage et présentation à la
» cure et bénéfice de la dicte paroisse, et les deux tiers de toutes
» les dîmes et autres droicts à fief noble appartenant. »

(*Annuaire de la Manche 1853*).

L'abbesse dont il est ici question était Henriette de Quelen, qui d'abord prieure du Prieuré-Blanc, obtint, en 1650, l'érection de ce prieuré en Abbaye, et gouverna cette maison jusqu'en 1684. Cette même abbesse, ou celle qui lui succéda, se vit disputer le droit de faire inscrire ses armes et ses qualités de patronne présentatrice sur la grosse cloche de l'église de Coulouvray. Il suivit de là un procès qui fut jugé par le Parlement de Rouen, et maintint les droits de l'abbesse.

II

Seigneurie et principaux fiefs de Coulouvray familles anciennes

Le seigneur de Cuves, en concédant aux Dames-Blanches le fief seigneurial de la Motte, ne leur avait concédé que le patronage

de l'église et les aumônes de la cure, et s'était réservé la seigneurie. Jourdan ou Laurent de Cuves vendit en 1280, la seigneurie de Coulouvray à Jean de Semilly qui la fit incorporer au fief du Mesniltôve, dont il était possesseur, et où il faisait sa résidence au moins de temps en temps. La charte de Navarre en 1401 mentionne « un fief entier au Mesniltôve et à Cou- » louvray, à Guy de Semilly écuyer, seigneur d'Aunay, auquel » est incorporé celui de Lucé, vault de revenu LXI livres XII » sols. » C'était un fief noble tenu immédiatement du roi.

En 1458, Raoul Gallouin acquit la seigneurie du Mesniltôve et de Coulouvray, et les Gallouin la conservèrent pendant tout le XVIe siècle. Ils prenaient le titre d'écuyer, mais ce titre fut contesté, en 1599, par Roissy, à Jean Gallouin, seigneur du Mesniltôve et de Coulouvray. Dans le XVIIe siècle, la seigneurie du Mesniltôve passa aux de Cheverue. Mais, à cette époque, celle de Coulouvray en fut séparée et passa, nous ne savons de quelle manière, dans la famille Danjou. Cette famille d'ancienne noblesse n'était pas originaire du pays. Elle était venue de l'élection de Caen, ou Montfault trouva noble, en 1463, Girot Danjou, ou d'Anjou. En 1660, on trouve Louis d'Anjou, écuyer, seigneur de Coulouvray, marié à Madeleine de Billeheust; un peu plus tard, François Danjou, écuyer, seigneur et patron honoraire de Coulouvray; il avait épousé Françoise-Agnès Lemercier. Un de ses fils, Julien Danjou de Coulouvray, entra dans l'état ecclésiastique et fut nommé curé d'Isigny, en 1726; un autre, Gilles Danjou, écuyer, seigneur du Longuay, épousa, en 1720, Pélagie-Agnès du Mesnil, veuve de Jacques du Becquet, procureur du roi à Avranches. Gilles Danjou habita ordinairement la ville d'Avranche; sa maison était sur la paroisse de Notre-Dame-des-Champs. Il eut pour fils Gilles-Philippe-Marie-Emmanuel Danjou du Longuay, écuyer, qui, en 1768, portait les titres de seigneur et patron honoraire de Coulouvray et la Championnière, garde du corps du roi et capitaine de cavalerie. On trouve à la même époque Jean-Baptiste Danjou, écuyer, seigneur de la Turmelière.

La résidence de la famille Danjou, à Coulouvray, était le logis de la Tullière. Près de ce logis, on voit encore les ruines de la chapelle, qui était sous le vocable de saint Jean-Baptiste et de saint Louis. Il y avait presque toujours un chapelain, quoiqu'elle ne fût point érigée en titre. L'acte de nomination d'André

Le Bassac, en 1686, porte que le chapelain devait y dire la messe tous les jours, excepté les quatre fêtes annuelles et la fête patronale. Le dernier chapelain, François-André Pichon-Mazurie, recevait annuellement 80 livres et dînait tous les dimanches au Logis, habité alors par M. Danjou du Longuay.

Il y avait en Coulouvray plusieurs autres fiefs nobles, mais qui étaient tenus en arrière-fiefs et ne relevaient pas directement du roi. On lit dans la charte de Navarre (1401) : « Une franche
» vavassorerie en Coulouvray à Monseigneur de Torcy, à cause
» de sa femme, tenue par pairage de Monseigneur de Montmo-
» rency, à cause de sa femme, vault de revenu XVII livres X
» deniers — une franche vavassorerie en Coulouvray, apparte-
» nant à Guillaume de Pontbellenger escuyer, tenue de Nicolle
» d'Estouteville chevalier seigneur de Torcy, vault de revenu
» XIII livres VII sols IX deniers — une vavassorerie à Coulouvray
» appartenant à Guillaume de Pontbellenger tenue partie de
» Monseigneur de Torcy, partie du seigneur du Mesniltôve...
» vault de revenu IV livres III sols. »

En 1666, Chamillard trouva noble, à Coulouvray, Charles d'Auray, seigneur des Abbayes ; il était fils d'Odet d'Auray de Saint-Pois, auteur de la branche d'Auray des Abbayes, à la Chaise-Baudouin, où habitaient ses frères Nicolas et Benoît.

Parmi les noms de familles les plus anciennes à Coulouvray, on peut citer Pichon, Mauduit, Roquet, Loisel, Lair, Laisné, Germain, Lebassac, Leharivel, Drouet, Laurence, Guesdon, Hamel, Morel, Vivier, Lefranc, Le Mardeley, Fontaine, Lepannetier, Delacour, Lechevalier, Jammes, Rabasse, Huet, Baillache, Aumont, Letellier, etc.

La paroisse s'étend des deux côtés de la route de Saint-Pois à Villedieu, depuis le Pont-Glanon jusqu'auprès de Bourigny. Le terrain est très accidenté, et la population répartie dans un grand nombre de villages dont plusieurs sont encore de difficile accès. Voici les noms de quelques-uns : la Chevalerie, la Charbonnerie, le Nid-au-Jean, la Tullière, le Basbois, la Touche où il y a un moulin, la Maison-Neuve, la Guillerie, la Cour, le Moulin de Coulouvray, la Mochonnière, le Mont-Drouet, la Terouerie, la Bagotière, la Jourdannière, la Fauconnière, le Cruchet, la Haute-Mercerie et la Basse-Mercerie, La Fosse, la Marcellière, la Haizière, la Motte, la Guillardière, la Chutaudière, la Masure,

la Bruyère, Lapetvinière, la Hérissière, la Petoulière, la Sergerie, Landraire, la Chaulourie, la Duesne, la Chaunerie, Lourie, la Furtière, le Vieux-Hamel.

III

Cures de Coulouvray de 1620 à 1790. — Revenus de la cure

Jean Laumônier était curé de Coulouvray avant 1620. Il avait succédé à M. Nantier, auquel Richard Laisné, prêtre de la paroisse, dans une note conservée aux archives de la fabrique, attribue l'érection de la confrérie du Saint-Rosaire. Mais il est bien probable que l'érection de cette confrérie était antérieure à M. Nautier. En 1621, Jean Laumônier était en procès avec Isabelle du Saussey, prieure du Prieuré-Blanc, au sujet de la dîme des sarrasins. Il s'agissait de savoir si ceux-ci devaient être comptés parmi les grains de grosse-dîme. Car s'ils étaient de menue dîme, cette dîme appartenait au curé; or, la coutume qui déterminait les cas de ce genre n'était pas partout la même. Par arrêt du 27 novembre 1621, la dîme des sarrasins fut considérée, selon ce qui s'était pratiqué jusque-là à Coulouvray, comme grosse-dîme, et adjugée à la prieure.

Jacques Laumônier succéda à Jean Laumônier à une époque inconnue et se démit en 1656, en faveur du suivant.

Gilles Vautier, prêtre du diocèse de Coutances, nommé le 27 septembre 1656, se démit le 2 janvier 1668, en faveur de Michel Laisné.

Michel Laisné, prêtre du diocèse de Coutances, vint à Coulouvray vers 1669, et y resta peu de temps, fut pourvu de la cure de Saint-Pierre-Langers pro minori le 26 septembre 1671, puis de celle de Saint-Maur-des-Bois, et permuta en 1674 avec Jean-Baptiste Delacour curé de Boisyvon. En 1673, l'abbesse de l'Abbaye-Blanche croyant que Michel Laisné, depuis longtemps absent de Coulouvray, avait abandonné cette paroisse,

présenta Jean Leroy pour lui succéder. Michel Laisné prouva qu'il était encore pourvu de la cure de Coulouvray, et la résigna en faveur de Louis Boucey. Louis Boucey, sans avoir pris possession, résigna la même année en faveur du suivant.

Noël Laisné, prêtre de Courson, fut nommé curé de Coulouvray, le 25 octobre 1673. Après avoir obtenu une bulle de Rome, et le consentement de l'évêque d'Avranches, il érigea en 1598, dans l'église de Coulouvray, la confrérie du Scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel. En tête du registre de cette confrérie on voyait inscrits : Noël Laisné curé, Vincent Pichon vicaire, Guillaume Houel prêtre, François Danjou, seigneur et patron honoraire de Coulouvray, Madelaine de Bellehoust, Jeanne Danjou et Pierre Danjou écuyer. — Noël Laisné décéda en 1701.

Vincent Pichon, prêtre de Coulouvray, vicaire de la paroisse, fut nommé curé le 30 avril 1701. Le 29 juin de la même année, Mgr César Leblanc visita l'église de Coulouvray ; le lambris n'était pas encore achevé et il y avait des réparations à faire à la couverture du clocher et à celle de la nef. Par ordre de l'évêque, une Mission fut donnée à Coulouvray et procurée par les soins et aux frais de M. Delamotte, prêtre de Pontorson. Elle fut ouverte le 8 mars 1622, et terminée le 25 du même mois. Les prédicateurs furent M. Delamotte, curé de Boisyvon, M. le curé de Gouvetz, M. Havillay, prêtre du Tanu, M. Mauviel, et M. Barenton, prêtre de Saint-Gervais d'Avranches. Par son testament, du 27 mai 1703, M. André Roquet, prêtre de Coulouvray, vicaire de Chamboursy, au diocèse de Chartres, donna 10 livres de rente pour fonder l'école des garçons. M. Vincent Pichon fonda lui-même une rente de 15 livres foncière, ou de 10 pots d'huile, pour entretenir la lampe devant le Saint-Sacrement, il décéda au mois d'avril 1731.

Guy-André Poulain, curé du Neufbourg, pourvu en cour de Rome, succéda le 6 septembre 1731 à Vincent Pichon. Il s'appliqua à faire fleurir la piété dans la paroisse et donna un grand essort à la dévotion à la Sainte-Vierge, par le soin qu'il prit des deux confréries établies en son honneur. Il fit dorer les trois contretables de l'église. Le 22 octobre 1745, Vincent Germain, vicaire de Coulouvray, fit approuver par l'évêque d'Avranches, pour l'église de cette paroisse, des reliques des Saints Martyrs, Patient, Maxime, Valentin et Concorde. — Le 18 juillet 1749, Mgr Durand

de Missy, visita l'église de Coulouvray et y donna la confirmation pour les paroisses de Coulouvray, Boisbenâtre et Boisyvon. Tous les ornements étaient anciens et en mauvais état, l'évêque en interdit plusieurs. L'autel de droite était dédié à saint Roch, celui de gauche, à saint Mathurin.

On lit dans le procès-verbal de la visite : « Nous avons » ordonné qu'on ôte incessamment une figure indécente qui » est à la statue de saint Mathurin, et qu'on ôte celle de saint » Marc qui est mutilée. » Le revenu du trésor était alors de 30 livres, celui des fondations de 150 livres. Vincent Pichon tenait l'école des garçons et Gillette Pichon celle des filles. Les livres liturgiques étaient encore tous romains et en très mauvais état. M. Guy-André Poulain mourut vers 1754, âgé de 75 ans, après avoir résigné son bénéfice à son vicaire.

Vincent Germain, prêtre de Coulouvray et vicaire de la paroisse, succéda au précédent vers 1754. C'était un prêtre vertueux, fort zélé et doué d'un talent remarquable pour la prédication. Il s'élevait avec force contre tous les vices, et spécialement contre l'ivrognerie, qui dominait alors. Ce zèle lui suscita des ennemis et attira sur lui leurs vengeances. Le feu fut mis à son presbytère au mois d'août 1765, et réduisit en cendres tous ses meubles, pailles et grains. Il se retira alors à la Haute-Mercerie, dans une maison qui lui appartenait, mais le feu y fut encore mis le jour de la mi-septembre de la même année, et tout y fut brûlé. La justice de Mortain prit des informations; on lança l'excommunication contre les incendiaires; tout fut inutile; on ne put découvrir les coupables. Le presbytère fut rebâti par les paroissiens et coûta environ 3.000 livres. M. Germain ne survécut pas longtemps à ces désastres; il mourut le 25 janvier 1769. Par ses soins, les ornements de l'église avaient été remis en très bon état. Après son décès, Charlotte-Marie-Alexandrine Obrieu de Lismore, abbesse de l'Abbaye-Blanche, fit nommer à Coulouvray Louis Ledo, chanoine de la collégiale de Mortain. Mais M. Ledo resta à la collégiale et se démit en faveur du suivant. Pendant la vacance de la cure, la nef de l'église fut allongée de 14 pieds et la charpente refaite par les soins de M. Germain Lair, prêtre.

Michel Foubert, prêtre de Villedieu, vicaire à Saultchevreuil, fut nommé curé de Coulouvray le 18 juillet 1769 et fut curé de cette paroisse pendant vingt ans. Il y décéda âgé de 60 ans,

le 19 avril 1789, et fut inhumé le lendemain par M. Drouet, curé du Gast.

. Jacques-Augustin Poulain des Chateaux, natif du Neufbourg, ordonné prêtre en septembre 1788, présenté par Jeanne-Marie de Lesquen, abbesse de l'Abbaye-Blanche, fut nommé curé de Coulouvray le 26 août 1789.

Le curé de Coulouvray jouissait de toutes les menues dîmes et d'un tiers des grosses, dont les deux autres tiers appartenaient à l'Abbaye-Blanche ; il y jouissait en outre des aumônes consistant en quelques pièces de terre attachées à la cure ; mais il était tenu à l'entretien d'une partie du chœur, à celui du presbytère et de ses dépendances. En 1648, le revenu du bénéfice n'était évalué qu'à 300 livres. En 1774, il était évalué à 7 ou 800 livres. — En 1790, il devait s'élever à 11 ou 1.200 livres. Le curé devait avoir un vicaire et le traitement de ce vicaire était à sa charge. En 1787 et 1788, la cure de Coulouvray fut imposée à 40 livres, le trésor à 3 livres, les obits et fondations à 3 livres. En 1790, le directoire du district de Mortain porta le traitement du curé à 1.500 livres, et accorda en outre celui d'un vicaire. La population de Coulouvray s'élevait alors à 1.285 habitants.

IV

Coulouvray de 1790 à 1800. — Conduite du clergé. — Esprit de la population. — Prêtres cachés dans la paroisse.

En 1790, le curé de Coulouvray était M. Jacques Poulain des Châteaux, qui venait de prendre possession de la cure. Il avait pour vicaire Jean-Alexis Leguillochet, prêtre de Boisyvon. Julien Lair, prêtre depuis 1750, et ancien vicaire de la paroisse, tenait une école de garçons à la Fauconnière. François-André-Nicolas Pichon, prêtre depuis 1773, était chapelain de la Tullière. François Le Bassac, ordinand, reçut le diaconat le 20 mars 1790 et mourut avant la fin de l'année. Julien Germain fut ordonné

prêtre le 20 mars 1790. Outre les six ecclésiastiques qui résidaient à Coulouvray, il y en avait encore deux autres qui étaient employés ailleurs. C'étaient Louis-Charles-François Loisel, prêtre en 1788 et depuis lors parti au diocèse du Mans, et Pierre-Denis Huet, prêtre en 1788, et depuis lors vicaire à Chérencey-le-Roussel.

Au mois de mars 1791, quand on exigea le serment à la constitution civile du clergé, de tous ces prêtres un seul le prêta, ce fut Pierre-Denis Huet, vicaire à Chérencey-le-Roussel.

Malgré leur refus de serment, M. Poulain et M. Leguillochet restèrent dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'au mois d'août 1791, et firent ce qu'ils purent pour prémunir les paroissiens contre le schisme. Au mois d'août, ils furent remplacés par deux intrus et se retirèrent chacun dans leur famille, d'où ils partirent pour l'exil au mois d'août 1792. Ils se rencontrèrent à Jersey, d'où M. Poulain des Châteaux s'embarqua pour l'Espagne, tandis que M. Leguillochet passa en Angleterre.

René Templer, prêtre de Vengeons, vicaire du Frêne-Poret, ayant prêté le serment exigé, fut porté par le suffrage des électeurs à la cure de Coulouvray, et y arriva au mois d'août 1791. Il reçut en même temps pour vicaire Pierre-Denis Huet dont il a été parlé ci-dessus. Le sacristain Pierre Fontaine refusa ses services à ce nouveau clergé, et M. Templer lui donna un remplaçant. Il y avait dans la paroisse quelques ardents patriotes; mais la grande majorité des habitants eurent toujours le schisme en horreur; de là bien des vexations dirigées contre eux par les révolutionnaires. Pour obliger les fidèles à se rendre à la messe de M. Templer ou de M. Huet, on les menaça de les fouetter publiquement ou de les tondre. On fit même subir ce traitement à l'ancien sacristain et à quelques autres. Les amis de la liberté eurent recours là, comme partout ailleurs, aux moyens *moraux* qui étaient en usage à cette époque; mais ils firent petit profit; le nombre de ceux qui d'abord avaient adhéré au schisme, par crainte plus que par conviction, alla toujours diminuant. Les patriotes finirent par rester seuls, et on cessa de les craindre quand on les vit en si petit nombre.

MM. Templer et Huet cessèrent d'exercer leur ministère en décembre 1792. M. Templer signa encore les actes de naissance

et de décès pendant les premiers mois de 1793, mais simplement comme officier civil. Il se retira ensuite à Vengeons, où il se rétracta en 1797. M. Huet ne tarda pas à comprendre sa faute et se rétracta dès 1797 au village de la Tullière, en présence de M. Rondel, prêtre du diocèse de Coutances, et d'un grand nombre de témoins. Quelque temps après, M. Motet curé de Notre-Dame-des-Champs l'autorisa à célébrer la messe, et il la célébra la nuit dans son grenier jusqu'à la paix.

Les patriotes étaient si peu maîtres à Coulouvray qu'en 1794, deux habitants de Boisbenâtre et un de Coulouvray étant entrés dans un cabaret, convinrent d'aller abattre l'arbre de la liberté ; et sur le champ, en plein jour, ils mirent leur projet à exécution ; non content d'abattre l'arbre, ils le coupèrent en petits morceaux, et s'en allèrent aussi tranquillement que s'ils n'avaient eu rien à craindre. Cependant l'agent national de Coulouvray ne manqua pas de dénoncer les *malfaiteurs* à celui du directoire du district de Mortain. Ce fait est constaté dans la lettre suivante, extraite du cahier de la correspondance de l'agent national du district, conservé aux archives départementales.

« Mortain, Messidor an 2 : L'agent national du district, à » l'agent national de Coulouvray.

» Citoyen, c'est avec indignation que je vois que des individus dont tu m'indiques les noms dans ta lettre du 9 du » présent, ont osé abattre l'*ancien* chêne de la liberté de ta commune, et le couper en plusieurs morceaux. Cet acte dont il » pourrait résulter des inconvénients incalculables, ne doit pas » rester impuni. Je te charge de faire arrêter et conduire à la » Maison d'arrêt, le nommé Roquet de ta commune qui en » était un. Je prends des mesures pour faire punir les autres.

« Salut et fraternité. »

On trouve dans le même cahier deux lettres du même agent national de Mortain adressées à celui de Vire, pour faire rechercher les deux citoyens de Boisbenâtre complices de celui de Coulouvray ; et l'agent national de Coulouvray, n'ayant point obéi aux ordres à lui donnés par celui du district de Mortain, reçut bientôt une nouvelle lettre menaçante, qui l'avertissait d'agir avec plus de vigueur sous peine de passer pour être coupable de connivence avec les ennemis de la République. Ces lettres intimidaient les agents subalternes, et les poussaient souvent contre

leur gré à des actes de violence qu'ils réprouvaient. Nous ignorons ce que fit l'agent national de Coulouvray ; mais il dut être fort embarrassé, car dans sa commune on opposait la force à la force ; la violence à la violence ; le parti contre-révolutionnaire gagnait tous les jours et était de beaucoup le plus fort. Les Chouans firent de fréquentes visites à Coulouvray et usèrent quelques fois à l'égard des patriotes de terribles représailles ; ils y fusillèrent un acquéreur de biens nationaux au village de la Jourdannière.

Après le départ de M. Templer, l'église avait été fermée ; M. Loisel-Lacrière avait réussi à soustraire l'ostensoir, la lampe et la croix de procession, mais le reste des vases sacrés avait été enlevé et porté au district. On avait aussi réussi à cacher les statues. On n'essaya pas d'y célébrer les décades. Cela se fit entre patriotes, dans les cabarets.

Les croix furent abattues, il y eut quelques maisons livrées au pillage ; en somme, cependant, il n'y eut pas de très grands désordres, parce que les patriotes même les plus ardents, sentant qu'ils n'étaient pas les plus forts, ne furent pas très agressifs.

MM. Pichon, Lair et Germain restèrent constamment dans la paroisse. M. Lair y mourut subitement dans sa maison de la Fauconnière, le 1er messidor an III.

M. Germain se cachait dans sa famille, à la Basse-Mercerie, et plus souvent encore au village du Cruchet, où il célébrait la messe. C'était là qu'on allait le demander pour les malades. Il faillit un jour être tué par un mobile ; cependant la balle ne l'atteignit pas, et il put échapper aux poursuites de ceux qui le cherchaient. En 1798, il tomba aux mains des patriotes, fut conduit à Mortain et de là envoyé au Mont-Libre (Mont Saint-Michel), où il resta prisonnier pendant plus d'un an. Mis en liberté en 1800, il revint à Coulouvray, vit l'église rendue au culte et mourut deux ans après (1802).

M. François Pichon fut celui qui exerça le plus important ministère dans la paroisse, surtout de 1796 à 1799. Il se cachait tantôt dans un village, tantôt dans un autre, et célébrait la messe dans les greniers, les maisons, les granges, partout où il le pouvait faire sans trop de danger. Grâce à la présence de ces prêtres fidèles, les habitants de Coulouvray ne manquèrent pas de secours religieux.

V

Coulouvray depuis 1800

M. Pichon rouvrit l'église de Coulouvray au mois de juillet 1800, et dès qu'elle fut rendue au culte, M. Huet y célébra la messe et commença à exercer le ministère. Ses premiers actes portent qu'il avait reçu des pouvoirs de M. Motet curé de N.-D.-des-Champs, qui tenait de M. de Belbœuf les pouvoirs de vicaire général. M. Leguillochet reparut à Coulouvray au mois de juillet 1802. — Le premier acte de M. Poulain est du 4 janvier 1803. A cette époque, M. Huet devint desservant de Périers-en-Beauficel; M. Poulain et M. Leguillochet reprirent leurs fonctions de curé et de vicaire.

Le presbytère, situé en face de l'église au nord, avait été vendu avec les aumônes qui en dépendaient. L'acquéreur, qui s'était retiré à Villedieu, par crainte des Chouans, voulait bien rendre cette maison avec des dépendances assez considérables, moyennant une somme de 4.000 francs. Mais M. Poulain croyant que son ancien presbytère lui serait rendu gratuitement, ne voulut pas consentir à son rachat. Trompé dans son attente et se voyant fort mal logé, il demanda son changement et fut nommé, contre son gré, curé de Saint-Martin-le-Bouillant, au mois de septembre 1811, et y décéda le 2 mars 1844, regrettant toujours son ancienne paroisse de Coulouvray.

M. Ozenne, curé de Coulouvray de 1811 à 1839, laissa les choses à peu près dans l'état où il les avait trouvées. Sous son successeur M. Fillâtre, on acheta le presbytère actuel avec les dépendances; et la maison qui avait servi jusque-là de presbytère devint une maison d'école pour les filles.

Depuis 1840 surtout, des routes et des chemins vicinaux ont été ouverts dans presque toutes les directions, et le sol qui, dans certaines parties, n'est pas naturellement très fertile, a été notablement amélioré. Il y a dans cette commune des carrières de très beau granit et plusieurs ateliers d'ouvriers très habiles à le travailler. Coulouvray fait, depuis 1790, partie du canton de Saint-Pois.

L. C.

BOISBENATRE

I

Origine. — Donation de l'église à l'abbaye de Saint-Sever. — Reconstruction de l'église au XVIIe *et* XVIIIe *siècles. — Revenus de la cure.*

Boisbenâtre était une petite paroisse située au bord de la forêt de Saint-Sever, entre Saint-Sever, Fontenermont, Boisyvon et Coulouvray. Son nom venait de sa situation dans le voisinage des bois et du seigneur qui l'avait fondée. Benaster ou Benastre est en effet un nom d'homme qui n'est pas étranger au pays et qu'on trouve quelquefois aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Cette paroisse faisait partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain, mais pour le civil elle dépendait de l'élection de Vire, du bureau et de la justice de Villedieu.

L'église était sous le vocable de saint Georges, martyr, ce qui paraît indiquer que cette paroisse fut érigée au temps des croisades, c'est-à-dire vers le XIIe siècle ; car ce furent les croisés surtout qui répandirent en occident le culte de saint Georges. Elle fut donnée probablement dès l'époque de sa fondation à l'abbaye de Saint-Sever. L'Abbé était patron présentateur, mais il laissait toutes les dîmes au curé ; la seule propriété qu'il eût à Boisbenâtre était le moulin qu'il conserva jusqu'en 1790.

Il n'y avait dans la paroisse aucun fief important. On ne trouve guère mention que du petit fief de la Foresterie qui appartenait au commencement du XVIIIe siècle à J.-B. Léonard de Billeheust,

de Saint-Georges, seigneur des Loges-sur-Brécey, et paraît être resté dans sa famille jusqu'à l'époque de la Révolution.

La paroisse de Boisbenâtre ne compta jamais bien plus de 200 âmes. En 1764, il y avait quarante feux disséminés en plusieurs petits hameaux dont les principaux étaient le Buisson, la Bertollière et la Rainière.

L'église était solitaire. Le cimetière, au milieu duquel elle se trouvait, était entouré d'une haute foutelaie; et, quoique la paroisse remontât au XII[e] ou XIII[e] siècle, l'église qui existait en 1790 n'était pas ancienne. La nef et le clocher sous lequel se trouvait l'unique porte, étaient du XVII[e] siècle. Le chœur avait été refait dans le XVIII[e]. La nef était pavée de dalles tumulaires, dont une placée sous le clocher portait le nom de celui qui avait donné l'argent pour le faire élever ; on remarquait dans le cimetière un tombeau de forme très singulière. On disait que c'était le tombeau d'un prêtre de Saint-Sever, nommé Langevin, mort de la peste au village de la Rainière.

L'une des familles les plus anciennes était la famille Lechaptois du Buisson. En 1790, elle comptait trois frères prêtres, Jean Guillaume l'aîné, était vicaire à Gathemo, Guillaume-François le second, vicaire à Sainte-Cécile, et Gilles le jeune, ordonné prêtre en 1789, résidait dans sa famille à Boisbenâtre.

Le curé jouissait de toutes les dîmes, et en outre de la terre des Aumônes ; mais il avait à sa charge l'entretien du chœur de l'église. En 1648, le bénéfice-cure était évalué à un revenu de 300 livres, en 1774, à un revenu de 6 à 700 livres. En 1787 et 1788, le curé paya 30 livres de décimes.

II

Curés de Boisbenâtre de 1598 à 1790

Gilles Lechevalier, curé de Boisbenâtre, assista au synode en 1598 et se démit le 22 août 1611. Après lui vinrent :

Gilles Lechevalier, neveu du précédent 1611-1659.

Gilles Lechevalier, neveu du précédent 1659-1675.

Nicolas Lemesle, prêtre de Saint-Sever 1675-1697.

Nicolas Lemesle, acolythe de Saint-Sever, succéda à son oncle démissionnaire en sa faveur le 31 août 1697, et fut curé pendant 43 ans. Il se démit le 6 décembre 1740, en faveur du suivant.

Jacques Regnard, prêtre de Saint-Sever, neveu du précédent, prit possession de la cure de Boisbenâtre le 4 mai 1741, en présence de dom Thomas-François Gouhier, prêtre, prieur de Saint-Jacques de la Haye-Pesnel, procureur de l'abbaye de Saint-Sever. Le 18 juillet 1749, L.-Ph. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain, visita l'église. La chapelle de la Sainte-Vierge était en état convenable ; mais tout le reste de l'église était fort pauvre ; les livres liturgiques étaient encore tous romains ; les murs et la couverture de l'église étaient en bon état, et le cimetière bien clos ; le revenu du trésor était de 15 livres, et celui des fondateurs de 40 livres. Il n'y avait ni maître ni maîtresse d'école ; cependant les enfants interrogés parurent suffisamment instruits. Jacques Regnard mourut en 1753.

Jacques Hamel, prêtre du diocèse de Coutances, fut nommé le 26 février 1753 à la cure de Boisbenâtre vacante par le décès de Jacques Regnard, et fut peu de temps après remplacé par le suivant.

Louis Lemesle, prêtre de Saint-Sever, curé de Boisbenâtre avant 1760, y décéda en 1775.

Robert Lepetit de la Pommeraie, prêtre du diocèse de Bayeux, fut promu à la cure de Boisbenâtre le 3 juillet 1775. M. de la Pommeraie était un ancien jésuite que la suppression de son

ordre avait mis dans la nécessité de rentrer dans sa famille. C'était un homme fort distingué par sa piété et sa science. Il vint à Boisbenâtre avec un de ses frères, auquel il confia le soin du temporel. Pour lui, il ouvrit dans son presbytère une école de philosophie et de théologie, pour les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Partageant son temps entre ses écoliers et ses paroissiens, il trouvait que le temps passait très vite dans sa solitude et ne désirait pas la quitter. Mais les événements l'y forcèrent.

Epoque révolutionnaire. — Les habitants se laissent gagner par les idées nouvelles. — Leur mauvais esprit. — Départ de M. Lepetit de la Pommeraie. — Sa mort en exil. — Lachesnaie-Foucher.

En 1790, Boisbenâtre fut uni au canton de Saint-Sever et au département du Calvados. Jusqu'à cette époque, les habitants de Boisbenâtre avaient vécu en paix ; cependant, il y avait là comme partout des esprits inquiets qui ne cherchaient que l'occasion de semer la division et le trouble, et des langues de femmes qui se donnaient toute liberté. Mais l'autorité du curé était respectée et empêchait qu'on ne se livrât à de trop grands écarts. Lorsqu'on lui demanda de prêter serment à la constitution civile du clergé, il s'y refusa absolument. Comme Boisbenâtre n'était pas un poste bien envié, on ne se hâta pas de lui donner un remplaçant, et il resta dans l'exercice de ses fonctions longtemps après que les prêtres fidèles du voisinage avaient été remplacés par des intrus, ce qui ne plut pas aux patriotes du lieu. L'ascendant que M. de la Pommeraie exerçait sur toutes les meilleures familles des alentours, la liberté avec laquelle il censurait du haut de la chaire les désordres et les vices, et le grand nombre d'étrangers qui venaient l'entendre, devinrent au-

tant de motifs pour les patriotes de se débarrasser de sa présence. Un philosophe de cabaret, Lachesnaie-Foucher, chargé de gérer les affaires de la commune, n'y usa de son autorité que pour y fomenter le désordre et y montrer sa haine de la religion. Il n'osa d'abord attaquer directement le curé ; mais à son instigation, quelques habitants de Boisbenâtre commencèrent par exercer toutes sortes de mauvais traitements contre les étrangers qui venaient à leur église. Le curé les en reprit avec fermeté. Alors, quelques méchantes femmes, surexcitées par les harangues du maire, commencèrent à poursuivre le curé et à le charger d'injures ; elles allèrent même jusqu'à le chasser à coups de fourches et à le menacer de mort. Dès lors, il commença à craindre pour l'avenir de sa paroisse. Il eut cependant encore le courage de les avertir. La dernière fois qu'il monta en chaire, après leur avoir montré combien leurs excès étaient condamnables, il ajouta ces paroles bien connues dans toute la contrée : « Boisbenâtre cessera bientôt d'exister ; votre église sera abattue et des arbres croîtront à la place. »

Peu de temps après, on répandit le bruit d'une conspiration royaliste, et Lachesnaie-Foucher, accusant le curé d'en faire partie, réunit quelques patriotes et se dirigea avec eux vers le presbytère, en vociférant et proférant des menaces de mort. Heureusement le vénérable curé n'y était pas, mais il entendit les vociférations et les cris de mort, et jugeant que le danger était trop grand, n'osa rentrer dans sa maison. Il demeura quelques jours caché dans un champ de blé, où une vertueuse femme nommée Françoise Caillard, de la Bertollière, prit soin de lui porter de la nourriture. Enfin il réussit à s'échapper secrètement et passa à Jersey au mois d'août 1792, et de là un peu plus tard en Angleterre, où selon le témoignage d'un prêtre exilé avec lui, il ne cessa de célébrer la messe aux jours désignés par l'église pour ses chers paroissiens de Boisbenâtre. M. Lepetit de la Pommeraie mourut à Londres en 1800.

Vers la fin d'août 1792, un prêtre du diocèse de Coutances, nommé Noël Destouches, fut élu curé de Boisbenâtre et s'y installa. Mais il n'y fit rien, se retira peu après son arrivée, et même, dit-on, se rétracta. Après le départ du sieur Destouches, Lachesnaie-Foucher se mit à prêcher à son tour, il monta dans la chaire, y lut le Bulletin des Lois et harangua ses administrés ;

mais bientôt on se moqua de lui, on le fit descendre de chaire et il n'osa plus y remonter ; son temps était déjà fini, et la population, qu'il avait un moment surexcitée, redevint assez pacifique.

Les trois frères Lechaptois restèrent à peu près toujours à Boisbenâtre. Le jeune n'avait prêté aucun serment ; le second l'avait prêté, mais s'était retracté presque aussitôt. L'aîné, qui était vicaire à Gathemo, en 1791, avait aussi prêté serment et persévéré plus longtemps dans le schisme, car il était devenu curé instrus de Montjoie. Rentré aussi dans sa famille en 1793, il écouta les conseils de ses frères, et après s'être abstenu pendant quelque temps de tout ministère, il fit sa rétractation. Ces trois frères exercèrent en se cachant le saint ministère pendant toute la Révolution et rendirent de très grands services, non seulement à Boisbenâtre, mais dans toutes les paroisses voisines. Lorsque le danger devenait menaçant, ils quittaient Boisbenâtre et cherchaient un asile ailleurs.

IV

Boisbenâtre depuis le Concordat jusqu'à sa réunion à Coulouvray

Lorsque les troubles furent passés, un des frères Lechaptois, sur les instances des habitants, rouvrit l'église et y célébra la messe pendant quelques semaines, mais sans y exercer aucun ministère, parce qu'il n'avait reçu aucun pouvoir de l'évêché de Bayeux, dont dépendait Boisbenâtre. Gilles Lechaptois rouvrit l'église du Petit-Celland en 1800, et administra cette paroisse comme desservant jusqu'en 1804, puis revint à Boisbenâtre et y resta jusqu'en 1806. Nommé alors curé du Petit-Celland, il y resta jusqu'à sa mort, qui arriva le 29 avril 1826. L'ancien vicaire de Gathemo, Jean-Guillaume, mourut desservant du Grippon, en 1819. Guillaume-François, l'ancien vicaire de

Sainte-Cécile, devint aumônier de l'hospice d'Avranches en 1804.

L'évêque de Bayeux, n'ayant pas assez de prêtres, annexa pour le culte la paroisse de Boisbenâtre à celle de Fontenermont. Les habitants firent des réclamations, mais ces réclamations restèrent sans effet, par la négligence de l'administration locale. Les spéculations intéressées de deux maires contribuèrent à hâter la ruine de Boisbenâtre. L'église et le presbytère n'avaient pas été vendus, mais l'une et l'autre avaient besoin d'être réparés. Des gluis donnés pour recouvrir l'église n'y furent pas employés. M. Lechaptois, aumônier de l'hospice d'Avranches, proposa 10.000 francs et tout le bois nécessaire pour réparer l'église et le presbytère. Mais cette proposition ne fut pas du goût de son neveu qui était alors maire et convoitait, dit-on, l'héritage de son oncle. Le maire fit vendre les hêtres du cimetière, et la commune de Fontenermont, usant de son influence auprès des administrateurs du Calvados, profita d'une partie de l'argent de cette vente. Peu après, l'église n'étant pas couverte tomba en ruines, sa démolition fut arrêtée et la commune de Fontenermont obtint encore la concession de tous les matériaux. Dès lors il n'y avait plus à espérer de restauration et M. Lechaptois donna ses 10.000 francs à l'église de Ponts.

Quoique la démolition de l'église fût décrétée depuis longtemps, elle n'eut lieu qu'en 1836; le clocher même ne fut abattu qu'en 1840. Le presbytère fut démoli en même temps que l'église et les matériaux en furent vendus. Restait le terrain annexé à la cure. La vente de ce terrain fut autorisée peu après par ordonnance royale, et de la paroisse de Boisbenâtre il n'exista plus que le nom. Mais la commune existait encore, elle ne tarda pas à disparaître. Plutôt que de se réunir à Fontenermont qui les avait dépouillés, les habitants de Boisbenâtre demandèrent et obtinrent leur réunion à la commune de Coulouvray. Un décret de l'empereur Napoléon III autorisa cette réunion et modifia pour Boisbenâtre les limites de la Manche et du Calvados.

La prédiction de M. de la Pommeraie s'est accomplie à la lettre; des arbres croissent aujourd'hui à la place de l'église de Boisbenâtre, et de cette petite paroisse il ne reste plus que des souvenirs.

L. C.

BOISYVON

I

Origine. — Donation de l'église à l'abbaye de Montmorel. — Autres donations faites dans la paroisse à la même abbaye.

Boisyvon, *Boscusyvonis*, *Sanctus Petrus de Boscoyvonis*, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain; mais, pour le civil, cette paroisse dépendait de l'élection d'Avranches, du bureau de Villedieu et de la sergenterie Benoist. En 1764, Boisyvon comptait 65 feux. La population ne dépassa jamais 300 habitants. L'église est sous le patronage de saint Pierre.

L'antiquité de cette paroisse est incontestable. Il est probable que le seigneur Yves, qui fonda l'église primitive et lui donna son nom, vivait avant l'invasion des Normands; car le seigneur normand qui s'établit en ce lieu, prit le nom de Boisyvon.

Gauthier de Coutances archevêque de Rouen, et Guillaume Tolom évêque d'Avranches, nous apprennent que William de Boisyvon, donna à l'abbaye de Montmorel l'église de Boisyvon avec tous ses revenus, et suivant la charte de Guillaume Tolom, il y ajouta trois quartiers de froment dans la paroisse de Saint-Quentin.

Un chevalier nommé Nicolas de Boisyvon, paraît dans une charte de Rolland Avenel en faveur de cette abbaye, l'an 1221 ; et une autre charte nous apprend que ce même seigneur

Nicolas de Boisyvon, donna aux chanoines réguliers de Montmorel, la terre située entre le monastère (église et presbytère), de Saint-Pierre-de-Boisyvon, et le torrent qui vient de la terre de l'Aumône; terre que Gislebert de Boisyvon avait tenue des mêmes religieux : « *Terram que est inter monasterium Sancti Petri* » *de Boscoyvonis et torrentem qui venit de terra Elemosine quam* » *tenuit Gislebertus de Boscoyvonis de prenominatis Canonicis sicut* » *idem torrens proprio alveo suo currit per medium Chauceie magni* » *stagni et sicut fossatum quod claudit nemus meum illam terram* » *dividit usque ad monasterium et sicut jungitur ex altera parte cum* » *antiqua elemosina.* » L'ancienne aumône dont il est ici parlé, était probablement la terre donnée par le seigneur Yves pour l'entretien du clerc chargé de desservir l'église.

En 1231, Robert Heron chevalier, et son fils aîné Pierre Heron, firent présent à l'abbaye de Montmorel d'un tenement à Boisyvon.

II

Seigneurs de Boisyvon. — Principales familles de la paroisse

Les plus anciens seigneurs de Boisyvon sont ceux qui prirent le nom de cette paroisse, et qui, à une certaine époque, furent très nombreux. On en voit paraître plusieurs au temps des croisades. Jean de Boisyvon prit part à la première croisade; Robert de Boisyvon suivit Robert Courte-Heuze en Terre-Sainte. Du XIII[e] au XVII[e] siècle, on voit paraître un grand nombre de seigneurs portant le nom de Boisyvon, dans les chartes, dans les rôles de l'Echiquier, dans les assises, dans les montres et les revues. Cette famille était répandue dans toute la Basse-Normandie, mais surtout dans l'élection d'Avranches. On en trouve des branches à Boisyvon, Saint-Quentin, Bacilly, Saint-Pierre-

Langers, Juilley, etc; tous étaient d'origine commune et portaient : « *Parti d'argent et d'azur.* »

Une branche se perpétua à Boisyvon au moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle. On lit dans la recherche de Roissy sur la noblesse en 1598 : « Samson de Boisyvon seigneur du lieu et » de Fontenermont, demeurant à Boisyvon, a pour fils Nicolas, » Gabriel, Antoine et Pierre, d'ancienne noblesse jouiront. »

En 1666, Chamillard trouva noble à Boisyvon, Pierre de Boisyvon seigneur du lieu, fils de Gabriel, fils de Samson, fils de Pierre. Un autre fils de Gabriel nommé François, habitait alors Mesnilthébault ; et un de leurs cousins Jacques de Boisyvon était seigneur de la Chapelle-Heuzebrot, dans l'élection de Bayeux.

Au XVIIIe siècle, la seigneurie de Boisyvon passa un moment dans la famille du Mesniladelée, puis dans la famille de Nollent dont on voit encore trois pierres tombales dans le chœur de l'église. En 1789, Madame de Nollent était dame de Boisyvon.

Une autre famille noble et très ancienne, habitait déjà depuis quelques siècles la paroisse de Boisyvon. C'était la famille Gaultier. Cette famille très nombreuse et très répandue dans les Elections de Coutances, Bayeux et Vire, se divisait en deux branches principales qui ne portaient pas les mêmes armes, mais avaient cependant une origine commune. Les Gaultier de l'Espargnerie et du Val, répandus surtout dans l'Election de Bayeux, portaient : « *de sable à la fasce accompagnée en chef de trois trèfles rangés, et en pointe de trois besants, le tout d'argent.* »

Ceux de la Bancerie et des Réaux, portaient : « *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois poignards d'argent garnis du second, la pointe en bas.* » C'étaient aussi les armoiries des Gaultier de Boisyvon. On lit dans la recherche de Roissy en 1599, « Jean Gaultier, Julien, Guillaume et Etienne ses fils, veu leurs titres, jouiront. » En 1666, Julien Gaultier seigneur de la Ridelière à Boisyvon, fut trouvé noble à Boisyvon, ainsi que ses frères Antoine sieur de la Roussellière à Fontenermont, et Guillaume à Saint-Jean-du-Corail.

En 1789, le logis de la Ridelière était habité par Mme de Champeaux, née Anne-Charlotte-Françoise Gaultier, veuve de M. Louis-Alexandre de Chabert seigneur et patron de Cham-

peaux. M. de Chabert était mort au bout de quelques mois de mariage, la laissant enceinte d'un fils, qui fut enlevé aussi par une mort prématurée. Elle décéda à Boisyvon en 1822, âgée de 87 ans.

Au moment de la Révolution, le Logis de la Cour était habité par M. Gaultier de Carville.

Il y avait à Boisyvon plusieurs familles anciennes; les principales étaient les familles Lechaptois, Leguillochet, Laurence, Lair, Vivier, Pépin, Huet, Bouillet; toutes ces familles avaient donné plusieurs prêtres à l'église. Les principaux villages sont la Martinière, la Guédoitière, la Ridelière, la Cour, la Butte, les Guerrandes, la Maguyonnière, la Gerboudière, la Chauvinière, Les Mazures, le Bourigny, la Sansonnière, la Tournerie.

III

Curés de Boisyvon de 1623 à 1790

Pierre Laurence prêtre de Boisyvon, fut curé de cette paroisse de 1623 à 1663, et se démit en faveur du suivant.

J.-B. Delacour, nommé curé en 1663, se démit en 1676 et mourut peu après.

Michel Laisné, prêtre du diocèse de Coutances maître-ès-arts, nommé le 28 juillet 1676, mourut en 1682.

Adrien Masseron, prêtre du diocèse de Bayeux, fut nommé curé de Boisyvon en 1682, résigna en 1693 en faveur de son neveu, et devint curé de Notre-Dame-de-Cresnay, où il mourut en 1710. Son neveu Alexandre Masseron, aussitôt après sa nomination, résigna en faveur de Pierre Maubant bachelier en théologie prêtre du diocèse de Coutances qui, dès le 6 septembre 1696, permuta avec Jean de Billeheust prêtre de Saint-Laurent-de-Cuves et curé de cette paroisse.

Jean de Billeheust fut curé de Boisyvon de 1696 jusqu'à sa mort, 1713. En 1707, il fit ériger dans l'église de Boisyvon la

Confrérie des Agonisants sous le patronage de sainte Geneviève ; il s'occupa aussi du temporel, et fit à l'église des réparations importantes.

Jean Delamotte prêtre du diocèse de Bayeux, gradué en l'université de Caen, prit possession de la cure de Boisyvon en 1715 et fut curé pendant 39 ans. Le 18 juillet 1749, Mgr Durand de Missy visita l'église de Boisyvon et y trouva les autels et le mobilier de l'église en bon état, sauf les livres liturgiques, qui étaient usés et encore tous romains. Il n'y avait ni maître ni maîtresse d'école ; mais les instructions et catéchismes se faisaient très régulièrement et les enfants parurent instruits. Le revenu du trésor était de 60 livres, et celui des fondations de 80 livres. L'abbé de Montmorel nommait à la cure et le sieur curé était seul décimateur.

M. Delamotte mourut le 28 juin 1754 et fut inhumé sous le portail de l'église, à droite de sa sœur Marie-Madelaine décédée 30 ans avant lui. On lit, partie sur une dalle, partie sur l'autre :

Quos fratres natura dedit mors durat non separabit

Thomas Restout fut curé de 1753 à 1765. En 1764, l'archidiacre de Mortain, L.-Ph. de Saint-Germain visita l'église et trouva les livres liturgiques encore tous romains.

François Grandguillot prêtre de Villechien nommé en 1765, mourut en 1778.

Jean-Baptiste Jacques prêtre de Genêts, vicaire de Marcilly, présenté par M. Nicolas-René de Gaalon curé de Vezins, fondé de pouvoirs de Messire Joseph-Aimable Arnould de Pontévès, comte de Saint-Victor de Marseille, vicaire général de Mâcon, abbé commandataire de Montmorel, fut pourvu de la cure de Boisyvon le 22 août 1778. M. Jacques était gradué en l'université de Caen, et appartenait à l'une des principales familles de Genêts. Son père Julien Jacques était greffier de l'amirauté de Granville. Lorsqu'il arriva à Boisyvon, comme il n'y avait point encore de maîtresse pour instruire les filles, il y fit venir sa sœur, Marie-Marguerite Jacques, du tiers-ordre du Carmel et institutrice à Genêts. Elle arriva à Boisyvon en 1785.

IV

Revenus et charges de la cure. — Chapellenie de saint Samson. — Les abbés Vivier

L'abbé de Montmorel était patron présentateur de Boisyvon, mais toutes les dîmes appartenaient au curé, qui jouissait en outre de la terre de l'Aumône. En 1648, le revenu du bénéfice-cure était évalué à 400 livres; en 1774, à 700 livres. En 1787 et 1788, la cure était imposée à 50 livres, le trésor à 4 livres et les fondations à 3 livres.

Voici le texte de la déclaration faite par le curé, le 28 février 1790 : « Je soussigné J.-B. Jacques curé de Boisyvon, âgé de » 42 ans, déclare 1°, que mes dîmes consistent en gerbes de sei- » gle, d'avoine, de froment trémois en très petite quantité, à » l'*onzième*, en blé noir, pommes, poires, chanvre et lin, valant » environ de 7 à 800 livres, suivant le prix des denrées, et lors- » que certaines parties de labour ne tombent pas en paroisse » étrangère; 2° que mes aumônes consistent en 30 vergées » 16 perches environ de terres labourables, 7 vergées 27 perches » environ de pré, un jardin à plant très petit, un jardin légu- » mier, cour et emplacement de la maison presbytérale, cave, » écurie, pressoir, grange, étable, boulangerie, étable à porcs, » contenant, y compris tous lesdits bâtiments, une vergée et » demie environ, tout au total, 39 vergées, 29 perches, pouvant » valoir 200 livres à cause des améliorations que j'y ai faites; » ce qui, avec les dîmes, produit la somme de 900 à 1.000 livres; » sur quoi il faut déduire pour les charges 1° 4 livres pour le » pré des Prateaux, à cause de la fondation de M. Du Mes- » niladelée (ce pré avait été donné à la cure en 1720, par M. Jacques du Mesniladelée alors seigneur de Boisyvon, à charge au curé de donner 3 livres aux sieurs prêtres de la pa-

roisse, et une livre au trésor), et 10 livres pour le pré des » Vallées, de la fondation de M. de la Forêtrie, que je paie » annuellement à l'église de Boisyvon (Ce pré avait été donné aussi en 1720, par Mme Marguerite du Laurent, veuve de Messire Claude Lechaptois procureur du roi à Avranches, à charge pour le curé de donner 7 livres 10 sols aux sieurs prêtres et 50 sols au trésor), soit 14 livres. 2°, il me faut trois domestiques » annuellement, avec un homme pour aider à faire la récolte et » plusieurs journaliers de fois à autres, ce qui fait presque quatre » domestiques par an ; et en ajoutant les réparations, il en ré» sulte une dépense d'au moins 500 livres. Il me reste » donc 386 ou 486 livres, suivant les circonstances de temps » et de labour, pour vivre, payer les impôts, assister les » pauvres et remplir mon ministère dans une paroisse d'en» viron 300 âmes. »

Le directoire du district porta en 1791 le traitement du curé de Boisyvon à 1.200 livres. D'après les registres du district, la population n'était alors que de 255 habitants.

Une chapellenie sous le vocable de saint Samson, avait été fondée au commencement du XVIIe siècle dans l'église paroissiale, par messire Samson de Boisyvon trépassé le 6 août 1630, et messire Gabriel de Boisyvon trépassé le 13 mai 1631, suivant les inscriptions de leurs pierres sépulcrales. Ces pieux seigneurs avaient fondé cette chapellenie, pour participer aux prières de l'église ; ils avaient affecté quelques rentes à l'entretien de la chapelle et à la subsistance du chapelain. Le premier titulaire fut Benoît Lejammetel, qui décéda le 16 mai 1639.

Plus tard MM. du Rozel de Vaudry devinrent patrons de cette chapellenie, et y ajoutèrent la jouissance d'une terre au village de la Guédoitière, à la condition que le titulaire serait choisi de préférence dans la famille Vivier, tant qu'il se trouverait un prêtre dans cette famille. La condition fut réalisée ; Jean Vivier I qui fut nommé titulaire vers 1755, ouvrit une école de latin à la Guédoitière, et cette école fut continuée par ses neveux Jean II et Louis Vivier. Elle compta parfois jusqu'à trente élèves, et ainsi s'explique comment cette petite paroisse qui avait toujours produit beaucoup de prêtres, continua d'en produire un grand nombre jusqu'à la Révolution. Jean Vivier II succéda à son oncle décédé en 1777 et mourut en 1787. Il eut

pour successeur son frère Louis Vivier. Ce dernier fit construire à ses propres frais, sur un terrain contigu aux Aumônes, une maison pour son logement et celui de ses successeurs. Mais malgré ses réclamations et celles du sieur du Rozel, cette maison fut considérée par le directoire du district de Mortain comme faisant partie des biens de la chapellenie ; et il fut arrêté par le même directoire le 8 juin 1792, que tout ce qui en dépendait serait vendu.

V

Epoque révolutionnaire. — Conduite du clergé. — Peu de patriotes. — Curé intrus. — Suppression de la paroisse de Boisyvon. — Conduite des habitants. — Visites des Chouans. — Visite des bandes de pillards. — Prêtres cachés. — Mort du dernier abbé de la Luzerne. — Réouverture de l'église.

En 1791, il n'y avait à Boisyvon que deux prêtres : le curé M. Jacques, et le chapelain de Saint-Samson M. Louis Vivier ; mais six autres ecclésiastiques de la paroisse remplissaient des fonctions ailleurs. C'étaient MM. Jean-Alexis Leguillochet vicaire à Coulouvray ; Jean Bouillet curé à Saint-Jean-du-Corail-des-Bois ; Pierre Lechaptois curé de la Mouche, Gilles Pepin chapelain de la Crenne à Aucey ; Jean Lair ex-capucin du couvent de Rouen, retiré avec son frère dans l'ancienne maison de Soudée, à Saint-Laurent-de-Cuves ; et Pierre Lair diacre eudiste, professeur de philosophie au collège de Lisieux.

Tous refusèrent le serment schismatique. Malgré son refus de serment, M. Jacques resta en fonction jusqu'au mois d'août 1791, époque à laquelle arriva le curé intrus Charles-Gabriel Lechevalier de Chérencey-le-Roussel. Alors, M. Jacques se retira chez sa sœur maîtresse d'école à la Martinière, et y resta jusqu'au mois d'août 1792. A cette époque, M. Jacques

partit pour l'exil, en même temps que M. Lepetit de la Pommeraie curé de Boisbenâtre. Jacques Le Chaptois neveu du curé de la Mouche les conduisit à Granville, d'où ils passèrent à Jersey. MM. Lechaptois curé de la Mouche, Bouillet curé de Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, et Leguillochet vicaire à Coulouvray, ne tardèrent pas à les suivre, et tous se rencontrèrent en Angleterre. M. Louis Vivier avait succombé à une longue maladie, le 18 avril 1792. MM. Jean Lair, Pierre Lair et Pepin étaient rentrés à Boisyvon ou ne tardèrent pas à y rentrer. Le curé intrus ne fut ni persécuteur ni scandaleux, mais il eut tout d'abord peu d'adhérents et finit bientôt par n'en avoir aucun ; il quitta la paroisse vers le commencement de 1793, et se retira dans son lieu natal. A Boisyvon il y avait quelques patriotes, mais les plus ardents étaient catholiques, et aucun d'entre eux n'était hostile à la religion.

On trouve dans les registres des délibérations du Directoire du district de Mortain, l'arrêté suivant, en date du 24 mai 1793 : « Vu l'arrêté du département en date du 11 de ce mois, portant » que la paroisse de Boisyvon est provisoirement réunie pour » le culte aux quatre paroisses les plus voisines, et qu'en con- » séquence le district nommera un commissaire pour faire » inventaire des ornements et vases sacrés, pour les ornements » être vendus suivant la loi du 24 février dernier, et les vases » en or et en argent ou autre métal de ladite église être envoyés » à l'hôtel de la Monnaie, le directoire assemblé conformément » audit arrêté, nomme le citoyen Nicolle membre du Conseil » Général du district, lequel en qualité de commissaire se trans- » portera dans ladite paroisse de Boisyvon, ou, après avoir as- » semblé le Conseil Général de la commune, et lui avoir donné » lecture dudit arrêté, il procèdera, en sa présence, à la réunion » et à l'inventaire y référés, fermera les portes de l'église et » apposera les scellés sur icelles, ainsi que sur la porte de la » sacristie et toutes autres fermetures, dont du tout il dressera » procès-verbal, ainsi que des vases sacrés dont il est autorisé à » se saisir, pourles faire transférer de suite en ce lieu.

» En directoire, ce 24 mai 1793, 2e année de la République » Française. »

Cet arrêté ne paraît pas avoir eu sa complète exécution ; car le mobilier de l'église, au moins en grande partie, fut conservé.

Le 6 octobre 1793 au matin, décéda au Logis de la Cour, à Boisyvon, dom Bernardin Gaultier de l'Esparguerie, dernier abbé de la Luzerne. Né à Troisgoths vers 1737, il avait alors 56 ans. Après son départ de la Luzerne, il avait été invité à venir habiter ledit Logis par le propriétaire M. Gaultier de Carville son ami; ayant accepté l'invitation, il y était venu en habit laïc, et pour ne pas se faire connaître, il dirigeait depuis quelque temps l'exploitation des terres, lorsqu'étant tombé malade vers la fin de septembre 1793, il voulut se confesser à un prêtre fidèle et fit mander l'abbé de La Martinière; c'était le nom sous lequel on connaissait Pierre Lair; mais celui-ci n'étant que diacre ne put lui rendre le service qu'il désirait et s'empressa de faire venir M. Gilles Lechaptois, prêtre non assermenté de la paroisse de Boisbenâtre, qui l'assista à ses derniers moments. Malgré les précautions qu'il avait prises, dom Bernardin Gaultier était connu comme abbé de la Luzerne; mais il s'était concilié la bienveillance de tous les habitants de Boisyvon et nul ne l'inquiéta. Quand il fut mort, le mobilier du Logis fut vendu comme bien national, et la voiture du défunt fut conduite au district. Pierre Lair, ancien professeur du collège de Lisieux, mourut d'une maladie de poitrine le 21 juin 1794, étant alors âgé de 28 ans.

L'esprit de la population était foncièrement religieux, et sans les tracasseries de l'administration supérieure, la Révolution aurait passé inaperçue dans la paroisse. Contrairement à ce qui eut lieu presque partout ailleurs, la croix du cimetière resta toujours debout aussi bien que cinq autres qui existaient dans la paroisse. Rien ne fut dérangé dans l'église; la plus grande partie des habitants, attachés à l'ancien régime, intimidèrent les quelques patriotes qui se trouvaient au milieu d'eux, et qui d'ailleurs n'étaient pas très ardents. Les royalistes ou chouans, sûrs d'être bien reçus à Boisyvon, y faisaient d'assez fréquentes visites, mais n'y commirent point de déprédations. Ils coupèrent par le pied l'arbre de la liberté qu'on avait planté à l'entrée du cimetière; un soir ils y arrivèrent au nombre de plus de 500, s'emparèrent d'un des bœufs du maire, Jean-René Huet, et le dépécèrent pour leur souper. Des bandes révolutionnaires visitèrent aussi quelquelquefois Boisyvon et y signalèrent leur passage par le pillage et des actes de sauvagerie. Le 25 octobre 1796, une bande de ces brigands, venus de la Chapelle-Cesselin, assommèrent de la

manière la plus inhumaine un honnête habitant du village de la Sansonnière, nommé André Alix.

Il y eut toujours plusieurs prêtres fidèles cachés dans la paroisse. Jean Lair ancien capucin de Rouen, était souvent dans sa famille à la Guédoitière. Mais les patriotes avaient les yeux sur lui et il ne pouvait y rester longtemps sans danger ; il allait alors se réfugier dans Coulouvray, Saint-Martin-le-Bouillant et autres paroisses environnantes. Plusieurs fois il fut sur le point d'être saisi, mais il échappa toujours. MM. Lechaptois de Boisbenâtre, surtout Gilles le plus jeune des trois frères, furent souvent cachés dans Boisyvon et y rendirent de très grands services. Les prêtres fidèles célébraient le plus ordinairement la messe dans la chambre de Mme de Champeaux au logis de la Ridelière. C'est de ce logis que fut enlevé pendant une nuit pour être ensuite mis à mort, un aventurier fameux qui sous le nom d'abbé Casserolle, avait surpris la bonne foi d'un certain nombre de fidèles de la contrée.

M. Gilles Pépin, ancien chapelain de la Crenne, résida presque toujours à Boisyvon. Le lieu ordinaire de sa retraite était la maison de son frère Jean Pépin à la Tournerie. Là se trouvait une chambre où il exerçait toutes les fonctions du saint ministère ; il avait reçu pour cela de l'évêque d'Avranches les pouvoirs les plus étendus. On possède un registre de ses actes par lequel on peut constater qu'il bénit ou réhabilita plus de 60 mariages, et conféra le baptême à un très grand nombre d'enfants. Dès le 21 février 1795, M. Pépin rouvrit l'église et y bénit un mariage le 10 août ; les habitants obligèrent le sacristain Martin Marchix à sonner l'*Angelus*, matin, midi et soir, et la municipalité n'osa s'y opposer. Le 27 octobre 1796, M. Pépin fit dans l'église les cérémonies de l'inhumation d'André Alix, massacré dans la nuit du 25 ; et, depuis lors, y célébra souvent la messe sans être inquiété par personne. Il desservit la paroisse jusqu'au retour de M. Jacques.

VI

Boisyvon depuis 1800. — Retour de M. Jacques Etat actuel de l'église et du presbytère

M. Jacques curé de Boisyvon, passa tout le temps de la Révolution en Angleterre avec MM. Lepetit de la Pommeraie, Leguillochet, Bouillet, et Lechaptois curé de la Mouche. Ils travaillaient ensemble à faire des chaussures. Grâce à cette industrie, ils purent se suffire et même réaliser quelques petits profits. Vers la fin, ils se séparèrent. M. de la Pommeraie mourut à Londres en 1800; M. Lechaptois mourut la même année, mais dans un autre lieu. MM. Jacques, Bouillet et Leguillochet revinrent ensemble en 1802; et le 23 mai de cette année, 5e dimanche après Pâques, M. Jacques reparut dans son église, à la grande satisfaction de ses paroissiens. Il eut la joie de les retrouver pour la plupart dans de très bonnes dispositions. La présence des prêtres fidèles et les lettres qu'il leur avait souvent adressées les avaient maintenus dans le devoir. Les enfants étaient intruits. Sa sœur restée dans la paroisse n'avait presque pas cessé de tenir l'école. Mais les aumônes de la cure avaient été vendues dès 1792, et achetées par le sieur Pichon-Peillonnière de Coulouvray; plusieurs rentes avaient été amorties en assignats; Il ne restait plus que le presbytère, le légumier et le verger; encore avaient-ils été contestés en l'an VIII ; mais le maire Alexandre Geffrotin les conserva, moyennant une somme d'argent qu'il donna au district.

M. Jacques n'éprouva aucune difficulté, et ramena facilement dans la bonne voie le petit nombre de ceux qui s'en étaient écartés. Il fit d'abord l'école dans le presbytère avec sa sœur ; puis, dès qu'il le put, il fit bâtir une maison pour l'institutrice, et légua une somme de 100 fr. pour l'instruction gratuite des des enfants les plus pauvres. On lit sur son tombeau : « *A la*

mémoire de M. J.-B. Jacques exilé pour la foi, curé et bienfaiteur de ce lieu, décédé le 27 octobre 1823.

M. Pépin était mort à Boisyvon dès 1808. M. Bouillet rentré à Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, y était décédé en 1810. M. Jean Lair devenu curé de Chérencey-le-Héron, y mourut en 1839.

Les premiers successeurs de M. Jacques à Boisyvon, laissèrent les choses dans l'état où ils les trouvèrent ; sous l'administration de M. Havard mort curé-doyen de Pontorson, l'église fut très convenablement restaurée; et sous celle de M. Georges son successeur, un nouveau presbytère fut construit à la place de l'ancien ; toutes choses sont maintenant en état fort convenable, grâce à la générosité de la famille de Carville.

L. C.

LES LOGES-SUR-BRÉCEY

I

Antiquité de la Paroisse. — Seigneurie des Loges

Les Loges-sur-Brécey, *Logiæ super Breceyum*, *Logiæ* ou *Casae Bresseyasnae*, sont appelés aussi quelques fois Les Loges-soules-Brécey. Cette commune aujourd'hui réunie au canton de Brécey, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Pour le civil, elle dépendait aussi de l'Election et Vicomté de Mortain. Elle était comprise dans la sergenterie Roussel ; et, en 1764, elle comptait 98 feux.

Cette paroisse dont le sol est généralement assez fertile, a la forme d'un triangle très allongé, et l'église est située sur une colline dans la pointe de l'angle le plus aigu. De là on a une vue très étendue sur Brécey et sur toute la vallée de la Sée. Il n'y a que le presbytère, la maison d'école, et une autre habitation près de l'église. Les autres maisons les plus voisines sont, les unes de Saint-Nicolas-des-Bois, les autres de Saint-Martin-le-Bouillant. L'église est sous le patronage de saint Pierre. Il serait bien difficile de préciser l'époque ou l'église primitive des Loges fut construite; cependant tout porte à croire que la construction de cette église est antérieure à l'invasion des Normands.

Car, dès l'origine, la terre des Loges fit partie des domaines directs du comté de Mortain, et elle ne fut aliénée qu'au bout de plusieurs siècles. Le comte de Mortain, en l'aliénant, se réserva même la moitié du patronage de l'église, parce que cette église était sur sa terre ; or il n'est pas vraisemblable qu'elle ait été bâtie par un comte de Mortain ; il faut donc admettre qu'elle existait avant l'érection du comté. Lorsque la terre des Loges fut aliénée, le patronage de l'église fut partagé entre le comte de Mortain et le seigneur de la paroisse. Ils jouissaient alternativement du droit de présentation.

Sous Philippe-Auguste la terre des Loges faisait encore partie des domaines du comte de Mortain et appartenait au roi qui nommait seul le curé ; peu de temps après, elle fut fieffée à un membre de la famille des Loges de la paroisse des Loges-Marchix, et de cette famille passa dans celle de Romilly. On lit dans la Charte de Navarre (1401) : « Un huitième de fief aux » Loges-sur-Brécey, à Jehan de Roumilly escuyer, vault de » revenu LVII livres, X sols, VI deniers ; et à cause de ce fief » appartient au dit escuyer, alternativement avec le roi, le droict » de présenter à l'église paroissiale des Loges-sur-Brécey. »

En 1463, c'était encore un seigneur nommé Jehan de Romilly qui possédait le fief des Loges-sur-Brécey. Dans le XVII[e] siècle ce fief passa dans la famille de Marceuil de Saint-Aubin-des-Bois ; et Françoise de Marceuil fille de Berthrand et de Suzanne Léger, le porta dans la famille de Billeheust, par son mariage avec Jean de Billeheust né en 1618 de Nicolas de Billeheust seigneur d'Argenton et de Radegonde du Hallay.

De ce mariage sortirent Jean II de Billeheust seigneur des Loges-sur-Brécey, Jean-Baptiste auteur de la branche de Billeheust de Saint-Georges, et François qui fut prêtre.

Jean III fils de Jean II seigneur des Loges, épousa Renée de Verdun de la Crenne. En 1677, il hérita en partie de Jacques des Isles seigneur de la Vallée, et en 1707, vendit à Louis Gascoing seigneur et patron de Ver et Valencé, le fief noble et seigneurie de la Vallée des Isles, avec toutes ses dépendances. C'était un demi-fief de haubert s'étendant aux paroisses de Ver, Mesnil-Amand, La Baleine, et relevant de la Châtellenie de Gavray. Jean III laissa deux fils, Alexandre Louis seigneur des Loges, et Jacques François qui fut prêtre.

Alexandre-Louis de Billeheust seigneur des Loges, épousa Renée Tuffin de la Royerie, et mourut avant 1718, laissant un fils en bas-âge, Jean-Jacques-Louis de Billeheust, qui mourut sans alliance vers 1746.

Alors la seigneurie des Loges revint à Georges de Billeheust, seigneur de Saint-Georges et de la Foresterie, petit-fils de Jean-Baptiste de Billeheust auteur de cette branche.

Georges de Billeheust avait épousé, en 1738, Marie de Lesquen; son fils, Rodolphe-Henri de Billeheust de Saint-Georges seigneur des Loges, de la Brétonnière et de la Foresterie, épousa, en 1765, Charlotte-Jeanne-Anne de Perrone, de Granville.

De ce mariage sortit Henri-Rodolphe de Billeheust de Saint-Georges, qui épousa Anne-Marie-Joséphine Proust de la Gironnière de Nantes, alla habiter cette ville et y mourut en 1811 laissant plusieurs enfants, entre autres un fils qui, en 1838, était capitaine de corvette.

Rodolphe Henri vivait encore en 1811, habitait Château-Thierry, et possédait aux Loges la terre de la Juliennière.

Parmi les noms de familles les plus anciens dans la paroisse on peut citer, Hus, Huard, Anquetil, Peslin, Mautalent, Saliot, Badin, Laurence, Cossé, Lepertel, Guillaume, Delanoë, Michel, Bernard, Lemardeley, Hamel, Lefebvre, Robine, Hardy, Robert.

Les principaux villages sont : la Haute-Gastinière, la Basse-Gastinière, les Lardières, la Prodonnière, la Vieuville, le Bois-Gadbled, l'Aunay-Hue, la Baderie, la Cossère, Le Moncel, La Guesnonière, la Pesrelière, le Moulin.

II

Curés des Loges de 1657 à 1791.— Revenus et charges de la cure

Bernard Lefebvre décéda curé des Loges-sur-Brécey, en 1657.

Gabriel Gombert de Notre-Dame-de-Livoye, présenté par Anne-Marie-Louise d'Orléans comtesse de Mortain, en 1657, y mourut en 1676.

François de Billeheust sous-diacre du diocèse de Coutances, présenté par Jean. de Billeheust seigneur des Loges en 1676, fut curé de la paroisse jusqu'en 1697, devint alors curé de Saint-Vigor-des-Monts où il mourut en 1712.

Guillaume Fizel prêtre de Montbray présenté par le duc d'Orléans, fut nommé en 1697 et décéda en 1718.

Jacques-François de Billeheust des Loges-sur-Brécey curé de Sainte-Marie-des-Monts au diocèse de Coutances, présenté le 7 novembre 1718 par Renée Tuffin veuve d'Alexandre de Billeheust, décéda en 1725.

Jacques Hus prêtre de la paroisse, présenté le 15 juin 1725 par le duc d'Orléans, décéda en 1744.

Gabriel-François Périer de Boisdary présenté par Jean-Jacques-Louis de Billeheust, fut nommé curé des Loges en 1744. En 1749, Mgr Durand de Missy donna la confirmation dans l'église des Loges, et fit la visite de cette église. Il y trouva tout dans un état convenable. Les livres étaient à l'usage du diocèse sauf l'antiphonaire qui était encore romain ; les deux petits autels étaient dédiés comme aujourd'hui, l'un à la Sainte Vierge, l'autre à saint Cosme et à saint Damien ; les papiers et les comptes étaient en ordre, le revenu du trésor était de 56 livres, celui des fondations de 160 livres. Le vicaire tenait l'école des garçons, et Cristine Hamel celle des filles ; les enfants étaient convenablement instruits. M. de Boidary décéda en 1760.

Jacques Hus prêtre de la paroisse présenté par le duc d'Orléans comte de Mortain, fut nommé curé des Loges le 27 décembre 1760, et mourut en 1771.

Jacques-François-Samson Huard né aux Loges, prêtre en 1760, et depuis plusieurs années vicaire dans la paroisse, fut présenté par Georges de Billeheust de Saint-Georges seigneur des Loges, et nommé curé le 10 octobre 1771.

Le curé des Loges jouissait de toutes les dîmes et des aumônes; celles-ci se composaient d'un jardin lègumier, d'un jardin à plant et de quelques pièces de terre; mais le curé était tenu à l'entretien du chœur de l'église et aux réparations locatives du presbytère; en outre, il devait le traitement d'un vicaire, car il y en avait un de droit. Les revenus de la cure étaient évalués, en 1648, à 400 livres, en 1774, à 1.100 livres. En 1787 et 1788, le curé paya 100 livres de décimes, le trésor 6 livres, les obits et fondations 5 livres. D'après la déclaration faite par M. Huard curé, le 24 Novembre 1790, la cure des Loges valait alors 1.800 livres; la population était de 510 habitants. Le directoire du district de Mortain fixa le traitemcnt du curé à 1.200 livres, et accorda en plus celui d'un vicaire.

III

Epoque révolutionnaire. — Curé intrus. — Esprit de la population

M. Jacques Huard curé avait pour vicaire Jacques Anquetil natif de la paroisse, ordonné prêtre en 1782. Deux autres prêtres également nés dans la paroisse, exerçaient des fonctions ailleurs ; c'étaient Jean Pichon, curé de Saint-Brice-sous-Avranches, et Pierre-Jean-Baptiste Hus, vicaire à Saint-Nicolas-des-Bois.

A la demande de prestation de serment, MM. Huard et

Anquetil répondirent par un refus absolu, comme on le voit par le registre du directoire du district de Mortain en date du mois de mars 1791. MM. Pichon et Hus le refusèrent aussi. Quoique non assermentés, le curé et le vicaire restèrent à leur poste et dans l'exercice de leurs fonctions jusque vers la fin de 1791. A cette époque, Pierre Lechaptois prêtre de la Chapelle-Cesselin, assermenté, fut élu curé des Loges, et MM. Huard et Anquetil durent quitter le presbytère. M. Lechaptois était un prêtre moral, mais ignorant et sans énergie, qui fut le jouet des habitants des Loges. Le curé et le vicaire retirés chacun dans leur famille, continuèrent à exercer leurs fonctions comme s'il n'eût pas été là. Quand il y avait un baptême à faire, les parents de l'enfant nouveau-né priaient M. Huard ou M. Anquetil d'en être le parrain, et dans la crainte de se faire des ennemis M. Lechaptois leur disait, quand ils venaient l'avertir, que le parrain désigné pouvait bien faire le baptême. On peut constater par les registres de la fin de 1791 et d'une grande partie de l'année 1792, que presque tous les enfants des Loges eurent pour parrain M. Huard ou M. Anquetil, et que ce furent eux qui écrivirent les actes de baptême. Après le départ de deux prêtres fidèles qui passèrent à Jersey en septembre 1792, les habitants des Loges tournèrent M. Lechaptois en dérision. Au bruit de l'approche de l'armée vendéenne, il fut pris de peur et se disposa à partir ; mais la municipalité l'arrêta. Il crut qu'on allait le livrer aux royalistes ; cependant on ne voulait que lui faire peur. Remis presqu'aussitôt en liberté, il s'enfuit des Loges et n'y revint pas. S'étant retracté vers 1802, il resta prêtre habitué à la Chapelle-Cesselin, et y mourut en 1831 âgé de 74 ans.

Le rapport suivant extrait des registres du directoire du district de Mortain, fait connaître d'une manière non suspecte, l'esprit des habitants des Loges à l'époque de la Révolution :

« Nous commissaire délégué par le citoyen Bouret repré-
» sentant du peuple dans le département de la Manche, pour
» l'épuration de diverses autorités constituées, après nous être
» entourés des lumières des bons sans-culottes de Brécey, et
» avoir pris des renseignements sur le compte des autorités
» constituées des Loges-sur-Brécey, desquels il résulte :

» 1° Que la municipalité, lors de l'approche des brigands, a
» arrêté le curé constitutionnel qui voulait fuir les scélérats, sous
» le spécieux prétexte qu'il n'avait pas payé les impôts ;

» 2° Que lors de l'acceptation de la constitution, il n'y eut
» dans toute la municipalité qu'un membre qui l'accepta, tous
» les autres ayant voté pour la monarchie et son exécrable
» suite ;

» 3° Que dans tous les temps cette municipalité, gangrénée
» d'aristocratie, a toujours témoigné les plus grands regrets pour
» *ses bons prêtres*, et est fanatisée à un point que les patriotes
» en auraient tout à craindre, si elle exerçait plus longtemps ses
» fonctions publiques.

» Après avoir pris des renseignements sur tous ces faits, et en
» avoir reconnu presque l'exacte vérité,

» Considérant, qu'il est de notre devoir de rechercher les
» vrais patriotes, pour les appeler aux fonctions publiques, et
» de dévoiler les mauvais citoyens, pour arrêter tout le mal
» qu'ils pourraient faire et prévenir les effets de leurs perfides
» manœuvres,

» Considérant que depuis le commencement de la Révolution,
» la municipalité des Loges a témoigné la plus grande haine
» pour la liberté et les principes républicains,

» Considérant que lors de l'approche des brigands, cette
» municipalité aristocrate a donné par sa conduite une crainte
» bien naturelle aux vrais patriotes ; considérant enfin, qu'un
» cri général d'indignation s'élevant contre elle, il est de notre
» devoir et de l'intérêt public de pourvoir sur le champ à son
» remplacement,

» Arrêtons ce qui suit :

» Article I. — Pierre Hus maire, Jean Michel, Claude Peslin,
» officiers municipaux, Pierre Huard agent national, Pierre
» Laurence, Pierre Delanoë, Bernard Hamel, François Robert
» et Claude Lepertel notables, François Bernard, Michel Guil-
» laume, Jean Lepertel, Jacques Loyson, Jean Lemardeley, etc.
» membres du comité de surveillance, cesseront sur le champ
» toute espèce de fonctions publiques.

» Article II. — Ils seront remplacés par Noël Mautalent.
» maire, etc., etc.

(Noël Mautalent, qui avant cette élévation était membre du

comité de surveillance, est le seul membre de l'ancienne municipalité qui soit conservé).

» Chargeons le juge de paix du canton d'apposer sur le champ » les scellés sur les titres et papiers des destitués, et d'informer » sans délai sur les dénonciations portées contre eux, afin de » prendre des mesures ultérieures s'il y a lieu, et en attendant » requérons le commandant de la garde nationale de Brécey, » de faire accompagner le juge de paix dans cette opération, » pour de suite conduire à la maison d'arrêt de Mortain le » maire, l'agent national et les officiers municipaux destitués, » à l'exception de Jean Michel.

» A la salle de la Société Populaire de Brécey, le 18 pluviôse » de l'an II de la République française, une et indivisible. »

Deux jours après, le 20 pluviôse, le citoyen Blondel juge de paix de Brécey, alla présider à l'installation du nouveau maire et de la nouvelle municipalité des Loges; et le 22, cette municipalité réunie pour examiner les papiers et les registres de l'ancienne, déclare qu'elle a trouvé un procès-verbal en date du 8 juillet 1792, relatif à une dispute entre la municipalité et Pierre Lechaptois curé constitutionnel; au reste, les registres et papiers sont en ordre.

Le 31 pluviôse, l'agent national du district de Mortain, qui avait dirigé toute cette affaire, écrivait au citoyen Bouret: « Tu » verras par l'arrêté que j'ai cru devoir prendre contre les corps » constitués de la commune des Loges-sur-Brécey, combien » l'esprit en a été perverti par les *scélérats de prêtres déportés* » et il insinuait qu'il était encore peu satisfait du changement. En effet, la plupart de ceux qui composaient la municipalité nouvelle n'étaient guère plus républicains que les anciens; c'étaient des citoyens honnêtes, pacifiques et ennemis du désordre. Noël Mautalent seul était un vrai sans-culotte.

Aussi ne fut-il pas content des renseignements que lui donna la municipalité nouvelle sur la conduite de l'ancienne, pas davantage de ceux qu'il prit auprès du juge de paix. Voulant à tout prix, faire condamner l'ancien maire et ses officiers qu'il avait fait écrouer à la prison de Mortain, il écrivit le 16 ventôse, à l'un des officiers municipaux de la commune de Brécey :

« An nom du salut public et de l'humanité, je te requiers de » prendre, dans le plus bref delai, tous les renseignements possibles sur le compte des officiers municipaux des Loges-sur-» Brécey. Le juge de paix ne m'a point suffisamment éclairci la » chose ; c'est pourquoi je m'adresse à toi. Pour te mettre à » portée d'opérer promptement et sûrement, je vais te rappeler » les faits allégués contre cette municipalité :

» 1° Lors de l'approche des brigands, elle a dû arrêter le curé » constitutionnel pour le livrer à la fureur de cette horde de » scélérats.

» 2° Lors de l'acceptation de la constitution républicaine, le » maire et ses collègues, à l'exception d'un, demandèrent celle » de 1789, et votèrent pour l'infernale monarchie.

» 3° Les fermiers du ci-devant seigneur, portaient des grains » à Avranches, lorsque les brigands y étaient, et ils ne s'y opposaient pas, quoiqu'ils le sussent. Ce dernier chef est de la » plus haute importance, et je te requiers de prendre les mesures » les plus efficaces pour l'éclaircir, et ne laisser rien à douter à » cet égard. »

Nous ignorons qu'elle fut la réponse de l'officier municipal de Brécey, mais il est certain que les honnêtes citoyens, dont le seul crime était d'être restés fidèles à leur conscience, furent mis en liberté après trois mois de détention. On trouve en effet la ettre suivante adressée à la municipalité des Loges-sur-Brécey, le 4 prairial an II, par l'agent national du directoire du district de Mortain :

« Le représentant du peuple Bouret, par son arrêté du » 5 germinal, en prononçant l'élargissement des nommés Pierre » Huard, Peslin et Hus, de votre commune, a arrêté que les » scellés apposés sur les papiers et effets de ce dernier seraient » levés de suite. Ayant été chargé de l'exécution de cet arrêté, » je vous invite à lever, au reçu de la présente, les scellés apposés » chez lui, afin de le mettre à portée de faire le recouvrement » des impositions dont il était chargé pour l'année 1792. »

En considérant les dates, on voit que l'agent national près le directoire du district de Mortain fut plus prompt à faire arrêter

ces trois citoyens, qu'à mettre à exécution le décret qui autorisait leur élargissement.

Comme M. Huard curé était originaire de la paroisse, ses parents et ses amis, après son départ pour l'exil, s'emparèrent de ses meubles pour les mettre en sûreté. Ce fut encore le sujet d'une plainte nouvelle contre la muuicipalité ancienne. Le 1er messidor an II, l'agent national du directoire du district écrivait à la municipalité des Loges :

» Je viens d'être informé que par la négligence de l'ancienne » municipalité, les meubles ayant appartenu au curé réfractaire » nommé Huard, ont été dilapidés et enlevés par divers parti- » culiers. Faites-vous sur le champ rendre compte par l'ancienne » municipalité, des mesures qu'elle a prises pour leur conserva- » tion; et dans le cas ou les scellés n'auraient pas été apposés, » donnez-en connaissance à l'administration, qui prendra des » mesures pour punir ceux qui auraient été soit directement, » soit indirectement la cause de cette dilapidation. »

L'agent national, on le voit, brûlait du désir de se venger, mais son zèle n'aboutit à rien. Malgré ses tracasseries et ses menaces, malgré les efforts de la Société Populaire de Brécey, les dispositions des habitants des Loges ne changèrent pas ; presque tous persévérèrent dans leur attachement à la foi ; et, en réalité, ils n'eurent pas beaucoup à souffrir du départ forcé de leurs prêtres. M. Henri-Michel Nicole ancien vicaire de Fontenay caché dans sa famille à Saint-Laurent-de-Cuves, venait souvent aux Loges et y célébrait la messe, tantôt dans la grange des Robine à la Basse-Gatinière, tantôt chez la bonne-sœur Barbé, où il faisait le catéchisme aux enfants. MM. Jean Lair de Boisyvon, et Vincent Nicole ancien vicaire de Saint-Laurent-de-Cuves, y parurent aussi fréquemment dans les dernières années.

Noël Mautalent l'homme de la Révolution, hardi, entreprenant et impie, se fit l'exécuteur des volontés de la République. Par l'ordre du district, il dépouilla l'église de ses ornements et vases sacrés; il fit même descendre et brûler les statues de saint Pierre et de saint Paul, et fit jeter au feu les registres et papiers de l'église ; mais Marie-Anne Huard petite nièce du curé, et François Bisault de la Herpellière en Brécey, réussirent à les retirer des

flammes au moins en grande partie. Noël Mautalent ne réussit qu'à se faire abhorrer par toute la population ; d'abord il faisait peur aux autres, mais il finit par avoir peur lui-même, et par laisser les autres en paix.

La croix du cimetière, la croix Saliot, celle de Launay-Hue, furent renversées. On dit que la croix du Moncel resta debout, les Aumônes furent vendues par ordre du district ; le presbytère le fut aussi.

IV

Retablissement du culte catholique. — Les Loges depuis 1800

M. Henri-Michel Nicole rouvrit l'église des Loges dès 1799, et desservit cette paroisse en même temps que celle de Saint-Martin jusqu'en 1801. M. Huard, qui avait passé le temps de la Révolution en Angleterre, était revenu à Jersey et se disposait à rentrer en France, lorsqu'il mourut en 1799. M. Pichon curé de Saint-Brice, était mort dès les premières années. Des quatre prêtres des Loges il ne restait donc plus que M. Anquetil et M. Hus. Tous deux revinrent dès le commencement de 1801. M. Anquetil arriva le premier et fut reçu avec grande joie par toute la population des Loges, où il était fort estimé. D'abord desservant provisoire, il fut nommé curé en 1803 et n'éprouva aucune difficulté avec les habitants ; tous se prêtèrent volontiers aux réparations les plus urgentes et contribuèrent à fournir à l'église les objets de première nécessité. M. de Billeheust de Saint-Georges, donna un calice en argent dont on se sert encore aujourd'hui. Noël Mautalent fut contraint par la population de payer deux statues, celle de saint Pierre et celle de saint Paul, pour remplacer celles qu'il avait brûlées. Le malheureux se livra à la boisson, dissipa tout son bien, vécut méprisé, mourut sans postérité et misérablement.

M. Pierre-J.-B. Hue, revenu aux Loges peu après M. Anquetil, alla voir quelque temps après son ami M. de Lentaigne, ancien vicaire à Brécey, qui desservait la paroisse de Bion. A ce moment, M. de Lentaigne ayant été nommé curé de Saint-Jean-du-Corail (1803), il fut lui-même nommé curé de Bion et y resta jusqu'à sa mort (1833).

M. Anquetil fit peindre l'église des Loges en 1824, remit tout dans un état décent, et mourut le 11 octobre 1837, laissant un très bon souvenir. Sous ses successeurs, on a encore fait quelques réparations à l'église et au presbytère ; le curé, moyennant certaines charges, est rentré en possession du jardin à plant et de quelques vergées de terre ; on a construit une maison d'école, et tout est aujourd'hui dans un état satisfaisant. Deux chemins vicinaux ont été ouverts, l'un partant de la Martinière où il débouche dans la route de Brécey à Villedieu, et allant à Saint-Laurent-de-Cuves, traverse la commune dans sa plus grande longueur ; l'autre, allant de Brécey au Bourigny, la traverse dans sa plus grande largeur, en sorte qu'aujourd'hui le plus grand nombre des villages ont une sortie facile.

L. C.

BRÉCEY

I

Antiquité de Brécey. — Le Vieux-Bourg. — Donation de Brécey à Raoul de Fougères

Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avranches, Brécey faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Pour le civil, Brécey dépendait aussi de l'élection et vicomté de Mortain. Cette paroisse était comprise dans la sergenterie Roussel.

Le nom de Brécey latinisé *Brecéium* ou *Braceyum*, a fait supposer par quelques auteurs qu'il devait son origine à une colonie de Gaulois Cenomans, venus, à une très haute antiquité, de Brescia dans la Gaule Césalpine ; mais cette opinion n'a aucun fondement. Le nom de Brécey, d'ailleurs, quoique diversement écrit, se retrouve dans plusieurs contrées ; il y a Brécé dans l'Ile-et-Vilaine, Brécé dans la Mayenne, etc. C'est un nom commun tiré probablement de la nature ou des productions du sol, et dont on cherche maintenant en vain la signification.

Quoiqu'il en soit, Brécey est fort ancien. Bien qu'il n'en soit fait aucune mention avant la fin du XIe siècle, Brécey était une des plus importantes localités de l'ancien diocèse d'Avranches ; il y avait un bourg assez rapproché de la rivière de Sée et dont le souvenir s'est conservé dans le nom du village encore appelé le Vieux-Bourg ; ce nom lui a été donné par opposition au bourg actuel dont l'origine ne remonte qu'à la construction de l'église de Saint-Martin. L'ancien bourg existait bien avant l'invasion

des Normands, et il y avait là une église remontant au temps de saint Paterne ou de saint Sever, et placée aussi probablement sous le vocable de Saint-Martin; car, la plupart des anciennes églises dédiées sous le patronage de ce saint, remontent au VIe et VIIe siècles. Renversée par les Normands, l'église du Vieux-Bourg fut relevée après leur conversion ; mais après la construction de l'église actuelle, qui fut l'église paroissiale, elle devint une simple chapelle, et finit par tomber en ruines.

Raoul I seigneur de Fougères, accompagna le duc Guillaume à la conquête d'Angleterre, et se distingua à la bataille de Hastings (1066). Le conquérant, pour le récompenser et se l'attacher par les liens de la vassalité, lui donna plusieurs terres, tant dans ses anciens domaines que dans les nouveaux. Au nombre des villages mentionnés dans cette donation se trouvent Parigny, Virey, Brécey et une dizaine d'autres situés dans le diocèse d'Avranches. Mais parmi les terres de Brécey il y en avait déjà une grande partie qui étaient possédées par différents seigneurs. Entre autres, il y en avait déjà qui portaient le nom de Brécey. Dumoulin cite même un de Brécey qui accompagna le duc Guillaume, et l'abbé Desroches ajoute que ce de Brécey obtint des terres dans le Worchestershire. Il y avait des Allard dont les domaines étaient plus considérables que ceux des de Brécey; il y avait aussi des Lebigot, des Talvande. La donation de Brécey à Raoul de Fougères par le duc Guillaume ne doit donc s'entendre que des terres qu'il y possédait encore; et, comme le fief de Brécey proprement dit, sur lequel était bâti l'ancienne église, appartenait aux de Brécey, ce fief leur resta.

II

Donation de Brécey aux seigneurs de Virey. — Fondation de l'église actuelle. — Donation de Brécey à l'Abbaye de Savigny. — Nouveau bourg. — Possessions de l'Abbaye de Savigny en Brécey.

Raoul de Fougères ne garda pas longtemps les domaines qu'il

tenait de la libéralité de Guillaume le Conquérant, il en fit concession à d'autres seigneurs ses amis, et surtout à l'abbaye de Savigny, dont il fut le fondateur et le principal bienfaiteur. Parmi ses amis, les seigneurs de Virey semblent avoir tenu le premier rang. Ce fut à eux qu'il donna Virey et Brécey, ainsi que plusieurs autres terres importantes. Devenus possesseurs de ces terres vers la fin du XIe siècle, les seigneurs de Virey bâtirent une église à Brécey, sur le fief qu'ils avaient reçu, au lieu où elle se trouve actuellement, et cette église fut placée sous le patronage de Saint-Martin. Comme l'église du vieux bourg était très insuffisante pour la population, celle-ci devint bientôt l'église paroissiale. Des habitations s'élevèrent aux environs, sur le fief de Virey, et furent l'origine du nouveau bourg. Mais les seigneurs de Virey ne gardèrent pas la possession de ce fief pendant plus de trente ou quarante ans. A peine l'abbaye de Savigny était-elle fondée (1120), que Ranulphe et Guillaume de Virey, de concert avec leurs épouses, Odeline et Isabelle, et Roger leur frère, appelèrent des religieux de ce monastère pour en fonder un nouveau à Virey. Ce nouveau monastère serait gouverné par un prieur ou par un abbé, si cela était possible. Pour cette fondation, les dits seigneurs donnaient plusieurs églises, entre autres celle de Brécey *ex-integro*. Le seigneur Ranulphe promettait en outre de vastes domaines à Virey et dans les environs. Les moines se rendirent à son appel et commencèrent à s'établir à Virey; ils y bâtirent des cellules provisoires, mais Ranulphe ne réalisant pas ses promesses, ils ne tardèrent pas à rentrer à Savigny. Après la mort de Ranulphe, il y eut un accord entre ses héritiers et l'évêque d'Avranches, au sujet des donations faites par lui à l'abbaye de Virey abandonnée, et, en vertu de cet arrangement, les églises qui devaient lui appartenir furent concédées à l'abbaye de Savigny. (L'abbé Desroches).

L'inventaire des titres de Savigny mentionne « une charte de
» Richard évêque d'Avranches, comme, par le consentement de
» son chapître, il confirma à Savigny la donation des églises de
» Saint-Ouen-de-Lapenty, Saint-Martin de Brécey etc.... l'an
» mil cent XXX et cinq - une carte de Raoul (II) seigneur de
» Foulgères, comme les religieulx qui étaient à Virey retourné-
» rent à Savigny, et les possessions qui avaient été données
» aux dicts religieux de Virey, demeurèrent à l'abbaye de

» Savigny, scavoir est l'église de Virey.... l'église et les dîmes » de Brécey etc... en date de l'an mil cent LXII — Une carte de » Herbert évêque d'Avranches, comme il confirma à Savigny, » ce qu'avaient donné Arnoul (Ranulphe), Wuillaume et Rogier » de Virey, leurs femmes, et Agnès leur mère, savoir est les » églises de Moulines, Savigny, Virey, Brécey, etc... ainsi que » avaient faict Turgis et Richard ses prédécesseurs. — Une carte » de Geoffroy évêque d'Avranches, en forme de copie de la » charte de Jehan (Jean sans Terre) comte de Mortaing, confir- » mant à Savigny les patronages de Moulines. Savigny, Virey, » Brécey etc. » (Desroches : *Annales Civ. et Mil.*)

Vers le milieu du XII[e] siècle les moines de Savigny et les habitants de Brécey firent un accord en vertu duquel les moines s'engagèrent à tenir toujours l'église en bon état, sauf les murs, et s'il arrivait que l'église fût brûlée, les frais de reconstruction seraient partagés entre eux et les paroissiens : « *In bono, idoneo et rationabili statu excepto opero lapideo, ita quidem,* » *quod si forte ipsa ecclesia aliquâ occasione combusta fuerit, dicti* » *Monachi et Parrochiani ipsam communiter restaurare et reficere* » *tenebuntur*. (L'abbé Desroches).

Les seigneurs de Virey ne furent pas les seuls bienfaiteurs de l'abbaye de Savigny, dans la paroisse de Brécey. On voit dans le cartulaire de Savigny que Robert de Brécey, fils de Robert, fils de Guillaume, se fit religieux à Savigny et donna à ce monastère toute sa terre, avec le consentement de son frère aîné, appelé Guillaume. Il avait deux autres frères nés d'une autre mère, appelés aussi Robert et Guillaume, qui contestèrent d'abord cette donation, mais finirent par y consentir. Les témoins de cet accord furent Alexandre de Brécey, Roger d'Estouteville et Jourdan de Cresnay. C'était au temps de l'abbé Geoffroy (vers 1140). L'abbaye avait aussi quelques droits sur le Moulin-Rolland. Une charte latine de 1253 porte une convention entre Robert et Simon de Maigné et le couvent de Savigny, relative au dit moulin, et un autre titre fait connaître que ce moulin avait appartenu précédemment à Richard de Fontenay, auquel succédèrent ses deux fils Alexandre et Robert de Fontenay, qui vivaient en 1228 et 1233.

Les possessions de l'abbaye de Savigny dans Brécey étaient assez importantes. On lit dans un état des revenus de cette

abbaye, dressé au temps où Massillon en était abbé commendataire : « L'abbaye possède la ferme, les prairies, les fiefs, les » rentes et les dîmes de Brécey. » La ferme dont il est ici question était celle qu'on appelait l'abbaye; elle avait été construite dans le fief de Virey, à peu de distance de l'église. Les moines de Savigny avaient aussi toutes les dîmes de la paroisse, sauf quelques portions accordées à d'autres monastères. C'étaient eux qui présentaient et nommaient à la cure. Le curé ne jouissait primitivement que d'une pension ou portion congrue, en sorte que, sous le rapport des revenus, il se trouvait dans une condition inférieure aux curés de beaucoup de petites paroisses. Pendant longtemps, l'abbaye ne lui donna qu'une pension de 100 livres. Il était tenu d'avoir quatre vicaires; et, pour la pension de ces quatre vicaires, il ne recevait encore que 100 livres, en sorte que souvent il n'avait pas le nombre de vicaires voulu. Les moines toléraient cela, mais il n'en était pas de même des paroissiens. De là, au XVI[e] siècle, un curieux procès entre eux et le curé pour l'obliger à avoir quatre vicaires. Les moines de Savigny finirent par accorder à chaque vicaire le traitement fixé par les ordonnances royales, et par accorder au curé un trait de dîmes.

Les habitants de Brécey et les religieux de Savigny eurent souvent des contestations et des procès au sujet des réparations de l'église, et relativement à des droits que les religieux avaient ou prétendaient avoir. Une des plus longues contestations eut lieu au commencement du XV[e] siècle au moment de l'occupation anglaise. Elle ne se termina qu'au temps de l'abbé Alain de Boscher, successeur de Jean Alleaume, et l'arrangement reçut la sanction du cardinal Alain légat du Pape dans les royaumes de France et d'Angleterre.

L'église, bâtie au XII[e] siècle par les seigneurs de Virey sur le fief appelé de Virey, fut, comme nous l'avons dit, l'origine du bourg actuel. A mesure que le nouveau bourg acquit de l'importance, le vieux bourg perdit la sienne, et, peu à peu, devint un simple hameau. Des marchés et des foires s'établirent au nouveau bourg et firent tomber les marchés et les foires des lieux voisins, en particulier ceux de Cuves. La charte de Navarre (1401), mentionne entre les foires de Brécey celle de Sainte-Croix (14 septembre) et celle de Saint-Michel (16 octobre). Ce sont encore

aujourd'hui les deux principales. Grâce à sa situation sur des voies importantes, Brécey devint facilement un lieu de commerce. Ce fut aussi parfois une étape pour les troupes. Mais jamais il n'y eut de fortifications.

III

Donations faites en Brécey au chapitre d'Avranches, à l'abbaye de Montmorel, au Prieuré-Blanc et au Mont Saint-Michel.

L'histoire de Brécey, aux XII[e] et XIII[e] siècles n'est guère connue que par les donations faites en cette paroisse à diverses communautés religieuses.

L'an 1135, Hamelin de Brécey donna au chapitre d'Avranches un droit de dîmes s'étendant sur cinq aînesses; savoir : la Violière, la Brouennerie, la Layrie, la Cotardière et la Trouverie, cette dernière ayant une extension dans le Grand-Celland; ce droit de dîme s'étendait aussi sur plusieurs fiefs du Grand-Celland qui avaient une extension en Brécey, en particulier sur le Coudray.

Vers l'an 1200, Philippine dame de Brécey, donna à l'église cathédrale d'Avranches deux gerbes de tout son fief de Brécey et la chapelle qui y était assise avec ses dépendances. (Cette chapelle était probablement l'ancienne église du Vieux-Bourg). Voici sa charte extraite du Livre vert telle quelle est citée par l'abbé Desroches : « *universis....... Philippa Domina de Braceio, salutem* » *in Domino. Noverit universitas vestra me, pro dei amore anime* » *que mee et antecessorum meorum salute, duas garbas tocius feodi* » *mei de Braceio quas jure laico possidebam, et capellam ejusdem loci* » *cum omnibus pertinenciis suis, deo et ecclesie Abrincensi dedisse, et in* » *puram et perpetuam elmosynam concessisse, et super eisdem deci-* » *nis et capella, cum libro evangelico super majus altare Abrincensis* » *ecclesie manu propria imposito, pluribusque tam Clericis quam* » *laicis astantibus, eamdem ecclesiam Abrincensem investisse, eisque* » *in perpetuum abrenuntians nichil mihi vel heredibus meis retinui.* »

Une bulle du pape Luce mentionne le don du Moulin Robert, à Brécey, fait à l'église cathédrale d'Avranches.

Un inventaire des chartes de Montmorel mentionne le fief de la Rainfresne, donnée à cette abbaye par les seigneurs de Brécey. Il rapportait annuellement aux religieux 35 sols 8 deniers, 4 gélines et 40 œufs. Les religieux de Montmorel avaient de plus le droit de prendre tous les ans 40 sols de rente sur le fief du Buisson, et, en outre, 42 sols 6 deniers sur le fief et terre de la Mancellière. La charte de l'évêque Guillaume Tholom en faveur de cette abbaye nous apprend que, vers la fin du XII[e] siècle, Robert de Virey donna à ce monastère la masure de la Trousserie en Brécey.

Les moniales de Mortain ou religieuses du Prieuré-Blanc reçurent aussi plusieurs dons en Brécey, Guillaume de Verdun chevalier, leur donna une rente annuelle de 61 sols et 6 deniers tournois, sur la terre de Langotterie à Brécey. Alice de Talvende veuve de Roger de Talvende, donna aux mêmes moniales un revenu sur son propre héritage, en la masure du Chemin ou de la Saquetière. Guillaume de Bousentier leur donna une rente de douze boisseaux de froment sur les terres qu'il possédait en Brécey. Une charte royale confirma ces donations en 1276.

Le Mont Saint-Michel eut aussi part à la générosité des seigneurs de Brécey. Au XIV[e] siècle, Agnès de Brécey est inscrite sur le nécrologe comme bienfaitrice de l'abbaye, mais nous ignorons ce qu'elle avait donné. Son nom est inscrit le 4[e] jour des nones d'avril.

Peu à peu, la plupart des rentes et fiefs donnés à ces communautés furent aliénés ou perdus. En 1654, Henriette de Quelen, prieure du Prieuré-Blanc, fit aveu du fief noble de la Rainfraierie, à Brécey ; c'est probablement le même que celui de la Rainfresne, donné jadis à l'abbaye de Montmorel et concédé par cette abbaye au Prieuré-Blanc, peut-être en échange d'un autre.

IV

Seigneurie et château de Brécey

Les premiers seigneurs de Brécey furent ceux qui prirent le nom de cette paroisse ; ils portaient ce nom avant 1066. Leur manoir était primitivement au Vieux-Bourg ou près du Vieux-Bourg, et l'église du Vieux-Bourg était bâtie sur une terre qui leur appartenait. Mais il semble bien que dès ce temps, leurs domaines n'étaient pas très étendus, et qu'il y avait dans la paroisse d'autres fiefs aussi importants et même plus importants que le leur. Le fief dit de Brécey n'était en effet qu'un quart de fief de haubert.

Les de Brécey, que nous avons vu figurer plusieurs fois au XIIe et au XIIIe siècles, paraissent encore plusieurs fois au XIVe. Au commencement du XVe, ils succédèrent aux seigneurs d'Isigny dans la possession du château des Genêtais, au Mesnilthébault, et peu après dans la possession du château d'Isigny. Dès 1408, on trouve Jean et Jean de Brécey (probablement le père et le fils), seigneurs des Genêtais, habitant le Mesnilthébault. Ces deux seigneurs, cependant, ne prennent pas le titre de seigneurs de Brécey, ce qui, joint à quelques autres raisons, porterait à croire que ces de Brécey des Genêtais étaient issus d'une branche cadette, et qu'à cette époque, la seigneurie de Brécey était passée, par suite d'un mariage, dans une autre famile ; et en effet, on voit par la charte de Navarre qu'en 1401 le fief de Brécey appartenait à Colin Briette écuyer. Mais avant la fin du siècle, et peut-ètte longtemps avant, le fief de Brécey était redevenu la propriété des de Brécey des Genêtais. En 1494, on trouve Michel de Brécey seigneur de Brécey et des Genêtais. Il rend un aveu au roi par lequel on voit que le fief de Brécey était tenu pour un quart de fief de haubert, qu'il devait le service d'ost, qu'il possédait sur la rivière de Sée un moulin à blé et un

moulin à draps, qu'il devait au comptoir et recette de Mortain 16 sols et 8 deniers d'aide, qu'il s'étendait dans le Grand-Celland, et y formait un membre de fief ayant appartenu à défunt Hamelin de Brécey, et dont était tenant en cette année (1494), Jacques Martin, écuyer, et que ce membre de fief donnait droit à la présentation de la cure du Grand-Celland. (Ce droit fut toujours exercé par les seigneurs de Brécey).

Michel de Brécey ne laissa qu'une fille nommée Anne qui fut mariée à Guillaume d'Amphernet (*de inferno*), et lui porta les seigneuries de Brécey et des Genêtais. Mais d'autres branches perpétuèrent la famille de Brécey.

Jacques d'Amphernet, fils de Guillaume et d'Anne de Brécey, rendit aveu, en 1551, des seigneuries de Brécey et des Genêtais à Louis de Bourbon, comte de Mortain. Mais, en 1554, ce même Jacques d'Amphernet et Pierre de Brécey firent un accord entre eux au sujet de leurs titres et possessions, et, en vertu de cet accord, Pierre de Brécey rentra en possession de la seigneurie des Genêtais qui, par le mariage de sa fille unique Françoise de Brécey avec le protestant Réné d'Auteville, passa dans cette famille nouvelle. Jacques d'Amphernet, chevalier, seigneur baron de Brécey, Touchet, Celland, etc., ne laissa qu'une fille nommée Françoise et un fils nommé François, né d'un second mariage. Françoise d'Amphernet fut mariée à Louis de Vassy, fils de Gabriel de Vassy seigneur de la Forêt-Auvray, et de Marguerite d'Harcourt, et lui porta les seigneuries de Brécey et de Touchet. François d'Amphernet eut en partage la seigneurie de Celland ; mais il mourut sans postérité, en sorte que cette seigneurie revint à sa sœur, et par suite, à Louis de Vassy.

C'est à partir du mariage de Louis de Vassy avec Françoise d'Amphernet que les seigneurs de Brécey furent en grand renom et que leur château devint le rendez-vous d'une société brillante. Les de Vassy étaient une des familles les plus anciennes et les plus illustres de la province de Normandie ; ils descendaient de Richard-sans-Peur cinquième duc de cette province, et de la danoise Gonnor, par Guillaume comte d'Evreux leur petit-fils. Auvray fils de Guillaume, déjà seigneur de la Forêt, prit le nom de de Vassy en 1050, et, depuis lors, on trouve les de Vassy toujours alliés avec les plus grandes familles du pays.

De Louis de Vassy dont nous avons parlé, sortirent Jacques

de Vassy et deux autres fils qui moururent sans postérité, l'un appelé le seigneur du Gast, nommé gouverneur de Vire, y fut tué par trahison ; l'autre appelé le seigneur de Touchet s'engagea au service du roi et mourut à Phalsbourg ; de sorte que Jacques de Vassy se trouva héritier de tous les biens de la famille ; il portait les titres de seigneur de la Forêt, marquis de Brécey, seigneur du Gast, de Saint-Vigor-des-Monts, Touchet, Celland, Préaux, Saint-Philbert, Mesnilhernée, la Graverie, la Galonnière, Burcy, Mesnilhubert, Saint-Aubert, etc., etc., gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, etc. Jacques de Vassy s'était fait huguenot et avait épousé une huguenote, Louise de Montgommery, fille de Gabriel II de Montgommery et de Suzanne de Bouquetot. Ce fut lui et Louise de Montgommery qui firent construire le château actuel de Brécey vers 1620, et, en même temps, ils y adjoignirent un prêche. Jacques de Vassy mourut le premier, et sa veuve épousa Bernardin de Bourgueville sieur de Clinchamp.

Du mariage de Jacques de Vassy avec Louise de Montgommery étaient nés six filles et trois garçons. L'aînée des filles épousa M. de Sommereuil ; la seconde épousa en premières noces le sieur Legrix-Echaufons dont elle n'eut point d'enfants, et, en secondes noces, le Président de Lisor-Jumel ; la troisième épousa en premières noces le sieur Leverrier, baron de Vassy, et en secondes noces, le sieur Droulin, seigneur d'Urigny, près Argentan ; la quatrième fut mariée avec le baron de Dangis ; la cinquième avec le sieur de Sicqueville baron de Coulonces ; la sixième, avecle baron de Montbray.

Les trois garçons furent Gabriel, Jacques et Jean-Baptiste. Gabriel de Vassy chevalier, fut marquis de Brécey, seigneur et châtelain de Touchet, Celland, etc. — Jacques eut en partage les terres de la Forêt-Auvray et devint le chef de la branche des Vassy-la-Forêt-Auvray qui posséda le comté et le château de Vassy. Jacques de Vassy était en outre seigneur de Mesnilhubert, La Graverie, le Beny, etc. — Jean-Baptiste de Vassy fut seigneur du Gast, Saint-Vigor-des-Monts, Préaux, etc., mais il n'eut qu'un fils qui mourut, en 1683, sans postérité, de sorte que ses biens revinrent partie aux Vassy-Brécey, partie aux Vassy-la-Forêt.

Gabriel de Vassy, marquis de Brécey, épousa en 1640, Claude

Dubois, fille de Charles Dubois seigneur de l'Epinay-Tesson, de laquelle il eut un fils nommé Claude, et celui-ci épousa, en 1671, Françoise de Romilly. Vers l'époque de ce mariage, Gabriel de Vassy, ainsi que son fils Claude et toute sa famille, abjura le Protestantisme et rentra dans le sein de l'Eglise. Mgr de Froulay de Tessé évêque d'Avranches, reçut cette abjuration, et dès lors, le prêche du château de Brécey fut aboli. On trouve dans les registres de l'évêché d'Avranches, sous la date 13 mars 1677 : « L'homologation de la chapelle du Saint-Sacrement à Brécey, » située hors l'enclos du château, fondée par Messire Claude » de Vassy, marquis de Pirou et de Brécey, seigneur de Tou- » chet, Le Grand-Celland, L'Epinay-Tesson, Saint-Marcou, » Beaufour etc, et haute et puissante dame Françoise de Rou- » milley, son épouse, à ce dûment autorisée ; ladite chapelle » dotée par eux de 60 livres foncières à prendre sur tous les » biens du dit seigneur, et par spéciale hypothèque sur la » terre de la Dodemannière au Grand-Celland, à payer aux » termes de Noël et de Saint-Jean. Le chapelain présenté par le » le seigneur y célébrera la messe les dimanches et fêtes gardées » dans le diocèse d'Avranches, dans toute l'octave du Saint- » Sacrement, les jours Saint Joseph, Saint Claude, Saint Fran- » çois et Saint Bruno, et tous les jours des quatretemps. » L'évêque accorde qu'on y célèbre la messe aux jours spécifiés. excepté aux quatre fêtes annuelles ; mais nul autre que le chapelain n'y pourra dire la messe sans la permission du curé, et le chapelain n'y pourra faire l'eau bénite ni aucune fonction curiale, ni célébrer à l'heure de la messe paroissiale.

Il semble que cette chapelle du Saint-Sacrement resta en projet et ne fut jamais bâtie.

Gabriel de Vassy-Brécey maître de camp des armées du roi, fut un des seigneurs les plus illustres de son temps. Il fit preuve de 64 quartiers de noblesse, lorsqu'il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare. Ce seigneur perdit la vie en 1691, à la bataille de Lenze, après avoir vaillamment combattu.

Claude de Vassy, son fils, eut trois enfants de Françoise de Romilly, mais tous trois moururent en bas-âge. Françoise de Romilly étant morte, il épousa, en 1681, Angélique de Motteville, et eut d'elle huit enfants, dont un fut François-Marie de Vassy, marquis de Brécey, Pirou, etc. qui vivait encore en 1770.

Ce fut le dernier des de Vassy marquis de Brécey. Après lui la marquisat passa dans la famille de Carbonnel. A l'époque de la Révolution le château de Brécey et ses dépendances fut déclaré propriété nationale et mis en vente. L'acheteur fut M. Le Campion négociant à Granville.

Les de Vassy-Brécey portaient « *d'argent à trois tourteaux de sable.* »

V

Autres fiefs et autres familles nobles de Brécey. — Familles anciennes dans la paroisse. — Villages principaux.

D'après l'état des revenus du comté de Mortain sous Philippe-Auguste, la paroisse de Brécey faisait partie des domaines du comté et il y avait alors des possessions importantes. La charte de Navarre (1401), mentionne comme lui appartenant encore à cette époque la ferme de Brécey, laissée avant les guerres au roi de Navarre et ensuite rendue, le moulin de Brécey fieffé à Guillaume Allart, les Marchés, la foire Sainte-Croix et la foire Saint-Michel.

Le chapitre intulé : « les fiefs nobles et autres tenements no- » bles, tenus du roy nostre sire » mentionne outre le fief de Brécey appartenant à Colin Briette : « Un huitième de fief » nommé le fief de la Tourelle en Brécey, appartenant à Guil » laume Allard escuyer, valant de revenu x livres.

» Une franche vavassorerie en Brécey, appartenant à Fouquet » de Saint-Nicolas, valant de revenu VI livres XIV sols. »

Un autre chapitre intitulé : « fiefs nobles et autres tenements » tenus en arrière-fiefs, » mentionne : « Un demi-fief en Brécey, » dit le fief de Fougerolles, appartenant à Guillaume Allard, » escuyer, tenu de Guillaume le Sotherel à cause de son fief de » Jautest, vault LVII livres IV sols VI deniers.

« Une franche vavassorerie franchement tenue à gaige-pleige » en Brécey, appartenant à Colin de Verdun, tenue par hom-

» mage de Guillaume Le Sotherel écuyer à cause du fief de
» Jautest, valant de revenu XVIII livres. »

Guillaume Le Sotherel, baron des Biards, possédait le fief de Jautest, qui formait un demi-fief de haubert avec un autre dit de Husson, et valait LXXX livres de revenu. (Il y avait en Brécey plusieurs tenements qui relevaient de ce fief de Jautest).

« Une vavassorerie nommée la Planche en Brécey, appartenant
» à Jehan de Neuville, tenue de Jehan de Virey écuyer, valant
» LXXV sols VIII deniers.

» Un quart de fief en Brécey, appartenant à Jehan de Virey
» écuyer, tenu par parage de Colin Le Nouvel sieur du Boscis,
» qui le tient de Guillaume Le Sotherel à cause de son fief de
» Jautest, valant de revenu XX livres.

» Une franche vavassorerie en Brécey appartenant à Gervaise
» Couvé écuyer, tenue de Martin de Brécey, valant de revenu
» XVI livres IV sols I denier. (Gervaise Couvé habitait Romagny).

» Une franche vavassorerie en Brécey, appartenant à Sanson
» de Saint-Germain écuyer, tenue de Jehan de Virey, valant
» de revenu XXX sols.

» Une franche vavassorerie en Brécey, appartenant à Jehan
» Payen, tenue par pairage de N. de Brécey, valant de revenu
XLII sols VI deniers. » Ce Jehan Payen écuyer, habitait Chalendrey ou les Biards.

Parmi les familles mentionnées ci-dessus, trois seulement habitaient Brécey. C'étaient 1° les de Virey, derniers membres de l'antique famille de Virey, qui s'éteignit ou du moins quitta le pays dans le XVe siècle. Après Jean de Virey, dont il vient d'être question, on ne voit plus paraître aucun seigneur de ce nom dans la contrée. 2° Les Allart; c'était un famille très ancienne qui paraît avoir donné son nom à Mesnillard, jadis Mesnil-les-Allard. Guillaume Allard, qui tenait en 1401 le fief de la Tourelle et le Moulin de Brécey, tenait aussi par sa femme la sergenterie Roussel, qui s'étendait sur dix-huit paroisses et dont Brécey faisait partie; il tenait aussi au droit de sa femme la franche vavassorerie de la Roussellière, assise en Chérencé-le-Roussel et s'étendant dans les paroisses de Périers, Beauficel, Gathemo et Vengeons. En 1463, Montfault trouva noble à Brécey Jehan Allart, mais il semble que cette famille avait disparu au XVIe siècle. 3° Les de Brécey se perpétuèrent assez longtemps à Brécey.

En 1463, Montfault y trouva noble Jehan de Brécey. Ils ne disparurent que vers la fin du siècle, quoique la branche aînée fût allée déjà depuis quelque temps habiter les Genêtais au Mesnilthébault. — Cosme de Brécey, anobli en 1670 et confirmé la même année, fut le chef d'une nouvelle famille de Brécey.

Montfault, en 1463, enregistra comme se disant noble Jehan de Magny de Brécey. Un de Magny fut reconnu noble aux Cresnays par Chamillard ; mais les de Maigney ou de Maigné furent condamnés à l'amende.

Chamillart reconnut aussi la noblesse de Robert de Saint-Gilles ; ses descendants allèrent habiter Saint-Martin-le-Bouillant, puis Saint-Laurent-des-Cuves, où ils se sont perpétués jusqu'à la fin du dernier siècle.

Plusieurs autres familles étaient fort anciennes à Brécey. Nous citerons d'abord les Lebigot. Il y avait un Lebigot à la conquête d'Angleterre ; les uns disent qu'il était de Mortain, d'autres prétendent qu'il était du Teilleul, on pourrait tout aussi bien dire qu'il était de Brécey, car si ce nom est très ancien à Mortain et au Teilleul, il ne l'est pas moins à Brécey, le fief de la Bigotière à Brécey, est mentionné dès le XIII[e] siècle. Suivant une chartre de 1230, Jean Amfernel donna à Guillaume de Boussentier et à ses héritiers, pour hommage et service, toute la terre que Pierre des Loges et ses personniers tenaient en la paroisse de Brécey dans la Masure de la Bigotière.

Plusieurs des anciennes dalles tumulaires qui servaient à paver l'église portaient le nom et étaient insculptées aux armes des de Talvende. C'était une famille fort ancienne à Brécey, dans une assise tenue à Avranches en 1218, on voit paraître William de Talvende. Nous avons parlé d'Allice Talvende, veuve de Roger de Talvende en 1250. Elle épousa en secondes noces Jean Grimaut écuyer de Saint-Sénier-sous-Avranches. En 1264, le livre-vert du chapitre d'Avranches, mentionne Nicolas de Talvende et sa veuve, nièce de Richard Theibout ancien grand-chantre de la cathédrale. En 1401, Jean de Talvende tenait du baron de Saint-Pair-le-Servain, un fief noble à cour et usage, s'étendant aux paroisses de Saint-Parc-le-Servain et de Montjoie. Une branche de cette famille conserva assez longtemps ses titres de noblesse dans la paroisse du Mesniltove. Les de Talvende se sont perpétués à Brécey jusqu'au commencement du siècle actuel,

et il y a encore plusieurs de Talvende dans le pays, mais c'est une famille tombée dans la pauvreté depuis très longtemps.

Parmi les noms de famille les plus anciens à Brécey, on peut citer outre les noms ci-dessus : Cassin, Lefaguais, Nicole, Bréhier, Roussel, Anfray, Jautest, Luce, Salles, Lefèvre, Mancel, Loyvet, de la Huppe, Le Mesle, Leprieur, Hébert, Vimont, Jouaut, Muris, Marchix, Letulle, Guillaume, Maincent, Biseault, Desfeux, Rubé, Lepelletier, Rault, Aubeut, Le Sot, Dubois, Vaugrente, Houssin, Poulain, Villard, Debène, Patry, Allix, Dufresne, Busnel, Robert, Hardy, Debieu, Lemoussu, Chesnel, Augeard (venu au dernier siècle), Géneaux, Loyzon, etc.

Les principaux villages sont la Brisolière, Cuvettes, l'Asserie, la Robichonnière, la Bigotière, la Bloutière, la Gestière, la Butte, Ladelaire, la Sœurie, la Herpellière, la Maincendière, la Basinière, le Carrefour-Thomas, la Chalopinière, Persa, la Lambardière, la Hallerie, Maigney, le Pont-Rouland, la Tullerie, (en partie), le Hamel, la Moussardière, la Martinière, le Vieux-Bourg, la Tourelle, les Parfondes, la Tirelière, le Coudray (en partie), la Bourgeottière, la Chesnellerie (en partie), la Sémondière, le Buisson, la Saignerie, le Vivier, le Cerisier, le Familier, la Petite-Roussellière, la Grande-Roussellière, la Sacquetière, le Pont-du-Bieu, le Haut-Aunay, le Bas-Aunay, la Tellerie, le Champ-Benoît, la Casserie, Sursée, L'Aubeudière, le Moulin-Fouleux, le Moulin-Robert, la Meslanderie, le Logis, la Trousserie, la Mancellière, la Violière, la Broueunerie, Layrie, la Côtardière, la Trouverie, la Ferronnière, la Brochardière, la Michellière, la Doisnelière, la Menardière, la Pouplinière, la Sagerie.

Richard Seguin, dans son *Histoire Militaire des Bocains*, raconte qu'en 1632, le maréchal de Gassion, envoyé par le roi pour combattre les Nu-pieds, arriva de Caen par Vire et Brécey, et qu'il trouva une armée de Nu-pieds retranchée près de ce bourg, au Pont-de-Pierre. Suivant son récit, le maréchal les attaqua avec vigueur et ils se défendirent pendant plus de deux heures avec opiniâtreté; Gassion y perdit plusieurs officiers et vingt soldats. Mais le maréchal étant parvenu à les tourner, ils abandonnèrent leurs retranchements et s'enfuirent dans les bois; on les poursuivit chaudement; 300 furent taillés en pièces et 200 faits prisonniers. Maître du Pont-de-Pierre, le maréchal fit passer à sa troupe la rivière de Sée et lui accorda un jour de

repos ; le lendemain il la conduisit devant Avranches. Ce récit n'est pas très vraisemblable, car les bois où Seguin dit que les Nu-pieds s'enfuirent sont au-delà de la rivière, et l'armée de Gassion dut passer la Sée avant de les atteindre. M. Laisné, dans son résumé du deuxième travail de la guerre des Nupieds, dit simplement que Gassion vint avec sa troupe, le 30 novembre, se poster au Pont-de-Pierre, et de là envoya deux de ses officiers reconnaître et harceler les insurgés, auxquels l'un d'eux tua douze hommes, et qu'après avoir fait passer la rivière à ses troupes, il dirigea son infanterie sur la Bruyère-Auboin. Mais il ne suppose pas qu'il y ait eu un combat au Pont-de-Pierre. M. Laisné était mieux informé que Richard Séguin.

VI

Curés de Brécey de 1654 à 1791. — Revenus et charges de la cure

Roger, curé de Brécey, paraît à la fin du XIIe siècle, dans une charte de Nigel de Villechien en faveur de l'abbaye de Savigny.

. . . .

René Lefaguays, prêtre de Brécey, fut nommé curé de cette paroisse le 24 juillet 1599 et décéda en 1609.

. . . .

Martin Mancel prêtre de Brécey, gradué, pourvu en cour de Rome, fut nommé curé de Brécey le 29 juillet 1654, après une longue vacance de la cure. Martin Mancel fut nommé peu de temps après doyen-rural de Cuves. Depuis plusieurs années déjà, étant devenu infirme, il fut remplacé comme doyen-rural en 1694, mais resta curé de Brécey jusqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après vers 1697.

Richard Jaustest prêtre de Brécey, succéda au précédent vers 1697 et mourut en 1710.

Gilles Luce prêtre de Brécey, présenté par le cardinal de Forbin-Janson évêque de Beauvais, abbé commendataire de

Savigny, fut nommé, le 30 mars 1710, mais se démit dès l'année suivante en faveur de son neveu.

Gabriel-François Luce prêtre de Brécey, nommé curé le 14 mars 1711, occupa la cure pendant plus de 40 ans. Le 24 juin 1721, Mgr César Leblanc visita l'église de Brécey; il y fut reçu par Gabriel-François Luce curé, Gilles Busnel, Michel Lefaguays et Julien Chauvel, vicaires, Gabriel-François Lebrun, François Bréhier, Jean Salles, prêtres, Jean Lefèvre, diacre, François Guillaume, sous-diacre, et François Cassin, acolythe. Plusieurs paroissiens avaient pris des billets du curé et des vicaires pour aller se confesser ailleurs au temps de Pâques, mais n'avaient point fait apparaître qu'ils se fussent confessés aux prêtres choisis par eux. — L'évêque régla qu'à l'avenir le curé ne pourrait prendre plus de 30 sous pour chaque inhumation ou mariage, et que si on demandait une messe, on y ajouterait 10 soulz. Vu les abus qui se trouvaient dans la distribution du pain et du vin, à l'occasion de la communion de Pâques, l'évêque supprima cette distribution et régla que les fonds employés pour cette dépense, seraient désormais destinés à l'entretien d'un maître et d'une maîtresse d'école; car, à cette époque, Brécey n'avait encore ni l'un ni l'autre; l'évêque régla qu'on donnerait 70 livres au maître d'école des garçons et 50 livres à la maîtresse, et que les deux sommes formant ensemble 120 livres seraient payés par les fermiers de l'abbaye de Savigny, qui avaient été tenus jusque-là de payer le pain et le vin de Pâques, ce qui était évalué à la même somme. Il nomma le sieur Jean Salles prêtre, maître d'école des garçons, et engagea les jeunes ecclésiastiques à lui aider; il ne nomma point de maîtresse, mais promit d'en enyoyer une dès que cela serait possible. — Il régla que les fondations seraient annoncées, qu'on en dresserait un tableau, et que tous les prêtres seraient tenus d'en acquitter chacun à son tour; qu'on payerait désormais 10 livres pour l'inhumation de chaque défunt qui se ferait dans l'église, que cette somme payée d'avance aux mains du sieur Lefaguays vicaire, serait par lui distribuée aux pauvres, suivant l'avis du curé, du seigneur et de deux des principaux habitants. Outre le prône qui se faisait à la grand'messe et le catéchisme qu'on faisait avant les vêpres, l'évêque ordonna qu'on ferait désormais une petite instruction à la première messe, et que les prêtres

feraient cette petite instruction chacun à leur tour. Il y avait alors dans l'église de Brécey une confrérie érigée en l'honneur de saint Roch et de sainte Geneviève, et cette confrérie avait quelque revenus.

Le 4 août 1749, Mgr Durand de Missy visita la même église et y donna la confirmation. M. Luce, curé, avait alors pour vicaires Gilles Le Fillâtre, Martin Mancel, Gilles Roussel et Michel Loysel. Il y avait en outre trois confesseurs, J.-B. de Lahuppe, François Cassin et François Bréhier; François Loyvet et Gabriel Roussel étaient prêtres habitués; Gabriel Roussel le jeune, François-Claude Cassin et François Bréhier le jeune étaient ordinands. Sur les plaintes des habitants, l'évêque condamna le vicaire Martin Mancel à passer trois mois au séminaire d'Avranches pour y reprendre l'esprit ecclésiastique. — Les vases sacrés et ornements étaient fort pauvres et la plupart en mauvais état; les livres liturgiques étaient à l'usage du diocèse, mais ils n'étaient pas seulement reliés. Les trois petits autels dédiés, le premier à la Sainte Vierge, le second à saint Nicolas, et le troisième à la Madeleine, étaient en très mauvais état. Il y avait beaucoup de réparations à faire à la couverture, mais l'entretien et toutes les réparations étaient à la charge des religieux de Savigny qui jouissaient de tous les revenus attachés au trésor. Le revenu des fondations était alors de 450 livres. Marie-Madeleine Voisin tenait l'école des filles, et, en sa qualité de maîtresse, jouissait de 40 livres de rente; mais il n'y avait pas de maître d'école, quoiqu'il y eut 80 livres de rente pour cet office. L'évêque interdit le cimetière dans trois mois, si la clôture n'était réparée, et défendit d'enterrer dans la voie de la procession.

M. Luce décéda vers 1754.

Georges Durand, prêtre de Sourdeval, fut nommé vers 1754. En 1764, l'archidiacre L.-Ph. de Saint-Germain visita l'église. M. Durand avait alors pour vicaires Jean-Edeline, Claude-François Cassin et Gabriel Roussel. Les réparations avaient été faites et tout était dans un état convenable. Louis Lefaguays tenait l'école des garçons et Marie Tesson celle des filles. Le curé se plaignit qu'on lui fît payer des décimes pour l'ancien trésor de la paroisse, quoique les religieux de Savigny en perçussent le revenu en

entier, et qu'il n'en eût jamais rien touché. M. Durand mourut au commencement de l'année 1783.

Jean-Baptiste Noël, prêtre du Teilleul, ordonné le 22 septembre 1759, vicaire de Saint-Patrice-du-Teilleul, présenté par Pierre Hocmelle, prieur de Savigny, vicaire de Messire Odet d'Aydies, abbé commendataire de la même Abbaye, fut nommé au mois de mai 1783.

La cure de Brécey était à portion congrue ; d'après le Pouillé du diocèse en 1648, le revenu était de 300 livres. Peu après, le curé obtint la concession d'un trait de dîmes; en 1774 le revenu, partie en argent, partie en dîmes était évalué à 600 ou 700 livres. En 1787, le curé paya 24 livres de décimes; en 1788, 30 livres. A cette époque le trésor n'était point imposé, mais en 1788 les fondations furent taxées à 36 livres. En 1790, le revenu de la cure, d'après la déclaration de M. Noël, pouvait s'élever à 1.800 livres; le directoire du district maintint le traitement du curé à 1.800 livres et accorda celui de trois vicaires; la population était alors de 2.200 habitants.

VII

Epoque révolutionnaire. — Brécey érigé en chef-lieu de canton. — Vente des biens de l'abbaye de Savigny. — Conduite du Clergé. — Esprit de la population.

Par suite du décret du 4 mars 1790, relatif à la division de la France en départements, Brécey devint le chef-lieu d'un canton qui fit partie du district de Mortain, et se composa d'abord de dix paroisses ou communes, savoir : Brécey, Notre-Dame-de-Cresnay, Saint-Pierre-de-Cresnay, Saint-Denis-de-Cuves, Les Loges-sur-Brécey, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, Chérencey-le-Héron, la Chapelle-Urée et le Grand-Celland. Le canton de Brécey ainsi formé fut expressément compris dans le ressort du tribunal correctionnel de Mortain par la loi du 23 messidor an IV qui institua ce tribunal.

Dans le cours de 1790 eut lieu le pillage de l'abbaye de Savigny, et trois habitants de Brécey s'y rendirent en toute hâte, pour enlever du chartrier tous les titres qui concernaient les droits de l'abbaye et ses possessions dans la paroisse de Brécey; on dit qu'ils furent assez heureux pour mettre la main sur ce qu'ils cherchaient. Cependant le sieur Vauquelin, fermier des dîmes et administrateur des biens de l'abbaye, continua d'administrer les biens de la ci-devant abbaye au nom de la nation, et en sa qualité de fermier, il obtint, en 1791, une indemnité pour trois vergées de terre prises, en 1790, pour l'augmentation du cimetière et du passage. Le 10 juin de la même année le Directoire du district arrêta que, conformément à son bail, il paierait 120 livres au maître et à la maîtresse d'école de Brécey, de laquelle somme il lui serait tenu compte sur le prix de ses fermages par le receveur du district. Mais les biens de l'abbaye furent vendus peu après.

Dès 1790, il y avait à Brécey une certaine agitation; une société populaire s'y était établie; cependant une partie des membres qui la composaient, quoique partisans des idées nouvelles, étaient encore des amis de l'ordre.

Au commencement de 1791, le curé Jean-Baptiste Noël avait pour vicaires : 1° Gabriel Roussel prêtre de Brécey, ordonné en 1741, et vicaire depuis très longtemps; 2° Guillaume Templer de Vengeons, prêtre depuis 1785, et depuis lors vicaire à Brécey; 3° Gilles-Pierre-Thomas Têtrel de La Chaise-Baudouin, prêtre depuis 1784, d'abord vicaire à Plomb, puis à Brécey depuis le 9 décembre 1786; 4° Georges-Gilles-Guy-Richard de Lentaigne dit Du Manoir, natif de Martigny, ordonné prêtre en avril 1786, et vicaire depuis le 16 février 1787.

En outre, un jeune prêtre et trois ordinands habitaient la paroisse; c'étaient François-Bruno Roussel, prêtre du 20 mars 1790; François-Bruno Nicole-Michellière, sous-diacre du 20 mars 1790; François-Claude Muris, sous-diacre depuis 1789, et N. Marchis, tonsuré en 1789. Enfin, huit prêtres originaires de Brécey remplissaient des fonctions ailleurs : Gabriel-François Le Faguais prêtre depuis 1762, était curé de Noirpalu; François Le Faguais, neveu du précédent, prêtre depuis 1776, était vicaire à Saint-James; François Loyvet était chanoine de Binthin à la cathédrale d'Avranches; Louis-Marie-François Patry était vicaire à Saint-

Michel-de-Montjoie ; Jacques Lemesle, prêtre depuis 1788 était vicaire à Saint-Pierre-de-Cresnay ; Jean-Bruno-Claude Hébert, eudiste, prêtre depuis 1786, était maître de cérémonies au Séminaire de Caen ; Jean Bréhier, prêtre depuis 1788, était vicaire à Ger ; Gilles Allix, prêtre depuis 1762, était chapelain de la Prise-Bizet, à Barenton.

Le maître d'école était alors Louis Loysel, et la maîtresse Marie Tesson.

Le curé Noël était régulier ; mais il passait pour aimer l'argent ; les événements qui se passaient l'inquiétaient peu. La Révolution n'avait pas diminué ses revenus ; il était assez content d'elle. Vivant honnêtement comme un bon rentier ; il tenait surtout à ses 1.800 livres de rente. Quand on lui demanda de prêter serment à la constitution civile du clergé, il le prêta sans restriction, afin de les garder, et deux de ses vicaires, MM. Templer et Tétrel marchèrent sur ses traces. Aucun des autres ecclésiastiques de la paroisse ne le prêta, et sur huit prêtres qui remplissaient des fonctions ailleurs, un seul consentit à le prêter ; ce fut M. Allix, chapelain à Barenton. En récompense, il fut élu vicaire à Barenton même. Vers 1798, il se retira à Mortain, et après s'être rétracté, mourut en cette ville en 1809.

En mois d'avril 1791 les partis commençaient à se bien dessiner : Le parti révolutionnaire était au pouvoir, mais il était loin d'avoir gagné toute la population ; et si la prestation de serment par le curé et deux de ses vicaires, entraîna quelques habitants dans le schisme, l'exemple des autres prêtres fut très salutaire pour le plus grand nombre. Aussitôt après leur prestation de serment MM. Noël, Templer et Tétrel devinrent les idoles des patriotes ; se prêtant à toutes leurs exigences, les haranguant et les félicitant, ils recevaient aussi de leur part toutes sortes de félicitations et d'honneurs, que le parti catholique tempérait assez souvent par quelques avanies, en les chansonnant et les tournant en dérision. Les patriotes comprirent qu'ils auraient une lutte sérieuse à soutenir. C'est pourquoi le 22 mai 1791, la municipalité présenta une requête au district de Mortain pour obtenir des armes, et le directoire estima qu'une brigade de gendarmerie nationale serait bien établie dans ce bourg, centre d'un commerce considérable et situé à une assez grande distance des lieux où il en existait déjà ; il y a lieu de croire que cette

requête de la municipalité se fit en prévision de ce qui pourrait arriver.

Vers la fin de mai ou le commencement de juin 1791, M. Templer fut porté par le suffrage des électeurs à la cure du Grand-Celland et la garde civique de Brécey l'escorta en grande pompe jusqu'aux limites de la commune. M. Noël resta seul avec M. Tétrel pendant plus d'un an. Le curé constitutionnel se consolait du départ du sieur Templer en assistant à toutes les fêtes patriotiques et aux banquets qui suivaient, y occupant toujours une place d'honneur; il ne tarda pas cependant à s'y voir assailli par des plaisanteries malignes, mais il supportait tout avec une patience digne d'une meilleure cause. M. Tétrel se montrait beaucoup moins enthousiaste et ne l'accompagnait plus.

En 1792, M. Bécherel, évêque de la Manche, vint à Brécey et y donna la confirmation. Il y eut paraît-il une affluence immense attirée plus par la curiosité ou par quelqu'autre passion que par la piété; car pendant la cérémonie il se fit un grand tumulte, et au lieu des chants sacrés de l'église, on n'entendit que des cris bizarres et confus.

Vers la fin de cette année, M. Tétrel quitta définitivement Brécey, se retira dans sa famille, et peu après se rétracta. Son successeur fut le sieur Jacques Boré de Bellefontaine, qui avait reçu tous les ordres de M. Bécherel du 23 mars 1792 au 22 décembre de la même année. C'était un étourdi dont l'exaltation des idées égalait l'ignorance; il fut le jouet des patriotes aussi bien que celui des catholiques. Au bout de quelques semaines, il fut pris de peur et se retira dans sa famille.

Cependant l'orage grossissait. La Société Populaire de Brécey avait été épurée, renouvelée et en quelque sorte fondée de nouveau le 30 vendémiaire an I (octobre 1792), et il y avait à la tête de cette Société des esprits ardents et doués d'une grande énergie pour le mal; ils furent de très puissants auxiliaires de la Révolution non seulement dans Brécey, mais encore dans toutes les communes environnantes. Bientôt les partis s'armèrent et usèrent les uns à l'égard des autres de terribles représailles. Des bandes royalistes et des bandes républicaines sillonnèrent tour à tour la paroisse. Le curé constitutionnel n'osait plus paraître; il restait caché dans son presbytère. Les royalistes qui le savaient bien faillirent un jour l'y surprendre; cependant,

averti à temps, il réussit à s'échapper, alla se cacher on ne sait où et peu après se retira au Teilleul. Les royalistes envahirent et dévastèrent le presbytère ; les républicains de leur côté pénétrèrent dans l'église, renversèrent et brisèrent les autels, brûlèrent sur la place publique les statues des saints, pénétrèrent même dans le caveau des de Vassy marquis de Brécey, en arrachèrent le plomb et les ornements, s'emparèrent des registres de l'église et en firent un feu de joie. Après avoir dévasté l'église, les furieux se jetèrent sur les croix et les brisèrent, non seulement à Brécey, mais dans plusieurs communes voisines.

Ces excès toutefois ne sont pas imputables à la population ; ce fut le fait de quelques exaltés seulement, et le nom de deux hommes qui poussèrent à ces désordres est passé à la postérité couvert d'une juste flétrissure. L'un fut tué d'un coup de fusil au village de la Gestière ; l'autre, tombé dans un guet-apens, mourut aussi de mort violente.

Comme ailleurs, la jeune république s'était d'abord amusée sur la place publique ; elle y avait planté son arbre de la liberté et son mât de cocagne ; c'était là qu'elle discourait et faisait des banquets. C'était là qu'elle faisait élever des enfants jusqu'à la hauteur du bonnet phrygien qui couvrait l'arbre de la liberté pour trinquer à sa santé. Tant que cela dura, les curieux ne manquèrent pas ; il y eut même de l'enthousiasme. Mais quand les vivats furent changés en cris sinistres, quand les querelles, les pillages et les massacres succédèrent aux fêtes, une grande partie de ceux même qui l'avaient admirée d'abord la prirent en horreur et désirèrent en voir la fin. Les décades ne réunirent à l'église qu'un petit nombre de patriotes. Le maire ou quelquefois un officier municipal y lut et y commenta le bulletin des lois, les décrets de la volonté du peuple ; il les lisait et les commentait pour le peuple, mais le peuple n'était pas là et démontrait par son absence que telle n'était pas sa volonté. La déesse Raison n'eut pas lieu de s'applaudir du nombre de ses adorateurs. Pour eux, la mairie fut assez grande. Par divers décrets du directoire du district, l'église devint d'abord un magasin de fourrages, puis une caserne ou chevaux et soldats habitèrent pendant quelque temps. Ensuite, elle fut transformée en fabrique de salpêtre, et à cette occasion, tout le plâtras fut enlevé. Enfin ce fut, avec le presbytère, une caserne de gendarmerie.

Comme il y avait dans la paroisse un certain nombre de royalistes, en même temps que des républicains exaltés, il fallait toujours se tenir sur ses gardes et les citoyens les plus pacifiques eurent eux-mêmes souvent beaucoup à souffrir. Cependant les catholiques de Brécey ne furent pas privés des secours de la religion. Les deux abbés Roussel étaient restés dans leur famille, ou plutôt chez quelques-uns de leurs amis jusqu'en 1793. Mais à cette époque, voyant qu'ils avaient tout à craindre de la part de quelque-uns de leurs proches, il partirent à la suite de l'armée vendéenne et moururent peu de temps après leur départ. Dès 1793, M. Tétrel, après s'être rétracté, revenait souvent dans la paroisse ; il y administrait les sacrements et y célébrait la messe partout où il pouvait le faire sans trop de danger. M. Henri-Michel Nicole, ancien vicaire de Fontenay, caché à St-Laurent-de-Cuves, M. Thomas Denolle, prêtre de Vernix, et surtout M. Patry, ancien vicaire de Montjoie, y faisaient aussi de fréquentes apparitions. Ce dernier se retirait et célébrait la messe surtout au village du Hamel. Mais ces prêtres ne faisaient pas un long séjour dans la paroisse à cause de l'activité de certains patriotes à leur faire la chasse.

Vers 1797, M. François-Bruno Nicole-Michellière et M. François-Claude Muris se rendirent tous deux à Paris et y reçurent le diaconnat et la prêtrise des mains de Mgr de Maillé de la Tour-Landry évêque de Saint-Papoul. Revenus peu après, ils exercèrent avec un grand zèle le saint ministère, non seulement à Brécey, mais encore dans toutes les paroisses voisines. En 1798, M. Muris fut arrêté et incarcéré au Mont-libre, mais il fut relâché au bout de quelques mois.

Beaucoup de familles chrétiennes qui avaient en horreur le schisme et les excès de la Révolution s'empressaient de donner asile aux prêtres fidèles. Leurs granges ou leurs greniers se transformaient en chapelles où l'on se rassemblait pour assister à la messe. Mais les patriotes toujours au guet arrivaient souvent avant que la célébration de la messe pût avoir lieu et mettaient les prêtres réfractaires dans la nécessité de fuir. Parmi les familles qui se signalèrent par leur attachement à la foi, on cite entre autres : Bernard Marchis de la Moussardière, Martin de Bène de la Saignerie, Muris du Familier, Villard de la Brochardière, etc.

M. Lemesle, ancien vicaire de Saint-Pierre-de-Cresnay, qui avait émigré en Angleterre, revint à Brécey dès le commencement de l'année 1799. Peu après il se joignit à MM. Tétrel et Muris, et tous trois commencèrent à célébrer publiquement les offices dans la grange de la ferme de l'Abbaye, sans que personne y mît obstacle. Le curé constitutionnel M. Noël, rentré depuis quelque temps, s'était emparé de l'église et du presbytère et il essayait de faire revivre le schisme expirant. Mais ce fut en vain, il n'inspirait de confiance à personne, pas même à ses amis d'autrefois.

VII

Brécey depuis 1800. — Rétablissement du culte catholique. — Le canton de Brécey réuni à l'arrondissement d'Avranches. — Sort des prêtres de Brécey. — M. Chevalier, curé de Brécey, et ses successeurs.

A l'époque du Concordat, quand vint le moment de la réconciliation publique entre les prêtres réfractaires et les constitutionnels, M. Noël qui ne s'était pas encore rétracté et n'était pas disposé à le faire, reçut les prêtres fidèles avec défiance. « N'allez-vous point me mordre, dit-il au premier qui s'avança pour l'embrasser. » Il les invita ensuite à se rendre à ses offices, mais ils ne purent accepter cette proposition, en sorte que l'église fut partagée, ce qui dura jusqu'en 1804.

Une loi de pluviôse an VIII (1800) avait réuni le canton de Brécey à l'arrondissement d'Avranches. A la même époque, le canton de Tirepied avait été supprimé et réuni en partie à celui de Brécey. Brécey perdit alors Chérencey-le-Héron, qui fut uni au canton de Villedieu, et gagna Tirepied, Vernix, le Petit-Celland, Sainte-Eugienne, Braffais, la Chaise-Baudouin, Notre-Dame-de-Livoye et Saint-Georges-de-Livoye.

Par décret du 4 thermidor an XI, M. Julien-François Chevalier fut nommé curé de Brécey par le Ier Consul. M. Chevalier, né à Saint-Aubin-de-Terregatte, ordonné prêtre en 1769, avait été depuis lors vicaire à Saint-Laurent-de-Terregatte. Ayant refusé le serment schismatique, il avait émigré et passé le temps de la Révolution en Angleterre.

Ce digne prêtre travailla avec beaucoup de zèle, conjointement avec ses vicaires, MM. Patry et Muris, à réparer l'église et à ramener à Dieu les âmes égarées. Dans l'église, tout était complètement délabré. Pour y offrir le saint sacrifice de la messe on avait acheté l'autel de l'ancien séminaire de la Garlière, à Saint-Laurent-de-Cuves. C'était à peu près tout l'ameublement que M. Chevalier y trouva. A peine commençait-il à la remettre dans un état décent que la mort l'enleva à l'affection de ses paroissiens, le 26 août 1806. Des ecclésiastiques dont nous avons parlé en 1791, quelques-uns n'avaient point reparu, M. Lefaguais, curé de Noirpalu, et M. Bréhier vicaire de Ger, étaient morts en exil. M. Marchis clerc avait quitté l'habit ecclésiastique et pris les armes dans le parti Royaliste ; il avait été tué au combat de la Pitellière, dans le Petit-Celland. M. Loyvet, chanoine d'Avranches, était resté dans cette ville à cause de son âge avancé ; il fut cependant incarcéré au Montlibre pendant plusieurs années. Mis en liberté en 1800, il se retira à Avranches et y mourut en 1803, à l'âge de 94 ans. M. Hébert était resté caché dans la ville de Caen où il rendit de très grands services aux catholiques pendant les plus mauvais jours. Nommé à l'époque du Concordat curé de Saint-Pierre-sur-Dives, il fut rappelé vers 1812 à Saint-Gilles de Caen, où il mourut le 12 avril 1833, laissant d'excellents souvenirs. M. François Lefaguais avait repris ses fonctions de vicaire à Saint-James et y était mort en 1805. M. Tétrel était parti en diocèse étranger. M. Muris fut nommé curé de Saint-Laurent-de-Terregatte en 1807 ; M. Nicolle-Michellière fut nommé curé de Boisyvon en 1823. M. de Lentaigne, ancien vicaire, mourut curé de Saint-Jean-du-Corail-près-Bion en 1807 ; M. Lemesle était resté à Brécey et y resta jusqu'à sa mort (1824). L'ancien curé M. Noël s'étant enfin rétracté en 1804, avait été nommé curé du Petit-Celland. Très humilié de sa situation nouvelle, il n'y resta que deux ans et se retira au Teilleul, où il mourut en 1813.

Le successeur de M. Chevalier fut M. François Esnoult. Il était né à Beauficel, avait été ordonné prêtre à Meaux en 1782. Il était au diocèse de Paris quand on demanda le serment et il eut la faiblesse de le prêter. De retour en son pays, il fut vicaire intrus à Vengeons. Rétracté à l'époque du Concordat, il fut nommé d'abord desservant de Courtils, puis curé de Ger en 1804; quoique toujours partisan des idées libérales, il se conduisit sagement à Brécey et s'y fit estimer; les opinions ultra-royalistes de son vicaire M. Patry, son aversion pour les patriotes, ses manières de parler et d'agir qui n'étaient pas toujours dans les limites des convenances, lui firent bien des ennemis. Nommé curé de Buais en 1816, il n'y fut pas bien accueilli, quitta cette paroisse en 1820 et passa dans le diocèse du Mans, où il mourut curé de Vieux-Vy, dans le canton de Goron.

M. Esnoult mourut curé de Brécey le 13 décembre 1821. Il fut remplacé par M. Tesnières, prêtre de Saint-James ou de Saint-Aubin-de-Terregatte, qui contribua beaucoup à faire revivre la piété dans la paroisse et dont le souvenir n'est pas oublié. M. Helleu, son successeur, continua son œuvre; à M. Helleu a succédé M. Guesnon, ancien supérieur des missionnaires diocésains, curé actuel. Jusqu'à lui, le presbytère et l'église étaient restés dans un assez triste état. Le presbytère ancien n'était qu'une petite maison à peine suffisante pour le curé seul; il fallait que les vicaires trouvassent un logement ailleurs. L'église ancienne ne se composait que de la nef actuelle et d'un chœur assez petit; elle était d'ailleurs pauvre et bien dépourvue d'ornements. M. Guesnon a fait construire le presbytère qui est un des plus beaux du pays; il a fait construire les deux chapelles et le chœur de l'église, ensuite la flèche qui couronne l'ancienne petite tour, enfin par ses soins, l'église a été parfaitement décorée et pourvue de beaux ornements. En toutes ces constructions, il a été bien secondé par la bonne volonté et la générosité des habitants.

Depuis 1800, il faut ajouter encore que le bourg de Brécey s'est notablement accru et embelli sous tous rapports. Les routes qui traversent maintenant ce bourg ou viennent y aboutir, ont été l'occasion de beaucoup de constructions nouvelles, les foires et marchés ont pris de l'importance, le commerce s'est développé, la place située au milieu du bourg a été débarrassée d'un pâté

de maisons qui en occupait une partie ; on a construit des halles, des maisons d'école et le bourg offre aujourd'hui dans son ensemble un assez bel aspect. La campagne est d'ailleurs partout fertile et bien cultivée : Brécey est un beau chef-lieu de canton.

Brécey est le lieu de naissance de René Le Berryais ; il y vint au monde le 1er juin 1722. Sur les conseils de son oncle, le père Bizeault de l'Oratoire, il alla étudier la théologie à Paris et y reçut le sous-diaconnat. L'évêque d'Avranches le nomma aussitôt chanoine du Pontaubault dans sa cathédrale, mais il se démit au bout de quelques mois et n'avança pas dans les ordres. Il fixa sa résidence à Avranches. Ce fut lui qui donna le plan et dirigea la construction du collège. Ses goûts étaient tournés surtout vers la culture des arbres fruitiers et il a laissé sur cette matière plusieurs ouvrages dont le principal fut *Le Nouveau La Quintinye*. Il avait aussi étudié plusieurs langues et il était fort versé dans les sciences. Il fut l'ami de tous les savants de son époque. La politique ne l'occupait guère et il resta étranger à tous les événements de la Révolution. Cependant il fut d'abord inquiété comme suspect, et pour détourner l'attention se retira à Rouen. Mais dès 1794, il revint habiter sa maison du Bois-Guérin. Ce fut lui qui créa le Jardin botanique d'Avranches. Il décéda muni des sacrements de l'église, le 7 janvier 1807, âgé de 85 ans.

L. C.

LE GRAND-CELLAND

I

Antiquité de cette paroisse. — Seigneurie du Grand-Celland

Le Grand-Celland ou Saint-Médard-de-Celland est, depuis 1790, une des communes du canton de Brécey ; jadis cette paroisse faisait partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconné de Mortain. Pour le civil, elle faisait aussi partie de l'élection et vicomté de Mortain. De 1718 à 1749, elle fit partie de la vicomté de Saint-Hilaire ; elle était comprise dans la sergenterie Roussel, et en 1764 renfermait 201 feux.

Cette paroisse est certainement très ancienne, mais rien ne donne lieu de conjecturer à quelle époque il faut faire remonter la construction de l'église primitive. Tout ce qu'on peut dire, c'est que si elle était sous le patronage de saint Médard, elle ne peut pas être antérieure à la dernière moitié du VIe siècle ; il est vraisemblable même que la situation du Grand-Celland, dans un pays en grande partie alors couvert de bois, ne le fit pas choisir dès l'origine pour être le centre d'une chrétienté.

Les étymologistes se sont beaucoup exercés pour trouver la signification du mot Celland. On le trouve écrit de diverses manières, Celland, Sellant, Scellant, Serlant. Robert Cenau fait venir ce nom de *celare*, cacher, parce que, dit-il, Celland quoique très élevé, se cache au milieu des bois dont il est environné : » *Fanum Sancti Medardi in latebris Galllice Cellant ; nam locus ille* » *cum sit eminems, ob sylvescentes arbores latebrosus est, ideo que de* » *Cellant appellatur.* » C'est une étymologie bien arbitraire.

Robert Cenau sent bien lui-même qu'elle ne peut guère être prise au sérieux et ajoute : « *Sunt tamen qui caliter vocant » Serlant, super quo cum nemine contendere velim.* » Le docteur Cousin appelle cette paroisse : « *Fanum Sancti Medardi Cellantiensis vel Cellantium majus.* » Dans la nomenclature des paroisses faite en 1598, elle est nommée *Sanctus Medardus de Scellant.* Plusieurs voient dans le mot Celland, *Sée* eau, et *Land* terre, et concluent que le nom de cette paroisse vient de sa position élevée au-dessus de la rivière qui a conservé le nom de Sée ; ce n'est encore qu'une opinion plus ou moins plausible, et il est bien inutile d'en chercher une autre.

La paroisse du Grand-Celland, quoique assez étendue, ne renfermait aucun grand fief. Le fief de Celland sur lequel l'église avait été bâtie ou peut-être rebâtie après la conversion des Normands, n'était qu'un sixième de fief; et c'était ce fief qui donnait à son possesseur le droit de patronage et de présentation à la cure. La terre de Celland faisait partie d'abord des domaines du comte de Mortain, et les comtes de Mortain ne l'aliénèrent que peu à peu et par petites portions, ce qui fait qu'il y avait en la paroisse plusieurs terres seigneuriales appartenant à des familles différentes.

Les premiers possesseurs du fief appelé de Cellant, en prirent le nom. Plusieurs sont mentionnés dans le XIIe et dans le XIIIe siècle. Dès le commencement du XIIe, il est parlé de Williaume de Serlant, qui fut tué par Robert de Fresnay.

En 1193, Bencelard de Celland, ayant suivi le parti de Raoul de Fougères contre le roi d'Angleterre Henri II, fut fait prisonnier dans la tour de Dol.

Les rôles de l'échiquier de 1180 mentionnent Williaume de Scellant et Raoul son frère, devant 20 livres pour la saisine de leur terre qui était entre les mains du roi.

En 1195, on trouve Pierre de Scellant chevalier, Raoul de Sellant ; en 1203, il est question de l'hériter de Williaume de Sellant. Dans une assise tenue à Avranches, en 1216, paraît Wautier de Serlant, et en 1223, Roger de Serlant. Dans la suite il n'est plus fait mention de cette famille.

On lit dans la charte de Navarre (1401) : « Un sixième de » fief à Saint-Médard de Celland appartenant à Richard Fleurye » vault de revenu XX livres et à cause de ce fief le dict escuyer

» a droict de présenter à la cure. » Ce fief était tenu immédiatement du roi, ainsi que les deux suivants. « Un quart de fief » de chevalier sis en Brécey et en Celland, à Colin Briette » escuyer, vault de revenu XCVIII livres XLI sols III deniers. » — Une franche vavassorerie dite la Réolière assise en Saint-» Médard de Cellant, à Jehan de Vaujuas, vault de revenu » IV livres I sol. — Une franche vavassorerie en Saint-Médard » de Cellant, à Jehan Hairel, tenue de Richard Fleurye, vault » de revenu LXV sols IV deniers. »

La plupart de ces fiefs avaient appartenu précédemment aux seigneurs de Brécey, qui avaient beaucoup de possessions dans le Grand-Celland; et dans la fin du XV[e] siècle ils étaient rentrés dans cette famille. On en trouve la preuve dans un aveu rendu au roi en 1494 par Michel de Brécey, seigneur de Brécey et des Genêtais au Mesnilthébault. On voit par cet aveu que le fief de Brécey tenu pour un quart de fief de haubert, avait une extension dans le Grand-Celland; que cette extension y formait un membre de fief ayant appartenu à défunt Hamelin de Brécey, et dont était tenant en cette année Jacques Martin écuyer; de plus que ce membre de fief donnait droit de présentation à la cure du Grand-Celland. (L'abbé Desroches : *Annales Civiles et Militaires*).

Michel de Brécey ne laissa qu'une fille, Anne de Brécey, qui porta la seigneurie de Brécey et du Grand-Celland, dans la famille d'Amphernet (jadis *de Inferno*). Jacques d'Amphernet chevalier seigneur, baron de Brécey, Touschet, Celland, etc, laissa une fille qui porta la seigneurie de Brécey dans la famille de Vassy, et un fils nommé François, né d'un second mariage, qui hérita de la seigneurie de Celland et usa au moins une fois du droit de présentation à la cure, comme on le verra par la liste des curés. François d'Amphernet étant mort sans postérité, la seigneurie du Grand-Celland retourna aux de Vassy-Brécey et leur resta.

L'ancien manoir des seigneurs de Celland a disparu depuis bien des siècles; on ne sait plus même où il se trouvait. Une bruyère connue sous le nom de Bruyère-au-Seigneur, est un souvenir de leurs anciennes possessions.

II

Donations anciennes faites par les seigneurs de Brécey dans la paroisse du Grand-Celland au chapître d'Avranches et à l'abbaye de Montmorel. — Familles nobles ayant habité la paroisse depuis la fin du XVe siècle. — Noms de familles anciens. — Principaux villages.

Dès le XIIIe siècle, les seigneurs de Brécey possédaient plusieurs fiefs dans la paroisse du Grand-Celland. Nous en trouvons les preuves dans les donations qu'ils firent à l'abbaye de Montmorel et au chapître d'Avranches. Ainsi en 1218, Alain de Brécey fils de Hamelin, donna à l'abbaye de Montmorel un quartier de froment sur son moulin de Serlant. Vers la même époque, Roger de Brécey donna à la même abbaye une rente d'une livre de Cumin « *Cum pertinentus suis* » sur la masure de la Harelière, que tenait de lui Alix fille de Wautier de Cellant. Enfin une charte de Philippe le Hardy (1276), en faveur de Montmorel, mentionne une terre donnée à ce monastère dans cette paroisse par un autre seigneur nommé Robert de Celland. Depuis plusieurs siècles, l'abbaye ne possédait plus rien dans la paroisse, mais il y a encore un lieu nommé la Moinerie; c'est peut-être la terre qui lui avait été donnée par Robert de Celland.

En 1235, Hamelin de Brécey avait concédé au chapître d'Avranches un droit de dîmes sur plusieurs aînesses et fiefs, qui avaient une extension dans le Grand-Celland, savoir : « Les » aînesses de la Trouverie, de la Réolière, les villages du » Bréchay, du Châtel, de la Boissière, de la Prestière, du Ter- » tre, du Coudray et le bois Simonnet. »

Ces villages existent encore au moins pour la plupart et portent le même nom qu'autrefois.

Parmi les familles nobles qui ont habité le Grand-Celland depuis le commencement du xve siècle, on doit citer la famille Tesson, reconnue noble en 1470, dans la personne de Thomas Tesson, sieur de la Guérinière, où ses ancêtres habitaient dès 1420. Thomas Tesson est l'ancêtre de tous les Tesson qui habitèrent l'Avranchin et le pays de Mortain dans les derniers siècles, et furent dans un temps fort nombreux; une branche se perpétua assez longtemps à la Guérinière. En 1598, Roissy y trouva noble Jacques Tesson, fils de Jean, fils de Jacques, fils de Jean, fils de Thomas anobli en 1470. Il trouva également noble Guillaume, cousin dudit Jacques, demeurant à la Mancellière. Au temps des guerres de Religion, Jacques Tesson, sieur de la Guérinière, était passé dans les rangs des Calvinistes et se montra chaud partisan de la réforme; car il fit bâtir une prêche près de son manoir et un certain nombre d'habitants de la paroisse se laissèrent entraîner. Mais aucun des membres de sa famille ne l'imita, et le protestantisme ne jeta pas de profondes racines au Grand-Celland. Le sieur Tesson de la Guérinière revint lui-même au catholicisme avant 1649. En 1721, il n'y avait plus de Calvinistes au Grand-Celland. L'ancien prêche de la Guérinière est encore debout.

Charles Morin fils de Joachim demeurant au Grand-Celland, Léonard son frère, demeurant au même lieu et Marin son fils, furent trouvés nobles par Roissy en 1598. Ces Morin étaient de la même famille que ceux de Vains, où Roissy trouva nobles François Morin, fils de Jean et Olivier son fils.

Au temps de Chamillard (1666), la seule famille noble qui habitait le Grand-Celland était la famille Tesson de la Guérinière.

Parmi les noms de famille les plus anciens dans la paroisse, on peut citer les suivants : Leroux, Hardy, Anfray, Poullain, Lemoussu, Challier, Jouenne, Riout, Touroul, Resbeut, Coquelin, Sauvé, Boulay, Harel, Le Jeune, Gastebois, Lejeté, Piquois, Cathrine, Postel, Lebrec.

Parmi les principaux villages nous citerons : Le Chêne-Robin, les Champs-Collet, le Long-Champ, le Frêchot, la Forge-Coquelin (en partie), la Charrurie et la Croix-de-la-Boulouze (en partie), le Guibotrel, l'Anglaîcherie, le Houssey, Les Maisons, le Coudray, La Noë, la Cotentinière, la Hamelinière, le Rocher, les Côtils, la Grande et la Petite Guérinière, les Bruyères, la-

Dodemannière, la Sourdière, la Voisinière, la Réolière, la Chesnellerie (en partie), la Horrique, la Harelière, la Gasnerie, la Grasserie, Launay, la Pinochère, la Bristière, le Tertre, la Guette, le Ménage, Beau-Soleil, La Cour, le Chastel. Ce nom est peut-être un souvenir de l'ancienne habitation des seigneurs de Celland; cependant, nous serions plutôt porté à croire qu'ils habitaient La Cour.

III

Curés de Saint-Médard-de-Celland depuis 1596 jusqu'en 1790. — Revenus et charges de la cure

Jacques de Boisyvon donna sa démission en 1596.

Jacques Regnard, prêtre du diocèse, présenté par François d'Amphernet, seigneur du fief de Celland, fut nommé curé de Saint-Médard-de-Celland le 20 juillet 1596. On lit sur le mur au nord du cœur : Ce pan a été fait et relevé l'an 1603.

. . . .

Simon Lecrops, diacre, pourvu de la cure de Pirou au diocèse de Coutances, agréé par le seigneur de Brécey marquis de Pirou, seigneur et patron du Grand-Celland, permuta le 20 décembre 1669 avec Thomas Desdouits, curé de Saint-Médard-de-Celland. Simon Lecrops décéda en 1695.

Jean Luce, prêtre du diocèse, curé de l'Epinay-Tesson, au diocèse de Bayeux, présenté par Claude de Vassy, marquis de Pirou et de Brécey, seigneur et patron de Celland, fut nommé le 1er octobre 1695, et mourut en 1705.

Pierre Gougeon, prêtre du diocèse, présenté par le roi, à cause de la minorité des enfants de Claude de Vassy, fut nommé le 10 février 1705.

Jean Loysel succéda à Pierre Gougeon vers 1719. En 1721, Mgr César Leblanc visita l'église et fut reçu par Jean Loysel, curé, Jean Brouard vicaire, et Pierre Vallée prêtre. L'évêque trouva tout en bon ordre. Il n'y avait plus de calvinistes. Quel-

que temps après, Jean Loysel fut nommé doyen rural de Cuves; il fit réparer l'église et bâtir la tour, qui a été récemment abattue et remplacée par une autre; elle portait le millésime 1740. Jean Loysel mourut le 9 novembre 1742, et fut inhumé dans l'église où l'on voit encore sa pierre sépulchrale.

Jean Luce 2e du nom, prêtre de Brécey, chanoine de l'église collégiale de Saint-Hildebert-de-Gournay, au diocèse de Rouen, y demeurant, présenté par François-Marie de Vassy, marquis de Brécey, Pirou, etc, fut nommé le 22 février 1743. Le 8 août 1749, Mgr Durand de Missy donna la confirmation dans l'église du Grand-Celland et fit la visite de l'église. Le curé Jean Luce avait alors pour vicaire René Boudet; il y avait en outre trois prêtres habitant la paroisse, Jacques Leroux, Pierre Poulain et Philippe Sauvé. Les petits autels dédiés l'un à la Sainte Vierge, l'autre à saint Lubin, étaient en bon état; il en était de même du reste de l'église. Les vases sacrés, les ornements, les papiers, tout était en ordre, le revenu du trésor s'élevait à 100 livres et celui des fondations à 300 livres. Tous les livres liturgiques étaient encore romains; les prêtres de la paroisse instruisaient les garçons chacun dans leur canton; mais il n'y avait pas de maîtresse pour les filles. Les instructions et catéchismes se faisaient régulièrement et les enfants étaient bien instruits. M. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain, visita l'église en 1763 et trouva tous les livres encore romains, le vicaire étant alors Gilles Fillâtre. Jean Luce mourut en 1770.

Jacques-François-Charles Collibeaux, prêtre de Reffuveille, né le 2 décembre 1729, présenté par Paul-François-Marie de Vassy marquis de Brécey, etc, fut nommé le 25 décembre 1770.

Le curé de Saint-Médard-de-Celland jouissait de toutes les dîmes de la paroisse, et en outre avait des aumônes assez importantes. En 1648, le revenu du bénéfice-cure était évalué à 400 livres, en 1774 à 1.500 livres. Le curé était tenu aux réparations et à l'entretien du chœur de l'église, et devait le traitement d'un vicaire; car il y en avait un de droit. En 1787 et 1778, M. Collibeaux paya 214 livres de décimes, le trésor 6 livres, les obits et fondations 5 livres. D'après la déclaration faite par le curé le 12 décembre 1790, le revenu de la cure s'élevait alors à 3.200 livres. C'était une des paroisses les mieux dotées de tout le doyenné de Cuves, la population était de 930 habitants.

IV

Le Grand-Celland de 1790 à 1.800. — Conduite du Clergé et de la population.

En 1791, M. Collibeaux avait pour vicaire depuis quelques années Gilles Fauchon prêtre des Biards, ancien vicaire de la Mancellière ; tous deux refusèrent le serment schismatique. Il n'y avait en ce moment qu'un prêtre natif de la paroisse, c'était Simon Guillou vicaire à Saint-Aubin-de-Terregatte. Ce dernier prêta le serment exigé et en récompense fut nommé à la place de son curé qui l'avait refusé ; mais sa défection n'exerça pas d'influence sur les habitants du Grand-Celland où il ne parut pas. L'exemple de M. Collibeaux et de M. Fauchon, aurait maintenu tous les habitants dans la bonne voie, s'il ne s'était trouvé quelques esprits inquiets et turbulents, dont la société populaire de Brécey sut se servir pour opérer la division. Le curé et le vicaire légitimes restèrent en fonctions jusqu'au mois d'août 1791, et jusqu'à ce moment tout alla bien. Vers la fin du mois d'août, Guillaume Templer, prêtre de Vengeons, vicaire assermenté de Brécey, fut porté par le suffrage des électeurs, à la cure du Grand-Celland. La garde civique de Brécey, le conduisit triomphalement jusqu'aux limites de la paroisse ; et de là, la garde civique du Grand-Celland l'accompagna jusqu'à l'église et au presbytère ; mais la grande majorité des habitants était absente, et la plupart de ceux chez lesquels il se présenta le reçurent très froidement ; beaucoup refusèrent d'assister à ses offices ; il ne s'y trouva qu'un assez petit nombre de patriotes. Un bon nombre des habitants de la paroisse allaient à la Boulouze, où les deux frères Delaroche continuaient à remplir les fonctions de curé et de vicaire, malgré leur refus de prêter serment. C'est ce qui irrita le sieur Templer, et le porta à

écrire une supplique au directoire du district d'Avranches, le 21 mars 1792, pour obtenir la fermeture de cette église, qui était selon lui, un lieu de rassemblements scandaleux.

Malgré tous ses efforts, M. Templer ne jouit jamais d'une grande considération. Sa conduite cependant était régulière et jamais il ne donna prise à la critique. Si les fidèles du Grand-Celland lui tournaient le dos, c'était uniquement parce qu'ils savaient qu'il était entré par une fausse porte. En 1793, il se retira dans sa famille à Vengeons, y resta pendant la Révolution, se retracta avant la fin des troubles, et en 1813, fut nommé curé de Brouains, où il décéda le 9 novembre 1817.

La paroisse du Grand-Celland fut très agitée ; il y eut deux partis très prononcés ; il faut remarquer cependant que la plupart des habitants n'étaient en réalité ni de l'un ni de l'autre ; ils étaient tour à tour patriotes ou royalistes, suivant les circonstances, et uniquement par crainte. Mais il y avait quelques meneurs et cela suffisait pour entretenir le trouble.

Depuis 1793, après le combat entre les chouans et les bleus, qui commença à la Chapelle-Urée et se termina au Lonchamp près de la Forge, un détachement de l'armée des côtes de Cherbourg fut cantonné au Grand-Celland et y resta jusque vers 1800. Il n'y eut d'abord que douze fantassins et deux dragons, mais le nombre fut bientôt porté à 78 hommes. Ils furent casernés dans les premiers temps à la Forge-Coquelin, mais peu après dans l'église et dans le presbytère. Les communes du Grand-Celland, la Chapelle-Urée, Montgothier, Montigny et Mesnilbœufs devaient les entretenir. La présence de ces soldats empêcha probablement beaucoup de désordres dans le quartier.

Comme partout, l'église fut dépouillée, les croix renversées et les aumônes vendues comme propriété nationale.

Les catholiques du Grand-Celland ne furent point dépourvus de secours religieux. Malgré la présence des soldats de la République, plusieurs prêtres fidèles vinrent assez souvent les visiter. On cite entre autres M. J.-B. Le Ricolais, vicaire de Reffuveille, Louis-Jean Hardeley, prêtre de Ducey, Louis-Noël Chapel, de Notre-Dame-de-Livoye.

V

Le Grand-Celland depuis 1800

M. René-Gabriel Busnel de Cuves, ordonné prêtre en 1800 par Mgr de Maillé de la Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul, vint au Grand-Celland en 1801, rouvrit l'église et desservit la paroisse jusqu'au retour de M. Collibeaux. Celui-ci avait émigré avec son vicaire et tous deux avaient passé le temps de la Révolution en Angleterre. De retour en France, il reprit ses fonctions vers la fin de 1802, époque à laquelle M. Fauchon, son ancien vicaire, rentra aux Biards, où il mourut vicaire en 1814.

Quoiqu'il fût très avancé en âge, M. Collibeaux travailla avec zèle à réparer les ruines que la Révolution avait causées dans sa paroisse. Au point de vue temporel, sa situation était bien changée, ses revenus bien diminués et son église était dépourvue de tout et dans un état misérable ; il fit ce qu'il put pour remettre toutes choses dans un état décent, mais s'appliqua particulièrement à rapprocher les esprits et à faire disparaître les haines que la Révolution avait occasionnés. Il mourut le 28 octobre 1811 et eut pour successeur M. Jacques Trochon, prêtre du Mesnil-Ozenne, ancien maître d'école à Saint-Oven. Ayant refusé le serment, il avait émigré. Au retour de l'exil, il avait desservi Saint-Brice, puis la Gohannière. Il se démit en 1821 et alla se retirer à Saint-Brice.

M. Belloir, successeur de M. Trochon, rétablit en 1822 la confrérie de saint Lubin érigée en 1725 par une bulle du pape Clément XII. La tour de l'église qui avait servi de cuisine aux soldats pendant qu'ils étaient casernés dans l'église, menaçait ruine ; on fut obligé d'en descendre les cloches et de l'abattre. Sous l'administration de M. Fortin, curé actuel, successeur de M. Belloir, on a reconstruit une partie de la nef de l'église et

la tour ; le reste de l'église a été aussi un peu réparé et remis dans un état convenable. Les deux maisons d'école sont neuves, le presbytère est un des plus beaux de la contrée, en sorte qu'aujourd'hui le Grand-Celland n'a rien à envier aux communes voisines. C'est une commune très étendue pour la population ; le sol en est très accidenté et n'offre pas partout les mêmes avantages pour la culture ; cependant il n'y en a guère de portions qui soient complètement stériles.

L. C.

LA CHAPELLE-URÉE

I

Légende relative à l'origine de la paroisse Seigneurs de la Chapelle-Urée

La Chapelle-Urée aujourd'hui réunie au canton de Brécey et à l'arrondissement d'Avranches, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconné de Mortain, dont elle dépendait aussi pour le civil. De 1718 à 1749, elle fit partie de la vicomté de Saint-Hilaire. Cette paroisse était comprise dans la sergenterie Corbelin, et en 1764, comptait 73 feux.

La Chapelle-Urée, autrefois la Chapelle-Uslée, est appelée en latin *Capella Uslata* et *Capella Usta,* ce qui veut dire chapelle entourée et noircie par les flammes, ou même chapelle brûlée. D'après une ancienne légende répandue dans le pays, la Chapelle-Urée n'était dans le principe qu'un petit sanctuaire construit au milieu d'un bois, sous le vocable de la Sainte Vierge. Le bois ayant été consumé par un incendie, les flammes entourèrent et noircirent cette petite chapelle, mais ne la consumèrent pas, ce qui fut remarqué comme tenant du prodige, et accrut la dévotion de la population voisine à ce petit sanctuaire, en sorte qu'il fallut un clerc pour le desservir. La présence de ce clerc groupa autour de ce sanctuaire un certain nombre de fidèles ; ce fut l'origine de la paroisse. A quelle époque remonte le fait, il n'est pas possible de le préciser, ce fut peut-être à l'époque de l'invasion des Normands, peut-être même dans les temps antérieurs.

L'évêque d'Avranches avait le droit de nommer le curé et de présenter au bénéfice, et jouissait de ce droit très anciennement. L'église, telle quelle était encore au commencement du siècle

actuel, n'avait rien de bien antique. La partie la plus ancienne était la nef, à laquelle on avait ajouté un chœur probablement au XVII[e] siècle. Cette église était fort pauvre. Tout ce qu'on y remarquait c'était un médaillon assez ancien, représentant le martyre de sainte Appoline. Ce médaillon était très vénéré. Bien des pèlerins venaient alors et viennent encore aujourd'hui dans l'église de la Chapelle prier cette sainte de les délivrer du mal de dents.

Primitivement le comte de Mortain fut le seigneur de la Chapelle, et cette paroisse fit pendant quelque temps partie de son domaine direct. Mais dès 1180 la plus grande partie de ce domaine était aliéné. Le comte n'y percevait plus que 23 sols de rentes et il y avait déjà des seigneurs qui portaient le nom de la Chapelle. Il est fait mention en cette année de Geoffroy de la Chapelle, et en 1198, de Richard de la Chapelle. Cependant Mathieu de Frie, met encore la Chapelle-Urée au nombre des domaines du comte de Mortain sous Philippe-Auguste, sans doute parce qu'il y possédait toujours quelques revenus. Le domaine de la Chapelle fut aliéné par petites portions, en sorte qu'il n'y avait en cette paroisse aucun fief important. On voit par la charte de Navarre (1401), que le fief de Chassegué, avait une extension dans la Chapelle et appartenait alors à Jean d'Orange écuyer, à cause de sa femme. Quelle terre de la Chapelle était unie alors au fief de Chassegué, rien ne le fait connaître : on voit seulement que plus tard les de Saint-Gilles, devenus seigneurs de Chassegué, prenaient en même temps le titre de seigneurs de la Chapelle-Urée.

On lit dans la recherche de Roissy en 1698 « Julien et Gilles » de la Broize frères, fils de Guillaume, sieur du Rosay, des » Touches et de la Gripière, en la paroisse de Reffuveille et » de la Chapelle-Urée, ont justifié d'un arrêt des commissaires » des francs-fiefs de novembre 1577 à Rouen, jouiront » Julien de la Broize habitait alors le Rosay à Reffuveille, son frère Gilles habitait le manoir de la Goutelle à la Chapelle ; et il semble que le Boulevert lui appartenait aussi, mais aucun membre de la famille ne l'habitait alors.

La famille de la Broize était fort nombreuse. Au temps des guerres de Religion, elle se distingua entre toutes celles du pays, par son attachement à la foi. On compta jusqu'à 27 seigneurs

de la Broize qui prirent les armes contre les hérétiques; ils habitaient Reffuveille, la Chapelle-Urée, Saint-Laurent-de-Cuves, Mesnilozenne, Beauficel, Mesniladelée, Romagny, etc.

En 1698, l'intendant Foucault écrivait : « La Chapelle, paroisse » où il y a 74 familles et 400 personnes; Julien de la Broize » en est le seigneur. » Julien de la Broize habitait le Boulevert et la famille l'a toujours conservé depuis.

M. le Héricher pensait que le Boulevert avait été la propriété des de Boisadam; c'était une erreur. La famille de Boisadam, ou plutôt M. de Boisadam, mort au commencement du siècle actuel au manoir des Epellangères, tout près de l'ancienne église de Reffuveille, était un ancien garde du corps qui avait obtenu le titre d'écuyer. C'est le premier et le dernier de sa famille qui porta simplement le nom de Boisadam, sieur du Bois-Adam. Son père, qui était aussi un ancien garde du corps, signait Adam, sieur du Bois-Adam, et son aïeul, mort vers 1725, signait Charles Adam, sieur du Bois, et même d'abord Charles Adam sieur des Fontaines. Il avait épousé en premières noces une demoiselle Delaunay de la Pasturelière à Reffuveille, et habitait la Chollière près de l'ancienne église. Devenu veuf, il épousa en secondes noces une demoiselle Gillonne Tesson, qui lui apporta en dot ce qu'on appelait alors le Grand-Bois Clerice, c'est-à-dire la portion de terre comprise en amont du ruisseau qui traverse l'étang du Bois-Clérice, depuis ce ruisseau jusqu'au chemin de la Chollière qui passe sous l'ancien cimetière de Reffuveille et sépare cette paroisse de celle de la Chapelle-Urée. Ce fut alors que Charles Adam sieur des Fontaines prit le titre de sieur du Bois, et fit bâtir le manoir qui dans la suite fut appelé de Bois-Adam. Cette famille n'avait absolument aucun lieu de parenté avec les de Boisadam de Bourguenolles, et ceux des environs de Vire. Après la mort du dernier de Boisadam, la famille de Tesson devint propriétaire du manoir du Boisadam et de ses dépendances.

Parmi les anciens noms des familles de la Chapelle, on remarque Resbeut, Macé, Couétil, Paimblanc, Maillard, Laloi, Poulain, Loysel, Desfoux, Guillard, Benoît, Lebougre, Harel, Lechevalier.

Les principaux villages sont le Boulevert, le Ruisseau, la Tullerie, l'Embranchement, Villeneuve, la Croix-Chauvois, les

Hautes-Epellangères, les Valettes, les Petites et les Grandes Epellangères, la Masure, le Bas-Bois, la Fernandière, la Goutelle, la Picotière, la Bougrerie, la Chantellerie, le Long-Champ, les Champs-Colet, le Chêne-Robin ; ces deux derniers villages en partie seulement.

II

Curés de la Chapelle-Urée de 1663 à 1790

Jacques de la Bigne, décéda curé de la Chapelle au commencement de l'année 1663. L'évêque d'Avranches nomma pour le remplacer Nicolas Le Charpentier, licencié en droit, chanoine de Braffais à la cathédrale d'Avranches, dès le 26 mars de la même année, et celui-ci prit possession de la cure le 25 août, mais il se démit presque aussitôt en faveur de Gabriel Challyer. Ce dernier ayant été nommé curé de Saint-Saturnin le 29 mars 1666, se démit à son tour en faveur du suivant.

Pierre Besnard, prêtre du diocèse, nommé curé de la Chapelle-Urée le 9 juillet 1666, fut curé de cette paroisse pendant 10 ans et permuta le 20 janvier 1676 avec le suivant.

Jacques Laurent prêtre du diocèse, curé d'Orville au diocèse de Sens, ayant permuté avec Pierre Besnard le 20 janvier 1676, devint curé de la Chapelle-Urée et y décéda en 1681. Dès le 7 mai de cette année, Pierre-Etienne Cohier du diocèse de Paris fut nommé curé de la Chapelle-Urée, mais il est probable qu'il n'y vint pas et permuta le 3 avril 1683 avec Gabriel Lepeltier prêtre du diocèse de Chartres, pourvu d'un bénéfice dans un autre diocèse. Celui-ci à son tour permuta le 16 octobre 1683 avec Pierre Macey prêtre du diocèse d'Avranches, curé de Saint-Jacques d'Allone au diocèse de Chartres.

Pierre Macey fut curé de la Chapelle-Urée et y décéda au commencement de l'année 1687.

J.-B. Benoît prêtre du diocèse, fut nommé curé de la Chapelle le 20 mai 1687. En 1695, il permuta avec le père Jean de

Vechy curé de la Mancellière, et eut le dessein de prendre l'habit et de faire profession à l'abbaye de Montmorel, mais il se dégoûta bientôt de cette vocation de circonstance et obtint de rester curé de la Chapelle, où il mourut en 1729.

Louis Loquet prêtre du Mesnilozenne curé de Chassegué, fut nommé curé de la Chapelle-Urée en 1729. Le 2 août 1749, Mgr Durand de Missy visita l'église de cette paroisse. Les vases sacrés étaient à peu près convenables, tous les livres étaient encore romains et usés, plusieurs ornements hors d'état de servir; les autels de la nef, dont l'un était dédié à sainte Apollonie, et l'autre à saint Fiacre, ainsi que tout le mobilier de l'église étaient en mauvais état; l'évêque ordonna d'enterrer le crucifix et toutes les statues qui se trouvaient dans l'église. Les comptes n'étaient pas en règle, le revenu du trésor était de 20 livres, celui des fondations de 46 livres. Il n'y avait ni maître ni maîtresse d'école. L'évêque qui était le patron de cette église fut peu satisfait de ce qu'il y trouva; il y interdit presque tout, jusqu'à l'échalier du cimetière. Pour augmenter les revenus du trésor, il ordonna de fieffer les bancs conformément aux arrêtés et déclarations.

Louis Loquet résigna le 27 juillet 1761, en faveur de Marc-Antoine Poisnel.

Marc-Antoine Poisnel prêtre de Reffuveille, eut pour vicaire André Paigné de la même paroisse. En 1764, L.-Ph. de Saint-Germain, archidiacre de Mortain, visita l'église et interdit les deux autels de la nef. Les ornements étaient pauvres mais décents. Il y avait beaucoup de réparations à faire; le curé, qui ne faisait qu'entrer en possession de son bénéfice, promit de ne rien négliger pour mettre tout en règle. Il fit observer que le trésor n'ayant que quinze livres de revenu et payant cependant 3 livres de décimes ne suffisait pas à l'entretien du luminaire. Il y avait un banc fieffé pour 100 sous. Marc Poisnel décéda à la chapelle en octobre 1780.

Michel Gautier prêtre du Mesnilard vicaire à Saint-Sénier-de-Beuvron, gradué en l'université de Caen, succéda le 7 novembre 1780, à Marc Poisnel, et resta curé jusqu'en 1791.

Le curé de la Chapelle jouissait de toutes les dîmes de la paroisse et des aumônes qui, dans la fin étaient devenues assez importantes, mais il avait à sa charge l'entretien du chœur de l'église, et le traitement d'un vicaire s'il voulait en avoir un, car

il n'y en avait pas de droit. En 1648, le revenu du bénéfice valait 300 livres; en 1774, il était évalué à 900 livres. En 1787 et 1788, le curé paya 105 livres de décimes, le trésor une livre, les obits et fondations 2 livres. En 1790, les revenus de la cure de la Chapelle devaient s'élever au moins à 1.800 livres; le traitement du curé fut fixé par le directoire du district de Mortain à 1.455 livres, mais sans vicaire. D'après la déclaration du curé, la population était alors de 320 habitants.

III

La Chapelle-Urée pendant la Révolution, 1790 à 1800. — Curé intrus. — Esprit de la population. — Combat entre les chouans et les bleus. — Prêtres cachés.

En 1790, M. Gautier avait pour vicaire Pierre Pinet, prêtre de la paroisse des Biards. Lorsqu'on leur demanda de prêter serment à la constitution civile du clergé, au mois de mars 1791, tous deux le refusèrent d'une manière absolue; ils continuèrent cependant à exercer leurs fonctions jusqu'au mois d'août ou de septembre de la même année, puis restèrent dans la paroisse et ne la quittèrent qu'à la fin du mois d'août 1792, époque à laquelle ils passèrent à Jersey, et de là en Angleterre.

François Pichard, prêtre habitué à Beslon, ayant prêté le serment schismatique, fut nommé par le suffrage des électeurs curé de la Chapelle-Urée; et y arriva vers la fin d'août 1791. Ce n'était pas un homme vicieux; l'ignorance et l'entraînement avaient été vraisemblablement les principales causes de sa défection.

La Chapelle-Urée ne contenait pas un très grand nombre de patriotes, et il y trouva peu d'adhérents. La plupart des habitants ne s'occupèrent pas de lui, et de son côté, il ne se montra point persécuteur. Voyant qu'il n'avait rien à faire dans cette paroisse,

il la quitta vers la fin de 1792, se retira dans sa famille, se retracta à l'époque du Concordat, resta prêtre habitué à Beslon et y mourut en 1809. Après son départ, les aumônes de la cure furent vendues révolutionnairement, et l'église fut spoliée par ordre du directoire du district de Mortain ; mais cette spoliation n'était pas une grosse affaire, car l'église était misérable. La spoliation achevée, la paroisse fut supprimée et réunie pour le culte au Grand-Celland.

Il y avait dans la paroisse quelques patriotes très ardents, mais ils étaient peu nombreux et craignaient de paraître. Il y avait aussi quelques familles très attachées à l'ancien régime, mais le plus grand nombre des habitants étaient dominés par la crainte, se montraient patriotes avec les patriotes et royalistes avec les royalistes. La situation de la Chapelle-Urée sur la route d'Avranches à Mortain et le voisinage du Grand-Celland, où fut cantonné pendant quelque temps un détachement de soldats de la République, valut aux habitants plusieurs visites des chouans et des bleus. Dans une de ces visites, en 1793, les soldats de la République s'emparèrent de la personne de M. de la Broize, et le condamnèrent à être fusillé dans la cour de son manoir. M. de la Broize ayant demandé à être fusillé ailleurs, ils le conduisirent dans son pré, situé sur la route actuelle, en face du Chêne-Robin ; mais à ce moment même parurent les chouans, qui par une décharge firent lâcher aux bleus leur prisonnier, en sorte que M. de la Broize eut la vie sauve. Le théâtre principal du combat entre les deux partis fut le Long-Champ, près de la Forge-Coquelin ; la victoire resta aux chouans. Il y eut de part et d'autre un certain nombre de morts, qui furent enterrés sur le lieu même du combat. Les chouans se répandirent ensuite dans les environs et pillèrent les maisons de plusieurs patriotes.

MM. Louis-Jean Hardelé prêtre fidèle de Ducey, Henri Girois de Saint-Georges-de-Rouelley, Louis-Noël Chapel de N.-D.-de-Livoie, J.-B. Le Ricolais vicaire de Reffuveille, procurèrent les secours religieux aux catholiques de la Chapelle-Urée et y trouvèrent quelquefois asile.

IV

La Chapelle depuis 1800. — Rétablissement de la succursale. — Construction de l'école. — Reconstruction de l'église.

Vers 1802 ou 1803, M. Gautier rentra en France et revint à la Chapelle-Urée. Quoique son ancienne paroisse fut supprimée, il la desservit pendant quelque temps. L'église, qui avait toujours été pauvre, était alors dénuée de tout et absolument sans ressources. Dans ses dernières années, M. Gautier se retira à Avranches, où il mourut âgé de 72 ans, en 1823. Son ancien vicaire M. Pinet, un moment vicaire d'Isigny, fut bientôt nommé curé du Mesnilard, où il mourut en 1808.

François-Jacques Boré, prêtre de M. Bécherel, ancien vicaire de Brécey, puis de Juvigny, d'où il s'en alla curé intrus à Montoues, dans l'Ille-et-Vilaine, s'était rétracté à l'époque du Concordat et était devenu vicaire de Saint-Martin-de-Landelles.

Nommé annexaire de la Chapelle après le départ de M. Gautier, il y resta longtemps sans y rien faire, et vers 1840, se retira à Saint-Sénier-sous-Avranches, où il mourut en 1845, âgé de 81 ans. L'église était dans un état pitoyable et resta telle encore pendant bien des années. L'école se tenait dans une petite maison au village de Villeneuve, loin de l'église, et à l'une des extrémités de la paroiese. Enfin on fit bâtir l'école actuelle, puis sous l'administration de M. Dugué, prédécesseur du curé actuel, la nef de l'église fut reconstruite ainsi que le clocher, le chœur ancien fut restauré, les petits autels furent faits entièrement à neuf. On a encore fait depuis des réparations importantes au presbytère, et aujourd'hui, tout est dans un état fort convenable. La famille de la Broize a généreusement contribué à toutes ces restaurations.

L. C.

REFFUVEILLE

I

Antiquité de cette paroisse. — Donations faites au chapitre de Mortain et au Prieuré-Blanc. — Donation de l'église à l'abbaye de la Luzerne. — Léproserie.

Reffuveille fait partie du canton de Juvigny, depuis 1790. C'est une des paroisses de l'ancien doyenné de Cuves qui, pour le civil, dépendait aussi de Cuves et de Mortain. Elle était comprise dans la sergenterie Corbelin, et, en 1764 comptait 330 feux.

Le sol de Reffuveille est très accidenté, et sauf quelques portions, il est en général peu fertile. L'ouest, le nord et le sud-est sont occupés par des bruyères et des bois d'une très grande étendue. Autrefois les bois et les bruyères en couvraient une grande partie ; la preuve s'en est conservée dans les noms d'un certain nombre de hameaux : le Bois, la Bruyère-Pinet, la Bruyère-Pasturel-du-Sud, la Petite-Bruyère, le Bois-Mahias, la Bruyère-Turquetil, la Bruyère-Compagnon, la Bruyère-Pasturel-du-Nord, le Bois-Ambroise, la Bruyère-Launay, la Bruyère-de-la-Traverserie, les Petits-Bois, la Bruyère-Voisin (jadis Bruyère-au-Ré).

Entre les Petits-Bois et Signy, sur la route de Cuves, au bord d'un ravin profond, se trouve un rocher dont la pointe s'élève au-dessus de la terre, et a la forme d'une sorte de fauteuil grossièrement taillé. C'est la Chaise-Berthe. Une druidesse, dit-on, y rendait autrefois des oracles et y offrait des sacrifices humains.

Si l'on ne peut donner aucune preuve positive de la vérité de cette antique tradition, il est certain que le lieu était très bien choisi pour l'exercice des cérémonies druidiques. Ce rocher solitaire au milieu des bois, le ravin qu'il domine, et le bruit d'un ruisseau qui coule au fond de ce ravin pénètre l'âme d'un sentiment de frayeur dont ou à peine à se défendre.

Le nom de Reffuveille est diversement écrit on trouve, Rufivilla, Rufavetula, Ruffeveilles ; à la fin du dernier siècle on écrivait encore Rufevailles. Le nom le plus ancien dont il soit fait mention est Rufevilla ou Rufævilla, et ce nom paraît bien indiquer une origine Gallo-romaine ; Reffuveille signifierait donc l'habitation de Rufa. Y eut-il une église à Reffuveille avant l'invasion des Normands ? il est très probable qu'il y eut un oratoire, un centre de chrétienté, dont la Chapelle-Urée fit partie primitivement. Sans cela on ne s'expliquerait pas la situation de l'ancienne église, dont le patronage, comme celui de la chapelle, appartenait primitivement à l'évêque d'Avranches. L'église primitive fut détruite par les Normands, et reconstruite à peu près au même lieu, après leur conversion, et c'est alors seulement qu'elle fut placée sous l'invocation de saint Léonard abbé de Vendœuvre. Les saints religieux, en effet, ne furent guère admis comme patrons d'églises paroissiales avant le xe siècle. Le seigneur de Reffuveille qui la fit reconstruire et la donna à l'évêque et au chapitre d'Avranches n'était pas un grand seigneur ; ses domaines n'étaient pas très étendus. La plupart des terres de Reffuveille appartenaient au duc de Normandie et furent données en apanage au comte de Mortain.

A l'époque de la fondation de l'église collégiale de St-Evroult de Mortain (1082), le clerc Norgod donna des terres près de cette ville pour la fondation d'une prébende. La même année, le comte Robert, en fondant le prieuré de Sainte-Marie-du-Rocher, donna à ce prieuré et aux moines de Marmontier les terres que le clerc Norgod avait données à la collégiale. Mais en échange, il donna en même temqs au chapitre de la collégiale LX acres de terre dans son domaine de Reffuveille, et un moulin.

De plus, il lui donna une rente de 10 sous manceaux sur le revenu de ses fours à Mortain. Voici le texte de la charte :
« *Norgodus de patrimonio suo quod apud Moretonium possidebat,*
» *alteram precibus et anensu Comitis Roberti instauravit prebendam.*

» *Postea vero quia totum illud prefatus Comes ecclesiæ Sancte Marie » et Monachis Majoris-Monasterii dedit ; pro excambio ejus concessit » ad eumdem prebendam in Rufevilla sexiès X acras terre de Dominico » et unum molindinum, et apud Moretonium in redditu furnorum » suorum X solidos Cenomanenses.* » Cette prébende fut appelée la prébende de Reffuveille et conserva ce nom jusqu'en 1790. Mais d'après le pouillé du diocèse, le fief de Reffuveille avait été aliéné en 1664 pour 100 livres de rente.

Au XII[e] siècle, Robert fils d'Osbern de Reffuveille donna pour les moniales de Mortain 60 acres de terre à Reffuveille. D'après un aveu rendu en 1654, l'Abbaye-Blanche possédait à cette époque dans la paroisse de Reffuveille, le fief noble des Vallées. C'était probablement la donation qui avait été faite par Osbern.

L'église avec ses dépendances fut donnée à l'Abbaye de la Luzerne vers la fin du XII[e] siècle. Guillaume évêque d'Avranches, probablement Guillaume Burel, et son chapitre, en firent présent à la dite abbaye, à charge pour l'abbé d'y faire célébrer les saints offices par ses religieux, ou par un vicaire séculier. Les religieux Prémontrés de la Luzerne y établirent un prieuré-cure qui fut desservi par l'un d'entre eux jusqu'en 1790.

Une Léproserie fut établie à Reffuveille vers l'époque de la mort de Louis VIII ; elle était de fondation commune, et le titulaire était nommé par l'évêque. Cet établissement eut peu de durée ; dès le commencement du XV[e] siècle, il n'y en avait plus de trace et les revenus en avaient été aliénés. On lit en effet dans la charte de Navarre (1401) : « Une masure, dite la Ma- » laderie en Reffuveille, appartient à Richard Hardy, tenue fran- » chement à gaige-pleige des hoirs de Jehan Grimault. » Dans quelle partie de Reffuveille se trouvait cette maladerie, on l'ignore complètement aujourd'hui

II

Seigneurie et principaux fiefs de Reffuveille Chapelle de Signy

La Seigneurie de Reffuveille n'était qu'une simple vavassorerie.

A la fin du XIe siècle, la plus grande partie des terres de cette paroisse faisaient partie des domaines directs du comte de Mortain ; et elles ne furent aliénées que peu à peu. Dès ce temps-là, cependant, il y avait des seigneurs qui portaient le nom de Reffuveille, et sur la terre desquelles l'église avait été bâtie. Au XIIe siècle Willaume de Reffuveille, Robert de Reffuveille et ses frères, fils de Willaume, figurent dans une charte de Richard de Fontenay en faveur de Savigny. De la famille qui portait le nom de Reffuveille, la seigneurie passa dans la famille de Fontenay, et plus tard avec la seigneurie de Fontenay dans la famille de Husson, qui en conserva la suzeraineté seulement, ainsi que de quelques autres fiefs situés dans la paroisse. Au commencement du XVe siècle, les seigneurs Servain de Saint-Pair-le-Servain étaient suzerains de plusieurs autres fiefs même plus importants dans la paroisse de Reffuveille.

La charte de Navarre (1401) mentionne « une franche vavassorerie en Reffuveille à Olivier des Touches, tenue de Henry de Husson écuyer, à cause de son fief de Fontenay. » C'était à la possession de cette vavassorerie qu'était alors attaché le titre de patron honoraire et de seigneur de Reffuveille. Les religieux et l'abbé de la Luzerne qui avaient le droit de présentation, étaient tenus à faire agréer le religieux qu'ils présentaient par ledit seigneur, et c'était le seigneur qui le nommait. Vers le commencement du XVIIIe siècle, la seigneurie et le droit de nomination passa au possesseur du fief du Rosay.

La même charte mentionne, « une franche vavassorerie en » Reffuveille dite le Chalenge, appartenant à Jehan d'Orange, » à cause de Chassegué, tenue de Robert Servain chevalier sei- » gneur de Saint-Pair — un fief nommé Les Gripières en Reffu- » veille à Philippot Postel écuyer, tenu de messire Robert » Servain — Une franche vavassorerie en Reffuveille dite la » Pasturelière, à demoiselle Jehanne de Cantilly, veuve de Guil- » laume Lecordier de Saint-Denis-de-Cuves, tenue de messire » Robert Servain seigneur de Saint-Pair ; — une franche vavas- » sorerie en Reffuveille nommée le Bois-Ambroise appartenant » à Jehan d'Orange à cause de sa femme. » Cette dernière vavassorerie relevait encore de la baronnie de Saint-Pair-le-Servain.

La même charte nous apprend encore qu'en 1401 « Jamet de

» la Basoge et sa femme prenaient *ès paroisses de Fontenay, Roma-*
» *gny et Reffuveille, certaines rentes qui furent un don de mariage;*
» *que donna feu messire Berthaud de Husson seigneur de Fontenay à*
» *sa sœur, mariée à un seigneur de Combray sieur du Bousentier à*
» *Barenton.* »

Parmi les plus anciens fiefs de la paroisse on doit signaler celui du Rosay, jadis Le Rosel. Il fut habité d'abord par des seigneurs qui en prirent le nom. Dès 1203, on y trouve un seigneur nommé Jourdain du Rosel, jurant fidélité à Philippe-Auguste après l'expulsion du roi anglais. Au XVI[e] siècle il appartenait, ainsi que celui des Touches et des Gripières, à un seigneur de La Broize qui portait le titre de seigneur de Reffuveille, et en 1583 prit les armes dans le parti du roi contre les Huguenots.

On lit dans la recherche de Roissy (1598), « Julien et Gilles
» de la Broize frères, fils de Guillaume seigneur du Rosay, des
» Touches et de la Gripière, en la paroisse de Reffuveille et de
» la Chapelle-Urée, ont justifié d'un arrêt des commissaires des
» francs-fiefs de novembre 1577 à Rouen, jouiront. » La famille de la Broise ne tarda pas à quitter Reffuveille; et la terre du Rosay passa, nous ne savons comment, dans la famille Gautier de la Barberie. Cette famille venue du Mesnillard, habitait depuis quelque temps la terre de la Barberie à Reffuveille et en avait pris le nom, comme un de ses membres devenu sieur d'Avalis au Buat, prit le nom de ce lieu et fut l'ancêtre de la famille Davalis. Jean Tesson seigneur en partie de la Mancellière porta un moment le titre de seigneur et de patron honoraire de Reffuveille, mais cela ne dura pas longtemps; et probablement par suite d'un accord avec lui, les de la Barberie prirent le titre de seigneurs et patrons honoraires de Reffuveille. Le Rosay et la Barberie étaient deux des plus belles propriétés de la paroisse. Les de la Barberie s'allièrent à plusieurs des principales familles du pays; mais dans les derniers temps, ils n'habitaient pas Reffuveille. Le manoir du Rosay était occupé par leur régisseur.

On trouva encore en 1786, Messire Jacques Augustin de la Barberie portant les titres de marquis de Reffuveille, patron honoraire de l'église, capitaine au régiment des gardes francaises, chevalier de Saint-Louis, etc. Mais dès l'année suivante 1787, M. Gabriel de Vaufleury, chevalier, patron présentateur de Saint-

Cyr-du-Bailleul et de Saint-Jean-du-Corail, ajoutait à ces titres, celui de seigneur et patron honoraire de Reffuveille. M. de Vaufleury habitait Saint-Jean-du-Corail-Jouxte-Bion ; il fut le dernier seigneur de Reffuveille. Le Rosey et les terres qui en dépendaient devinrent, vers 1795, la propriété de M. d'Aubusson de la Feuillade, qui habitant une autre contrée de la France, et n'ayant rien autre chose dans le pays, les vendit au bout de quelques années à M. Duhamel, père de Mme veuve Lanfranc de Panthon, qui est aujourd'hui propriétaire de l'ancien manoir du Rosay et de ses dépendances.

Un autre fief ancien est celui de Signy, qui se composait autrefois de la terre de Signy, aujourd'hui divisée en deux fermes, du moulin de Signy, de la Métairie, de la Retenue, et d'une certaine étendue de bois aux environs. Les seigneurs de Signy étaient célèbres au XIIe siècle ; mais à cette époque ils habitaient la terre de Signy sur les bords de la rivière de Sélune en Saint-Aubin-de-Terregatte ; et ce fut de cette terre qu'ils prirent leur nom. Une branche de cette famille vint très anciennement s'établir à Reffuveille et y bâtit un manoir qui devint un nouveau Signy. Ce fief dépendait de celui de Fontenay comme celui des Touches. En 1499, un seigneur de Saint-Germain seigneur de Fontenay-le-Husson, était suzerain de Signy, et Guillaume de Signey tenait de lui ce fief « à charge, » tous les ans d'un épervier prêt à être mis sur le poing, et d'un » chapel de roses. »

La chapelle de Signy située à peu de distance du Manoir, fut bâtie en 1620 par Françoise de Signy, dame du lieu. Cette chapelle existe encore et elle est convenablement entretenue. C'est un lieu de pèlerinage ; plusieurs personnes y viennent d'assez loin prier la Sainte-Vierge sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié, *Mater dolorosa*. Elle eut autrefois quelques chapelains, mais ils n'étaient pas tenus à résidence.

La branche directe des de Signy de Reffuveille s'éteignit avec Françoise de Signy, et le fief passa alors aux de Signy de Chanteloup. Mais Jean-Charles de Chanteloup ne laissa qu'une fille Marguerite-Jeanne-Catherine, qui le porta avec la seigneurie de Chanteloup dans la famille Dufouc par son mariage avec Bernardin Dufouc, notaire royal héréditaire au siège de Percy. Ce mariage est antérieur à l'an 1727.

Au fief de Signy était uni celui de Maisoncelle aux limites de Saint-Clément et de Mortain, et la Maison-Dieu de Maisoncelle était à la présentation des de Chantelonp et des Dufouc seigneurs de Signy.

III

Autres familles nobles qui ont habité Reffuveille. — Noms anciens dans la paroisse. — Villages. — Anciens moulins.

On lit dans la recherche de Roissy 1598, « Jacques de la Hache fils de Pierre, sieur de Magny demeurant à Reffuveille, jouira. » Les de la Hache portaient : « *d'azur à trois tours d'argent, chargées de trois hermines chacune.* » Cette famille avait disparu de Reffuveille en 1666.

Chamillard reconnut comme étant d'ancienne noblesse Nicolas de Malherbe de Reffuveille. Ce de Malherbe était venu de l'élection de Vire ; une branche de la famille de ce nom posséda longtemps la seigneurie de Gathemo. Elle portait : « *d'or à 4 fasces de gueules, en chef deux lions affrontés de même.* » En 1700, le nom de Malherbe avait disparu de Reffuveille.

Une branche de la famille Danjou de Coulouvray vint habiter Reffuveille dès le commencement du dernier siècle ; sa résidence fut d'abord à Signy, puis au Bois-Ambroise qui était devenu sa propriété. Le dernier descendant de cette famille est mort au vieux logis du Bois-Ambroise après 1840.

Une des principales familles de Reffuveille depuis la fin du XVIe siècle est la famille Delaunay de la Pasturelière. Ce fut vers la fin du XVIe siècle quelle entra en possession de cette terre, qui lui est toujours restée depuis. Elle était alliée à plusieurs familles nobles, et un de ses membres, Jean Delaunay, qui vivait dans le siècle dernier, se distingua dans la profession des armes, obtint le titre d'écuyer et épousa une demoiselle Leclerc de Sautray, fille du seigneur de Brouains. Depuis la mort de M. Danjou, la

famille Delaunay de la Pasturelière possède aussi le Bois-Ambroise.

Parmi les autres familles les plus anciennes de Reffuveille on peut citer celles qui portaient les noms suivants : Delaunay-Jaillardière, Poisnel, Colibeaux, Champdorge, Blondel, Iger, Macé, Anfray, Desfoux, Lévêque, Resbeut (jadis Rebut), Poullain, Moulin, Paigney, Lucas, Lemartinel, Géreux, Gouvrie, Hardy, Laloi, Giroult, Lerebours, Harel, Daligaut, Hamel, Mazier, etc. Les familles Turquetil, Blouin, Fortin ne sont pas très anciennes dans la paroisse. Parmi les familles précitées, plusieurs ont fourni des avocats, des tabellions, des notaires ; le plus grand nombre ont donné beaucoup de prêtres à l'église. Quelques-unes de ces familles ont disparu ou presque disparu, mais il y en a qui ont toujours été très nombreuses et le sont encore aujourd'hui.

Il y a dans la paroisse de Reffuveille plus de cent petits hameaux et nous en avons cité déjà 20 ou 25. Nous y ajouterons Lantillère, la Jaillardière, le Benusson, les Closets, la Blandelière, la Cœurière, la Vallée, le Hamel, la Daviais, le Fresche, le Bois-Herbert, le Clos-Marion, les Petits-Feux, la Remeneudière, la Boulaye, Boudron, le Bellanger, la Gauchardière, les Feux, les Hauts-Feux, le Court-Champ, la Foucherie, la Cour, Launay, la Chollière et la Jeheullière, le Moulinet, le Petit-Tertre, le Vieux-Bourg, le Champ-Cœuret, la Blanchardière, Ville-Neuve, les Routils, la Tessonnière, la Chauverie, la Tonderie, la Fleutière, la Corbière, la Goutière, le Clos-Neuf, la Benucherie, les Fosses, le Foncet, le Jaunet, la Tullerie, Huche-Pie, le Domaine, la Faverie, la Fonce, la Loge, les Basses-Fosses, les Hautes-Fosses, la Sourie, la Douairie, la Louvetière, la Gillardière, la Noulière, la Gesberbière, la Hubertière, la Basse-Linière, la Linière, la Pichardière, L'Ouyère, la Roche, la Beltière, le Gage, la Rivière, la Basse-Blaierie, la Haute-Blaierie, où il y avait autrefois un télégraphe correspondant à celui de la Bruyère-Auboin en Saint-Sénier, et à celui de la Tournerie entre Sourdeval et Mortain ; la Valette, les deux Erailles, les Chevris, les Lutinnières, la Ruaudière, le Coudray, la Fosse-Levrette, les Bœufs-Pélés, le Val-Hullin, la Tencerie, le Sapin, la Ronde-Rivière, le Vaussebert, le Grand-Clos. Les deux Brévinières et quelques autres villages ont disparu.

Il n'existe aujourd'hui que trois moulins : celui des Bois, celui de Signy et celui du Désert, à peu de distance de Signy, qui est de construction récente. Mais il y en avait jadis plusieurs autres : les moulins du Rosay, du Bois-Ambroise, de la Brévinière, du Moulinet, du Fresche, ont disparu. Sur le versant septentrional, il n'y a que trois cours d'eau, qui vont se jeter dans la Sée. Comme ils prennent leur source dans Reffuveille, il fallait souvent retenir l'eau pour faire marcher les moulins; de là des étangs au Rosay, à Signy et au Bois-Ambroise, Sur le versant méridional, les cours d'eau étaient plus nombreux, mais encore plus faibles. Plusieurs en se réunissant forment la rivière d'Oir, qui va se jeter dans la Sélune au-dessous de Ducey. Les autres forment l'Argonce, qui se jette dans la même rivière au-dessous de Parigny. Les moulins construits sur ces petits cours d'eau ne pouvaient marcher sans étangs. Il y avait aussi une pièce d'eau à la Pasturelière, une autre à la Barberie, et plusieurs de ces petits étangs existent encore, mais pour la plupart remplis de vases et de hautes herbes. Ils sont très fréquentés par les poules d'eau.

IV

Prieurs-curés de Reffuveille de 1610 à 1791. — Revenus et charges de la cure. — Incendie du presbytère en 1790.

Reffuveille était un prieuré-cure régulier, et tous les prieurs-curés furent des religieux prémontrés présentés par l'abbaye de la Luzerne, jusqu'à l'époque de la Révolution. Mais les vicaires étaient des prêtres séculiers.

Le père François Danin, prémontré de la Luzerne, fut nommé le 26 septembre 1610. Nous ne savons combien de temps il occupa le poste. . . . .

Le père Guillaume Lollivier décéda ou se démit en 1658.

Le père Jean-Marie le Vigneron, nommé en 1658, se démit en 1671.

Le père Vincent Renard, nommé le 19 avril 1671, se démit en 1684.

Le Père François Anquetil, nommé le 10 février 1684, eut au sujet des revenus de son prieuré des démêlés avec l'abbaye de la Luzerne, et les religieux de cette abbaye l'enlevèrent en 1694. Les PP. François Turpin et François Buffard qui lui furent successivement donnés pour successeurs n'acceptèrent pas, et le prieuré-cure resta vacant pendant plusieurs années.

Le père Jacques de la Vieille d'Acqueville, prémontré de la Luzerne, fut nommé le 10 février 1698, avec le consentement d'Anne Gaudin dame de Reffuveille, veuve de Thomas de la Barberye écuyer seigneur et patron de la paroisse. Le 22 juillet 1700, le P. de la Vieille bénit la grosse cloche ; elle fut nommée par messire Jacques de la Barberye, écuyer, seigneur et patron de Reffuveille, et par demoiselle Jacqueline-Anne de la Barberye, fille de Jacques de la Barberye écuyer, sieur d'Avalis.

Sous la date 25 décembre 1704, on trouve dans les registres de Reffuveille cette note du prieur de la Vieille : « Nous prieur-
» curé de Reffuveille avons reconnu par la déposition de Jean
» et de Marin Pinet soussignés fermiers de la prieuré de Reffu-
» veille en 1694, au quel temps on enleva le père Anquetil
» prieur du dit lieu, que les religieux de l'abbaye de la Luzerne
» saisirent tout dans la maison presbytérale, firent casser les
» fenêtres du cabinet du sieur prieur, entrèrent dedans, enlevè-
» rent les serrures des armoires et prirent tous les titres, même
» la charte de donation des dîmes, de Guillaume de Husson
» (c'était une charte confirmant la donation des dîmes), les
» titres des aumônes données par Michel Foucher aux prieurs,
» à charge de dire trois messes tous les ans pour le repos de
» son âme, les quels titres nous avons trouvés emportés ; mais
» veu la possession des dites aumônes par le curé du dit lieu,
» les sus-dits ont certifié que le jour et an que dessus (25 décembre
» 1704), les dites messes ayant été publiées au prône le di-
» manche précédent, le sieur prieur en a célébré une la nuit de
» Noël, à laquelle ont assisté les soussignés, de quoi le dit prieur
» s'est aussi acquitté les années précédentes. *Signé* d'Acqueville
» de la Vieille. »

Le registre de l'année 1719 mentionne le décès de Michelle de la Vigne veuve Lehéricey, âgée de 110 ans. C'est un exemple de longévité assez rare.

En 1721 le grand vicaire M. Duboys visita l'église; elle était pauvre, les autels de la Sainte Vierge à droite, et de sainte Anne à gauche n'avaient pas de contretable. Le prieur de la Vieille fit une fondation qui existe encore, mais bien réduite; il mourut le 14 décembre 1723, et fut inhumé dans le chœur de l'église. Après son décès, la cure de Reffuveille fut donnée successivement, aux Pères Jean-Baptiste Rosey, Charles de Brye, et Jean-Baptiste Rosey pour la seconde fois. Mais ils n'acceptèrent point et le prieuré-cure fut 7 ans vacant.

Le P. Pierre Longuet prémontré de La Luzerne, succéda au P. Jacques de la Vieille le 20 février 1731, il mourut âgé de 57 ans, le 5 septembre 1746. Le Père Laurent Cogé nommé le 26 janvier 1747; se démit le 9 août 1748 après avoir exercé les fonctions de curé pendant un an.

Le père Etienne Lepley, fut nommé le 10 mars 1749, et le 2 août de la même année, Mgr Durand de Missy donna la confirmation à Reffuveille et fit la visite de l'église. Il y avait deux calices, deux ciboires, deux burettes avec leur plateau et une croix de procession, le tout en argent; mais beaucoup d'ornements furent interdits, les chapelles de la Sainte Vierge et de sainte Anne étaient en très mauvais état. L'évêque ordonna d'enterrer plusieurs statues; les titres n'étaient pas en ordre, les livres liturgiques encore en partie romains; les enfants interrogés parurent instruits; cependant il n'y avait ni maître ni maîtresse d'école. Le revenu du trésor était de 75 livres, celui des fondations d'environ 180 livres. Une des côtières de la nef de l'église avait besoin de réparations; l'évêque défendit d'y employer les revenus du trésor. Le vicaire était alors André Paigné; en 1764 c'était Jacques Collibeaux. En cette année, Anne Caillebotte tenait l'école des filles. Le père Lepley mourut le 20 août 1767 et fut inhumé par M. de Boisadam, curé du Mesniladelée.

Le père Michel Mesnil sous-prieur de l'abbaye de la Luzerne, fut nommé le 20 février 1768. C'était un très bon religieux qui, pendant près de vingt ans, édifia la paroisse par sa piété et ses vertus. Devenu infirme il donna sa démission vers la fin de 1786, et

étant allé voir sa famille à Lisieux, il y décéda le 27 juillet 1787, laissant à Reffuveille les meilleurs souvenirs.

Le père Gabriel-François-Hilaire Wattier, natif de Falaise, curé démissionnaire de Serein au diocèse de Tours, procureur de l'abbaye de la Luzerne, présenté par l'abbé Claude du Thot, avec le consentement et l'approbation du seigneur temporel Gabriel-François de Vaufleury chevalier, patron présentateur de Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Jean-du Corail et autres lieux, fut nommé le 30 janvier 1787, et prit possession le 12 février, en présence de M. Denis Denis grand chantre de la cathédrale d'Avranches, des prieurs de la Mancellière, Champeaux et Saint-Jean-le-Thomas, de MM. Gédéon-Joseph de la Houssaye sieur du Plessis, Georges-Jacques de Boisadam, chevalier de Saint-Louis, gendarme de la garde du roi, Jean-Baptiste Tesson chevalier, seigneur de la Mancellière, Léandre-Louis-Urbain Danjou écuyer sieur de Beausault, officier d'infanterie, etc. M. Wattier fut le dernier des *curés-blancs* de Reffuveille.

Le prieur-curé jouissait d'un tiers des grosses dîmes. Les deux autres tiers appartenaient à l'abbaye de la Luzerne qui avait deux granges de dîmes. Mais le prieur-curé, outre son tiers des des grosses dîmes avait la dîme des pommes, lins, chanvres et toutes les menues dîmes, il jouissait de plus des aumônes consistant en cent vergées de terre données comme nous l'avons vu par Michel Foucher. Cette donation était postérieure à 1648 et antérieure à 1680. En 1648, le revenu du bénéfice était évalué à 400 livres; en 1774 à 1100 livres. En 1787 et 1788, le curé paya 150 livres de décimes, le trésor 6 livres, les obits et fondations 6 livres. D'après la déclaration de M. Wattier le 8 novembre 1790, le revenu du prieuré-cure s'élevait à environ 4.400 livres et la population était alors de 1187 habitants. Le prieur-curé était tenu à payer le traitement d'un vicaire, et le tiers des dépenses exigées pour l'entretien du chœur de l'église. La cure de Reffuveille était certainement l'une des mieux dotées du diocèse d'Avranches. Mais l'église fut toujours très pauvre. Les deux tiers des grosses dîmes qui appartenaient à l'abbaye de la Luzerne étaient affermées en 1790 pour la somme de 900 livres.

Le 2 juillet 1790 le presbytère fut brûlé, et à cause des pertes qu'ils éprouvèrent dans cet incendie le prieur-curé et son vicaire furent déchargés de leur contribution patriotique.

V

Reffuveille de 1791 à 1800. — Conduite du clergé. — MM. Blondel, chapelains de la cathédrale d'Avranches. — Construction de la chapelle du Grand-Clos. — Curé et vicaire intrus. — Esprit de la population. — Prêtres cachés.

Le prieur-curé Wattier, avait pour vicaire en 1791, MM. Jean-Baptiste Le Ricollais des Loges-Marchis, ordonné prêtre en 1785, et François Levêque, prêtre depuis 1788. M. Etienne Blondel, prêtre âgé et infirme vivait retiré dans sa famille au Moulinet. Huit autres prêtres, natifs de Reffuveille, ou dont la famille habitait Reffuveille, remplissaient des fonctions ailleurs. Ces prêtres étaient Jean Blondel, curé de Naftel, Jacques-François Collibeaux, curé du Grand-Celland, Pierre Desfoux, vicaire à Montigny, François Chaumont, vicaire à Marcilly, Jean-Baptiste-André Moulin-Noulière, vicaire aux Loges-Marchis, Jean-Charles Moulin-Noulière, frère du précédent, bachelier en théologie, ordoné prêtre en 1790, prieur du collège d'Harcourt à Paris, et les deux frères Etienne-Julien Blondel, et Etienne Blondel, nés l'un et l'autre à Juvigny, mais dont la famille habitait Reffuveille ; tous deux étaient chapelains à la cathédrale d'Avranches, le premier était chapelain de Saint-Gatien, et le second, du Saint-Esprit *pro minori*.

Sur ces douze prêtres, un seul prêta serment à la constitution civile du clergé, ce fut Charles Moulin-Noulière, tous les autres restèrent fidèles.

Dès la fin de l'année 1790, les deux frères Blondel chapelains de la cathédrale, étaient venus se retirer dans leur famille au Grand-Clos ; ils y ouvrirent une école, et y tinrent un pensionnat. Comme le Grand-Clos était assez éloigné de l'église, ils obtinrent de Mgr de Belbeuf la permission d'y bâtir une petite chapelle.

La bénédiction en fut faite le 9 février 1791, par M. Georges-Gabriel Leclair curé du Mesnilgilbert, doyen rural de Cuves, assisté de M. Pierre-Henri Le Mardeley son vicaire, en présence d'un grand nombre d'autres prètres et laïcs qui signaient le procès-verbal. Cette chapelle qui fut placée sous l'invocation de Saint-Gilles existe encore ; elle est convenablement entretenue et plusieurs personnes y vont prier Saint-Gilles de les guérir de la peur. Les deux dignes prêtres y célébraient la messe, et ne s'occupant que de leurs écoliers; ils espéraient pouvoir rester en paix dans cette retraite ; mais comme nous allons le voir, les ennemis du bien surent les y trouver.

Charles Moulin prieur du collège d'Harcourt ayant prêté serment à Paris, fut élu curé de Reffuveille, et vint prendre possession de la cure au mois de juin 1791, étant alors âgé de 27 ans. Dès son arrivée il se montra très zélé patriote ; mais la grande majorité de la population l'accueillit très froidement, et ses offices ne furent suivis que par un petit nombre de paroissiens ; les autres se contentaient d'assister à une messe basse célébrée par l'un des prêtres fidèles ; Le sieur Moulin n'en fut pas édifié et crut qu'il triompherait de leur résistance en mettant en pratique les moyens dont on usait ailleurs. Son frère Jean-Baptiste, vicaire insermenté des Loges-Marchis était venu se retirer dans sa famille vers la fin de 1791, le curé regarda comme un devoir de le persécuter à outrance, et d'employer les moyens les plus odieux pour l'empêcher de célébrer la messe dans l'église, aussi bien que pour empêcher les fidèles de s'y rendre. Il le fit poursuivre par les plus ardents patriotes, qui se saisirent un jour de sa personne, le fouettèrent devant la porte de l'église, et le tondirent d'une manière ridicule, en sorte que Jean-Baptiste Moulin, ne tarda pas à comprendre, que le danger devenait pour lui dans sa propre famille, plus grand que partout ailleurs. Il alla donc se cacher chez des amis, et au mois d'août 1792, passa à Jersey.

MM. Wattier, Levêque son vicaire, Collibeaux, Desfoux, Chaumont, y passèrent aussi peu après. M. Jean Blondel curé de Naftel, étant venu se retirer dans sa famille à la Ruaudière, y tomba malade et ne put suivre ses confrères. Il ne fut pas inquiété; mais il mourut à l'âge de 63 ans, le 16 août 1792, et fut inhumé le lendemain par des prêtres constitutionnels. M. Etienne Blondel que depuis quelque temps déjà ses infirmités

retenaient à son domicile, mourut au Moulinet, le 4 floréal an IV, à l'âge de 86 ans.

Le sieur Charles Moulin était resté seul à Reffuveille jusqu'au mois d'avril 1792. A cette époque on lui donna un vicaire et ce vicaire fut François-Marie-Guillaume Legendre, dont il est nécessaire de parler un peu. Né à Saint-James, François-Guillaume Legendre avait fait une partie de ses études, puis avait embrassé la carrière militaire. Libéré du service, et de retour dans sa famille au commencement de l'année 1792, il songea à se faire prêtre; et la facilité avec laquelle M. Bécherel admettait aux ordres tous ceux qui se présentaient, l'engagea à mettre son projet à exécution. Il se présenta à Monsieur l'évêque de la Manche, et reçut de lui la tonsure et les ordres mineurs le 2 mars 1792, le sous-diaconnat le lendemain, le diaconnat le 24 mars et la prêtrise le 7 avril. Les lois de l'église ne permettent pas des ordinations si rapides; il faut en pareil cas que le Pape accorde dispense d'interstices; pour conserver la forme, M. Bécherel accorda lui-même ces dispenses, comme cela est noté dans le registre de ses ordinations. Dès qu'il fut prêtre, M. Legendre fut élu vicaire de Reffuveille et y arriva vers la mi-avril 1792; son 1[er] acte est du 23 avril. Il avait alors 28 ans; c'était aussi l'âge de son curé, dont il se montra le digne émule. Tous deux s'entendirent à merveille, et remplacèrent le chant des cantiques ordinaires de l'église par celui de la *Marseillaise*. Tous deux étaient ardents patriotes; il y avait cependant cette différence, que le sieur Legendre ne se montra jamais persécuteur; il empêcha même son curé de continuer à user des moyens violents dont il s'était servi jusque-là, pour faire assister les fidèles à ses offices. Par suite, quoique sa conduite n'eut rien de sacerdotal, et ne lui conciliât l'estime de personne, il jouit cependant d'une certaine popularité. Mais son séjour à Reffuveille ne fut que d'une année; au commencement de 1793, lorsque le décady eut remplacé le dimanche, M. Legendre ennuyé du rôle qu'il jouait depuis un an, se souvint de son ancien métier et résolut de le reprendre; il se rendit à l'église, un jour que les patriotes y célébraient la décade, monta dans la chaire et adressa aux assistants ces paroles qui ont été conservées textuellement : « Citoyens de Reffuveille, vous pouvez regarder ce que je vous ai » dit jusqu'à ce jour comme de la poudre de niais. Je veux

» maintenant jouer un autre rôle; je vais consacrer ce qui me » reste de force et de courage, à la défense de la patrie en dan- » ger. Venez, braves jeunes gens qui m'écoutez, venez vous » ranger avec moi sous les drapeaux de notre bonne République, » et en signe de notre dévouement, crions ensemble : Vive! » Vive la République. » Cette harangue eut un bon effet, et rendit un grand service à la paroisse de Reffuveille; car elle détermina dix ou douze jeunes gens des plus turbulents et des plus exaltés à partir avec lui.

Assez triste prêtre, l'ex-abbé Legendre fut très bon soldat, passa rapidement par tous les grades et devint le général Legendre, collègue du général Dupont dans la guerre d'Espagne. S'étant distingué dans cette guerre il fut créé baron d'Arvez et épousa une demoiselle Fouc. Sous la Restauration, il obtint la place de secrétaire-général au ministère de la Guerre, sous l'administration de son ancien collègue le général Dupont, et mourut en cette fonction vers 1825. — Voilà une page de la vie du général Legendre qui probablement n'est guère connue.

Le curé intrus Charles Moulin livra lui-même l'argenterie de l'église et en particulier la croix de procession qui était d'argent. Un patriote descendit les statues mais les habitants s'en emparèrent, les uns pour les rendre, les autres pour les garder. M. Lericolais vicaire, resté caché dans la paroisse, réussit à se faire apporter quelques ornements et les conserva jusqu'à la réouverture de l'église. Après le départ du sieur Legendre, elle servit quelque temps à la célébration des décades à laquelle assistaient seulement quelques patriotes, puis elle fut fermée.

Les 20 hectares de terre attachés au prieuré-cure furent mis en vente et achetés à vil prix par le plus ardent républicain de Reffuveille, mais il semble que cette acquisition n'a pas porté bonheur à sa famille.

Les deux frères Blondel anciens chapelains de la cathédrale, restèrent au Grand-Clos jusqu'au milieu de 1793. Mais à cette époque ils furent dénoncés par des patriotes, et le 4 juin 1793, Julien Blondel l'aîné et Etienne Blondel le jeune, prêtres non assermentés de Reffuveille, comparurent devant le directoire du district de Mortain amenés par la gendarmerie de cette ville. Condamnés à la détention par ce tribunal jusqu'à ce que le directoire du département eût statué sur leur sort, ils demandèrent

qu'on leur permit de rentrer chez eux pour mettre ordre à leurs affaires. On le leur accorda, à condition qu'ils se rendraient le vendredi suivant à la gendarmerie d'Avranches pour être delà transférés au lieu de leur destination. François Raulin fils de Pierre de Juvigny, et Julien Herbert de Mortain, les cautionnèrent, s'obligeant à payer 10.000 livres sur leurs biens présents et à venir. Ils ne devaient être libérés de ce cautionnement qu'après avoir présenté un certificat en bonne et due forme, constatant l'arrivée des sieurs Blondel à la gendarmerie d'Avranches. (*Registre des délibérations du directoire du district de Mortain*).

Fidèles à leur parole, les deux frères Blondel se rendirent à la gendarmerie d'Avranches le jour fixé, et delà furent conduits au Mont Saint-Michel ; délivrés au mois de novembre par un détachement de l'armée vendéenne, ils suivirent pendant quelque temps cette armée, et ne tardèrent pas à trouver la mort. On croit qu'ils moururent de la dyssenterie aux environs de Fougères ; mais malgré beaucoup de recherches, leur famille ne put jamais connaître le lieu précis de leur décès.

Le sort du curé Moulin quoique préférable à celui de son vicaire ne fut pas aussi brillant. M. Legendre en quittant Reffuveille lui avait enlevé ses principaux amis et protecteurs ; s'étant retiré chez sa mère, il ne cherchait plus à paraître ; il avait compris que le temps des ovations était passé et qu'il pourrait bien devenir lui-même une des victimes de la Révolution qu'il avait applaudie. Il se tenait donc presque caché ; mais les chouans qui étaient nombreux dans le pays savaient qu'il était là ; ils n'oubliaient pas qu'il avait chanté la *Marseillaise* dans l'église et lui en gardaient rancune. Ils épièrent l'occasion d'en tirer vengeance. Pendant une nuit de 1794 ils vinrent l'assiéger dans la maison de sa mère. Leurs intentions n'étaient pas douteuses. Le sieur Moulin qui était au lit, les ayant entendu venir, se hâta de sauter par une fenêtre et s'enfuit à demi vêtu ; il entendit les balles siffler à ses oreilles, mais grâce à l'obscurité de la nuit et à la vitesse de ses jambes, il réussit à s'échapper. Voyant dès lors qu'il n'y avait plus de sécurité pour lui dans la contrée, il retourna à Paris, où, vers la fin de la Révolution, il obtint un emploi au collège Louis le Grand ; puis vers 1804, il fut nommé censeur du lycée d'Angers.

La visite des chouans intimida un peu le petit nombre de

patriotes qui restaient à Reffuveille, et à partir de ce temps, leur zèle se ralentit beaucoup ; ils n'osèrent plus guère se montrer.

La paroisse ne fut pas dépourvue de secours religieux. Le vicaire, M. J.-B. Lericolais, y resta presque constamment caché. De là il faisait parfois des excursions dans les paroisses voisines, mais elles n'étaient pas de longue durée. La fabrique de Reffuveille possède un registre de ses actes de baptêmes et de mariages, pour plusieurs des années pendant lesquelles le culte fut proscrit ; tous les actes de ce registre sont signés J.-B. Lericolais prêtre catholique. MM. Henri Girois de Saint-Georges-de-Rouelley, Henri-Michel Nicolle ancien vicaire de Fontenay, Louis-Noël Chapel prêtre de Notre-Dame-de-Livoye, trouvèrent souvent asile à Reffuveille ; le dernier surtout fut le principal auxiliaire de M. Lericolais. Les prêtres fidèles trouvaient asile et secours dans un grand nombre de familles. Il y avait des cachettes pour eux dans beaucoup de maisons. Parmi les familles qui cachèrent les prêtres fidèles, on signale surtout les familles Blondel de la Blanchardière, Anfray des Hauts-Feux, Giroult de la Gesberdière, Yger de la Guérinière et Delaunay de Launay. Dans chacune de ces familles il y avait d'intrépides conducteurs qui les accompagnaient partout ou leur présence était utile. André Paigney attaché au service de la famille Delaunay, venait un jour de servir la messe célébrée par M. Lericolais, au domicile de cette famille à Launay, et portait ses ornements à un autre village, où la messe devait être célébrée le lendemain. Une troupe de mobiles le rencontrèrent et le fusillèrent à peu de distance de Launay ; c'était le 23 Nivôse an IV. André Paigney était alors âgé de 54 ans ; il était marié et père de plusieurs enfants. La famille Delaunay regarda comme un devoir de prendre soin des enfants de ce fidèle serviteur. Elle se chargea complètement du plus jeune, l'éleva, en fit un domestique, puis un fermier qu'elle laissa dans les conditions les plus avantageuses. Le meurtre d'André Paigney fut le seul qui eut lieu à Reffuveille pendant les troubles ; mais il y eut d'assez fréquentes visites des mobiles, des chouans et des bleus, et par suite assez souvent des pillages. Sous ce rapport cependant, Reffuveille fut moins maltraité que plusieurs des communes voisines.

VI

Reffuveille depuis 1800. — Réouverture de l'église. Retour des exilés. — Construction d'une nouvelle église et d'un nouveau bourg.

M. Lericolais rouvrit l'église en 1800, et lui rendit tout ce qu'il avait pu sauver; à partir de ce moment, il administra seul la paroisse à titre de desservant provisoire jusqu'au retour de M. Wattier qui reprit ses fonctions en 1802. Avec M. Wattier revinrent MM. Desfoux, Lévêque et Jean-Baptiste Moulin. M. Collibeaux revint à peu près dans le même temps au Grand-Celland, et M. Chaumont devint curé de Marcilly. M. Desfoux resta prêtre habitué à Reffuveille et y mourut en 1810. M. Lévêque fut successivement vicaire à Chérencey-le-Roussel et au Mesnil-Gilbert, puis fut nommé curé au Val-Saint-Père, où il mourut le 3 janvier 1836. M. Jean-Baptiste-André Moulin fut nommé curé de Fontenay en 1803. M. Lericolais fut nommé curé de la Mancellière.

M. Wattier à son retour à Reffuveille, eut dans son presbytère une personne de sa famille que les habitants détestaient et qui lui suscita de grandes difficultés. Certaines imprudences qu'il fit en voulant exercer la médecine, rendirent sa position tout à fait impossible. Voyant cela, il se retira dans sa famille à Falaise, en 1805, et fut remplacé par M. Jacques-Jean-André Raulin prêtre de Saint-Pois, ancien vicaire de Milly. M. Raulin ayant refusé le serment schismatique avait émigré d'abord en Angleterre, et de là en Espagne, où il passa plusieurs années dans la ville de Pallentia. Rentré vers 1798, il avait exercé le ministère d'abord en secret, et ensuite publiquement dans les paroisses de Juvigny et de la Basoge. Il prit possession de la cure de

Reffuveille le 25 mars 1805, et pendant longtemps administra la paroisse seul. Le sieur Charles Moulin ancien curé intrus, laïcisé, et devenu censeur du lycée d'Angers, revint au pays vers 1816, et eut l'heureuse idée de se rendre chez son frère devenu curé de Fontenay. M. Jean-Baptiste Moulin qui n'avait jamais cessé de prier pour son persécuteur le reçut à bras ouverts, et avec tant de bonté, que le prévaricateur en fut touché profondément. Le curé de Fontenay le fit rester dans son presbytère, et en peu de temps réussit à le faire revenir à des sentiments meilleurs. M. Charles Moulin reprit l'habit ecclésiastique, fit une rétraction publique de ses erreurs dans l'église de Juvigny; et après avoir passé quelque temps chez son frère, revint habiter Reffuveille, ou muni de pouvoirs légitimes, il seconda pendant deux ans M. Raulin. Nommé curé de Fontenay à la mort de son frère (1822), il se démit le 13 février 1834 et se retira à Mortain, où il mourut en avril 1837, après avoir réparé ses fautes par une conduite très édifiante. M. Charles Moulin fit une fondation assez importante en faveur de l'église de Reffuveille. M. Raulin n'eut de vicaire que pendant les dernières années de sa vie; il mourut le 18 avril 1840, laissant une mémoire vénérée.

L'église était toujours très pauvre; elle n'était pas même lambrissée; elle était d'ailleurs fort mal située à l'une des extrémités de la paroisse, et beaucoup d'habitants ne la fréquentaient pas. Ces raisons donnèrent l'idée d'en construire une nouvelle plus au centre de la paroisse. Le projet fut arrêté, et les démarches nécessaires pour le mettre à exécution furent faites, sous l'administration de M. Breillot curé, et de M. Lanfranc de Panthon mairé. L'ancienne église fut abattue vers 1846. On célébra provisoirement les offices dans une grange, au village de la Moire, près de l'emplacement de l'église en projet.

M. Poisnel-Lentillière donna trois vergées de terre pour l'emplacement de l'église, pour le cimetière et le presbytère. L'église nouvelle fut construite assez rapidement, et dès qu'elle fut couverte, elle fut livrée au culte. La tour fut construite plus tard, et l'ameublement intérieur de l'église ne se fit que très lentement; il est encore à peine achevé. Le presbytère fut construit sous l'administration de M. Charbonnel, et ce fut M. Dugué qui commença à l'habiter et fit cultiver le jardin. Depuis on a cons-

truit des écoles qui sont les plus belles des environs et le bourg nouveau a pris un accroissement assez considérable ; mais le vieux bourg n'est presque plus habité. Reffuveille aujourd'hui ne ressemble plus guère à ce qu'il était il y a un siècle. Pour le transformer complètement, il faudrait y ouvrir plusieurs chemins. Malgré le nombre de ceux qui existent déjà, il y a encore beaucoup de villages auxquels il est très difficile d'arriver, et la culture des terres en souffre. L'avenir, il faut l'espérer, amènera quelques améliorations sous ce rapport.

L. C.

LA BOULOUZE

I

Antiquité de cette paroisse. — Donation de l'église à l'abbaye de Montmorel

Réunie en 1790 au canton de Ducey, la Boulouze faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconné de Mortain. Pour le civil, elle dépendait de Saint-Hilaire, et de 1718 à 1749 elle fit partie de la vicomté de Saint-Hilaire; elle était comprise dans la sergenterie Corbelin. La statistique de 1698 en fait mention en ces termes : « La Boulouze, paroisse située au-dessus du Celland, qui ne contient que trente familles et 200 personnes environ. » En 1764, elle comptait 40 feux.

La Boulouze au XIII[e] siècle est appelée Boolosa; dans la nomenclature des paroisses dressée en 1598 : *Sanctus Petrus de Bullosa*; on trouve aussi *Bulusia*, la *Boillouze*, la *Bouillouze*; Robert Cenau l'appelle *Sacellum Betulaceum*, la chapelle des Bouleaux; c'est un peu fantaisiste, et il faut avouer qu'il est difficile de trouver une étymologie vraisemblable.

Quoi qu'il en soit cette petite paroisse est fort ancienne. Saint Armel qui vivait dans la première moitié du VI[e] siècle, vint vraisemblablement à la Boulouze et y laissa quelque disciple; un oratoire y fut bâti et devint le centre d'une chrétienté. L'église primitive fut très probablement détruite par les Normands; mais on sait qu'après leur conversion, ils relevèrent les églises qu'ils avaient détruites, sinon dans le même lieu, au moins dans les environs. L'église de la Boulouze est sous le vocable de saint Pierre.

Le patronage de l'église et le droit de présenter au bénéfice appartenait d'abord aux seigneurs de la Boulouze; mais Jean de

la Boulouze et Etienne de la Boulouze donnèrent l'un et l'autre à l'abbaye de Montmorel. Les chartes de ces deux seigneurs ne portent point de date, mais elles paraissent remonter au commencement du XIIIe siècle.

En 1237, Ranulfe de la Boulouze donna encore à l'abbaye de Montmorel 8 sols de rente annuelle ; la même année, son frère aîné, Robert de la Boulouze, qui comme lui était fils d'Etienne, donna à la même abbaye une rente de 3 sols et deux gelines sur son fief de la Boulouze. Quelques années plus tard, Ranulfe s'étant retiré à Montmorel pour y prendre l'habit religieux, donna au monastère tout ce qu'il possédait.

Une charte d'Eudes de Saint-Jean (Jouxte biou), donne quelques renseignements sur cette antique paroisse ; en voici le texte tel que le donne l'abbé Desroches :

« A tous les fidèles du Christ qui la présente charte verront, » Eudes de Saint-Jean, chevalier, salut. Sachez que pour mon » salut et celui de mes prédécesseurs, j'ai concédé et confirmé à » l'abbaye de Montmorel tout ce que Jean de la Boulouze possédait » *in Peuleveria*, ce que possédait aussi Etienne de la Boulouze » *in Peuleveria*, et tout ce qu'il avait *in Lagreconire*, et tout ce » qu'il possédait avec les fiefs de Nicolas, ce qu'il avait dans le » patronage de l'église de la Boulouze (de Boolosa), ce que » possédait également Ranulfe de la Boulouze clerc, tant dans » le patronage de ce village que par ailleurs, et tout ce que » Hamelin des Mares, Durand de la Boulouze son aîné et Roger » fils d'Alain, possédaient dans le patronage du Mesnilozenne. »

Le seigneur de Saint-Jean approuve les chartes des donateurs et réserve seulement le droit : « *Capitalium Dominorum.* » Ce document est antérieur à 1240.

En 1266, un seigneur nommé Raoul de Saint-Nicolas contestait à Montmorel le patronage de la Boulouze ; mais il fut reconnu à l'assise de Mortain, en présence du bailli du roi Renaud de Radepont, par les chevaliers et seigneurs Roger de la Basoche, Guillaume de Rommillé, Guillaume de Lapenty, Guillaume Grimaud, Richard dit le Moine, Pierre de Landelles, Etienne de Tofou, Guillaume de Ferrières, Guillaume de Malesmains, Guillaume de la Mouche, Guillaume de Malesmains le jeune, Guillaume de Brécié, Guillaume Le Meniant.

Les seigneurs Grimauld de Montgothier et du Mesnilozenne,

qui avaient des possessions dans la Boulouze, élevèrent aussi des prétentions sur le patronage de l'église ; mais Robert Grimaud en 1272, et Guillaume Grimaud en 1295, reconnurent que ce patronage appartenait à l'abbaye de Montmorel et il ne lui fut plus disputé dans la suite.

II

Seigneurie de la Boulouze. — Chapelle Saint-Armel

Les seigneurs qui prirent le nom de la Boulouze furent probablement les premiers seigneurs de ce lieu et possédèrent cette seigneurie jusque vers le milieu du XIIIe siècle, époque vers laquelle cette famille paraît s'être éteinte. Mais il semble par la charte d'Eudes de Saint-Jean, rapportée ci dessus, que ce seigneur était leur suzerain. Dans la fin du XIIIe siècle, un Grimaut prenait le titre de seigneur de la Boulouze ; il semble que la seigneurie passa plus tard dans la famille des Loges. On lit dans la charte de Navarre (1401) : « Une franche vavassorerie en la » Boulouze, à Guillaume des Loges, écuyer, tenue de Guillaume » le Sotherel à cause de sa baronie des Biards. »

Au XVIIe siècle, la seigneurie de la Boulouze appartenait aux de Poilvilain ; on trouve, en 1652 et 1660, Jean de Poilvilain seigneur des Cresnays, du Mesniladelée et de la Boulouze, bailli et gouverneur du comté de Mortain et du fort de Tombelaine-sur-Mer. On trouve en 1712 Georges de Poilvilain seigneur et patron des Cresnays, de la Boulouze, de Saint-Laurent-de-Cuves, de Saint-Georges-de-Rouelley et de Sainte-Marie-du-Bois. En 1789, la seigneurie de la Boulouze appartenait encore aux de Poilvilain marquis des Cresnays.

Sur le coteau au bas duquel coule la rivière qui fait marcher le moulin de la Boulouze, est un village qui porte le nom de Saint-Ermel. Là, se trouvait autrefois une chapelle dédiée à saint Armel, dont on ne voit plus de trace aujourd'hui, et qui avait

disparu longtemps avant la Révolution. Cette chapelle, croyons-nous, était un souvenir des prédications des saint Armel dans la contrée. C'était peut-être même l'oratoire primitif qu'il avait bâti lui-même et qu'on lui avait dédié plus tard en transportant l'église paroissiale au lieu qu'elle occupe maintenant. Nous n'avons cependant rien trouvé que nous puissions apporter en preuve de cette opinion.

Les autres principaux villages de la Boulouze sont le Moulin, la Gilberdière, la Boulasière et la Charrurie (en partie).

III

Curés de la Boulouze de 1678 à 1790. — Revenus et charges de la cure

Simon Goron était curé de la Boulouze avant 1678 ; il décéda en 1681.

Jacques du Vernay, clerc du diocèse de Bayeux, présenté par l'abbé de Montmorel, fut nommé curé de la Boulouze le 26 septembre 1681. En 1721, M. Dubois vicaire-général, visita l'église de la Boulouze ; il est constaté par le procès-verbal de sa visite qu'alors il n'y avait pas de sacristie.

Jacques de Vernay mourut en 1723.

Julien-Anne Gaillard, prêtre du diocèse de Rennes, présenté par l'abbé de Montmorel, fut nommé curé de la Boulouze en 1723. Le 8 août 1749, Mgr Durand de Missy visita l'église de la Boulouze et la trouva en très bon état ; elle venait d'être bâtie ; les vases sacrés étaient convenables, les ornements pouvaient subsister. Le grand autel était dédié à Saint-Pierre, ceux des transcepts, l'un à la Sainte-Vierge, l'autre à Sainte-Marguerite. Les livres liturgiques étaient encore tous romains. Le revenu du trésor était de 26 livres, celui des fondations de 75 livres. Les enfants étaient assez instruits quoiqu'il n'y eût ni maître ni maîtresse.

En 1764, les livres étaient encore tous romains, le revenu du trésor était de 26 livres, l'église était très propre et bien décorée. Julien Gaillard résigna en 1766 en faveur du suivant.

Jean Julien Daligaut prêtre de Poilley, fut nommé curé de la Boulouze le 19 août 1766, et mourut en 1775.

Louis-Gabriel Delaroche, né à Saint-Aubin-de-Terregatte et vicaire de cette paroisse, fut nommé *vi graduum* curé de la Boulouze, le 14 juillet 1775, et resta à son poste jusqu'en 1792.

Le curé de la Boulouze jouissait de toutes les dîmes de la paroisse et de 55 vergées de terre aumônées à la cure ; mais il avait à sa charge les réparations du chœur de l'église ; il n'y avait pas de vicaire de droit ; dans les derniers temps il y en avait un qui recevait de lui son traitement. En 1648, le bénéfice était évalué à 200 livres, le curé n'ayant alors que les dîmes ; en 1774 il était évalué à 800 livres, en 1790 il valait au moins de 11 à 1.200 livres ; en 1787 et 1788 le curé paya 86 livres de décimes, le trésor 2 livres, les obits et fondations 1 livre.

IV

La Boulouze de 1790 à 1800. — Conduite du Clergé. Esprit de la population. — Prêtres cachés dans cette paroisse.

En 1790, M. Louis-Gabriel Delaroche curé de la Boulouze, avait pour vicaire son frère Philippe-Henri Delaroche. Marin Pinson, prêtre natif de la Boulouze, était parti en diocèse étranger depuis 1781, et remplissait en 1790 les fonctions de vicaire dans une paroisse du diocèse du Mans. Ces trois prêtres refusèrent le serment schismatique et M. Pinson rentra dans sa famille au commencement de 1791. Il n'y eut point de curé intrus à la Boulouze. Les deux frères Delaroche demeurèrent en fonctions exerçant leur ministère comme en pleine paix. La

paroisse fut supprimée par décret du 16 décembre 1791, et annexée pour le culte, d'abord partie au Petit-Celland, et partie au Mesnil-Ozenne, un peu plus tard toute entière au Mesnil-Ozenne; mais cela ne changea rien à leur manière d'agir. La présence prolongée des trois prêtres fidèles dans cette petite paroisse préserva les habitants de l'engouement pour les idées nouvelles; il n'y eût pas un seul patriote. Mais par la même la petite Boulouze ne tarda pas à devenir un scandale pour les patriotes des environs. Le sieur Templer, curé intrus du Grand-Celland s'en émut, et adressa le 21 mars 1792 une requête au directoire du district d'Avranches pour obtenir la fermeture de l'église. On trouve dans les cahiers de ce directoire sous la date 22 mars, la délibération suivante :

« Le directoire du district d'Avranches, lecture prise de la » requête, estime d'après les dénonciations multipliées qui lui » ont été faites, que les plaintes du sieur curé du Grand-Celland » sont malheureusement trop fondées, qu'il est instant de dissi- » per les rassemblements scandaleux qui se font journellement » dans cette petite commune de la Boulouze, dont la population » ne s'élève pas à 200 habitants. Le directoire du district solli- » cite avec la plus vive instance la clôture de l'église de la pa- » roisse de la Boulouze, et prie Messieurs du département de » prendre dans la plus grande considération, la lettre qu'il a eu » l'honneur de leur écrire à ce sujet le 20 de ce mois. Il est » d'autant plus intéressant de prendre des mesures promptes » pour écarter le fanastisme de cette petite commune, que tous » les autres curés sont remplacés, et que si celui de la Boulouze » l'était, on jouirait dans le canton de la plus grande tranqui- » lité. »

Si l'église fut fermée, ce ne fut que pour un moment. MM. Delaroche et Pinson continuèrent à y célébrer la messe jusqu'à la fin du mois d'août 1792, époque à laquelle les circonstances les mirent dans la nécessité de partir pour Jersey. L'église alors fut définitivement fermée, mais elle ne fut ni profanée, ni dévastée, et grâce à leur bon esprit, les habitants restèrent toujours en paix. Ne s'occupant point de ce qui se faisait ailleurs, évitant tout ce qui aurait pu faire parler d'eux, et restant toujours parfaitement unis, ils n'attirèrent pas sur eux l'attention et ne furent point sérieusement inquiétés. Les patriotes s'y montrèrent rare-

ment; n'étant point provoqués, ils n'osaient aller là, pensant qu'ils y seraient mal reçus.

Le presbytère avec les 55 vergées de terre qui en dépendaient furent vendus révolutionnairement et achetés par un citoyen d'Avranches. Mais son fermier Jouenne, était un homme de foi qui recevait chez lui les prêtres fidèles et les protégeait de tout son pouvoir. MM. Mondin prêtre de la Godefroy, René Prével des Biards, Louis-Jean Hardelé de Ducey, et plus de trente autres trouvèrent asile chez lui dans les plus mauvais jours. Ainsi la paroisse de la Boulouze ne fut pas dépourvue de secours spirituels; il y eut en effet habituellement plus de prêtres au temps de la persécution qu'il n'y en avait dans les temps ordinaires.

V

La Boulouze depuis le Concordat jusqu'à nos jours

MM. Louis et Philippe Delaroche revinrent en 1802, mais trouvant le presbytère vendu, ils se retirèrent. L'ancien curé alla habiter Saint-Hilaire où il mourut en 1810. L'ancien vicaire fut nommé curé de Chalandrey et y mourut en 1807. M. Pinson resta dans sa famille jusqu'en 1805, puis s'en retourna au diocèse du Mans.

Après le départ de M. Louis de la Roche, l'église fut de nouveau fermée et la paroisse resta annexée pour le culte au Mesnilozenne. Elle ne fut rouverte qu'en 1831, grâce à M. l'abbé Harel, secondé par M. Duval et par M. Jouvin qui était alors maire. M. Julien Gautier de Villiers fut installé desservant de la Boulouze par M. Harel le jour de la Dédicace 1831. En 1854, M. Gautier se retira à l'hospice d'Avranches, où il mourut en 1858. Son successeur fut M. Renault de Saint-Loup. Le 23 août 1857, l'église fut brûlée. Le feu qui la consuma avait commencé par la grange d'une ferme voisine. Dès le 13 décembre de la

même année, l'église était rendue au culte et un décret du 7 octobre érigeait la Boulouze en succursale.

Aujoud'hui l'église est en très bon état et bien pourvue d'ornements, et le presbytère est trés convenable ; mais le nombre des habitants, loin de s'accroître, diminue toujours. Il n'y en a plus que 133.

L. C.

MESNILOZENNE

I

Antiquité de cette paroisse. — Donation de l'église à l'abbaye de Montmorel. — Autres donations faites à cette abbaye.

Mesnilozenne, commune du canton de Ducey, faisait partie, avant 1790, du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain. Pour le civil, cette paroisse dépendait de l'élection et vicomté de Mortain, et du siège de Saint-Hilaire. De 1718 à 1749, elle dépendit de la vicomté de Saint-Hilaire; elle était comprise dans la sergenterie Corbelin, et en 1698, elle comptait 75 familles et 300 âmes. En 1764, il y avait 85 feux, et en 1790 340 habitants.

Mesnilozenne signifie le Manoir d'Ozenne et rappelle le nom soit du fondateur, soit d'un des premiers et principaux bienfaiteurs de l'église; mais on ignore complètement à quelle époque il vivait. L'église est sous le vocable de saint Martin, *Sanctus Martinus* de Mesnilozenne, et fut primitivement bâtie à la même époque que les autres églises dédiées à saint Martin, c'est à dire dans le VIe ou le VIIe siècle.

Le droit de présentation appartenait à l'abbaye de Montmorel. Au XIIe siècle, un seigneur Raoul prévôt de Mortain, fit présent à l'abbaye naissante de Montmorel de 10 acres de terre dans son domaine du Mesnilozenne : « *Ego Radulphus prefectus de Moretonio,*

» *cum assentu Johannis nepotis et heredis mei, dedi Abbutie de Monte* » *Morelli, decem acras terre de domino meo apud Mesnilozane in ma-* » *sura de Feiltre Anquetil.* »

A cette époque, la seigneurie appartenait aux seigneurs de la Boulouze, et on trouve en 1239 Pierre de La Boulouze et son frère Roger, concédant à Montmorel la 3e partie du patronage du Mesnilozenne, qui avait été donné à cette abbaye par leur frère nommé Durand. Une charte de Guillaume Tholom évêque d'Avranches, mentionne la donation du prévost Raoul, et celle de ces seigneurs de la Boulouze; une charte d'un seigneur de Saint-Jean (Jouxte-Bion), postérieure de quelques années à la précédente fait mention de Hamelin des Mares, Durand de la Boulouze son aîné, et Roger, fils d'Alain de la Boulouze, concédant à Montmorel tout ce qu'ils possédaient de droits de patronage sur l'église du Mesnilozenne. « *Ego Eudo de Sainto-* » *Johanne... concessi Abbatie B. M. Montismorelli... omne illud quod* » *Hamelinus des Mares et Durandus antenatus, et Rogerus Alani* » *habebant in patronatu ecclesiæ de Mesnilozenne.* » De là, résulte assez clairement que Pierre et Roger de la Boulouze, Hamelin des Mares et Durand, étaient frères, et que les terres de la Boulouze et du Mesnilozenne étaient partagées entre eux. Les Mares d'où Hamelin prenait son nom sont dans le Mesnilozenne et assez rapprochées de la Boulouze, les Hautes-Mares surtout.

En 1254, Hamelin des Mares donna à Montmorel le Clos d'Aunay. « *Subter viam in parochiæ de Mesnilozane situm,* » situé au-dessous du chemin, dans la paroisse du Mesnilozenne.

Un seigneur Grimault, qui jura fidélité à Philippe-Auguste après l'expulsion de Jean-sans-Terre, avait également fait à l'abbaye de Montmorel diverses concessions dans le Mesnilozenne; ses successeurs les approuvèrent et en firent de nouvelles.

II

Seigneurie du Mesnilozenne. — Chapelle du Manoir Anciennes familles. — Principaux villages

Les familles de la Boulouze et des Mares, qui possédaient au moins en partie le fief du Mesnilozenne, s'éteignirent au XIII[e] siècle, et leurs biens passèrent dans la famille Grimaut, qui depuis longtemps déjà avait des possessions dans la paroisse, avait la seigneurie de Montgothier, ainsi que plusieurs terres et fiefs aux environs. Cette famille resta en possession de la seigneurie du Mesnilozenne pendant près d'un siècle. Mais en Juillet 1309, le roi de France, moyennant un cens annuel de 12 deniers tournois, concéda à Louis Le Convers, bailli du Cotentin, les héritages forfaits par Guillaume Grimaut dans la paroisse du Mesnilozenne. Au mois de novembre de l'année suivante, Louis Le Convers prit à ferme les domaines qui avaient appartenu au seigneur Grimaut au Celland et à la Mancellière.

En 1376 ou vers cette époque, Simon Le Convers, fils de Louis et petit-fils de celui dont il vient d'être parlé, échangea le fief du Mesnilozenne avec son oncle Philippe le Convers. Nous ignorons combien de temps le fief du Mesnilozenne resta dans cette famille Le Convers. Ce fief était un sixième de fief.

Au XVI[e] siècle, il fut acquis par un membre de la famille de la Broize. En 1598, Roissy avait reconnu nobles Jean de la Broize sieur de la Hirpinière, demeurant à Beauficel, Claude et Robert ses fils, Charles frère de Jean sieur de la Plantière et de la Giffardière, Claude fils Richard sieur de la Riveraie, demeurant à Beauficel, Robert fils Richard et frère dudit Claude, sieur du Chastelier, lieutenant-général à Mortain, demeurant à Beauficel, Jean, Pierre, Claude et Thomas ses fils. Le manoir du Mesnilozenne appartenait alors à Claude, lieutenant-général à

Mortain, et ce furent ses descendants qui l'occupèrent. La branche directe de la Broize du Chastelier s'étant éteinte, le manoir passa au XVIII[e] siècle dans la branche dite de Saint-Léger.

On lit dans les registres de l'ancien évêché d'Avranches, sous la date 22 août 1665 : « Erection en titre de la chapelle Saint-Roch et Saint-Sébastien au Mesnilozenne, érigée, fondée et dotée par noble homme messire Guillaume de la Broize écuyer, seigneur du Chastelier. » Cette chapelle, comme on le voit par le même registre, était située près du Manoir, et elle avait été construite par les ancêtres de messire Guillaume de la Broize. Le même jour 22 août 1665, messire Claude de la Broize, bachelier en théologie, fut nommé titulaire.

Les familles Loqué et Barbé sont très anciennes au Mesnilozenne; à une certaine époque, elles formaient à elles seules presque la moitié de la population. Parmi les noms anciens, on peut citer encore Leguérinais, Riout, Blandin, Trochon, Duchemin, Allain, Bouroult, Le Chapelain, etc.

Les principaux villages sont le Manoir, la Planche, le Désert, Launay, Le Murel, la Hutardière, le Forget, Launay-Huchepie, Le Rocher, Launay-Baudry, la Boissière, le Val, les Hautes-Moires et les Basses-Moires, etc. L'église est sur un point trés élevé, d'où l'on jouit d'une très belle vue, mais elle n'est pas centrale. La commune de Saint-Oven arrive à uue très petite distance, et le Mesnilozenne s'étend jusqu'auprès du Grand-Celland. Le sol est très accidenté et n'est pas partout d'une fertilité égale.

III

Curés du Mesnilozenne de 1611 à 1790. — Revenus et charges de la cure

Pierre Lechartier succéda au mois d'avril 1611 à Gilles Le-Lechartier, résignant en sa faveur. On ne sait combien de temps il fut curé.

. . . .

Pierre Tieulland résigna le 2 octobre 1666 en faveur du suivant.

Denys Busnel, prêtre du diocèse, nommé en 1666, décéda en 1704.

Jacques de Cailletot, prêtre du diocèse de Bayeux, curé de Crollon depuis 1687, fut nommé le 22 mars 1704. Le 27 octobre 1723, il permuta avec Jean Jardin, chapelain de la Paumerie, à Saint-Oven, mais il mourut avant de prendre possession de son nouveau bénéfice.

Jean Jardin prêtre de Saint-Oven, nommé le 27 octobre 1723, se vit disputer la cure par Jacques Lethimonnier, chanoine de la cathédrale, nommé au mois de novembre de la même année après le décès de Jacques de Cailletot, et ensuite par Louis Loqué prêtre du Mesnilozenne, mais il finit par demeurer possesseur pacifique; le 8 juillet 1736, il permuta avec le suivant.

J.-B.-François Jardin, prêtre de Chavoi, titulaire de la chapelle Saint-Léonard en la collégiale de Mortain, nommé en 1736, occupa la cure jusqu'en 1770. Le 10 juin 1749, Mgr Durand de Missy visita le Mesnilozenne. Il fut reçu par J.-B. Jardin curé et M. Delacour prêtre confesseur. La chapelle de la sainte Vierge placée à gauche était dans un état convenable. Celle de Saint-Eloi placée à droite était en mauvais état, et on n'y disait pas la messe. L'évêque en fit ôter quatre petites statues mutilées. Les titres et papiers n'étaient point en ordre ; il n'y avait point

de comptes-rendus depuis 1740. Les livres liturgiques étaient encore romains ; le sieur curé instruisait les garçons qui se présentaient à lui ; mais il n'y avait pas de maîtresse pour les filles. Le revenu du trésor était de 45 livres, celui des fondations de 120 livres. — En 1763, les livres liturgiques étaient encore tous romains, mais il y avait alors une maîtresse d'école pour les filles ; elle se nommait Jeanne Herbert. J.-B.-F. Jardin mourut en 1770.

Julien-Pierre Bienvenu prêtre de Genêts, gradué en l'université de Caen, curé d'Ardevon depuis le 9 juin 1767, fut nommé le 18 août 1770, et le 1er août 1771 devint doyen-rural de Cuves. Il décéda au mois de janvier 1776.

Julien Lefranc du Val-Saint-Père, ordonné prêtre en avril 1771, gradué, vicaire à Ducey, fut nommé le 22 janvier 1777 ; il occupait encore le poste en 1791.

Le curé du Mesnilozenne jouissait de toutes les dîmes de la paroisse et en plus des aumônes ; mais il avait à sa charge l'entretien et les réparations du chœur de l'église, et le traitement d'un vicaire s'il voulait en avoir un, ce à quoi il n'était pas tenu d'abord. Le vicaire devint obligatoire dans les derniers temps seulement. En 1648, le revenu du bénéfice était évalué à 300 livres, en 1774 à 1.000 livres. En 1787 et 1788, le curé paya 90 livres de décimes, le trésor 4 livres, les obits et fondations 2 livres. En 1790, le revenu de la cure s'élevait à 1.600 ou 1.700 livres.

IV

Mesnilozenne de 1791 à 1800. — Conduite du clergé Esprit de la population

M. Julien Lefranc, curé depuis 1776, avait pour vicaire en 1791, M. Julien Mondhair, né à Saint-Brice-de-Landelles, prêtre depuis 1778, ancien vicaire de Saint-Laurent-de-Terregatte.

M. Jacques Trochon, prêtre de la paroisse, était maître d'école à Saint-Oven depuis 1786, M. Thomas Trochon, autre prêtre de la paroisse, était vicaire à Saint-Hilaire depuis 1784.

Ces quatre prêtres refusèrent le serment schismatique et tous quatre émigrèrent au mois d'août 1792. Le dernier acte de M. Lefranc est du 4 mai 1791.

Le curé intrus fut le sieur Jean Teurtrie de Bacilly. Prêtre depuis 1774; il avait été vicaire à Bacilly, à Saint-Jean-le-Thomas, puis à Précey, et depuis quelques années vivait retité dans sa famille à Bacilly. Il embrassa chaudement toutes les idées nouvelles, et quoiqu'il ne fût point astreint au serment, il le prêta peut-être dans l'espoir d'obtenir une cure, et son espoir ne fut pas trompé; car le suffrage des électeurs le porta peu de temps après à la cure du Mesnilozenne, où il arriva dès le mois de mai 1791. Il y avait déjà dans cette paroisse plusieurs habitants qui regardaient ce qui se passait autour d'eux, et s'imaginaient que l'âge d'or allait revenir sur la terre. Le sieur Teurtrie qui ne brillait pas par sa science, savait se rendre populaire. Il gagna promptement la plupart des paroissiens et n'eut pas de peine à leur faire partager ses idées. Sa conduite n'avait rien de clérical, mais dans les commencements, elle n'avait non plus rien de scandaleux; il était d'ailleurs très tolérant, tandis que le vicaire destitué faisait souvent de sévères réprimandes. Aussi peu de temps après l'arrivée du sieur Teurtrie, M. Mondhair fut regardé comme un homme qu'il fallait éloigner au plus tôt; un jour des patriotes l'ayant rencontré, se mirent à le poursuivre à coups de pierres, et il eut bien de la peine à s'enfuir au château, d'où il se rendit quelques jours après dans sa famille. M. Lefranc resta encore quelques temps après, mais il n'osait guère se montrer, et il ne tarda pas beaucoup non plus à se retirer au Val-Saint-Père ; les deux MM. Trochon ne parurent point au Mesnilozenne, en sorte que le sieur Jean Teurtrie resta maître de la position. On y célébra des fêtes et pendant quelque temps tout alla à merveille. Mais en 1793, après la suppression du culte constitutionnel, beaucoup de ceux qui s'étaient montrés d'abord très chauds partisans de la Révolution s'en dégoûtèrent, quand ils apprirent que le sieur Teurtrie allait épouser civilement une fille de la Godefroy nommée Madeleine Lebas. Le sieur Trochon, qui était maire alors, refusa lui-même

de paraître à cette cérémonie et chargea un officier municipal de tenir sa place. Dès lors le sieur Teurtrie ne jouit plus absolument d'aucune considération. Ses meilleurs amis d'autrefois le tournaient en dérision et le méprisaient. Se voyant ainsi abandonné, et craignant les Chouans, qui faisaient de fréquentes apparitions, il quitta le Mesnilozenne et alla se retirer à Avranches.

Une des cloches fut enlevée par ordre du directoire du district d'Avranches. Le mobilier de l'église fut également enlevé ou pillé, ensuite l'église servit à la célébration des décades et fut souvent le théâtre de querelles et de rixes scandaleuses. Dès 1791, les aumônes avaient été vendues à vil prix, et le curé intrus en avait acquis une portion. Le presbytère seul avec le terrain légal avait été réservé, et ce presbytère couvert en paille resta inhabité après le départ du sieur Teurtrie ; on n'y fit même aucune réparation.

Quoique le plus grand nombre des habitants se fussent laissés entraîner dans le schisme, il y en eut cependant encore beaucoup qui restèrent fidèles, ou qui ayant reconnu promptement leurs erreurs, eurent en horreur tous les excès qui se commirent et demeurèrent attachés à la foi. Ces pieux fidèles avaient recours aux prêtres cachés dans le voisinage et leur donnèrent assez souvent asile, quoiqu'un trop long séjour dans la paroisse fût dangereux. Parmi les familles fidèles, on cite spécialement celle des Rioult au bourg, Desforges au Murel, Allain fermier de M. de Saint-Léger, et Le Chapelain à la Hutardière.

Les prêtres qui rendirent le plus de services furent MM. Louis-Jean Hardelé de Ducey, François Mondin de la Godefroy et René Prével des Biards. Ce dernier faillit un jour être pris ; la colonne mobile arriva chez Claude le Chapelain à la Hutardière pendant qu'il était dans la maison. Claude le Chapelain l'apercevant venir donne vite à M. Prével de vieux habits, avec un bissac et quelques morceaux de pain ; M. Prével prit en outre un bâton, sortit en marchant comme un boiteux et passa à travers les mobiles ; il en fut quitte pour entendre quelques plaisanteries sur sa mise et sa démarche.

M. Hardelé exposa aussi plusieurs fois sa vie dans la paroisse du Mesnilozenne. Un jour même il y fut reconnu et poursuivi par les gardes mobiles, et il aurait été sûrement saisi, sans un sieur Poulain de Marcilly, qui réussit à le cacher et le sauva.

V

Mesnilozenne depuis 1800

M. Lefranc revint au Mesnilozenne à l'époque du Concordat et y reprit ses fonctions de curé ; le vicariat était supprimé et la paroisse de la Boulouze y était annexée pour le culte. M. Mondhair n'y reparut pas. Rentré à Saint-Brice-de-Landelles dès 1696, il y avait exercé le ministère en se cachant jusqu'à la fin de la Révolution ; il y resta desservant provisoire, puis vicaire et y fut nommé curé en 1806.

M. Thomas Trochon à son retour fut vicaire à Saint-Hilaire, principal du collège, puis curé de Banneville au diocèse de Bayeux, enfin revint habiter Genêts et y mourut âgé de 85 ans. M. Jacques Trochon, d'abord desservant de Saint-Brice, puis de la Gohannière, puis curé du Grand-Celland, se démit en 1821 et revint mourir à Saint-Brice.

A son retour au Mesnilozenne, M. Lefranc trouva tout dans un état misérable ; le presbytère tombait presque en ruines, les murs étaient lézardés et les poutres à moitié pourries ; l'église avait été complètement dévastée. Le bon curé se contenta du strict nécessaire pour le temporel et travailla surtout à réparer les ruines spirituelles et à faire refleurir la piété ; il mourut le 27 janvier 1836.

Sous l'administration de M. Leprovost, curé actuel, on a construit un très beau presbytère et une église de style gothique que des paroisses beaucoup plus importantes envieraient. Il ne manque plus qu'une flèche pour couronner l'édifice.

L. C.

MONTGOTHIER

I

Seigneurie. — Anciennes familles. — Principaux villages

Montgothier, commune du canton d'Isigny, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves, et pour le civil dépendait de l'élection et vicomté de Mortain. De 1718 à 1749 cette paroisse dépendit de la vicomté de Saint-Hilaire : elle était comprise dans la sergenterie Corbelin. L'église est sous l'invocation de Notre-Dame.

On trouve le nom de cette paroisse diversement écrit, *Monsgoterii*, *Mons Gautherii*, *Mons Walterii*, Montgotes, Mont Gauthier ; c'est toujours le mont de Gauthier, et le mont appelé de Gautier fut probablement d'abord le Bouée qui est une des collines les plus élevées de la paroisse. Mais à quelle époque vivait le seigneur Gautier qui lui donna son nom, rien ne l'apprend non plus. Il y a un village portant le nom de Moinerie, et cependant il ne paraît pas que jamais aucune abbaye ait possédé des terres en Montgothier depuis le XIe siècle. Dans ce cas, la Moinerie pourrait rappeler le souvenir d'un ancien monastère existant avant l'invasion des hommes du Nord, et, par la même, rappeler le lieu ou fut bâtie l'église primitive.

Au XIIe siècle, Montgothier faisait partie de la baronnie des Biards ; et vers 1180, Guillaume Avenel seigneur des Biards, du

consentement de ses fils Rolland, Nicolas et Olivier, fit présent à l'abbaye de Savigny de 100 sols de rente annuelle sur son bois taillis de Montgothier, dont 60 sols furent donnés par les mains de Guillaume d'Astin (de Vezins), et de Guillaume du Fléchet (de Saint-Aubin-de-Terregatte), chevaliers, qui furent les témoins de cette donation.

Au XIII[e] siècle, le fief de Montgothier appartenait à des seigneurs Grimaut qui avaient des possessions à Saint-Sénier-sous-Avranches, La Boulouze, le Grand-Celland, Mesnilozenne. On voit paraître plusieurs seigneurs de ce nom aux assises d'Avranches. On y trouve en 1216, Willaume et Roger Grimaut, en 1218, Eudes et Roger Grimaut; en 1221 — 1225, Eudes et Robert Grimaut. Un titre du XIII[e] siècle porte que le Roi ayant présenté pour l'église de Montgothier un prêtre nommé Thomas de Forges, Grimaut de Montgothier écuyer, fit opposition assurant que la présentation de cette église lui appartenait; et ce seigneur Grimaut fut reconnu patron présentateur.

Vers le milieu du XIII[e] siècle, le fief de Montgothier passa dans une famille de Combray. On trouve vers 1250 Nicolas de Combray seigneur de Montgauthier chevalier, faisant une donation au prieuré du Plessis-Grimoult. Richard de Combray seigneur de Montgauthier vivait en 1296, Jean de Combray seigneur de Montgauthier écuyer, vivait en 1318; ces de Combray étaient de la même famille que les de Combray seigneurs de Sacey. En 1469, Montfault trouva noble à Montgothier Jehan de Montgauthier; c'était un descendant des de Combray qui peu à peu avaient pris le nom de la paroisse où ils résidaient.

Vers 1520, le seigneur de Montgothier était Yves de Billeheust, fils de Jean de Billeheust, né à Saint-Pair-le-Servain; mais il ne laissa qu'un fils nommé Arthur qui mourut sans postérité. Alors la seigneurie passa dans la famille de Gouyn. On trouve en 1676 Charles de Gouyn seigneur de Montgothier, en 1729 et 1736 Jean de Gouyn seigneur de Montgothier. De la famille de Gouyn elle passa vers le milieu du siècle à M. d'Atys qui était seigneur de Montgothier en 1749, et de M. d'Atys dans la famille du Quesnoy. On trouve en 1771 et en 1783 Mme Françoise de Verdun, veuve de messire Jean-Angélique du Quesnoy chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Apilly, dame de Montgothier.

Le château de Montgothier existe encore ; il est situé à une

certaine distance de l'église, près de la rivière d'Oir, du côté de Marcilly.

Parmi les noms anciens dans la paroisse de Montgothier, on peut citer les suivants : Boudet, (jadis très nombreux), Piquois, Poullain, Le Guérinais, Hardy, Hamelin, Maillard, Le Meteyer, La Chapelain, Loyson, Lebocey, Barbé.

Les principaux villages sont : la Forge-Coquelin (en partie) la Châterie, la Gueudière, la Datinière, la Bouvrie, les Portes, la Petitière, la Moinerie, la Guérinière, les Forges, la Goronnière, le Laisier, le Tertre, la Chabotière la Tonnellerie, la Pollerie, la Métairie, la Poulinière, le Château, etc. Il y a au Bouée d'assez beau granit, mais l'accès des carrières est difficile.

II

Curés de Montgothier de 1611 à 1790. — Revenus et charges de la cure

François Abraham, curé de Montgothier, décéda en 1611.

François Auvray, clerc du diocèse, fut nommé le 8 juillet 1611.

. . . .

Nicolas Gaudin décéda en 1676.

René le Prieur, curé de la Gohannière, doyen rural de Tirepied, fut nommé le 16 novembre 1676. C'était un des prêtres les plus remarquables du diocèse par sa science et sa piété. Etant allé à Paris après son ordination, pour y compléter ses études théologiques, il avait assisté plusieurs fois aux prédications du Père Jean Eudes, et de concert avec Michel Anger, jeune prêtre de Vengeons, il avait pris le parti de revenir dans son diocèse pour travailler à y faire ce que le vénérable Eudes faisait à Paris. Deux pensées le dominèrent toujours, il avait à cœur l'Œuvre des Missions, et spécialement encore la réforme

du Clergé par l'éducation de ceux qui aspiraient au sacerdoce. Dès 1666, étant curé de la Gohannière et doyen rural de Tirepied, il s'associa avec M. Gombert, curé de Saint-Martin-des-Champs, pour fonder un séminaire à Avranches, avec l'agrément de l'Evêque. Mais divers obstacles qui s'opposèrent assez longtemps à l'érection régulière et durable de ce séminaire, le déterminèrent à rester dans sa cure de la Gohannière, où avec l'assentiment de l'Evêque il réunit plusieurs jeunes gens pour les préparer à la réception des saints ordres, œuvre qu'il continua, lorsqu'il fut curé de Montgothier. Ce saint prêtre mourut vers 1695, laissant une mémoire très vénérée. On ne tarda pas à faire des pèlerinages à son tombeau pour obtenir la guérison de certaines maladies. Le culte qu'on lui rendait ainsi n'étant qu'un culte privé, n'avait rien de contraire aux règles de l'Eglise, cependant des curés trop zélés peut-être essayèrent de l'empêcher, dispersèrent même les personnes qui venaient prier auprès de ce tombeau. Les pèlerinages n'en devinrent que plus fréquents, mais au lieu de se faire en jour, ils commençèrent à se faire la nuit. Par suite, il s'est introduit dans ces pèlerinages qui se font encore quelques fois, des pratiques assez superstitieuses.

Pierre Vaullegeard, prêtre de Sourdeval, frère de M. Julien Vaullegeard curé de Champcey doyen-rural de Genets, fut nommé curé vers 1695, et mourut en 1729.

Julien de l'Ossendière, prêtre de Saint-Cyr-du-Bailleul, vicaire de Sainte-Marie-du-Bois, fut nommé le 12 mai 1729 et décéda en 1736.

Julien Collibeaux, prêtre de Barenton, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Beauvoir depuis 1734, fut nommé le 12 mars 1736. Le 10 juin 1749, Mgr Durand de Missy donna la confirmation à Montgothier et fit la visite de l'église. Il y avait trois calices d'argent ; les ornements étaient convenables, les fondations bien acquittées, les titres et papiers bien en règle ; l'église était en bon état ainsi que les chapelles de saint Mathurin à droite et de saint Laurent à gauche ; tous les livres étaient encore romains. Le revenu du trésor était de 78 livres, celui des fondations de 200 livres. Le sieur Jean Lelandais tenait l'école des garçons, Thomasse Rendu celle des filles. M. d'Atys était alors seigneur de Montgothier et ce fut lui qui reçut l'évê-

que dans son château. Julien Collibeaux décéda en 1756.

Laurent-François Leprieur, prêtre des Biards, présenté par M. d'Atys, fut nommé le 13 octobre 1756. En 1764, il avait pour vicaire Michel Leprieur, et la maîtresse d'école était Claude Anfray. --Laurent Leprieur mourut en 1771.

Jean-Henri Duchemin, prêtre de N.-D.-des-Champs, présenté par Anne-Simonne-Françoise de Verdun, veuve de J.-B.-Angélique du Quesnoy, seigneur d'Apilly, dame et patronne de Montgothier, fut nommé le 3 septembre 1771 et mourut en 1783.

Louis Guyon, prêtre de N.-D.-des-Champs, ancien vicaire de Saint-Oven, titulaire de la chapelle de la Paumerie en cette paroisse, fut nommé le 30 mai 1783.

Le curé de Montgothier jouissait de toutes les dîmes de la paroisse et des aumônes qui étaient assez considérables, mais il était tenu à fournir le traitement d'un vicaire, à l'entretien et aux réparations du chœur de l'église. En 1648, le revenu du bénéfice était évalué à 400 livres ; en 1774, à 14 ou 1500 livres. En 1787 et 1788, le curé paya chaque année 200 livres de décimes. Dans sa déclaration du 15 novembre 1790, M. Guyon évaluait son bénéfice à un revenu de 2.500 livres. Le Directoire du district de Mortain réduisit son traitement à 1.295 livres et accorda en plus celui d'un vicaire. La population était alors de 588 habitants.

III

Montgothier de 1791 à 1800. — Conduite du clergé Esprit de la population

Le curé était M. Louis Guyon. M. Jean Trochon de Saint-Oven remplissait les fonctions de vicaire et de maître d'école depuis 1771. M. Pierre-François Hardy, ordonné prêtre en 1789, était resté dans sa famille depuis lors et n'exerçait aucune fonction. Ces trois prêtres refusèrent le serment schismatique, restèrent dans la paroisse aussi longtemps que cela fut possible, passèrent à Jersey en septembre 1792 et de là en Angleterre.

On dirait quelquefois que les noms influent sur la conduite de ceux qui les portent; le curé que le suffrage des électeurs porta à la cure de Montgothier se nommait Pierre Patouil. Né à Saint-Georges-de-Rouelley, il avait été ordonné prêtre en 1779; et depuis lors, avait exercé divers ministères, aux Biards, à Saint-Laurent-de-Terregatte, à Buais, à Saint-Georges-de-Rouelley; depuis quelques années il était parti dans le diocèse du Mans. Il arriva à Montgothier en juillet 1791; et si l'on excepte une demi-douzaine de patriotes, personne ne fréquenta ses offices. Comme il ne se montrait pas persécuteur, on le laissa tranquille dans l'exercice de ses fonctions, et il les exerça jusqu'en 1793; à cette époque, il annonça à ses rares auditeurs que le citoyen Pierre Patouil allait contracter mariage, ce qu'il fit en effet en présence du maire; il resta cependant dans la paroisse jusqu'en 1795, et le 1er pluviose an III il fut pris volant du blé dans une grange, par les propriétaires de cette grange Nicolas et Jean Lebocey et deux de leurs domestiques, Jean Barbé et Pierre Couëtil. Conduit devant le juge de paix de Pain-d'Aveine, il fut envoyé de là devant les juges du district de Mortain et condamné à plusieurs mois de prison. Mis en liberté,

il se retira au Neufbourg et y resta jusqu'à l'an VII. Dans ce temps, il alla définitivement se fixer à Saint-Georges-de-Rouelley où il se fit tisserand pour gagner sa vie. Devenu libre en 1842 par la mort de sa concubine, il fit une rétractation publique dans l'église de Saint-Georges, et demanda pardon de tous les scandales qu'il avait donnés. Il mourut l'année suivante âgé de 88 ans, dans des sentiments chrétiens.

La conduite du curé intrus de Montgothier n'était pas de nature à concilier les habitants au schisme. Elle ne fit que confirmer dans la foi ceux qui d'abord s'étaient montrés chancelants. Dominés par la crainte de tout ce qu'ils voyaient et entendaient, les habitants ne furent ni républicains ni royalistes ; ils visaient à n'attirer sur eux l'attention ni des uns ni des autres. Les prêtres fidèles ne cherchèrent point asile parmi eux ; cependant ils ne furent point dépourvus de secours. Il y en avait plusieurs qui se cachaient dans les paroisses voisines, et qui vinrent à Montgothier aussi souvent que leur présence y fut nécessaire. Un jeune homme de la paroisse, Claude Le Chapelain, très fervent chrétien, allait les avertir quand il y avait des malades, et les conduisait par les chemins les plus sûrs ; il exposa souvent sa vie pour la cause de la religion et rendit d'incontestables services.

Cinq prêtres fidèles exercèrent le ministère dans la paroisse pendant les plus mauvais jours ; ce furent MM. François Mondin de la Godefroy, René Prével des Biards, Henri Girois de Saint-Georges-de-Rouelley, Louis-Noël Chapel de Notre-Dame-de-Livoye et Louis-Jean Hardelé de Ducey. Ce fut ce dernier qui exerça le ministère le plus important. Caché à La Mancellière, tantôt au Champ-Hue, chez un tisserand, tantôt au Coudray près de Montgothier, il venait très souvent dans la paroisse, mais habituellement il n'y célébrait pas la messe, et les fidèles allaient y assister soit au Coudray, soit au Champ-Hue.

Au commencement de 1793, l'église qui avait été déjà dépouillée par ordre du district fut fermée ; on en enleva quelques statues, mais elle ne fut ni profanée ni dévastée ; un républicain de la paroisse qui dès 1791 avait acheté les aumônes de la cure, acheta aussi le presbytère vers 1794. Il n'y eut d'ailleurs aucun trouble notable, aucun grand désordre ; pendant presque toute la Révolution, la sœur Lebocey tint régulièrement l'école dans une boulangerie à peu de distance de l'église.

IV

Montgothier depuis 1800

M. Hardelé rouvrit l'église de Montgothier au mois d'avril 1800. Son premier acte est du 25 août ; mais quelques feuillets du registre ont disparu. Il desservit la paroisse à titre provisoire jusqu'au retour de M. Guyon. Son dernier acte est du 25 février 1802. Nommé alors curé de Saint-Jean-le-Thomas, il resta peu de temps dans cette paroisse et alla se retirer aux environs de Rennes, où il mourut au bout de quelques années. M. Guyon rentra vers le mois de février 1802. Comme il n'y avait plus de presbytère, il alla habiter l'ancien château situé à un kilomètre et demi de l'église et qui déjà tombait presque en ruines. Il mourut le 3 avril 1806 et eut pour successeur M. César-Jean Davalis, né au Buat en 1767. M. Davalis, ordonné diacre le 20 mars 1790, avait émigré à Jersey au mois d'août 1792 ; mais dès le 26 novembre de la même année, il obtint du directoire du département la permission de rentrer en France, moyennant qu'il signerait la promesse de se présenter à toute réquisition. Etant donc rentré en France, il alla demeurer à Saint-Malo dans une maison de commerce ; de là il se rendit à Paris vers 1797, et y reçut la prêtrise des mains de Mgr de Maillé de la Tour-Landry, ancien évêque de Saint-Papoul, et aussitôt après revint au Buat. Mais il ne tarda pas à être arrêté et incarcéré au Mont-Libre. Remis en liberté vers 1799, il exerça le ministère dans différentes paroisses, tantôt ouvertement tantôt en se cachant, suivant que les circonstances l'exigeaient. Nommé curé de Montgothier en 1806, il y travailla avec un grand zèle à réparer les ruines de la Révolution. C'est sous son administration que le presbytère actuel fut construit ; mais il faut le dire, il a été augmenté et notablement modifié depuis. Une mort prématurée enleva M. Davalis à l'affection de ses paroissiens, le 23 avril 1812.

M. Trochon, ancien vicaire de Montgothier, avait été nommé curé de Saint-Oven, et il y était mort le 10 juin 1806. M. Hardy, resté en Angleterre, reparut une fois à Montgothier sous l'administration de M. Adelée et après y avoir passé quelques semaines s'en retourna en Angleterre, où il mourut longtemps après.

Aujourd'hui, le presbytère et les écoles de Montgothier sont dans un état convenable; mais il n'en est pas de même de l'église. On a le projet d'en bâtir une nouvelle, et il est bien à désirer que le projet soit mis à exécution.

L. C.

MONTIGNY

I

Antiquité de Montigny. — Donation de l'église au chapitre de Mortain. — Seigneurs de Montigny. — Anciennes familles. — Principaux villages.

Montigny, en latin Montineium signifie probablement l'habitation de Montinus. C'est un nom qui remonte à l'époque Gallo-Romaine. Un village appelé Le Châtellier semble bien être aussi un souvenir de ce temps. L'église est sous le patronage de Notre-Dame.

Cette paroisse unie au canton d'Isigny depuis 1790, faisait autrefois partie du doyenné de Cuves, et pour le civil dépendait aussi de Cuves et de Mortain. De 1718 à 1749, elle fit partie de la vicomté de Saint-Hilaire. Elle formait avec Chérencey-le-Roussel la sergenterie Martin, et en 1764 comptait 100 feux.

L'église de Montigny existait avant l'invasion des Normands, et si elle avait été renversée, elle avait été reconstruite après leur conversion. La terre sur laquelle elle était bâtie faisait partie des domaines directs du comte de Mortain. Le comte Robert en 1082 en était le seigneur, et il la donna avec la terre de l'Aumône, la dîme du moulin, toutes les dîmes de la paroisse et XL acres de terre, pour fonder la prébende d'un chanoine dans la collégiale de Saint-Evroult de Mortain : « *Comes idem Ro-* » *bertus instituit aliam prebendam ; in eam concessit ecclesiam*

» *Mentineii cum terra elemosyne, et decimam molendini, et decimam*
» *totius ville de omnibus unde recta decima debet dari, et XL acras*
» *terre.* » *(Charte de fondation de l'église collégiale de Mortain.)*

D'après le pouillé du diocèse fait au commencement du XVIIIe siècle, toutes les dîmes de la paroisse de Montigny étaient évaluées à 450 livres de revenu, et toutes les rentes et revenus du fief de Montigny ayant appartenu au chanoine avaient été aliénés pour 20 livres de rente. Le chanoine ne s'était réservé que les dîmes et le droit de présentation à la cure; il était tenu à l'entretien et réparation du chœur de l'église.

La terre de Montigny fut aliénée peu à peu et par petites portions; en sorte qu'il y eut primitivement plusieurs terres seigneuriales dans cette paroisse. Les Giffard, une des plus anciennes familles d'origine normande, y eurent des possessions. En 1282, Guillaume Giffard et Pétromble son épouse vendirent les terres, bois et landes qu'ils possédaient à Montigny.

A l'échiquier de 1203 Fermer de la Marche, de Montigny, rendit compte de cinq sols « pour deffaulte ».

Au XIIIe siècle, il y avait des seigneurs du nom de Montigny et qui habitaient le pays, peut-être même la paroisse. Sous Philippe-Auguste, en 1206, on trouve Nicolas et Enguerrand de Montigny; au siècle suivant, 1340, Oudart de Montigny était bailli de Mortain. Le manoir seigneurial était au Mesner.

On lit dans la charte de Navarre (1401) : « une franche » vavassorerie en Montigny s'extendant en la Mancellière, appar- » tient à Martin d'Esigny escuyer, vault de revenu par an » LX livres. » En 1646, Henri de Brécey marquis d'Isigny portait le titre de seigneur de Montigny.

Au XVIIe siècle, le fief de Montigny, proprement dit, et quelautres terres de la paroisse passèrent dans la famille Doynel; et en 1697, les terres de Montécot, Husson, Cuves et Montigny furent érigées en marquisat de Montécot, en faveur de messire Daniel Doynel de Montécot.

En 1598, Roissy trouva nobles à Montigny Richard de la Houssaye, sieur du Repas, Jean Du Mesnil, sieur des Gondinières, et son neveu, Louis du Mesnil fils de Gilles. En 1666, Chamillard y reconnut comme nobles François et Julien Du Mesnil, et Charles de Marceuil.

La famille de la Houssaye était originaire de Sourdeval; une

branche de cette famille habita le Mesnil-Rainfray ; une autre, Tirepied ; mais la postérité de Richard ne se perpétua pas à Montigny.

Jean et Gilles du Mesnil reconnus par Roissy étaient fils d'Olivier, fils de François anobli par chartre du mois de juin 1544, à l'indemnité de 4 livres de rente en la paroisse d'Isigny ; la famille du Mesnil habita les Gondinières jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Charles de Marceuil était un descendant de Robert de Marceuil de Saint-Aubin-des-Bois, anobli en 1593 ; il avait habité quelque temps Saint-Laurent-de-Cuves, où il avait épousé Julienne Fortin, fille de Pierre Fortin sieur de Gourgou ; un de ses frères nommé Thomas, habitait le Mesnillard. La famille de Marceuil ne se perpétua pas à Montigny.

En 1609, Jean Tesson, sieur de la Poulinière, conseiller et avocat du roi au baillage de Mortain, épousa Anne Du Mesnil, dame du Pont, à Montigny, et y fit assez longtemps sa résidence ; c'est ce qui fit donner au Manoir du Pont le nom de Pont-Tesson. Son fils acquit en 1653 le grand fief et la seigneurie de la Mancellière.

Il y avait à Montigny un siège de notaire, en 1777 il était occupé par Jean Fontaine.

Parmi les noms anciens on peut citer : Colibeaux, Jouenne, Caron, Mazier, Aguiton, Turquetil, Moulin, Milcent, Couëtil, Vienne, Gesbert, Gillette, Heslouin, Lesongeur, de Chérencey, Desvaux, Macé, Pigeon, Desloges, Anfray, Fauchon, Challier, etc.

Les villages principaux sont : la Marche, les Gondinières, le Mesner, le Repas, la Pinnetière, la Guesnonnière, le Champ-de-l'Epine, le Champ-Florent, la Gaudière, le Hallay, la Bêfrie, la Haisière, la Millaye, la Caillette, les Granges, les Grandières, Desseroy, le Moulinet (en partie), la Clavetière, la Provôtière, le Tertre, le Pont-Tesson, les Champs, le Châtellier, les Violettes, la Soufficière.

II

Curés de Montigny de 1675 à 1791
Revenus de la cure

Guillaume Le Maignen, curé de Montigny, parut au synode en 1597.

. . . .

Vincent Restout, curé de Montigny, mourut en 1675.

Laurent-Jacques de Courseulles, prêtre du diocèse de Bayeux, fut nommé le 6 novembre 1675 ; mais probablement ne vint pas à Montigny.

André Danguy, successeur de Laurent de Courseulles, vers 1676, mourut en 1703.

Antoine Poincet, chapelain de la cathédrale d'Avranches, nommé le 30 mars 1703, mourut en 1721. Mathurin Lair, prêtre du diocèse, curé de Quillebeuf au diocèse d'Evreux, fut nommé le 2 novembre 1721, mais il resta curé de Quillebeuf et ne se démit de la cure de Montigny que dix-huit mois plus tard.

Jean-Baptiste Gaubert, prêtre de Mortain, fut nommé le 26 mars 1723. Le 20 juin 1749, Mgr Durand de Missy visita l'église et y fut reçu par Jean-Baptiste Gaubert curé, Pierre Boudet vicaire, Jean Le Songeur prêtre, et Robert Germain de la Mazure diacre. Les vases sacrés et ornements étaient convenables, la chapelle Saint-Eutrope et celle du rosaire étaient en bon état ; mais l'évêque interdit l'autel de saint Mathurin. La nef avait besoin de grandes réparations ; deux fenêtres étaient sans vitres ; les papiers étaient en ordre, mais les comptes n'avaïent pas étés rendus depuis 1734, et le curé était à ce sujet en procès avec les comptables. Les instructions et catéchismes se faisaient régulièrement et les enfants étaient instruits. Le sieur vicaire tenait l'école des garçons ; mais il n'y avait pas de maîtresse pour les filles. Les livres étaient à l'usage du diocèse. Jean-Baptiste Gaubert décéda en 1759, François

Léonard Boiton, ancien vicaire de Saint-Léonard-de-Fougères et chapelain de la Maison-Dieu de cette ville, fut nommé le 2 novembre 1759 ; mais il ne vint pas à Montigny.

Pierre Boudier prêtre du diocèse de Rennes, vicaire à Laignelet près Fougères, pourvu de la chapelle Saint-Loup au château d'Aunay en la paroisse de Marigné, diocèse d'Angers, permuta avec François Léonard Boiton pourvu de la cure de Montigny, le 13 janvier 1761, et vint en prendre possession peu après. En 1764, il avait pour vicaire Jean Le Songeur, la couverture de la nef était en très mauvais état, mais les matériaux pour faire les réparations étaient arrivés. Il y avait alors une maîtresse d'école pour les filles, elle se nommait Julienne Dodeman. En 1764, toutes les réparations étaient faites et l'église était en bon état, sauf l'autel de saint Mathurin qui resta interdit. Les comptes n'étaient pas rendus, le revenu du trésor était alors de 70 livres. M. Pierre Boudier était encore curé de Montigny en 1791.

Le curé de Montigny jouissait de toutes les menues dîmes et de tous les verdages ; il jouissait en outre de toutes les dîmes des novales ou terrains défrichés depuis 1082, d'un certain nombre de boisseaux de froment qu'il prenait à la grange du chanoine et enfin des aumônes de la cure ; mais il était tenu de payer un vicaire. En 1648, le revenu de la cure était évalué à 300 livres, en 1774, à 700 livres; en 1787 et 1788, le curé paya 44 livres de décimes, le trésor 5 livres, les obits et fondations 4 livres. D'après la déclaration faite par M. Boudier au directoire du district de Mortain, le 25 novembre 1790, la cure de Montigny valait alors 1500 livres, le directoire fixa son traitement à 1200 livres et de plus accorda celui d'un vicaire. La population était alors de 612 habitants.

III

Montigny de 1790 à 1800. — Conduite du Clergé. Esprit de la population. — Prêtres cachés

En 1791, Pierre Boudier, curé de Montigny, avait pour vicaire depuis longtemps Pierre Desfoux, prêtre de Reffuveille. Jean Heslouin, prêtre de Montigny, était vicaire de Naftel; et un ordinand, M. de Chérencey, sous-diacre, habitait alors la paroisse. Aucun d'entre eux ne prêta serment à la constitution civile du clergé. Le curé et le vicaire restèrent cependant en fonction jusque vers le mois de juin 1791, époque de l'arrivée du curé intrus, et tous quatre résidèrent à Montigny jusqu'à la fin du mois d'août 1792. Alors MM. Desfoux, Heslouin et de Chérencey se rendirent à Granville et passèrent à Jersey. M. Boudier, vieux et infirme, n'émigra pas et mourut peu après leur départ.

Le curé intrus fut Pierre Fouilleul, prêtre de Saint-Cyr-du-Bailleul, ordonné en 1776. Il fut mal accueilli, n'exerça aucune influence sur la population et n'y resta en fonction qu'environ un an. Il y avait si peu de patriotes à Montigny et tant de partisans de l'ancien régime qu'il ne s'y trouva pas en sûreté. Craignant pour sa vie, il retourna à Saint-Cyr dans sa famille, où il mourut vers 1795. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il regrettait beaucoup la vie. « Mourir à 45 ans! répétait-il dans ses derniers jours, mourir à 45 ans!! »

Après le départ de l'intrus, l'église fut dépouillée par ordre du district et ensuite fermée; mais on n'y célébra point de décades, et elle ne fut pas profanée. Les aumônes de la cure furent vendues dans le même temps.

La population de Montigny resta attachée à la foi catholique. Presque tous les habitants étaient royalistes; il y en eut même

un assez grand nombre qui prirent les armes, mais la conduite de quelques-uns ne fut pas toujours irréprochable ; il y eut quelques désordres et il était impossible qu'au milieu de la perturbation générale il en fût autrement.

La paroisse ne resta pas dépourvue de secours religieux. La maison de Mme du Mesnil des Gondinières était le refuge des prêtres catholiques. Un membre de la Société populaire de Pain-d'Aveine, ardent républicain, mais seulement en apparence, envoyait prévenir les prêtres fidèles qui s'y cachaient lorsqu'il prévoyait quelque danger pour eux. M. Henri Girois de Saint-Georges de Rouelley, s'y cacha la plupart du temps, il célébrait la messe, baptisait, confessait, bénissait des mariages dans la maison de Mme du Mesnil, et de là faisait des excursions dans toutes les paroisses voisines. Plusieurs autres prêtres s'y cachèrent aussi de temps en temps, entre autres M. René Prével des Biards, qui fut massacré aux Biards en 1797, et M. J.-B. Deromé, prêtre de Saint-Hilaire, qui fut également massacré on ne sait où.

IV

Montigny depuis 1800

Dès que le calme se rétablit un peu, M. Girois rouvrit l'église de Montigny, y célébra publiquement les offices, et desservit la paroisse jusqu'à la nomination d'un curé. Ce curé fut M. Bouffaré, prêtre de Courtils, ancien vicaire de Mesnilbœufs. Il avait refusé le serment schismatique et emigré en Angleterre. Il fut nommé curé de Montigny en 1803. M. Girois resta vicaire jusqu'en 1808, époque à laquelle il fut nommé curé de Martigny, M. Desfoux, ancien vicaire de Montigny, s'était retiré dans sa famille à Reffuveille. M. Heslouin, ancien vicaire de Navetel, était resté dans sa famille à Montigny, et de là allait chaque dimanche célébrer la messe à Naftel ; il mourut

en 1809. M. de Chérencey n'avait point reparu. M. Bouffaré mourut en 1815 et fut remplacé par M. Julien Mette de Villedieu qui fut transféré à la Haye-Pesnel en 1823.

L'église laissait beaucoup à désirer, et depuis longtemps il était question de la reconstruire, lorsqu'enfin le projet fut mis à exécution sous l'administration de M. Davy vers 1860. Elle fut, comme beaucoup d'autres, reconstruite à la hâte, et trop économiquement. Cependant elle est commode pour le culte, très propre et maintenant bien décorée. Le presbytère a été aussi réparé et tout est dans un état satisfaisant.

L. C.

CHASSEGUÉ

I

Seigneurs de Chassegué

Réunie en 1790 au canton de Juvigny, la paroisse de Chassegué faisait autrefois partie du doyenné de Cuves et de l'archidiaconé de Mortain; pour le civil elle dépendait aussi de l'élection et vicomté de Mortain; elle fut distraite de la vicomté de Mortain et réunie à celle de Saint-Hilaire-du-Harcouët de 1718 à 1749.

Chassegué se trouve à peu près toujours écrit de la même manière, et ce nom paraît venir de *chassæ vadum* ou *chassa vadi*. *Chassa* en basse latinité signifie chemin planté d'arbres, vulgairement chasse, et *vadum* signifie gué. Le chemin qui arrive à Chassegué est encore aujourd'hui planté d'arbres, et au bas de l'avenue actuelle passe la petite rivière d'Argonce sur laquelle il y a un pont ; mais autrefois cette petite rivière que l'on a un peu détournée de son cours naturel pour faire marcher un moulin, traversait le milieu de la chasse, et il n'y avait probablement pas d'autre pont qu'une planche pour faciliter le passage de ceux qui marchaient à pied ; la chasse pouvait donc être justement appelée la chasse du gué.

L'église est sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Le Seigneur du lieu en était autrefois le patron présentateur. Le château en est très rapproché, et cette église ne fut vraisemblablement dans le principe que la chapelle du château. Il est certain

cependant qu'elle devint assez promptement église paroissiale, quoiqu'elle n'eût aucune raison de le devenir ; car la paroisse de Chassegué ne se compose que d'une langue de terre assez étroite enclavée en grande partie dans le Mesnillard, dont l'église est plus rapprochée pour la plupart des habitants de Chassegué, que celle de Chassegué elle-même.

Les plus anciens seigneurs de Chassegué que l'on connaisse, sont ceux qui prirent le nom de la paroisse. Or, dès le commencement du XIII[e] siècle, il y avait une famille de Chassegué, habitant cette paroisse et jouissant d'une certaine célébrité. En 1203, Allain de Chassegué jura fidélité à Philippe-Auguste après l'expulsion de Jean Sans-Terre. En 1238, Etienne de Chassegué, fils d'Allain de Chassegué de Léiarde son épouse, donna à l'abbaye de Montmorel, avec le consentement de ses frères Jean et Hamelin, une rente de trois sols et deux gelines.

Au XIV[e] siècle, il n'est fait aucune mention des seigneurs de Chassegué. Au commencement du XV[e] la seigneurie était passée par un mariage dans la famille d'Orenge. On lit en effet dans la charte de Navarre (1401) : « Un quart de fief nommé le fief » de Chasseguey, assis en la paroisse de Chasseguey et de la » Chapelle-Uslée, appartenant à Jehan d'Orange et à sa femme » à cause d'elle, vault de revenu par an quatre livres tournois » ou environ. »

« Et à cause du dict fief appartient au dict escuyer le patro- » naige et le droict de présenter à l'église du dict lieu de Chas- » seguey, la quelle vault et à taux à x livres tournois. »

De la famille d'Orenge, la seigneurie de Chassegué passa au XV[e] siècle dans une branche de la famille Carbonnel. Vers l'an 1664 elle appartenait à Richard de Carbonnel fils de Guillaume dit de Sourdeval.

Vers la fin du XVII[e] siècle, la seigneurie de Chassegué appartenait aux de Saint-Gilles, seigneurs de Fontenay et de Navetel, ou du moins à un de Saint-Gilles membre de cette famille. En 1718, Louise Dully veuve de David Gosselin sieur de Martigny contestait à Jean de Saint-Gilles, seigneur de Fontenay, Navetel et Chassegué, le droit de patronage et de présentation à la cure de Chassegué ; mais nous ne savons à quel titre.

Avant 1740, la seigneurie de Chassegué passa dans la famille Vauborel d'Ericq et elle resta dans cette famille jusqu'à la fin du

siècle. On trouve en 1780, messire Emmanuel-Alexandre de Vauborel d'Ericq, chevalier, seigneur et patron de Chassegué, y demeurant en son château.

Le château de Chassegué qu'on vient de démolir en partie n'avait jamais été achevé ; c'était cependant un des plus beaux du pays.

Esnoult, Hédou, Lerebours, Lefras, sont des noms anciens à Chassegué. — Les principaux villages sont : la Gandonnière, Laufresne, la Mercerie et la Grésellière.

II

Curés de Chassegué de 1668 à 1790
Revenus et charges de la cure

Jean Nourry prêtre de Chassegué succéda le 24 avril 1668 à Guillaume Lepeltier, déposé par sentence de l'officialité diocésaine.

Thomas de Vauborel succéda à Jean Nourry avant 1700 et décéda en 1712.

Julien Couëtil prêtre de la Chapelle-Urée, présenté par Jean de Saint-Gilles, écuyer, seigneur du lieu, succéda le 7 mai 1712 à Thomas de Vauborel. En 1716,il fut nommé curé de Chavoy.

René Gilles, chapelain de Saint-Germain à la cathédrale d'Avranches, présenté le 31 décembre 1718 par Jean de Saint-Gilles seigneur patron présentateur de Fontenay, Navetel, Chassegué, tout en son nom qu'au nom de son fils Jean-Guy de Saint-Gilles, et Louis Michel, vicaire du Buat, présenté dès le mois d'août précédent par noble dame Louise Dully, veuve de David de Gosselin seigneur de Martigny, et par demoiselle Catherine-Suzanne de Gosselin sa fille aînée, tant en son nom qu'au nom de sa sœur Louise-Marthe de Gosselin, dame de Chassegué, se disputèrent la cure après le départ de Julien Couëtil. Louis-

Michel mourut le 13 mars 1721. Quelques semaines après la dame de Gosselin présenta Gilles Pallix qui mourut presqu'aussitôt, et madame de Gosselin présenta de nouveau Ouen Hamelin le 20 juillet 1721. Mais René Gilles paraît avoir tenu le poste au moins pendant quelque temps.

Louis Loquet nommé vers 1722, se démit en 1729 et devint curé de la Chapelle-Urée.

Jean-Marie prêtre de Notre-Dame-de-Livoye, succéda le 9 juin 1729 à Louis Loquet.

Julien Herbert, vicaire à la Bazoge, présenté par M. Pierre d'Ericq, chevalier seigneur et patron de Chassegué, succéda le 26 février 1742 à Jean Marie décédé. Il mourut en 1747.

Jean-Henri Guesdon, vicaire à Saint-Barthelemi, présenté par messire Pierre d'Ericq, succéda le 28 mars 1747 à Julien Herbert. Il venait d'être installé quand Mgr Durand de Missy visita l'église de Chassegué, le 18 juin 1749. L'église était fort pauvre, les murs étaient bons, mais la couverture en mauvais état. Les réparations de la couverture du chœur étaient à la charge des héritiers du curé défunt. Il y avait plusieurs comptes à rendre ; les livres étaient encore tous romains. Le revenu des fondations était de 86 livres. — J.-Henri Guesdon décéda en 1766.

Jacques-François Bourcier, prêtre du diocèse de Séez, présenté par M. Pierre d'Ericq le 17 novembre 1766, succéda à Jean-Henri Guesdon, et fut nommé curé de Périers-en-Beauficel en 1771.

Jean-Charles Collibeaux, prêtre de Reffuveille, présenté par messire d'Ericq, succéda à Jacques-François Bourcier, le 2 août 1771.

Georges-Michel Bidaud, du Rocher-lez-Mortain, chapelain de l'hospice récemment établi dans cette paroisse, succéda le 6 décembre 1780 à J.-Ch. Collibeaux, démissionnaire en sa faveur.

Le bénéfice-cure de Chassegué consistait dans les dîmes qui appartenaient toutes au curé et dans la jouissance de la terre des Aumônes. En 1648, le revenu était évalué à 300 livres, en 1774, à 500 livres. En 1787 et 1788, le curé de Chassegué fut imposé à 30 livres, le trésor à 2 livres, les obits et fondations à 1 livre. En sa qualité de seul gros décimateur, le curé était tenu à l'entretien du chœur de l'église. D'après la déclaration faite par M.

Bidaud le 20 novembre 1790, la cure de Chassegué valait alors 890 livres. Le directoire du district éleva le traitement du curé à 1200 livres ; il y avait alors 226 habitants.

III

Chassegué de 1791 à 1804. — Esprit de la population

M. Bidaud, curé de Chassegué en 1791, était un prêtre de conduite régulière et irréprochable. Il eut le malheur de trop prêter l'oreille aux conseils de M. Busnel, curé de la Bazoge, doyen-rural de Mortain, et prêta serment à la constitution civile du clergé. Par suite de cette prestation de serment, il resta en fonctions et continua d'exercer son ministère à Chassegué jusque vers la fin de 1792. Quelques-uns de ses paroissiens n'adhérant point au schisme refusèrent dès lors de le reconnaître pour leur curé, et on doit dire à sa louange qu'il leur laissa la liberté pleine et entière et n'usa d'aucune violence à leur égard. Vers la fin de 1792 ou le commencement de 1793, ne voyant plus possibilité d'exercer son ministère il se retira à Mortain dans sa famille, où il passa le reste de la Révolution.

Après son départ, l'église fut complètement dépouillée, les statues furent renversées; celle du patron saint Jean-Baptiste et celle de la Sainte-Vierge, furent jetées dans la boue, mais elles furent retrouvées quelques temps après et remises à leur place par M. Gaudin de Villaine, âgé alors de 15 ou 16 ans.

Dès le commencement de la Révolution on avait planté solennellement l'arbre de la liberté et célébré quelques fêtes patriotiques, l'enthousiasme même avait été général ; mais il n'avait pas été de longue durée, et la petite population de Chassegué, cédant aux conseils de madame d'Ericq, femme d'un caractère ferme, et très considérée dans la localité, serait demeurée très calme, s'il ne s'était trouvé quelqnes meneurs exaltés, dont

les procédés violents intimidèrent la plupart des habitants, et les déterminèrent contre leur gré à se livrer à des actes qu'ils reprouvaient. On y célébra les décades ; il n'était pas permis de s'en abstenir, et ceux d'entre les habitants qui n'étaient pas patriotes de bon gré le furent de force. A part les tracasseries exercés d'abord par les patriotes contre ceux qui ne montraient pas assez de zèle, il n'y eut pas de grands désordres.

Les aumônes de la cure furent vendues, et la paroisse fut annexée pour le culte à la Basoge.

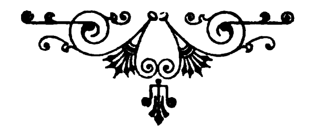
IV

Chassegué depuis 1800 jusqu'à nos jours

Lorsque les troubles furent passés, M. Lebel curé de Mortain était revenu de l'exil, M. Bidaud se rendit à ses conseils et désavoua ses serments. En 1804, il revint à Chassegué dont l'église n'était plus qu'une simple chapelle ; il desservit cependant son ancienne paroisse pendant onze ans, logeant et vivant au château. Vers 1815, la famille d'Ericq ayant quitté Chassegué, et s'étant retirée à Avranches, M. Bidaud alla occuper l'ancien presbytère à un kilomètre de l'église, et l'habita encore pendant deux ans. Mais déjà bien avancé en âge, et ne recevant plus qu'un traitement bien insuffisant, il se démit en 1817 et alla se retirer à Mortain, où il mourut en 1828 âgé de 86 ans. Après lui, Chassegué resta plusieurs années sans desservant et fut annexé de nouveau pour le culte aux paroisses voisines. Vers 1842 M. Maillard vicaire du Mesniladelée fut nommé desservant de Chassegué. Une personne donna environ 9 vergées de terre à la cure, en imposant toutefois au curé un certain nombre de messes à son intention. On bâtit un nouveau presbytère à peu

de distance de l'église ; et après bien des démarehes on obtint que Chassegué fût érigé en succursale. Depuis l'église a été restaurée et tout est aujourd'hui dans un état convenable, la maison d'école est au centre de la paroisse, mais à plus d'un kilomètre de l'église. La population n'est aujourd'hui que de 190 habitants.

L. C.



SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORAIN

Composition du Bureau de la Société

POUR LA

PÉRIODE TRIENNALE

1893-1895

Président : M. Alfred de Tesson, Capitaine de Frégate en retraite (1);

Vice-Présidents : MM. Ch. Philbert, ancien Consul général, et Albert Legrin, Président du Tribunal civil;

Bibliothécaire-Archiviste : Mlle Ida Hubert ;

Secrétaire : M. le Comte Joseph de Chabannes;

Secrétaire-Adjoint et Secrétaire du Conseil d'Administration : M. Paul Bouvattier, Contrôleur des Contributions directes;

Trésorier : M. Auguste Thébault, ancien Libraire;

Questeur : M. l'abbé Maheux, Curé de Saint-Oven.

---

(1) Nommé le 4 décembre 1890, en remplacement de M. Le Héricher, décédé.

CONSERVATEURS *(Membres du Bureau)*

1° *Des Tableaux et Statues :* M. Charles FOUQUÉ, Professeur de dessin; M. POTIER DE LA VARDE, Conservateur honoraire;

2° *Des Objets d'Histoire naturelle :* M. DUREL, Professeur de sciences physiques et naturelles;

3° *Des Médailles et des Antiquités :* M. Henry ASHETON DE TONGE.

4° *Du Musée lapidaire :* M. LOUVEL, Architecte.

Membres adjoints au Bureau pour former le Conseil d'Administration

MM. LEMÉNICIER, Sous-Préfet d'Avranches; LENOIR, Maire d'Avranches; A. LEBEL, Libraire; Sosthène MAUDUIT, Maire de Saint-Martin-des-Champs; le Comte A. DE CLINCHAMP; COURAYE-DUPARC, Chef de Bureau au Ministère des Finances en retraite.

Commission d'Impression : MM. A. DE TESSON; Ch. PHILBERT; Mlle Ida HUBERT; MM. S. MAUDUIT; le Cte DE CHABANNES.

OFFICIERS D'HONNEUR POUR MORTAIN

Vice-Présidents : MM. DE BAILLIENCOURT, Maire de Mortain; LEFAVERAIS, Président du Tribunal civil.

Secrétaire : M. Charles GUÉRIN, Propriétaire au Mesnil-Thébault.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ

EN MAI 1893

1° Membres d'honneur

Mme Edouard LE HÉRICHER, née DIGBY, veuve du Président de la Société du 27 mai 1880 au 10 novembre 1890.

Mlle Marie LE HÉRICHER, sa fille.

2° Membres titulaires

MM.

ACHARD DE LA VENTE, homme de lettres, à Saint-Cyr-du-Bailleul, par Barenton (Manche).
ALLIX, chef de bureau au ministère des Finances, 32, rue du Peintre-Lebrun, à Versailles (Seine-et-Oise).
ANDRÉ, archiviste, à Troyes (Aube).
ANFRAY, négociant en vins, à Avranches.
ASHETON DE TONGE (Henry), au Ragotin, à Avranches.
ASHETON DE TONGE (William), Tonge Hall near Prestwich (Lancashire) (Angleterre).
AUBRÉE, docteur-médecin, à Avranches.
AUXAIS LÉZIART DE LAVILLORÉE (Marquise D'), château du Mesnil-Balisson, à Lolif, par Avranches.
AVENEL DE NANTREY (comte Roger D'), licencié en droit, au château

de Nantrey, à Heussé, par le Teilleul (Manche), ou, 9, cité Vaneau, à Paris.

BAILLIENCOURT (DE), ancien receveur des Finances, maire de Mortain (Manche).

BAMEULE, greffier du Tribunal d'Avranches.

BARON, conseiller général, ex-notaire, à Ducey (Manche).

BAUDRY (l'abbé), curé de Notre-Dame-des-Champs, à Avranches.

BEAUCHESNE (comte Adelstan de), licencié-ès-lettres, au château de Torcé, par Ambrières (Mayenne), ou, 6, rue Boccador, à Paris.

BEAUFORT (marquis DE), 25, rue Ville-Levêque, à Paris.

BEAUMONT (Mlle Marguerite), artiste, à Avranches.

BEAUREPAIRE (Charles DE), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, 24, rue Beffroi, à Rouen.

BEAUREPAIRE (Eugène DE), ancien conseiller à la Cour d'appe de Caen, secrét.ire de la Société des Antiquaires de Normandie, 25, rue Bosnières, à Caen (Calvados).

BEAUREPAIRE (Joseph DE), maire du Mesnillard, château de la Faucherie, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, conseiller à la Cour de Paris, 22, rue de Vaugirard, à Paris.

BELLOIR, à la Fulonnière, en Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, par Brécey (Manche).

BESNE (DE), maire de Saint-Nicolas-des-Bois, par Brécey (Manche).

BEUST (Georges), armateur à Granville (Manche).

BLANDIN, agent d'affaires, à Avranches.

BOIS (Mme DU), née DE TESSON, à Avranches.

BOISNARD, propriétaire, à Ducey (Manche).

BOUDENT DE LA GODELINIÈRE (Roger), maire des Chambres, château de la Baudonnière, par La Haye-Pesnel (Manche).

BOUVATTIER (Jules), ancien député, à Avranches, ou, 16, rue de Marignan, à Paris.

BOUVATTIER (Paul), contrôleur des contributions directes, à Avranches.

BRÉCEY (DE), château de la Brisolière, à Brécey (Manche).

BRÉHIER (Mlle Elise), au château de l'Epiney, à Cérences (Manche).

CACQUERAY (marquis DE), au château de Macey, par Pontorson (Manche).

CAILLOU (Louis), artiste-peintre, au château du Bois-Avenel, en Les Chéris, par Ducey (Manche), ou, 96, avenue des Ternes, à Paris.

CAMAX, architecte, à Carolles, par Sartilly (Manche).

CANTILLY (DE), 4, rue Saint-Anne, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

CARPENTIER (Mme Charles), à Tirepied, par Avranches.

CARRAUD, propriétaire, à Avranches.

CHABANNES (comte DE), propriétaire, à Avranches.

CHAMPION, pharmacien, à Avranches.

CHERBONNEL (Mlle), femme de lettres, 90, rue Monceaux, à Paris.

CHEVALIER, avocat, ancien député, à Coutances (Manche).

CLÉRET, horticulteur, à Avranches.

CLINCHAMP (comte Arthur DE), propriétaire, à Avranches.

COSTARD, ancien pharmacien, à Avranches.

COURAYE DU PARC (Joseph), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

COURAYE-DUPARC (Jules), chef de bureau au ministère des Finances (Tabacs), en retraite, à Avranches.

COURAYE-DUPARC (Mme Jules), propriétaire, à Avranches.

CRUCHET, notaire au Buat, par Isigny-le-Buat (Manche).

DATIN (Henri), ancien notaire, homme de lettres, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 6, place Laborde, à Paris.

DAUGUET (Henri), ancien pharmacien, à Pontorson (Manche).

DAUMESNIL (Mlle), route de Saint-Quentin, à Avranches.

DAUVIN (Charles), agent-d'affaires, à Granville (Manche).

DAVY, notaire, à Villedieu (Manche).

DELAPORTE, propriétaire, à Mortain (Manche).

DELÉPINE, inspecteur d'Académie, au Mans (Sarthe).

DESCHAMPS DU MANOIR (Monseigneur), Prélat du Saint-Siège, Eldorado Largo Mondragone, Napoli (Italia).

DEUVE, lieutenant de vaisseau, à Cherbourg (Manche).

DOUTELLEAUX (Anatole), professeur de rhétorique, à Avranches.

DOUVILLE (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé-doyen de Saint-Gervais d'Avranches.

DRÊME (DE) DU LION, receveur des Finances, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

DRÊME (Mme DE) DU LION, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Dubois (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Mortain (Manche).

Dubufe (Paul), artiste peintre, à l'Abbaye de La Lucerne-d'Outremer, par La Haye-Pesnel (Manche), ou villa Dubufe, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Duhamel (Félix), Croix-des-Perrières, à Avranches.

Dulau, libraire du British Museum, 37, Soho square, London W. (England).

Dupain (Lucien), sous-intendant militaire, section technique, 77, avenue de Kléber, à Paris.

Dupont (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Villedieu (Manche).

Durand (Jules), imprimeur, à Avranches.

Durand (Yves), licencié en droit, rue Belle-Etoile, à Avranches, ou, 2, rue de Constantinople, à Paris.

Durel, négociant, 100, rue Saint-Jean, à Caen (Calvados).

Durel, professeur de Sciences physiques et naturelles au Collège d'Avranches.

Durier, pharmacien, à Vire (Calvados).

Enguehard, conseiller général, à Pontorson (Manche).

Ernault (Georges et Maurice, frères), négociants, 8, rue du Champ-de-Foire, au Havre (Seine-Inférieure).

Esnault (Emile), inspecteur des douanes, à Rouen (Seine-Inférieure).

Esserts (Mme des), boulevard de l'Est, à Avranches.

Feray, armateur, à Granville (Manche).

Fishwick (Henri), lieutenant-colonel, membre de la Société des Antiquaires des comtés de Chester et de Lancastre, at The Heights, Rochdale (Lancashire), Angleterre.

Fleury (Jean), lecteur à l'Université impériale, 37, rue des Officiers, à Saint-Pétersbourg (Russie).

Foisil, ancien magistrat, conseiller général et Maire d'Isigny-le-Buat, château du Bois-Tirel, au Mesnil-Bœufs, près Isigny-le-Buat (Manche), ou à Avranches.

Fontaine (Pierre), pharmacien, à Brécey (Manche).

Fossé, banquier, à Granville (Manche).

Fouqué (Charles), professeur de dessin au collège d'Avranches.

Fournier, ancien sénateur, ancien ambassadeur, à Vouvray (Indre-et-Loire).

FRÉMIN (Gabriel), avocat, à Avranches.
GANCHÉ (l'abbé), curé de Vains, près Avranches.
GARNIER (Arsène), château de la Noblerie, à Cuves, par Brécey (Manche).
GARNOT, président du Syndicat des Agriculteurs de la Manche, à Avranches.
GAUCHÉ (Eug.), caissier, 38, rue de Saintonge, à Paris.
GAUTIER (César), conseiller d'arrondissement, à Saint-James (Manche).
GAUTIER (Médéric), propriétaire à Avranches, ou, 4, rue Copenhague, à Paris.
GEFFROY, notaire, à Saint-James (Manche).
GENREAU, ancien avocat général, château de Chantore, en Bacilly, par Avranches, ou, 48, boulevard Malesherbes, à Paris.
GIBERT (Henri), propriétaire, à Avranches.
GIBERT (Paul), publiciste, à Avranches.
GILBERT (Hippolyte), banquier, à Avranches.
GISSOT, chef de section au Chemin de Fer de l'Ouest, à la Bicqueterie, à Avranches.
GITTON (Ed.), au château de la Mancellière, en Baguer-Pican, par Dol (Ille-et-Vilaine).
GRÉSILLE (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-des-Champs, Avranches.
GUÉRARD (Raymond), contrôleur des contributious directes, à Granville (Manche).
GUÉRIN (Charles), propriétaire, au Mesnil-Thébault, par Isigny-le-Buat (Manche).
GUILLAUME (Joseph), attaché à la Bibliothèque Mazarine, 15, avenue de Villars, à Paris.
GUILLE (Thomas), Guille-Allès-library, Saint-Pierre-le-Port, à Guernesey.
GUITON (vicomte DE), château de Bonnefontaine, à Antrain (Ille-et-Vilaine), ou à Avranches.
HARDY, pharmacien-droguiste, à Avranches.
HAVARD (Adolphe), fondeur, à Villedieu (Manche).
HÉLAINE (l'abbé), curé de Belval, par Coutances (Manche).
HERPIN, armateur, à Granville (Manche).
HODOUL (Dr), médecin de la marine, en retraite, à Avranches.
HOMME (DU), château de Chassilly, à Saint-Sénier-de-Beuvron, par Saint-James (Manche).

HOUSSARD, fabricant d'ornements, à Avranches.
HOUSSARD (Eugène), juge d'instruction à Rouen (Seine-Inférieure).
HOUSSIN (l'abbé), curé de Ger (Manche).
HUBERT (Mlle Ida), à Avranches.
JOURDAN, ancien notaire, à Avranches, ou, 4, rue de Copenhague, à Paris.
JOURDAN-LAVIGNE, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).
JUIN (Albert), ingénieur à Ducey (Manche).
LA BASTILLE (DE), château des Pas, par Pontorson (Manche), ou, 2, boulevard du Roi-René, à Angers (Maine-et-Loire).
LA BIENVENUE (Mme), à Avranches.
LA BIGNE (comte DE), 18, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise), ou à Avranches.
LA BROÏSE (Jean DE), avocat à Avranches.
LAFRÉNAYE, receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite, à Avranches.
LAISNÉ, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes (Ille-et-Vilaine).
LA METTRIE (comte Casimir DE), au château de Langevinière, en Sains, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).
LANFRANC DE PANTHOU, ancien procureur général, 21, rue Jean-Romain, à Caen (Calvados).
LANGLOIS, médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Maréville, par Nancy (Meurthe-et-Moselle).
LANOS (Léon), ancien notaire, boulevard du Sud, à Avranches.
LA SICOTIÈRE (DE), sénateur, à Alençon (Orne), ou, 3, rue de Fleurus, à Paris.
LAURET, docteur-médecin, à Ducey (Manche).
LAVALLEY, licencié en droit, à Villedieu (Manche).
LAVEILLE (l'abbé Auguste), chanoine honoraire d'Assise, professeur de théologie, maison d'institution de l'Oratoire, à L'Hay, par Bourg-la-Reine (Seine).
LA VILLARMOIS (comte DE), au château de Trans, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).
LEBEDEL (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Saturnin, à Avranches.
LEBEL (Aimable), libraire, à Avranches.
LEBIEZ, receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Carentan (Manche).
LE BOCEY, docteur-médecin, à Avranches.

LEBON, professeur, 5, rue Daval, à Paris.

LEBORGNE (Ernest), géologue, rue Charles-Le-Borgne, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LEBRET, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

LEBRETON (Charles), proviseur du lycée de Laval (Mayenne).

LE BRETON (l'abbé), curé de Sainte-Honorine-du-Fay, par Evrecy (Calvados).

LEBRETON (Paul), paysagiste, à Avranches.

LECACHEUX (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Pontorson (Manche).

LE CHEVALIER (Octave), à Avranches.

LE CLERC (Mme Constantin), château de Brion, en Dragey, par Sartilly (Manche), ou à Avranches.

LE CONTE, président du Tribunal de Pont-Audemer (Eure).

LE COURT, notaire, à Deauville-sur-Mer (Calvados).

LEDUC, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Torigni-sur-Vire (Manche).

LEFAVERAIS, président du Tribunal de Mortain (Manche).

LE FORESTIER, propriétaire à Virey, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

LEGRAIN, receveur des Postes, en retraite, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

LEGRAND (Anatole), conseiller général, château de Chancey, en Romagny, par Mortain (Manche), ou, 22, rue de l'Arcade, à Paris.

LEGRAND (Arthur), député de Mortain, château de Le Cocherel, à Milly, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 18, rue Chauveau-Lagarde, à Paris.

LEGRIN, président du Tribunal civil d'Avranches.

LELASSEUX, agriculteur, à Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine).

LE MARCHAND, ancien professeur, à Coutances (Manche).

LEMARDELEY, médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé de l'armée, à Tunis (Tunisie).

LEMASSON, percepteur à Saint-Pois (Manche).

LEMÉNICIER, sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches.

LEMOINE LE CHESNAY, ancien notaire, à Sartilly (Manche).

LEMOINE LE CHESNAY, conseiller de préfecture, à Bourges (Cher).

LE MONNIER, professeur en congé au presbytère de Saint-Pair-du-Mont, par Crèvecœur-en-Auge (Calvados).

LE MOYNE (Julien), médecin de la marine, en retraite, à Lorient (Morbihan).

LENOEL (Emile), sénateur de la Manche, 10, rue de l'Odéon, à Paris.

LENOIR (Alphonse), publiciste, secrétaire général de la *Nouvelle Revue*, 80, rue Taitbout, à Paris.

LENOIR, maire d'Avranches.

LENORMAND, château des Mares, à Avranches.

LE PELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation, 39, rue des Vignes, à Paris.

LE PETIT (Jules), homme de lettres, 24, rue du Buisson-Saint-Louis, à Paris, ou villa Beauchamps, à Beauchamps (Manche).

LEPLAT, docteur-médecin, 14, rue de l'Odéon, à Paris.

LE RICHE, docteur-médecin, à Mortain (Manche).

LETRÉGUILLY (Mme Hippolyte), née MOURU DE LACOMBE, à Avranches.

L'HOMER, maire de Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise), ou, 64, rue de Rome, à Paris.

LINWOOD PITTS, Brunswick house, Canichers, Guernesey.

LOCU, négociant, à Avranches.

LOMAS (DE), ancien magistrat, château de la Horie, à Saint-Nicolas-près-Granville (Manche).

LONGE (Mme), Spixwort-Park, Saint-Faith, Norwick (Angleterre).

LONGUEMARE (DE), avocat à la Cour d'Appel de Caen (Calvados).

LOUVEL, architecte, à Avranches.

LOUVEL (Constant), capitaine en retraite, à Avranches.

LUCAS (Mme), née Marie ROBIQUET, artiste-peintre, à Biskra (Algérie).

MACCULLOCH (Messire Edgar), Chevalier, bailli de Guernesey.

MAGNUS, 49, rue Cambon, à Paris.

MAHEUX (l'abbé), curé de Saint-Oven, par Avranches.

MAINCENT, ancien notaire, à Juvigny-le-Tertre (Manche).

MANET, négociant, à Avranches.

MANGON DE LA LANDE (Albert), rédacteur principal au ministère de la Guerre, 20, rue de Varenne, à Paris.

MANSIGNY (Comte H. DE), maire de la Godefroy, au château du Plessis, par Avranches, ou place des Etats-Unis, à Paris.

MASSELIN (l'abbé), curé de Saint-Brice-sous-Avranches.

MAUDUIT (Sosthène), maire de Saint-Martin-des-Champs, près Avranches.

MENJOT D'ELBENNE (comte), au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

MESLAY (Eugène), avocat, à Mortain (Manche).

MILLET (Louis), ancien agent de change, à Torigni-sur-Vire (Manche), ou, 21, rue de Provence, à Paris.

MOGGRIDGE (Rose), Lorne-Villas Redhill Surrey (Angleterre).

MONTGERMONT (vicomte DE), au château de Chantore, en Bacilly, par Avranches, ou, 8, rue de Lisbonne, à Paris.

MOREL, sénateur, à Saint-James (Manche), ou, 6, rue François Ier, à Paris.

MOULIN (Félix), à Mortain (Manche).

MOULIN (René), au Neufbourg, près Mortain (Manche).

MOURANT (Edouard), Receveur général des revenus de la Reine en l'île de Jersey, Samares manor.

NELET (Charles), professeur au collège d'Avranches.

NOEL (Octave), sur le Roc, à Granville (Manche), ou, 70 *bis*, rue de l'Université, à Paris.

OURSEL (Mme), femme de lettres, rue du Palais, à Rouen (Seine-Inférieure).

PHILBERT (Charles), ancien consul général, à Avranches.

PHILBERT (Mlle Marie), femme de lettres, à Avranches.

PICHARD (Prosper), Professeur à l'Ecole d'Agriculture de Beaune (Côte-d'Or).

PINEL (Alfred), docteur en droit, maire de Bar-sur-Seine (Aube).

PINEL (Emile), pharmacien, à Avranches.

PINEL (Louis), lieutenant de vaisseau, à Cherbourg (Manche).

PLAUT, château du Parc, à Sainte-Pience (Manche).

PLUNIER, contrôleur des contributions directes, à Châteaulin (Finistère).

POIRIER (Dr Paul), chef des travaux anatomiques à l'Ecole pratique de médecine, à Paris.

POPHILLAT, ancien juge de paix, à Avranches.

POTICHE (Vicomte DE), 15, rue du Helder, à Paris, ou villa de la Tranchée, à Granville (Manche).

POTIER DE LA VARDE, château de Lezeaux, à Bouillon, près Saint-Pair, ou à Granville (Manche).

POULAIN (Victor), commis d'Académie, à Caen (Calvados).

PRÉVEL (Alfred), 6, boulevard Montmartre, à Paris,

PROVOST, négociant, à Avranches,

Provost, receveur de l'Enregistrement, à Avranches.
Rabel (l'abbé), curé d'Yquelon, par Granville (Manche).
Regnault de Prémesnil, vice-amiral, commandant en chef, préfet maritime, à Lorient (Morbihan).
Renou (Antony), ancien sous-préfet, à la Bochonnière, en Sainte-Pience (Manche), ou, 40, boulevard Voltaire, à Paris.
Restout (l'abbé), curé de Fresne-Poret, par Sourdeval (Manche).
Roger, docteur-médecin, 114, boulevard François-Ier, au Havre (Seine-Inférieure).
Rommilly (comte de), au château de la Chapelle-Hamelin, par Saint-James (Manche).
Rougé (comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 49, rue Saint-Dominique, à Paris.
Rousselle, avocat, 99, rue du Bac, à Paris, ou au château du Bois-Chicot, en Servon, par Pontorson (Manche).
Rousselle, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 21, rue Saint-Guillaume, à Paris.
Saint-Lévan (lord), villa Hachette, à Pau (Basses-Pyrénées), et propriétaire du Mont Saint-Michel de Cornwall (Angleterre).
Saint-Maixent (Vicomte de), à Avranches, ou au château de Saint-Maixent, par Lamnay (Sarthe).
Scelle (Georges), avocat, à Avranches.
Sergent (Henry), notaire, à Avranches.
Tardif, avocat à la Cour d'Appel, 28, rue du Cherche-Midi, à Paris.
Tardif de Moidrey, maire de Moidrey, par Pontorson (Manche).
Taurines, notaire, à Granville (Manche).
Tesson (Alfred de), capitaine de frégate en retraite, à Avranches.
Tesson de Beaubois (de), maire de Bourseul, par Jugon (Côtes-du-Nord).
Tesson de la Mancellière (de), ancien conseiller général, au château de La Mancellière, par Isigny-le-Buat (Manche).
Tétrel, conseiller général, maire de Villedieu (Manche).
Thébault (Auguste), ancien libraire, à Avranches.
Toupé, vétérinaire, à Avranches.
Toupet aîné, banquier, à Granville (Manche).
Tour (comte du), ministre plénipotentiaire en retraite, villa du Tour, Mergellina, Napoli (Italia).

TOUZARD, agronome, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, à Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine).
TROCHON (l'abbé), vicaire de Notre-Dame-des-Champs, à Avranches.
TURGOT (Charles), sous-préfet de Tournon (Ardèche).
VALLÉE, pharmacien, à Ponts-sous-Avranches.
VAUDON (l'abbé Jean), missionnaire du Sacré-Cœur, à Issoudun (Indre).
VAUPRÈS, maire de Saint-Brice, par Avranches.
VILLAIN (Raymond), rue Haute, à Villedieu (Manche).
VILLAMIL (Ignace DE), au château des Aigles, à Chantilly (Oise), ou place des Etats-Unis, à Paris.
VILLARD, capitaine en retraite, rue Couraye, à Granville (Manche).
VITTON (comte DE), au château de Langevinière, à Sains, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).
YVON (Charles), ancien juge de paix, à Villecunan, en Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).
YVON (Mlle Inès), couvent de la Sainte-Famille, à La Délivrandé (Calvados).
WARE, résident anglais, à la Cocarde, à Avranches.



TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME XI DES MÉMOIRES

(ANNÉES 1892-1893)

